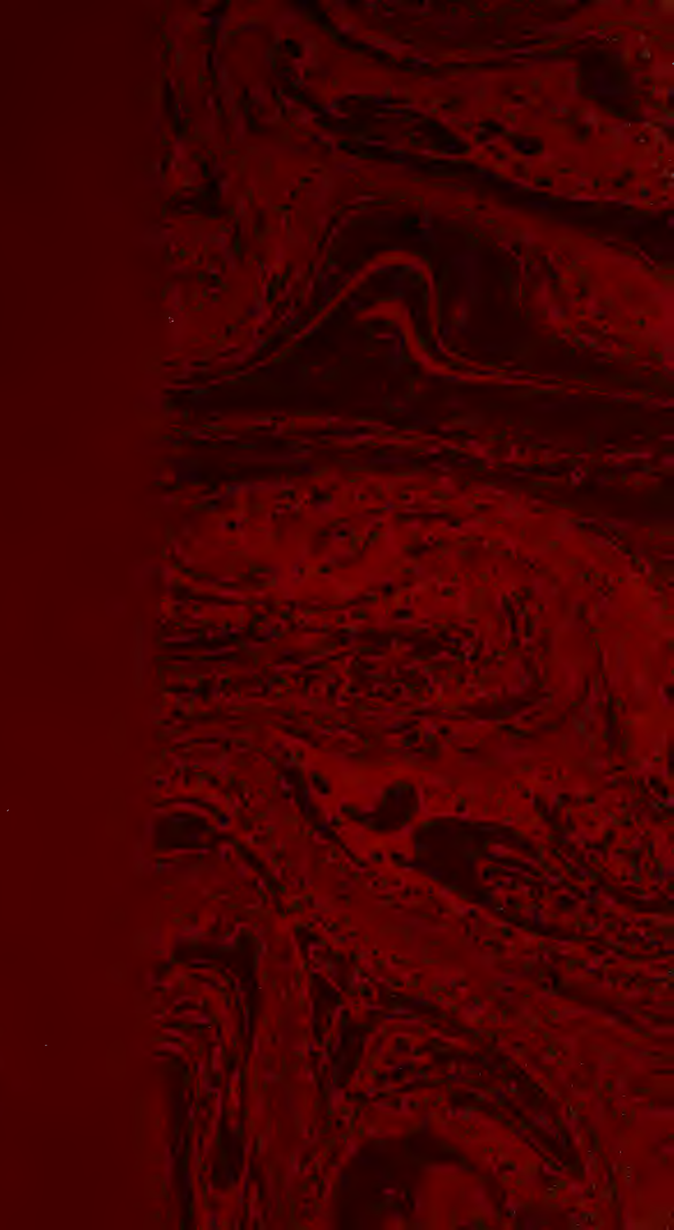
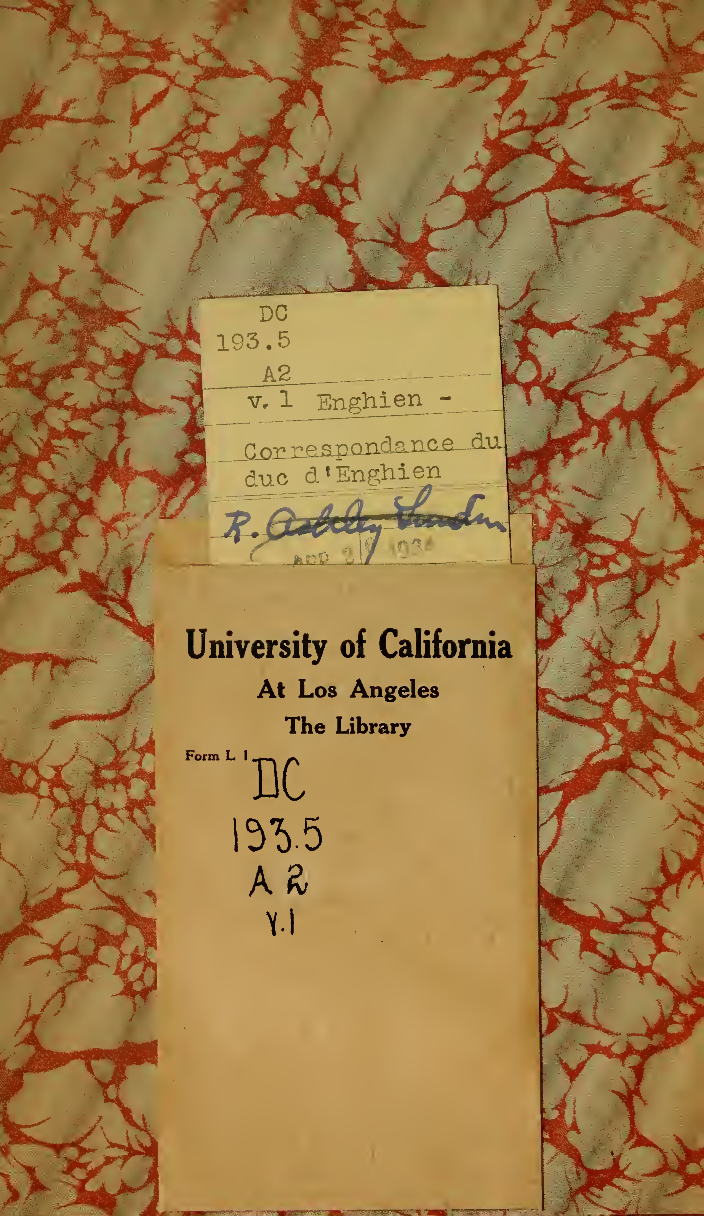
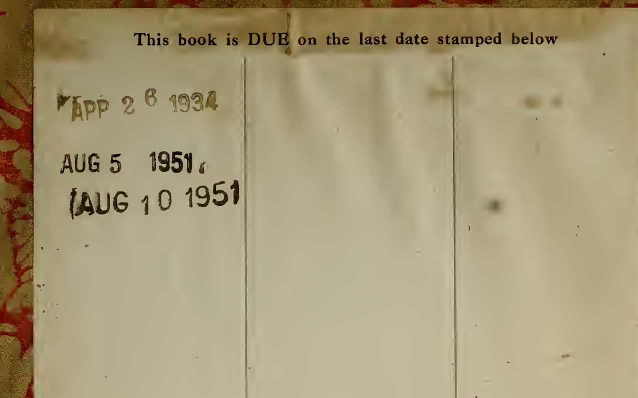
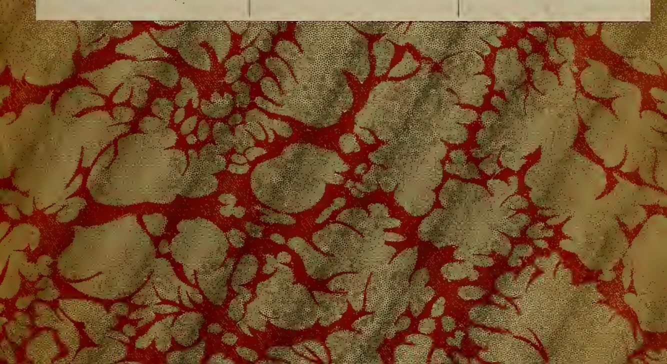



DC
193.5
A2
v. 1 Enghien -
Correspondance du
duc d'Enghien
University of California
At Los Angeles
The Library
Form L 1
DC
193.5
A 2
v.1


APR 2 6 1934
AUG 5 1951
AUG 10 1951



CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

(1801-1804)

ET DOCUMENTS SUR SON ENLÈVEMENT ET SA MORT

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

LE Cte BOULAY DE LA MEURTHE

TOME I

LE LICENCIEMENT — LA CONSPIRATION DE GEORGES

PORTRAIT EN HÉLIOGRAVURE



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

1904

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN



L. A. H. de Bourbon, duc d'Enghien.
1772 - 1804

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

(1801-1804)

ET DOCUMENTS SUR SON ENLÈVEMENT ET SA MORT

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

LE C[te] BOULAY DE LA MEURTHE

TOME I

LE LICENCIEMENT — LA CONSPIRATION DE GEORGES

PORTRAIT EN HÉLIOGRAVURE



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

33. 1904

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable, chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage Correspondance du duc d'Enghien *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.

Fait à Paris, le 10 mars 1904.

Signé : Alph. de Courcel.

Certifié :

Le secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

Albert Malet.

M. le docteur Obser, le savant éditeur de la *Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden,* nous a donné une aide toute particulière pour certaines parties du tome Ier, et surtout du tome II. Nous remplissons un agréable devoir en faisant connaître ce concours, qui serait devenu une collaboration si d'autres travaux en avaient laissé le loisir.

INTRODUCTION

La conspiration de Georges a été la cause de la mort du duc d'Enghien. Si le dernier des Condés a été saisi en territoire neutre, jugé de nuit et fusillé sur l'heure dans les fossés de Vincennes, c'est parce qu'il a été regardé comme l'auxiliaire de Georges, comme le prince qui devait l'autoriser et l'assister de sa présence. Un court exposé montrera, cependant, qu'il est demeuré étranger au complot; qu'il n'aurait même pu y trouver place sans manquer à son caractère, à l'opinion qu'on avait de lui, et sans sortir des cadres et de l'organisation du parti royaliste.

Après la paix d'Amiens, ce parti n'avait plus rencontré partout que des raisons de plainte et de découragement. Elles lui apparaissaient en Europe, où les Puissances avaient renoncé à la lutte; elles semblaient manifestes surtout en France, où le consulat à vie faisait présager bientôt pour un soldat parvenu un pouvoir peut-être héréditaire, du moins plus élevé, et déjà fortifié de deux institutions considérables, le concordat avec le Saint-Siège et un ordre appliqué à tous les mérites, qui lui assuraient le ressort de la religion et celui de l'honneur. Mais la rivalité profonde qui depuis plus d'un siècle avait mis constamment aux prises l'Angleterre et la France n'avait pas tardé à se réveiller ; et, dès le printemps de 1803, l'annonce de la guerre rendait aux royalistes leurs espérances et faisait revivre leurs projets.

Ce n'était toutefois pas sur Louis XVIII que le retentis-

sement d'un événement si grave se faisait le plus vivement sentir. Il y avait chez le roi un sentiment constant qui primait tout, celui de sa race, de sa légitimité, de son droit, absolu et supérieur aux circonstances. Cette conviction, restée solitaire, ne réussissait pourtant pas à exciter un tempérament nonchalant, et un scepticisme mêlé toujours de bel esprit et parfois de bon sens. Les leçons du passé l'avaient encore refroidi. Dans le renouvellement de la guerre, il se tenait maintenant en garde contre une illusion à laquelle il avait cédé pendant la dernière coalition des Puissances. Comment se flatter encore que son trône serait rétabli par elles, quand il les voyait subir l'ascendant du Consulat, et éprouvait chaque jour de leur part des humiliations mal déguisées ? Ainsi son séjour, interdit à Mitau par la Russie, n'était que toléré par la Prusse à Varsovie. Ses subventions, réparties entre plusieurs souverains, étaient mal payées et suffisaient à peine à l'entretien d'un entourage restreint, qui lui donnait le simulacre d'une petite cour. On n'accordait ni le rang ni la considération de diplomates aux représentants qu'il entretenait dans les divers États ; son titre royal était passé sous silence, et de tous ses efforts pour le faire reconnaître, au moins par l'Angleterre et la Russie, il ne restait désormais aucun effet durable.

Désabusé sur une solidarité monarchique que, selon lui, l'Europe s'aveuglait à ne pas comprendre, le roi avait aussi perdu confiance dans plusieurs des moyens qu'il avait essayés en France pour soutenir sa cause par lui-même. En 1800, les insurrections projetées dans l'Est et le Midi l'avaient été sous son nom et par son agence. Avait-il pu regarder ces velléités comme efficaces, lui qui, alors, ne croyait même pas au succès de la reprise d'armes des Vendéens et des Chouans ? En tout cas, il avait renoncé depuis à agiter ces provinces, qui lui restaient dévolues comme les plus proches, à entretenir une agence en Souabe, à accréditer un conseil royal à Paris. Au risque de mécontenter les ardents, de voir quelques-uns rêver de substituer à une royauté fainéante l'activité présumée du jeune duc d'Angoulême, il répugnait aux vio-

lences, et la crise nouvelle ne lui semblait justifier ni insurrections ni complots. Le travail à continuer en France ne devait être, selon lui, qu'une préparation de l'opinion. Il fallait d'abord entretenir chez les Français, ses sujets, la conviction qu'il demeurait leur souverain légitime. Le rappel de cette vérité, méconnue pendant dix ans de révolution, devenait encore plus nécessaire depuis que le Premier Consul, en qui il s'était trop longtemps flatté de rencontrer un Monk, lui avait fait insinuer d'acheter une existence tranquille et bien dotée, au prix d'une entière abdication de sa couronne. Atteint, ce jour-là, dans sa dignité par le côté le plus sensible, il venait d'associer toute sa maison à un refus péremptoire, décisif, auquel il s'apprêtait à donner une éclatante publicité. Ce roi permanent, immuable comme est le droit en face du fait, voulait aussi faire connaître à son royaume dans quelles conditions il devrait y faire retour, et annoncer sous quels changements il entendait restaurer l'ancien régime, soit en confirmant les grades de la nouvelle armée, soit en pardonnant aux révolutionnaires les moins compromis, soit en combinant la politique avec la justice dans la possession des biens nationaux. Déjà les questions diverses, suscitées par le bouleversement de l'état social, étaient résolues dans ses programmes de 1795 et de 1799, et non sans une déviation progressive vers l'indulgence. Pour exposer sous leur forme nouvelle ses maximes de gouvernement, inspirées, disait-il, par le testament de Louis XVI, le roi avait fait choix de Cléry, le serviteur et le confident de la famille royale dans la prison du Temple. Cléry allait partir pour Paris, pourvu d'une simple lettre d'éloges qui l'accréditait sans le compromettre; mais le peu d'effet de cette mission, qui parvint cependant à se dérober à la police, devait décider l'année suivante Louis XVIII à s'expliquer lui-même, à faire un appel direct aux Français dans la déclaration de Calmar.

Tout en se réservant le soin de sa légitimité et la direction des principes, qui à ses yeux l'emportait sur celle des hommes, le roi avait confié une partie de son autorité à son frère le comte d'Artois. Le séjour du comte en

Angleterre, à proximité des résistances de l'Ouest, à portée des ministres anglais qui les soutenaient, avait rendu nécessaire une délégation pour les provinces soulevées par la chouannerie. L'action de Monsieur aurait dû s'y limiter : en fait on l'avait laissée déborder du côté de Toulouse, et surtout empiéter à Paris par la formation d'une agence particulière, en rivalité avec le conseil royal. Outre ces abus et les froissements qui en naissaient, une divergence fréquente de vues séparait les deux frères, qui se contrariaient par caractère comme par habitude. Monsieur en était arrivé à une sorte d'indépendance dans son domaine de la chouannerie ; il gardait le silence sur ses projets ; quand, d'après ses prévisions, une autorisation n'avait point de chance d'être accordée, il se dispensait de la solliciter, laissant un simple avertissement parvenir à Varsovie par le représentant du roi, le vieux comte d'Escars, gentilhomme « raide et fier », qui avait succédé au duc d'Harcourt. Maintenant la guerre remettait en vigueur des pouvoirs anciens et non révoqués, dont l'exercice était resté suspendu pendant la paix, et Monsieur entendait s'en servir à sa guise, sans prendre d'autres conseils que ceux de ses familiers.

Ses principaux moyens, les troubles de l'Ouest, s'étaient amoindris et ruinés à mesure que la France se reconstituait avec des institutions et des mœurs nouvelles. Si, au lendemain du 18 brumaire, les premières mesures du Consulat avaient suffi pour déconcerter une révolte excitée par le despotisme du Directoire, trois années d'un régime réparateur venaient de pacifier des populations, rentrées dans leurs églises, sensibles à l'ordre, à la gloire, et avides de repos. Plusieurs de leurs chefs s'étaient ralliés au Premier Consul ; on percevait l'impôt, on exécutait la conscription ; les caches d'armes du Morbihan se vidaient depuis qu'un prix était attaché à la remise de chaque fusil débarqué autrefois d'Angleterre. Monsieur, dépourvu de subsides, obligé, en février 1801, de prononcer la dissolution de prétendues armées royales qui n'avaient pu se reformer dans des provinces apaisées et surveillées, se bornait à y entretenir de son

mieux les débris de l'esprit royaliste, à y maintenir les cadres ébauchés de l'organisation la plus récente. C'était un de ces tableaux composés sur le papier et dont l'ordonnance a toujours fait illusion. Ici, la Vendée, ce premier foyer de la lutte, déjà à bout de ressources et d'énergie en 1799, figurait sur la liste avec le conseil, qui, à son insu, prétendait la diriger, et qui comptait comme membres les plus actifs Forestier et M. de Céris. Là, paraissait la Normandie avec le chevalier de Bruslart, successeur du malheureux Frotté. Ce commandement ne s'étendait pas à toute la province : il y avait exception pour la haute Normandie, pour le pays de la rive droite de la Seine, qui était confié à M. Mallet, genevois, dont la faveur à Londres avait toujours dépassé de beaucoup l'importance. Quant à la Bretagne, elle restait entièrement sous les ordres moins fictifs de Georges Cadoudal, qui maintenait ses anciennes divisions d'après les limites des départements, gardant le Morbihan pour lui-même et Guillemot son second, donnant l'Ille-et-Vilaine à de Sol de Grisolles, le Finistère à de Bar, enfin les Côtes-du-Nord à La Haye de Saint-Hilaire, très compromis dans l'attentat de la machine infernale.

Cette répartition de forces en réserve était d'autant moins difficile à conserver, que les chefs, sauf Forestier réfugié à Madrid, étaient tous venus chercher un abri en Angleterre. Il y avait même auprès de Georges un cortège d'officiers, que la nécessité avait contraints récemment de fuir de la Bretagne. C'était un effet de la ténacité de Georges qui, en s'obstinant à se cacher dans le Morbihan afin d'y attiser le feu sacré, avait déchaîné sur lui et ses compagnons des colonnes mobiles, suivies de commissions militaires, et la défense de recevoir à soumission aucun chouan de « sa bande ». Après la perte de plusieurs de ses meilleurs, entre autres de son frère, il avait dû céder en 1802 devant cet investissement graduel, et intéresser l'honneur des Anglais à ne pas laisser exterminer ceux qui leur avaient servi d'auxiliaires dans la lutte contre la République. Pitt, qui les avait armés, ravitaillés et payés, était sorti du ministère : M. Addington,

son successeur, moins porté vers eux, embarrassé par des négociations de paix avec la France, ne consentit à donner l'asile et la subsistance aux officiers bretons dans les îles normandes, que sous l'engagement, pris du reste en dehors d'eux, qu'ils iraient au Canada rejoindre M. de Puisaye, leur ancien général. Et des vaisseaux anglais les y auraient sans doute transportés, si le Premier Consul, qui réclamait cet éloignement, n'avait point parlé d'un ton impérieux, agressif, en mêlant à cette demande acceptable des exigences contre les Bourbons et les journalistes, qui heurtaient des traditions de liberté et contribuaient à irriter le sentiment public. Les concessions du cabinet anglais s'étaient donc bornées à augmenter la distance qui isolait des côtes de France les exilés bretons, en les cantonnant aux environs de Southampton, dans les bourgs de Totten et de Romsey. Des secours, proportionnés à leurs grades, passaient par les mains du comte de La Chaussée et leur étaient distribués par Georges comme solde fixe.

Jeunes pour la plupart, endurcis aux dangers, ces hommes étaient plus de soixante, et, le jour de la solde, se trouvaient complétés à Londres par quelques fugitifs, recherchés après la machine infernale, et par quelques chouans échappés des armées de Normandie. Les Normands ne connaissaient Georges que par sa réputation de vigueur : les Bretons au contraire l'avaient suivi et lui étaient tous liés par une obéissance aveugle. Sorti comme eux de la lande, Georges les dominait par son ascendant naturel, par sa conviction dans la cause, par son dévouement à leurs personnes ; il avait su inspirer à ces âmes simples et rudes un mépris de la mort qu'augmentait déjà la lassitude de l'exil. A la vue de cette élite, prête à tout oser au moindre signal, Georges se sentait encore fort, et ressaisissait l'espoir qui n'avait cessé de le soutenir au milieu des combats et des épreuves. Pendant sa vie aventureuse, il n'avait eu d'autre volonté que de travailler à rétablir la monarchie, en jetant à bas les pouvoirs révolutionnaires qui en usurpaient la place. Le Consulat lui paraissait un de ces pouvoirs,

plus haïssable que le Directoire ou la Convention pa[illegible] qu'il semblait mieux assis, et, tout en contestant le g[illegible] de Bonaparte, la crainte de le voir se perpétuer redoublait son ardeur à le renverser. Mais aujourd'hui la lutte ne pouvait être la même qu'autrefois. Plus il avait dépensé d'énergie à la tête de ses troupes, plus il s'avouait que la guerre ne pouvait se poursuivre dans des campagnes, même couvertes et favorables aux surprises et aux retraites ; que pour la continuer et peut-être l'achever, il fallait la transporter dans la capitale, et là, avec quelques braves comme ceux dont il disposait, tenter de frapper au cœur le gouvernement.

Cette idée avait des antécédents. Dès 1797, à la veille du 18 fructidor, la témérité du comte de Frotté rassembla à Paris des chouans normands, pour prêter main-forte aux royalistes des Conseils et les débarrasser du Directoire. Peu de temps après, M. d'André, plus expéditif, proposa sans détour d'introduire au Luxembourg des hommes de main et de livrer les Directeurs à leurs coups. Aucun de ces deux projets ne fut ni essayé ni découvert : le premier se recommandait de l'approbation de Monsieur ; l'autre était l'œuvre d'un agent de Louis XVIII, dont les principes, pour cette fois, se trouvaient singulièrement méconnus et dont l'assentiment ne put s'obtenir. Lorsque le Consulat fut constitué, la nouvelle agence de Monsieur, dirigée en partie par Hyde de Neuville, et plus agitée qu'influente, voulut faire disparaître de la scène le général Bonaparte qui, contrairement à des espérances inconsidérées, s'attachait au pouvoir au lieu de le rendre aux Bourbons. Un jeune chouan, le chevalier de Margadel, fut chargé de l'entreprise, s'assura de quelques recrues, fit l'achat de quelques uniformes, et n'alla pas au delà d'une velléité qu'il devait plus tard payer de sa vie. Cependant M. Hyde, retournant en Angleterre avec Georges, lui avait confié ce dessein; et l'intrépide Breton se l'était approprié, en le combinant avec l'ouverture de la campagne de 1800 et un soulèvement de la chouannerie, soutenu au besoin par des soldats anglais. « Tout est prêt, mandait-il encore le 19 juin à lord Grenville ; j'ai

rlé à tous les chefs : ils sont en mesure.... L'insurrec-
n éclatera dans tout l'Ouest, et même dans une partie du Midi avec lequel nous correspondons ; les royalistes de l'Anjou, du Poitou, du Maine, réunis à la grande armée, peuvent espérer le plus grand succès, surtout si on n'a pas manqué le coup essentiel à Paris. Le Premier Consul y arrivera au premier jour. Il est de la dernière conséquence de s'emparer le plus promptement possible de ce personnage. J'envoie à Paris pour savoir dans quelle position sont ceux qui se sont chargés de cette opération. J'ai une soixantaine d'hommes à coup de main que je leur propose. S'ils ont de l'énergie, ils réussiront, et alors le succès de la grande entreprise est assuré. » Cette lettre était écrite avant de savoir que la bataille de Marengo, en exaltant le prestige et la puissance de Bonaparte, semblait l'annonce d'une paix prochaine et allait briser une trame dont les premiers fils étaient à peine ourdis. Plusieurs chouans, arrivés à Paris ou en route pour s'y rendre, durent se dérober au plus vite. Néanmoins la pensée de Georges variait peu dans sa redoutable simplicité ; et quand il vit les hostilités reprendre en Allemagne et en Italie, quand il reçut sa part d'un nouveau subside pour la révolte de l'Ouest, il revint de lui-même au « coup essentiel, » persuadé que l'opération de Paris restait la principale. Une entente à cet égard avec le cabinet anglais fut-elle commencée dès le début? fut-elle ajournée à une phase plus avancée, qui n'eut pas le temps de se produire? Toujours est-il qu'à la fin de 1800, le commandant de la division royaliste des Côtes-du-Nord, Robinault de Saint-Régent, fut envoyé dans la capitale pour diriger des préparatifs. Georges en fit l'aveu dans un de ses interrogatoires : « J'avais dit à Saint-Régent de réunir des moyens à Paris, mais je ne lui avais pas dit de faire l'affaire du 3 nivôse. »

Il n'avait pas, en effet, prescrit à son lieutenant de faire périr des curieux et des passants la nuit, en faisant sauter un baril de poudre près de la voiture du Premier Consul, et s'emporta, dit-on, contre cette exécution perfide et lâche de ses ordres. L'indignation répandue par-

tout prouvait en même temps combien un pareil acte était impolitique. Était-ce par un forfait que les Bourbons pouvaient se rendre populaires ? Et la rue Saint-Nicaise, teinte du sang des Parisiens, pouvait-elle être la voie qui les ramènerait aux Tuileries ? La machine infernale, qui par son nom même attestait l'horreur de tous, abaissait au niveau du crime une œuvre d'une portée bien différente. Car Georges déclarait hautement qu'il ne voulait pas être un assassin; qu'il se mettait au-dessus d'une vulgaire vengeance, et poursuivait pour but unique le rétablissement de la monarchie légitime. Si un obstacle se dressait sur la route, l'obstacle devait être supprimé ; la mort de Bonaparte n'était qu'une nécessité que l'immense bienfait du retour du roi devait justifier et ennoblir. Accoutumé à s'exposer sans cesse, entraîné malgré lui par les influences malsaines de la guerre intestine, il en était venu à ne compter pour rien la vie de ses adversaires : toutefois, pour les atteindre, il avait toujours entendu se servir d'une troupe, et non du bras d'un individu ou de l'explosion d'un engin. Ce fut sans doute pour former une de ces troupes armées, que plusieurs chouans bretons et même normands se rencontrèrent dans Paris, au printemps de 1801. Bien qu'on soit peu renseigné sur cette venue clandestine, on sait au moins qu'elle fut signalée au gouvernement comme un péril par des chefs de la chouannerie rattachés au Consulat, et qu'un chouan, Pioger dit Sans-Pitié, aperçu et arrêté dans cette circonstance, était demeuré en prison sans avoir été jugé. Maintenant Georges, éclairé par l'expérience, ne voulait plus se fier à aucun autre, et pour mettre dans l'exécution de son plan l'énergie, la part de loyauté seule digne de lui et des Princes, il était résolu à agir de sa personne. Il s'entourerait de ses officiers, il revêtirait d'uniformes militaires les plus décidés, les ferait monter à cheval, et le pistolet au poing, le poignard à la ceinture, tous se jetteraient sur l'escorte du Premier Consul. Il y aurait sans doute l'avantage de la surprise, peut-être celui du nombre. Mais il y aurait un combat où chacun jouerait sa vie. Bonaparte pourrait se défendre, et, dans cette sorte de champ clos, s'il devait

succomber, ce serait entouré de morts, debout et en soldat.

Georges s'abusait en se persuadant que l'opinion le jugerait alors comme sa propre conscience; qu'au milieu du désarroi répandu par la disparition subite de Bonaparte, les circonstances seraient pesées, les intentions scrutées; qu'il resterait dans les esprits assez de sang-froid pour reconnaître la différence entre l'agression ouverte d'une bande et le coup traître d'un seul. Aux yeux des contemporains, que pouvait importer la forme si, dans tous les cas, le fond était un attentat politique? Aussi s'en fallait-il qu'à Londres même, ce plan obtînt le suffrage de tous ceux qui en entendaient vaguement parler. MM. de Puisaye et Botherel, mêlés avant Georges aux affaires de Bretagne, ne dissimulaient pas ce qu'ils pensaient de ces rumeurs, et un des premiers blâmes vint précisément du comte d'Escars, qui parlait au nom du roi, et qui fit aux propositions de Georges un mauvais accueil, ajoutant, paraît-il, à ses objections cette nuance de dédain que les nobles émigrés affectaient parfois pour le fils d'un meunier. C'était vers le mois d'août 1802, quand l'aigreur des rapports entre la France et l'Angleterre obligeait déjà le cabinet Addington à hésiter sur l'envoi au Canada des officiers bretons. Pendant l'automne et le commencement de l'hiver, les indices de rupture se multipliant chaque jour, Georges se concentra encore plus sur son projet, satisfait de l'approbation générale de Monsieur, et se dispensant de celle du roi qu'il fallait décidément servir malgré lui. Retiré dans la banlieue de Londres, à l'abri des espions, tantôt il se rendait à Romsey, s'assurer du zèle des compagnons qu'il voulait associer à sa périlleuse entreprise, tantôt il recevait dans son asile, avec une sorte de mot de passe, quelques amis sûrs, et s'ils retournaient en France, les initiait aux moyens de mettre le temps à profit en attendant l'heure encore incertaine de l'action. De Sol de Grisolles, Charles d'Hozier, fils du généalogiste, un chouan de l'armée de Normandie, Bouvet de Lozier furent ainsi chargés, dès la fin de 1802, d'entretenir ou de ranimer les espérances, surtout de trouver des gîtes à Paris et aux environs, sans

éveiller des soupçons ni engager des dépenses auxquelles il serait impossible de pourvoir. Un concours efficace s'offrit encore à Georges, celui de Raoul Gaillard, officier de Mallet, qui avait pris quelque autorité sur les chouans réfugiés de la haute Normandie et disposait de nombreuses intelligences dans cette partie de la province. Peut-être doit-on lui attribuer la confidence que deux chouans normands, Picot et Lebourgeois, reçurent des desseins de Georges avant de s'embarquer pour Calais, dans les derniers jours de 1802. Le premier était un ancien lieutenant de Frotté, tristement signalé par la cruauté et la duplicité de son caractère, l'autre était condamné pour des vols de courriers. Leurs menaces imprudentes les firent promptement arrêter en France et accuser d'une machination personnelle contre le Premier Consul : dépouillé de forfanterie, ce langage se réduisait sans doute à l'annonce qu'à l'heure marquée tous deux seraient prêts à rejoindre Georges à Paris et à entrer dans sa bande.

Georges n'allait pas à Edimbourg : sa fierté plébéienne ne lui permettait pas de s'exposer aux procédés humiliants de grands seigneurs qui, dans l'entourage de Monsieur, pourraient lui faire sentir sa naissance plutôt que ses services. Au lendemain de Pâques 1803, l'occasion s'offrit pour lui, à Londres même, de voir le duc de Berry qui était venu accompagner son père afin de s'entendre avec les autres princes sur une adhésion commune au refus d'abdication. Le jeune duc, chez qui un esprit borné ne tempérait pas un naturel violent, était tout échauffé par les événements qui se précipitaient et faisaient regarder la guerre comme inévitable. Il entra avec ardeur dans les idées de Georges, dont la personne ne lui était pas encore connue ; il rappelle aussitôt d'Allemagne son aide de camp, M. de la Ferronnays ; il excite ses amis, il anime son père. Ce fut sans doute à ce moment que Monsieur donna à l'entreprise de l'opiniâtre Breton un consentement nouveau, d'une application immédiate, et qu'il accepta formellement le rôle qui lui était destiné.

C'était un rôle essentiel et prépondérant. Déjà, lors de l'insurrection de l'Ouest en 1799, Georges, comme les au-

tres chefs, avait fait des appels énergiques, puis désespérés, au prince qui devait représenter, à leurs côtés, un roi trop peu semblable à Henri IV, trop inerte, disait-on, et trop occupé de sa dignité pour se risquer en France. Comme eux, il s'était montré persuadé que seule la venue de Monsieur pouvait imposer l'unité de vues aux armées royales, et surtout imprimer à l'opinion un mouvement croissant vers la monarchie. Si la lutte avait échoué, il fallait s'en prendre moins à l'avènement du Consulat qu'à une abstention que Bonaparte lui-même avait osé reprocher au prince. Cette fois une part d'activité encore plus importante était réservée à Monsieur, ou, pour mieux dire, Georges ne voulait rien tenter sans l'avoir près de lui. Cette présence de l'héritier du trône, après avoir exalté le courage des assaillants, devait, en cas de succès, fixer le sens de l'attaque et permettre d'en saisir les résultats. Dans la pensée de Georges, si Bonaparte était renversé, il n'y aurait pas un jour, pas une heure à perdre : sous peine de laisser à l'audace des révolutionnaires le loisir de se reconnaître et de s'emparer d'un pouvoir vacant, le représentant du roi, le comte d'Artois, ou à la rigueur son fils le duc de Berry, devait se découvrir à l'instant dans Paris délivré de l'usurpateur, établir dans une proclamation la solution vraie de la crise, entraînant, par une secousse soudaine et un élan irrésistible, l'armée avec ses généraux, le Sénat, les autorités, la nation tout entière.

Monsieur consentit à l'engagement formel qu'une respectueuse fermeté exigeait de lui. Les dispositions éventuelles déjà commencées en France reçurent son approbation ; et il encouragea Georges à les continuer et à les étendre, en les tournant en véritables préparatifs. L'arrivée à Paris, dont il fallait avant tout décider le moyen, ne pouvait se faire par la Bretagne sans un détour long et périlleux : pour tracer une voie secrète pouvant être parcourue plusieurs fois et en tous sens, pour ménager au prince le passage le plus court et le plus sûr, il semblait nécessaire de traverser la haute Normandie. Raoul Gaillard y était revenu depuis plusieurs semaines et se

tenait prêt à indiquer des abris dans des fermes isolées dont il connaissait les habitants, de même qu'à Paris Charles d'Hozier, devenu entrepreneur de voitures, attendait un avis pour louer des gîtes et pour y faire pratiquer des cachettes. Le soin d'activer le zèle et de relier le travail de ces auxiliaires fut confié, avec quelques fonds, à Jean-Marie Hermely, un des Bretons dont Georges appréciait le plus la fidélité et la hardiesse pleine de ressources. Il l'avait employé autrefois à communiquer avec les escadres anglaises, et en 1799 l'avait entièrement chargé de débarquer les munitions et les caisses de piastres apportées d'Angleterre. Choisir sur une grève déserte un lieu pour accoster, jalonner des lignes d'étapes depuis la côte jusqu'aux logements clandestins de Paris, telle était la tâche d'Hermely, qui devait ensuite servir de guide dans ce tortueux dédale. Il débarqua à Boulogne vers le milieu de mai, avant que la guerre déclarée eût fermé l'accès des ports.

Il était évident que Georges refusait de se confier aux correspondants que l'émigration entretenait à Paris et sur les côtes ; que dans l'œuvre suprême où il s'apprêtait à sacrifier sa vie, il entendait que tout lui appartînt, le détail et l'ensemble, les routes pour le conduire comme les hommes pour le seconder. Sa prétention était de rester maître et indépendant, sauf à l'égard de Monsieur dont le concours nécessaire obligeait à la déférence ; et encore, peut-être se flattait-il de donner au prince la direction qu'il aurait l'air d'en recevoir. Mais Monsieur, toujours prodigue de paroles, s'astreignait peu à tenir ce qu'il avait promis : au lieu de placer dans Georges la confiance entière, exclusive, qui lui était demandée, il cherchait d'autres conseils et avait aussi prêté une oreille complaisante aux projets de Pichegru.

La conquête de la Hollande avait élevé assez haut la renommée militaire de ce général, et depuis sa fuite de la Guyane où le Directoire l'avait déporté, la trempe de son caractère, la raideur taciturne de son maintien, ajoutaient encore à l'opinion que les Princes et le gouvernement anglais avaient prise de ses talents. Ce serviteur désa-

busé de la république, converti à la monarchie, semblait pénétré de la nécessité d'une contre-révolution, et s'était fait un système particulier pour y travailler. A la différence de Georges qui ne voyait que par ses chouans, Pichegru, par caractère et même par nécessité, ne voulait d'autre instrument que l'armée régulière dont il était sorti et où il avait commandé. Pendant la dernière campagne, la pensée de dissoudre et de gagner cette armée avait passé par des formes diverses suivant le tour des événements : d'abord la formation d'un corps de déserteurs français à l'avant-garde des Autrichiens, puis l'organisation de bandes royales dans l'Ouest et le Midi avec des conscrits réfractaires, enfin des intelligences dans l'état-major de Moreau. Déçu par la paix, Pichegru avait renoncé à des courses en Allemagne devenues inutiles et périlleuses ; il s'était établi en Angleterre, et, loin d'abandonner son plan, il l'avait aussitôt renouvelé et adapté aux circonstances, en s'efforçant de mettre à profit le mécontentement de plusieurs généraux contre Bonaparte.

Exagérés par la médisance, ces froissements étaient réels, et même inévitables. Comment Bonaparte aurait-il pu diriger la guerre sur plusieurs théâtres sans donner prise aux griefs, et surtout édifier sa prodigieuse fortune sans éveiller l'envie parmi ses compagnons d'armes ? L'envie était commune à tous ceux qui lui étaient opposés; les griefs variaient selon les personnes. Chez Masséna et Macdonald, avant eux chez Kléber, il y avait eu contrariété dans le commandement. Lannes pour des malversations, Augereau et Saint-Cyr pour leur humeur, Bernadotte pour ses prétentions, s'étaient fait tancer ou envoyer dans de lointaines ambassades. Il avait même fallu emprisonner le chef d'état-major de ce dernier, le général Simon, qui venait de faire à Rennes le coup de tête de distribuer un appel séditieux aux troupes contre la tyrannie consulaire. Au fond, tous ces insoumis restaient isolés entre eux ; ils n'essayaient pas de se concerter, bien que la police, pour se faire valoir, ait prétendu surprendre les premiers indices d'une entente. Aucun de ces généraux, signalés et observés, ne songeait aux Bour-

bons, sinon pour reprocher à Bonaparte de les imiter en restaurant la religion, en s'entourant d'institutions monarchiques. Le Concordat et le consulat à vie étaient les principaux prétextes de leurs murmures : s'ils frondaient, c'était, à les entendre, par attachement à la révolution et pour la défense du régime républicain.

Un général au moins pouvait cependant être soupçonné de pencher vers la cause royaliste, et l'exception semblait d'autant plus saillante qu'il s'agissait de Moreau, le mécontent le plus illustre, le rival même de Bonaparte. Les visées qu'on lui supposait se bornaient en réalité à souffrir des flatteries, à entendre l'ambition pleine d'aigreur de sa femme répéter qu'Hohenlinden surpassait Marengo ; que tant de services pesaient dans la balance autant que ceux de Bonaparte, et donnaient droit à la première magistrature, si, pour le salut du pays, elle devenait vacante. Se sentant surveillé, Moreau affectait la retraite, se posait en silencieux, en opprimé, et comme s'il se mettait au-dessus de l'injustice, vivait au milieu de glorieux souvenirs et de richesses moins pures. Il n'intriguait ni dans l'armée ni dans les assemblées. Son tort venait moins de sa froideur malveillante que des hommages intéressés des partis, de leurs prétentions à se servir et à s'étayer de son nom. Pour les jacobins. il serait le vengeur de leurs récents mécomptes ; pour les royalistes, il serait ce Monk tant rêvé, et cherché vainement de tous côtés, jusque dans le palais des Tuileries. Sans encourager ces espérances contraires, Moreau, faible, irrésolu, ne savait pas les obliger à respecter son isolement. Tâté par des agents royalistes pendant sa dernière campagne en Allemagne, « je trouvai, écrivait-il plus tard, tout cela si ridicule, que je n'y fis même pas de réponse. » Mieux aurait valu répondre, et se prononcer avec la netteté de la volonté et du devoir. Peut-être, devant un pareil refus, Pichegru aurait-il été moins tenté d'entretenir une arrière-pensée, de croire qu'une passion grandissante de rivalité amènerait par degrés Moreau à concourir à la chute de Bonaparte, et de faire de cette probabilité le pivot de ses combinaisons.

Avant tout il fallait arriver jusqu'à Moreau. Or, entre ces

deux commandants en chef, autrefois unis pour le service de la république, s'élevait comme une barrière un ressentiment qui remontait à l'an V, à l'aventure des papiers saisis dans un fourgon autrichien et prouvant des rapports suivis entre Condé et Pichegru. Ce général, proscrit à la suite d'une dénonciation, avait un intérêt politique à oublier ; mais Moreau, qui était le dénonciateur, pourrait-il absoudre aujourd'hui ce que son patriotisme avait traité autrefois de trahison, et ce qu'aggravait encore l'assistance récente de Pichegru dans les conseils de l'ennemi ? Mettre une main flétrie dans une main glorieuse était une œuvre difficile : elle fut néanmoins essayée peu de temps après la paix. Pour ménager avec adresse et précaution ce rapprochement nécessaire, les avances de Pichegru envers Moreau furent déguisées sous une démarche ostensible pour obtenir l'amnistie et la rentrée en France. Si cette sollicitation, interdite d'ailleurs par sénatus-consulte, avait été sincère, ce n'était pas à un intermédiaire en pleine défaveur, tel que Moreau, qu'elle aurait été adressée. Mais il ne s'agissait pas de la faire réussir : le but unique était de mettre le général disgracié en demeure de regretter son impuissance à obliger le général exilé, de lui faire par là désavouer le passé qui l'en séparait. Deux de ces intrigants subalternes, qui souvent sont les seuls à s'offrir, Fauche-Borel et l'abbé David, partirent tour à tour d'Angleterre pour s'employer à une négociation si délicate, et trouvèrent dans les dégoûts et la sourde irritation de Moreau le moyen d'être écoutés. Lorsqu'en novembre 1802 l'abbé fut arrêté à Calais, il rapportait à Londres l'assurance que Moreau s'intéressait désormais au sort de Pichegru et le verrait avec des yeux d'ami revenir dans ses foyers.

La réconciliation ainsi acquise en paroles était un premier pas : le second, qui était le concours de Moreau à la chute de Bonaparte, était bien autrement difficile à franchir. Un général, qui avait eu des scrupules à porter la main sur le Directoire, avili et discrédité, aurait-il subitement l'énergie d'entreprendre un 18 brumaire contre la puissance du Premier Consul ? En aurait-il même les moyens,

et ne paraissait-il pas certain que, dépouillé de tout commandement pendant la paix, il n'obtiendrait plus une armée dans une guerre nouvelle ? L'ambition présumée de Moreau manquait trop de ressources et d'initiative, pour ne pas demeurer inerte tant que Bonaparte resterait debout. Ce parvenu, qui aspirait à un pouvoir royal, comment pourrait-il donc être renversé ? Pichegru avait déjà été acteur ou spectateur dans tant de crises, qu'il comptait vaguement sur le hasard des circonstances, sur les périls d'une descente annoncée en Angleterre, peut-être sur quelque coup hardi, tenté en commun par les généraux mécontents. Il en était réduit à ces conjectures, lorsque l'ancien projet de Georges, reprenant consistance et faveur par l'approbation de Monsieur, parut suppléer à ce qui manquait dans les calculs formés sur Moreau. Puisque Georges se faisait fort de supprimer le Premier Consul, Moreau, délivré aussitôt de ses hésitations, deviendrait malgré lui l'homme nécessaire. Sa grande renommée en France et en Europe, son influence sur le soldat, surtout dans un temps de guerre contre les Anglais, tout le désignerait aux suffrages du Sénat et des généraux, qui iraient le trouver dans sa retraite pour lui imposer le pouvoir. C'est alors que Pichegru se proposait d'intervenir, comme un associé et un guide, afin de maintenir Moreau dans ce qu'on appelait déjà la ligne droite, et l'amener à remettre aux mains de l'héritier de tant de rois une autorité qui n'aurait été que déléguée provisoirement et confiée en dépôt.

A la vérité, Pichegru ne pouvait se porter garant que tout suivrait cette marche favorable, ni interpréter sûrement les témoignages d'amitié, transmis par Moreau à l'abbé David, comme une invitation à des confidences et à une entente politique. Au moment où se décidait une entreprise en France qui pouvait faire tant de victimes, la prudence l'emporta sur la légèreté habituelle des illusions : Pichegru s'interrogea, se ravisa, et d'accord avec Monsieur, résolut de faire sonder indirectement Moreau sur les dispositions qu'on lui prêtait. Il avait alors près de lui l'ex-général Lajolais, familier besogneux et mari

complaisant, qui depuis peu de temps avait fait avec sa femme le voyage d'Angleterre. Lajolais reçut en mai un billet le recommandant aux bons offices de Moreau; il devait se servir de cette entrée en matière pour engager la conversation, parler de Pichegru, provoquer et observer les réponses.

Sauf les éclaircissements attendus sur Moreau, le plan de la conjuration paraissait maintenant agrandi et fortifié. Que la participation de Pichegru ait été dès lors annoncée à Georges, il est dificile d'en douter : il est néanmoins probable qu'elle lui fut présentée sous un jour diminué, affaibli, et par des aspects qui ne pouvaient déplaire. Monsieur savait à quel point, dans le dessein de Georges, la présence du prince était la condition de toute tentative, puisqu'elle devait servir de levier pour soulever tous les obstacles, et emporter toutes les adhésions, celle de Moreau comme celle de tout le monde. Pour ne pas décourager cette conviction inébranlable, Monsieur se restreignait à dire que lors de sa venue en France, formellement promise, il se ferait accompagner de Pichegru, et le destinait, après la disparition de Bonaparte, à attirer les troupes sous les plis du drapeau blanc. En réalité, Monsieur, fort peu soucieux de jouer le personnage que Georges lui attribuait, entendait s'en décharger sur Pichegru ; par raison et par crainte il se refusait à croire à l'efficacité de sa propre personne, et méditait de ne se montrer à Paris qu'au lendemain du succès, et lorsqu'il n'aurait qu'à précéder aux Tuileries le retour triomphal du roi Louis XVIII.

C'était créer dès l'origine un malentendu volontaire : sans doute Monsieur s'en fiait aux événements pour l'éclaircir, lorsque Georges, trop engagé, ne pourrait plus reculer. Pour le moment, il ne restait qu'à compléter dans son ensemble une machination si multiple, pendant les pourparlers que la reprise de la lutte ramenait naturellement avec les ministres anglais.

Tout le pays était déjà en mouvement pour l'armement des flottes et l'organisation des milices ; le patriotisme anglais s'exaltait, et l'attente d'une invasion qu'on croyait prochaine remplissait les cœurs d'un sentiment de sacri-

fice et de force. L'Angleterre savait alors qu'elle ne devait compter que sur elle-même. Elle avait beau prétendre que son intérêt se confondait avec celui des autres Puissances, qu'elle combattait contre l'asservissement de l'Europe, sa diplomatie ne parvenait pas à la tirer de l'isolement. Autour d'elle, ni l'Autriche vaincue et dépouillée, ni la Russie, envieuse de la puissance consulaire, ni la Prusse, alarmée par l'occupation française du Hanovre, ne se hasardaient à sortir de la neutralité. Privés d'une alliance en Europe, les ministres espéraient encore moins un appui dans l'intérieur de la France. Chaque jour, cependant, ils étaient obsédés de plans et d'inventions que les émigrés, depuis Willot jusqu'à Botherel, depuis Danican jusqu'à Dumouriez, ce dernier plus prétentieux et plus fatigant que les autres, venaient leur proposer comme des brandons infaillibles pour jeter sur les matières inflammables accumulées, disaient-ils, en France, et allumer l'incendie où le Consulat devait s'effondrer. Depuis longtemps aussi les dépêches de leurs agents, celles de lord Whitworth lui-même, peignaient Paris et la province sous les mêmes couleurs que les mémoires des émigrés. La pénurie des finances, les déceptions des républicains, les plaintes du commerce, la désertion des soldats et les conciliabules de Moreau et des généraux étaient les traits ordinaires de ce tableau noirci et défiguré. Plus certains que ces récits étaient les rassemblements des troupes françaises, distribuées sur les côtes, et qui, par leur masse seule, devaient suffire à comprimer tout ce mécontentement prétendu de la nation. Avant qu'une tentative avouable devînt possible en France, il fallait qu'une coalition nouvelle entraînât vers le centre de l'Europe Bonaparte et son armée, ou qu'un échec sur la Manche ou sur le sol anglais les rendît pour longtemps impuissants. Comme cette double éventualité flattait l'amour-propre britannique, les ministres ne se refusaient pas à l'admettre. Ils se montraient donc disposés à risquer encore quelques fonds pour réserver l'avenir, bien que l'expérience eût prouvé que les subsides de cette espèce étaient souvent perdus, gaspillés ou détournés.

Pendant la dernière campagne, ces subsides, consentis avec une libéralité relative, avaient entretenu deux foyers d'agitation dans l'intérieur de la République. Celui de l'Est et du Midi, sur lequel M. Wickham avait soufflé du fond de l'Allemagne, paraissait à peu près éteint, et aurait été abandonné si un diplomate remuant, M. Drake, n'avait prétendu le raviver par des intelligences dans le Jura, et dans la Suisse, troublée récemment et restée encore émue. Les ministres laissaient agir M. Drake, et allaient même lui envoyer comme auxiliaire un singulier personnage, Méhée de la Touche, ancien terroriste, réduit maintenant à vivre d'expédients. En quête de dupes, Mehée avait apporté à Londres un plan de sa façon pour unir les royalistes et les jacobins dans un commun effort, n'avait pu obtenir l'oreille de Monsieur et ne devait pas se faire mieux écouter de Louis XVIII. S'il réussissait à la fin auprès des ministres anglais, c'était en inventant à leur gré le général républicain et les affidés qu'ils pouvaient souhaiter pour soulever la Franche-Comté. Faute de moyens sérieux dans cette province, les moyens imaginaires faisaient fortune.

Les dépenses sollicitées pour les intrigues de M. Drake furent autorisées en dehors et peut-être à l'insu de Monsieur. Au contraire, ce prince ne pouvait manquer d'être consulté sur l'autre centre d'action, beaucoup plus important, celui des provinces de l'Ouest, dont la direction lui était reconnue par les nouveaux ministres. Dans ses premiers entretiens avec eux, il fut admis que le voisinage des camps, qui grossissaient chaque jour à Brest et à Boulogne, empêcherait d'armer les chouans restés fidèles, et restreignait les préparatifs à des promesses éventuelles de concours, à des mots d'ordre répandus à l'avance. Déjà le chevalier de Bruslart était venu, à la fin de 1802, réchauffer ses partisans en Normandie. On convint que Prigent, le courrier infatigable de l'émigration, ferait une tournée dans Maine-et-Loire ; que quelques officiers de Georges, embarqués à Jersey, se glisseraient à travers la Bretagne. Quant à l'ancienne Vendée, retombée dans son épuisement, il parut qu'à l'heure marquée une secousse lui viendrait

moins sûrement par l'Angleterre que par l'Espagne; et l'agent anglais dans ce pays, M. Frère, ennemi juré du nom français, reçut une somme d'argent et l'autorisation de se concerter avec Forestier à Madrid.

Un des soins les plus pressants était de reconstituer les agences de correspondance avec la côte française qui s'étaient disloquées ou languissaient depuis la paix. Celle de Jersey, en pleine activité pendant la dernière révolte de l'Ouest, était restée sous l'autorité du gouverneur des forces maritimes dans les îles normandes, de ce capitaine anglais Dauvergne, qu'une similitude de nom et un caprice du sort avaient appelé à la succession du prince de Bouillon. La venue de ce personnage à Londres ayant fait ressortir la nécessité prochaine d'une communication suivie avec la Bretagne, un ami de Georges, le chevalier de Vossey, fut chargé à Jersey d'une sorte de bureau d'administration pour les messagers et les guides, avec l'aide de l'amiral de Saumarez, dont l'escadre croisait dans ces parages. Plus loin, en face de la Normandie, les petites îles Saint-Marcouf, autrefois l'entrepôt de M. de Frotté, se trouvaient occupées par les Français depuis le mois de mars et ne pouvaient plus servir de poste d'observation. Il fallait remonter jusqu'aux environs de Dieppe pour trouver l'agence dite d'Abbeville, dirigée autrefois par l'intrigant abbé Ratel, et maintenant par l'abbé Leclerc de Boivallon. Les rapports, souvent futiles et personnels, rédigés par l'agent en titre et ses correspondants secrets à Paris, étaient échangés en mer, au moyen de bateaux pêcheurs, avec les lettres envoyées de Londres au nom de Monsieur. Le renouvellement de la guerre ayant rendu les Anglais aussi désireux que les émigrés de vivifier cette source de renseignements à Abbeville comme à Jersey, ils décidèrent de fournir de nouvelles ressources. Désormais, aux nouvelles ordinaires sur Bonaparte et l'état des esprits, ils entendaient faire ajouter des détails précis sur les flottilles et les camps disposés pour la descente, et donner ainsi aux correspondances le caractère d'un utile espionnage.

L'entente des ministres et de Monsieur se faisait lente-

ment sur tous ces points, et cependant ils n'avaient encore discuté que les questions secondaires. La principale restait en suspens : il fallait maintenant l'aborder, Georges ne pouvant rien entreprendre qu'avec des subsides considérables, des bateaux et des passeports pour sortir d'Angleterre sans se voir arrêté par la surveillance minutieuse qui entourait les départs. Le projet de Georges était de telle nature que, même au temps du cabinet Pitt, lorsque MM. Windham et Grenville se compromettaient ouvertement avec les Chouans, il aurait fallu se servir de ménagements, sinon de réticences. Avec M. Addington, humain, timoré, souvent taxé de faiblesse pour ses scrupules, il était impossible de s'expliquer de manière à réveiller chez lui les souvenirs de la machine infernale, qu'il désavouait avec une sincère indignation. Son esprit, celui de ses collègues, ne devaient donc pas être détournés par Monsieur des pensées d'une guerre, qui pourrait, il est vrai, être sourde au lieu d'être ouverte, et transférée à Paris au lieu de rester en Bretagne, mais qui ne pourrait être ostensiblement remplacée par un attentat. Georges et Monsieur, comme s'ils en étaient convaincus, semblaient faire montre à ce moment de leur volonté de combattre les armes à la main, le premier en offrant le concours de ses officiers pour tout emploi soit en France, soit en Angleterre, le second en demandant dans les rangs anglais une place que la constitution bien connue du royaume lui interdisait d'occuper. Après ces démarches qui n'étaient pas spontanées mais commandées par Louis XVIII, et quand un coin du voile dont s'enveloppait le véritable projet dut être soulevé, Monsieur usa encore d'un artifice de langage ; il affecta de se reporter au lendemain de la contre-révolution tentée et accomplie, au jour où l'armée française, privée de son chef suprême, serait appelée par Pichegru à reconnaître son roi, et il sollicitait adroitement une forte somme pour assurer et hâter cette conversion. Sous quelle forme se serait opérée cette contre-révolution dont on prévoyait déjà les effets, ce fut un sous-entendu que chacun des ministres sonda avec une curiosité plus ou moins pénétrante, les uns, imbus de l'esprit de l'ancien

cabinet, n'hésitant pas à arriver jusqu'à la vérité tout entière, d'autres, comme M. Addington, préférant ne pas dépasser les apparences. La conclusion de ces réflexions diverses fut la remise à Monsieur d'un premier subside de 400,000 livres sterling, dont il devait faire usage sous sa responsabilité.

Ainsi pourvu des fonds nécessaires, Georges fit prélever une réserve destinée à secourir les familles de ceux de ses compagnons qui ne survivraient pas, et fit ses derniers préparatifs de départ. Son fidèle Hermely était de retour, et rapportait que, grâce surtout à Raoul Gaillard, il avait pu établir sur deux lignes une suite de gîtes jusqu'à Paris, où plusieurs logements étaient prêts. Le lieu de débarquement était dissimulé au pied d'une falaise haute, escarpée, réputée inaccessible, où pendait une corde pour la contrebande. Un passeport fut remis par lord Pelham, et le commodore Sidney Smith, qui dirigeait une croisière sur ces côtes, mit à la disposition de l'entreprise un cutter de la marine royale sous les ordres du capitaine Wright. Ce fut sous la conduite d'Hermely qu'à la fin du mois d'août 1803, Georges se hissa sur le rivage de France, avec la volonté de réussir ou de périr.

II.

Depuis le 1er septembre, Georges se cachait dans Paris, où Charles d'Hozier, aidé de De Sol de Grisolles, l'avait introduit de jour dans une de ses voitures; l'année 1803 finissait, et durant ces quatre mois, l'audacieux partisan était demeuré dans l'inaction.

Sur les cinq compagnons dont il s'était fait suivre, La Haye de Saint-Hilaire, chef de la division des Côtes-du-Nord, et le jeune Brèche avaient pris aussitôt les chemins de la Bretagne. La préparation de troubles qui, d'accord avec le cabinet anglais, restait éventuelle et peut-être à longue échéance, et qui avait déjà motivé l'envoi de plusieurs officiers chouans dans cette province, était l'objet convenu, apparent, et pourtant secondaire de cette mission. Georges voulait avant tout qu'on le crût de retour dans

son pays du Morbihan. Persuadé que sa sortie d'Angleterre ne resterait pas longtemps dissimulée, qu'un jour ou l'autre un espion, se dérobant aux mesures d'expulsion édictées contre les Français, avertirait le gouvernement consulaire, il voulait que le regard de la police fût détourné de Paris, et reporté sur la Bretagne par quelques rumeurs sourdes de sa présence ou quelques indices d'agitation. Pour mieux donner le change, il déroutait la plupart de ses propres officiers sur son véritable séjour. La Haye de Saint-Hilaire, et plus tard un autre chef de division, Lepeige dit de Bar, ne furent pas seulement chargés de cette espèce de diversion ; ils devaient rendre à Georges un second service, aussi personnel, aussi important, en fournissant un contingent à cette bande qu'il persévérait à vouloir former pour attaquer et combattre le Premier Consul.

Des hommes résolus étaient demandés à cet effet de différents côtés. A Londres, il y avait eu le rêve d'une petite armée de volontaires, arrivant isolément de plusieurs provinces comme au temps de la conjuration d'Amboise, et se dispersant dans Paris, prêts à se grouper sous les officiers bretons. Une fois en France et en face de la réalité, il avait fallu renoncer à une pareille chimère, et reconnaître l'extrême difficulté de découvrir, même en très petit nombre, des cœurs sûrs, énergiques, capables de tous les sacrifices. Aucun n'était espéré de la Vendée, où Georges n'avait jamais eu d'influence. Quelques-uns étaient arrivés de la Bretagne, lassée, rebutée, stérile à son tour, ou de la haute Normandie, sur l'instigation de Raoul Gaillard, qui par son activité et sa connaissance du terrain était devenu le véritable second de Georges : ces recrues, assez peu recommandables, ne dépassaient guère le nombre de six, à la fin de l'année 1803. Il est vrai que dès le début de novembre, les recherches avaient dû être ralenties, l'arrestation de Quérelle, un des premiers débarqués, compromis par des lettres surprises, surtout la capture de De Sol, dont le visage était trop connu pour n'être pas signalé, ayant démontré la faute de réunir à l'avance des Chouans qui ne pouvaient être aperçus à Paris qu'au

péril de leur existence et du secret du complot. Un risque aussi pressant, ajouté à la rareté des hommes, avait amené Georges à peu compter désormais sur les enrôlés de l'intérieur, à faire de ses officiers exilés en Angleterre non plus seulement le noyau solide, mais l'élément presque unique de sa troupe, et à les laisser en sûreté près de Southampton jusqu'à la veille d'agir.

Si jusqu'ici il ne les avait pas appelés, c'est que contrairement à toutes ses espérances, il n'avait pas encore Monsieur auprès de lui. Son obstination à vouloir un combat n'était surpassée que par celle de faire d'un prince le chef militaire de cette lutte désespérée, puis le chef politique d'une contre-révolution royale. Obligé maintenant de s'avouer que Bonaparte était moins haï en France que les émigrés ne l'affirmaient; que l'armée, excitée par la guerre, restait obéissante; qu'à Paris, les cabales de quelques généraux, de quelques sénateurs ou tribuns disparaissaient au milieu d'une popularité plus évidente qu'ailleurs, Georges, au lieu de se décourager, s'était encore plus affermi dans la conviction qu'il fallait tout oser, mais seulement sous les yeux et par les ordres d'un Bourbon. Plus les difficultés étaient grandes, plus cette apparition du prince semblait nécessaire pour les vaincre. Devenu complètement solidaire de Monsieur, il se voyait donc dans l'obligation de l'attendre.

Monsieur attendait de son côté. Avant de disposer de Pichegru, il voulait être certain que Moreau se prêterait à l'emploi considérable qu'il lui destinait. Comme Lajolais, parti en mai d'Angleterre, restait muet, il fut décidé au mois d'août, peu de jours avant le départ de Georges, qu'un ami de Danican, M. Rochelle de Brécy, irait par la Hollande savoir sur place les raisons de ce silence inquiétant. Le temps s'écoulait : en septembre et en octobre, aucune nouvelle n'arriva ni de Lajolais ni de Rochelle. Georges, qui recevait de Monsieur, à de longs intervalles, des lettres aussitôt brûlées, fut alors invité à faire parvenir avec précaution aux oreilles de Moreau quelques propos flatteurs et engageants. Ils passèrent par Fresnières, le secrétaire intime du général, furent écoutés avec

indifférence comme autrefois des ouvertures semblables faites en Allemagne, et obtinrent des réponses vagues et peu satisfaisantes. Ces insinuations inutiles n'étant pas de nature à être renouvelées, Monsieur, comme s'il était peu troublé des dangers courus par Georges, s'efforçait de lui faire prendre patience, et essayait de gagner du temps. Par une concession trop apparente aux vues de Louis XVIII, qui recommandait d'aider l'Angleterre, il faisait de ses loisirs à Londres un usage dont il avait le tort de ne point calculer la publicité. Tantôt il tenait des conseils, où Pichegru parlait sans se découvrir, où Dumouriez, persuadé que le ministère anglais, à l'exemple de Paul Ier, avait besoin de ses conseils, étalait avec complaisance des plans infaillibles, où la discussion tournait et retournait dans le vide ; tantôt il se montrait en uniforme à la revue des milices, sans se douter que son assistance à ces revues et à ces conseils, racontée dans les journaux anglais et répétée en France, froissait des sentiments de patriotisme qu'il avait tout intérêt à ménager.

Au commencement de novembre, Pichegru fut informé que Moreau manifestait le désir de le voir. L'avis était envoyé de Francfort par Lajolais, arrivé dans cette ville en compagnie de Rochelle. Cette espèce d'invitation, rapprochée d'un langage encourageant recueilli un an plus tôt par l'abbé David, redoubla chez Pichegru le désir d'interroger les deux voyageurs. Par ses soins, une de ces autorisations de passeport qui n'étaient plus accordées à Londres que par exception et à grand'peine, leur fut adressée à Hambourg où ils devaient prendre la mer. Novembre se passa sans qu'on les vît arriver dans un port anglais : du moins l'abstention de Monsieur put alors être justifiée auprès de Georges, par une absence du Premier Consul qui se rendit au camp de Boulogne, et par des vents continuels qui rendaient inabordable la grève de Biville. Pendant le mois suivant, qui était le quatrième, Monsieur commenca en apparence à devenir moins inactif. D'abord, pour modérer l'impatience croissante de Georges, un second débarquement fut effectué par le capitaine Wright au pied de la falaise. Il se composait de

sept personnes : dont quatre officiers bretons qui par précaution reçurent l'ordre de se cacher à distance, dans des fermes normandes, et deux autres chouans, Deville dit Tamerlan et Coster Saint-Victor, moins soumis à Georges, qui voulurent à tous risques le rejoindre à Paris et partager ses périls. Le septième était un jeune noble, M. Armand de Polignac, qui venait plutôt pour porter les paroles de Monsieur, dont il était l'ami et se disait le précurseur, que pour prendre part à un mauvais coup, en société d'hommes de main qui n'étaient pas de sa condition. En même temps, sur le bruit que des conscrits de levée récente s'étaient mutinés et montrés en armes dans l'ancienne Vendée, sans doute par un effet prématuré du travail de Forestier, plusieurs des Bretons réfugiés furent envoyés directement de Southampton à la côte de Saint-Brieuc. Ils devaient s'unir à La Haye de Saint-Hilaire et à de Bar, qui luttaient en vain contre la fatigue ou l'apaisement des esprits, et qui, n'ayant pas réussi à réchauffer des ferments de troubles, ne pouvaient éveiller ainsi chez le gouvernement une attention que l'approche de l'heure décisive à Paris commandait cependant d'attirer et de concentrer sur la Bretagne.

Enfin, dans les derniers jours de ce même mois de décembre, Lajolais et Rochelle débarquent en Angleterre, et se rendent aussitôt chez Pichegru. Le récit de Lajolais fut tel qu'on devait le supposer d'un intermédiaire empressé à se faire valoir, à se vanter d'une confiance que la circonspection de Moreau n'avait pas dû lui prodiguer. Il était évident que Moreau gardait de la malveillance contre Bonaparte ; il l'était moins qu'il eût fait confidence de ce sentiment à un étranger, lui offrant pour tout gage un court billet de recommandation. De ce que Moreau avait répété que désormais il traiterait Pichegru avec son ancienne amitié et serait bien aise de le revoir, il ne ressortait pas qu'il l'engageait positivement à se hasarder en proscrit dans Paris. C'était cependant ce simple espoir d'une rentrée régulière dont Pichegru avait manifesté lui-même le désir, ce témoignage assez banal de bienveillance ou de politesse, que Lajolais commentait à sa manière et

dont il exagérait et faussait le sens. A l'entendre, il ne pouvait s'agir que d'une venue clandestine, et comme elle exposerait à la fois la vie de Pichegru et la réputation de Moreau, comment douter qu'elle eût pour but un échange de vues et un concert à établir? Lajolais l'affirmait, et persuadait sans peine, grâce à la passion qu'on avait de le croire. En l'écoutant, Monsieur, qui était présent sans s'être fait connaître, se laissa entraîner à dire : « Si nos deux généraux peuvent bien s'entendre, je ne tarderai pas à arriver en France. »

Des pourparlers furent aussitôt repris avec les ministres anglais. Monsieur demandait à être débarqué sur le sol français; il alléguait que les camps et la flottille de Bonaparte semblaient immobilisés dans des manœuvres de parade; que les craintes de la descente s'éloignaient; que les espérances d'une coalition en Europe se rapprochaient; qu'on pouvait désormais être sûr de Moreau; qu'il était temps d'agir sur l'intérieur. Les ministres écoutaient ce qui était dit et comprenaient ce qui ne l'était pas. Malgré les demi-mots ou les réticences, aucun d'entre eux ne pouvait plus ignorer que Moreau, dont le nom était mis en avant, n'était pas seul en cause; que derrière lui se trouvait Georges, enfermé, non dans les repaires de sa province, mais dans ceux de la capitale, où il devait disposer dans l'ombre des moyens qui n'appartenaient ni à la guerre ni à la politique. Les scrupules qu'aurait pu inspirer à quelques-uns cet usage peu avouable de leurs premiers subsides s'atténuaient, du moment que Monsieur acceptait la responsabilité en revendiquant la direction. Et cependant, tout en trouvant que cette demande les dispensait d'un embarras et sauvait les apparences, ils étaient d'accord pour la refuser. A cet égard M. Addington et ses collègues raisonnaient comme Pitt, écartant en 1800 un vœu semblable de mettre Monsieur à la tête des Chouans. Pouvaient-ils se soucier d'encourir devant le Parlement, devant les cours d'Europe, le reproche d'avoir sacrifié Monsieur, ou même de l'avoir abandonné, dans un temps où ils ne voulaient risquer aucun soldat anglais en France? D'un autre côté, si l'invraisemblable devenait

vrai, si Monsieur, soutenu de ses seuls partisans et ne devant à l'Angleterre que quelques fonds nouveaux, réussissait dans sa périlleuse aventure, le cabinet n'entendait aucunement faire à une monarchie restaurée la concession de ne pas diminuer la puissance française, de ne point profiter de la guerre pour s'approprier nos colonies, ruiner notre marine, notre commerce, et resserrer notre territoire et notre influence dans les limites les plus étroites. Pour cette œuvre d'amoindrissement d'une nation rivale, Louis XVIII rentré aux Tuileries deviendrait plus gênant que la République, précipitée par la mort soudaine de Bonaparte dans une anarchie qui la rendrait plus vulnérable, et comme autrefois la discréditerait dans l'opinion de l'Europe. Le cabinet, instruit depuis plusieurs mois du plan de contre-révolution proposé par Monsieur, n'en admettait que la première partie, le renversement de Bonaparte, et était décidé à ne pas concourir à la seconde, en aidant les Bourbons à remonter sur le trône de Louis XIV.

Cette politique, conforme à une tradition séculaire de gouvernement et à la perpétuité des haines et des convoitises nationales, allait se découvrir nettement quelques mois plus tard. Elle se voilait alors sous les paroles équivoques de quelques ministres, sous le silence de ceux qui étaient initiés à ce que les Anglais appellent encore de nos jours le secret du cabinet. Monsieur, qui n'avait pas l'indolente clairvoyance de son frère, se répétait sans cesse qu'en face de la révolution et de l'usurpation, l'Angleterre serait obligée d'élever au premier rang de ses intérêts le soutien du principe monarchique chez la nation voisine, et quand il entendait sa venue actuelle en France déconseillée par M. Addington comme autrefois par Pitt, il attribuait ces objections uniquement aux raisons de stratégie, qui empêchaient en ce moment les Anglais de le faire accompagner et rétablir par une de leurs armées. S'il insistait auprès des ministres, c'était mollement, pour la forme, et, comme en 1800, avec l'arrière-pensée de demeurer à Londres, simple spectateur des tentatives royalistes auxquelles il avait promis par néces-

sité l'appui de sa présence. Aurait-il senti dans ses veines un reste de l'ardeur d'une grande race, autrefois militaire, son entourage aurait promptement refroidi cet accès héréditaire de vaillance et de témérité. La vieillesse, qui chez le duc de Sérent avait peur des initiatives, l'orgueil de naissance, qui chez les personnages de la maison du prince dédaignait les Chouans comme gens de mauvaise compagnie, la langueur maladive, qui, chez Mme de Polastron, s'alarmait d'une séparation peut-être sans retour, tout se réunissait pour démontrer que la seule place digne de Monsieur était à Londres, et qu'il fallait y retenir aussi le duc de Berry, plus emporté que son père et aussi peu aventureux. Le plus écouté de ces courtisans était un ancien officier des gardes suisses, le baron de Roll, étranger de valeur médiocre, de peu d'intrigue, entré, on ne sait pourquoi, dans l'intimité du prince, et prétendant, sans l'aveu de Georges, tenir la haute main sur le complot. Le baron n'était pas seul à posséder le mystère complet de la trame ; il le partageait notamment avec l'évêque d'Arras, et bien qu'en froid avec cet autre confident, se rencontrait avec lui pour pousser dans le sens où il savait que Monsieur inclinait. L'unanimité de ces conseils aurait pu être invoquée avec moins d'inconvénient et d'embarras que l'empêchement suscité par le cabinet anglais, si tout prétexte n'avait pas paru inutile avec la raideur inflexible de Georges. Monsieur avait pris le parti plus commode et plus sûr de se taire, et de même qu'en 1800 il avait laissé le cours des événements le dégager envers les chefs de la chouannerie, il se flattait que l'arrivée de Pichegru, en précipitant la crise, ôterait à Georges la possibilité de protester contre un manque de parole.

L'envoi de Pichegru, médité secrètement dès l'origine, ne fut pas obtenu sans quelque difficulté. Le premier mouvement des ministres avait été de ne pas exposer isolément le seul des généraux émigrés qui leur inspirât confiance, de le réserver pour une opération d'ensemble, dont ils s'étaient plusieurs fois entretenus, au cas d'une descente repoussée, suivie d'une révolte dans l'Ouest ou

d'une défection dans l'armée française. Ils cédèrent néanmoins devant l'assurance que Moreau avait invité son ami et l'attendait pour se déclarer. Pichegru put donc monter le 11 janvier 1804 sur le cutter du capitaine Wright. D'amples pouvoirs lui étaient délégués pour commander et diriger, pour confirmer les autorités, rassurer les esprits et préparer la place du roi, Véritable suppléant de Monsieur, il devait ménager Georges, surtout le faire agir en expliquant que le prince ne se dérobait pas, s'il ajournait un peu l'effet de ses promesses. Outre Lajolais et Rochelle, outre le Suisse Rusillion qualifié d'aide de camp, Pichegru emmenait avec lui deux familiers de la cour d'Edimbourg, le marquis de Rivière et l'aîné des Polignac, comme de vivants représentants et des témoins certains de la part que Monsieur entendait garder dans l'entreprise. Un des Gaillard fut autorisé à se joindre à eux sur l'appel de son frère.

Georges était revenu à la falaise, convaincu qu'il allait escorter le comte d'Artois ou le duc de Berry. Il avait même envoyé en Angleterre Hermely, avec l'instruction de servir de guide au prince, dont l'éloignement prolongé tenait tout en suspens. Lorsqu'il vit que Pichegru débarquait sans le chef nécessaire de l'opération, il leva les bras au ciel : « Ah! nous sommes perdus! » s'écria-t-il brusquement. Calmé néanmoins par des promesses dilatoires, par l'annonce que Monsieur ne pouvait tarder à rejoindre son aide de camp Pichegru dont il aurait dû être suivi ce jour même, Georges fit repartir aussitôt l'infatigable Hermely, porteur d'un ordre déjà préparé pour vingt-cinq de ses officiers, qui s'étaient mis auprès de Southampton sur une sorte de pied de guerre et s'exerçaient au maniement du cheval. Ses deux principaux lieutenants, Guillemot et Penanster, n'étaient pas appelés avec eux, peut-être parce qu'ils étaient destinés à l'office de gardes du corps, pour le jour réputé prochain où Monsieur affronterait le danger du voyage. Mais le nombre et le choix de ceux qui devaient s'embarquer prouvaient assez que le moment était enfin venu de former la bande, et que l'exécution de l'attaque ne serait plus retardée.

Avec le changement qui, à l'insu de Georges ou malgré lui, se faisait dans la direction de l'entreprise au profit de Pichegru, tout en réalité était subordonné désormais à l'attitude de Moreau. Quand ce général, toujours cauteleux, fut averti par Lajolais de l'arrivée furtive de Pichegru, il laissa percer la surprise, l'inquiétude, et ne consentit à une entrevue que de nuit, et sur le boulevard de la Madeleine. L'apparition de Georges, amené en tiers, lui fit écourter le rendez-vous : mécontent, quoique Breton, d'être mis en face de ce compatriote si compromettant, il crut plus tard ne pas trop manquer à la vérité en niant de l'avoir vu. Cette rencontre mystérieuse, dont l'appareil ct le décor rappelaient les conjurations de théâtre, eut lieu le 27 janvier, dans des rues sombres et désertes ; et pendant la même nuit, de Sol et Quérelle, les deux affidés de Georges, retenus depuis trois mois sous la main de la police, étaient traduits devant une commission militaire, qui acquittait le premier, et condamnait à mort le second comme embaucheur. On apprit, on lut même dans le *Moniteur*, que l'exécution avait été arrêtée par des révélations : cependant Quérelle n'étant pas entré très avant dans la connaissance du complot, cet accident, dont la portée restait incertaine, ne pouvait, à ce moment, faire hésiter les chefs de l'entreprise, déjà entraînés sur la pente et convaincus qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Le 2 puis le 6 février, Pichegru se rendit chez Moreau, et s'ouvrit par degrés sur le projet qui l'amenait à Paris. Moreau, éclairé par la vue de Georges, avait eu le temps de réfléchir et de préparer ses réponses. Le renversement de Bonaparte lui semblait dans l'intérêt de la France ; il le désirait, sans avoir rien préparé pour le tenter lui-même. Si le Corse ambitieux qui aspirait si visiblement à la tyrannie périssait par d'autres mains, Moreau pensait être appelé au Consulat par le vote du Sénat, le vœu de l'armée, la reconnaissance de la nation. Il ferait alors un premier usage de cette autorité pour mettre à couvert Pichegru, et même Georges et ses Chouans. Quant à la cause royale, pouvait-il en être question ? Les Bourbons étaient déchus, discrédités ; le retour de la monarchie

n'était qu'une chimère. Pichegru, déconcerté par cette franchise, sortit en disant avec humeur « Il paraît que ce b....-là a aussi de l'ambition », et Georges ajouta : « Bleu pour bleu, j'aime autant Bonaparte ! »

En refusant de s'associer à un coup d'État royaliste, Moreau comprenait que sa force tenait uniquement à ses sentiments républicains et à sa renommée comme homme de guerre. Sans doute il s'exagérait sa popularité : la succession de Bonaparte ne lui était pas aussi assurée qu'il se l'imaginait ; un compétiteur redoutable devait se produire aussitôt dans Murat, général actif, brillant, aimé du soldat et investi du commandement militaire de Paris. Du moins Moreau avait-il raison de s'appuyer devant Pichegru sur les intérêts nés de la Révolution et sur la nécessité présente de combattre les Anglais. Il ne pouvait être choisi que pour continuer à cet égard l'œuvre de Bonaparte. Le désir, indécis du reste et troublé, qui s'éveillait chez lui pour le pouvoir, s'accordait donc pleinement avec sa volonté de ne pas démentir son passé, avec son patriotisme, pur encore des sophismes qui l'ont conduit plus tard à trouver la mort dans les rangs des coalisés. Comment ne pas sentir qu'il se serait perdu dès le premier jour, s'il avait accepté une solidarité évidente avec des Chouans à la solde de l'Angleterre ?

Le 7 février, lendemain de son entretien irritant avec Pichegru, se voyant mis en demeure de se prononcer par un émissaire de ce général, nommé Rolland, il se retrancha dans des raisonnements semblables, puis se rendit chez quelques amis, chez Bernadotte, chez Macdonald, dont les sentiments secrets lui étaient connus, leur fit entrevoir l'éventualité d'une disparition de Bonaparte et s'assura de leur concours si une crise le poussait à la première place. Ce langage, tenu devant des mécontents à la veille d'une descente en Angleterre, n'a dû leur sembler qu'un écho des conciliabules factieux de l'été 1800 : à la postérité, il ferait croire que Moreau prévoyait encore comme possible l'exécution d'une conspiration à laquelle ses réponses venaient cependant de porter un coup accablant. L'hésitation s'était en effet répandue parmi les con-

jurés et se tournait promptement en désarroi. Pour Pichegru c'était, avec la fin d'un malentendu, le renversement de tous ses calculs. Pour Georges c'était, avec la conviction que Monsieur ne voudrait plus débarquer, l'impossibilité de rien entreprendre. A quel parti s'arrêter? Fallait-il attendre les officiers bretons, qui devaient être en mer, et se jeter tête baissée dans une mêlée où le sang répandu serait sans doute inutile? Fallait-il ajourner la tentative, se disperser et essayer une retraite sur la Bretagne? Tandis que les cerveaux fermentaient d'idées et d'objections, d'espoirs et de craintes, que les reproches commençaient à s'échanger, des arrestations, connues dès le 8, annonçaient brusquement qu'il n'était plus temps de discuter, et que chacun devait maintenant penser à sauver sa tête : le complot n'était pas seulement désorganisé, il était découvert.

III.

Depuis la reprise des hostilités, le gouvernement français était persuadé que l'Angleterre ne reculerait devant aucune pratique; qu'elle userait, comme autrefois, de tous ses moyens de nuire, directs ou indirects, sourds ou déclarés ; qu'accoutumée à mettre en avant les royalistes, elle devait plus que jamais accueillir ou acheter leur concours. Pour se prémunir contre ce danger connu, la surveillance, qui s'était ralentie pendant la paix sans s'interrompre, redoublait maintenant d'activité, et toutes les polices étaient en mouvement. La principale, il est vrai, se voyait depuis peu privée de sa tête. Fouché était remplacé, et les ressources personnelles que ce rusé personnage se ménageait en arrière-plan, par ses accointances avec tous les partis, n'étaient en rien suppléées par le grand juge Regnier, magistrat honnête, policier novice et inhabile. Du moins, la tradition se perpétuait dans les bureaux, où Desmarest, le chef de la division politique, continuait à grossir patiemment ses dossiers. Ce travail se trouvait contrôlé et complété par celui du préfet de police Dubois, qui s'occupait en particulier de Paris, et surtout

par celui du général Moncey qui, en résumant les rapports de la gendarmerie, embrassait tous les départements, anciens et nouveaux, de la République. Enfin Talleyrand ajoutait aussi à cet ensemble de renseignements, et par ses instructions à ses diplomates, plus sûrs et mieux informés que le petit nombre des agents secrets, dirigeait des observations dont il était nécessaire d'étendre et de fortifier le réseau au dehors.

A l'étranger, c'était dans Londres ou les environs que le cabinet anglais paraissait avoir sous sa main les instruments les plus nombreux et les mieux disposés pour ourdir ses trames. Là, sept princes français se trouvaient entourés par des réfugiés de toute condition, évêques hostiles au concordat, anciens fonctionnaires, journalistes, officiers chouans, tous dévoués à la cause royale, et quelques-uns prêts à s'y sacrifier. Les efforts essayés par la diplomatie française pour faire expulser ces adversaires étaient restés vains ; l'hospitalité dont ils profitaient était devenue une question d'honneur pour le gouvernement anglais, puis un calcul et un moyen de lutte. Même les tentatives d'espionnage avaient été peu fructueuses. Au-dessous de gens de lettres, comme Fiévée ou Beauvoisins, chargés surtout de s'enquérir sur le gouvernement et l'opinion, des émissaires obscurs ou des émigrés accommodants avaient rarement réussi à pénétrer dans les intérieurs suspects ou à entendre les propos factieux. La révélation sur Picot et Lebourgeois, la seule qui mît sur la trace d'une machination, était l'effet imprévu du hasard. Désormais l'Angleterre ne pouvait plus être épiée, et bien que la source des avis secrets ne fût pas complètement tarie, ce n'était guère que dans les journaux de Londres, échappés aux croisières, qu'on pouvait encore puiser quelques renseignements sur les visées des royalistes.

Le continent n'était pas inaccessible comme l'île bien protégée de la Grande-Bretagne : pour la première fois depuis l'explosion de la Révolution, l'état de paix et l'ascendant du Premier Consul permettaient de pousser les recherches dans toutes les cours. A la fin de 1802, on avait profité des complaisances de la Prusse pour envoyer

un certain Galon Boyer à Varsovie, avec la mission occulte de consigner ses remarques sur la manière de vivre et de penser de celui qu'on appelait à Paris le Prétendant. Ce témoignage, adressé régulièrement à Talleyrand, n'avait fait que confirmer ce qu'on savait à l'avance du peu d'initiative où s'engourdissait ce cercle royal de proscrits. Cependant le refus récent opposé à une demande d'abdication donnait à croire que Louis XVIII s'était réveillé, et ne s'en reposerait plus seulement sur la Providence du soin de défendre des droits si nettement expliqués et si publiquement maintenus. Comme il était notoire que des dépêches suivies s'échangeaient entre Varsovie et Londres, on écouta l'offre de l'ancien rédacteur de l'*Argus*, Lewis Goldsmith, écrivain besogneux et à tout faire, qui se faisait fort d'aller en Allemagne surprendre au passage la copie de cette correspondance. Tandis que cette œuvre de corruption, entamée avec légèreté, était à peu près manquée à la poste de Leipzig, la police réussissait mieux à Paris même, en s'emparant de Lesbros Laversane, auteur d'une de ces séries de bulletins, qui amusaient et trompaient la curiosité du prince en lui peignant la France sous les couleurs qu'il désirait. L'ancienne agence de Souabe, languissante depuis la paix de Lunéville, avait été dissoute, et demeurait discréditée par des papiers compromettants, saisis par la Prusse à Baireuth et imprimés depuis par le gouvernement français. Mais si ce foyer d'intrigues se trouvait éteint, avec lui toutes les ardeurs royalistes n'avaient pas disparu en Europe et pouvaient se rallumer pendant la guerre nouvelle. Il restait de divers côtés des agents dispersés, les uns en rapports avec l'abbé Delamarre, chargé de la partie secrète dans le cabinet du roi, les autres plus indépendants et travaillant sous leur propre inspiration à la cause des Bourbons. Le général Bonaparte était las d'entendre parler de ces émigrés, et se sentait assez fort pour les atteindre et les réduire à l'impuissance. Il voyait en eux au moins des agitateurs, répandus dans les sociétés hostiles à la France, revêtus d'insignes de l'ancien régime, communiquant par des voies clandestines avec leurs amis amnistiés et rentrés, entretenant autour d'eux, par

leur attitude et leurs discours, des doutes sur la stabilité du régime consulaire. A Vienne, où des menées de cette nature étaient signalées, on essaya, mais inutilement, les démarches cachées de l'espion Ducange ; dans la cour des Bourbons de Naples on employa ouvertement l'influence officielle de M. Alquier. Ce fut surtout à Rome et à Dresde que la main du Premier Consul devait s'appesantir avec le plus de ténacité, parce que ces deux villes servaient de séjours à MM. de Vernègues et d'Antraigues, qui à un caractère remuant ajoutaient le tort bien plus grave de s'être mis au service d'une autre Puissance, d'abriter leur malveillance sous le couvert de la Russie qui prenait maintenant parti pour eux.

A côté de ces Français, plus irritants que dangereux et dont Varsovie paraissait le centre, les agents proprement dits de l'Angleterre étaient aussi poursuivis partout où on les signalait, surtout en Allemagne, où des voies dérobées leur étaient depuis longtemps ménagées. Quelques-uns, espions de profession, rôdaient autour des campements français, distribués sur nos côtes jusqu'en Hollande. D'autres, en plus grand nombre, étaient des embaucheurs déguisés. Leur recrutement s'opérait en silence parmi les Hanovriens et les Suisses licenciés, ou les Allemands oisifs des petits États. On évalua plus tard à six mille les enrôlés qui furent ainsi acheminés sans bruit vers l'Angleterre. Si, comme il devenait probable, la guerre s'étendait un jour sur le continent, il était à prévoir qu'un nouveau travail, imité de celui de Wickham, reformerait sur place des légions à la solde anglaise, et que les survivants encore valides du corps de Condé y retrouveraient un emploi. Après le licenciement général de 1801, ceux des Condéens qui n'avaient pas eu la volonté ou le pouvoir de rentrer dans leurs foyers, s'étaient dispersés en Allemagne. Sans parler des anciens officiers du corps qui servaient avec un grade dans l'armée autrichienne, les petites sociétés où se groupaient les autres pouvaient encore fournir des bras pour tenir une épée et des têtes pour commander. En janvier 1804, une augmentation de la pension anglaise dont ils vivaient fit même supposer que le cabinet de

Londres les payait à l'avance comme des auxiliaires. Toutes ces menées anglaises étaient trop disséminées et trop mobiles, pour qu'il fût possible de les dépister une à une : on se contenta de les surprendre à leur origine, dans les ports du nord de l'Allemagne qui donnaient encore issue à l'Angleterre pour communiquer avec le continent. On renvoya donc à Hambourg l'émissaire Colleville qui y avait longtemps séjourné ; et la ville d'Embden, poste d'observation encore mieux situé, reçut un commissaire des relations commerciales, le républicain Lachevardière, qui en guettant les allées et venues des voyageurs, le mouvement des lettres et des marchandises, devait remplir une mission où la police avait plus de place que l'intérêt de nos négociants.

Ce fut pourtant à l'autre extrémité de l'Allemagne, à Munich, que se firent les découvertes les plus utiles et aussi les moins espérées. Elles étaient dues aux artifices tout spontanés de ce Méhée, que les ministres anglais, mal inspirés, avaient eu l'imprudence d'envoyer auprès de M. Drake. Méhée, policier par instinct et par besoin, mis en bonne humeur par un premier succès à Londres, s'était promis d'avoir le second à Paris en y vendant son intrigue. Après s'être fait connaître en route à Lachevardière, puis à M. Otto, notre ministre à Munich, il s'était joué, à son aise, de M. Drake, de son cabinet à serrures, de ses mystères, de sa crédulité. Revenu promptement à Paris, il s'était fait donner l'ordre de continuer le rôle mensonger dont il s'était volontairement affublé. Le Premier Consul ne dédaignait pas de diriger cette mise en scène insidieuse ; il y voyait la certitude de saisir un agent anglais en flagrant délit de complots, de jeter le déshonneur et le ridicule sur leur diplomatie qui s'abaissait à des procédés aussi avilissants. Il comptait aussi sur un autre avantage, et se flattait de recueillir dans les confidences de M. Drake des lumières pour éclairer les recherches, plus actives encore qu'à l'étranger, qui se multipliaient maintenant dans tous les coins de la France.

L'intérieur, en effet, était resté le champ principal pour la surveillance et la répression ; les ressorts de toutes les

polices, les uns tendus par habitude sur les traces connues, les autres reportés sur de nouveaux indices, y combinaient plus que jamais la diversité de leurs efforts. L'entente prônée par Méhée entre les royalistes militants et les jacobins, ou, comme on les nommait alors, les Exclusifs, avait-elle une autre existence que le caprice de son imagination ? On pouvait le craindre, d'après la faveur facile que ce plan fictif avait rencontrée à Londres et à Munich, d'après les sophismes de la passion qui, de tout temps, ont poussé les partis extrêmes à s'aboucher et à se coaliser. La recherche se fit à la fois dans les deux camps. On ne surprit rien du côté des Exclusifs : malgré la perte de leurs chefs, déportés après l'attentat de nivôse, ils s'agitaient comme font les démagogues sous tous les régimes, mais étaient contenus par des arrestations fréquentes qui, portant sur des gens obscurs et méprisés, n'excitaient aucun intérêt. Du côté des royalistes, on arriva jusqu'à Garrez de Mesiere, qui correspondait réellement avec l'évêque d'Arras sur un projet de rallier à la royauté ceux qui l'avaient renversée. Mais il avait fallu déguiser en jacobin un agent provocateur, et on ne pouvait prendre au sérieux ce qui n'était que le produit de ce besoin d'argent et d'intrigue qui crée tant de factieux sans consistance. La mission de Cléry, connue tardivement vers le même temps, était de nature à donner plus d'ombrage. D'après ce qu'on apprit, ce confident de Louis XVIII laissait de côté toute pensée d'alliance avec les énergumènes : les promesses conciliantes dont il était chargé avaient une portée générale, elles s'adressaient aux partisans modérés de la Révolution, qui formaient la grande masse du pays. On vit dans ces assurances spécieuses et dissolvantes une sorte de contrefaçon de l'œuvre de Bonaparte : on crut même qu'il s'y mêlait un système de monarchie tempérée, emprunté à la constitution anglaise, et comme l'émigré Omer Talon fut soupçonné de compléter sur ce point essentiel les déclarations de Cléry, il fut arrêté et envoyé aux îles Sainte-Marguerite. Tout ce programme d'apaisement social, d'administration et de gouvernement aurait pu inquiéter par ses aspects raisonnables, s'il n'était pas de-

meuré sans propagande. Révélé comme un mot d'ordre verbal à quelques royalistes de Paris qui devaient le répandre de proche en proche, il manquait d'une authenticité suffisante et ne parvenait pas à la publicité.

Les probabilités présentes et l'expérience du passé faisaient cependant croire que les royalistes de l'intérieur, grossis maintenant de tous les rentrés, ne demeureraient pas insensibles aux excitations du dehors. Des questions détournées étaient souvent adressées à M. Drake sur ses correspondants inconnus, sur les conciliabules où les têtes ardentes pouvaient encore s'échauffer, sur les troubles probables des provinces autrefois en armes. Le diplomate anglais, peut-être moins instruit qu'on ne le supposait, avait en tout cas une longue pratique des complots ; il en possédait les règles, et savait qu'un affidé doit être tenu dans l'ignorance de tout ce qu'il n'a pas à faire en personne. Crédule envers Méhée, il se renfermait dans une discrétion impénétrable sur le reste. Ce n'était pas l'affaire des polices consulaires, obligées de s'orienter, de se suffire à elles-mêmes. Soupçonnant des comités séditieux, elles n'atteignirent que celui de M. de La Rochefoucauld, ancien condéen, qui cherchait assez inutilement une entente avec Varsovie. Il y avait d'ailleurs peu de trouvailles à faire en ce sens, les royalistes, soit par découragement, soit par lassitude de l'exil, n'ayant plus entre eux l'espèce d'organisation qu'ils avaient reçue au moment du 18 fructidor et qui s'était reproduite sous une forme plus fractionnée au début du Consulat. Du côté des départements de l'Ouest, des précautions nombreuses et diverses étaient prises depuis longtemps. Les plus efficaces se confondaient avec les mesures militaires qui avaient pourvu à l'armement des îles et des côtes, et provoqué plusieurs de ces tournées d'aides de camp dont le Premier Consul se réservait la direction. Des postes de gendarmerie, répartis sur les points les plus exposés, veillaient à la fois sur l'espionnage anglais, sur les débarquements de Chouans, sur les correspondances de Jersey dont les affiliés semblaient toujours insaisissables. Enfin l'argent procurait des révélations qui s'achetaient

dans les préfectures ou dans les bureaux de la police, où des transfuges, comme Leclerc et Mathieu, faisaient métier de leurs récits. A la fin d'octobre, des vols de diligences parurent les indices ordinaires d'un soulèvement, et, en effet, peu de jours plus tard, une bande de révoltés tenta à Isernay d'empêcher les opérations de la conscription. Des tumultes semblables s'étant renouvelés dans d'autres communes, le Premier Consul lança aussitôt des colonnes d'éclaireurs sous les ordres de deux généraux de gendarmerie, et fit battre en tous sens la contrée située sur les deux rives de la Loire, entre Alençon et Poitiers. On fusilla neuf des meneurs, on conduisit les autres récalcitrants au nord, dans la forteresse de Luxembourg. Par la promptitude et la sévérité des moyens, le Premier Consul entendait prévenir des troubles qui pouvaient suivre l'entrée des armées en campagne, et qui, même en restant locaux et superficiels, devaient répandre l'alarme et obliger à distraire des troupes.

Les mouvements, de peu de durée, qui se renouvelèrent en novembre dans l'ancienne Vendée, auraient paru plus naturels dans les départements de la Bretagne. Cette province, plus inquiétante puisqu'elle avait été pacifiée la dernière, demeurait néanmoins en repos. Contenue par le camp de Brest et plus sûrement par l'influence du nouveau clergé, observée dans ses retraites par les gendarmes et les faux chouans, elle envoya aux armées ses conscrits, autrefois réfractaires et recrutés par l'insurrection. Si l'on saisissait parfois des traces d'agitation, la venue d'officiers bretons, envoyés pendant l'été, était restée à l'état de bruit, lorsque, dans les derniers jours de novembre, des lettres surprises entre les mains d'un parent de Penanster, nommé Even, trahirent la mission de De Bar. Ces lettres étaient adressées à Georges et au comte d'Artois : on les lut ; on les relut. Où se trouvait Georges, que de Bar déclarait ne savoir où prendre ? Était-il caché dans le Morbihan ? Avait-il même débarqué en France, comme l'annonçait une information secrète, déjà parvenue de Londres ? Vagues sur ce point important, les lettres étaient nettes au contraire sur l'intention d'insurger les paysans

et de gagner des officiers de l'armée. Cette révolte prochaine, disposée de près ou de loin par Georges, faisait forcément penser à l'autre espèce d'attaque qui était réservée pour Paris, à ce « coup essentiel », médité en 1800, tenté le 3 nivôse, et indiqué par Lebourgeois comme toujours en préparation. On s'était enfin avisé que les « hommes d'exécution » devaient être ces réfugiés bretons que la solde anglaise semblait tenir en réserve près de Southampton, et par les aveux d'Even, on savait que la Bretagne devait aussi en fournir un contingent. Déjà même quelques arrivées de chouans étaient signalées à Paris. Au milieu de janvier, le Premier Consul jugea nécessaire de prouver par un avertissement saisissant qu'il était sur ses gardes, et par un acte de rigueur, de déconcerter un complot qui semblait se former. Il voulut que ce châtiment exemplaire tombât sur la tête de ceux qui lui étaient désignés comme des précurseurs dans cette machination devenue si vraisemblable ; qu'elle frappât Picot et Lebourgeois détenus depuis un an, Quérelle et De Sol de Grisolles, surpris à Paris où leur présence était inexpliquée. Ces quatre chouans furent renvoyés devant des commissions militaires, avec Pioger dit Sans Pitié, que le soupçon d'un dessein semblable avait fait arrêter à Paris peu de temps après l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

Tout cet ensemble de mesures pour surveiller, prévenir, intimider, n'avait attiré jusqu'ici que l'attention ordinaire du Premier Consul. La police au dedans et au dehors de la France remplissait des rapports et des entretiens, auxquels il accordait seulement une part proportionnée de temps et d'intelligence, avec cette aptitude surprenante à s'appliquer également, sans effort comme sans transition, aux matières les plus dissemblables. Au-dessus de ces affaires courantes, qui variaient à chaque instant, sa pensée, fixée sur deux grands intérêts, travaillait sans cesse sur la guerre contre les Anglais et l'hérédité de son pouvoir.

C'était la guerre qui, en exigeant toutes les ressources de sa science militaire et diplomatique, excitait le plus la fécondité de son génie. Une rivalité qui grandissait depuis plus d'un siècle ne pouvait s'éterniser entre deux nations

voisines, et Rome, pour assurer sa tranquillité, son avenir, devait enfin venir à bout de Carthage. Dans l'impuissance de la combattre avec avantage sur mer, il fallait la saisir corps à corps sur son propre sol, et pour conduire à Londres une invasion réputée impossible, tout était à inventer, à créer ; une flottille construite sur un modèle approprié, des exercices nouveaux pour les troupes, des manœuvres maritimes à longue portée qui pouvaient préparer aux flottes françaises une supériorité de quelques jours dans la Manche. Ce duel décisif ne devait être contrarié par aucune diversion, et l'Angleterre, confinée, resserrée dans son isolement, devait être tenue à l'écart de ses anciennes alliances en Europe. La neutralité du continent était l'effort d'une diplomatie, devenue impérieuse envers l'Autriche vaincue et l'Espagne dominée ; restée caressante envers la Russie et la Prusse dont les forces demeuraient intactes. L'œuvre était difficile, et la vieille jalousie des Puissances, qui se souvenaient de Louis XIV et venaient de subir la Révolution française, ne pouvait que s'aigrir contre le Premier Consul, qui ne leur épargnait pas le poids d'une guerre dont il prétendait les exclure. Au delà d'établissements récents, et d'apparence trop durable, qui avaient fait sortir la France de ses frontières naturelles et l'étendaient sur le Piémont et Gênes, même sur la Suisse et la Hollande, des cantonnements de troupes françaises venaient de se former en Hanovre et dans le golfe de Tarente ; et ces moyens futurs d'arrangement et de compensation avec l'Angleterre, déjà mis en œuvre lors du traité d'Amiens, étaient tous conquis aux dépens de l'Europe. C'était aussi l'Europe qui était en souffrance et en perte par la fermeture de ses ports et de ses fleuves, par une exclusion des marchandises anglaises, qui devait par degrés aboutir au blocus continental. Toutefois Bonaparte, dans la vigueur de l'âge, l'élan de la conception, le plein sentiment de sa puissance, regardait tout comme possible et se croyait tout permis. Jamais des armées aussi belles, aussi nombreuses, ne s'étaient rassemblées sous son commandement ; et lorsqu'à Boulogne, il avait du regard passé en revue ses bateaux et ses troupes,

ou lorsqu'une éclaircie dans les brumes d'hiver faisait blanchir les falaises anglaises, sa pensée s'exaltait, s'enivrait de force et d'orgueil ; elle franchissait le détroit d'un bond jusqu'à Londres, ou lui donnait la vision d'une entrée au pas de charge dans les capitales de l'Europe.

Il ne se reposait de ces rêves de gloire qu'en se livrant à l'autre désir, plus contenu et aussi obsédant, qui le poussait à devenir le fondateur d'une dynastie. Le Consulat à vie préparait à cette transformation d'un pouvoir égal déjà à la royauté, et en formait le dernier échelon. L'empressement du vote populaire à ratifier cet acheminement graduel vers l'empire, prouvait que la stabilité était dans le vœu de la nation tout autant que l'unité de l'autorité. La France voulait un lendemain, par un fond d'habitudes monarchiques, par la crainte de voir l'œuvre si chèrement acquise de la Révolution s'effondrer au milieu de l'anarchie qui, dans l'antiquité, avait suivi la mort d'Alexandre. Il manquait, il est vrai, un fils à Bonaparte, et, pour le statut de sa succession, il prévoyait des luttes de famille, contre ses frères prétentieux et bornés, contre Joséphine tourmentée de l'approche d'un divorce. En dehors de l'affection paternelle qui peut-être ne viendrait jamais, il ne cédait alors qu'à la pensée politique de perpétuer ses réformes dans la société et le gouvernement, qu'à l'ambition personnelle de se placer au niveau des maisons souveraines de l'Europe; stimulants qui, du reste, suffisaient à ses calculs pour agiter le problème si compliqué de l'hérédité. Déjà il avait cherché en secret à écarter des compétiteurs, en essayant par un marché d'acheter l'abdication des Bourbons; et nul doute qu'il n'eût attaché à cette démarche l'intérêt puissant qu'il devait laisser percer plus tard en négociant son sacre et son second mariage. Obligé de désavouer ces avances nettement repoussées, il s'en fiait à sa grandeur future pour annuler Louis XVIII, et continuait à étudier l'établissement impérial sous tous ses aspects d'organisation et d'opportunité. Les dangers de mort, que devait multiplier la descente en Angleterre, démontraient l'urgence d'une solution; mais si l'opinion semblait prête, les corps

politiques, le Sénat dont dépendait l'empire, paraissaient encore hésitants. Force était, cette fois encore, de se borner à pourvoir à l'absence du chef de l'État, pendant qu'il serait engagé sur la Manche ou en Angleterre. Cambacérès aurait le gouvernement civil ; une large part de l'autorité militaire serait de fait aux mains de Murat, dont la fougue entraînante ferait sans doute défaut le jour de la descente, mais dont la fidélité saurait maintenir la capitale, et dont la vigueur saurait en imposer à tous.

La venue de Georges à Paris, révélée par Quérelle, un des condamnés des commissions militaires, saisit Bonaparte, et lui dévoila brusquement un abîme creusé sous ses vastes desseins de présent et d'avenir. Il fallait donc défendre sa vie, défendre avec elle la Révolution et les destinées de la France contre une poignée de Chouans, rebut de la guerre civile ! Il se rejette en arrière, s'indigne, et une colère sourde, mêlée de dédain, lui monte subitement au cœur. Dès les premiers instants, il place la recherche du complot au rang de ses occupations les plus importantes : pendant plusieurs semaines il allait s'y appliquer avec la même activité qu'à la préparation de la descente, avec une ardeur qui devait s'augmenter et s'irriter par les découvertes de chaque jour.

Quérelle, emprisonné en septembre, ne savait qu'une chose, la venue de Georges à Paris où il le croyait encore. Conduit sur la voie dérobée où il l'avait accompagné, il finit, non sans peine, par reconnaître les gîtes, et en remonta la chaîne jusqu'à la côte normande. On y arrêta un ancien affidé, du nom de Troche, qui, interrogé à Paris le 5 février, annonça pour le soir même un débarquement d'officiers bretons à Biville. Était-il encore temps de les surprendre ? Savary et des gendarmes d'élite se jetèrent dans des voitures, coururent à toute bride et en quelques heures se trouvèrent apostés au haut de la falaise.

En même temps, à Paris, les indications de Quérelle, aidées déjà par des perfidies féminines, faisaient saisir Louis Picot et Bouvet de Lozier. Le premier, domestique de Georges, avait l'origine basse et les dehors d'un misérable avec qui tout semblait être permis. Les pouces serrés

entre des chiens de fusil, il se laissa arracher, le 13 février, l'arrivée récente de Pichegru et ses entrevues avec Moreau. L'accusation contre Moreau se trouva confirmée le lendemain par Bouvet, au milieu de l'exaltation maladive d'une tentative de suicide : si le ton de cette déclaration était théâtral, le sens en était précis, et la forme, mieux que l'aveu forcé de Picot, pouvait se publier ouvertement.

Que Moreau eût un rôle dans la conspiration, que même, selon le témoignage de Bouvet, il s'y réservât la succession de Bonaparte, il ne parut guère possible d'en douter. Par là s'expliquait son rapprochement invraisemblable avec Pichegru, négocié par l'abbé David, et jusqu'à cette affectation d'isolement qui avait mis la police en défaut. Un conseil privé fut aussitôt réuni, et, dans cette délibération secrète, il fut reconnu que les charges, telles qu'on les connaissait, étaient trop fortes et deviendraient bientôt trop notoires pour échapper à l'action de la justice. Arrêter Moreau était une mesure grave, la plus grave que pût entraîner la poursuite de la conspiration. C'était, par contre-coup, atteindre d'abord ceux qui dans tous les temps sont nés frondeurs, qui se plaignaient alors de voir la république se convertir en monarchie, ou qui, plus clairvoyants, s'inquiétaient de voir un génie débordant prêt à tomber dans l'excès. Ces mécontents étaient assez nombreux dans l'élite de la nation ; ils murmuraient dans les salons et les instituts, parmi les officiers et les membres des autorités. Ils se faisaient entendre dans la propre famille du Premier Consul. L'épuration ne les avait pas tous exclus du Tribunat, et on savait que dans le Sénat plusieurs étaient dociles à l'influence cauteleuse de Sieyès. Moreau donnait par son nom un point de ralliement à ces têtes raisonneuses, qu'il n'essayait d'ailleurs point de grouper autour de lui, et qui d'elles-mêmes ne cherchaient pas à se constituer en parti. Pour la masse de la nation, tranquille et modérée, attachée à la Révolution par principe ou par intérêt, Moreau avait un crédit plus latent, mais plus étendu et plus réel. Il paraissait le second personnage de l'État, celui dont les succès avaient le plus contribué, après ceux de Bonaparte, à assurer la grandeur et la durée de la Répu-

blique. A des titres divers, le vainqueur de Hohenlinden avait donc pour lui tous les partisans de la Révolution, sans excepter la faction jacobine, qui naturellement se serait tournée contre lui si elle l'avait trouvé au pouvoir : on peut même dire que, malgré sa triste fin, Moreau a continué à les séduire jusque dans la postérité. Or c'était sur l'opinion républicaine que Bonaparte s'était appuyé pour s'élever dans la journée du 18 brumaire, pour refondre dans un moule nouveau les institutions du passé ; c'était sur elle qu'il comptait prochainement pour asseoir l'édifice de l'empire. Il aurait besoin alors du suffrage populaire, du vœu de l'armée et, auparavant, du concours d'un Sénat chargé de modifier la constitution. Il y avait un gros risque à heurter les préventions, sincères ou affectées, de ceux dont dépendait l'achèvement de sa fortune, et lorsque Moreau, pris sur la route de Grosbois, fut enfermé au Temple, la plus simple politique commanda de se prémunir avec vigilance contre le reproche ou le soupçon d'avoir médité la perte d'un rival ; elle rendit nécessaire un ensemble de précautions pour éclairer l'opinion, la convaincre et la ramener.

La plus efficace eût été d'obtenir de Moreau l'aveu de sa faute, et, avant toute procédure, de lui infliger un pardon éclatant, qui l'aurait fait déchoir comme le Cinna de la tragédie recevant sa grâce des mains d'Auguste. Une tentative du Grand Juge pour provoquer une confession si opportune ayant été froidement repoussée, il fallut d'abord prouver la conspiration, qui aurait rencontré bien des incrédules, si les deux autres chefs, Pichegru et Georges, avaient réussi à s'échapper. Quand des mesures de toute sorte, loi contre les receleurs, investissement de Paris, primes à la trahison, les eurent fait trouver et saisir, l'instruction, confiée au conseiller d'Etat Réal, reçut une direction qui, sans être dévoyée, tendait cependant à rendre plus évidente la culpabilité de Moreau. Tout élément républicain dut être soigneusement séparé et laissé en dehors du procès. Si, par une heureuse fortune, il n'y avait pas lieu de suivre, dans les camps et dans les corps politiques, la trace de menées révolutionnaires que

l'indécision de Moreau n'était pas capable d'essayer, on aurait pu relever ses liaisons et surtout ses derniers pourparlers avec ceux des compagnons d'armes que leurs sentiments envieux avaient fait exclure dans la distribution récente des commandements. Sauf les généraux Liébert et Souham, arrêtés et retenus seulement pendant peu de jours, ces partisans plus ou moins convaincus de la république et de Moreau, loin d'être recherchés, furent réservés pour les dignités et les gros traitements qui devaient bientôt les convertir à l'empire. Il importait encore davantage que le grand accusé, celui qui, dans l'état de l'opinion, devenait chaque jour un plus sérieux embarras, parût un complice véritable ; non un simple ambitieux, qui se serait tenu à côté du complot pour en profiter sans y prendre part, et pour refaire un coup d'État servant au fond le régime républicain. Ce n'était pas le souvenir du 18 brumaire qui devait être réveillé, mais uniquement celui du forfait de nivôse, dont la conspiration actuelle était la répétition agrandie, et qui, elle aussi, était l'œuvre de l'Angleterre et de la maison de Bourbon, associées cette fois à Moreau.

Pour établir le caractère criminel de cette association qu'on disait préméditée et complète, pour attirer ainsi sur Moreau une condamnation rendue nécessaire par son emprisonnement et par ses dénégations, il suffisait, croyait-on, de fixer nettement sur les Anglais et les Princes la responsabilité d'un attentat prêt à s'exécuter par des « brigands » de la chouannerie. La preuve était d'autant plus facile à mettre en relief, qu'elle était conforme à la vérité et ressortait d'elle-même. La complicité des ministres anglais pouvait être exagérée, comme elle l'a été en effet puisqu'on leur a attribué à tort l'initiative ; comment aurait-elle été contestée, quand les conjurés affirmaient que ces ministres avaient, à plusieurs reprises, fourni l'argent, les poignards, le bâtiment de guerre sous les ordres de ce capitaine Wright, qui, fait prisonnier plus tard à l'abordage, devint un témoin silencieux mais irrécusable? Ils ne se contentaient pas d'armer le bras de Georges ; et la mystification de M. Drake par Méhée, rendue publique

et notifiée aux Puissances, allait démontrer qu'à Munich, puis à Stuttgart, la diplomatie anglaise disposait contre la vie du Premier Consul d'autres machinations, qui, pour être illusoires, n'en étaient pas moins odieuses et révoltantes. La part des Bourbons dans la conjuration n'était-elle pas aussi claire, aussi certaine? Elle était manifestée par la saisie à Paris de MM. de Polignac et de Rivière, amis personnels de Monsieur; par les aveux multipliés des conjurés; par celui plus frappant de Georges lui-même, qui, sortant un moment de son système de tout nier, reconnaissait hautement qu'il ne devait agir que sur l'ordre et en présence du Prince, et se faisait honneur de cette déclaration. Pendant quelque temps on se flatta d'intercepter à Francfort une lettre de Louis XVIII qu'on supposait à l'adresse de Moreau, et, d'un tout autre côté, à la falaise de Biville, de surprendre le comte d'Artois ou le duc de Berry qu'on croyait à bord du lougre guetté par Savary et ses gendarmes. Il se trouva que la lettre concernait un intrigant subalterne, le général Desnoyers, et que le lougre, chargé, non d'un prince, mais des vingt-cinq officiers appelés de Southampton par Georges, fut averti du péril et remit à la voile pour les îles normandes. Ce fut un double mécompte; mais à n'envisager que la démonstration contre les Bourbons, il privait seulement la police d'un surcroît de preuves.

IV.

Pendant que Savary surveille à l'horizon les allées et venues du bateau suspect, l'éventualité de la capture sur le rivage français d'un Bourbon, caché au milieu d'une bande équipée pour le guet-apens, a fait naître la pensée d'un châtiment prompt, saisissant et exemplaire. De tout temps la découverte d'un complot a suscité des mesures d'intimidation propres à en prévenir le retour, et le siècle qui commençait allait voir édicter des lois de sûreté générale, comme la suite excessive, mais logique, inévitable, des attentats de Fieschi et d'Orsini. Dans les conjonctures présentes, l'intervention du législateur au-

rait paru stérile au Premier Consul ; il voulait agir violemment comme à la guerre, où la protection de l'armée exige parfois une rigueur soudaine, un sac, l'incendie d'un village. Aucune des sentences attendues de la sévérité des magistrats qui allaient juger le complot ne pourrait imprimer l'étonnement salutaire, l'effroi à longue portée qui seul pût retenir pour longtemps l'audace d'un criminel. Ce ne serait pas la condamnation de Moreau, que la politique commandait d'obtenir et interdisait d'exécuter ; ni celle de Pichegru, dégradé et déjà sous la flétrissure d'une trahison, ni surtout celle de Georges, dont la mort semblerait le dernier incident des luttes que son obstination avait dirigées. Mais si la France et l'Europe apprenaient tout à coup qu'une commission militaire aurait fait justice d'un prince, convaincu d'être le vrai coupable, qui, à cette nouvelle, ne rentrerait en soi-même ? qui ne comprendrait la volonté de Bonaparte de ne reculer devant aucune extrémité pour assurer avec sa vie le salut de la patrie et le sort de la Révolution ?

A défaut du comte d'Artois et du duc de Berry, restés à Londres pour leur sûreté plus que pour leur honneur, voici que le hasard découvrait un autre prince, courageux celui-là, qui s'était logé à quelques lieues de l'Alsace sans qu'on y prît garde, qui avait été oublié pendant les démarches tentées pour faire exiler les Bourbons dans un asile lointain de la Russie, dont la signature mise au bas des protestations contre une abdication avait passé inaperçue, et qu'un rapport négligemment perfide de Méhée, parti en tournée nouvelle pour sonder M. Drake, signalait comme le chef de tout ce qui se machinait en Allemagne.

Il aurait mieux valu pour le duc d'Enghien qu'une surveillance continue l'eût entouré depuis son établissement à Ettenheim ; que la police, dont l'attention commençait à se porter vers le Rhin, l'eût compris dans les recherches qu'elle dispersait alors sur les anciens affidés de Pichegru, sur les Condéens convoqués, croyait-on, par un ordre prétendu de l'Angleterre, sur les intrigues fictives de Charles Thum et de sa Confédération cis-

rhénane, sur celles plus réelles et insignifiantes du général Desnoyers. L'habitation du duc d'Enghien, sa personne, sa manière de vivre, auraient été connues à l'avance. Il n'y aurait pas eu cette brusque révélation d'un nouvel adversaire, qui surprit Bonaparte, comme avait fait la présence de Georges à Paris; qui redoubla son irritation à un moment où il était dangereux de l'exciter, où sa pensée, tendue sur les manœuvres anglaises, croyait apercevoir dans les mouvements militaires de l'Autriche et les armements de la Russie des préparatifs d'une coalition que l'Angleterre combinait avec le forfait de Georges, où ses passions faisaient ployer par instant son activité d'organisation, débordaient par échappées, et s'épanchant sur la déloyauté des Bourbons qui en voulaient à sa vie, sur l'aveuglement de l'opinion qui ne comprenait pas l'indignité de Moreau et le plaignait, ne se fixait que sur la nécessité de frapper un grand coup et d'en finir avec les complots.

De ces emportements de l'orgueil, de ces égarements de la raison d'État, à l'ordre d'enlèvement contre le duc d'Enghien et à l'exécution subite dans les fossés de Vincennes, il n'y avait malheureusement qu'un pas. Une fatalité décevante aida à le franchir. En brouillant les chiffres d'une dépêche, elle fit croire que le duc s'était proposé de traverser la France pour se joindre à Georges, tandis qu'il avait sollicité le passage par Vienne pour se rendre en Angleterre. Par une autre confusion de noms, plus grave et bien plus vraisemblable, elle montra Dumouriez venu à Ettenheim, dans le but évident de suppléer à la jeunesse et à l'inexpérience de son hôte, et en dehors des plans compliqués où il s'ingéniait, chargé de la tâche simple, naturelle et efficace de faire concorder avec la mort prévue de Bonaparte une entrée à Strasbourg et une marche sur Paris. Enfin, par le témoignage d'un complice, arrêté aux côtés de Georges, on dut supposer que le duc s'était glissé jusqu'à Paris, pour y rencontrer le chef de la conspiration et se concerter avec lui.

A Vincennes, cependant, la sentence de mort, celle qui, distincte de la publication du *Moniteur*, fut réellement

rédigée et signée par les juges, ne reconnut comme prouvée que l'inculpation, irrécusable autrefois, mais insuffisante aujourd'hui, d'avoir combattu contre la République et de recevoir la solde anglaise. Ce fut comme ennemi de la France, et non comme conspirateur, que le malheureux prince tomba sous les balles des gendarmes d'élite. La complicité dans le complot, qui seule l'avait fait désigner pour victime, ne put être établie : en l'absence de M. Réal, qu'un hasard suprême avait tenu éloigné de Vincennes, elle ne fit même l'objet formel d'aucun interrogatoire.

Telles furent les conséquences funestes d'un jugement rendu sans délai par une commission militaire. La réunion instantanée de ce tribunal exceptionnel, sa procédure précipitée, triste survivance des excès de la Révolution, étaient sans doute calculées pour prévenir les plaintes contre la violation du territoire allemand, surtout pour s'emparer des esprits, pour enfoncer plus profondément le coin dans l'opinion : par contre, tant de hâte empêchait d'examiner, de comparer, de faire œuvre de justice. Le Premier Consul, qui avait jeté sur l'attitude du duc d'Enghien le coup d'œil rapide qu'il portait en campagne sur les mouvements de ses adversaires, et qui, cette fois, s'était décidé sur des signes trompeurs, se refusa le temps de contrôler et de se raviser. La certitude, acquise pendant l'enlèvement, que Dumouriez avait été confondu avec le vieux marquis de Thumery, aurait dû servir d'avertissement et montrer que l'erreur était possible. Au lieu de s'arrêter à cette réflexion, la pensée toujours sûre d'elle-même et toujours ardente du Premier Consul s'attacha sur les papiers saisis à Ettenheim, les parcourut avec le parti pris d'y trouver de nouvelles preuves, et s'indigna de voir que le duc sollicitait de servir l'Angleterre, qu'il promettait d'embaucher pour elle des soldats français.

L'écriture même du duc témoignait de son empressement, de son insistance à se joindre ainsi aux Anglais, à ne pas se laisser rebuter par le silence ou les ajournements de leurs ministres, à vouloir, peut-être malgré eux, les aider contre ses compatriotes, qualifiés de « l'ennemi commun. » Sentiment dénaturé, s'il eût été sincère, si ces

protestations d'union avec le peuple rival n'eussent pas été démenties par ce qu'il avait toujours pensé et dit hautement de la politique anglaise. Combien de fois, pendant les amertumes du licenciement, ne s'était-il pas révolté contre cette politique, qui traitait les Condéens en mercenaires, et cherchait à exploiter leur courage sans s'inquiéter de la monarchie qu'ils s'efforçaient de rétablir! Londres lui avait paru alors une prison, où il n'avait pas voulu s'enfermer pour recevoir de plus près le pain de l'exil. Au fond du cœur il avait gardé, dans les rangs des Puissances étrangères, cette aversion contre elles, qui a été la contradiction constante de la plupart des émigrés. Comme eux, il vivait maintenant d'une pension anglaise qu'il regardait comme une simple dette pour ses services passés, ou comme une avance pour ses services à venir; s'il affectait du dévouement pour ses bienfaiteurs intéressés, c'était avec l'espoir de prendre un jour sa revanche de cette feinte reconnaissance. En attendant, il se voyait réduit aujourd'hui à réclamer leurs subsides pour se ménager une place dans la grande lutte qui, en se ranimant, excitait toutes ses facultés et où la passion la plus vive l'entraînait à jouer un rôle. Le duc d'Enghien ne s'était pas seulement fait le serviteur de la cause royale, il était né soldat. Son ardeur belliqueuse, tradition d'une noble lignée, avait fait son apprentissage pendant les campagnes de la Révolution, s'était fortifiée au milieu des plus dures traverses, et depuis trois ans s'impatientait d'une oisiveté dont le vide n'était rempli ni par les fatigues de la chasse ni par des courses dans les montagnes de la Suisse. La guerre était pour lui un appel, un attrait irrésistible. Dans ses pétitions, dont l'ébauche se retrouvait sous les yeux irrités du Premier Consul, il semblait hésiter entre l'offre de sa personne pour repousser une invasion sur la côte anglaise, et le commandement d'une troupe, reformée sur les bords du Rhin. En réalité, les exclusions de la constitution anglaise étant notoires, il ne pouvait ignorer qu'elle interdisait à un étranger de combattre sur le sol de la Grande-Bretagne. Son véritable rêve était de reconstituer un corps semblable à celui qu'il avait si long-

temps conduit en Russie et en Allemagne, à remettre à leurs postes les gentilshommes pensionnés que leurs infirmités ne condamnaient pas au repos, à faire rentrer dans les rangs ses anciens dragons passés dans des régiments français, les déserteurs nombreux qu'ils se flattaient d'entraîner, les Suisses qui avaient combattu à ses côtés, à compléter, comme autrefois, ses escadrons avec des recrues allemandes. Ce travail d'organisation ne pouvait encore être dévoilé : confié seulement à ses parents et préparé sourdement, il devait s'achever en peu de jours, si M. Drake, au lieu d'éparpiller ses subsides, se décidait à les concentrer à Ettenheim et si, les événements ayant marché, la coalition renouée sur le continent ou la mort rencontrée sur la Manche venait arrêter Bonaparte dans son redoutable essor.

Ces projets tout militaires, scrutés froidement, avec l'appareil et les formes ordinaires de la justice, auraient dû faire présumer que le duc d'Enghien ne conspirait pas ; qu'engagé sur la même voie qu'avant la paix, il se proposait le même but que dans ses campagnes précédentes. Mais au milieu des préventions dont l'esprit du Premier Consul était obsédé, tout se commentait et s'expliquait dans le sens d'une complicité : la demande de se rendre en Angleterre devenait un prétexte pour se joindre à Monsieur et débarquer avec lui : si elle était repoussée à Londres, l'embauchage devait fournir le moyen de pénétrer en Alsace et d'arriver par cet autre chemin jusqu'à Paris, où le rendez-vous général était assigné par Georges.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la sentence de Vincennes, et déjà des apparences contraires s'étaient produites ; « la vague vengeresse » dont a parlé le poète avait commencé à les jeter sur les marches des Tuileries. Le principal de ces nouveaux indices, désormais inutiles, était un écrit qui donnait la signification des papiers qu'une recherche hâtive et incomplète avait fait découvrir à Ettenheim. Le jeune duc, s'adressant à un des officiers de Condé réfugiés à Offenburg, blâmait nettement la conspiration, et se félicitait de l'arrestation de

Pichegru, ce « demi-converti, qui ne pouvait que faire grand tort à la cause. » Un trait aussi cruel, lancé à la face du conquérant de la Hollande, retombait aussi sur le vainqueur de Valmy : jamais ni Pichegru ni Dumouriez, malgré leurs courses à travers l'Allemagne, n'avaient trouvé accès auprès du duc, qui les méprisait et ne pouvait leur pardonner d'éclatants services rendus à la Révolution. Étranger aux menées de ces deux transfuges de la République, il ne s'était pas moins tenu à l'écart des intrigues des vrais royalistes, de ceux qui n'avaient point varié. Pendant le temps que l'agence de Souabe, avouée cependant par Louis XVIII, avait essayé de miner le terrain derrière et dessous les armées, et d'arriver à la France par des cheminements ténébreux, le duc avait dédaigné tout rapport avec ces brouillons prétentieux, employés dans son voisinage à une tâche commune ; sa main n'avait jamais touché à leurs ressorts secrets.

C'était chez lui affaire de principes, c'était surtout affaire de caractère. Avec sa passion des armes, le culte de sa race, ses rêves du grand Condé, il avait gardé intacte la sincérité, la foi du soldat qui ne connaît que la guerre ouverte. La pratique trop souvent pervertissante des troubles civils lui avait été épargnée. Un long exil lui avait, il est vrai, appris les sentiments des émigrés ; lui montrant des républicains et non des Français dans ses adversaires ; la résistance contre la Terreur puis contre l'usurpation dans la lutte contre la patrie ; lui faisant prendre en pitié la lassitude de ses compagnons, même de ses aides de camp, qui se dérobaient et rentraient dans leurs foyers ; mettant de la raideur et de l'emphase dans sa persévérance. Au fond, ses traditions d'honneur se trouvaient dévoyées sans être amoindries. Contraint de faire bon visage à des étrangers, subordonné à son grand-père dont le commandement était devenu tracassier, dont l'humeur était chaque jour plus morose et plus grondeuse, il avait dû souvent se comporter avec lui comme avec un chef de corps et de famille qui ne le comprenait pas : c'était là sa seule dissimulation. Du reste, de l'ouverture d'esprit, des aspirations

politiques, une curiosité toujours en éveil sur les affaires de l'Europe ; dans son intérieur ordonné avec simplicité et économie, un vif amour de l'indépendance mêlé parfois à celui de la solitude, le goût de la fatigue, une liaison qui lui assurait la tendresse et le repos sans la sujétion, l'affection touchante de ses gens et des habitants du voisinage, la reconnaissance de ses anciens soldats dont il s'essayait et ne réussissait pas toujours à soulager l'infortune, de nobles épargnes sur une pension dont l'origine lui pesait. C'était déjà l'expérience de la vie tempérant l'entrain de la jeunesse ; mais c'était toujours le cœur franc, loyal et généreux que donne la naissance et que l'âge ne change pas.

Le duc d'Enghien aurait agi contre son naturel s'il était entré dans la conspiration : l'occasion d'y prendre part ne s'est même pas offerte ; nous pouvons ajouter maintenant qu'elle ne pouvait se présenter d'elle-même. Car, tandis que l'Émigration est répandue par petites colonies sur la surface de l'Europe ou sert dans les armées qui l'emploient, l'action royaliste, celle qui vise directement le rétablissement du trône et s'y applique par tous les moyens, s'est disciplinée dans des cadres où elle s'est cantonnée. Ces organisations, établies à la fois par l'Angleterre et les Princes, se sont partagé la France : des bornes posées assez nettement sur le territoire les ont circonscrites par régions. Pour les provinces de l'Est et du Midi qui composent un premier groupe, l'impulsion des intrigues et des troubles est venue du côté de l'Allemagne : elle a été l'œuvre, non de l'Autriche constamment malveillante pour les émigrés, ni de la Russie livrée aux caprices incohérents de Paul Ier, mais de l'Angleterre qui, par les mains de M. Wickham, a versé les subsides et transmis le mot d'ordre. Cette Puissance, présente partout où il y a quelque chose à machiner contre la France, s'est associé la direction, plus apparente qu'effective, de Louis XVIII ; et ce prince à son tour s'en est remis à une agence, remuante, crédule, discréditée et divisée contre elle-même par des jalousies et des reproches réciproques. Dans l'autre moitié de la France,

celle de l'Ouest, qui a été le théâtre des luttes de la chouannerie, la distribution des commandements, la répartition des ressources, les instructions pour les soulèvements ont été concertées à Londres entre Monsieur et le cabinet anglais. Les deux centres d'agitation, l'Ouest et le Midi, sont restés distincts et séparés, la distance, surtout une divergence de vues et de tempérament entre Louis XVIII et son frère ayant toujours empêché le cabinet anglais de les rattacher l'un à l'autre. Force a même été, dans l'Ouest insurgé, de sacrifier l'unité d'autorité, et de consacrer des subdivisions par provinces et par territoires qui, en multipliant les chefs, ont entretenu la confusion dans les mouvements de la révolte. C'est dans ces compartiments, réparés en partie depuis la guerre, que s'est formée la conspiration de 1803. Entreprise comme le suprême effort de la chouannerie de Bretagne, elle est restée limitée dans l'ancien commandement de Georges, et, si elle s'est étendue sur le pays de la rive droite de la Seine, soumis autrefois à Mallet, c'est par la nécessité de disposer dans la haute Normandie le lieu de débarquement et les lignes d'accès vers Paris. En 1803 comme autrefois, le duc d'Enghien n'a eu aucune place marquée dans ces combinaisons d'insurrection ou de coups de force, et s'est trouvé hors cadres. Après la fin de ses campagnes, le seul rôle de ce genre qui aurait pu lui être réservé l'aurait été dans les intrigues de l'Est ; mais ce que l'indolence de Louis XVIII et l'impéritie de ses agents avaient eu la prétention d'organiser n'existait plus, et n'avait pas été remplacé par les menées imaginaires de M. Drake. Sur les frontières du Rhin et des Alpes, le duc d'Enghien s'est donc senti libre dans ses allures ; jusqu'ici ses projets d'embauchage, son plan même d'une entrée en Alsace, lui ont été personnels ; l'argent anglais qui lui est nécessaire, mais dont il n'a rien reçu, n'a pu encore diminuer cette indépendance. Quant aux complots des Bretons, le duc y est demeuré aussi étranger qu'à leurs guerres. La Bretagne est un foyer à l'écart, lointain et fermé, où il n'a jamais pénétré : ses combattants et ses proscrits ont à peine connu même le nom du dernier des Condés.

Il aurait appartenu au comte d'Artois de reculer un peu des barrières usées et tombées en plus d'un endroit, d'essayer ainsi, par-dessus les anciennes bornes, de mêler le duc d'Enghien à la conspiration, sans cesser comme autrefois d'en faire sa propre affaire. Il ne paraît avoir eu ni cette intention ni même cette pensée. Esprit étroit et dominé, Monsieur n'a pas voulu sortir de la petite coterie de ses familiers, et cet entourage ne s'est soucié aucunement de voir étendre des confidences qui auraient pu provoquer de nouveaux conseils et justifier des influences différentes. D'un autre côté, il s'était lié par des engagements de silence envers Georges, qui risquait trop pour ne pas comprendre que son entreprise et sa vie étaient à la merci d'une indiscrétion. Il ne s'est donc jamais ouvert avec les autres princes de sa maison, réfugiés comme lui en Angleterre ; muet avec les d'Orléans par ressentiment contre leur passé ; renfermé avec les Condés par la crainte de leur dévouement trop confiant et trop exclusif à la personne de Louis XVIII. Il était impossible que le représentant du roi, le comte d'Escars, demeurât dans une ignorance complète de ce qui se tramait, et ne connût pas au moins la disparition de Georges ; mais il y avait loin des rumeurs incertaines et entrecoupées que la légèreté des amis de Monsieur ne ménageait pas, à des affirmations précises, telles que les Condés, s'ils en avaient été dépositaires, auraient cru de leur devoir de les transmettre, et qui, en ôtant à Louis XVIII la liberté de s'abstenir, l'auraient obligé à un désaveu formel du complot, l'auraient mis en opposition directe avec son frère, à qui il prescrivait souvent de ne rien tenter en France.

La réserve où Monsieur s'est tenu avec le prince de Condé et le duc de Bourbon, ces vétérans éprouvés de la cause royale, n'a pu se changer en épanchement et en abandon avec leur jeune descendant. Le duc d'Enghien, qui a été pris encore enfant par l'exil, qui, depuis de longues années, n'a eu avec Monsieur ni rapports ni correspondance, lui est apparu sous des traits inquiétants, que les préventions de son grand-père ont contribué à dessiner et à accentuer. Son courage pendant la guerre a

passé pour de la témérité, sa vivacité juvénile pour de l'indiscipline ; depuis la paix, ses velléités de servir l'Autriche ont été signalées comme une sorte de défection ; son séjour isolé à Ettenheim a été mis sur le compte de la bouderie et de l'imprudence. Avec moins d'injustice on lui a refusé à Londres les qualités du conspirateur, dont il avait bien quelques-unes mais sous une tout autre forme. Quand de faux bruits l'ont représenté comme cédant à ses plaisirs et se risquant la nuit dans Strasbourg, qui a pu songer à le rendre dépositaire d'un secret aussi profond que celui de Georges ? De quelle manière, d'ailleurs, aurait-il été affilié au hardi Breton ? Sa naissance ne l'avait point placé assez près du trône pour qu'il pût devenir le prince dont la présence était exigée, et suppléer Monsieur ou le duc de Berry. Elle l'avait élevé trop haut pour qu'il pût descendre au rang de simple combattant dans une bande d'hommes de main. L'appeler à Paris avant la tentative, c'eût été lui proposer une situation aussi fausse que dangereuse, et d'abord les périls d'un voyage long et sans gîtes dans un temps où la police était partout en éveil. Il fallait que le complot eût réussi pour que le duc d'Enghien pût y prêter son concours : alors, avec la troupe qu'il avait le projet, annoncé et connu, de former sur la frontière, il aurait pénétré en Alsace et, ralliant les mécontents sur son passage, serait venu se ranger en bataille autour de Monsieur sur les places de la capitale. Ce rôle du lendemain, qui paraît lui avoir été réellement destiné, n'avait pas besoin de lui être annoncé la veille. Aucune lettre ne lui a donc été écrite, aucun émissaire ne lui a été envoyé de Londres pour l'initier à la conspiration : il ne l'a apprise, comme tout le monde, que par le bruit public.

Les contemporains, en général, ont eu une autre croyance. La personne du duc leur était peu connue, et après le procès des conjurés où son nom n'avait pas été prononcé, le silence s'étant fait, l'opinion a dû s'en tenir aux apparences ; elle a regardé le duc comme un auxiliaire de Georges puisqu'il avait été enlevé et condamné à ce titre. Cette erreur, si probable qu'elle parût être, n'a guère

pesé sur l'impression profonde qui s'est répandue aussitôt ; elle n'a ni empêché ni diminué une réprobation à peu près unanime. Chez le plus grand nombre de ceux qui ont alors senti et raisonné, le blâme, mêlé d'abord d'étonnement et de tristesse à cette reprise des procédés de la Terreur, s'est surtout soutenu par la pitié que ne pouvait manquer d'inspirer le rang de la victime. Il a semblé que ce jeune front, même souillé par le souffle de la conspiration, aurait dû être protégé par le souvenir de ses ancêtres. Il s'est éveillé en sa faveur un intérêt semblable à celui qui s'est attaché à Moreau, dont les torts, tout politiques, ont paru couverts par d'éminents services envers la patrie. Pour le duc d'Enghien comme pour Moreau, l'opinion est restée le plus souvent dans ce milieu d'équité particulière et supérieure, d'appréciations personnelles que la loi a permises au juge, et où Bonaparte lui-même s'est placé, lorsque son droit de grâce a été appliqué et réservé aux amis du comte d'Artois, à tous ceux qui dans l'entourage de Georges n'étaient pas convaincus d'être les « hommes d'exécution. » Dans une autre partie du public, rapprochée du Premier Consul, dans le monde restreint des conseillers et des politiques, anciens révolutionnaires pour la plupart et dont les préjugés ont dû trouver la culpabilité du duc encore plus vraisemblable, l'improbation a eu sa source principale dans le sentiment qu'une faute était commise. Au moment où le Premier Consul avait besoin de toute sa popularité, il a paru que la raison d'État aurait dû provoquer des mesures de modération et de clémence, et non un sacrifice cruel, que la malveillance a aussitôt interprété comme un gage sanglant donné à la faction des jacobins. Méritée ou non, la mort du duc a été regardée, par ceux qui ont l'habitude de juger d'après les maximes de gouvernement, comme un acte contraire à ces maximes ; et cette appréciation froide, silencieuse, et de simple calcul, est devenue celle de Talleyrand lui-même, quand il a été prouvé par l'événement que la sentence de Vincennes, comme tous les coups de foudre, n'avait pas d'effets d'une utilité durable. Car de même qu'elle n'a pas fait hésiter longtemps l'ancienne noblesse

sur le seuil des grades ou des emplois de cour, elle n'a nullement désarmé les conspirateurs, dont les survivants ont continué à épier les occasions où la fortune de Napoléon semblait fléchir, et se sont tenus prêts aux agressions perfides en 1807 comme en 1813 et en 1814.

Un siècle s'est écoulé depuis que le malheureux duc d'Enghien est tombé dans les fossés de Vincennes, emportant avec lui le secret des tentatives qu'il a pu méditer, et après ce long espace, l'impression qu'ont ressentie les contemporains est encore celle qui prévaut parmi nous. Aujourd'hui comme alors, la complicité du duc dans la conspiration nous apparaît comme une question à la fois indécise et secondaire, ne changeant pas la moralité de l'acte qui pèse le plus lourdement sur le règne de Napoléon. Et pourtant, dans cette revision continuelle, qui est l'œuvre de l'histoire, la lumière ne doit elle pas être faite sur ce point obscur, et n'est-il pas de notre devoir de demander à la correspondance du duc, à une connaissance moins imparfaite du complot de Georges, les moyens de l'éclaircir ? Cette recherche de la vérité ne pourrait affaiblir les sympathies qui ont toujours entouré la personne de la victime, quelle qu'ait été sa conduite ; elle peut les fortifier en établissant que cette conduite a été pure ; que l'injustice s'est trouvée unie à la violence. Au moment où le cours des années ramène un de ces anniversaires qui font revivre et palpiter le passé devant nos yeux, la preuve de l'innocence n'est-elle pas le suprême hommage que la postérité peut rendre encore à la mémoire du duc d'Enghien, une dernière palme qu'elle peut déposer sur sa tombe ?

Cte B. de la M.

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

PARTIE I

LE LICENCIEMENT

L'armistice conclu à Steyer, le 25 décembre 1800, termine la campagne en Allemagne. — Il trouve le corps de Condé en retraite dans la vallée de la Mur.

Composition de ce corps, divisé en régiments nobles et régiments soldés.

La désorganisation de l'armée autrichienne fait regarder la paix comme inévitable.

Les commissaires anglais. — Wickham prescrit la vente des chevaux des Condéens. — Il donne aux nobles le choix entre un licenciement avec prime, et un embarquement dont il ne précise pas la destination.

La machine infernale. — Armistice en Italie.

Enghien rejoint à Graz la princesse Charlotte de Rohan. — Pendant cette absence, désertion parmi ses dragons.

Ordre du jour de Condé, du 9 février 1801, annonçant que l'embarquement se fera probablement pour l'Égypte. — Il refuse de s'y rendre. Enghien refuse de même.

Cet exemple est suivi par la plupart des nobles, qui rentrent clandestinement en France.

Nouvelle que Paul Ier a expulsé Louis XVIII de Mitau; qu'il se rapproche de Bonaparte et provoque la Ligue du Nord contre l'Angleterre.

Proposition inutile faite à Enghien de former un régiment au service anglais.

Paix de Lunéville. — En Angleterre, un nouveau cabinet commence à négocier avec la France.

Pouvoirs confiés à Wickham pour le corps de Condé. Il en prononce la dissolution, qui s'exécute le 30 avril. — Les non-licenciés, réduits à un petit nombre, entrent dans les « Chasseurs britanniques. »

Condé, pour soutenir les intérêts des nobles pensionnés, se décide à aller en Angleterre, où se trouve déjà son fils, le duc de Bourbon. — Excursion qu'il fait d'abord à Vienne avec Enghien.

Assassinat de Paul Ier. — Les Anglais maîtrisent la Ligue du Nord. — Leurs succès en Égypte.

Adresse d'Enghien pour conserver son indépendance sans perdre la pension anglaise. Il veut rester sur le continent, pour être éloigné de Condé avec qui il a des rapports difficiles, et se tenir à portée de servir dans l'armée autrichienne, en cas d'une guerre nouvelle.

Il renonce à Graz et vient, avec la princesse Charlotte, s'établir à Ettenheim, possession du vieux cardinal de Rohan.

---

1. — Enghien a Condé, *à Leoben*

[Trofaiach,] 6 h. 1/2 matin [28 décembre 1800].

Il faut que la paix soit faite ; car certainement jamais les Français n'auraient consenti à un armistice de trente jours [1], qui peut sauver l'armée autrichienne.

L'inquiétant pour nous, à présent, est la conclusion prochaine de cette paix : car, que deviendrons-nous [2]? Les

1. L'armistice conclu par Moreau à Steyer le 25 décembre, et dont la notification, envoyée le lendemain par l'archiduc Charles, avait été reçue par Condé dans la nuit du 27 au 28.

2. La petite armée de Condé se divisait en deux parties bien distinctes : 1° Les corps nobles, composés entièrement de gentilshommes, qui étaient répartis en un régiment à pied (de dix-huit compagnies) sous le commandement du prince de Condé, et en un régiment à cheval (de dix compagnies) sous le commandement du duc d'Angoulême, aidé de son frère, le duc de Berry. Ces deux régiments étaient encombrés d'officiers. Les surnuméraires et ceux que l'âge, la fatigue, les blessures éloignaient du service, formaient deux dépôts, assez nombreux. — 2° Les corps soldés. On donnait ce nom à deux régiments d'infanterie, celui de Bourbon, dont le commandant nominal, le duc de Bourbon, était depuis 1795 retiré en Angleterre, et celui de Durand ; — à un régiment de cavalerie, celui des dragons du duc d'Enghien ; — enfin à quelques compagnies, très faibles, d'artillerie. Chacun de ces derniers régiments, selon les usages de l'ancien régime, était réputé la propriété de son colonel. Les officiers des corps soldés appartenaient à la

Anglais nous conserveront-ils ? Serons-nous militairement licenciés et puis pensionnés ? Sera-t-il de nouveau question d'embarquement ? On a beau penser, chercher, on ne peut s'arrêter à aucune idée qui soit seulement fondée sur une probabilité.

Votre lettre pour d'Orb [1] est partie sur-le-champ.

(Arch. de Chantilly.)

2. — Condé a Enghien

Kapfenberg [2], 30 décembre 1800.

Je vous envoie la copie de l'ordre que j'envoie à la partie de votre régiment qu'on a envoyée, contre la dislocation arrêtée par moi, s'établir dans le village assigné à l'artillerie : faites-le exécuter sur-le-champ, s'il ne l'est pas encore.

Ci-joint un extrait de la ligne de démarcation.

P.-S. — Je suis fort étonné qu'on ait envoyé une partie du régiment d'Enghien, contre mon ordre, dans le village que j'ai assigné à mon artillerie. Ce qu'il peut y avoir du régiment d'Enghien dans ce village en sortira

noblesse française ; les soldats étaient soit des Français émigrés ou déserteurs, soit, pour le plus grand nombre, des recrues suisses ou allemandes. — La désorganisation, qui sévissait dans l'armée autrichienne, avait aussi atteint l'armée de Condé, placée alors à l'aile gauche. L'effectif, qui aurait dû être de 1,500 hommes pour les corps nobles et d'un peu plus pour les corps soldés, pouvait à peine être évalué à 1,400 combattants.

1. Antoine, baron d'Orb, né en 1745 dans le bas Palatinat, était entré au service de France dans Royal-Nassau, puis dans Esterhazy-hussards. Lieutenant-colonel à l'armée des Princes, au régiment de Salm-hussards, il fut nommé colonel le 1er juin 1792, et aide-major général de l'armée de Condé. Depuis ce moment, il remplissait ces fonctions d'état-major, auxquelles se référait la lettre de Condé. — Pendant la Restauration, le baron d'Orb vécut en Bavière.

2. Le corps de Condé se trouvait rassemblé en Styrie, dans la vallée encaissée de la Mur, à l'endroit où cette rivière, après avoir coulé vers l'est, fait un coude assez brusque pour se diriger au sud. Bruck est situé au sommet de ce coude, à peu de distance de Leoben, qui est à l'ouest, et de Kapfenberg, qui est au nord, sur la route de Vienne.

sur-le-champ et rentrera à Bruck, où le duc d'Enghien les placera, comme il le jugera à propos.

(Arch. de Chantilly.)

3. — Enghien a Condé, *à Kapfenberg*

Bruck, ce 30 [décembre 1800], au soir.

Malgré tout ce que j'ai pu faire pour trouver dans les environs une dislocation passable, cher papa, il m'a été impossible, vu la pauvreté du pays et le peu de maisons à écuries, de mettre les chevaux à couvert sans m'étendre jusques à la première poste sur la route de Graz [1]; ce qui me met un escadron à quatre fortes lieues de moi. L'ambulance occupe, à une lieue et demie d'ici, un grand village, qui me conviendrait parfaitement et m'arrondirait mes quartiers en mettant tout le monde à couvert. Si vous pouvez nous accorder ce village, ce sera un grand service que vous rendrez à mon régiment, qui n'a jamais été aussi mal établi : ce village s'appelle Bärnegg [2]. L'ambulance serait parfaitement bien à quatre lieues plus loin, dans une jolie ville que l'on appelle Frohnleiten, et qui est au moins aussi grande que Bruck. Si vous ne vouliez pas changer l'ambulance et que nous dussions rester ici quelques jours, je vous demanderais la permission d'envoyer là un ou deux escadrons. Outre le bien-être, il y aurait un second avantage : l'éloignement de la tentation pour déserter; et le voisinage de l'ennemi en armistice nous a déjà coûté cher, en avant d'Aibling [3] : je craindrais qu'il n'en fût de même ici.

(Arch. de Chantilly.)

1. Graz, sur la Mur, à une dizaine de lieues au sud de Bruck. Cette ville compte aujourd'hui 70,000 habitants.

2. « Bereneck », d'après la carte de Chauchard, dont se servaient alors les armées françaises. — Enghien écrit « Berneck ».

3. A la fin de juillet 1800, pendant la trêve signée le 15 de ce mois à Pars-

4. — CONDÉ A ENGHIEN

Kapfenberg, 30 décembre 1800; 6 h. 1/2 soir.

Je vous dirai d'abord que je ne demande pas mieux que de donner de l'extension aux cantonnements de votre régiment, quand il le demandera et que cela se pourra; mais je ne souffrirai jamais qu'on s'empare d autorité de ceux de mes autres troupes, Au reste, je sais bien que ce qui est arrivé n'est pas de votre faute. Je ne puis vous donner Frohnleiten, attendu qu'il a été réservé pour le passage des troupes autrichiennes [1]; je ne puis non plus trop éloigner du corps l'ambulance; mais je trouve très bon que vous établissiez à Bärnegg, avec elle, tout ce que vous pourrez de votre régiment : elle a peu de chevaux et vous trouverez de la place. Ainsi arrangez-vous comme cela, et prévenez-en le directeur [2].

(Arch. de Chantilly.)

5. — ENGHIEN A CONDÉ, *à Kapfenberg*

Bruck, à 7 heures du soir [2 janvier 1801].

D'après vos ordres, cher papa, j'avais envoyé l'ordre aux deux compagnies de Durand qui se trouvent plus près qu'un mille de Leoben, de rentrer ici sur-le-champ. Mais, dans l'intervalle, un officier, que j'avais envoyé à Leoben pour s'arranger avec le commandant français, m'est revenu, et m'a rapporté qu'il était convenu avec les

dorf. — Aibling est dans la vallée de l'Inn, sur la rive gauche, en face de Rosenheim.

1. D'après l'article 5 de la convention de Steyer, les troupes autrichiennes qui se trouvaient dans les Grisons, le Tyrol et la Carinthie, et formaient ainsi une liaison entre l'armée d'Allemagne et celle d'Italie qui combattait encore, devaient se retirer immédiatement par la route de Klagenfurt sur Bruck.

2. Le directeur autrichien du cercle.

Français que le mouvement se ferait dans la journée de demain. Il est aussi convenu du point de la chaussée que nous occuperions avec nos avant-postes, et j'y place un poste d'infanterie et de cavalerie. Sur le petit sentier, sur l'autre rive de la rivière, je place également un poste, et nous sommes bien convenus que le terrain intermédiaire resterait absolument neutre [1] : ainsi tout s'arrangera sans difficulté, et comme cela doit être d'après la convention, que je ne connaissais nullement.

La retraite du bataillon de Lauterman, qui était à Leoben, nous met en première ligne; c'est pourquoi j'ai cru devoir établir des postes à l'instar des Français. Mais aussi ce bataillon, occupant la ville, nous resserre extrêmement, et les deux compagnies de Durand, qui rentrent demain, vont encore nous represser davantage; de sorte que nos cantonnements sont détestables, et si nous pouvions nous étendre encore sur la route de Graz, je pourrais céder quelques hameaux à Durand.

J'attendrai vos ordres.

(Arch. de Chantilly.)

6. — Condé a Enghien

Kapfenberg, 3 janvier 1801.

Je comprends, mon ami, tout votre embarras; mais le nôtre n'est pas moins grand. Et d'abord il est impossible que vous vous étendiez par ici; il n'y a pas absolument

1. La convention de Steyer (art. 4) prescrivait de laisser au moins un mille de distance entre les avant-postes des deux armées. « Il n'y a pas à hésiter, mandait Condé à d'Ecquevilly le 3 janvier; dites au duc d'Enghien, de ma part, de retirer sur-le-champ le cantonnement de Durand et tous ceux qui ne seraient pas à un mille de distance des avant-postes français. » — Les Condéens et même les Autrichiens de Lauterman, croyant que Leoben était en dehors de la ligne française de démarcation, avaient d'abord essayé de s'y maintenir.

de place. Voyez par delà l'hôpital, à droite ou à gauche du chemin, pour ne pas embarrasser les passages ; car Melas [1] ne le souffrirait pas. Prenez ce que vous pourrez, j'y consens ; mais que ce soit avec sagesse et douceur qu'on s'y prenne.

J'avais espéré que vous retireriez vos Durand dès aujourd'hui : il y avait bien le temps. Mais que ce soit demain de grand matin, sans faute.

Je vous avertis que je serai peut-être obligé de vous envoyer à Bruck la trésorerie, qui sort de Graz ; car on ne trouve pas de place ici.

P.-S. — Pourquoi donc les Autrichiens ne gardent-ils pas, aussi, au moins quelques-uns des avant-postes ? Invitez-les à cela. C'est Chasteler [2] qui va être chargé d'arranger la ligne de démarcation, s'il y a encore des difficultés.

(Arch. de Chantilly.)

7. — ENGHIEN A BOURBON

A Bruck, en Styrie, ce 3 janvier 1801.

Pardonnez, cher papa, si j'ai tardé jusqu'à aujourd'hui à vous souhaiter et bonne année et bon siècle ; mais c'est qu'outre les marches et contremarches, affaires d'avant ou d'arrière-garde de cette triste campagne, il m'est survenu une forte grippe qui me donne fièvre et courbature très forte. Je dois cette incommodité, je pense, à la triste tranquillité du triste armistice, après les bivouacs et marches de nuit pendant le cœur de l'hiver. Je ne vous parlerai pas des détails de la campagne, de ceux de l'armistice. Rien n'est plus malheureux, plus honteux que les

1. Le baron de Melas, le vaincu de Marengo, était un des généraux autrichiens avec qui Condé avait les rapports les plus tendus.

2. Le marquis Du Chasteler (Jean-Gabriel), né en Belgique en 1763, était Generalquartiermeister au service de l'Autriche.

résultats; et cependant il n'y avait rien de mieux à faire, car notre ennemi, outre sa supériorité de nombre, il faut l'avouer, est aussi bien supérieur en hardiesse et en talent.

Le corps en général a peu souffert; mon régiment et celui de Durand sont les seuls qui se soient trouvés à des affaires chaudes. Durand a perdu soixante-dix hommes à peu près, un officier tué et quelques blessés; mon régiment, trois officiers blessés, quelques dragons tués et une trentaine de dragons blessés, à peu près le même nombre de chevaux. Nous avons fait ce que nous avons pu; mais nous pouvions bien peu. Le jour du passage de l'Inn [1] a été le plus chaud pour nous. Les Français ont passé avec trois divisions sur mes postes. Que pouvais-je faire avec trois cents hommes d'infanterie et trois cents chevaux que je commandais? Notre soutien n'est arrivé qu'à une heure de l'après-midi; le pont était déjà fait, et douze mille hommes que commandait le général Riesch [2] n'ont pu faire repasser la rivière à l'ennemi.

Depuis ce moment, la chose a toujours été de mal en pis; et, sans l'armistice, les Français, sans aucun doute, seraient à Vienne aujourd'hui. Nous ne sommes ici que provisoirement, les quartiers de cette partie étant réservés pour recevoir les troupes du Tyrol. Nous supposons qu'à leur arrivée, on nous enverra vers Graz. C'est une jolie ville, et nous nous y trouverons précisément en carnaval, ce qui n'est pas à négliger.

Hélas! qu'allons-nous devenir à la paix; car que peut-on prévoir autre chose que la paix? Je tremble encore d'une nouvelle proposition d'embarquement. Ce serait la fin de tout, la dislocation générale. Quant à moi, je ne

1. Le passage de cette rivière, qui formait la dernière ligne sérieuse de défense pour les Autrichiens, avait eu lieu à Neubeuren, le 9 décembre 1800.
2. Graf von Riesch (Johann-Sigismund), Feldmarschalleutenant.

pourrais me résoudre à prendre ce parti, que je regarde comme un enterrement moral et politique. Je veux, d'une manière quelconque, rester sur la scène et finir mon rôle. Je ne crois pas que mon grand-père pût aussi se résoudre à habiter une île [1]; et je sais déjà, car il l'a dit, qu'il conduirait le corps, pour ne pas décourager, et prendrait ensuite un parti.

Je voudrais fort connaître en ce moment votre politique, vos espoirs pour l'avenir. Je voudrais être près de vous, prendre vos conseils pour moi ; car je suis convaincu que nous allons nous trouver dans la position la plus embarrassante dans laquelle nous nous soyons jamais trouvés. Pourquoi donc ne m'est-il pas permis d'espérer un rapprochement, que je désire depuis si longtemps? La guerre nous tenait séparés ; mais la paix devrait donc nous réunir. Cher papa, arrangez donc les choses à cette fin, je vous en prie.

Pardonnez si je ne vous écris pas plus long, mais la tête me fend. Tout le monde a cette vilaine grippe : elle n'est pas dangereuse, mais elle dure longtemps. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

(Arch. nationales.)

8. — Condé a Enghien

Kapfenberg, 5 janvier 1801.

Imaginant que cela vous fera plaisir de recevoir, vous-même, chevaliers de Saint-Louis, les officiers de votre

1. C'est-à-dire une île occupée par les Anglais, surtout une île dans la Méditerranée, telle que Majorque, Minorque ou Malte. En effet, une paix prochaine devait rendre impossible le maintien, sur le continent, d'un corps à la solde des Anglais, et d'autre part, la constitution anglaise interdisait le séjour d'un corps étranger sur le sol même de la Grande-Bretagne.

régiment à qui le Roi a accordé la croix [1], et d'après la liberté qu'il me laisse, je vous envoie tout ce qui est nécessaire pour cela.

Dites à MM. de Schrökinger et de Frölich [2], qu'après avoir dit à M. de Trucher tout ce que je croyais possible pour l'arrangement de leur troupe, j'ai appris par M. le comte Étienne de Damas [3] qu'elle était établie ; et que, d'après cela, j'ai cru qu'il était inutile de leur répondre pour une chose déjà faite, et sur laquelle il n'y avait plus de difficulté.

P.-S. — Point de nouvelles de Vienne [4], ni de l'archiduc [5]. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne pouvez envoyer aucune autorisation pour les absents.

La formule du serment [6], lors de la réception, doit être

1. Louis XVIII venait d'envoyer de Mitau les brevets de 87 croix de Saint-Louis pour la cavalerie du corps, dont 72 pour le régiment noble, et 15 pour les dragons d'Enghien. — Les croix réservées au régiment noble furent distribuées par le duc d'Angoulême.

2. Johann Schrökinger von Niedenberg, Generalmajor. — Michael, freiherr von Frölich, Feldmarschalleutenant.

3. Comte de Damas-Crux (*Étienne*-Charles), né en 1754. Mestre de camp dès 1780, il se rendit en 1791 à l'armée des Princes, concourut à la défense de Maastricht, et leva en 1793 une légion au service de Hollande puis d'Angleterre. L'infanterie de cette légion ayant été presque entièrement détruite à Quiberon, il avait rejoint avec la cavalerie l'armée de Condé, sur le Rhin, en mars 1796. Il était, en ce moment, attaché à la maison du duc d'Angoulême.

4. Par « nouvelles de Vienne, » Condé entend probablement des nouvelles de Wickham, qui se trouvait dans cette ville. Dès le 30 décembre, Condé lui avait écrit : « .... que M. Wickham veuille bien m'écouter, avant de prendre un parti quelconque sur notre future existence. Les volontés de Sa Majesté Britannique seront certainement sacrées pour moi ; mais je ne crois pas que ce soit une indiscrétion que de demander à être entendu. M. Wickham ne me trouvera point armé contre ses propositions, comme je lui demande instamment de ne pas s'armer d'avance contre les miennes, qui pourront peut-être s'accorder mieux qu'il ne croit. Mais une conversation directe avec lui m'est absolument nécessaire.... » Cette demande d'entretien, renouvelée le 4 janvier, était restée sans réponse.

5. L'archiduc Charles, arrivé le 27 décembre à Vienne, avait envoyé, le 28, l'avis que le corps de Condé aurait incessamment à faire place aux troupes autrichiennes rappelées du Tyrol. Cet avis préliminaire était parvenu le 30 à Condé, qui attendait encore sa nouvelle destination.

6. Le serment pour la réception des chevaliers de Saint-Louis.

lue par M. Antheaume [1], ou, en son absence, par un commissaire des guerres.

(Arch. de Chantilly.)

9. — CONDÉ A LOUIS XVIII

(Chiffré en partie.) Kapfenberg, près Bruck, 6 janvier 1801.

Votre Majesté sentira aisément, quand elle aura lu ce que j'ai l'honneur de lui envoyer, que je n'ai pas eu, dans le mois dernier, beaucoup de moments à moi pour lui rendre compte de tout ce qui se passait. Les événements se succédaient avec une telle rapidité, qu'ils occupaient trop pour qu'on eût le temps de les écrire; et j'attendais toujours quelques instants de repos pour en instruire Votre Majesté. Je n'ai pu les trouver qu'ici, après la signature de l'armistice. Il était temps : Moreau eût été à Vienne avec son armée sous huit jours. On n'a jamais vu une déroute comme celle de l'armée autrichienne depuis l'affaire du 3 à Hohenlinden; et surtout depuis la Salza jusqu'à Saint-Pölten à seize [lieues] de Vienne, il est impossible de se faire une idée du désordre, de la confusion, du découragement, de l'effroi qui a régné dans cette armée jusqu'à la conclusion de l'armistice du 25. La quantité d'hommes, d'équipages, de canons qui ont été pris est énorme ; cela a été au point que les Français en étaient las, et qu'à la fin ils disaient à tout ce qui leur tombait sous la main : « Eh ! mais ! allez-vous-en donc ; car [vous] voyez bien que nous allons vous prendre. » Au milieu de cette épouvantable bagarre, j'ai été assez heureux pour sauver avec honneur l'existence du corps, qu'il était évident qu'on voulait compromettre [2]. Je ne

1. Antheaume (André-Joseph), créé par la Restauration baron de Surval. Il remplissait alors les fonctions de secrétaire des commandements du duc d'Enghien.

2. Condé s'était persuadé que les Autrichiens cherchaient à faire détruire

cesse de presser les Anglais [de] nous donner une destination qui ne nous accole pas éternellement avec les Autrichiens. On dit que Thugut veut encore la guerre; mais il est difficile de prévoir comment il la fera, n'ayant point d'armée pour le moment, à moins que la Prusse et la Russie ne viennent à son secours; ce dont je doute. Je persiste à croire que la paix de l'Autriche servira beaucoup mieux la cause, que la manière dont ses troupes font la guerre et celle dont son cabinet la dirige. Les autres Puissances et l'intérieur, par leurs soins, rétabliront Votre Majesté sur son trône : je n'en doute pas un instant [1].

Je suis prévenu, par l'archiduc Charles, que nous ferions incessamment un mouvement pour faire place aux troupes qui évacuent le Tyrol; mais j'ignore absolument où l'on nous enverra. Cela dépendrait vraisemblablement de la possibilité de la guerre ou de la certitude de la paix. Dans ce dernier cas, et peut-être même sans cela, je crois qu'il y aura de grands changements parmi nous; mais je n'en ai pas encore de notion certaine....

Je remercie bien Votre Majesté de l'expédition des croix et des lettres d'assurance de grade. Cette bonté de Votre Majesté a fait ici le plus grand effet, et redoublé, s'il est possible, l'attachement qu'on lui a voué. J'ignore ce que nous allons devenir; mais, dans quelque pays qu'on nous laisse ou qu'on nous transporte, Votre Majesté peut être sûre que ce qui me suivra sera toujours prêt à exécuter ses ordres, à servir sa cause, et à verser son sang pour elle. J'ai l'honneur de lui renouveler l'hommage

son corps d'armée. Il ne se contentait pas de l'écrire aux siens; il avait l'imprudence de le dire tout haut.

1. « Quels événements! et qu'on paie cher l'aveuglement de l'égoïsme et de l'ambition! Le Nord et l'intérieur ont toujours été et seront toujours notre seule ressource. Ne désespérons pas. » (Condé à l'év. de Nancy, 31 déc.)

pur et constant de mes principes inaltérables, de mon invariable attachement et de mon profond respect.

(Arch. de Chantilly.)

10. — Condé a Enghien

Kapfenberg, 9 janvier 1801.

L'ordre de notre départ est arrivé [1]. Nous partirons pour aller occuper les cantonnements entre Graz et Marburg (tel est l'ordre), vous le 11, et moi le 12. M. de Lanan [2] vous enverra l'ordre jusqu'à hauteur de Graz. Ne pouvant pas spécifier le reste, que je n'aie des nouvelles de M. Hiller [3] avec qui j'ai ordre de me concerter, j'y ai envoyé. La Rochefoucauld [4] sera ce soir à Graz pour tout arranger avec M. de Melas, pour ce qui le regarde. Mon intention est de vous mettre quelques lieues en avant de moi, parallèlement à ma ligne et au chemin de Graz à Marburg, où je compte prendre mon quartier général. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le moment. Les arrivants de Vienne disent que l'on ne doute plus de la paix [5] : cependant rien d'officiel encore.

1. Cet ordre reportait le corps de Condé au midi, sur la route de Trieste. — Marburg est au sud de Graz, sur la Drave. Cette rivière coule vers l'est, parallèlement à la Mur, dont le cours, arrêté à cet endroit par des montagnes, reprend aussi vers l'est.

2. D'Izelin, comte de Lanan (Louis-Maximilien), né en 1736, mort en 1821. — Nommé maréchal de camp en 1781, il émigra en 1791 et rejoignit à Worms le prince de Condé. Il fit, sous ses ordres, les campagnes de 1791 et 1792 comme commandant en second de la cavalerie noble, et celles de 1794 et 1795 en qualité de commandant en chef de l'avant-garde. Il fit celles de 1796 et 1797 en la même qualité, sous les ordres du duc d'Enghien. Depuis ce moment il était second colonel des dragons d'Enghien.

3. Le Feldmarschal Hiller commandait l'aile gauche des Autrichiens.

4. Le baron de La Rochefoucauld-Dubreuil (Jean), né en 1757. — Colonel de cavalerie en 1784, il fit toutes les campagnes de l'émigration avec le prince de Condé, dont sept en qualité de chef d'état-major général, sous l'ancienne dénomination de maréchal général des logis.

5. Le 2 janvier, on avait appris à Vienne qu'en Italie l'armée française avait franchi le Mincio, à Pozzolo, dans les sanglantes journées des 25 et

Je m'aperçois qu'il n'y a qu'une feuille : vous ne vous en choquerez pas.

(Arch. de Chantilly.)

11. — Condé a Enghien

Kapfenberg, 14 janvier 1801 ; 1 heure après minuit.

Enfin il est décidé, mon cher ami, que nous partons, et c'est à Cilli [1] ou environs qu'on nous envoie. La Rochefoucauld pourra vous faire les détails qui vous intéressent [2]. Je suis obligé par les Autrichiens de laisser cinquante chevaux de votre régiment pour occuper Bruck jusqu'à ce que les Autrichiens y soient arrivés ; ce qui ne sera pas long, à ce que je crois.

Je compte vous voir le 16 à Graz. Tout est toujours à la paix à Vienne.

L'a[ffaire] de N[aples] n'est pas manquée [3] ; mais la réponse décisive traînera encore en longueur, et c'est tout simple.

(Arch. de Chantilly.)

12. — Enghien a Condé, *à Kapfenberg*

Graz, ce mercredi soir [14 janvier 1801].

Je vous rends grâces, cher papa, des détails que vous me donnez sur notre nouvelle destination. La Rochefou-

26 décembre, et qu'un armistice était imminent. Cette nouvelle, dont Condé ne parle pas et qu'il ignorait peut-être, décida M. de Thugut à envoyer le 9 janvier à M. de Cobenzl, à Lunéville, l'ordre de traiter pour le mieux et sans délai. Du reste, l'armistice de Steyer avait déjà décidé M. de Cobenzl à ouvrir le protocole, le 2 janvier.

1. Cilli est sur la route de Trieste, à plusieurs lieues au sud de Marburg.

2. M. de La Rochefoucauld venait de voir M. de Melas. Le peu de bonne volonté qu'il avait rencontré auprès de ce général, et d'un autre côté la distribution de la solde, envoyée par le commissaire anglais Wood, firent ajourner au 16 puis au 18 janvier le mouvement de Condé.

3. Voir la pièce suivante.

cauld m'a mis, ce matin, au fait du dernier arrêté [1]. Je pense que le retour de Roussel [2] pourra peut-être encore apporter quelque changement,

Si Naples est possible [3], cette destination à la paix générale serait bien heureuse et bien avantageuse; et sans doute ce serait un grand bonheur, et pour le général et pour le particulier. Mais les Anglais pourront-ils nous y entretenir? Ce sont des arrangements qui, sans doute, demandent temps et réflexion.

Je vous remercie du nouvel arrangement; car j'aurais beaucoup craint la désertion, et je la redoute tout le temps que nous resterons ainsi, dans l'inactivité, aussi près de nos ennemis. Nous en avons malheureusement déjà quelques tristes exemples.

La nouvelle de l'archiduc Charles m'a fait un sensible plaisir : au moins les choses vont aller mieux et plus rondement, et je suis charmé qu'il ait triomphé du conseil de la guerre [4].

Je vous embrasse, cher papa.

(Arch. de Chantilly.)

13. — Condé a Enghien

Kapfenberg, 14 janvier 1801.

Vous aurez su, mon cher, qu'il y a eu des changements

1. Ces mots s'appliquent soit à la décision de l'archiduc Charles, soit à l'ordre de marche de Condé pour exécuter cette décision.

2. Le major de Roussel, officier de l'état-major de Condé, avait été envoyé près du général Hiller, le 8 ou le 9 janvier.

3. « Il se répand un bruit que nous devons aller à Naples. Je prie M. Wickham d'être bien sûr que je n'ai fait et que je ne ferai aucune demande à cet égard, n'ayant d'autre désir que celui, qu'il me connaît, de me conformer en tout aux volontés de Sa Majesté Britannique » (Condé à Wickham, 17 janvier).

4. Averti des dispositions fâcheuses de M. de Melas, Condé avait fait partir aussitôt pour Vienne un de ses aides de camp, qui venait de rapporter, le 12, une réponse conciliante de l'archiduc.

depuis hier, mais qui n'en apportent aucun au gros de notre destination dans le cercle de Cilli. J'en ai fait un qui vous conviendra pour votre régiment; je l'ai délivré de la corvée de laisser les cinquante hommes à Bruck. Les nobles à cheval, qui passent les derniers, y laisseront un détachement.

On assure, ce matin, que les patriotes ne laissent pas passer nos voyageurs pour la France, en leur disant qu'il y a trop de bruit à Paris pour qu'ils puissent rentrer, et qu'ils reviennent. Vous avez entendu parler de la mine dirigée contre Buonaparte [1].

(Arch. de Chantilly.)

14. — Condé a l'évêque d'Arras

Wildon, près Graz, 21 janvier 1801.

Mon cher évêque, le prince de Broglie [2] ne me laisse pas le temps de vous écrire comme je voudrais. Je vous renvoie donc à ma lettre à Monsieur, et à ce que le porteur de ma lettre pourra vous dire. Le moment de crise est fort pour tout le monde, et surtout pour nous, qui, en voyant réformer tous nos chevaux de cavalerie et d'équipage [3], et

1. La machine infernale, ou attentat du 3 nivôse (24 décembre 1800).

2. Aide de camp du duc d'Angoulême, envoyé par lui à Londres. — Le prince de Broglie (Victor-*Amédée*-Marie), né à Broglie en 1772, était fils du maréchal. Il servit en 1794 comme aide-major dans le régiment de son père, à la solde anglaise, fut nommé colonel de ce régiment en 1795, et, en décembre de cette année, passa dans l'armée de Condé comme aide-maréchal général des logis.

3. Une lettre de Wickham, du 15 janvier, prescrivait de démonter toute la cavalerie de Condé, et de vendre, avant le 30 janvier, tous les chevaux, sauf ceux de l'état-major, qui devaient subir une simple réduction. Le prix devait être remis aux mains de M. Wood. Wickham, après avoir annoncé comme très probable un embarquement, mettait en demeure les gentilshommes appartenant soit aux deux régiments nobles, soit au corps des officiers, de choisir entre l'embarquement, et un congé définitif avec la gratification, une fois payée, de six ou huit mois d'appointements. — Condé venait de rendre publique cette lettre dans un ordre du jour daté de Graz,

avertis que nous allons nous embarquer, ne savons pas encore où l'on veut nous mener ; pas seulement si c'est en Europe. Il faut cependant bien l'espérer ; car l'Égypte ou les Indes seraient une terrible fin de dix ans de travaux [1]. J'aurais voulu seulement pouvoir rassurer là-dessus : car tout le reste nous est égal, excepté cependant de défendre Malte contre l'empereur de Russie [2]; ce qui serait impossible, notre Roi étant sous la protection de ce souverain. J'espère qu'on sentira à cet égard la position de la noblesse française et la mienne, et qu'on ménagera notre délicatesse, trop bien fondée pour déplaire à un gouvernement généreux. Je voudrais bien qu'on nous rapprochât de vous. L'île de Wight serait ce qu'il nous faudrait, en formant des cadres du peu de gentilshommes que j'emmènerai avec moi, parce que j'ai dit que je m'embarquerais; car sans cela, il n'en irait guère, pour ne pas dire point, et je ne veux pas les tromper.

du 19, où il fixait au 4 février le délai de l'option proposée aux gentilshommes. (Voir le texte dans d'Ecquevilly, III, 113.) — Peu de temps après, ce délai fut prolongé jusqu'au 20 février.

1. Condé à Wickham, 20 janvier : « ....Il est fâcheux qu'il [Wickham] ne puisse me donner aucunes lumières sur notre destination : elle influerait nécessairement sur le parti que les différents individus de la noblesse ont à prendre. Je voudrais que M. Wickham pût seulement m'autoriser à dire ce dont je ne me permets pas de douter, c'est ce qu'il ne peut être question ni de l'Égypte ni des Indes orientales ou occidentales.... »

2. Paul Ier, qui s'était fait attribuer le titre de grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prétendait, cn cette qualité, à la possession de Malte, convoitée par les Anglais pour eux-mêmes. Pendant l'été 1800, l'amiral Uchakov n'avait pu prendre part au blocus de l'île, et ce grief avait augmenté la mésintelligence croissante entre le tsar et le cabinet anglais. Le désaccord s'était accentué après la capitulation de Malte (le 5 septembre 1800) et après des actes de violence exercés par les Anglais sur la marine danoise. Depuis le 8 novembre, Paul Ier avait ordonné un embargo sur les vaisseaux anglais, et les 16 et 17 décembre avait signé à Pétersbourg la Ligue des neutres avec le Danemark et la Suède, auxquels la Prusse était invitée à se joindre. En même temps un rapprochement avec le Premier Consul, ébauché à Berlin, se continuait ostensiblement par la mission de M. de Sprengporten, arrivé le 18 décembre à Paris.

Je demande bien instamment que ma lettre à Monsieur ne soit connue que de lui, de mon fils, et de vous.

La paix de l'Autriche ne me paraît point du tout un malheur, si les Puissances savent profiter de cet intervalle pour rétablir la royauté en France ; et je le leur conseille, car sans cela, elles y passeront toutes. Mais je voudrais bien que les Anglais se raccommodassent avec Paul. Savent-ils que le projet du continent est de les isoler entièrement et de leur faire fermer tous les ports? Je crois le savoir de bon lieu. Où trouveront-ils des consommateurs de toutes leurs marchandises? La France, n'ayant plus de guerre à soutenir, va porter tous ses moyens de force et de séduction contre l'Angleterre. La partie sera forte à soutenir. Pourquoi tiendrait-elle à un allié [1], impuissant pour quelque temps, plutôt que de se réunir à la coalition du Nord ? On me dira : mais l'équilibre ! Avant de pouvoir le retrouver, cet équilibre, il faut commencer par raffermir la base sur laquelle il porte, et cette base est l'autorité des souverains. Qu'on rétablisse le Roi de France d'abord, sans se chamailler pour autre chose : alors l'équilibre se rétablira tout seul et bien vite. Mais tant qu'on ne prendra pas ce moyen, le sang coulera de toutes parts en Europe, tant sur les champs de bataille que sur les échafauds ; toute la politique s'embrouillera, de cette manière que, voyant l'impossibilité de rétablir l'édifice sur ses anciens fondements, on cherchera à en construire un autre sur les débris des trônes et des autels; la société humaine se trouvera dissoute, et le vœu des Illuminés sera rempli. Il est temps encore de remédier à tant de maux; mais, qu'on y prenne garde, il n'y a pas un moment à perdre. La génération qui s'élève mé-

1. L'Autriche.

connaît les principes et sent sa force ; bientôt elle sera indomptable. Mais, pardon de mon bavardage, mon cher évêque ; j'ai le malheur de m'appesantir sur ce que je sens vivement et sur ce que je vois avec évidence. Écrivez-moi où vous saurez que je serai, ou par le retour du prince de Broglie, qui pourrait bien nous arriver encore avant notre embarquement. Occupez-vous de nous, et de faire ordonner qu'on me marque un peu plus de confiance. Que j'aurais de choses à vous dire ! J'ai de la peine, je vous l'avoue, à concilier le fond et les formes de tout ce qui se passe ici, avec la bienveillance que vous me dites que les ministres [1] ont pour moi. Vous savez que je ne veux que le bien, et que l'énergie du gouvernement anglais m'a toujours porté pour lui. Je ne vois donc pas par où j'aurais mérité moins de confiance qu'en 1795 [2]. Je vous recommande nos intérêts, et je vous embrasse, mon cher évêque, avec toute l'amitié que vous me connaissez pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

15. — Condé au comte d'Artois

Wildon, près Graz, 21 janvier 1801.

Le moment fatal, dont vous avez bien voulu vous occuper dans votre lettre du 17 octobre, est arrivé : la paix de l'Autriche est, je crois, signée, puisque les Anglais commencent à nous réformer. Mais je n'entends point parler du projet que vous m'avez envoyé et qui me convenait parfaitement, celui des cadres [3]. On renvoie magnifiquement (il n'y a rien à dire de ce côté) ceux qui veulent s'en aller ; mais je ne vois rien de sûr pour ceux

1. Les ministres anglais.

2. C'est dans cette année 1795 que l'armée de Condé avait, pour la première fois, été soldée par l'Angleterre.

3. Voir la pièce précédente.

qui voudront rester. L'embarquement est décidé : c'est tout simple; mais on ne nous dit pas même où on veut nous mener. Or cela aurait été bon à savoir pour se décider (je ne parle pas de moi, mais de nos gentilshommes). Les idées de l'Égypte, des Indes, viennent dans les têtes, et l'on ne cherche pas même à nous rassurer à cet égard. Il serait un peu dur de récompenser la noblesse française de dix ans de service, pour notre Roi d'abord, ensuite pour trois souverains de l'Europe [1], par un exil au bout du monde. Je ne puis le croire; mais pourquoi ne pas nous rassurer ? Tout le reste nous serait égal. Je ne sais; mais la générosité connue du gouvernement anglais me ferait soupçonner qu'on ne sait pas ici ses intentions à notre égard. Pour moi, par exemple, on ne me parle que de la moitié du traitement que vous m'aviez annoncé. Cela ne me fait rien pour moi, si cela tourne au profit de mes braves compagnons d'armes. Non seulement je le donnerais, mais je l'offrirais et je partagerais encore avec eux ce qui me resterait. Qu'on me réduise à tout ce qu'on voudra; mais qu'on les traite bien, parce qu'ils l'ont mérité. Qu'ils ne soient point employés dans des climats mortels, et hors de portée de servir leur Roi, si l'occasion s'en présente. Qu'ils soient libres de quitter le service quand ils voudront, tout gentilhomme n'étant point engagé et ne devant pas l'être. Ou les cadres, ou de quoi vivre honnêtement où ils voudront : en vérité, c'est bien le moins après ce qu'ils ont fait avec autant de courage que de patience. Je plaide de même pour nos soldés : il paraît qu'on désire en conserver le plus qu'il sera possible. Qu'on leur promette donc de ne point sortir des îles adjacentes de l'Europe; car, sans cela,

1. Le roi d'Angleterre, l'Empereur et le tsar.

on n'en gardera pas quatre. Je vous demande avec instance de ne montrer ma lettre qu'à l'évêque d'Arras, et de n'en point laisser prendre de copie. Je verse toutes mes inquiétudes dans votre sein : je ne ferais pas de même dans celui de tout le monde.

J'oubliais un article, qui va faire un mal affreux : c'est qu'au moment de nous embarquer, on va nous payer en papiers de Vienne, qui perdent pour tout le monde 10 et 12 °/₀, et qui perdront pour nous de 30 à 40, par l'extrême besoin qu'on sentira bien que nous allons avoir de changer à tout prix ; ....mais on n'écoute aucune observation. On a beau être coulant (comme vous me l'avez recommandé) ; il faut cependant bien représenter les besoins de ceux qu'on doit soutenir par devoir. J'aimerais mieux demander l'aumône sur les grands chemins, que de manquer à ce que je dois à ces braves gens. Au reste, je n'y mets, quant à moi, ni amertume ni impatience. Si d'autres sont moins sages, ce n'est pas ma faute, et ce n'est pas une raison pour que tout le corps en souffre : c'est ce que j'ai de la peine à faire comprendre. Soyez sûr que ma patience et ma modération, j'ose le dire, ne s'échauffent jamais, quoiqu'on manque à toutes les paroles qu'on me donne et qu'on affiche, jusque dans les plus petites choses, une prévention, une méfiance faite pour révolter. Je le répète, ce ne peut être, et j'en suis sûr, l'intention du gouvernement [1]. Je confie tout cela à votre sagesse, Monsieur, en vous priant d'en mettre beaucoup, ainsi que l'évêque, à l'usage que vous croirez devoir en faire pour notre bien.

Je joins ici un rabâchage de tout ce qui nous est arrivé dans le mois de décembre. Lisez-le dans un de vos mo-

1. Le gouvernement anglais.

ments perdus, et je crois que vous trouverez que c'est avec honneur et bonheur que j'ai sauvé l'existence d'un corps respectable, qu'il était évident qu'on voulait faire détruire par le fer et par le feu, comme on l'a voulu depuis par le poison de la calomnie. La crise a été vive mais courte; et, au bout de deux jours, on nous a rendu à Vienne toute la justice que nous méritions, au point qu'avant l'armistice l'archiduc Charles nous a proposés à son frère [1], pour la garnison de Vienne, comme le seul corps sûr qu'il y eût dans son armée.

M. le duc d'Angoulême [2], qui me comble de bontés et dont je ne saurais vous dire trop de bien, attend avec impatience le retour du porteur de cette lettre.

Si vous pouviez nous faire aller dans l'île de Wight, cela me mettrait à portée d'aller vous présenter mon hommage; et là nous serions placés à merveille, soit pour agir, soit pour en attendre le moment avec tranquillité. Mais l'Égypte, mais les Indes! Il serait aussi difficile à mon âge d'entreprendre cette course maritime, qu'à mon cœur d'abandonner ma phalange; et je sens que ce dernier finirait par l'emporter. Votre réponse peut encore nous arriver, je l'espère, avant notre embarquement. Elle nous tirera tous d'une grande sollicitude, même ce qui vous est cher [3], et que je vois avec grand plaisir qui met toute sa confiance dans votre sagesse, vos principes et votre loyauté. Aussi pénétré de ce même sentiment que de celui qui m'attache à mon Roi légitime, je vous présente l'hommage bien pur de mon tendre et respectueux attachement pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

1. L'Empereur.
2. Le duc, fils aîné du comte d'Artois, avait quitté Mitau et était arrivé au corps de Condé le 25 juin 1800.
3. Le duc d'Angoulême.

16. — CONDÉ A ENGHIEN

Windisch-Feistritz, 31 janvier 1801.

Kuhn [1] vous instruira de l'événement de cette nuit [2] : il était presque sûr, du moment que vous ne jugiez pas à propos d'y être, non plus que M. de Damas [3]. Au reste, il allait être démonté demain; le marché était signé par ordre des Anglais, qui n'avaient jamais voulu différer ni la vente ni la cessation de la fourniture des fourrages, et entre les mains desquels l'argent devait être remis en dépôt. Je crois bien qu'il m'aurait été remis après [4]. Mais la perte n'est rien pour moi : d'après mes intentions, elle porte presque entièrement sur le corps et sur vous. Je vous écrirai par le retour d'Antheaume.

P.-S. — Il paraît que la peur d'entrer aux Autrichiens a beaucoup influé sur ce parti [5]; mais puisqu'ils [6] ont pris le chemin de Villach, qui mène aux Français !

(Arch. de Chantilly.)

1. Kuhn (Joseph-Étienne-Ignace), né en 1770 dans le Bas-Rhin; sous-aide-major dans les dragons d'Enghien.

2. La désertion d'une partie des dragons d'Enghien. — Le jeune duc était alors à Graz, auprès de la princesse Charlotte.

3. Comte, puis duc de Damas (Joseph-François, *Charles*, César), né en 1758. Après avoir servi (1780 et 1781) en Amérique sous Rochambeau, il devint, en 1788, colonel des dragons de Monsieur, et, en 1791, capitaine de ses gardes du corps. Émigré en 1791, il avait fait toutes les campagnes de Condé, et était alors premier major dans les dragons d'Enghien. — Voir aussi la pièce nº 18.

4. Condé à Wickham, 20 janvier : « .... Je ne puis m'empêcher de réclamer pour le corps, par une note ci-jointe, le prix de tous les chevaux de troupes et d'équipages, habillements, équipements, armements, effets de campements, voitures, etc., qui ont été donnés au corps par S. M. I. l'empereur de Russie.... J'observerai à cet égard que le corps, d'après cette munificence de l'empereur, aurait pu vendre ces effets dès la fin de mars 1800, et en aurait tiré beaucoup plus de profit qu'à présent qu'il les a usés au service de Sa Majesté Britannique.... »

5. La désertion.

6. Les dragons déserteurs. — Villach est à l'ouest de Klagenfurt.

17. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz [1], 31 janvier 1801; 2 heures après midi.

Depuis le passage de Kuhn, je n'ai aucune nouvelle du régiment.

Je vous envoie la réponse, qui m'a été adressée par les commissaires [2], sur votre demande que le prince de Rochefort [3] fût traité plutôt en colonel de cavalerie que d'infanterie. Je suis fort aise pour lui de cette légère augmentation.

(Arch. de Chantilly.)

18. — Enghien a Condé, *à Windisch-Feistritz*

Graz, 1er février [1801]; matin.

La grande désertion du régiment ne m'a pas étonné, cher papa; je m'y attendais, et vous ai toujours dit que si un quart s'embarquait, ce serait déjà beaucoup. Ma présence n'y eût pas fait grand effet, je pense; puisque je n'aurais eu aucune bonne raison à leur donner pour les faire rester, moi-même étant tout aussi éloigné qu'eux du désir de m'embarquer. Je ne regrette que la perte des chevaux, dont l'argent eût été un grand soulagement pour les individus entre lesquels vous l'eussiez partagé. Il me semble que des moyens de rigueur eussent été préférables aux représentations inutiles qu'on a faites à ces hommes. Au reste, le mal est fait et il faut songer à ne pas perdre le reste. J'envoie Damas au corps. Il fera ce qu'il pourra;

1. Condé, parti le 18 janvier de Kapfenberg, coucha à Frohnleiten, passa les journées du 19 et du 20 à Graz, où il vit le duc d'Enghien, coucha le 21 à Wildon, le 22 à Mureck, le 23 à Radkersburg, et par Pettau arriva le 25 janvier à Windisch-Feistritz, où il établit son quartier général. — Les régiments de son corps furent cantonnés à une distance de vingt à trente lieues.

2. Les commissaires anglais, MM. Wood et Byng.

3. Charles-Armand-Jules, prince de Rohan-Rochefort, qui était le père de la princesse Charlotte.

mais je doute qu'il puisse beaucoup : car, il faut l'avouer, la cruauté et l'injustice sont poussées à leur comble pour les corps soldés [1], et les soldats malheureusement raisonnent, ce qui est un grand mal. Ne pouvant ni les soulager ni leur être utile, pensant comme eux, n'étant pas assez fort pour les forcer à agir comme moi, à quoi pourrais-je être utile à mon régiment, qui, s'il y a un embarquement, n'existera plus? J'espère donc que vous me permettrez de rester ici, en attendant les événements.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de ma respectueuse tendresse.

(Arch. de Chantilly.)

19. — Condé a d'Avaray

(En chiffres.) Windisch-Feistritz, 1er février 1801.

J'ai reçu, Monsieur [2], votre lettre du 10 décembre. Nous savions déjà tous les changements dont vous me parlez. Je suis très fâché de la disgrâce de Panine, puisqu'il était pour le Roi ; mais Rastaptchine m'a paru honnête, et je crois qu'avec des manières confiantes et amicales, il pourra servir les intérêts du Roi autant qu'il est possible à un ministre de cette cour [3]. Paul est bien largement vengé des offenses qu'il a reçues [4] : Vienne est au

1. Les gratifications, que l'ordre du jour du 19 janvier promettait aux nobles licenciés, ne s'appliquaient par conséquent point aux soldats des régiments soldés, dont les dragons d'Enghien faisaient partie.

2. Le comte d'Avaray et le comte de Saint-Priest étaient alors chargés, à Mitau, de la correspondance politique de Louis XVIII, de même qu'en Angleterre l'évêque d'Arras était chargé de celle du comte d'Artois.

3. Le comte Panine, par haine contre la Révolution française, s'était efforcé pendant l'automne de faire rentrer Paul Ier dans la coalition. Il avait lutté, mais sans succès, contre l'influence contraire du comte Rastaptchine, qui conseillait un rapprochement avec le Premier Consul. Panine, ayant refusé de signer l'embargo sur les vaisseaux anglais, était en disgrâce depuis le 15 novembre 1800.

4. De la part de la cour de Vienne, en Italie, en Suisse, et en dernier lieu à Ancône.

plus bas du thermomètre des Puissances ; et je crois qu'il faudra plusieurs années, si elle n'est pas secourue, pour relever le militarisme, ses finances, l'esprit public de ses sujets, et regagner tout ce qu'elle a perdu de considération dans l'opinion publique de l'Europe. La déclaration de guerre de Paul n'a pas fait en Angleterre l'effet que vous imaginiez : elle a, au contraire, rallié le parti de l'opposition au parti ministériel. A cet égard seulement et toutes les fois que le commerce est menacé, on dit que cela se passe toujours ainsi. Cela n'empêchera pas, je crois, que l'Angleterre ne fasse, avec raison, tout ce qu'elle pourra pour ramener Paul. Il paraît qu'elle en aurait un moyen sûr en lui remettant Malte : il faut espérer que les ministres oseront l'employer. Je le désirerais fort et que le projet du Roi pût s'effectuer. On prétend que Whitworth est déjà en chemin pour y travailler à Pétersbourg [1].

Il est fort heureux, sans doute, que Sa Majesté soit en mesure de négocier avec le gouvernement français ; et j'ose être bien sûr que le Roi, dans ses attentions, n'oubliera pas sa jeune noblesse, armée depuis dix ans pour sa cause. Mais la correspondance du Roi avec Bonaparte est bien délicate [2]. La sagesse et l'esprit du Roi n'ont

1. Lord Whitworth avait reçu, le 5 juin 1800, l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg avec toute sa mission, et était parti deux jours après. — Le bruit de son retour en Russie était erroné.

2. Après avoir écrit à Bonaparte une première fois le 20 février 1800, Louis XVIII, ne recevant pas de réponse, avait rédigé une seconde lettre le 4 juin, avant Marengo. S'il faut en croire une confidence faite par Joseph Bonaparte au comte de Cobenzl, il aurait même, à ce moment, fait passer une note de quatre pages, où il faisait l'éloge de l'administration consulaire et désavouait ce qui pouvait venir de Monsieur et de l'Angleterre. Ce sont ces dernières avances que Bonaparte et le consul Lebrun ont écartées le 7 septembre (*Corr. de Nap.*, n° 5090) ; mais comme leurs lettres, retenues entre les mains de l'abbé de Montesquiou, membre du conseil royal de Paris, ne sont parvenues à destination que longtemps après, en mars 1801, Louis XVIII, au mois de décembre 1800, gardait encore toutes

assurément pas besoin de conseils [1]; mais, s'il peut être permis à l'attachement le plus pur de s'exhaler quelquefois, j'oserais dire qu'il y a deux choses bien essentielles à éviter dans cette correspondance.

La première, c'est qu'on n'ait pas un seul mot qui puisse faire croire que le Roi fût tenté de garder toutes les conquêtes des rebelles à portée de la France [2]; car il pourrait se faire alors que Bonaparte, qu'on ne croit pas discret, montrât les lettres aux ministres étrangers, ce qui déterminerait les cours à s'opposer au rétablissement de la personne du Roi. Au reste, il peut être bien sûr qu'il n'y a pas un des princes de son sang qui ont été constamment fidèles [3], qui ne repoussât avec horreur tout propos contraire aux droits du Roi. Je crois pouvoir répondre que M. le duc d'Angoulême, pénétré, comme vous le dites, de l'amour de ses devoirs et du sentiment de ce qu'il doit au Roi, n'a jamais reçu aucune proposition directe ni indirecte, malgré tous les bruits répandus, tombés et qui se relèvent de temps en temps. Je suis intimement persuadé qu'il aurait répondu comme il le devait, et qu'il n'acceptera jamais la couronne qu'à son tour, qui, il espère bien, n'arrivera pas de sitôt.

ses illusions sur les dispositions qu'il prêtait à Bonaparte de rétablir la monarchie.

1. Parlant de cette espèce de négociation, Condé écrivait à Bourbon, peu de temps après : « Le Roi paraît bien décidé à ne point accepter de conditions; mais je ne vous réponds de rien. Le mot de popularité est souvent à la bouche de d'Avaray. »

2. Condé entend parler de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Quant à la Hollande, à la Suisse, à la haute Italie, soumises de nouveau à l'influence française, Louis XVIII était très éloigné de désirer le maintien des républiques, établies autrefois par nos armes dans ces contrées.

3. Cette phrase contient une allusion aux princes d'Orléans, qui étaient accusés de former une « faction », et contre lesquels tous les membres de la maison de Condé montraient une malveillance injuste. — Selon Condé, aucun autre prince du sang ne se prêterait aux projets des Puissances, si, en le poussant au trône, elles cherchaient à obtenir de lui des concessions refusées par Louis XVIII.

La seconde chose à éviter, ce me semble, dans la correspondance avec Bonaparte, ce serait que le Roi, par une confiance trop excessive, ne se mît pas entièrement dans la dépendance de cet usurpateur. Par exemple, quand même le plan de Sa Majesté serait de n'exciter aucun mouvement dans l'intérieur, il serait fâcheux qu'il pût montrer un des discours du Roi par écrit [détournant] de toute insurrection. Car, malgré l'abattement actuel des royalistes, il peut s'en élever sans l'insinuation du Roi ni d'aucuns princes; et si l'on pouvait jamais montrer un seul des discours, il ferait le plus grand tort au Roi dans l'esprit de ses sujets fidèles de l'intérieur, et affermirait infailliblement le trône de l'usurpateur. Quelque confiance que le Roi puisse avoir dans les bonnes dispositions de Bonaparte, il me paraît bien plus politique de lui laisser craindre ces mouvements continuels, que de le rassurer contre l'effet qu'il pourrait en avoir, et de lui mettre en main le seul moyen de consolider sa puissance.

Je me flatte, Monsieur, que l'expression franche de mes idées, qui n'ont et n'auront jamais d'autre but que le rétablissement de Louis XVIII dans toute l'autorité qui lui est due, ne pourra pas déplaire, et que ma confiance en vous ne vous paraîtra qu'une preuve de plus des sentiments d'estime et d'amitié que vous me connaissez pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

20. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz, 2 février 1801.

Le mal est moins grand que Kuhn ne l'avait présenté. Il n'a déserté avec armes et bagages que la presque totalité du 1er escadron, pas un du 2e, un du 3e (Dieudonné), onze du 4e, et quatre du 5e : tel est le compte qu'on m'a rendu. Le tout est commandé par Pascal, secondé de

Barbiau et de Traun, maréchaux des logis (autant que je peux m'en souvenir), et composait environ 80 hommes et 84 chevaux ; mais on m'a assuré qu'il est redéserté quatre ou cinq de l'armée de M. Pascal, qui étaient revenus un peu molestés par leurs complices. J'ai eu, hier au soir, des nouvelles de dix heures du matin : il n'y avait rien de plus. Je n'en ai point encore de la remise des chevaux restants. Je crois bien que tout cela vous est devenu fort égal ; mais voilà l'état des choses.

(Arch. de Chantilly.)

21. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz, 4 février 1801.

Je n'ai rien à ajouter à ce que vous porte l'officier qui vous remettra cette lettre. La perte [1] n'est pas, à beaucoup près, aussi grande qu'on l'avait cru d'abord.

J'ai reçu de l'archiduc une lettre de la plus grande honnêteté [2], et je reste ici.

La paix paraît toujours sûre.

Le Roi a reçu de l'empereur de Russie une invitation assez pressante d'aller trouver la Reine à Kiel, dans le Holstein [3]. Cette nouvelle est très fâcheuse. Le Roi fait des représentations ; et cela en était là, au départ du courrier.

(Arch. de Chantilly.)

1. La perte par la désertion. — Le régiment de dragons, comptant alors moins de trois cents combattants, venait de perdre ainsi un tiers de son effectif.

2. Dans cette lettre, apportée de Vienne le 4 février, l'archiduc annonçait qu'il venait de prescrire à M. de Melas de n'apporter aucun changement au nouvel établissement du corps de Condé (Ecquevilly, III, 121).

3. Au mois de décembre 1800, la Reine avait fait demander au Danemark la permission d'habiter Kiel. — M. de Bernstorff, en parlant à notre envoyé Bourgoing, lui avait dit : « Elle ne se soucie pas du tout de retourner à Mitau, qui pourrait bien ne pas servir longtemps encore d'asile à son mari » (dép. de Bourgoing, 22 frimaire an IX).

22. — Enghien a Condé, *à Windisch-Feistritz*

Graz, ce 5 février [1801].

J'espère, cher papa, que lorsque vous aurez connu les ordres que j'avais donnés au régiment avant la désertion, et les récompenses que je donne à ceux qui vous sont restés fidèles, ou se sont distingués dans cette occasion, que vous ne me soupçonnerez plus d'insouciance pour une chose qui vous touche de si près. Non, cher papa; mon zèle est toujours le même, mon respect le même. Je n'ai jamais varié un instant et vous servirai, comme je l'ai fait toujours, de mon mieux. Cette désertion ne pouvait pas ne pas avoir lieu. Sans doute, elle n'eût pas eu les mêmes caractères d'insurrection si j'y avais été, mais le nombre de la perte eût été toujours à peu près le même; car nous avions peu de moyens d'arrêter nos déserteurs. Mais à force ouverte, comme ils l'ont fait, c'était au chef ferme à l'empêcher, et Lanan le pouvait comme moi. Je le connaissais pour irrésolu; mais je l'aurais pourtant cru capable, dans une circonstance comme celle-ci, de prendre de lui-même un parti. Si l'on avait tué M. Pascal à la tête de sa troupe, tout était fini; et, si j'y avais été et que les choses fussent venues à ce point, je n'aurais pas hésité à le faire. Au reste, voilà tout fini, et les chevaux rendus : il n'y a plus rien à craindre.

La nouvelle du Roi est affligeante : il faut voir l'issue [1]. Vous savez que la guerre a été à l'instant de recommencer en Italie : on assure que tout est arrangé [2].

Je vous remercie, cher papa, de la permission que vous

1. Voir la pièce précédente.

2. Un armistice ayant été conclu par Brune à Trévise, le 16 janvier, avant l'arrivée des ordres du Premier Consul enjoignant d'obtenir la remise de Mantoue, il ne restait d'autre moyen, pour exiger cette place, que d'annoncer la reprise des hostilités. Brune venait de le faire le 23 janvier.

me donnez de rester ici. Si vous avez besoin de moi, vous me retrouverez bien vite.

(Arch. de Chantilly.)

23. — CONDÉ A L'ÉVÊQUE D'ARRAS

(En chiffres.) Windisch-Feistritz, 8 [15 et 24] février 1801.

Vous aurez vu, mon cher évêque, ma lettre du 21 au comte d'Artois. Depuis ce temps, les agents, dont je vous parlerai tout à l'heure, ne se cachent point qu'il est très vraisemblable que c'est en Égypte qu'on veut nous mener. C'est barbare, et je ne puis me rendre complice de cette cruauté, en entraînant par mon exemple la noblesse française aussi loin de son pays et de son Roi. Je crois même que le Roi, et la France redevenue monarchique, pourraient m'en faire un jour un reproche très fondé. Je ne m'y exposerai pas, et je suis très décidé à ne pas y aller. Je n'en empêcherai sûrement personne ; mais je crois pouvoir vous dire qu'il ne s'embarquera presque point de nobles à pied ni à cheval ; je ne réponds pas même de beaucoup de soldés. Si l'on nous menait partout ailleurs, dans quelques îles d'Europe, j'y aurais été et beaucoup de monde m'aurait suivi. Mais il me paraît que le projet est de dégoûter les nobles. On aura pleine satisfaction : mais tout aurait pu s'arranger, sans afficher aux yeux de l'Europe entière une barbarie qui fera tort au gouvernement anglais dans l'opinion publique.

Au reste, il y a, entre tous les agents, une mésintelligence qui nous jette dans un vague et dans des embarras qui exigent véritablement (non sans quelques murmures, à la vérité) une patience dont je ne croyais pas le corps capable. On ne peut compter sur rien : ce qui est écrit, même de leurs mains et par conséquent annoncé aux troupes, est changé quinze jours après. Ramsay

n'aime point Wickham, et n'est que politiquement avec lui : Wickham le lui rend bien. Ramsay n'aime pas davantage Wood, et celui-ci affecte, avec dureté pour nous, de défaire tout ce qu'avait fait Ramsay. Byng, qui est doux et honnête, ne veut point être sous Ramsay, déteste Wood et laisse pénétrer qu'il a beaucoup à se plaindre de Wickham. Plunket (car ce n'est pas, comme vous voyez, les agents qui nous manquent), plus Autrichien qu'Anglais, détesté avec raison dans le corps où il a exercé très malheureusement une vexation des Autrichiens, n'est bien qu'avec Wickham, qui s'obstine à nous le renvoyer. L'un se fâche quand on s'adresse à l'autre; on ne sait sur quel pied danser. Voilà notre position depuis un an : jugez-en. Faites de ceci l'usage que vous croirez devoir en faire; mais surtout sans me citer, et sans compromettre ni le corps ni moi.

J'ai reçu votre lettre du 2 janvier. Vous ignorez tout ce qui se passe. Les Anglais, par la réforme entière de tous les chevaux (car nous n'en avons plus, ni de troupe, ni de particuliers, ni d'équipages), ont déjà une épargne de plus de quatre millions tournois ; d'un autre côté, les nobles, effrayés de l'Égypte, prennent à force leur licenciement ; ainsi je crois bien que 175,000 £. auraient pu suffire pour ce qui serait resté. Mais on ne m'en dit pas un mot ici. Ainsi je ne puis ni accepter ni refuser ; et si Wickham mande que je fais le difficile (excepté pour l'Égypte où très peu de monde veut aller), il dira une chose fausse ; car il est impossible de mettre plus de résignation et d'aménité que je n'en mets. Je m'en rapporte à Byng. Mais les gentilshommes français mettent leur honneur, ainsi que moi, je l'avoue, à ne pas se mettre hors de portée de soutenir, dans l'occasion, une cause qu'ils défendent depuis dix ans au prix de leur sang. Ce qui me

paraîtrait prouver, ou qu'on vous trompe, ou que Wickham va plus loin qu'on ne veut contre nous, c'est qu'il est dit, dans l'écrit que m'a envoyé le comte d'Artois, « la cocarde blanche et les drapeaux seront conservés. » Donc le gouvernement croit que nous en jouissons. Eh bien! point du tout : jamais Wickham ne [l']a voulu, malgré toutes mes représentations. Il nous a fait porter la cocarde noire, d'autorité, et nous a fait faire cette campagne-ci sans drapeau, comme une compagnie franche. J'avoue que cela nous a paru de sa part un peu vexatoire.

Vous aurez su, avant de recevoir cette lettre, l'incroyable événement de Mitau [1]. Nous ne savons encore que le fait du renvoi, sans en savoir ni les détails, ni le motif, ni le lieu de retraite. On dit que l'ambassadeur de Danemark a été aussi renvoyé [2], comme Caraman. On se perd dans les conjectures à ce sujet.

Nous aurons vraisemblablement subi, mon cher évêque, notre sort quelconque, avant que je puisse recevoir votre réponse à cette lettre. D'après les bontés et l'amitié que me témoigne le comte d'Artois, et dont je suis profondément reconnaissant, je me plais encore à ne pas désespérer que ce sort ne soit convenable pour les débris du corps et pour moi, n'ayant rien à nous reprocher. Je compte entièrement sur votre amitié, comme j'espère que vous ne doutez pas de celle que je vous ai vouée.

1. En apprenant le renvoi de M. de Caraman, Louis XVIII écrivit, le 5 janvier, au tsar en intercédant pour son agent. Cette démarche fut mal prise. Paul Ier fit d'abord répondre sèchement que le roi devait se rappeler que « l'hospitalité était une vertu et non un devoir ; » puis fit notifier, le 20 janvier, une injonction au roi de se retirer de Mitau avec tous les siens. Louis XVIII était parti le 22, sans savoir où il trouverait un asile.

2. L'envoyé de Danemark, M. de Rosencrantz, avait en effet été expulsé de Pétersbourg en janvier. Déjà, le 27 novembre précédent, le chevalier Balbo, envoyé du roi de Sardaigne, avait subi le même sort. « Il paraît que, dans les habitudes de Paul Ier, renvoyer un agent n'est pas rompre avec la Puissance » (dép. de Bourgoing, du 11 pluv. an IX).

Ce 15.

C'en est fait : la dépêche ci-jointe [1], qui paraît ne plus laisser de doute sur la destination de l'Égypte, et dont il était de mon devoir de mettre à l'ordre un extrait assez étendu pour qu'on sût sur quoi compter, va achever la dissolution du corps sous huit jours. La très grande majorité des officiers et gentilshommes ne veut point aller en Égypte. Je crains pour les Anglais la plus grande désertion parmi les soldés. On me traitera comme on voudra ; mais, quant à moi, mon âge, ma santé, les infirmités qui s'approchent, l'état toujours incertain de la France, le sang des Bourbons qui coule dans mes veines, ne me permettent pas de faire la guerre comme un flibustier; et, du moment qu'on ne regarde que sous ce point de vue la noblesse française qui combat depuis dix ans pour son Roi, pour l'existence des rois, il faut convenir que les gens qui ont du sens et de l'honneur ne peuvent pas prendre d'autre parti que de se retirer, et de vivre comme ils pourront, puisque les rois les abandonnent. Outre toutes

1. Par une lettre du 5 février, Wickham annonçait « que je ne suis point autorisé à dire quelle doit être la destination du corps. Les circonstances du moment ne permettent cependant pas de douter qu'il ne doive être embarqué sur la Méditerranée, et employé aux expéditions qui pourraient avoir lieu dans cette mer; que, d'après ce que je puis conjecturer des instructions de ma cour, l'Égypte est un des points où les services du corps pourraient être exigés ; que cependant il sera placé immédiatement sous les ordres de M. Abercromby, général commandant en chef les troupes de terre de Sa Majesté Britannique dans la Méditerranée, qui l'emploiera, d'après sa force effective, sur les points où il pourra être le plus utile, et où le plan et les événements de la campagne exigeront ses services. »

En notifiant cette lettre, dans un ordre du jour du 9 février, Condé ajoutait confidentiellement au duc d'Enghien et aux autres commandants du corps : « .... Si on vous demande si Monseigneur s'embarquera, vous pouvez répondre que ce n'est pas son intention, mais qu'il ne quittera le corps qu'au dernier moment. »

Les troupes d'Abercromby, destinées à l'Egypte, étaient en ce moment réunies dans la baie de Marmaras, sur la côte d'Asie Mineure, en face de Rhodes.

ces raisons, ma conscience ne me permet pas (je le répète) d'entraîner par mon exemple cette précieuse noblesse dans son tombeau physique et moral. Car, outre le climat, on ne nous dissimule pas que les gentilshommes qui iraient là, y seraient regardés comme soldats (ce qui n'a jamais été), et n'auraient pas la permission de sortir de ce fatal pays. La consternation est à son comble; et je passe ma journée à voir des malheureux fondant en larmes, moins encore de leur sort, que de douleur de se séparer d'un corps qui était en quelque sorte devenu une seconde patrie. Vous sentirez aisément combien mon âme sensible est affectée de ce spectacle. Otez l'Égypte et les Indes, nous aurions fait tout ce qu'on aurait voulu. Toute formation nouvelle, toute diminution, toute suppression de gens qui peuvent déplaire, nous nous y serions soumis sans la plus petite difficulté. Mais on ne veut point s'éloigner au point de ne pouvoir plus être utile au Roi, si l'occasion s'en présente. Mon cœur et ma fidélité ne me donnent point d'armes pour combattre cette opinion, et si les Anglais sont justes, comme je n'en doute point, [ils ne] nous en estimeront que davantage. Si cette fatale destination mise en avant n'est qu'une feinte, il aurait donc fallu, pour que cela réussît, me mettre dans la confidence : ce n'eût pas été le premier secret d'État que j'eusse su religieusement garder. J'aurais dit alors : « Oui ; je vais en Égypte ; » et l'on m'aurait suivi avec confiance, persuadé que j'avais mes raisons. Mais le fond de la notification et les formes du ministre [1] ne m'ont laissé aucune ressource. Il a voulu élaguer ; il a déraciné. Voilà, mon cher évêque, le triste état des choses au moment actuel. Je n'ai rien à ajouter à ce tableau déchirant.

1. M. Wickham.

Ce 21.

On a fait la chose aussi gauchement pour l'Angleterre que pour nous. La moitié de la noblesse, vu la paix, serait rentrée en France sans licenciement. Au lieu de cela, on a mis l'Égypte en avant : tout y rentre avec licenciement. C'est 25,000 louis qu'on fait coûter à l'Angleterre [1], pour plonger le poignard dans le cœur de douze cents braves gentilshommes français, tandis qu'on verse l'or à pleines mains sur une foule d'inutiles qui sont en Angleterre. Ce ne peut être l'intention du gouvernement, et je ne l'en accuse point ; mais il n'apporte pas assez d'attention au choix de ses tout-puissants agents.

Ce 24.

Wickham, voyant que je ne voulais pas aller en Égypte, l'a proposé au duc d'Enghien, qui a aussi refusé, mais en acceptant le régiment, si on lui permettait de ne le pas suivre, comme à tous les colonels propriétaires ; ce qu'on lui refuse. Il s'ensuit que toutes nos troupes soldées vont être incorporées dans les Suisses [2]. Il ne reste pas cent nobles, des deux régiments nobles. Quelque cruel que soit pour moi le spectacle dont je suis témoin, je resterai jusqu'à la fin à être le seul consolateur que trouvent tous ces malheureux. Je renvoie mon fils à vous pour tous ces détails, aussi tristes qu'extraordinaires d'après ce que vous me mandiez tous.

(Arch. de Chantilly.)

1. Le licenciement, tel qu'il avait été présenté dans l'ordre du jour du 19 janvier, comportait une gratification, mais non une pension.

2. Les trois régiments suisses, à la solde anglaise, levés et commandés par Bachmann-Anderletz, Roverea et Salis. — Sur le licenciement de ces corps, voir Roverea, *Mémoires*, t. III, ch. IV.

24. — ENGHIEN A CONDÉ

Graz, ce vendredi 13 [février 1801]; matin.

Seyturier [1] n'ayant pu obtenir de passeport pour Vienne et les ordres les plus sévères étant donnés ici pour n'en accorder à aucun individu qui a quitté le corps, j'ai cru bien faire, cher papa, de lui conseiller de me donner les lettres de vous dont il était porteur [2], plutôt que de les mettre à la poste; car elles sont toutes lues, j'en suis certain. Je vous les renvoie. Si vous voulez écrire à Vienne et que vos lettres arrivent sans être lues, il faut nécessairement envoyer désormais un courrier.

La nouvelle d'Égypte et votre refus de vous embarquer m'est arrivée par mon régiment : on m'envoie la copie de ce qui a été mis à l'ordre. Ce coup est le dernier, et le plus révoltant. Qu'allez-vous faire? Les Anglais n'auront-ils pas aussi l'égoïste front de vous proposer de vous embarquer ou de prendre votre licenciement? Il faut, je crois, nous attendre à tout ce qu'il y a de plus révoltant; car la destruction du corps paraît jurée. Au reste, cher papa, je vous en prie; mandez-moi vos projets pour l'avenir. Le mieux serait de ne vous point quitter, si je pensais que vous prissiez une existence militaire; mais je vous ai souvent entendu dire que vous souhaitiez, après tout ceci, le repos, et que, lorsque vous n'auriez plus le motif puissant de soutenir et protéger les restes de la noblesse émigrée, vous chercheriez un lieu tranquille, pour y jouir enfin du repos que vous avez si bien gagné

1. Le comte de Seyturier (Alexandre-Marie), sous-lieutenant dans les dragons d'Enghien.

2. Probablement des lettres que Condé avait adressées à Vienne, le 11 février, à l'évêque de Nancy et, le 12, à la reine de Naples. — On trouvera la première de ces lettres dans La Boutetière, *L'armée de Condé*, etc., 1881, p. 90.

par tant de peines et de fatigues. Votre désir n'est pas, sans doute, que je prenne ce parti. D'après cela, je pense que, si les circonstances ne changent pas, vous ne désapprouverez pas que je cherche à entrer au service de quelque Puissance continentale, surtout si les Anglais ont la barbarie de nous retirer notre traitement; chose qui, j'espère encore, n'aura pas lieu. J'attends de vous des avis ; j'attends de connaître vos projets pour déterminer les miens. Enfin j'espère que vous aurez pour moi les mêmes bontés que vous avez eues jusques ici, et que j'ose dire que j'ai en quelque sorte méritées par mon zèle, mon attachement constant et ma conduite depuis bien des années.

Je vous embrasse, cher papa.

Quels amis que les Anglais !

(Arch. de Chantilly.)

25. — Enghien a Condé, *à Windisch-Feistritz*

Graz, ce mardi gras, 17 [février 1801].

La nouvelle que nous avons reçue ici, cher papa, de votre refus de vous embarquer, a déterminé tout ce qui m'approche à prendre son licenciement, afin de conserver la possibilité de suivre votre sort à l'avenir. J'envoie, en conséquence, mes aides de camp toucher ce qui leur revient. Quant à Vassé [1] et Antheaume, ils attendent vos ordres et ce que vous décidez pour votre maison, pour suivre la même marche. Je suis le même principe, et vous prie de décider ce que je dois faire, d'après ce que vous ferez vous-même. Avez-vous la certitude que nous conserverons un traitement? Sera-t-il plus avantageux? ou les Anglais vont-ils avoir l'incroyable impudence de nous

1. Le vidame de Vassé (Alexis-Bruno-Étienne), né en 1753. Il était alors auprès du duc d'Enghien en qualité de général adjudant.

offrir notre licenciement comme aux autres? J'attends avec une grande impatience votre réponse à ma dernière lettre. Voici, je crois, le moment de prendre un parti quelconque. Je voudrais connaître vos désirs; je voudrais savoir vos projets. Ils m'intéressent par bien des raisons; ils seront la base de la détermination que je veux prendre. Daignez me tirer de l'ignorance malheureuse où vous me laissez depuis si longtemps, et croyez, cher papa, que mon zèle pour vous servir, et la respectueuse tendresse que vous me connaissez depuis si longtemps pour vous, ne se démentiront jamais.

(Arch. de Chantilly.)

26. — Condé a Wickham

Windisch-Feistritz, 22 février 1801.

Je viens de recevoir la note de M. Wickham, du 16 de ce mois. Son objet principal, en détruisant le corps (ce que je suis persuadé qui coûte au cœur de Sa Majesté Britannique, qui a donné tant de marques du plus honorable intérêt au sort des Français fidèles), est la formation d'un autre corps qu'elle voulait bien destiner au duc d'Enghien. Il aurait accepté, avec la plus respectueuse reconnaissance, si on ne paraissait pas lui refuser, à lui Bourbon, la même faveur qui a été accordée à MM. de La Châtre, de La Tour, etc. [1], celle d'être propriétaire du régiment sans être obligé de s'embarquer pour le suivre. Mais comme MM. les commissaires ont dit que cela était impossible, le duc d'Enghien, décidé, avant son arrivée ici, à ne pas aller en Égypte, a fait part à ces Messieurs de sa détermination, s'il est absolument nécessaire qu'il s'embar-

1. Régiments d'émigrés, formés autrefois en Angleterre.

que de sa personne pour jouir de la faveur que Sa Majesté Britannique voulait bien lui accorder.

Nous n'en sommes pas moins vivement reconnaissants, l'un et l'autre, des assurances de protection et de secours que M. Wickham nous donne de la part de Sa Majesté Britannique. Glorieux de la bienveillance qu'elle nous a toujours témoignée, nous osons être sûrs qu'elle ne nous la retirera pas, et nous nous livrons avec toute confiance à ses bontés.

M. Wickham peut être certain que je donnerai tous mes soins à ce qu'il déserte le moins de monde possible, étant jaloux de marquer à Sa Majesté Britannique, jusqu'au dernier moment, tout le zèle dont je suis animé pour le service d'un grand souverain qui nous honore de son estime, et qui s'acquiert tant de droits à notre attachement par sa constance énergique à combattre les rebelles à notre Roi.

(Arch. de Chantilly.)

27. — Condé a Louis XVIII

(En chiffres.) Windisch-Feistritz, 27 février 1801.

Sire, sachant que M. le duc d'Angoulême tenait Votre Majesté au courant de tout ce qui se passait, et l'ayant prévenue, dans une de mes lettres, qu'il y aurait de grands changements dans le corps, j'attendais qu'ils fussent positifs pour lui en rendre compte. Au moment où j'allais lui écrire, j'ai appris le funeste événement de Mitau. Alors il m'a fallu attendre la connaissance du lieu où je pouvais adresser mes lettres, et des occasions pour pouvoir leur faire faire au moins la moitié du chemin avec sûreté ; car il n'y en a aucune pour les lettres dans ce pays, et surtout dans ce moment-ci. Quel funeste changement que celui de Paul, et quelle inquiétude nous cause le voyage de Votre Majesté et l'incertitude de son séjour !

Je la préviens que le billet qu'elle m'annonçait, dans les deux lignes qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, ne s'est point trouvé dans l'enveloppe; il faut qu'il ait été oublié ou soustrait à quelque poste. Je supplie Votre Majesté de me faire instruire, le plus tôt possible, du lieu où elle se fixera en partant de Memel, d'où j'ai reçu le bulletin de M. d'Avaray avec l'écrit laissé aux gardes du corps [1], que je désire bien qui suivent Votre Majesté où elle sera. Je me tais par prudence sur toutes les réflexions que fait naître cette catastrophe, si douloureuse à tout égard; mais je me flatte que Votre Majesté n'en sera pas moins persuadée qu'elle n'a point de serviteur plus pénétré que moi de ce terrible événement.

Il n'existera plus de corps sous mes ordres, au moment où Votre Majesté recevra cette lettre. Elle aura su la fatale destination qui nous a été annoncée. Outre la raison de mon âge, la guerre et le séjour en Égypte m'ont paru si loin du but que je me suis constamment proposé depuis douze ans, que j'ai déclaré que je n'irais pas, mais bien dans toutes les îles d'Europe. La noblesse, aussi pénétrée que moi du motif qui seul nous guidait, a préféré de prendre son licenciement. Il était d'abord de six et de huit mois; il est à présent porté à douze [2], et il n'y a rien à dire à cet égard. Il ne reste plus en ce moment qu'une centaine d'hommes des deux régiments nobles. Il ne faut pas se dissimuler que les trois quarts au moins rentrent en France, et je crois qu'ils pourront y être plus utiles à Votre Majesté qu'ils ne l'auraient certainement jamais été

1. Le 21 janvier, avant de partir de Mitau, Louis XVIII avait adressé à ses gardes du corps de touchants adieux.

2. Ce supplément, annoncé le 22 février par MM. Byng et Wood, ne s'appliquait qu'aux gentilshommes ayant plus de quarante ans, ou blessés ou infirmes, ou ayant leurs femmes et leurs enfants avec eux.

en Égypte. Nous aurions été, à commencer par moi, à Minorque ou à toute autre île adjacente à l'Europe ; mais l'Égypte ! On ne pouvait pas s'y attendre, et la résolution qui s'effectue a été presque générale. Il restait les troupes soldées, à qui les commissaires anglais n'ont rien dit pendant près de deux mois : environ soixante dragons d'Enghien, plus impatients que les autres, ont déserté ensemble avec armes et bagages. Il en est rentré quelques-uns. Tout le reste des troupes soldées a été et est encore d'une sagesse exemplaire, en attendant son sort.

On a proposé au duc d'Enghien de faire une espèce de régiment des soldats qui voudraient aller en Égypte, et de les y mener. Il a refusé, à moins qu'on ne lui permît de n'y pas aller de sa personne, ayant eu, lui Bourbon, au moins autant de droits que tous les particuliers, colonels propriétaires, qui ne suivent jamais leur régiment. Il paraît qu'on le lui refuse, puisqu'on proposera présentement aux soldats d'être incorporés dans un régiment suisse [1]. On va voir ce qu'il en sera. Il ira seulement quelques recrues et quelques étrangers; mais je doute que, malgré l'augmentation de la paye, cela convienne à nos anciens soldats, couverts de blessures et servant véritablement par honneur et par attachement à la cause. Voilà où nous en sommes pour le moment. Mais ceci sera encore long ; d'abord parce que l'argent manque, ensuite parce que Wickham a été loin de prévoir toutes les difficultés que présente, pour être juste et humain, un déchirement comme celui-ci. Il paraît que ce ministre a les pouvoirs les plus étendus, dont il use à son gré ; car les lettres d'Angleterre ne s'accordent point avec tout ce qui se passe.

Je renouvelle à Votre Majesté l'hommage d'un attache-

1. On parlait alors du régiment de Roverea. — Voir la pièce n° 30.

ment qui la suivra dans tous les lieux, dans toutes les circonstances, ainsi que mon profond respect.

P.-S. — Je prends la liberté de confier à Votre Majesté une de mes peines. Je suis, depuis plus d'un an, à combattre l'incroyable penchant qu'a le duc d'Enghien pour entrer au service de l'Autriche. Outre tous les motifs qui doivent en empêcher un Bourbon, surtout après tout ce qui vient de se passer, soit en guerre, soit en paix, j'ai fort insisté sur ce qu'il ne le pouvait pas sans la permission de Votre Majesté. Il lui en écrira peut-être : je suis persuadé qu'elle sera de mon avis.

(Arch. de Chantilly.)

28. — Comte d'Artois a Condé

Londres, 27 février 1801.

Nous nous sommes trouvés souvent dans des crises bien pénibles, mon cher cousin ; mais je crois malheureusement que celle d'aujourd'hui est encore plus forte et plus dangereuse que toutes celles qui l'ont précédée. N'importe ; nous avons bon droit. On ne nous découragera pas ; nous resterons plus unis que jamais ; nos têtes ne baisseront pas d'une ligne, et le ciel finira par protéger la justice et l'honneur.

L'évêque d'Arras s'est chargé de vous parler en détail de tout ce qui concerne le triste et cruel sort de l'armée que vous avez commandée avec tant de gloire. J'avoue qu'il m'en aurait trop coûté de traiter avec vous un tel sujet; et quoique j'aie la conviction intime d'avoir fait à cet égard tout ce qui a dépendu de moi, la cause que je défendais était si belle, que je suis tenté de croire que j'ai quelque tort à me reprocher.

Le prince de Broglie vous dira dans quel moment il est arrivé, et combien la crise est encore empirée depuis son

séjour à Londres. Je l'ai retenu tant que j'ai pu espérer d'obtenir des décisions formelles, ou au moins des discussions verbales avec des personnes qui eussent qualité pour prononcer [1]. Mais l'un a été aussi impossible que l'autre, et la funeste maladie du roi d'Angleterre ne permet pas d'entrevoir quand cet état d'incertitude pourra finir. Je prends donc le parti d'expédier le prince de Broglie, et je le charge de vous porter, pour tout résultat, que c'est M. Wickham qui est chargé en totalité de ce qui concerne votre corps. Le licenciement paraît malheureusement trop décidé ; mais le mode de cette impolitique opération est absolument entre les mains de M. Wickham, et je sais qu'on lui a envoyé des instructions à toutes fins.

C'est donc avec ce ministre que vous aurez à traiter pour toute votre armée. Mais, sans insister avec trop de force vis-à-vis de vous sur une mesure qui me ferait éprouver un véritable bonheur, je dois vous dire que je pense entièrement, comme l'évêque, que votre présence ici peut seule me donner les moyens de réparer ce qui aurait pu n'être pas fait, en Allemagne, selon vos désirs. J'ajouterai qu'il y a près de neuf ans que nous sommes séparés, et que nous ne devions pas nous y attendre au mois de juillet 1789.

Mon malheureux frère errant sans asile, et pour ainsi dire à la merci de nos ennemis ; l'empereur de Russie allié à l'usurpateur de nos droits ; l'Allemagne subjuguée à moitié et se trahissant elle-même pour l'autre partie ; l'Italie détruite ; l'Espagne entre les mains des factieux ; l'Angle-

1. La démission de Pitt, donnée principalement à l'occasion du bill d'émancipation des catholiques, avait été acceptée le 5 février 1801. Le roi Georges, ayant été repris le 13 février d'une crise qui devait se prolonger pendant un mois et donna lieu à des bruits de régence, M. Addington, bien que chargé de composer un nouveau cabinet, ne devint officiellement premier ministre que le 17 mars.

terre ébranlée par la maladie de son roi et les changements opérés dans son gouvernement; enfin les royalistes de l'Ouest, toujours fidèles, toujours dévoués, mais n'ayant aucun moyen de se réunir, et leurs chefs poursuivis avec rage par le fer et la calomnie de Bonaparte et de ses satellites; — tel est, en peu de mots, le cruel tableau du moment. Eh bien ! je ne vois rien dans tout cela qui puisse m'abattre; et si tout le monde nous abandonne, nous trouverons en nous-mêmes des ressources qui finiront par nous faire triompher. J'en ai la ferme conviction, et je la conserverai jusqu'à la mort.

Adieu, mon cher cousin; aimez-moi; comptez sur moi, et croyez pour la vie à ma tendre et constante amitié.

(Arch. de Chantilly.)

29. — Bourbon a Condé

Londres. 27 février 1801.

Le prince de Broglie repart avec de bien tristes notions sur le sort de tout ce qui vous intéresse; mais, aussi, dans quel moment notre étoile malheureuse a-t-elle voulu qu'il soit arrivé [1] ! Changement de ministres, maladie du roi d'Angleterre, paix avec l'Empereur [2], coalition des Puissances du Nord contre ce pays-ci, tout semble conspirer contre notre bonheur et notre tranquillité, si toutefois nous pouvons en espérer. Je n'entrerai point dans les détails sur tous ces objets importants en politique : vous en serez assez instruit par les papiers et les lettres particulières. Mais ils influent terriblement sur la cause de la monar-

1. On lit en marge : « Vainement, depuis l'arrivée du prince, il a été demandé par Monsieur des rendez-vous à M. Pitt : impossibilité de le voir. »

2. La paix, signée le 9 février à Lunéville, était annoncée au *Moniteur* du 13.

chie, et en général sur les autres affaires qui nous regardent personnellement.

Je n'ai encore rien pu terminer pour les personnes qui sont ici avec moi, et qu'on refuse là-bas de continuer de payer comme ci-devant [1]. On me fait jusqu'à présent des réponses dilatoires; ce qui me cause le plus grand embarras, n'ayant rien de fixé pour moi-même, et n'ayant en aucune manière la possibilité physique de les aider. Votre note est très bien faite, et présente l'affaire sous un point de vue très juste. Les ministres en ont pris connaissance; mais aucun ne veut rien décider, dans ce moment de culbute générale. Autant que je peux en juger d'après leurs réponses, M. Wickham aura là-bas de pleins pouvoirs illimités pour ce qui regarde l'armée. Quelque chose qui arrive, insistez auprès de lui pour que les personnes qui sont avec moi partagent le sort de leurs compagnons d'armes, et que l'argent qui leur sera destiné soit payé là-bas comme ci-devant; car je n'espère pas obtenir qu'ils soient payés ici. M. Wickham ne peut pas vous refuser cela, dans un moment aussi pénible pour vous.

Si, comme on le pense, l'armée vient à être licenciée, événement bien affligeant et bien cruel, mais cependant préférable à un embarquement pour l'Égypte, si tel est le sort que l'on vous destinait, à vous, bon et cher père, à moi et à tant d'autres qui vous doivent leur existence depuis dix années, que deviendrez-vous, où irez-vous? Puis-je espérer de vous revoir, de vous embrasser ici, quelque part? Confiez à votre enfant vos projets, votre plan de vie à venir; car, ne nous flattons point, notre exil sera long. La France augmente tous les jours sa puis-

1. Les personnes de sa maison qui l'avaient suivi en Angleterre. Le paiement de leur traitement, qui avait été continué en Allemagne parce que Bourbon y avait son régiment, avait cessé depuis le 1er novembre 1800.

sance. Mais la haine de ceux qui la gouvernent est extrême pour les membres de la maison de Bourbon les plus près de la couronne. Bonaparte en parle hautement; et ces bruits de nouvelles conspirations contre sa vie, attribuées d'abord aux jacobins avec raison, et ensuite aux royalistes avec une affectation marquée [1], éloignent encore davantage les gens faibles, crédules et mal instruits, de l'attachement qu'ils doivent à leur souverain légitime. Cazalès est parti d'ici depuis quelques jours pour Paris [2]. Il a dit à Monsieur qu'il n'était chargé de rien; mais, moi, je suis persuadé, d'après les liaisons que je lui connais ici, qu'il va pour tâcher de préparer les voies d'une négociation de paix. Croyez à ce que je vous dis. Dans ce cas, que deviendrons nous? Resterons-nous à Londres? Je ne le crois pas. Permettra-t-on à Monsieur le séjour d'Édimbourg? c'est encore une question. Le Roi, qui a quitté Mitau et est à Königsberg, pourra-t-il y rester? Jusqu'à présent il y est toléré comme particulier; mais cela durera-t-il? Jamais la crise n'a été plus violente pour toute l'Europe, et la position particulière de l'Angleterre n'est rien moins que rassurante dans tout ce chaos : nombreux ennemis sur terre et sur mer autour d'elle, et bien de perfides amis dans son sein. Un Anglais, homme très sensé, me disait l'autre jour : « Nous dînons et couchons tous les jours sur un volcan; prions Dieu de nous préserver de l'explosion. »

Les princes d'Orléans [3] vont et viennent continuellement

1. Cette phrase montre que Bourbon, bien qu'ayant reçu des pouvoirs, au moins nominaux, pour le dernier soulèvement de l'Ouest, ignorait complètement la préparation de l'attentat de nivôse, commis par des chouans.

2. M. de Cazalès rentra, en effet, en France et s'y maria peu de temps après. Il n'était chargé d'aucune mission.

3. Le duc d'Orléans et ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, étaient arrivés en Angleterre à la fin de janvier 1800. — Voir la note 3, p. 27.

d'ici à leur maison de campagne. Ils sont peu communicatifs, et vont peu dans notre société française. Ils ont le goût, à ce qu'ils disent, de se coucher de très bonne heure et ils se lèvent de très matin. Nous autres, nous nous couchons tard et nous levons par conséquent tard, ce qui fait un genre de vie différent et donne moins d'occasions de se rencontrer : ce qui est une petite privation pour moi. Car je ne les aime guère, excepté le petit Beaujolais, qui est réellement honnête et bon enfant. Les deux autres ont sucé trop longtemps la mamelle républicaine pour être à leur aise avec les honnêtes gens, et lorsque l'on voit un air méfiant à des gens à qui on ne se fie déjà pas extrêmement, rien n'est plus contraire à la confiance réciproque. Je ne dis tout cela qu'à vous ; mais je peux vous assurer que tous les gens véritablement purs ne les voient qu'avec peine mieux traités ici, sous tous les rapports, que ceux qui n'ont aucun reproche à se faire dans la conduite qu'ils ont tenue.

Je vous envoie la copie de la lettre de M. d'Avaray [1]. J'espère recevoir de vos nouvelles avant que vous receviez cette lettre. Quelque part où elle vous trouve, croyez à la tendresse d'un fils qui vous aime à la vie, à la mort, et vous embrasse de tout son cœur.

Surtout, quelque parti que vous preniez dans d'aussi cruelles circonstances, donnez souvent de vos nouvelles, toujours si chères et si intéressantes pour votre constant et à jamais fidèle fils et ami. Vous excuserez le terme, bon et sensible et trop malheureux père.

(Arch. de Chantilly.)

1. Voir la pièce n° 19.

30. — CONDÉ A LOUIS XVIII

Windisch-Feistritz, 7 mars 1801.

Sire, le départ de M. le duc d'Angoulême [1], que je vois avec beaucoup de regret se séparer de nous, et dont j'envie le sort puisqu'il va se réunir à Votre Majesté, me donne l'occasion de lui rendre compte que nous ne sommes pas plus avancés sur ce qu'on nous destine, que nous ne l'étions le 27 du mois dernier [2], jour où j'ai écrit à Votre Majesté par la voie de Hambourg. Nous attendons M. de Ramsay, qui paraît chargé de mettre la dernière main à l'œuvre de notre embarquement, ou de notre destruction totale. Le manque d'argent pour la somme accordée aux partants retient encore beaucoup de gentilshommes ; quant aux soldats, la proposition qui leur a été faite d'entrer dans le régiment suisse de Roverea n'a pas pris : il n'y en a qu'environ vingt-cinq, sur tous les régiments, qui aient accepté. Les autres aiment mieux attendre qu'il soit absolument décidé qu'ils ne pourront plus être utiles à la cause de Votre Majesté. Ils en conservent l'espérance jusqu'au dernier moment; mais je doute qu'ils aillent en Égypte. Partout ailleurs, sur les frontières de l'Europe, on pourrait aller attendre les événements; et, à en juger par les propos très extraordinaires des patriotes et leurs manières parfaitement honnêtes vis-à-vis de tous les individus qui tiennent au corps de quelque manière que ce soit, il y aura des événements, et de très favorables [3]. Puisse le ciel les amener à bien! Je

1. Le duc avait écrit le 24 février à Condé que, le matin même, il avait reçu une lettre datée de Memel le 29 janvier, par laquelle le Roi lui mandait de se rendre à Varsovie et d'y attendre ses ordres.

2. Pièce n° 27.

3. Condé semble parler ici de l'illusion déjà ancienne dont se flattaient les royalistes, même à Mitau, quand ils espéraient gagner Moreau. Ils

n'ose cependant encore me livrer à l'espoir. Votre Majesté peut savoir mieux que personne s'il peut être fondé, et ce serait une grande consolation pour moi de l'apprendre d'elle. J'attends avec grande impatience d'être instruit du lieu où Votre Majesté va fixer son séjour. Königsberg me paraît bien éloigné ; et le moins loin, si ce ne peut pas être le plus près, de la France, me paraîtrait le meilleur, dans les circonstances actuelles.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Majesté le constant hommage de mon attachement et de mon profond respect.

P.-S. — J'envoie à M. de la Chapelle [1] une partie des grâces que je demande à Votre Majesté. Le reste ne m'étant pas encore parvenu, ce sera le sujet d'un second envoi. Je prends la liberté de joindre ici celles que je demande particulièrement à Votre Majesté pour mes aides de camp, que je puis l'assurer qu'ils l'ont bien mérité. Ce sont vraisemblablement les dernières grâces dont j'aurai à importuner Votre Majesté pour un corps qui ose se flatter de l'avoir servie, depuis dix ans, avec tout le zèle et l'attachement qu'il lui devait.

(Arch. de Chantilly.)

31. — Enghien a Condé

Graz, 15 mars [1801].

Je vous envoie, cher papa, deux demandes pour le Roi [2] : ces deux officiers méritant quelques grâces parti-

s'étaient même imaginé que Pichegru pourrait s'employer à ce rapprochement. Des sentiments de rivalité contre Bonaparte occupaient déjà le cœur de Moreau, mais non le désir de rétablir la monarchie pour s'y faire une place éminente.

1. Lefilleul, comte de La Chapelle (Alexandre-François-Marie). Il remplissait auprès du Roi les fonctions de ministre de la guerre.

2. On verra plus loin qu'il s'agissait de Sully et de Kuhn.

culières, je n'ai pas cru devoir leur refuser de vous les recommander. Dans ces tristes circonstances, il faut faire le plus d'heureux que l'on peut. Vous me ferez grand plaisir, si vous daignez joindre ces deux demandes à toutes celles de droit que vous allez envoyer à Sa Majesté.

Je ne sais point encore si l'arrivée de Ramsay aura apporté quelque heureux changement à la position du corps ; je l'espère bien peu, surtout d'après le dernier et cruel ordre de M. Wood relatif aux femmes et enfants, et à ceux qui avaient pris leur licenciement et étaient restés au corps [1].

Il est une autre grâce que vous me feriez un plaisir extrême d'obtenir des Anglais. Cheffontaines et Jonville [2] ont pris leur licenciement, croyant que tout le monde le prenait, que c'était votre volonté et que tous leurs camarades en faisaient autant. Deux jours après, tout a changé de face ; on a su qu'au contraire vous approuviez que l'on ne le prît pas [3], et Seran [4], plus heureux, a obtenu, parce

1. L'ordre de M. Wood, du 8 mars, fut révoqué le 16 (Ecquevilly, III, 134 et 136).

2. Penfentenio, vicomte de Cheffontaines (Nicolas-*René*-Marie), né à Saint-Malo en 1770. Il émigra en 1790 et devint, en 1792, aide de camp du duc d'Enghien. Après une interruption de dix-huit mois, il reprit ce service le 1er juin 1794 et le remplissait encore en 1801. Dans des pétitions présentées sous la Restauration on lit : « Petit-neveu de l'évêque de Limoges, l'aide de camp et l'ami, il peut le dire, de Mgr le duc d'Enghien, à qui il a sauvé une fois la vie. » — « J'ai été l'aide de camp de Mgr le duc d'Enghien pendant plus de dix ans, et c'est dans cette place flatteuse que j'ai gagné, à l'armée de Condé, la croix de Saint-Louis, et successivement tous mes grades jusqu'à celui de colonel inclusivement. »

Chaillon de Jonville (Antoine-Guillaume-Augustin-René), né à Paris en 1771. Il était aide de camp du duc d'Enghien depuis 1794.

3. Jusqu'ici le gouvernement anglais n'avait point parlé de pensions proprement dites, même pour Condé et Enghien. C'était avec l'espoir d'obtenir cette faveur pour les personnes de sa maison, que Condé n'avait pas cru devoir engager ses aides de camp à demander un licenciement, dont la gratification excluait la possibilité d'une pension.

4. Comte de Seran (Camille-Léonard), né en 1771. Il dit lui-même : « Entré

qu'il était présent, d'être rayé de la liste des licenciés. Je vous demande avec instance d'intercéder pour eux auprès des Anglais : ce sont deux individus absolument à part, qui ne peuvent faire planche pour rien ; et Cheffontaines n'ayant rien en France, n'espérant rien, désirant ne point se séparer de moi, se trouve dans un cruel embarras. Si c'était trop de deux, je vous demande au moins pour celui-là.

J'espère que vous daignerez toujours m'instruire de vos projets quand vous en aurez, et de la décision de notre sort pécuniaire quand on vous en aura donné connaissance, ou du moins de ce que vous croyez que nous avons à espérer pour l'avenir. Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon respect et de ma tendresse pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

32. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz, 18 mars 1801.

Vous pouvez être sûr que j'enverrai au Roi les deux mémoires de Sully [1] et de Kuhn.

Ramsay n'est point encore ici ; il reste quelques jours à Marburg, pour ses Suisses. Quant aux femmes et enfants, d'après mes vives représentations, ils ont gagné leur procès, et les choses sont remises à cet égard, à très peu de chose près, comme elles étaient avant la révocation de l'ordre qui leur était favorable.

au service du Roi en 1786, je n'ai quitté mon régiment, en 1791, que pour rejoindre S. A. Mgr le duc d'Enghien, avec lequel j'avais été élevé, et qui m'honorait de son amitié. Pendant douze ans j'ai servi Son Altesse comme aide de camp. Je l'ai suivi dans toutes ses glorieuses campagnes.... »

1. Hue, chevalier de Sully (Armand-Hervé-Victor), né en 1750. Employé dans le corps de Du Trésor, à la solde anglaise ; il habita Jersey après l'expédition de Quiberon, passa sur le continent en juin 1800 et devint capitaine dans les dragons d'Enghien.

Je me bats depuis longtemps pour faire adopter des rétractations de licenciement; mais les Anglais tiennent bon là-dessus. Je parlerai encore pour Cheffontaines et Jonville, mais c'est bien leur faute s'ils sont dans ce cas; car ils ont su, en arrivant ici, qu'aucun de mes aides de camp, ou du moins la plus grande partie, ne se faisait inscrire pour prendre ce licenciement. Quant à moi, je n'ai pas eu à varier à cet égard dans mes conseils; car, dès qu'il en a été question, je me suis fait une loi de n'en donner à personne, pas même à ma maison. Ainsi, chacun a fait ce qu'il a voulu.

Je ne puis former de projets que quand je saurai le sort du corps, et le mien. Or, comme je ne sais rien de positif sur tout cela, j'attends et je vous conseille de faire de même. Dès que je serai plus instruit, je vous le manderai.

P.-S. — J'oubliais de vous dire que les commissaires anglais m'ayant mandé officiellement que le gouvernement britannique avait décidé que tous les chevaux et effets du corps, excepté ceux qui ont été achetés par ce gouvernement, étaient ma propriété, j'ai fait mettre à l'ordre, à la suite de cette disposition, ce dont vous trouverez la copie ci-jointe [1].

(Arch. de Chantilly.)

33. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz, 22 mars 1801.

M. le duc de Berry vous a dit tout ce qu'il m'a dit [2];

1. Voir le texte dans Ecquevilly, III, 137.

2. Le duc d'Angoulême étant parti le 11 mars pour Varsovie, où il arriva le 25, le duc de Berry l'accompagna jusqu'à Vienne. Revenu le 21 mars, le duc de Berry rapporta qu'il avait vu M. Pears, arrivé d'Angleterre avec des dépêches pour M. Wickham relatives au corps de Condé. — « Les nouvelles rapportées par M. le duc de Berry avaient donné quelques espé-

aussi je ne vous le répéterai pas. Il n'y aura de sûr que ce qui me sera communiqué par une note officielle, et je n'en ai point encore reçu. Dès qu'elle me sera parvenue, je vous manderai ce qu'elle contiendra. Il me paraîtrait qu'il y aura quelque adoucissement au sort des non licenciés; mais je ne puis encore en répondre. On m'a dit que vous aviez été malade, mais que vous étiez mieux : mandez-moi des nouvelles de votre santé.

(Arch. de Chantilly.)

34. — Enghien a Bourbon

Graz, en Styrie, ce 27 mars 1801.

Vous verrez, cher papa, par la date de ma lettre, que la vôtre [1] n'a éprouvé aucun retard : je l'ai déjà depuis quelques jours. J'y ai lu avec bonheur que j'aurais peut-être incessamment la douce satisfaction de vous embrasser; car, par tel événement que ce puisse être, s'il me réunit à vous, ce sera un bonheur pour moi. Je crois vos inquiétudes parfaitement justes et fondées, et notre sort plus incertain que jamais.

La santé de votre roi est bien précieuse, et, s'il lui arrivait malheur, il y aurait, je crois, tout à craindre pour nous et pour la tranquillité du pays que vous habitez.

Dans tous les cas, aujourd'hui comme toujours, puisque vous avez la bonté de me permettre de vous parler franchement, et que vous me demandez des renseignements sur les lieux habitables du continent, je crois qu'il

rances, non pas de conservation, mais de soulagements annuels. » (Condé à l'évêque de Nancy, 2 avril; dans La Boutetière, p. 93.)

1. Cette lettre, du 25 ou du 27 février, avait été apportée le 23 mars par le prince de Broglie : elle n'a pas été conservée, mais il y est fait allusion dans les pièces nos 34 et 35.

serait préférable pour vous, à tous égards, de quitter l'Ile le plus tôt possible. Sur le continent, on est libre de prendre le parti qui plaît ou qui convient; il n'en est pas de même, et vous l'avez éprouvé, dans une île. S'il vous était possible, en vous faisant assurer un sort à vie, tel modique qu'il fût, d'avoir l'agrément, sous le prétexte de vous réunir à votre famille, de repasser la mer, je suis bien certain que vous n'auriez pas à vous en repentir.

Outre l'économie extrême de ces pays-ci, la liberté de choisir le lieu que l'on veut habiter, la vie à volonté, bourgeoise, militaire, ou telle que l'on veut la mener, je ne vous cacherai pas la véritable de toutes les raisons, et celle que je regarde aujourd'hui comme la plus importante, c'est de s'éloigner du foyer [1] de la haine générale du monde entier. Notre tâche est finie : nous avons fait ce que nous avons pu ou cru devoir faire pour notre maître légitime. Il est aujourd'hui bien prouvé que l'on n'a jamais voulu et que l'on ne veut pas le servir. Qu'avons-nous de mieux à faire que d'attendre tranquillement une occasion heureuse de le servir plus efficacement et, en attendant, de sortir du pays de ceux qui se sont élevés sur nos ruines, et dont la funeste politique nous a précipités au fond de l'abîme? Ne croyez pas qu'ici l'opinion soit la même qu'au moment de votre départ; vous trouverez partout le continent revenu de son enthousiasme républicain. Les têtes sont rassises. On craint les Français, mais on les déteste dans le fond, et l'esprit propagandiste ne fera plus les ravages qu'il menaçait de faire, les premières années de la guerre.

Mais il est un nom encore plus en horreur que celui de Français dans l'Europe entière, et une nation contre la-

1. L'Angleterre, dont il est également question dans les phrases suivantes.

quelle va se tourner l'orage le plus violent. Dieu sait si elle y pourra résister. Je le regarde comme très douteux; c'est pourquoi je pense qu'il faut avoir une autre corde à son arc, si l'on veut agir prudemment.

Ces raisons, réunies à mon goût, me font toujours pencher pour le service d'ici [1], que je connais à fond, et où je sais que l'on me désire; mais rien ne presse, et, si je prends un grand parti, ce ne sera qu'à l'ouverture de quelque guerre nouvelle. A cette époque, si vous étiez par ici, nous pourrions prendre le même parti; car nous sommes trop jeunes, l'un et l'autre, pour finir là notre carrière. En attendant, nous vivrions à bon marché, réunis, chassant fort, voisins de quelque ville agréable, et absolument particuliers jusqu'au jour où il faudra être prince en France. Car, ici, ce serait folie que de vouloir soutenir un état que l'on n'a plus, et sans moyens de faire autre chose que de p.... plus haut que le c...

(Crétineau-Joly, II, 331.)

35. — Enghien a Marans

A Graz, en Styrie, ce 27 mars [1801].

J'ai reçu, mon cher [2], votre dernière lettre du 25 février qui, comme vous le verrez par la date de la mienne, a fait diligence.

Vos idées ne sont pas justes sur l'état présent de nos affaires intérieures. Je suis plus loin que jamais du projet de voyage [3] que vous me supposez. Il est vrai que l'on fait à cet égard des propositions à mon grand-père; mais

1. Le service autrichien.

2. Comte de Marans (Louis), né en 1768; lieutenant au régiment de Bourbon en 1785, major de cavalerie en décembre 1797, nommé colonel d'infanterie le 20 janvier 1801. Il était aide de camp de Bourbon depuis 1791 et avait suivi ce duc en Angleterre.

3. Le voyage en Angleterre.

l'état de froid extrême dans lequel je suis avec lui, depuis quelques mois surtout, me met dans l'impossibilité de savoir aucun de ses projets [1].

Il serait trop long et inutile de vous détailler les raisons de ce froid. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a eu patience, douceur, tendresse de mon côté, et que, depuis quelques années, au lieu de réussir, je vois reculer mon but à chaque fois que je refais quelque nouvelle tentative, L'entourage [2] est contre moi, et tant qu'on ne l'écartera pas, moi je me tiendrai à l'écart. Je suis donc, pendant toute la dernière dislocation de notre malheureux corps, resté à vingt-cinq lieues de lui, dans une belle et bonne ville, avec une société [3] qui me plaît. Ayant les bras entièrement liés pour faire le bien, je me suis refusé à voir faire le mal, et ai préféré, pendant toutes ces dernières opérations qui, entre nous soit dit, ont été faites en dépit du bon sens, ne me mêler de rien. Quand tout sera fini, je viendrai au secours des plus maltraités, et j'ai, Dieu merci, de quoi être utile, moyennant la bonne caisse que la sage et économique administration de mon régiment m'a value. J'en reviens à ce qui me regarde particulièrement.

J'ai reçu, en même temps que la vôtre, une lettre de la personne qui nous intéresse [4], qui est avec vous. Cette personne me paraît faire bien peu de fond sur le pays qu'il habite. Il songe, dit-il, à le quitter; il prévoit plusieurs cas où il croit que ce serait chose nécessaire et dont

1. Cependant Condé, répondant le 23 mars à Bourbon et à Monsieur, leur avait annoncé qu'il était autorisé à aller en Angleterre, et s'y rendrait probablement dans le courant de mai, sans savoir toutefois le sort qui lui serait fait dans ce pays.

2. On trouvera dans Ecquevilly (III, 179 et 180) les noms des aides de camp de Condé et des officiers qui composaient sa maison.

3. La princesse Charlotte.

4. Son père, le duc de Bourbon.

on le prierait, lui et son camarade [1], s'ils ne le faisaient pas d'eux-mêmes. Il me demande même des détails sur le pays que j'habite, sur la cherté, sur le lieu où, réunis, on pourrait vivre tranquilles et économiquement. Tout cela n'est-il que pour m'empêcher d'y [2] aller? Ce serait une finesse amenée de loin. Au reste, je ne le dois pas croire; et je réponds en pressant pour prendre le parti de venir, si l'on peut s'assurer un sort même modique.

Le désir extrême que j'éprouve de m'éloigner du chef [3], que j'ai cru de mon devoir de servir jusques au bout, tout le temps où, même malgré lui, je pouvais lui être utile, m'engagerait à m'attacher quelque part où je sois sûr qu'il ne vienne pas. Ce pays-ci serait le meilleur, et pour ce but et pour quelques autres ; mais le moment n'est pas arrivé. Je ne puis de si loin vous expliquer pourquoi [4]. Je veux attendre : la paix fait que rien ne presse pour prendre un parti. Il entre d'ailleurs dans mon plan d'être le second à en prendre un, afin d'avoir le choix. L'amie du vieux chef [5] le presse pour le Midi ; il va être embarrassé, si, officiellement, on [6] lui propose l'Ile, ce qui n'a pas encore été fait. Tout dépendra de la manière dont on le proposera. Il y a moyen, si c'est affaire politique, de ne pas être refusé, surtout quand on tient les cordons de la bourse. Moi, qui l'ai assez garnie pour ne pas craindre de quelque temps, et qui dépense moins, dont l'intérêt présent est contre ce voyage si l'autre le fait, qui suis d'ail-

1. Probablement M. de Marans.
2. En Angleterre.
3. Le prince de Condé.
4. Allusion au désir d'Enghien d'entrer au service autrichien, si la guerre recommençait. — Voir le paragraphe suivant.
5. La princesse de Monaco, qui avait suivi Condé en Allemagne.
6. Le gouvernement anglais, proposant l'Ile, c'est-à-dire l'Angleterre.

leurs soutenu par les avis du papa, je ferai une belle résistance; et si l'autre se détermine à aller, double raison pour que je reste. Car j'aurai presque la certitude de voir le premier me revenir. Il n'a pu y tenir; il y tiendrait encore dix fois moins aujourd'hui.

Je viens de louer, à une lieue d'ici, une maison de campagne agréable, pour quelques mois. Je compte passer la belle saison dans le sein de l'amitié; et, en attendant que l'honneur et le désir de continuer une carrière qui me plaît m'appellent quelque part, j'ai pris mes précautions, et mon séjour est approuvé du souverain [1], qui espère que je ferai incessamment une nouvelle demande; ce qui pourra bien arriver, mais ce que je ne me presserai pas de faire. Il me serait et me sera toujours agréable de me rapprocher de son admirable frère. Nous venons de trembler pour ses jours; mais il est guéri.

Vous avez fait au plus mal de ne point envoyer le thé; réparez cela le plus promptement que vous le pourrez, que l'on vous dise que je suis là, ou non. Il y a donc du rapprochement entre vous et le papa, puisque vous avez causé amicalement des commissions que je vous avais données. Si cela est, j'en serais charmé : mandez-le-moi.

Je vais donc, dans ma réponse, tâcher de faire naître l'envie de quitter ce maudit pays. On serait si bien ici avec moi; car il me semble que l'on serait très disposé à y mettre de la tendresse et de la confiance, et l'on serait du moins à portée de prendre à l'avenir un autre parti que celui de la nullité, qui est toujours fâcheuse.

Qu'allez-vous donc faire, vous autres, sans traitement? Je m'attends que l'on ne vous aidera pas beaucoup : alors

1. L'Empereur. — « Son admirable frère, » dont il est question dans la phrase suivante, est l'archiduc Charles, qui se relevait d'une maladie grave.

vous serez obligés de venir par ici ; car, pour vous, je suis bien sûr que vous ne prendrez pas le honteux parti de la soumission. Il n'est, hélas ! que trop commun par ici. Dieu merci, les Allemands, peu délicats, trouvent cela fort simple ; moi, je rougis pour mes compagnons d'armes, et de leurs propos et de leur conduite. Tout rentre ; tout se soumet ; et pour couvrir sa honte du prétexte spécieux de l'attachement pour le Roi, on dit que l'on est sûr que Bonaparte est royaliste et qu'il a besoin de renforts pour se déclarer. Quelle bêtise ! Au reste, le Roi aura dans quelques mois bien peu de serviteurs hors du royaume. La mode est à la rentrée, comme elle a été à la sortie.

Je partage votre inquiétude pour la santé de votre roi. Ce serait affreux s'il allait lui arriver malheur, d'autant que la tranquillité du pays [1] tient à peu de chose, et à cette tranquillité tient notre existence. La cherté affreuse des denrées fait trembler qu'il n'y ait un mouvement, et l'incendie pourrait s'étendre, une fois le feu allumé. En général, l'état politique de ce pays ne me paraît point stable du tout, et c'est encore un problème si votre grand ministre [2] n'a pas été le Thugut de son pays. L'avenir nous instruira.

Adieu, mon cher ; vous connaissez ma sincère amitié pour vous. Elle ne fait que s'accroître avec le temps, et vous la méritez entière.

Adressez-moi à Graz, en Styrie, poste restante, et une double enveloppe en dessus, à Mme la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. Sous cette adresse, elles ne seront pas ouvertes ici ; sans cela je n'en répondrais pas. Je connais beaucoup le gouverneur d'ici ; il est chargé de cette

1. L'Angleterre. Voir la lettre qui précède.
2. W. Pitt.

partie, et sa curiosité doit déjà être satisfaite par l'adresse que je vous donne; au lieu que, pour moi, elle ne l'est pas.

J'envoie celle-ci par occasion jusqu'à Munich.

Les Français sont en retraite et évacuent l'Empire en ce moment [1].

(Arch. de Beaudiment.)

36. — Enghien a Condé, *à Windisch-Feistritz*

Graz, ce 30 mars 1801.

Je vous avais répondu, cher papa, et remercié de l'intérêt que vous vouliez bien prendre à ma passagère indisposition. Depuis le départ de votre dernière lettre, vous aurez reçu la mienne.

Il me sera bien doux de me rapprocher de mon père et de nous voir enfin réunis à lui, après une si longue absence. Je vous remercie, cher papa, de me laisser le choix de l'époque de mon départ pour l'Angleterre. Je vous y suivrai de près, si, d'ici à l'époque de votre voyage, les circonstances ne vous font pas ou différer ou changer de résolution. Je connais trop vos bontés pour moi pour craindre que, n'y arrivant qu'après vous, ce retard puisse faire aucun tort à la qualité de la pension qu'il plaira à Sa Majesté Britannique de m'accorder; et je ne doute pas que je n'aie en vous un meilleur protecteur, qui me sera plus utile que je ne pourrais me l'être à moi-même. Je me réserve à causer plus amplement avec vous de cette inté-

1. Le 3 mars, le général Moreau était parti pour Strasbourg, en s'arrêtant à Karlsruhe, afin de s'entendre avec le margrave sur le passage prochain des troupes françaises. Il était de retour le 8 à Munich, et y reçut des ordres du ministre de la guerre, du 18 mars, l'avertissant « que les ratifications du traité conclu à Lunéville viennent d'être échangées à Paris, et qu'en conséquence l'armée que vous commandez doit exécuter son mouvement rétrograde, de manière à avoir évacué les États héréditaires au 15 germinal (5 avril), et tout l'Empire du 15 au 20 floréal (5 au 10 mai). »

ressante affaire, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir [1].

Je vous embrasse, cher papa.

(Arch. de Chantilly.)

37. — Bourbon a Condé

Londres, 3 avril 1801.

Quoique bien prévenu sur tous les malheurs que vous éprouvez, mon affliction n'en a pas été moins vive en recevant, avant-hier, vos dernières dépêches. L'évêque d'Arras m'a communiqué votre lettre avec tous les détails, et je vous avoue qu'elle m'a fait répandre les larmes les plus amères que j'aie versées de ma vie. Je m'abstiendrai de toutes réflexions à cet égard, n'ayant aujourd'hui que le temps de vous accuser seulement la réception de vos dépêches, vu que c'est le jour de départ du courrier, et que nous sommes toujours dans les mêmes embarras, les arrangements ministériels n'étant point encore définitivement terminés [2]; ce qui fait que Monsieur ni moi ne pouvons obtenir aucune décision, tant pour vos affaires que pour les nôtres.

Je n'ai point reçu de lettre de mon fils, depuis ces derniers événements, et vois avec peine que vous en soyez mécontent. Il a, comme vous dites, la tête légère, mais un bon cœur; et suis convaincu qu'il ne prendra pas de parti militaire définitif sans vous consulter. C'est ce que je lui ai toujours recommandé dans toutes mes lettres, parce que d'abord cela doit être ainsi, et ensuite, comme

1. Les lettres suivantes montrent qu'en exprimant le désir de suivre son grand-père en Angleterre, et même de voir sa pension réunie à la sienne, le jeune duc usait de dissimulation.

2. Le cabinet Addington, comme on l'a vu, était constitué depuis le 17 mars, et un de ses premiers actes, le 21, avait été de faire parvenir en France une proposition de paix qui commençait à s'ébruiter. Bourbon ne peut faire allusion ici qu'aux embarras qui sont inhérents à tout ministère nouvellement formé.

vous l'observez, il faut penser à la position où nous pouvons nous tenir à portée d'être plus utiles au Roi et à notre patrie, en cas d'événement subséquent, impossible à prévoir, mais cependant devant arriver. Mon fils a toujours regardé le service autrichien militairement comme préférable à tout autre; et voyant peut-être notre cause comme totalement perdue en France, il ne suit que son idée d'existence militaire, avec l'intention de se bien battre, n'importe contre qui, ni pour quel prince, ami ou ennemi. Mais je pense bien, comme vous, que ce sont des idées exagérées; et que ce n'est pas un rôle fait pour des Bourbons, dans les tristes circonstances où nous nous trouvons. Au reste, il ne faut pas s'aveugler : quelque Puissance que l'on voulût servir militairement, aucune ne vous y donnerait une existence utile à notre cause. Dans l'état actuel des affaires, un jeune homme ardent s'apercevrait moins des dégoûts qu'il éprouverait; mais croyez qu'ils seraient sans nombre. Si je lui donnais un conseil, ce serait donc de faire comme nous, d'attendre un temps plus heureux pour agir activement et pour se faire employer militairement; mais je crains que nous n'ayons de la peine à le ramener sur cela. Enfin, lorsque je recevrai sa lettre, je serai plus instruit, et je ferai pour le mieux, avec le désir que les arrangements cadrent avec vos projets subséquents. On me fait toujours beaucoup de questions à cet égard : je réponds, avec vérité, que je n'en sais rien, et que vraisemblablement vous n'en savez encore rien vous-même. Si je ne suivais que mon inclination personnelle, je voudrais vous voir arriver ici; mais en même temps je pense que, si ce pays-ci fait la paix, peut-être serons-nous obligés nous-mêmes d'en partir; et alors nous redevenons tous chevaliers errants, dans toute l'étendue du terme.

L'événement de Mitau est affreux. Où ce malheureux Roi pourra-t-il poser sa tête? Jamais on n'a poussé la persécution plus loin.

....Je n'ai que le temps de fermer ma lettre, et de vous dire que je vous aime à la vie et à la mort.

(Arch. de Chantilly.)

38. — Enghien a Condé, *à Windisch-Feistritz*

Graz, ce 8 avril [1801], au matin.

Je n'ai pas voulu, cher papa, perdre l'occasion du départ d'Antheaume pour vous écrire ce petit mot et me rappeler à votre souvenir. J'espère que votre voyage ne précédera pas l'arrangement définitif qui sera pris par les Anglais pour nos régiments soldés ; car je craindrais qu'après avoir perdu leur protecteur, ils ne fussent bien plus maltraités. Cependant les prompts arrangements que je sais que Du Cayla [1] a pris pour votre habillement, me font craindre que vous n'en regardiez l'époque comme très prochaine. Vous me ferez bien plaisir de me mander quand vous aurez pris quelque détermination définitive.

Vous n'avez, sans doute, rien appris de nouveau relativement à notre traitement particulier ; et je prévois que rien ne sera déterminé avant notre arrivée en Angleterre, où peut-être ces messieurs ne nous donneront qu'à mesure que nous leur demanderons, ainsi qu'ils l'ont fait pour mon père, et toujours en nous promettant monts et merveilles. Dans une lettre que j'ai dernièrement reçue de mon père, il me paraît être de la même opinion, et il

1. Comte de Baschi Du Cayla (Hercule-Philippe-Étienne), né en 1747; colonel commandant les dragons de Condé; maréchal de camp en 1788. Il émigra en 1791, et en 1794 leva à ses frais un régiment de hussards de son nom. Il fit toutes les campagnes de l'émigration comme aide de camp de Condé. Il est mort, pair de France, en 1826.

ne me paraît pas avoir grande confiance. Au reste, il n'y a qu'eux qui font ainsi : il faut bien leur savoir gré [1] !

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de ma tendresse comme de mon respect.

(Arch. de Chantilly.)

39. — Condé a Enghien

Windisch-Feistritz, 13 avril 1801.

Mon cher enfant, vous pouvez être sûr que je ne partirai pas avant que le sort de tous ceux à qui je dois appui ou protection ne soit déterminé ; je ne puis les abandonner.

Vous savez sans doute les grandes nouvelles reçues hier, la mort de Paul Ier, et le passage du Sund, forcé par l'escadre anglaise [2]. Cela peut faire de grands changements à la politique du jour ; mais cela n'en peut apporter aucun au sort particulier que nous éprouvons en ce moment. Tenons-nous tranquilles et attendons : je vous instruirai de tout.

Je vous embrasse comme je vous aime [3].

(*Mém. de la maison de Condé,* II, 307.)

40. — Enghien a Condé

[Graz], 21 avril [1801].

Je vous remercie, cher papa, des détails que vous m'a-

1. Cette phrase est évidemment ironique.

2. L'assassinat de Paul Ier, consommé dans la nuit du 23 au 24 mars. — Le passage du Sund, forcé par Nelson dans le combat naval du 2 avril, qui allait être suivi d'un armistice avec le Danemark.

3. L'original de la lettre de Condé n'ayant pas été retrouvé, nous croyons que cette pièce (qui est une simple copie) est du 18, et non du 13 avril. En effet, la réponse d'Enghien est du 21. D'un autre côté, la nouvelle de la mort de Paul Ier n'est parvenue à Paris que le 12, et celle du combat de Copenhague que vers le 16 : elles ont dû arriver vers le même temps à Vienne. Il serait surprenant que Condé, à qui la cour de Vienne ne prenait pas la peine d'annoncer les événements, ait connu ceux-ci dès le 13.

vez envoyés [1]. C'en est donc fait. Quoique la paix dût naturellement amener ce licenciement général, il n'en est pourtant pas moins douloureux pour ceux qui, comme moi, s'intéressaient à l'existence d'un corps aussi intéressant. La mort de Paul va peut-être apporter de grands changements à la politique générale, mais peu au nôtre particulier. Cette nouvelle m'a singulièrement surpris. Je crois que nous aurons, dans le nouvel empereur, un protecteur plus solide et plus durable. Vous lui aurez sans doute écrit; je suis bien curieux de connaître sa réponse.

D'après ce que vous me mandez, je ne regarde pas votre départ comme encore très prochain; et, s'il a lieu, le grand voyage ne me paraît pas encore bien prouvé. Car si vous aviez, dans ces pays-ci, ce que l'on pourrait vous offrir là-bas, je doute que vous fussiez très tenté de voir l'Angleterre, et surtout de vous y fixer.

J'envoie Antheaume à mon régiment donner des gratifications aux bas officiers et dragons : il faut être libéral à la fin, et je crois que les hommes seront contents de moi. Je me réserve quelque argent pour aider, d'ici à quelques mois, les officiers qui se trouveraient dans l'embarras d'argent, et les mettre à même de prendre le parti

1. Une lettre de Ramsay du 16 avril (voir le texte dans Ecquevilly, III, 143 à 152) donnait enfin sur le sort du corps de Condé les dernières explications, qui étaient attendues depuis si longtemps. 1° Le corps était dissous. 2° Ceux qui avaient opté pour l'embarquement devaient être attachés, comme « compagnies additionnelles, » aux régiments suisses et autres servant l'Angleterre sur la Méditerranée, aux conditions d'une capitulation, dont copie était jointe. 3° Les gentilshommes réputés invalides avaient le choix entre une gratification et une pension qui devait commencer le 1er juillet, et se perdre par la rentrée en France au moins pendant la guerre, ou par l'acceptation d'un emploi. 4° Toute solde devait cesser le 30 avril. La lettre de Ramsay ne parlait pas et ne devait pas parler des nobles qui avaient reçu auparavant leur licenciement avec la gratification. Déjà ils étaient rentrés en France, en grand nombre, malgré les mesures de police qui étaient prises contre eux.

qu'ils voudront. Les soldats auront aussi, avec ce que je leur donne, la même liberté.

Antheaume vous parlera d'une réclamation fort juste de Melinville [1] : cet officier mérite que l'on s'intéresse à lui. Je vous prie d'arranger son affaire, qui ne doit pas, ce me semble, souffrir de difficultés.

Je vous embrasse, cher papa.

P.-S. — Il est une affaire qui me regarde beaucoup et pour laquelle je vous prierais de vous intéresser. Nous avons beaucoup d'effets donnés par les Anglais, comme draps, toiles, doublures, etc., etc. [2], qu'ils nous redemandent en ce moment, et dont la vente aurait fait encore une somme assez considérable. Reprendre ce que l'on a donné n'est pas noble : il s'agirait d'obtenir d'eux un entier abandon de ces effets, qui, vu le non-complet du régiment, n'ont pas été tous confectionnés. Antheaume vous expliquera cela plus en détail : je ne veux pas vous en ennuyer.

Il serait bien important aussi, pour moi, de savoir depuis quelle époque nous ne toucherons plus de rations de fourrage.

(Arch. de Chantilly.)

41. — Enghien a Bourbon

Graz, ce 4 mai 1801.

Je ne croyais pas, cher papa, que la proposition officielle suivrait d'aussi près l'annonce qui en avait été faite. Lorsque je vous écrivais, il y a trois jours, je pensais vous parler d'un événement encore éloigné ; mais hier j'ai reçu une lettre de mon grand-père qui m'annonce, en m'en-

1. Cet officier faisait partie de l'escadron de dépôt, formé pour les dragons d'Enghien.

2. Ces effets étaient destinés au nouvel uniforme, qui avait été distribué le 5 janvier pour remplacer l'uniforme russe.

voyant l'extrait de la lettre du ministre anglais, l'invitation qui lui est faite de se rendre le plus tôt possible dans le pays que vous habitez [1]. Il m'ajoute que je serai sans doute charmé de cette heureuse occasion de me rapprocher de vous, et me prévient qu'il a répondu qu'il se rendrait en Angleterre le plus promptement qu'il le pourrait. Il ne prévoit pas, m'ajoute-t-il, que son départ puisse être avant la fin du moins prochain, et me laisse le maître d'aller avec lui ou de le suivre plus tard. Il faudrait que vous fussiez ici, que vous ayez vu toutes les gradations douloureuses qui m'ont éloigné successivement et constamment de lui, pour que vous puissiez vous faire une idée de l'embarras extrême où me jette ce nouvel événement. Combattu entre le désir de voler à vous, et celui de prendre un parti qui m'éloigne du moins momentanément de celui [2] avec lequel je ferais mon bonheur de passer ma vie s'il le voulait, inquiet de mon sort, intéressé par bien des motifs à ne pas m'éloigner à jamais de l'Allemagne, j'ai eu le besoin de bien vite vous consulter sur le parti que j'avais à prendre, et de vous mettre au fait de la détermination que j'ai prise en attendant votre réponse, que je vous prie de me faire passer le plus promptement qu'il vous sera possible.

J'ai donc répondu : 1° que je ne regardais pas le voyage encore comme entièrement certain, puisque les événements et la politique, qui changent tous les quinze jours, pouvaient aussi faire changer d'avis, ou à lui ou aux Anglais, avant l'époque de son départ ; 2° que j'avais, comme lui, un désir bien vif de retrouver mon père et de le re-

1. Condé annonça, le 29 avril, son prochain départ pour l'Angleterre. Il ne devait emmener avec lui que son premier écuyer le comte de Damas, et deux aides de camp, le chevalier de Contye et le comte de Lévignac.
2. Condé.

voir ; 3° que je le suivrais de près et que, voyageant beaucoup plus vite qu'il ne le pourrait faire, peut-être le joindrais-je encore avant qu'il ait quitté le continent.

Mais, cher papa, je vous engage bien à réfléchir mûrement à cette circonstance-ci. Si vous êtes décidé à vous fixer en Angleterre, je n'ai plus rien à dire, et sans doute je ne résisterai pas longtemps au désir d'aller vous embrasser. Mais, pour peu que ce séjour vous soit moins agréable, pour peu que vous puissiez vous assurer un sort fixe, tel modique qu'il fût, oh ! combien je vous engagerais à venir dans ces pays ! Quel plaisir j'aurais à m'occuper de vous chercher un établissement commode et bon marché ! Je n'ose confier au papier la moitié des raisons qui me font vous presser de prendre ce parti. Que dis-je la moitié ? je n'ose en dire une seule ; mais soyez certain qu'il en est de bonnes. Faisant tant que de prendre ce parti, ne serait-il pas préférable de le prendre plutôt avant qu'après l'arrivée connue du grand-papa, qui, je le crois bien, n'y tiendra pas longtemps lui-même, mais fera acte de soumission et de bonne volonté ?

Je voudrais tant pouvoir vous parler, vous ouvrir mon cœur ! Ah ! j'espère bien que ce sera bientôt. Votre dernière lettre me donne tant d'espoir !

Je ferai donc mon possible pour attendre l'annonce de vos résolutions, avant de quitter ce pays-ci. Si vous croyez pouvoir venir, vous me manderez ce que vous voulez que je fasse. Si vous restez, c'est un grand parti ; car vous ne serez pas libre plus tard de changer de résolution. Alors j'attendrai les premières nouvelles de l'arrivée de mon grand-père ; car, je le répète, je crois qu'il vous sera bien difficile de rester avec lui. Dans les deux cas, je vous en prie, occupez-vous de mon sort. Je tiens beaucoup à avoir un traitement séparé, indépendant de celui que l'on fera

à mon grand-père. Je tiens à ma liberté, à pouvoir habiter le pays qui me conviendra; car je crois, en vérité, que je préférerais la moitié moins à la clause d'aller le manger là où il me serait enjoint. C'est une espèce de prison politique à laquelle je m'accoutumerais difficilement, surtout de la part d'individus en qui je n'ai pas confiance. J'espère que vous voudrez bien vous occuper de cette affaire, et faire en sorte que je puisse voir alternativement et vous et certain autre être qui m'est bien cher aussi [1], et continuer la carrière militaire, si l'occasion s'en trouve ; et il y a à parier qu'il ne se passera pas longtemps avant qu'elle se retrouve.

(Crétineau-Joly, II, 391.)

42. — Enghien a Condé

Graz, ce jeudi 7 [mai 1801], soir.

J'ai reçu par Antheaume votre dernière lettre, cher papa. C'est avec le plus grand plaisir qu'afin de prolonger les moments d'être avec vous, je vous accompagnerai jusques à Vienne. Ayez la bonté de me mander si vous désirez que j'aille vous joindre à Feistritz, ou si vous préférez que je vous attende ici à votre passage. Devant revenir dans ces environs après notre départ de Vienne, j'emmènerai avec moi un aide de camp et un domestique : ainsi la personne dont je prendrais la place dans votre voiture pourrait aller dans la mienne. Cet arrangement vous convient-il ? J'attendrai de vos nouvelles pour me rendre à Feistritz.

Antheaume m'a dit que vous aviez été content de mes petites libéralités à mon régiment. Il m'est bien doux d'avoir votre approbation. J'ai encore conservé ici quelque

1. La princesse Charlotte.

argent pour obliger les officiers qui passent et se trouvent dans le besoin. Je vous avoue que je suis inquiet et fâché que notre sort ne soit point connu avant votre départ; car, sous le prétexte de l'améliorer d'un moment à l'autre, on va vous retenir là-bas [1] plus longtemps que vous ne le désirez, et tout le temps où la politique anglaise le désirera. Je compte bien cependant que votre séjour à Londres ne sera pas long, et que j'aurai bientôt le plaisir de vous embrasser sur le continent.

M. Kuhn, qui vous remettra cette lettre, a l'espérance d'être placé au service de Russie. Il voudrait avoir une lettre de recommandation de vous, qui lui serait de la plus grande utilité. Je m'intéresse à ce brave officier, et vous prie de vouloir bien lui donner un mot de recommandation pour l'empereur.

Je vous embrasse, cher papa, et attends vos ordres et l'annonce de l'époque de votre départ, afin de me rendre où vous l'ordonnerez pour vous accompagner.

(Arch. de Chantilly.)

43. — Enghien a Condé

Graz, ce 10 [mai 1801], au matin.

Je reçois dans le moment vos lettres, cher papa, par Kuhn. Je vous remercie d'avoir bien voulu écrire en sa faveur à l'empereur.

Vous serez assez bon pour me faire prévenir quelques jours d'avance de votre passage, afin que je puisse être prêt à vous suivre, et à vous donner à souper, comme vous me le faites espérer.

Sans doute, si vous vous fixez en Angleterre, je ne tar-

1. En Angleterre.

derai pas à vous y joindre ; mais, malgré moi, je suis incrédule sur votre long séjour dans ce pays-là.

Je n'ai aucune connaissance des tonneaux de farine que l'on transportait, et dont on a dételé les chevaux. Je sais que j'ai fait faire du pain à Steinach pour la troupe, qui manquait de tout, avec quelques tonneaux de farine abandonnés, que je ne pouvais, faute de chevaux, transporter, et qui allaient tomber entre les mains de l'ennemi, le lendemain.

Je me fais faire l'habit de lieutenant général, comme vous me l'avez ordonné.

Je vous embrasse, cher papa.

(Arch. de Chantilly.)

44. — Enghien a Jacques

A Marisraust, près Graz, ce 13 mai 1801.

Connaissant, mon cher [1], votre probité intègre dont vous m'avez donné tant de preuves, et comptant sur votre attachement et votre amitié, sachant en outre que vos projets ne sont point de rentrer en France en ce moment, je n'ai pas hésité à vous proposer de venir auprès de moi remplacer un homme [2] que je regrette vivement. Si vous acceptez ma proposition, comme je le désire et l'espère, il faudrait venir à Graz le plus promptement possible, afin qu'Antheaume puisse vous mettre au fait de tous les objets qu'il vous sera nécessaire de connaître à fond. Aussitôt que j'aurai votre réponse, je m'occuperai sur-le-champ de votre traitement, qui, sans être bien considé-

1. Jacques (Dominique), créé baron de Saint-Jacques par la Restauration, né en 1761. Il fit partie en 1791 de la coalition des gentilshommes de Champagne et de Lorraine et entra, en mars 1792, dans la légion de Mirabeau. Il reçut un brevet de capitaine pour prendre rang en janvier 1799. Il avait été blessé en 1793 et 1796.

2. Antheaume, qui se disposait à rentrer en France.

rable, puisque je n'ai, ni mon grand-père, la possibilité de le rendre tel, vous mettra cependant à même de vivre près de moi honorablement. Je puis faire pour vous ce que je ne pouvais faire pour lui.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je m'applaudis en secret de mon choix, et que vous me feriez une peine sensible de vous refuser à mon désir. Vous connaissez ma sincère estime et mon amitié pour vous. Répondez-moi promptement.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 305.)

45. — Condé a l'évêque d'Arras

Windisch-Feistritz, 10 et 15 mai 1801.

J'avais espéré, mon cher évêque, qu'après la dissolution du corps, qui a été totalement effectuée le 30 d'avril, j'aurais ma liberté sans délai; mais point du tout. Ce que je vais vous dire doit être absolument entre nous, et seulement pour vous mettre en état de répondre, si l'on mandait des choses fausses à Londres. On ne finit point; et je vous assure qu'il me faut une patience d'ange pour tenir à toutes les incertitudes, les décisions opposées, toutes les minutieuses parcimonies, toutes les formes peu honnêtes, toutes les difficultés sans fin, tous les chipotages que j'éprouve ici pour le sort du reste de mes malheureux officiers. Je ne demande pas mieux que de faire tout ce qu'on désire, et je le dis sans cesse. Mais on ne peut pas entendre ce qu'ils veulent. On établit de prétendues bases; le lendemain on y manque : elles viennent comme par inspiration de volontés subites, pendant qu'on m'en a fait annoncer d'autres. On n'a pas regardé à des millions pour nous, car on voit que l'intention du gouvernement est d'être magnifique, et l'on se cabre pour 3,000 ou 4,000 fr. de toute justice. Je n'ai jamais connu une pa-

reille manière de travailler. Les Craufurd [1] sentaient mieux la dignité de leur maître et de leur nation.

15 mai.

Nous en sommes à présent à la troisième liste à présenter pour les pensions, parce qu'on n'a pas trouvé les autres à son gré. Je ne demande qu'une chose bien simple, c'est qu'on raye ceux à qui on ne veut pas en accorder, mais pour qui mon devoir est de demander. Tout serait fini : on ne veut pas, et l'on traîne ainsi ce qui pourrait être fini depuis un mois. Ainsi, dites bien que ce n'est pas ma faute si mon départ se retarde. On voulait avoir tous mes soldats, et on les aurait eus, si l'on m'avait laissé faire. Mais, par la façon dont on s'y est pris, on n'a pu trouver, sur trois régiments soldés, que cinq petites compagnies [2]. Tout le reste a préféré son congé. Les commissaires avaient annoncé, à moi et à tout le monde, que l'intention du gouvernement était que ce fût moi qui nommât les officiers des compagnies. Eh bien, je n'en ai pas nommé un seul. Ce sont, par la forme qu'on a exigée, les soldats qui ont nommé leurs officiers ; ce qui est démocratique autant qu'il est possible. C'est l'officier qui a eu le plus d'adresse, et surtout le plus d'argent pour

1. Commissaire anglais en 1795.

2. L'embarquement des compagnies à la solde anglaise, qui étaient formées avec les débris des trois anciennes légions de Suisses et du corps de Condé, se fit à Trieste. Le Premier Consul attachait alors la plus grande importance à ce qu'aucun renfort ne vînt grossir, en Égypte, l'armée anglaise, victorieuse à Canope. Il se plaignit donc, à Paris, à M. de Cobenzl, qui essaya de prétendre que trois cents Suisses seulement avaient pris la mer. Le Premier Consul lui ayant déclaré savoir que l'embarquement comprenait au moins deux mille hommes, M. de Cobenzl répondit, par une note du 11 juillet, que l'ordre était envoyé à Trieste d'y retenir les troupes à la solde anglaise qui n'auraient pas encore mis à la voile. Il savait sans doute qu'à ce moment il n'en restait plus au port. Les Suisses, réunis dans un nouveau régiment, celui de Watteville, comprenant environ huit cents hommes, s'étaient embarqués le 4 juin.

attacher des hommes, qui a été nommé de droit. Je me suis bien gardé de m'y opposer, et même de faire la plus petite réclamation; car on aurait dit que j'étais cause qu'on n'aurait pas eu assez d'hommes. Vous imaginez aisément toute l'intrigue et la confusion que cela a mis dans le corps. Il en est résulté qu'on n'a pas eu, en officiers, à beaucoup près ce qu'il y avait de mieux, et qu'on n'a eu, en soldats, que les plus mauvais sujets. Au reste, tout ceci est pour vous seul; et, comme il n'y a plus de remède, il est inutile d'en parler. Mais les variations continuelles et les formes ont été malhonnêtes, sans épargne pour le gouvernement. J'apprends, dans le moment, que la troisième liste n'a pas mieux réussi que les autres, et qu'il faut en recommencer une quatrième. Adieu, mon cher évêque; pardon de tout cet ennui. Malgré toutes les longueurs, j'espère vous embrasser vers le 15 de juin. Mes hommages respectueux à Monsieur.

(Arch. de Chantilly.)

46. — Enghien a Sanzillon

Graz, 18 mai 1801[1].

Je ne puis qu'approuver, Monsieur[2], le projet que vous avez formé d'entrer au service de Naples. La dissolution du corps de Condé ne nous laissant pour le moment aucun moyen d'être utile au Roi et à la monarchie, il n'y a rien de mieux à faire que de chercher à être employé sous les drapeaux d'un Bourbon[3], qui s'est couvert de gloire

1. Cette pièce a été publiée par M. Chuquet (*La jeunesse de Napoléon, Brienne*, p. 437) d'après une copie qui n'est pas datée. Nous en avons retrouvé une autre copie, portant la date.

2. De Sanzillon (Étienne-Gédéon), né en 1769. Entré aux dragons d'Enghien en 1797, il faisait alors partie de l'escadron de réserve de ce régiment.

3. Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, était frère du roi d'Espagne, et descendait, par conséquent, de Louis XIV.

même dans ses malheurs. Autant je vous engage à suivre ce plan, autant je regrette de ne plus vous avoir sous mes ordres. Je dois ce témoignage à votre excellente conduite, à la pureté de vos principes, à votre zèle et à vos talents militaires. J'apprendrai avec plaisir tout ce qui pourra vous intéresser dans la nouvelle carrière que vous allez parcourir : j'en ai déjà beaucoup à espérer qu'un jour vous me fournirez les occasions de vous être de quelque utilité. Comptez, Monsieur, sur ma bonne volonté et sur les sentiments d'estime et d'amitié que vous m'avez inspirés.

(Arch. nationales.)

47. — Enghien a Marans

Graz, le 28 [mai 1801].

Sans approuver, mon cher, la totalité des raisons que vous me donnez pour m'engager à suivre mon grand-père dans son voyage, j'en ai pourtant goûté quelques-unes, et je veux vous dire aussi celles qui, jusques à présent, m'ont engagé à résister au torrent des circonstances.

Vous partez d'un but faux, dans votre lettre du 28 avril, celui que la proposition faite par les Anglais a été commune à nous deux. Précisément il y a une espèce d'affectation dans la manière dont elle a été libellée, et il n'y est pas question de ma personne, ce que mon grand-père a remarqué sur-le-champ ; et c'est entièrement d'accord avec lui que je me suis déterminé à attendre, dans ces pays-ci, les premières nouvelles que je recevrai de lui après son arrivée. Vous voyez que ceci fait tomber la plupart des réflexions que vous me faites, tant sur le mauvais effet que fera la publicité de la brouille dans le ménage, que sur le tort que pourrait faire mon absence à la bonne volonté libérale de votre gouvernement. De plus, j'ajouterai franchement que je préfère la médiocrité que pour-

rait m'offrir le continent, à l'abondance que l'on m'offrirait dans une prison, telle vaste qu'elle pût être. Et ne pensez-vous pas aussi que la France verra avec chagrin celui [1] qu'elle ne peut malgré elle s'empêcher d'estimer, prendre le parti qu'il médite? Il m'est impossible de m'expliquer clairement; mais vous connaissez comme moi l'horreur qu'inspire en France le nom anglais. Je ne prétends pas pour cela me refuser à payer un jour le tribut d'hommages, dont vous me dites que vos habitants sont si jaloux. Je le ferai, s'il le faut, et si, à l'arrivée de mon grand-père, il m'écrit que cela est de toute nécessité. Mais j'espère encore que les événements politiques me mettront à même de jouer un rôle militaire par ici. Car, où vous êtes, que peut-on m'offrir? la nullité, ou des opérations folles dont la réussite est impossible, et dont il y a cent à parier contre un qu'un brave homme ne se tirera pas.

Je crois pouvoir vous assurer d'ailleurs que mon grand-père ne compte rester dans l'Ile que le strict nécessaire de temps qu'il lui faudra pour s'assurer de quoi vivre ailleurs. Il ne le dit pas ; mais je sais qu'il le pense. Ou il réussira, et alors il reviendra et j'y aurais été inutile ; ou il ne réussira pas, et alors c'est la prison politique dont je vous parlais au haut de cette page, et à laquelle je suis résolu de ne me point soumettre, tant que des circonstances autrement impérieuses ne m'y forceront pas.

La paix [2] n'est point encore moralement certaine. Je crois que vous travaillez toujours à tout brouiller, et peut-être y parviendrez-vous plus promptement que vous ne le pensez. On reparle de la Prusse ; l'Empereur tient toujours ses troupes au grand complet; la mort tragique de Paul change toutes les combinaisons ; enfin j'espère qu'avant

1. Le prince de Condé.
2. La paix de l'Angleterre avec la France.

quelques mois nous obtiendrons encore, par faveur, la grâce de nous faire tuer quelque part.

Quant à mon père, si rien ne le retient plus du côté du cœur, le dégoût viendra à mon secours pour le tirer d'un lieu où il ne peut s'empêcher de voir qu'on trouve qu'il a demeuré trop longtemps, ou du moins trop assidûment. Si le séjour du grand-père s'y prolonge, je ne crois pas, comme vous, qu'il ne sera pas fertile à trouver quelque prétexte pour faire une course, sur le continent, qui se prolongera aussi.

Enfin, mon cher, je vous le répète, à moins de grands changements je reste en Allemagne, en attendant les lettres de mon grand-père après son arrivée à Londres. Ne manquez pas de m'écrire en même temps, et croyez que vos réflexions et conseils seront toujours bien reçus de quelqu'un qui fait cas de votre façon de penser, et qui compte sur votre amitié.

A Bruck, ce 3 juin.

Mon grand-père, ayant reçu ses passeports pour passer à Vienne, s'est déterminé à partir sur-le-champ. Il m'a proposé de l'accompagner jusque-là, et nous sommes en route. Le manque de chevaux nous arrête ici quelques heures ; demain nous serons à Vienne ; j'y terminerai ma lettre. Il compte passer deux jours à Vienne ; moi, trois ou quatre au plus ; et puis je retournerai tranquillement dans ma petite campagne près Graz [1], à attendre les événements. Je suis bien aise d'aller à Vienne, pour y voir Wickham : en causant avec lui, je verrai bien si mon séjour en Allemagne offusque, et si j'ai à craindre de perdre le traitement nécessaire. Alors, suivant les circonstances,

1. A Marisraust.

je pourrais bien me déterminer à faire quelques propositions vagues pour sonder, sans m'engager à rien, la bonne volonté autrichienne. Il est toujours bon d'avoir une porte de derrière. Nous éprouvons déjà des anicroches pour la continuation de notre traitement : par ordre de Ramsay, on a suspendu le paiement du traitement de mon grand-père et du mien à dater du 1er mai. Je ne sais ce que Wickham décidera. J'ai une longue conversation à avoir avec lui, ayant quelques grâces à lui demander pour divers individus de mon régiment, que je voudrais particulièrement obliger : cela me fournira le prétexte ; car je n'aime pas à demander pour moi uniquement.

Si tout cela s'arrange, comme je l'espère, et que je puisse continuer d'exister sur le continent avec mon traitement anglais, je resterai tranquille, simple habitant du pays où je me fixerai, jusques à la première guerre ou jusques à un événement en France. Alors je me rapprocherai du Rhin, et mon projet est d'aller à Ettenheim, où je serai bien sous tous les rapports ; mais il faut pour cela qu'il soit sûr que le maître de la maison y sera et y restera [1], et je ne crois pas que l'on puisse avoir cette certitude avant six semaines ou deux mois. Adieu, mon cher ; à Vienne je terminerai cette longue épître.

Ne parlez de mes affaires à qui que ce soit de la suite de mon grand-père : je n'ai confiance en aucun.

Si mon père faisait quelque nouveau choix qui pût avoir l'apparence d'être durable, n'oubliez pas de me le mander avec détail. Je suis bien aise qu'il ait renoncé à celui qu'il avait fait : tout le monde en avait mauvaise opinion ; mais je ne comprends pas ce que vous me mandez : « elle l'a

1. Le cardinal de Rohan, à qui Enghien semblait prévoir que la possession d'Ettenheim serait retirée.

entraîné si loin ; elle a usé d'un si grand despotisme. » Expliquez-moi tout cela [1].

A Vienne, ce dimanche 7, au matin.

Mes affaires ne vont pas au mieux ; Wickham est inflexible, et je n'ai pu obtenir que trois mois, de certitude et à titre de prêt, de paiement de mon ancien traitement. Point de fourrage ; de sorte que mes chevaux sont à mon compte depuis le 1er mai, et cependant il ne m'a jamais été dit de m'en défaire. Cela n'est pas noble. La certitude d'être payé jusqu'au 1er août me donne celle que je recevrai des nouvelles de mon grand-père auparavant. Ainsi, je connaîtrai mon sort et pourrai choisir avant de quitter le continent ; chose à laquelle je tenais, et à laquelle je tiens d'autant plus depuis la paix. La manière dont Wickham m'a parlé me donne à croire que le but est de nous réunir dans votre île, et de nous y tenir aux ordres de votre machiavélique politique. Je ne suis pas d'humeur à cela, et je résisterai à l'orage ; chose dont j'ai, Dieu merci, pendant quelque temps les moyens, grâce à mon exacte économie depuis le commencement de tout ceci.

Mon grand-père a vu l'Empereur : il ne s'est rien passé ni d'intéressant ni de particulier dans aucune de ses visites. Il est remis à lundi pour voir l'Impératrice ; ce qui fait qu'il ne partira probablement que mardi matin. Lundi, nous dînons chez le duc Albert [2], avec toute la famille impériale. Je sonderai là, sans m'engager, si l'on me verrait avec plaisir entrer au service autrichien. Outre que cette destination pourrait me devenir un jour utile et avanta-

1. Tout cet alinéa s'applique à l'amie, probablement la jeune comtesse de V...., avec qui Bourbon venait, disait-on, de rompre.

2. Duc de Saxe-Teschen. Il avait épousé une sœur de l'Empereur, morte en 1798.

geuse, je pourrai, dans le temps, en faisant des démarches ostensibles, m'en servir comme d'épouvantail pour forcer les Anglais, si cela est contre leur politique, à me continuer malgré eux mon traitement sur le continent.

Adieu, mon cher ; je finis ma longue épître par vous assurer de ma parfaite et constante estime et amitié pour vous. N'oubliez pas l'envoi du thé, je vous prie : on n'en trouve point de bon ici.

Écrivez-moi bien en détail, après l'arrivée du patron [1].

(Arch. de Beaudiment.)

48. — ENGHIEN A BOURBON

A Bruck, ce 3 juin [1801].

Le manque de chevaux à la poste nous arrête ici quelques heures, cher papa, et je profite de ce temps pour vous rendre compte de tout ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre. Je vous mandais en détail les propositions faites à mon grand-père par M. Wickham de se rendre en Angleterre, et les raisons qui m'avaient fait prendre le parti d'attendre encore quelques mois sur le continent. J'espérais recevoir, avant le départ de mon grand-père, vos réponses à mes deux lettres, et me décider, d'après elles, à suivre le sort de mon grand-père ou à vous attendre sur le continent. N'ayant rien reçu, il m'a fallu me déterminer de moi-même, en soumettant mon opinion au grand-père, et il ne l'a point désapprouvée. Je reste donc sur le continent, en attendant qu'il y ait eu quelque chose de déterminé sur notre sort pécuniaire, et j'attends les nouvelles que je recevrai de vous et de mon grand-père, après son arrivée. Il a paru désirer que je l'accompagnasse à Vienne, où il compte passer deux jours, et je l'ai fait

1. Le prince de Condé.

avec plaisir. Nous sommes en route ; lorsqu'il en repartira pour continuer sa route sur Hambourg, je reviendrai à la petite campagne que j'ai louée près de Graz ; et, s'il y a difficulté à demeurer dans les Pays héréditaires, je rentrerai en Empire ; ce qui me rapprochera et de la France et de l'Angleterre, mon but, si vous y restez. Je vais voir à Vienne M. Wickham, et m'assurer si mon séjour en Allemagne ne fera point tort à mon traitement. J'espère que non ; car il sera toujours compris dans celui de mon grand-père, comme il l'a été jusqu'à ce jour. Si pourtant il en était autrement, j'irais en Angleterre ; mais non pour m'y fixer. Car déterminé, comme je le suis, à suivre la carrière militaire, l'Angleterre ne m'offre aucune ressource dans ce genre. La nullité, ou des opérations folles et où il ne peut y avoir pour tout être raisonnable aucune apparence de succès, voilà ce que les Anglais peuvent nous offrir, en nous réduisant à la cruelle nécessité d'habiter leur île pour avoir du pain à mettre sous la dent, le reste de nos jours. Ce serait là une prison ; et une prison, telle vaste qu'elle soit, est toujours triste. Votre dernière lettre, qui m'a donné l'espérance de vous revoir incessamment sur le continent, me fait croire que vous pensez absolument comme moi. Nous avons d'ailleurs, en ce moment, l'espérance que la paix ne sera pas de longue durée. Rien ne s'arrange en Empire ; il y a des difficultés, je crois, à peu près insurmontables [1]. On dit le roi de Prusse mécontent. La mort de Paul dérange tous les intérêts politiques du Nord. Si la guerre recommence, nous

1. Allusion à la question épineuse des indemnités pour les souverains de l'Empire, qui se trouvaient dépossédés par la cession de la rive gauche du Rhin à la France. La Prusse figurait parmi ces souverains. — Quoi qu'en dise Enghien, rien à ce moment n'annonçait une guerre continentale. Au contraire, l'éventualité s'en trouvait écartée par la mort de Paul I[er] et la dissolution de la Ligue du Nord.

sommes sauvés. On recevra toujours avec plaisir des gens qui n'ont rien de mieux à faire que de se faire tuer. L'intervalle est le plus difficile à passer, surtout lorsque l'on ne veut pas se lier les bras pour l'avenir.

Je ne vous parle d'aucun des détails de notre triste dissolution : ceux qui vous remettront ma lettre vous en ennuieront assez. Il est bien certain que, si l'on nous avait voulu du bien, on ne nous aurait pas dispersés. Nous avons été traités comme troupe devenue inutile à la paix et que l'on réforme. Ce n'est pas là marquer de la bonne volonté, ni pour nous, ni pour les restes de la noblesse fidèle; ce qui me fait penser plus que jamais que nous n'avons rien à espérer, pour notre cause, d'aucune Puissance étrangère. Vous savez que, comme vous, j'ai toujours vu noir. Aussi je vous assure qu'il me tarde bien d'avoir un sort assuré, tel modique qu'il soit, pour me caser quelque part et devenir tout à fait étranger, ou Autrichien, ou Russe, ou Prussien, peu m'importe; mais tout vaut mieux que prince émigré.

Quand on a un état quelconque, au moins on est avoué ou protégé par la Puissance que l'on sert; on est quelque chose. Mais n'être rien, n'avoir d'autre état que le nom de celui que l'on a eu; éprouver tous les jours quelque nouvelle humiliation, toujours vouloir p...., comme on dit, plus haut que le c...., et en reconnaître à chaque instant l'impossibilité, c'est l'état le plus malheureux que je connaisse. Cette ancienne considération que notre nom apportait sur nos personnes n'existe malheureusement plus aujourd'hui. A peine regarde-t-on mon grand-père à Vienne; à peine l'Empereur lui fait-il l'honneur de le recevoir chez lui; et, si Moreau y venait, les fêtes, les galas, la dépense, on ne regarderait à rien pour lui plaire, pour l'amadouer. Buonaparte est sur le trône, respecté, craint, admiré de

tous les souverains; et le Roi légitime est à peine toléré dans un coin de la Pologne, obligé de témoigner sa reconnaissance au souverain qui veut bien lui accorder un asile ignoré [1]. Qu'espérer après cela ?

Pardon, cher papa, de mes tristes et ennuyeuses réflexions; mais c'est pour en venir à ce que je disais, qu'il fallait absolument se naturaliser étranger quelque part, devenir quelque chose ; car être émigré français, ce n'est être rien. On n'est ni plus aimé ni plus estimé; et l'on vous regarde comme un être dangereux, comme un pestiféré, qui apporte avec lui le venin et la contagion du mal qui l'a frappé.

A Vienne, ce dimanche 7 au matin.

Les visites à l'Empereur et à sa famille n'ont rien produit d'intéressant. L'Impératrice a remis mon grand-père à lundi; je pense d'après cela qu'il ne partira que mardi [2]. Mais j'ai vu les Anglais, et tout ce que j'ai pu obtenir, c'est la certitude de la continuation de mon traitement jusqu'au 1er août, et encore à titre de prêt ou d'avance sur mon traitement à venir. Cela me donne du moins le temps d'attendre de vos nouvelles, et de celles de mon grand-père après son arrivée. Mais mes chevaux, que j'ai toujours gardés, restent à mon compte; et c'est une forte dépense. Je vais me hâter de les vendre en

1. En quittant précipitamment Mitau, sans savoir où porter son infortune, Louis XVIII avait d'abord écrit à la cour sicilienne pour lui demander asile. Mais prévoyant de ce côté des lenteurs et peut-être des empêchements, il avait engagé sa nièce, la duchesse d'Angoulême, à écrire de Memel à la reine de Prusse, pour se faire autoriser à voyager lentement dans ses États et à s'y arrêter en cas de besoin. La réponse ayant été favorable, Louis XVIII s'était rendu le 4 mars à Varsovie, dans la Pologne prussienne.

2. Voir une lettre de Condé à Bourbon; Vienne, 10 juin 1801, dans les *Mém. de la maison de Condé*, II, 314.

grande partie. Pauvres vieux serviteurs ! je les regretterai de tout mon cœur.

Je vous prie instamment, cher papa, de vouloir bien vous occuper de mes petites affaires, au moment de l'arrangement général ; je suis bien sûr que vous prendrez les intérêts de votre enfant et plaiderez sa cause. Je préférerais beaucoup que mon traitement fût compris dans celui de mon grand-père, parce qu'alors, tel parti que je puisse prendre à l'avenir, il me resterait toujours ; au lieu que, s'il m'était particulièrement alloué, je le perdrais en passant au service de quelque autre Puissance qui ne pourrait me donner de quoi vivre.

Si vous venez sur le continent, dans quelle partie préféreriez-vous vous fixer ? L'Empire est celle où l'on vit le mieux, le plus tranquille, et le meilleur marché. Mon grand-père préférerait, je crois, l'Italie.

Je vous embrasse, cher papa, et attends de vos nouvelles avec la dernière impatience. Puissent les premières que je recevrai m'apporter la certitude de votre retour sur le continent, et celle d'une réunion, que votre enfant désire bien vivement, mais qu'il ne voudrait pas acheter au prix de l'embargo politique que le gouvernement anglais voudrait, ce me semble, mettre sur nos personnes pendant cette courte paix.

(Arch. nationales.)

49. — Enghien a Bourbon

A Graz, ce mercredi 29 juillet [1801].

Enfin, j'ai reçu cette lettre que j'attendais avec tant d'impatience, et j'ai vu avec bonheur que mon cher papa ne désapprouvait pas que je sois resté encore quelques mois sur le continent, en attendant les événements intéressants que cette paix passagère peut amener.

Il m'en a bien coûté à me décider à être le dernier à voler dans ses bras, et à retarder volontairement une réunion si désirée; mais mes raisons sont bonnes, puisqu'il daigne les approuver. Encore quelques mois, et je franchirai aussi cet espace immense qui nous sépare, et je me réunirai à ce que j'ai de plus cher au monde. J'espère bien qu'alors rien ne nous séparera plus. Arrive que pourra! si nous prenons un parti, il faudra désormais le prendre tous les trois : voilà le plus cher de mes vœux.

Je n'ai encore aucune nouvelle du grand-papa, depuis notre séparation à Vienne. Je ne doute pas qu'il ne m'ait écrit de Hambourg [1]; mais rien ne m'est parvenu. Je tremble qu'il ne se soit expliqué un peu trop clairement sur certains articles, et la lettre lui aura été retenue; car elle eût déjà eu le temps deux fois de faire le voyage et, sans doute, celle-là je ne la recevrai jamais.

Il faut être très prudent sur tout ce que l'on écrit de ces pays-ci; car tout y passe de nouveau par un scrutin sévère.

Je n'écrirai point cette fois au grand-papa. Ayez la bonté de lui dire ce que je vous mande dans l'article précédent. Je me réserve de lui donner, dans ma première lettre, des détails très intéressants, mais peu satisfaisants, d'une certaine affaire dont il vous parlera sans doute, affaire entamée légèrement, avec la dame chez qui sert Roger, le frère du major de dragons [2]. La dame est terrible-

1. Lettre adressée de Hambourg à Talleyrand, le 24 juin, par un correspondant secret : « Le prince de Condé est arrivé ici, hier matin, accompagné de MM. de Damas, chevalier de Contye, et Mac Carthy de Levignac. Il n'attend, pour se rendre à Cuxhaven, que le retour d'un courrier que le ministre d'Angleterre y a envoyé hier au soir, pour s'informer si la frégate qui doit porter ce prince en Angleterre est déjà arrivée à l'embouchure de l'Elbe. » — Condé était parti de Vienne le 11 juin, et par Prague et Dresde s'était rendu à Hambourg.

2. Il s'agit d'un projet de mariage pour le duc d'Enghien, peut-être

ment parlante, et elle a ici parlé à une autre dame qui a reparlé, de sorte que cela fait des bavardages à l'infini. La vieille dame m'a raconté tout ce qui lui avait été dit; et on ne lui a rien caché. Au contraire, elle m'a appris ce que je ne savais pas. En tout, je crois que c'est une chose à abandonner. Quand je pourrai m'expliquer, je donnerai des détails.

Les affaires de revision de comptabilité se terminent. Mon régiment finit aujourd'hui. Cela s'est passé à ma satisfaction, quoique nous ayons été chicanés de mauvaise foi sur bien des articles. Les employés anglais ont été si souvent volés, qu'ils croient voir des voleurs partout, et sont fort étonnés de trouver d'honnêtes gens. Je leur pardonne leur défiance.

Il eût été bien à souhaiter que le grand-papa eût obtenu, à Vienne, une certitude officielle de protection du gouvernement pour ceux qui sortaient de son corps. On n'aurait pas osé le refuser, et les pauvres ci-devant Condés ne seraient pas ballottés, comme ils le sont aujourd'hui. Révolté des vexations continuelles qu'ils éprouvent, j'ai parlé en leur faveur à la r[eine] de N[aples], qui a passé ici trois jours et que j'ai vue deux fois. Elle m'a fait faire une note pour lui mettre sous ces yeux-là; j'enverrai la copie de cette note lorsque je serai en Empire.

Posture des choses, je l'ai faite de mon mieux. Elle m'a promis de parler et de faire de son mieux aussi, pour faire changer les ordres rigoureux. Elle a voulu voir les

avec une princesse russe (voir la lettre d'Enghien du 29 septembre 1801). Le Roger, dont il est question, est le comte Roger de Damas, frère du comte Charles de Damas, qui était premier major des dragons d'Enghien. Comme le comte Roger était alors au service de Naples, la « dame chez qui il sert » doit être la reine de Naples, qui vint passer trois jours à Graz, peut-être pour cette affaire. Nous ignorons quelle est la vieille dame dont il est également parlé, et qui devait se trouver à Graz.

Français, surtout ceux qui sortaient du corps. Je lui en ai présenté une douzaine des plus marquants, représentant pour les autres, tels que Mazancourt, d'Escars, Mauroy, Damas, etc. : elle a été parfaite, comme à l'ordinaire.

Le colonel Ramsay est venu prendre congé de moi hier. Il va à Vienne passer quelque temps. Il m'a donné des nouvelles d'Égypte, qui me font regarder la chose comme loin d'être terminée [1] : il me paraît que Ganteaume a eu le temps de débarquer quelques troupes et que l'on n'a pris de sa flotte que huit bâtiments de transport vides. Si l'Égypte ne va pas mieux, nous reverrons bientôt la guerre sur le continent. Je crois que c'est le baromètre aujourd'hui de la paix ou de la guerre : pensez-vous aussi la même chose?

Les affaires du régiment étant terminées et n'ayant plus rien à faire dans ce pays, qui ne m'est pas du reste fort agréable, je vais bientôt me rapprocher et des nouvelles et des moyens de correspondance. Ma société [2], dont le grand-papa vous parlera sûrement beaucoup, part incessamment et retourne à Ettenheim. Moi, qui ne suis pas pressé, aussitôt que tout sera terminé, je prendrai, à petites journées, avec ce qui me reste de chevaux, la même direction; mais m'arrêtant dans les endroits où je me plairai, quelques jours, et passant par les routes que je connais encore le moins. Ce sera donc là que vous m'adresserez dorénavant. Il n'y aurait pas de mal de

1. Le général Menou, battu par les Anglais à Canope, le 21 mars, s'était renfermé dans Alexandrie et on croyait qu'il pourrait y soutenir un long siège. Quant à Ganteaume, ressorti de Toulon le 26 avril, il avait passé devant l'île d'Elbe, renvoyé la division Linois qui était atteinte de la peste, et il avait enfin fait voile vers l'Égypte. Le bruit de son débarquement et celui de la prise de ses transports étaient également erronés.

2. La princesse Charlotte.

mettre une seconde enveloppe, adressée au cardinal de R[ohan], le seigneur du lieu, que je ferai prévenir en conséquence, à moins que vous ne préfériez adresser à Mme de Monaco, qui me les ferait passer. Voulez-vous bien prévenir de cette disposition mon grand-père ?

Je vous recommande, cher papa, mes affaires pécuniaires, et vous embrasse du fin fond de mon cœur. Permettez que celui qui a le bonheur de vous voir tous les jours [1], et avec lequel j'ai été si longtemps, trouve ici l'hommage de ma respectueuse tendresse.

Je vous écrirai encore d'ici, avant mon départ. Je serai au moins un mois à faire ce voyage, de la manière dont je me le propose. Bien des événements pourraient changer mes projets. D'autres temps, d'autres soins : voilà notre devise à nous autres militaires, en temps de paix.

(Arch. nationales.)

50. — Condé a Enghien

Londres, le 7 août 1801 [2].

Votre lettre, mon ami, datée du 24 juin, ne m'est parvenue que depuis fort peu de temps. Toutes vos conjectures de guerre sont loin de se réaliser, et l'arrestation faite à Bayreuth [3], par ordre du roi de Prusse, à la sollicitation de Buonaparte, vous prouve que ce souverain ne

1. Le prince de Condé.

2. Voir les lettres de Condé à Louis XVIII, au duc de Coigny et à d'Ecquevilly, datées de Londres les 27 juillet, 3 et 13 août, dans les *Mém. de la maison de Condé*, II, 315, 317 et 320.

3. Plusieurs agents royalistes s'étant réfugiés à Bayreuth, dans une possession de la Prusse, M. de Beurnonville fut chargé, par une dépêche de Talleyrand du 6 juin 1801, de requérir leur arrestation. Le gouvernement prussien fit en effet arrêter, le 8 juillet, Imbert-Colomes, M. de Précy, ancien membre de l'agence de Souabe, et quatre autres royalistes moins marquants. Pichegru, qui était signalé avec eux, s'était retiré de Bayreuth quelques semaines auparavant. — Le roi de Prusse envoya à Paris les papiers saisis, mais il refusa l'extradition et déclara se charger du procès.

regarde point cet homme-là comme son ennemi. Il est assez vraisemblable que l'empereur d'Allemagne pense de même. Il n'y a de guerre que de ce côté-ci. Nelson vient de brûler six bâtiments de transport ou autres des Républicains dans le port même de Boulogne [1], malgré le feu des forts et des vaisseaux : on dit que cette expédition n'en restera pas là. Heureusement la ville, à ce qu'on assure, a très peu souffert du bombardement.

Votre père se porte bien, et vous embrasse ainsi que moi, mon cher enfant.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 319.)

51. — Enghien a Bourbon

Pour vous seul. — Ce 30 [août 1801], au matin.

Votre lettre du 7 m'a comblé de joie [2], cher papa. Outre la certitude qu'elle me donne que vous approuvez ma conduite, l'espérance qu'elle me donne de vous revoir bientôt est bien douce. Sans doute je suivrai vos conseils, vos ordres. Je m'attendais bien que vous penseriez que le séjour à Londres ne sera pas de longue durée, si on peut s'assurer un traitement fixe et à vie ; mais si, comme je le crains, cette affaire traîne en longueur ; si, tout en promettant de la terminer, on ne donne jamais que des acomptes, n'imaginez pas que mon grand-père puisse conserver un instant l'idée de braver le petit mécontentement que pourrait occasionner son départ, s'il entre dans les vues politiques [3] du moment de l'avoir là.

1. Nelson, revenu de son expédition contre Copenhague, parut le 4 août devant Boulogne, et essaya de détruire les transports qui y étaient réunis en vue d'une descente en Angleterre. Il devait renouveler, mais sans succès, cette tentative le 15 août.

2. En même temps que la lettre de Condé du 7 août, Enghien en avait reçu une de son père, de même date, et qui n'a pas été retrouvée.

3. De la part du gouvernement anglais.

On a ce moyen sûr de le retenir, quelque contrariété qu'il puisse éprouver, de reste, des mœurs et des habitants. L'âge a affaibli les qualités de vigueur de l'âme; il lui a donné une espèce de résignation passive sur tout, qui le rend aujourd'hui, non seulement incapable de prendre un grand parti, mais même souvent le plonge dans une indécision fâcheuse. Vous jugerez comme moi de ces changements; mais il faut quelques instants pour s'en apercevoir, et ce ne sera pas dans les premiers moments de votre réunion. Ou vous vous apercevrez de bien des choses, ou il faut un laps de temps considérable pour que le naturel puisse se montrer à découvert.

Le plus instant de mes désirs eût été notre réunion en Allemagne d'abord; mais elle ne peut, comme vous le dites, avoir lieu que lorsque nous aurons un sort assuré et à vie. Là, vous serez, à cette époque, le maître de choisir l'existence isolée et tranquille, ou le brouhaha de telle grande ville qu'il vous conviendrait; car vous serez libre de choisir, à ce que je crois. S'engager à l'étranger, comme vous le dites, demande de mûres, longues et sérieuses réflexions. La permission du Roi est un mot. Si on la lui demande, il faudra bien qu'il la donne. Comme vous, je pense bien que c'est une forme nécessaire; mais, pendant la paix, je pense aussi que ce serait folie ou du moins imprudence, par trente-six raisons; et en temps de guerre, on nous verra arriver partout avec plaisir, puisqu'on connaît notre droiture, notre fidélité et notre bonne volonté.

La tranquillité parfaite tout le temps que durera la paix, servir contre la France [1] et ses alliés en temps de

1. Il est inutile de faire observer qu'il s'agit ici du gouvernement républicain de la France.

guerre, voilà mon vœu. Un séjour long en Angleterre pourrait me faire manquer des occasions heureuses sur le continent, pour suivre ce système. C'est ce qui m'a arrêté. J'ai craint les charmes de Londres; j'ai craint des amours vifs qui m'y auraient retenu trop longtemps; je me défie de moi. Au lieu qu'ici j'aime, à la vérité; mais cet amour est fondé sur l'estime et la confiance, et je suis sûr que l'on me recevra toujours mieux après une campagne qu'avant, et que l'on me fera partir sur-le-champ, loin de me retenir, lorsque l'honneur m'appellera quelque part.

La stagnation générale m'a donc engagé à former un petit établissement dans les environs du lieu où Rose respire [1] : cela me sera très économique, et, si je fais des voyages, je laisserai là le fond de mes chevaux, voitures, effets, et je serai sûr que l'on en aura soin. Votre réponse à cette lettre m'y trouvera. Je pense que vous ne feriez pas bien d'écrire sous le couvert de Mme de Monaco, mais sous celui du cardinal [2], en mettant l'adresse comme la met un particulier, c'est-à-dire en donnant de l'Altesse et du Monseigneur. C'est le moyen que rien ne soit ouvert et que tout m'arrive promptement et sûrement. Mais, pour mon grand-père, et pour vos lettres ostensibles, envoyez-les par la première voie. Cela aura l'air de la confiance et fera un bon effet.

Ma lettre est bien, n'est-ce pas? Je vous écris toutes choses que vous pouvez montrer. Mais évitez de les ouvrir devant lui [3]; car il remarquera certainement que vous ne lui donnez pas tout à lire. J'attends avec une impa-

1. « C'est ici que Rose respire » (*Rose et Colas*, opéra-comique de Monsigny). On comprend sans peine qu'Enghien parle de la princesse Charlotte et du séjour à Ettenheim.

2. Le cardinal de Rohan.

3. Le prince de Condé.

tience extrême ce qui se sera arrangé aux premières entrevues, et si l'on a la certitude du traitement à vie. Vous ne serez pas la dupe de la demande que j'ai faite que le mien fût réuni ; je savais bien qu'en pressant pour cet objet, c'était le bon moyen pour que cela ne fût pas. Il est bien cruel d'en être réduit là.

J'ai mille détails à vous faire de tout ce qui a amené cette défiance et cette humeur de mon grand-père contre moi; mais je ne puis vous raconter tout cela que de vive voix. Il a été bien injuste; mais je n'accuse que son exécrable entourage.

(Arch. nationales.)

52. — Enghien a Jacques

A Innsbruck [1], ce mardi matin, 8 septembre 1801.

J'ai de vos nouvelles, mon cher Jacques, à Ulm, et je sais que tout allait bien jusque-là. Ainsi je pense que le plus fort étant fait, le reste se sera bien passé. A présent il s'agit de terminer les marchés pour mon nouvel établissement. N'oubliez jamais que l'économie est la base constante que vous devez suivre.

Je mande à la Princesse [2] que je la prie d'arranger avec vous tout ce qui regardera le logement. Ne vous adressez jamais pour rien au cardinal de Rohan ; quand il y aura quelque chose qui dépendra de lui, allez-en parler à la Princesse, qui vous dira ce qu'il y a à faire. En général, ne lui parlez en détail de rien de ce qui me regarde. Vous verrez qu'il est assez difficile à vivre, quoique aimable ; mais il est fin, adroit, et je ne veux pas qu'il soit au fait de mes affaires. Prenez pour tout l'intermédiaire de la Princesse, et, à lui, parlez-lui peu.

1. Le jeune duc parcourait alors en voyageur les vallées du Tyrol.
2. La princesse Charlotte, qui l'avait devancé à Ettenheim.

Occupez-vous du logement de Cheffontaines et de Jonville. Vous pouvez commencer leurs loyers à partir du 20 de ce mois; je n'arriverai probablement pas plus tôt, et pas plus tard que le 30. Tâchez qu'ils soient bon marché. Le cuisinier n'a aucunes provisions à faire jusqu'à mon arrivée ; mais il faut qu'il s'établisse, de manière, et il en a le temps, à avoir ses fournitures au meilleur marché possible; car je veux, cet hiver, mettre beaucoup d'économie dans ma table.

La Princesse me mande que vous m'écriviez à Kempten [1]. Votre lettre aura le temps d'y arriver; car je vais encore faire une tournée dans ces montagnes-ci.

Vous me manderez quelques détails sur mon établissement. Arrangez et terminez les marchés. J'aime mieux trouver tout fait pour mon arrivée ; et comme je ne suis pas difficile, je trouverai certainement tout bien.

(Crétineau-Joly, II, 342.)

1. Kempten est à l'est du lac de Constance.

PARTIE II

LE DUC D'ENGHIEN PENDANT LA PAIX

Préliminaires de paix avec l'Angleterre, le 1er octobre 1801. — La paix générale.

La démission est demandée à tous les évêques, d'après le Concordat. — Elle est donnée par le cardinal de Rohan.

La princesse Louise de Condé prend l'habit religieux à Varsovie.

Enghien obtient une pension anglaise. — Il reste en désaccord avec ses parents sur son désir d'entrer à un service étranger. — Sa vie tranquille à Ettenheim. — Il est abandonné par ses aides de camp, et cherche vainement à les remplacer par M. de Marans.

Congrès à Amiens : le traité y est conclu le 25 mars 1802. — Promulgation du Concordat. — Consulat à vie. — Sénatus-consulte d'amnistie pour les émigrés.

Installation à Strasbourg de l'ancien évêque constitutionnel Saurine.

Ettenheim est attribué au margrave de Baden, qui autorise Enghien à y continuer son séjour.

Le Brisgau demeure occupé par les Français.

Voyage d'Enghien en Suisse, au début des troubles de ce pays.

Le cardinal de Rohan meurt le 17 février 1803 : son testament en faveur de la princesse Charlotte.

Enghien suit attentivement les indices, de plus en plus graves, d'une rupture entre la France et l'Angleterre.

---

53. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce mardi 29 septembre [1801].

Il y a peu de jours, j'ai écrit à mon grand-père [1], cher papa, pour l'instruire de mon arrivée ici, et de la récep-

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

tion de ses deux premières lettres. J'espérais en trouver une de vous, mais je n'ai pas eu ce bonheur. Il me paraît, d'après ce qu'il me mande, que nos affaires sont encore loin d'être terminées. Cette lenteur ne m'étonne pas, et je l'avais prévue. J'attends avec impatience le premier résultat qui, je pense, sera de nous assurer de quoi vivre à chacun, mais peut-être faudra-t-il l'attendre longtemps; et l'intervalle est assez pénible à passer, surtout lorsque l'on mange son fonds, comme je le fais en ce moment, et que le fonds est aussi court que le mien. Car mes économies ont été courtes, pendant la guerre, où ma position me nécessitait une dépense considérable; et, aujourd'hui, chaque jour je dépense et ne reçois plus rien. Ma vie ici sera aussi économique que possible, et en même temps agréable. J'y suis près d'un intérêt constant et qui fait le bonheur de ma vie intérieure [1]. Je profite du bon temps qui me reste avant que le devoir m'oblige à prendre des liens plus sérieux, mais probablement moins agréables. Heureusement que, jusqu'à ce jour, aucune des tentatives légères, qui ont été faites par mon grand-père, n'ont eu de succès [2]. J'en ai joui intérieurement, sans le lui marquer, et sans m'opposer à ce qu'il a cru devoir faire pour en assurer la réussite. Cette occupation rendra mon hiver ici fort heureux. Si j'y pouvais joindre l'espoir de vous voir vous rapprocher incessamment de ces climats, et la certitude de ne pas mourir de faim un jour, je serais très heureux. Je puis acquérir ces deux certitudes d'un moment à l'autre par vos lettres; ainsi vous jugez de l'impatience avec laquelle je les attends.

Après vous avoir parlé de mes petites affaires, permet-

1. La princesse Charlotte.
2. Voir p. 86.

tez-moi de vous gronder de l'ignorance dans laquelle vous me tenez sur les vôtres. Il me revient de partout qu'il y a un grand changement dans votre position. Sous ce rapport, on conte la chose de tant de manières qu'il est impossible de savoir la vérité ; mais généralement on s'accorde pour jeter bien des torts sur ce qui vous avait plu depuis si longtemps [1]. Je serais bien curieux de savoir de vous la vérité ; et daignerez-vous avoir la confiance en moi de me la dire ? Une chose qui vous intéresse, qui peut, qui doit influer sur le bonheur de votre vie intérieure, ne peut m'être étrangère ; et vous me pardonnerez mon indiscrétion en songeant au motif qui me l'a dictée.

Il y a, dans nos environs, beaucoup d'émigrés ; plusieurs sans moyens, sans ressources. Je ne puis me refuser à faire passer à mon grand-père les suppliques de ceux qui me paraissent demander avec justice et discrétion. De ce nombre sont les deux qui m'ont remis les deux notes ci-jointes, l'un avec une jambe de moins, l'autre totalement dépouillé en France et déporté, sans le sol. Je vous prie de parler pour eux à mon grand-père, ainsi que pour faire obtenir une pension annuelle au chevalier de Cheffontaines, mon aide de camp, qui ne peut rentrer en France après les histoires de son père, et qui se trouve absolument à ma charge en ce moment. Mon grand-père paraissait avoir de l'estime et de l'amitié pour lui. Mon nouveau secrétaire, que j'ai pris à la place d'Antheaume pendant son absence, et dont je suis content, fait aussi à Contye [2], dans la lettre ci-jointe, une ré-

1. Voir p. 80, note 1.

2. Le chevalier de Contye (Jean-Baptiste), né en 1750. Gentilhomme du prince de Condé en 1775, sous-lieutenant au régiment de Bourbon-dragons en 1777, ayant accompagné le duc de Bourbon au siège de Gibraltar comme aide de camp en 1782, il émigra en 1792 et depuis ce moment demeura toujours aux côtés de Condé. Ce prince disait de lui, en 1814 : « Il m'est attaché

clamation qui me paraît juste. Je lui ai conseillé ce moyen, afin de ne pas vous ennuyer des détails de sa position. C'est pour une augmentation de pension ; et il est certain qu'il est le seul de la maison de mon grand-père, ou de la mienne, qui n'ait pas les deux shillings.

J'ai rogné le papier des notes que je vous envoie, afin de faire moins de volume, et je finis en embrassant mon cher papa, de tout mon cœur et comme je l'aime.

(Arch. nationales.)

54. — Enghien a Marans, *à Londres*

A Ettenheim en Brisgau, ce 6 [octobre [1] 1801].

Quoique arrivé ici depuis le 20 du mois dernier, mon cher, je n'ai pas répondu à votre dernière lettre, que j'y ai trouvée m'y attendant. Je me trouvais en retard sur plusieurs correspondances de devoir, qui ont dû passer devant, et je suis tellement paresseux pour écrire, c'est pour moi un tel chagrin, que je vous assure que vous me devez encore reconnaissance de mon exactitude : vous ne vous en seriez peut-être jamais douté.

Je m'attendais à tout ce que vous me mandez de la réception du chef [2], des lenteurs qu'il éprouve dans la conclusion de ses affaires, et des précautions que l'on prend pour le tenir dans la main tout le temps où on le jugera à propos.

Pourtant je viens de recevoir une lettre de mon père, qui me paraît croire que le *quantum* va être fixé [3]. Il me

depuis quarante ans ; jamais il ne m'a quitté et il jouit de toute ma confiance. »

1. Cette lettre est datée de novembre au lieu d'octobre. L'inadvertance est évidente; car : 1° le « 20 du mois dernier », jour de l'arrivée du duc à Ettenheim, est le 20 septembre; 2° la lettre porte un timbre sur lequel on lit : « Foreign Office-oc. 24-1801. »

2. Le prince de Condé.

3. Le *quantum* de la pension.

donne même un tarif dans lequel ma tante [1] est comprise. Assurément la malheureuse en a peu besoin : elle vient de consommer à Varsovie son entier sacrifice, à ce que me mande Charles de Damas, qui devait aller le lendemain, avec les augustes personnes qu'il y est allé voir, à cette triste cérémonie. Pour revenir à moi, si la chose est comme me la mande mon père, j'aurai lieu d'être content pour le moment ; mais il ajoute une phrase fâcheuse : « sans engagement pris pour la vie », ce qui nous tiendra toujours sur le qui-vive. C'est à peu près comme lorsque l'on dit à un enfant : Soyez bien sage, et vous aurez du bonbon. Au reste, pour tout cela, les réflexions sont bien inutiles : j'attends avec patience et m'arrangerai pour mon train de vie sur ce que j'aurai d'assuré, afin de ne pas, comme on dit, p.... plus haut que le c...., et faire des dettes ; faute que j'ai eu le bonheur jusqu'ici de ne jamais commettre.

Vous ne me parlez pas assez en détail de la réception du père et du fils [2]. Il y avait, lors de la séparation, un froid que le temps et les lettres avaient un peu réchauffé ; mais dites-moi comment l'on vit ensemble. Se voit-on souvent ? Est-ce même société ? S'entend-on dans les demandes que l'on fait ? Y a-t-il confiance entière ?

Un second article intéressant pour moi : qu'a-t-on dit de moi, de mon genre de vie, de mes intérêts, de mes connaissances ? Je vais un peu presser mon père sur cet article, duquel il ne me parle pas du tout. M'a-t-on fait noir ou blanc : c'est ce que je voudrais savoir. Et vous, que vous a dit l'entourage? On me jugeait sévèrement dans ce coin-là.

Je voudrais aussi, mon cher, que vous me disiez, aussi franchement, quels sont vos projets pour l'avenir, si vous

1. La princesse Louise de Condé. — Voir la pièce n° 55.
2. Le prince de Condé et le duc de Bourbon.

faites des démarches pour rentrer, si vous tenez à rester en Angleterre, enfin si vous seriez éloigné du désir de vous rapprocher de moi. De toutes les personnes qui m'ont plu et que j'ai étudiées pour les connaître, vous êtes celle qui m'avez montré l'attachement le plus constant, et pour mon père et pour moi. Vos lettres m'ont donné le désir de vous voir; et, si vos moyens pécuniaires vous permettaient de faire ce long voyage, je serais bien heureux d'être le point de rapprochement entre vous et la personne que vous avez suivie là-bas [1]. Vous connaissez ma position : ainsi donc vous savez que je ne puis pour le moment vous faire aucune promesse; mais si, comme nous, vous n'avez rien de certain et que vous vouliez venir partager mes espérances, j'apprendrai votre résolution avec plaisir.

Tout ce que j'ai gardé autour de moi brûle du désir de rentrer en France. J'entends bourdonner à mes oreilles des conversations qui me dégoûtent : l'intérêt, toujours l'intérêt; l'argent, toujours l'argent. Moi, je suis très décidé à rester toute ma vie l'ennemi juré de la République française : la société de gens tentés continuellement de courber leur tête sous son joug ne peut donc me convenir. Je m'en suis souvent expliqué clairement, et ma façon de penser a produit peu d'effet.

Je voudrais avoir près de moi quelqu'un qui me fût attaché, non pas parce que jusques ici il y a trouvé son intérêt, mais parce que ma personne lui plaît et que je serais sa société la plus agréable. Je voudrais quelqu'un qui, en quelque lieu que j'aille ou reste, en quelque circonstance que je me trouve, trouve aussi son plaisir à rester avec moi, qui y consacre sa vie, qui soit déterminé

1. Le duc de Bourbon.

à partager ma bonne comme ma mauvaise fortune, quelqu'un qui ne me fasse pas sentir, comme beaucoup, que tout ce qu'ils font pour moi, c'est par complaisance, mais qui prenne réellement part à mes plaisirs comme à mes chagrins; enfin je voudrais un ami. Je sais que cela est difficile à trouver, et je ne puis guère l'espérer qu'en vous. Je ne crois pas que mon caractère rende cette tâche difficile à remplir. Répondez-moi sur cet article, avec confiance, avec vérité; et croyez que, telle que soit votre résolution, telle difficulté que vous m'opposiez, je n'en conserverai pas moins la sincère estime comme l'amitié que je vous ai vouée pour la vie. Répondez-moi ici directement et à mon adresse. Renvoyez-moi la vôtre.

(Arch. de Beaudiment.)

55. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce jeudi 8 octobre [1801].

Je ne vous écrirai, cher papa, qu'un petit mot pour vous accuser la réception de votre lettre [1], n'ayant rien de particulier à vous mander depuis ma dernière, que vous recevrez peu de jours avant celle-ci.

Puissent les espérances que contient la vôtre se réaliser! Sans être riches, nous aurions au moins de quoi vivre, et ce serait beaucoup. La réserve de « sans engagement pour la vie » est d'une rare prudence. Au reste, elle doit peu inquiéter; car, quand on prendrait engagement, cela ne donnerait pas plus de certitude : on en serait quitte pour y manquer, quand cela conviendrait. Il est parfaitement simple que mon traitement soit inférieur au vôtre : ma reconnaissance n'en est que plus vive, cher papa, pour vous, de ce que vous avez sollicité pour le faire

1. Cette lettre manque.

augmenter. J'attends avec impatience les déterminations qui seront définitivement prises, probablement dans le cours de ce mois.

Ces affaires une fois arrangées, dites-moi quel serait votre désir, soit de rester où vous êtes, soit de venir de nos côtés. Il est important que je connaisse en gros vos projets, afin d'y subordonner les miens. Sont-ils dépendants, ou non, de ceux du chef? Est-ce près de lui, ou de votre côté, que vous voudriez vous fixer? et ne préféreriez-vous pas avoir quelque chose en propre et pouvoir dire enfin après si longtemps : Je suis chez moi? Quant à moi, je serai trop heureux si je puis allier le bonheur de vous voir avec celui de ne pas me séparer d'une bonne amie, que j'espère bien et que j'ai l'amour-propre de croire que vous aimeriez aussi, si vous la connaissiez.

Je serais bien curieux, à propos d'elle, de savoir si le grand-père vous en a parlé. Longtemps il a craint des choses sérieuses; et je ne sais s'il est encore revenu de ses soupçons, je puis dire injurieux pour moi. Car je ne lui ai jamais donné lieu de croire que j'eusse une assez mauvaise tête pour être un jeune homme à grandes sottises; et ce serait, ce me semble, la plus grande possible, que de contracter un pareil engagement sans l'autorisation de ses parents. Je n'y ai jamais pensé. Ayez, cher papa, la confiance en moi de me mander s'il m'a jugé sévèrement auprès de vous, et mettez-moi à même de me disculper de bien des torts imaginaires, qui m'ont été supposés, et que le perfide entourage du chef n'a pas manqué d'accréditer et d'envenimer autant que possible. Je vous nommerai un jour les masques.

Nous avons appris hier la paix de l'Angleterre [1]. On dit

1. Les articles préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre, signés à Londres le 1er octobre 1801. Le *Moniteur* du 14 vendémiaire an X

cette nouvelle officielle, et les réjouissances bruyantes en Alsace nous font présumer qu'elle est hors de doute. Les conditions seront intéressantes à connaître. Voici donc un grand moment arrivé, et l'ouverture d'une autre scène où il faudra tâcher de prendre part. Les armes françaises vont changer de but, et les révoltes de Passwan-Oglou [1] seront, sans doute, avant peu soutenues et protégées par une armée de cinquante mille Républicains. Déjà des troupes filent en Italie, et l'on y prépare un embarquement. L'empereur des Romains vient de rassembler une armée d'observation sur la frontière de Moldavie. Les Russes prendront part à cette nouvelle guerre ; et c'est avec eux, ce me semble, qu'il serait agréable d'aller nous amuser, l'été prochain, si ma politique prend la tournure que je pense. La paix de l'Angleterre ne me paraît qu'un coup de politique adroit pour rétablir la guerre sur le continent. Il faut de l'occupation à la nombreuse armée française. Sa stagnation dans l'intérieur serait trop fatale à Bonaparte pour qu'il la souffre : la paix avec l'une le force donc à faire la guerre à l'autre. Nous verrons sous peu si je me trompe.

Charles Damas, qui, à mon départ de Graz, est allé voir le Roi à Varsovie, mande, il y a deux jours, que le lendemain il va, avec toute la ville, à la triste cérémonie qui doit mettre une barrière éternelle entre le monde et Mme la princesse Louise [2]. Il ne s'explique pas davantage ;

(6 octobre) en donne le texte. La nouvelle de la signature parvint, à Paris, le soir du 3 octobre.

1. Passwan-Oglou avait obligé, en 1798, la Porte ottomane à lui abandonner le pachalik de Widin. Trouvant un refuge assuré dans cette forteresse, située sur le Danube entre la Serbie et la Valachie, il s'efforçait, par des révoltes continuelles, de conquérir son indépendance. Ces mouvements étaient surveillés par l'Autriche et par la Russie; mais le bruit de préparatifs pour une intervention française était controuvé.

2. La princesse Louise, qui était logée dans un couvent à Nieswitz en

ce qui me laisse, d'après ce que mon grand-père me mandait encore dernièrement, une faible lueur d'espérance que ce n'est qu'une prise d'habit, et point encore une prononciation de vœux définitive. Je le saurai très incessamment, car il arrive sous peu de jours. Sans doute elle en aura instruit ou son père ou vous. — Adieu, cher papa, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Je viens de louer une petite chasse tout près d'ici. Je m'y amuse de temps en temps ; j'ai deux chiens courants excellents, surtout pour le chevreuil et le lièvre. Je les conserverai soigneusement, dans l'espérance de les faire chasser devant vous quelque jour. Puisse le ciel faire que ce soit bientôt !

Je vous en prie, occupez-vous du pauvre chevalier de Cheffontaines, qui est avec moi et n'a absolument rien à espérer pour l'avenir, ni dehors ni en France. Obtenez une pension pour lui, si modique qu'elle soit, du gouvernement ; vous m'obligerez autant que lui.

Vous savez, sans doute, l'établissement de M. et de Mme d'Ecquevilly [1] chez le général-major de Fresnel, en Hongrie [2]. Ils s'y plaisent beaucoup et y sont très économiquement. Mlle de Rohan reçoit souvent de leurs nouvelles.

(Arch. de Chantilly.)

Lithuanie depuis le mois d'août 1799, en sortit après la mort de Paul Ier, et, pour se rapprocher de Louis XVIII, vint s'enfermer dans un monastère de Bénédictines du Saint-Sacrement, à Varsovie. Elle s'y trouvait en juillet 1801. Elle y prit l'habit le 21 septembre (lettres de la princesse à Condé, du 26 septembre ; à Bourbon, du 18 octobre). Elle ne devait prononcer ses vœux que l'année suivante.

1. Hennequin, marquis d'Ecquevilly (Armand-François), né à Paris en 1747. Maréchal de camp en 1788, il émigra en 1791, et, sous le titre de maréchal général des logis de la cavalerie, remplit les fonctions de chef d'état-major de cette arme pendant toutes les campagnes de Condé.

2. « Le comte de Fresnel, général-major au service d'Autriche, mon parent, m'avait offert un asile à Tyrnau, petite ville de Hongrie à dix lieues de Presbourg, où il se trouvait employé. Je partis le 4 [juin 1801] pour m'y rendre.... » (Ecquevilly, III, 166.)

56. — Enghien a Condé

Ettenheim, 16 octobre [1801].

Je n'ai pas voulu laisser partir d'Ollone [1], cher papa, sans vous renouveler, par cette occasion sûre et prompte, l'hommage de ma respectueuse tendresse. C'est là l'unique but de cette lettre; car l'uniformité de la vie que je mène ici, et l'absence totale de nouvelles, fait que je n'ai rien à vous apprendre depuis ma dernière lettre.

Nous sommes ici dans l'attente des détails des conditions de la paix, que nous ne connaissons qu'imparfaitement par les papiers français. J'augure assez bien pour nous de cette stagnation momentanée. Outre qu'il n'y aura plus de prétexte pour ne pas arrêter définitivement notre sort, la paix ouvre une nouvelle carrière politique et doit amener des changements avantageux, puisque tout allait au plus mal pour notre cause pendant sa durée. L'inaction de l'armée peut amener des troubles dans l'intérieur; l'obligation de l'employer peut donner lieu à une nouvelle guerre, plus heureuse; enfin, tout changement ne peut qu'être heureux, et j'ai vu arriver cette paix avec plaisir.

La tranquillité sur mer et la facilité du passage va, j'espère, aussi vous ramener bientôt, cher papa, sur le continent. Une grande quantité de malheureux attendent votre retour comme le Messie. On en espère, sinon un soulagement dans le moment, du moins une espérance qui soutient et sert à supporter les maux présents. La facilité

1. Le comte d'Ollone (*Alexandre*-Paul), né en 1758, mort en 1822. Aide de camp du comte de Viomenil en Amérique, en 1780, il émigra en 1791 et fit toutes les campagnes du corps de Condé. Au moment du licenciement, il commandait le 2e escadron des dragons d'Enghien. — D'Ollone se rendait alors en Angleterre pour aller servir en Portugal.

est grande pour rentrer [1]; mais peu de monde s'y fie, quoique beaucoup en aient bien envie.

Je n'écris pas à mon père, lui ayant écrit il y a peu de jours. Permettez qu'il trouve ici le sincère hommage de ma tendresse.

Vous plaisez-vous en Angleterre, cher papa ? Qu'y faites-vous ? Quelles sont vos occupations, vos délassements ? Si Contye était aimable, il m'écrirait quelquefois, comme je l'en ai prié ; mais je suis accoutumé à ses rigueurs et je n'espère que par vous des détails sur ce qui vous intéresse.

(Arch. de Chantilly.)

57. — Enghien a Marans

A Ettenheim, ce vendredi 16 octobre [1801].

N'ayant fait qu'écrire toute la matinée, mon cher, pour expédier d'Ollone, vous n'aurez de moi qu'un petit mot, bien court. J'attends avec impatience votre réponse à ma dernière lettre qui, j'espère, vous aura dans tous les cas été agréable. Si vous désirez conclure le marché que je vous propose, il faudra aviser aux moyens de le terminer, et je vous en indiquerai plusieurs. Je crains que des affaires indispensables d'intérêt en France ne vous retiennent dans la partie du monde que vous habitez : dans ce cas, croyez à mes regrets et ne craignez pas de me le dire franchement.

N'oubliez pas de me mander en détail ce que l'on a dit de moi, à l'arrivée du chef; de quelle manière on m'a jugé, dans l'extérieur et dans l'intérieur de ma conduite. Il y a des gens qui toujours ont eu l'air de m'être très attachés, et desquels je me méfie pourtant. Je voudrais avoir des données pour les mieux connaître.

1. La rentrée des émigrés en France restait interdite ; mais, à ce moment, elle était peu surveillée.

Que pensez-vous de cette paix ? Comme tout allait au plus mal, je la vois avec plaisir, et je crois que tout changement ne peut qu'être avantageux pour la bonne cause.

Je mène ici une vie monotone, mais agréable. La chasse et l'amitié partagent mon temps agréablement. Je suis bien logé, économiquement, établi à portée de Strasbourg, où l'on trouve tout ce dont on a besoin. Je passerai un hiver heureux et tranquille, si rien ne le trouble ; et je commence à l'espérer.

Une guerre étrangère, de grandes révoltes dans ce qui fut ma patrie, voilà les deux choses qui pourraient me faire désirer de sortir de mon asile. Mais je vous avoue que le service de mon Roi, ou mon amour-propre militaire, sont les deux seuls motifs qui pourraient m'enlever à la douce tranquillité et à la liberté dont je jouis depuis le départ du chef. — Adieu, mon cher, croyez à ma tendre amitié et payez-moi de retour.

(Arch. de Beaudiment.)

58. — Condé a Enghien

Londres, le 20 octobre [1] 1801.

Il m'arrive, mon cher ami, pour vos lettres, précisément ce qui vous est arrivé pour les miennes : je viens de recevoir à la fois vos deux lettres de Graz et d'Ettenheim. Je savais vos courses en Tyrol. Celle de l'archiduc Jean [2] était nécessaire à la défense future des États de l'Empereur ; mais elle n'aura vraisemblablement pas un objet d'utilité bien prochain, d'après la paix générale, dont je

1. La date doit être du 12 et non du 20 (voir le commencement de la pièce n° 59).

2. L'archiduc Jean avait reçu le commandement de l'armée autrichienne d'Allemagne, au commencement de septembre 1800. Il avait dû le céder à l'archiduc Charles, après la bataille de Hohenlinden.

vous fais mon compliment de condoléance. Quant à moi, je ne crois pas qu'elle soit aussi funeste pour nos intérêts qu'on se l'imagine : avec de la sagesse et de la patience, il est possible qu'on s'en tire encore, et surtout ceux qui, comme vous, ont du temps devant eux pour attendre.

Depuis la paix, depuis toutes les paix, car en voilà quatre en quinze jours [1], il n'y a plus ici de nouvelles intéressantes. Monsieur, votre père et moi, nous allons quitter Londres sous quinze jours, Monsieur ayant pensé avec raison qu'il pourrait être embarrassant, pour le gouvernement et pour nous-mêmes, de nous trouver souvent en face de l'ambassadeur de la République [2]. Monsieur va à Édimbourg, et nous, à une campagne que je louerai.

Nous recevons des habitants de toutes les classes de ce pays-ci, depuis que nous y sommes. — Je vous embrasse.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 323.)

59. — Enghien a Condé

Ettenheim en Brisgau, 30 octobre [1801].

J'ai reçu, cher papa, votre lettre du 12 bien promptement. Vous vous trompez sur ma façon de penser relativement à la paix. Que pouvait gagner notre cause à la guerre de l'Angleterre ? rien du tout. Elle prolongeait, au contraire, nos malheurs. Je la vois avec un double plaisir : car j'en espère aussi votre prochain retour sur le continent, ainsi que celui de mon père ; et puis nous lui devons encore la décision définitive de nos affaires pécuniaires, que vous m'annoncez. Sans doute, j'ai tout lieu d'être con-

1. Le *Moniteur* avait annoncé la paix de la France avec le Portugal du 29 septembre, avec la Russie du 8 octobre, et des préliminaires avec la Porte ottomane du 9 octobre.

2. M. Otto, qui venait de négocier et de signer les préliminaires de Londres.

tent et je suis traité fort au-dessus de mon mérite [1]. Avec de l'ordre et de l'économie, mon père et moi nous serons bien. Mais vous, cher papa, avec votre maison nombreuse, vos charges, vos dettes, les intérêts que vous payez, les avances que vous avez faites de tous côtés, je trouve que vous serez bien gêné, surtout si vous vous décidez à passer l'hiver dans un pays aussi cher, sous tous les rapports, que doit l'être pour vous l'Angleterre. Vous ne me mandez pas au juste ce que vous avez; et je vous en veux de ne me l'avoir pas dit, puisque vous ne doutez pas du profond intérêt que ce qui vous touche m'inspire : mais, si ce que l'on me mande d'un autre côté est vrai, c'est bien peu, bien peu. Lorsque nous serons économiquement réunis dans quelque coin de la terre, j'espère qu'en réunissant nos moyens, nous pourrons peut-être parvenir à retirer, sinon tout, du moins en partie, les objets de Hollande [2] qui coûtent si cher. Croyez que je me ferai un véritable bonheur d'y contribuer.

Je vais, avec chagrin, annoncer aux demandants qu'ils ont peu d'espoir d'obtenir [3]. J'espère toujours que ceux auxquels vous paraîtrez vous intéresser particulièrement seront plus heureux. De ce nombre sera, je l'espère, le chevalier de Cheffontaines, qui n'a rien au monde que l'espoir en vos bontés et la certitude des miennes, qui le font aller, en attendant une petite pension qui le rendrait si heureux.

Vous ne devez pas être inquiet, cher papa, de la manière dont je me conduis avec les Républicains, nos voisins [4]. Premièrement, on n'en voit pas un; secondement,

1. Sa pension avait été fixée à 150 guinées par mois.

2. Allusion à des emprunts faits autrefois en Hollande pour subvenir à l'armée des Princes.

3. Le gouvernement anglais s'était refusé jusqu'ici à ajouter aucun nom à la liste des pensionnés.

4. Les troupes françaises, sous le général Walter, qui étaient rentrées

ma façon de penser est trop ferme, trop invariable, pour que je puisse un instant supporter l'idée d'une liaison avec de pareils gueux. J'aime, je traite bien le soldat, parce qu'il est brave et ignorant des horreurs qu'il sert. Je méprise, à commencer par le Premier Consul et à finir par le dernier employé dans le gouvernement, tout ce qui est à même de connaître la Révolution, et qui est assez vil et assez criminel pour la servir. Vous m'avez appris à être fier de ma façon de penser; je le suis encore davantage, plus je la vois s'affaiblir dans ce qui m'environne. Je mourrai bien pur de ce côté-là, je vous en donne ma parole d'honneur.

Je reçois assez exactement des nouvelles du bon Antheaume. Il a éprouvé de grandes difficultés et des retards dans ses affaires pécuniaires, occasionnées par des dénonciations continuelles, desquelles il s'est adroitement et heureusement tiré jusques ici. Mais il ne me fait pas encore espérer un prompt retour; ce qui me fâche, quoique j'aie tout lieu de me louer de son successeur. Antheaume me manque cependant en beaucoup d'occasions.

Le comte Charles de Damas, qui est à Varsovie, me mande dernièrement qu'il a assisté, ainsi que le Roi et toute la famille, à la triste cérémonie qui a mis une barrière éternelle entre le monde et M[me] la princesse Louise. Il ne m'explique pas davantage si elle a définitivement prononcé ses vœux : daignez m'en instruire, cher papa.

Oserai-je vous prier de dire bien des choses de ma part à mon père; je lui ai écrit dernièrement par d'Ollone. Adieu, cher papa : en attendant votre retour, que j'espère

dans le Brisgau depuis le mois de mai 1801. Malgré les réclamations de l'Autriche, cette occupation devait être maintenue jusqu'à ce que le duc de Modène eût pris possession de ce pays, qui lui était attribué comme indemnité de ses États en Italie.

prochain, recevez avec bonté l'hommage de ma respectueuse tendresse.

(Arch. de Chantilly.)

60. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 10 novembre 1801.

J'ai toujours attendu de vous mander, cher papa, de ne plus adresser vos lettres au cardinal. A présent que je suis arrivé et établi, adressez-les-moi directement : les postes sont exactes dans cette partie. Je vous dis tout cela de suite, parce que voilà deux lettres que j'oublie de vous en parler, pour avoir voulu ne vous le dire qu'à la fin.

Quelle triste lettre que votre dernière du 23 octobre [1] ! Quoi ! vous voilà déterminé à passer encore l'hiver en Angleterre. Plus d'espoir de vous embrasser cet automne ! Je m'en étais bien flatté, et je jouissais du bonheur en idée de vous chercher dans ces environs un établissement agréable, commode, une chasse, le voisinage d'une ville, enfin tout ce que j'aurais cru pouvoir vous plaire ou vous être agréable. Au lieu de cela, vous voilà cherchant à louer à la campagne une maison, obligé de quitter une ville où l'on va fêter et choyer nos ennemis. Eh ! bon Dieu, pourquoi ne pas être revenu par ici ? On n'entend parler ni d'ambassadeurs, ni de fêtes, ni d'aides de camp du Premier Consul [2]. On y est libre d'aller, de venir ; personne ne prend garde à vos pas. Enfin, je suis sûr qu'à la vie sauvage près que vous savez qu'il faut mener en Allemagne, puisqu'il n'y existe pas de société, vous vous plairiez dans ces environs.

1. Cette lettre et celle de Condé, de même date, n'ont pas été retrouvées.

2. L'aide de camp Law de Lauriston, arrivé le 10 octobre à Londres avec la ratification du Premier Consul, avait été l'objet d'une bruyante ovation : ses chevaux ayant été dételés dans la rue, sa voiture avait été traînée par le peuple (dép. d'Otto du 19 vendém. ; *Moniteur* des 22 et 23 vendém.).

Pardonnez, cher papa, si le chagrin de la triste certitude que m'a apportée votre lettre semble, par mes expressions, me faire désapprouver votre résolution. Hélas ! je dirai de vous comme du bon Dieu : Que votre volonté soit faite ! Mais je n'en serai pas moins triste, pas moins affligé que cette volonté n'ait pas été tout autre. Il faut encore que vous me pardonniez, pour le désir que je vous témoigne de vous revoir sur le continent, puisque, d'après ce que vous me mandez, des liens chers vous retiennent encore. Pourquoi donc tout ne s'arrange-t-il pas mieux dans la nature ? Pourquoi faut-il que le bonheur de l'un fasse souvent le tourment de l'autre ? Pourquoi faut-il que, partagé entre le désir de voler à vous et celui de ne pas sortir d'ici, je sois forcé, pour obtenir l'un, de renoncer à l'autre ? Je le ferai, cependant ; car je vous assure que j'ai un besoin extrême de vous revoir, de vous embrasser, de vous aimer de près. Aimer de loin est si triste. Si vous ne venez pas au printemps, je pars ; je viens vous chercher. Vous en serez bien aise, n'est-ce pas ? Dites-le-moi, cher papa : cela me fait tant de plaisir, quand je m'assure qu'une si longue absence n'a point affaibli votre tendresse pour votre enfant.

Soyez donc assez bon pour me donner quelques détails ultérieurs sur vos projets. Il nous est encore impossible, me dites-vous, de prendre un parti définitif sur nos établissements. Sans doute, je le crois ; mais encore on a des projets vagues, peu fondés, qu'un rien dérange. Par exemple, si la princesse [1] va en Angleterre, c'est fini : mon grand-père ne revient plus. Eh bien ! et vous, resteriez-vous aussi ? Vous m'aviez si bien fait espérer que vous repasseriez sur le continent ! Si vous restiez où vous

1. La princesse de Monaco.

êtes, vous voyageriez donc en Écosse [1]? de là, chez des connaissances? Vous n'auriez donc plus de chez vous, et la maison de mon grand-père serait la vôtre? Est-ce que cet arrangement vous plairait? Vous ne m'avez pas mandé comment vous l'aviez trouvé. A-t-il été aimable? l'est-il toujours? Il a tout ce qu'il faut pour l'être; mais il ne le veut pas toujours : vous le savez comme moi.

J'aurais pourtant bien des choses à vous dire, quand le bonheur voudra que je sois réuni à vous. Si je vous ennuie, vous me ferez taire; ainsi, je vous conterai toujours bien, bien des choses, que j'ai sur le cœur.

Nous n'avons rien de nouveau par ici, ni d'intéressant à mander. La brouille de la Prusse et de l'Autriche [2], que vous aurez vue dans les gazettes, est le seul événement politique qui rompt la monotonie du moment. Je ne parle pas du bruit général en Alsace, que Bonaparte va remettre le duc d'Angoulême sur le trône. Ce bruit n'est, je pense, fondé que sur un désir général d'avoir un roi, qui se manifeste dans toute la France, non par bons principes, mais parce qu'on n'espère la tranquillité stable qu'avec le gouvernement monarchique. Je crois qu'il serait bien égal, même à ceux qui se prétendent royalistes, qu'il fût légitime ou autre. Le duc d'Angoulême réunit plus de suffrages, parce que sa femme [3] a intéressé et est aimée.

1. On sait que le comte d'Artois habitait Édimbourg.

2. L'archiduc Maximilien d'Autriche, archevêque-électeur de Cologne et évêque de Münster, étant mort le 27 juillet 1801, la cour de Vienne, au lieu d'attendre que la question des sécularisations fût résolue, avait poussé le Chapitre de Münster, puis celui de Cologne, à élire à ces sièges l'archiduc Antoine, et elle sollicitait à Rome des brefs d'éligibilité pour ce prince. — La Prusse, opposée à l'influence que les principautés ecclésiastiques donnaient à l'Autriche dans l'Empire, venait de faire occuper l'évêché de Münster.

3. Marie-Thérèse-Charlotte de France, née en 1778, fille de Louis XVI, avait épousé depuis deux ans son cousin, fils aîné du comte d'Artois. Le mariage s'était fait le 10 juin 1799 à Mitau, sous les yeux de Louis XVIII,

La chose se pourrait faire sans secousse, sans guerre civile, si Bonaparte y donnait la main. Mais je suis loin de croire à cet usurpateur des vues aussi droites. Je ne le crois qu'ambitieux; et son ambition fera sa perte, car il n'est pas aimé, même de l'armée.

(Crétineau-Joly, II, 352.)

61. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce mardi 10 novembre [1801].

J'ai reçu exactement, cher papa, la lettre de change que vous avez eu la bonté de m'envoyer, jointe à votre lettre du 23 du mois dernier. Mais, si cet envoi m'a fait quelque plaisir, la détermination que vous avez prise de louer une maison de campagne dans les environs de Londres m'a fait en revanche bien de la peine. J'espérais que, nos affaires pécuniaires terminées, vous repasseriez incessamment sur le continent. Les gazettes l'avaient annoncé; et, lorsqu'on m'a remis votre lettre, j'espérais trouver la confirmation des bruits publics et la certitude de vous embrasser encore, avant la fermeture des ports par les glaces. Mais, tout au contraire, je vous vois faire des préparatifs pour l'hiver. Je m'en afflige, ainsi que plusieurs de vos anciens serviteurs, qui sont ici et qui conservaient le même espoir que moi. Soyez donc assez bon, cher papa, pour me mander quelques détails sur les raisons qui vous ont déterminé à prolonger votre séjour, et sur les circonstances qui peuvent l'abréger, ainsi que sur vos directions continentales en cas de retour. Je sais que rien ne peut être arrêté : mais quelques données, quelques probabilités soumises aux événements subséquents, j'ai besoin de

qui avait paru apporter à cette union un intérêt singulier et plus grand même qu'à aucune autre affaire.

cette marque de confiance de votre part, pour pouvoir aussi former mon plan de marche. Quoique la vie que je mène ici soit agréable pour moi, tranquille, uniforme mais douce, je saurai facilement y renoncer, si ce n'est qu'à ce prix que je puis acheter la réunion totale. Croyez-vous que mon père se décide facilement à quitter l'Angleterre ? N'a-t-il pas conservé quelques restes du vif intérêt qui l'y retenait depuis quelques années ? On m'avait mandé qu'il n'existait plus rien de ce côté : vous aurez été à même de voir si cela était vrai. Je serais aussi curieux de connaître votre opinion sur M[arans], dont je vous ai lu plusieurs lettres, et si vous avez toujours conservé celle que vous en aviez, qui lui était avantageuse. Je suis bien éloigné d'être aussi content de deux jeunes gens auxquels je m'intéressais, comme vous le savez. Cheffontaines et Jonville viennent de me planter là, pour rentrer en France, avec des manières qui m'ont déplu, surtout d'après l'extrême bonté que je leur ai toujours témoignée, et sachant fort bien que rien ne me déplaisait davantage que ces voyages en France et ces ménagements à garder avec la République. Ce siècle est celui des ingrats : on ne devrait pas être étonné d'en rencontrer sur son chemin.

Depuis mon départ de Graz, je n'ai point entendu parler de Vassé. Il me demanda à cette époque de voyager de son côté, et de l'argent pour sa route. Il me dit qu'il allait du côté de Francfort, où il avait donné rendez-vous à sa femme. Depuis, un arrivant de Lyon m'a assuré l'y avoir rencontré : je ne sais qu'en croire. Je lui garderai son argent jusqu'à ce que je sache où le prendre.

Comment vous habituez-vous à la vie de Londres ? Elle doit être bien opposée à celle que vous avez menée toute la guerre. Vous allez, me dites-vous, chasser chez deux lords : ces chasses vous amusent-elles ? Avez-vous trouvé

des armes commodes pour tirer? Je voudrais tant connaître votre vie, vos occupations! Il faut que Contye ait bien peu d'envie de me faire plaisir, pour ne m'avoir pas encore écrit, moi qui l'en ai tant prié à Vienne. J'avoue que cela n'est pas aimable à lui. Ayez la bonté de l'en gronder, et de lui ordonner de me faire un volume sur tous ces objets, qui m'intéressent.

Aujourd'hui, nous avons eu grande canonnade en Alsace pour les fêtes de la paix. Il y aura, dit-on, du train à Strasbourg. En général, en Alsace, il n'est question que du duc d'Angoulême. C'est lui que l'on porte au-dessus de Bonaparte. Ce bruit est général dans tous les arrivants. On le veut pour roi; on le dit hautement; tout le monde le désire; mais personne ne fait un pas, et l'on y attend avec confiance que le Premier Consul fasse le premier. S'il le fait, je l'estimerai et l'admirerai; jusques ici, il trouvera bon que je le méprise comme un gueux et un usurpateur heureux.

L'humeur de la Prusse contre l'élection de Münster et de Cologne nous occupe en ce moment : cette affaire ne paraît pas encore arrangée. Les démissions demandées par le Pape sont aussi les conversations favorites de nos politiques. On parle du refus de treize évêques, dont un est très marquant [1]. Cela va faire un schisme dans l'Église. Quel chaos et quel malheureux siècle! Il faut être bien prédestiné, pour arriver juste dans un moment comme celui-ci!

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de ma respectueuse tendresse.

(Arch. de Chantilly.)

1. Ces treize refusants formaient la majorité des évêques français réfugiés en Angleterre. Mis, les premiers, en demeure de se démettre de leurs sièges, ils venaient d'adresser au Pape, le 27 septembre, de Londres, une lettre collective pour expliquer leur attitude. — Le prélat « très marquant », dont parle Enghien, est sans doute l'archevêque de Narbonne.

62. — ENGHIEN A MARANS, *à Londres*

A Ettenheim, ce lundi 30 novembre [1801].

Je reçois à l'instant votre lettre du 6 de ce mois, mon cher; et comme vous me paraissez avoir le désir de recevoir encore une fois de mes nouvelles avant de rentrer en France, je m'empresse d'y répondre. Je souhaiterais d'avoir à vous offrir l'équivalent de ce que vous paraissez attendre des débris de votre fortune; alors je vous presserais vivement de me donner la préférence. Mais comme je suis loin d'être aussi heureux, je me borne aux regrets de vous voir aussi prendre un parti qui me peine toujours à voir prendre aux personnes pour lesquelles j'ai de l'amitié. Car je ne vous cacherai pas, mon cher, que je désapprouve que l'on se croie dégagé de tout parce que la paix est faite; et que, jusques à présent, je ne vois détruites aucune des raisons d'honneur qui nous ont fait abandonner notre patrie et notre fortune, pour rester fidèles à notre Roi et à nos serments. Pardonnez-moi cette réflexion; mais je ne vous cacherai pas ce que j'ai dit tout haut à qui a voulu l'entendre, à plus forte raison à vous, pour qui j'ai estime et amitié.

Je ne trouve donc rien de changé en 1801 à ce qui nous a forcés, par honneur, de tout abandonner en 1789, excepté l'opinion, qui s'est avilie par le contact de nos ennemis, et par les absurdes jugements et raisonnements de nos amis sur notre cause, qu'ils ne comprennent aucuns, ou qu'ils feignent de ne pas comprendre, de peur d'être obligés de nous estimer et de nous servir comme ils le devraient, et comme la peur qu'ils ont tous de la République les en empêche. On nous a tant répété que nous étions des sots, que nous avons fini par le croire. On nous a dit, en France, que nous étions des traîtres à notre pa-

trie, et l'on est parvenu à rendre beaucoup de nous honteux de leur conduite. Pour moi, j'en fais ma gloire, et rien ne m'en fera changer. J'aimerais mieux être soldat, si je n'avais d'autre moyen de vivre, que de me soumettre à la République. Que de honte, de déboires, d'ignominie, pour celui qui rentre en France ! Quoi ! il faut aller supplier, mendier la protection de tous les gueux employés qui ont dilapidé vos biens, fusillé, guillotiné vos parents; il faut se soumettre, prêter serment de fidélité [1] au gouvernement qui s'est établi sur le trône de nos rois en faisant mourir notre malheureux et vertueux Louis XVI !

Il faut ! il faut ! que d'il faut je pourrais ajouter ! Mais je vous y attends, mon cher : vous partez, vous allez vous y trouver. J'attendrai que vous m'envoyiez une adresse pour vous y écrire. Mandez-moi la vérité, et si vous me mandez que vous y pouvez tenir, que l'air que vous respirez ne vous paraît pas empoisonné, que vous vous y fixez jusques à ce que des occasions de servir votre Roi vous appellent de nouveau (comme le disent tant d'autres), je vous retire ce titre dont je vous ai cru digne. Car l'homme soumis à la République, par quelque motif que ce puisse être, ne peut être l'ami de l'ennemi le plus implacable, le plus irréconciliable de la France criminelle, rebelle et maudite.

Je serai bien aise de vous voir; je le désire beaucoup; mais le chemin que vous prenez est terrible. En attendant, mon cher, je vous préviens que vous pourrez m'écrire par Antheaume. Il faut lui adresser à « Mme Surval, à Franciade, département de la Seine », et sur la première enveloppe : « pour M. Saint-Maur, par Strasbourg. »

1. D'après l'arrêté du 20 octobre 1800, l'élimination de la liste des émigrés n'était accordée que sous la condition de faire la promesse de fidélité à la Constitution. Mais cette formalité se trouvait éludée par les émigrés, très nombreux, qui rentraient à la dérobée et souvent avec la connivence tacite des autorités locales.

Adieu; mandez-moi donc s'il est question de Malte pour le grand-père [1] : on le dit par ici. Et puis, s'il compte se fixer là, et si, au printemps, il y a quelque espérance de faire venir mon père par ici.

(Arch. de Beaudiment.)

63. — Enghien a Condé

A Ettenheim, ce 1er décembre [1801].

Les lettres mettant près d'un mois en route pour arriver jusques à vous, cher papa, je m'y prends d'avance, pour vous prier de recevoir avec bonté les vœux que je forme et n'ai cessé de former pour votre bonheur. Croyez qu'ils sont sincères; et puisse l'année qui va commencer, si elle ne nous réunit pas sur le sol natal, du moins nous réunir en un établissement tranquille et durable, en quelque coin de la terre! Le départ de Mme de M[onaco] m'enlève le peu d'espérance que je conservais de vous revoir cet hiver, et me fait craindre pour l'avenir. Est-ce donc un établissement que vous faites en Angleterre, et comptez-vous vous y fixer? Daignez ne pas me laisser ignorer ceux de vos projets que vous voulez confier aux personnes en qui vous avez confiance. Je réclame ce droit. On assure que vous avez loué une maison de campagne : est-ce pour longtemps? Vous plaît-elle ? Est-elle bien éloignée de la capitale? Le pays vous plaît-il? Y êtes-vous agréablement ? Tout m'intéresse ; et, malgré mes prières réitérées, personne de ce qui vous a accompagné ne me fait la grâce de m'écrire un mot. Grondez-les, je vous prie, de cette négligence, que sans doute vous désapprouvez.

1. L'article 4 des Préliminaires de Londres stipulait que l'île de Malte serait rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et placée sous la garantie d'une Puissance tierce. — Comme Condé avait été nommé par Paul Ier grand prieur de l'ordre, le bruit qu'il irait s'établir à Malte pouvait ne pas paraître invraisemblable.

Quant à moi, cher papa, mon genre de vie est à peu près toujours le même. Mon grand plaisir est la chasse. J'en ai loué une passable ; mais les mauvais temps, pluvieux et venteux, qui se succèdent sans cesse, me gênent beaucoup. Nous avons appris les désastres que ces vents ont occasionnés dans les mers du Nord, et j'ai joui de vous savoir arrivé et en sûreté.

Si vous m'envoyez encore quelque lettre de change, cher papa, je vous prie de vouloir bien y faire spécifier la valeur de la livre sterling, ainsi qu'elle est spécifiée pour tous les pensionnaires de votre corps, c'est-à-dire « valeur de 24 livres de France. » Car, par exemple, sur la dernière que vous m'avez envoyée j'ai perdu près de 14 louis d'escompte, de change, de frais, etc., etc.; et la livre sterling ne vaut plus à Francfort que 22 livres quelques sols. Je pense que cette mesure ne peut souffrir de difficulté, puisqu'elle a été prise pour tous les pensionnés en Allemagne. Je ne vous aurais pas ennuyé de cet objet, si la perte n'avait pas été aussi énorme. Je vous prie aussi de faire adresser dorénavant sur un banquier de Fribourg en Brisgau, au lieu d'un de Francfort; car il y a encore des frais pour lui faire faire ce second voyage.

Nous sommes ici dans la stérilité la plus complète de nouvelles. J'attends, sous peu de jours, le comte Charles de Damas qui arrive de Varsovie et de Vienne, où il a passé quinze jours avec Roger [1].

J'ai trouvé au moins maladroit, aux conseils de certains évêques [2], de les empêcher de donner leur démission

1. Le comte Roger de Damas, frère du comte Charles.

2. Le duc d'Enghien parle ici des évêques français réfugiés en Allemagne et qu'on sollicitait d'imiter les treize évêques, réfugiés en Angleterre, qui venaient de refuser leur démission. Il se trouvait engagé à blâmer ces refus, parce que le cardinal de Rohan, par lettre du 27 octobre, venait de se démettre de la partie française de son vaste diocèse.

comme les autres. Cela fera, je crois, un mauvais effet dans l'intérieur. Dites-moi votre avis à ce sujet. — Adieu, cher papa, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Les chasses vous ont-elles amusé ?

M. Streisch, ancien employé dans l'état-major de la cavalerie de votre corps, me prie de faire passer cette lettre importante à un de ses parents.

(Arch. de Chantilly.)

64. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 18 décembre [1801].

Je m'y prends d'avance, cher papa, pour vous prier de recevoir avec bonté les vœux de votre enfant pour la nouvelle année qui va commencer. Puissiez-vous être aussi heureux qu'il le souhaite, et puisse cette année voir opérer une réunion stable et si désirée ! J'espérais de vos nouvelles chaque jour, et je retardais toujours à vous écrire. pour vous répondre et vous accuser la réception de votre lettre. Mais jusqu'ici j'ai espéré en vain ; et sans doute les tempêtes et les vents ont retardé les lettres ; car voici bien longtemps que je n'ai de vos nouvelles et de celles de mon grand-père. J'ai écrit, il y a dix à douze jours, à ce dernier ; je lui parle d'une chose intéressante pour mes affaires pécuniaires ; je répéterai ce détail dans le cas où ma lettre se trouverait égarée. Je vous prie instamment, cher papa, de faire en sorte que l'on remédie à ce déficit.

La livre sterling baisse chaque jour en Empire. Sur la dernière lettre de change, que mon grand-père m'a envoyée, j'ai perdu plus de 14 louis sur le change, et aujourd'hui j'en perdrais 20 environ sur la même somme. J'ai donc prié mon grand-père de vouloir bien faire insérer, sur les premières lettres de change qu'il m'enverra, ainsi que cela se fait généralement pour tous les pensionnés de

son corps : « La livre sterling, valeur de 24 livres de France. » Cela ne peut souffrir de difficulté, puisque cette mesure, du consentement des commissaires anglais, a été prise pour tous les pensionnés.

Nous n'entendons journellement parler que des désastres occasionnés par les dernières tempêtes. Je suis bien heureux de savoir mon grand-père arrivé : il aurait pu se trouver, quelques mois plus tard, en mer pendant ces terribles coups de vent. Mme de M[onaco] n'en aura-t-elle pas souffert? Les gazettes nous font ici beaucoup de contes sur elle : je ne sais ce qu'il faut croire de tout cela.

J'espère toujours, cher papa, dans votre première lettre, pour m'instruire de quelques données pour l'avenir. Il n'y a rien de changé à ma position : mes vœux sont tournés sur vous, sur votre marche, et j'attends le printemps avec impatience. Le comte Charles de Damas arrive, avant-hier, de Varsovie ; il a assisté à la prise du voile blanc de ma tante. Dieu merci, ce ne sont point encore ses vœux qu'elle a prononcés : il lui reste un an. Toute la ville était à cette cérémonie : le Roi, M. et Mme la duchesse d'Angoulême, dont elle avait emprunté les diamants. La foule était si considérable, que l'évêque a été obligé de renoncer à finir sa messe, le peuple étant pressé et même monté sur l'autel.

Les évêques refusants se multiplient chaque jour; ils forment aujourd'hui la grande majorité. Que va produire ce schisme? On assure le Pape en route pour Lyon [1], où Bonaparte doit avoir une conférence avec lui. Voilà toutes nos nouvelles.

1. Une consulte de Cisalpins avait été convoquée à Lyon, pour le 10 décembre, afin de discuter l'organisation de leur république. Non seulement Pie VII n'y était pas invité, mais il avait engagé le vicaire général du diocèse d'Imola, dont il restait titulaire, à ne pas se joindre aux députés du clergé.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de la respectueuse tendresse de votre enfant.

Vous seriez bien aimable de m'envoyer, pour étrennes, quelques livres de bon thé.

(Arch. nationales.)

65. — Enghien a Marans, *au Blanc*

[Ettenheim,] 15 janvier [1802].

Votre lettre du 23 décembre est la première que j'aie reçue de vous depuis votre séjour dans la mère patrie. Je croyais que votre position ne vous permettait apparemment pas d'entretenir des correspondances aussi éloignées; et c'est là la cause de mon long silence. Je vous remercie des assurances que vous me donnez que votre cœur et votre esprit n'ont pas éprouvé de changement : je le crois, et c'est un grand plaisir pour moi de pouvoir toujours vous compter au nombre de nos amis. Tâchez de retrouver vos lettres précédentes, et marquez-moi par quelle voie vous les avez expédiées. Il n'est pas naturel que je n'en aie reçu aucune. J'espère toujours que vos affaires vous permettront de faire la course que vous projetez [1] : bien probablement vous me trouverez au même endroit, n'ayant pas l'intention d'en sortir, à moins que le printemps n'amène des dispositions différentes. Où l'on est bien il faut se tenir, et, dans ce siècle, profiter des jours heureux que l'on vous laisse. A coup sûr, ce n'est pas où vous me dites que l'on me désire [2] que j'en trouverais. Les nouveaux arrangements me prouvent que j'y serais déplacé. Je jouis d'une indépendance qui eût été pour moi un supplice si l'on m'avait prouvé que l'on m'ai-

1. Une course à Ettenheim.
2. En Angleterre.

mait, et si l'on m'avait dit que l'on me désirait; mais rien de tout cela n'a été dit ni fait. Je vous avoue que je suis ennuyé et rebuté.

Pour que vos lettres m'arrivent sûrement et directement, il faut m'adresser « à Mme Charlotte, à Ett[enheim], » et une double enveloppe « à M. Aloys Hog, sous les Grandes Arcades, nº 49, à Strasbourg. » Si vous venez me voir et que vous ayez quelques renseignements à prendre, ou quelque chose à garder ou à faire passer, etc., etc., vous pouvez, pour tout et avec toute confiance, vous adresser à ce monsieur-là. Il est commis dans une grosse boutique. Tout le monde le connaît dans la ville. Il fait toutes mes commissions.

Je ne pense pas tout à fait comme vous sur la tranquillité du moment. Je la crois de nature à être troublée d'un moment à l'autre : aussi est-il nécessaire pour nous autres de toujours être en mesure. En fait de commerce [1], nul événement n'est indifférent; souvent une négligence peut vous faire perdre tout le gain de l'année. Je regrette chaque jour, à chaque instant, davantage de n'avoir pas eu, il y a quelques années, l'âge que j'ai aujourd'hui : j'aurais fait de meilleures affaires, ou je m'y serais cassé le col.

Adieu, mon cher ; je vous souhaite bonheur, prospérité, plaisirs et tous les agréments de la vie. Amusez-vous; mais pensez quelquefois qu'il vous reste encore peut-être de grands devoirs à remplir, et que, dans toutes les classes, dans toutes les positions, on peut être utile à ses amis dans l'occasion. Il est beau et bien de la rechercher; il est simple de la saisir quand elle se présente; mais il serait mal de s'endormir et de quitter les cartes

1. Cette lettre étant envoyée en France, les mots à double entente et les précautions de style étaient évidemment nécessaires.

avant d'avoir perdu la partie. Passez-moi ces réflexions, que le style de votre lettre a fait naître malgré moi.

(Arch. de Beaudiment.)

66. — Enghien a Condé

Ettenheim en Brisgau, ce 18 janvier [1802].

La vie monotone que je mène ici, cher papa, ne me permet pas d'avoir des choses nouvelles ni intéressantes à vous mander. Je ne prends la plume que pour vous réitérer les assurances de ma respectueuse tendresse, et pour vous accuser la réception de la seconde lettre de change, qui m'est exactement parvenue. J'espère que la remarque que je vous ai faite à l'occasion de la perte des livres sterling vous aura engagé à prendre quelque mesure favorable à mes intérêts; car la perte ne fait qu'augmenter chaque jour.

Les papiers publics vous disent établi à la campagne, et la lettre que j'ai reçue de Contye, pendant vos courses, m'annonce que vous êtes au moment de terminer le marché pour louer une belle maison avec un joli parc ; mais il ne me mande point pour combien de mois. Dieu veuille que cet établissement ne soit pas de longue durée ! Ce sera toujours avec joie que je vous verrai retourner sur le continent, puisque, tel parti que je prenne pour l'avenir, je m'y trouverai toujours plus à portée de vous y embrasser plus souvent. Je dis tel parti que je prenne, parce que je pense que votre désir est que je suive la carrière dans laquelle vous m'avez élevé : ce que l'Angleterre ne peut m'offrir ; et pour cela il faudrait donc que, du consentement de ce gouvernement, je m'attache un jour au service de quelque Puissance continentale et son alliée. Donnez-moi vos avis sur cet objet. Accoutumé dès l'en-

fance à l'obéissance à vos ordres, ils me dirigeront toujours, et je m'y rendrai avec confiance.

J'ajouterai encore une réflexion. On dit qu'à la pacification générale il sera désigné un lieu de résidence aux premières têtes, abandonnées à leur triste sort [1]. Ce lieu ne peut être qu'une retraite tranquille, un port contre la tempête. Il me semble qu'il doit être regardé ainsi, surtout pour moi ; mais qu'à mon âge, je dois encore courir la mer agitée, et ne m'y retirer que faute de mieux ou à un âge plus avancé. Nous sommes si éloignés, qu'il faut bien un peu prévoir l'avenir pour nous entendre au présent. J'espère donc que vous voudrez bien un peu entrer en matière sur ces objets.

Je joins ici une lettre, qui m'est recommandée, pour Contye, auquel je répondrai un de ces jours.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de la tendresse respectueuse de votre enfant. Oserais-je vous prier d'embrasser mon père de ma part? Je compte lui écrire dans quelques jours.

Je sais que les d'Ecquevilly sont à Tyrnau, dans une extrême pénurie, au moment de manquer du nécessaire, et ne calculant aucune ressource pour l'avenir. Cette position malheureuse m'engage à vous parler d'eux. Je n'ai point eu directement de leurs nouvelles, et je ne suis chargé de rien pour eux.

(Arch. nationales.)

67. — Enghien a Bourbon

Ettenheim en Brisgau, ce 2 février 1802.

J'ai attendu chaque jour jusqu'à ce moment, cher papa, pour vous écrire. N'ayant point de vos nouvelles depuis

1. Voir la Partie III.

des siècles, j'en espérais à chaque moment; mais le temps se passe, et je ne veux pas avoir le tort de tarder plus longtemps à vous renouveler l'hommage de ma respectueuse tendresse.

Le printemps approche, et je ne vois encore rien de décidé sur notre avenir; ce qui m'étonne. D'après tout ce que j'entends et l'opinion de ceux qui passent pour bien instruits, on doit croire qu'il sera assigné un lieu de réunion, où l'on pourra trouver une existence sûre et tranquille. Ce lieu, quel qu'il soit, ne peut, ce me semble, être considéré que comme un point central, un port dans la tempête, une retraite assurée. Je voudrais bien connaître votre façon de voir sur cet objet, votre opinion pour ce qui vous regarde ainsi que pour moi. Le métier de militaire, que j'ai embrassé et dans lequel je me suis extrêmement plu, est celui qui me paraît convenir davantage à mon rang et à ma position. Je serais désolé de le quitter tout à fait, et je crois que vous m'approuverez de ma façon de penser sur cet objet.

Ayez donc la bonté, cher papa, de me mander ce que vous pensez que j'ai à faire, soit dans le cas où les choses resteraient comme elles sont aujourd'hui, soit que le lieu de réunion soit donné ou proposé d'un jour à l'autre. Je ne vous cacherai pas que mon désir est de m'attacher au service de quelque Puissance, tout le temps où mon Roi n'aura pas besoin de moi; mais, si vous approuvez ce parti, je voudrais d'avance être assuré de conserver le traitement anglais, qui seul peut me donner la facilité de me proposer, puisque je ne serais pas à charge à la Puissance que je servirais. Vous serez sans doute à portée de sonder là-dessus la résolution du gouvernement, et de me mander si je puis, dans ce cas, espérer de conserver mon traitement.

Vos réflexions sur tout cela, cher papa ; quelques données sur vos projets à venir. Ne voulez-vous donc plus reprendre ce métier-là ? Ce serait bien mon vœu le plus cher. Une raison qui me fait désirer d'entrer à un service, est la possibilité que j'y aurais d'être utile et de placer plusieurs individus pour lesquels j'ai de l'amitié, et qui, si je reste oisif, ne pourront, malgré leur attachement, rester auprès de moi. Le plaisir de faire le bien est déjà grand, surtout lorsque l'intérêt personnel de ma réputation militaire s'y trouve (comme dans ce cas-ci) réuni.

Dans ma dernière lettre à mon grand-père, je lui dis, fort en gros et fort en l'air, une partie des choses dans lesquelles je viens d'entrer en détail avec vous. Je lui demande, en général, s'il n'approuve pas mon goût à redevenir militaire. Il vous aura peut-être parlé de ma lettre ; mais je ne lui parle de rien de prochain, et cependant je crains qu'en attendant trop longtemps, on ne veuille plus de celui à qui l'idée d'en faire la demande serait venue si tard. Il faut bien d'ailleurs savoir servir pendant la paix pour être employé pendant la guerre ; et cette dernière ne tardera pas à reparaître dans quelque coin de l'Europe [1].

Voilà, cher papa, matière à une longue lettre, que je vous prie instamment de m'écrire au commencement de ce printemps, qui me paraît être une époque favorable pour prendre un parti, que la solidité reconnue du gouvernement en France me paraît devoir nécessiter tôt ou tard.

(Crétineau-Joly, II, 365.)

1. Le Premier Consul était revenu de Lyon dans la soirée du 31 janvier 1802. — Les résultats de la consulte de Cisalpins, tenue dans cette ville, en augmentant la prépondérance française dans la haute Italie, ne pouvaient plaire aux cabinets de l'Europe ; mais, en ce moment, aucune Puissance ne jugeait à propos de protester.

68. — CONDÉ A ENGHIEN

Wanstead-House, ce 28 février 1802.

Mon cher ami, loin d'être d'un avis dont vous n'étiez pas vous-même il y a trois mois, puisque vous me marquiez l'impatience de vous réunir à nous [1], je persiste plus que jamais à penser que vous ne devez entrer au service d'aucune Puissance. Cela n'est pas fait pour vous, et jamais aucun des Bourbons passés ou présents n'a pris ce parti. Toutes les révolutions du monde n'empêcheront pas, quoi qu'on puisse vous dire, que vous ne restiez jusqu'à la fin de votre vie ce que Dieu seul vous a fait : c'est ce qu'il faut bien vous mettre dans la tête. Au commencement de la guerre, que j'ose croire avoir faite comme un autre, j'ai refusé d'accepter aucun grade au service de l'étranger : c'est ainsi que vous devez faire vous-même. Cette conduite vous rendrait peut-être l'allié des rebelles de la France, et pourrait vous exposer à combattre la cause de votre Roi.

C'est dans ces sentiments, mon cher ami, que je vous écris cette lettre. Que Dieu veuille vous inspirer ceux que vous nous devez à tant de titres ! Alors vous mènerez une vie heureuse dans votre intérieur, en attendant la continuation de votre gloire, et nous en jouirons autant que vous-même. — Je vous embrasse.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 328.)

69. — ENGHIEN A BOURBON

Ettenheim, ce 8 avril [1802].

Ma lettre d'aujourd'hui, cher papa, ne peut être qu'une répétition de mes deux dernières ; car lorsque l'on est en-

1. Voir p. 62, note 1.

tièrement occupé d'une idée, on a le besoin d'en parler, et d'en parler souvent, aux personnes dans lesquelles on a confiance ; et, pas plus heureux que la dernière fois que je vous ai écrit, je n'ai pas reçu un mot de réponse. J'ai pourtant celle de mon grand-père [1]; mais, comme je m'en doutais bien, elle n'est pas favorable à mes vœux. Il suffit que je lui témoigne un désir, pour qu'il soit combattu avec acharnement, tel qu'il soit. Heureusement, pour cette fois, j'ai reconnu avec plaisir qu'il avait été obligé de chercher de bien mauvaises raisons à m'alléguer ; ce qui m'a prouvé qu'il n'en avait pas de bonnes pour s'opposer à mon vœu. Figurez-vous qu'il me cite pour exemple mes cousins d'Orléans : je ne me serais jamais attendu que mon grand-père pût m'offrir ces messieurs pour modèle de conduite. Voici ce qu'il me dit en parlant d'eux : « Tous, plus jeunes que vous et revenus au parti du Roi, pensent-ils s'attacher à quelque service ? Non ; ils attendent patiemment la guerre, pour la faire selon les circonstances, et c'est ainsi que vous devez faire vous-même. » Mon grand-père rirait lui-même, s'il se rappelait dans quelque temps de m'avoir proposé de tels modèles, et il ne sera pas fâché si cette raison a servi, au contraire, à me faire persévérer dans le désir de servir pendant la paix quelque souverain, afin d'être employé pendant la guerre.

Il me donne aussi une autre raison, qui ne me paraît pas juste. « Vous vous exposeriez, dit-il, à servir une Puissance que la politique rendrait peut-être l'alliée des rebelles de France, et vous vous exposeriez à combattre contre votre Roi, contre nous, contre vos droits, etc. »

1. Il doit s'agir d'une lettre postérieure à celle du 28 février (n° 68). En examinant les extraits cités ici par Enghien, il serait difficile d'y voir des passages que l'éditeur des *Mém. de la maison de Condé* aurait cru devoir supprimer dans la lettre du 28 février.

Eh ! mon Dieu, ce serait donc les fers aux pieds et aux mains que l'on me ferait combattre ; car, à coup sûr, je [ne] resterais pas à son service dans ce cas, et je serais bientôt réuni à ceux qui combattraient pour notre cause. Que mon grand-père ne soit donc pas étonné si sa lettre a fait peu d'impression sur mon esprit ; car toutes les raisons qu'il me donne peuvent être facilement réfutées. Je n'en citerai plus qu'une, celle à laquelle il paraît mettre le plus d'importance et de poids : « Pendant toute ma vie, j'ai passé, dit-il, pour avoir le goût du militaire ; eh bien ! les circonstances m'ont forcé d'être vingt-huit ans sans la faire [1], et je n'en ai pas moins joui de tout le bonheur et la considération possible. » Eh ! comment veut-il donc établir une comparaison entre ma position présente et la sienne d'alors ? Comment comparer le prince de Condé, de Paris, de Versailles ou de Chantilly, avec le duc d'Enghien émigré, dépouillé, réduit à vivre d'une modique pension, que la charité d'un gouvernement lui accorde et peut lui retirer d'un moment à l'autre ? Sont-ce là des objets de comparaison ? Non, cher papa. J'espère que vous serez de mon avis : à trente ans ma conduite, ma pensée, mes désirs, mes actions ne peuvent se modeler sur les siennes. Il a trouvé une retraite heureuse, agréable ; il y a réuni les objets de ses affections ; il a terminé, avec la paix de la révolution, le cours de son existence politique, et ne pense aujourd'hui qu'à jouir du repos, et de la tranquillité qui lui paraît être assurée. Mais moi, jeune, vigoureux, d'une santé robuste qui me permet de m'exposer à tout genre d'exercice et de fatigue, je dois gagner le droit de me reposer un jour comme lui, et j'espère bien que vous m'approuverez dans cette résolu-

1. Sans faire la guerre.

tion. Daignez, cher papa, employer auprès de lui vos bons offices pour chercher à le faire changer de résolution. Qu'il s'occupe, pour mon bien, pour mon bonheur, de me chercher une place honorable, soit au service de Naples, soit à celui de Suède, soit à celui de Russie ; car, pour en Autriche ou en Prusse [1], les circonstances ne permettent guère d'y songer, jusqu'à ce que l'un de ces deux souverains se déclare encore contre nos ennemis communs. Ayez la bonté, ainsi que lui, d'obtenir du gouvernement anglais que ma pension me soit continuée dans cette nouvelle place. Alors je serai honorablement placé : on reconnaîtra que j'ai le désir d'être quelque chose un jour, et l'on jettera, dans l'occasion, les yeux sur celui qui aura témoigné bonne volonté quand cela n'était pas indispensablement nécessaire.

Si j'étais assez heureux, cher papa, pour que vous eussiez le même but, le même projet, que je serais content ! Ce serait alors avec vous, toujours avec vous, que je voudrais être ; et que cette heureuse réunion aurait de charmes pour moi !

Mon grand-père m'ajoute, dans un dernier article de sa lettre : « Nous ne nous occupons, votre père et moi, que de vous chercher en Europe un bien-être au-dessus du nôtre. » Je suppose que c'est d'un m[ariage] dont il veut parler; mais je m'étonne, s'il y a quelque chose en l'air, que moi, qui suis la partie intéressée, je ne sois pas plus au fait de ses désirs sur cet objet. Si cela était sérieux (comme je ne le crois pas, car cette phrase m'a déjà été souvent dite, qu'il n'y avait rien du tout), vous me feriez grand plaisir de m'en donner les détails. Je ne suis plus un enfant depuis fort longtemps : par conséquent, c'est de

1. L'Autriche par impuissance, et la Prusse par politique, paraissaient alors ne faire aucune opposition à la France.

concert que nous devons travailler sur un objet que je regarde comme le plus important de ma vie, et auquel je ne me déciderai pas légèrement, comme je le lui ai dit bien souvent.

Adieu, cher papa; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur; mais je n'en suis pas moins bien fâché contre vous. Voilà trois mois, tout à l'heure, que je n'ai reçu directement de vos nouvelles. Répondez, je vous en prie, en détail aux articles de ma lettre. J'ai dû vous en ennuyer par mes fastidieuses répétitions; mais vous me pardonnerez, et je compte sur votre tendresse pour votre enfant.

(Arch. nationales.)

70. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 21 avril [1802].

Je m'empresse, cher papa, de répondre à la bonne et tendre lettre que vous m'avez écrite en date du 9 avril [1]. Premièrement, je veux vous exprimer tout de suite la reconnaissance, que je conserve au fond de mon cœur, des sentiments de tendresse et d'intérêt que vous m'y témoignez, et de la confiance avec laquelle vous daignez entrer, avec moi, dans la discussion des raisons que je vous ai alléguées pour vous faire adopter mon plan. Ensuite, j'ai voulu tout de suite vous rendre compte de la précipitation avec laquelle cette lettre m'est arrivée; ce qui me fait penser qu'elle ne peut avoir pris qu'une route très directe, ce qui ne serait peut-être pas prudent pour notre correspondance. En France, une adresse au duc d'Enghien doit exciter la curiosité; et pourquoi mettre ces messieurs au fait de nos petites affaires intérieures? Vous prendrez sur cela les précautions que vous jugerez convenables, et ce

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

n'est qu'avec douleur que je renonce au moyen d'avoir si promptement de vos nouvelles. Celle-ci étant arrivée aussi heureusement et sans aucune trace de rupture au cachet, je pense que, lorsque vous le voudrez, vous pourriez alors m'adresser par ce chemin, en me parlant comme si j'étais une femme de vos amies. En conséquence, je vous envoie une adresse sûre : sur la première enveloppe, « à M. Hog, sous les Grandes Arcades n° 49, à Strasbourg ; » sur l'enveloppe intérieure, « à M. Antoine, chez M. Hog le frère, à Ettenheim en Brisgau. » Votre lettre, passant alors directement, m'arrivera peut-être en dix ou douze jours, comme a fait celle-ci.

A présent, cher papa, je reviens à votre lettre. J'ai déjà répondu en détail, dans ma dernière, à l'article sur lequel vous insistez le plus : celui que, servant une Puissance étrangère qui se trouverait l'alliée de la République, je m'exposerais à servir contre mon Roi. Alors, sans aucune espèce de doute, je quitterais ce service et je n'hésiterais pas une minute. Mais je pense, et vous me direz si je me trompe, que mon grand-père vous a parlé de mes fureurs autrichiennes et de la passion que j'avais pour ce service ; car ce n'est jamais qu'avec ces expressions ampoulées qu'il s'exprime sur cet objet, où il a toujours voulu voir faux, malgré moi et malgré l'évidence. Mon amour pour l'Autriche s'est réduit, pendant tout le cours de la guerre, à chercher à bien vivre avec ceux sous les ordres ou à côté desquels je me suis trouvé, à ne point fronder hautement leurs opérations ou leur conduite particulière, enfin à ne pas chercher les occasions, servant avec eux, de leur montrer non seulement humeur, mais haine ; chose qui a été faite généralement au quartier général de mon grand-père, et qui n'a pas peu contribué aux désagréments de toute espèce qu'il en a éprouvés. Il m'a été fait beau jeu,

je le puis dire, pour entrer à ce service ; mais tant que le corps de Condé a subsisté, je ne l'ai jamais voulu, et, à la paix, il eût été trop tard. Aujourd'hui l'intimité des deux cours, française et autrichienne, me ferait désirer un autre service, de préférence : voilà donc à quoi se réduit ma passion pour le service autrichien, le plus désagréable assurément qui puisse exister en temps de paix. Si mon grand-père voulait écouter l'évidence ou la raison, il verrait que la suite constante de ma conduite prouve clairement que je n'avais pas le désir d'entrer à ce service ; mais il reconnaîtrait aussi qu'il a eu tort, étant obligé à servir dans leur armée et de se conformer aux ordres de leurs généraux, de leur témoigner haine et mépris, comme très impolitiquement il l'a fait pendant tout le cours de la guerre. Assurément, je ne défends pas leur perfide système; mais ils en sont aujourd'hui les premiers punis, et il y a à espérer que, quand ils seront en état, ils chercheront à se relever, ainsi que l'Europe entière, de la profonde humiliation dans laquelle ils l'ont entraînée.

Il est une autre raison que vous me donnez, cher papa, pour attendre encore : c'est celle que vous désirez que nous prenions un parti ensemble, si la paix ne change pas notre sort. Oh! pour celle-là, c'est la meilleure de toutes; et, si vous me donnez l'espérance que vous en prendrez un, à coup sûr j'attendrai patiemment; car mon unique vœu serait de vous voir rentrer dans la carrière militaire. Car, cher papa, que faire autre chose? Vivre le reste de nos jours bourgeoisement dans quelque grande ville, mangeant notre modique pension, ignorés du reste du monde, et, comme le voudrait la République, morts civilement [1] ? J'avoue que cette existence pour nous deux me

1. La mort civile était prononcée contre les émigrés, notamment dans le tit. Ier du décret du 28 mars-5 avril 1793.

paraîtrait peu honorable. Pour mon grand-père, il est d'un âge à avoir besoin de repos, et d'ailleurs il a fait tant qu'il a pu faire. Il faut l'imiter, je crois. Ce sont ces réflexions qui me donnent pour le militaire le goût un peu exagéré que vous me trouvez. Sans doute nous pourrions mener une vie plus douce, plus agréable ; mais, puisque les circonstances nous ont privés de nos autres avantages, je crois qu'il est indispensable de profiter de la chance d'avantages que l'on n'a pu nous enlever, la voie de l'honneur. Toujours nous rallier aux drapeaux du Roi, quand il en aura ; et tant qu'il n'en aura pas, faire parler de nous en bien, là où l'on voudra de nous. Et pour cela, il faut bien entrer, pendant la paix, à un service étranger, afin d'y être employé pendant la guerre, et bien vite le quitter, si notre cause avait besoin de nous. Je ne crois pas que le gouvernement anglais nous refusât la continuation de notre pension, si nous n'entrions pas au service d'une Puissance leur ennemie ; et, dans ce moment, il n'y en a aucune qui le soit. Au reste, ce serait dans le temps une affaire à traiter d'avance avec eux. Excusez, cher papa, ces longues digressions, et croyez toujours à la déférence d'un fils qui vous aime, pour les avis ou conseils que vous lui donnerez.

Est-il donc vrai qu'il est question de Malte pour mon grand-père? Tous les papiers ne parlent que de cela. Dans ce cas, que ferait-il? et que feriez-vous?

Oui, sûrement, j'aimerais de tout mon cœur ma petite sœur [1]. Daignez me donner quelques détails sur elle ; parlez-lui de moi ; embrassez-la de ma part et accoutumez-la à m'aimer aussi. N'est-ce pas elle que vous avez eue de

1. Adèle, dont les véritables prénoms étaient Adélaïde-Charlotte-Louise, née en 1780, était, comme on sait, fille d'une danseuse de l'Opéra, Mlle Michelot.

M[iche]lot, et cette dernière n'est-elle pas à Londres, où vous la voyez souvent? Personne ne m'a encore parlé d'elle que fort en l'air; ainsi je suis fort ignorant sur cet article.

Vous m'avez appris la mort de Vibraye [1] : je ne la savais point. J'ai beaucoup vu sa malheureuse femme en Autriche : elle n'était rentrée que pour avoir le bonheur de le revoir. Que je la plains! C'est une digne et vertueuse créature.

Je ne vous parle ni du concordat ni de toutes les platitudes du Saint-Père. Je gémis, avec tout ce qui a âme et délicatesse, de voir ainsi avilir la majesté de notre religion par l'organe d'un indigne ministre. Nous nous attendons à quelque train en Alsace, où l'arrivée d'un évêque jureur, que l'on annonce, fait la plus désagréable sensation [2]; mais je doute que l'on ait assez d'énergie pour dire : Nous n'en voulons pas. On est grand homme à bon marché, quand on l'est comme Bonaparte. Rien ne lui résiste, pas même Dieu, qui lui cède beaucoup de ses prérogatives en ce moment. C'est le règne des méchants. Nous aurions besoin de quelque grand miracle. Il est malheureux d'en être réduit là pour ses ressources.

Adieu, cher papa; je vous aime de tout mon cœur : n'en doutez jamais, je vous prie. Bien des choses au bon Philibert [3] : je l'aime encore plus depuis que vous m'avez dit qu'il vous est resté fidèlement attaché.

(Arch. nationales.)

71. — ENGHIEN A MARANS

[Vers le 25 avril 1802 [4].]

Je ne vous dirai qu'un mot, mon cher, étant très pressé

1. Hurault de Vibraye.

2. Pierre Saurine, évêque constitutionnel des Landes, venait d'être nommé au siège de Strasbourg par arrêté du 9 avril 1802.

3. Médecin du prince de Condé.

4. On remarquera, à la fin de ce billet, une allusion à une lettre de

par une occasion. J'ai reçu votre lettre et je vous en remercie. J'espère que vous avancez vos affaires et que vous en êtes content. Je vous souhaite réussite et prompt départ. Mandez-moi si vous êtes satisfait du pays que vous habitez. Vous ne direz pas, aujourd'hui, que je n'avais pas raison dans ma dernière lettre; je suis sûr que vous êtes à présent de mon avis. Votre adresse est-elle toujours la même? Mandez-le-moi, afin que je vous écrive bientôt plus au long.

Je ne pense pas encore à m'éloigner d'ici; ainsi vous m'adresserez toujours ici jusques à nouvel ordre. Nous ne pouvons plus cependant parler de tout comme autrefois. Je vous dirai cependant, parce que cela vous fera plaisir, que l'on a été sensiblement affecté là-bas du départ général ; ce qui prouve que l'on verra revenir avec plaisir. On me dit cela avec détail, et l'on vous nomme. Parlez-moi de ce que l'on vous a dit, quand vous avez pris congé.

Adieu ; votre ami pour la vie.

(Arch. de Beaudiment.)

72. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce vendredi 30 avril 1802.

Je ne me permettrais, cher papa, aucune réflexion à la lettre que j'ai reçue de vous relativement au désir que j'ai d'entrer à un service étranger, si deux choses, dans les réflexions que vous y faites, ne m'avaient affecté sensiblement.

La première : vous paraissez craindre que, dans ce cas, je ne me trouve exposé à servir dans une guerre contre mon Roi et contre le parti où vous seriez. Eh! comment

Bourbon parlant du départ de M. de Marans. Comme Bourbon était resté trois mois sans écrire à Enghien, et que la dernière lettre qu'il venait de lui adresser était du 9 avril, on peut supposer que le billet à Marans est postérieur à la réception de la lettre de Bourbon du 9 avril, et peut ainsi être daté approximativement du 25 avril.

pouvez-vous, cher papa (vous qui me connaissez), me croire capable d'une telle bassesse, d'un tel crime? Il faut que vous n'ayez pas réfléchi, en traçant ces lignes, indignes de l'opinion que vous ne pouvez pas ne pas avoir de moi, qu'il me serait très facile, n'importe comment, de quitter sur-le-champ le service d'un souverain qui s'allierait contre mon Roi légitime et contre une cause que j'ai fidèlement servie, je crois, et servirai toujours de même, soyez-en bien parfaitement sûr. Mais quand on ne peut la servir, cette cause ; quand le peu de force ou de sang que mon faible individu a à offrir pour cette cause ne peut, dans le moment, être d'aucune utilité au rétablissement de l'ancien ordre de choses ; quand il est évident que, s'il reste un espoir, c'est de l'intérieur seul qu'il peut naître un jour ; il est au moins indifférent, et il peut être avantageux pour la cause, que je conserve une place dans l'opinion publique et dans l'estime des Français. Et ce n'est qu'en servant le premier souverain qui fera la guerre, ce n'est qu'en me tirant de la nullité où nous plonge tous de force la paix générale avec la France, que je puis entrer dans une carrière que vous avez recherchée, parcourue avec avantage, et du résultat de laquelle vous vous disposez à jouir aujourd'hui. Mais, moi, je suis trop jeune, j'ai trop peu par-devers moi, pour songer à jouir ; il me faut acquérir. Il est impossible que vous ne voyiez pas comme moi sur ce point-là.

La seconde raison que vous me donnez, cher papa, pour me détourner de mon projet, c'est que les d'Orléans n'ont pas embrassé le même plan. A coup sûr, ce serait une raison pour que j'y tienne davantage ; car je ne veux leur ressembler ni les imiter en quoi que ce soit. Et vous me pardonnerez si j'ai été, non pas humilié, car je ne le mérite pas, mais affecté sensiblement que vous me pro-

posiez de tels modèles, aussi indignes de moi. J'aime à croire que vous m'estimez davantage, que vous m'aimez trop aussi pour que vous fussiez bien aise que ma conduite puisse, en quoi que ce soit, servir d'imitation à la leur. Pardonnez si je vous témoigne aussi franchement ma façon de voir : la confiance que j'ai en vous m'en fait un devoir. Mais cette idée que vous avez eue de me les présenter pour exemple, dans tel cas que ce soit, est révoltante pour moi.

(Crétineau-Joly, I, 254.)

73. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce lundi 7 juin [1802.]

On nous annonce ici avec certitude, cher papa, l'arrivée prochaine de Monsieur à Varsovie. Cette nouvelle, si elle est vraie, me donne un grand espoir de vous voir aussi bientôt sur le continent; car il me paraît que l'on s'occupe sérieusement enfin de former un établissement fixe, qui, outre qu'il sera plus commode sous tous les rapports, n'aura pas les inconvénients de la dispersion continuelle dans laquelle nous avons été jusques à ce jour. Vous en savez déjà sans doute plus long que moi sur cet article; aussi j'attends avec grande impatience vos premières lettres qui, sans doute, me parleront de cet objet, duquel il doit être question dans le pays que vous habitez.

D'un autre côté, je serais fâché pourtant que nous nous éloignassions des frontières dans ce moment-ci, vous de votre côté, moi de l'autre ; car nous pourrions, à la tournure qu'y prennent les choses, y avoir quelques affaires avant peu. La grande question ne se décide pas aussi facilement que sans doute le Premier Consul l'avait cru [1]. Ses

1. La consultation de la France sur le Consulat à vie, ordonnée par arrêté

vues ambitieuses se montrent trop à découvert, et les oreilles de l'âne percent. Il y a, en Alsace, une grande fermentation, que l'arrivée et la conduite du nouvel évêque augmentent encore [1]. Cet homme n'accorde sa confiance et des places qu'aux intrus et aux plus tarés. Le peuple est révolté de cette conduite; il dit hautement que Bonaparte veut se faire roi, et que, faisant tant que d'avoir un roi, le légitime est préférable à tout autre. Ce n'est pas que je croie que, dans les premiers moments, le légitime puisse avoir un grand parti, puisqu'il n'est pas là pour se mettre à la tête; mais il s'en élèvera de mitoyens [2], que plus tard on pourra peut-être diriger. La cherté du pain dans l'intérieur, le mécontentement des Protestants, qui ont été déçus dans leur plan de réunion [3]; tout cela peut amener un premier résultat heureux.

Nous avons aussi les yeux ouverts sur la conférence de Memel [4], où sans doute se traiteront de grands intérêts. On assure que l'Angleterre y aura un ambassadeur : est-ce vrai ? En tout, voici, je crois, un moment bien important, et dans lequel de bons serviteurs, comme nous, peuvent trouver jour peut-être à rendre quelque service important. Quel malheur que le Roi soit si loin ! Si au moins le duc d'Angoulême et surtout sa femme pouvaient se rappro-

du 20 floréal an X (10 mai 1802). Elle devait aboutir au sénatus-consulte du 14 thermidor (2 août).

1. Saurine, arrivé à Strasbourg le 4 juin, a été installé le 6.

2. Allusion au duc d'Angoulême.

3. Le plan de réunion, proposé au gouvernement par les Luthériens d'Alsacc, n'avait pas été adopté. Cependant on peut dire, d'une manière générale, que les déceptions qu'ils ont pu éprouver au moment de la loi du 18 germinal an X, étaient surpassées par des sentiments de reconnaissance.

4. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, et le tsar Alexandre Ier se rencontrèrent à Memel le 10 juin 1802, et demeurèrent six jours ensemble. Ils s'entretinrent surtout des affaires d'Allemagne. Un récit de cette entrevue, fait par la reine Louise de Prusse, a été publié récemment par Bailleu (*Corr. inéd. du roi Frédéric-Guillaume III*, etc., p. 529). — Aucun envoyé anglais n'a paru à Memel.

cher des frontières ! Ce serait un grand acheminement au bien parfait s'ils réunissaient un grand nombre de voix; et cela serait indubitablement. On le dit hautement sur la rive gauche.

Vous trouvez peut-être, cher papa, que je deviens fol avec toute ma politique : cependant tout cela est fondé sur quelques bases ou probabilités ; et, si j'ai commencé à espérer quelque chose, c'est du jour où la France, triomphante de ses ennemis réunis, les avait forcés à se soumettre à son joug, et à solliciter une paix honteuse qu'elle a bien voulu leur accorder par grâce. Un tel résultat a dû nécessairement changer la politique des Puissances. Par leur machiavélique système, elles n'ont fait que donner des armes contre elles, et elles ont été écrasées. Je crois qu'elles ont reconnu que mieux vaudrait un comte de Lille, facile à contenter, loyal et reconnaissant, qu'un Bonaparte ambitieux, puissant et insolent dans la prospérité.

Au reste, cher papa, quoi qu'il arrive, il est toujours important de songer à un établissement fixe, quelque part où l'on puisse enfin dire : Je suis chez moi. Il se peut faire que des événements heureux nous rappellent dans notre patrie ; mais aussi il est plus probable que non, ou que du moins il nous faudra encore attendre longtemps. Achetons donc quelque chose ; soyons chez nous quelque part. On n'est bien que chez soi : n'êtes-vous pas de mon avis ? Nous allons probablement bientôt avoir la possibilité de prendre ce parti. Je voudrais bien que vous me disiez si vous préférerez rester, dans ce cas, là où vous êtes. Soyez assez bon pour me le mander.

Avez-vous pensé, cher papa, qu'il serait dans les choses possibles, à la quantité de gens bien pensants qu'il y a à présent en France, de retirer une partie de nos biens non

vendus, en les faisant racheter à la nation à bon marché par main tierce, ou, pour ceux vendus, en s'arrangeant à l'amiable avec quelques acquéreurs, ou craintifs, ou fâchés du mal qu'ils ont fait? Ces deux exemples arrivent journellement [1]; et pourquoi ne le tenteriez-vous pas, ou mon grand-père? Ce moment, qui ne se retrouvera plus peut-être, ne serait pas à négliger, je pense.

Il n'y a rien de nouveau dans ce pays-ci, où l'on attend avec inquiétude le moment de l'arrangement définitif et des sécularisations. L'horizon pourrait bien s'embrouiller avant que tout soit terminé : nous sommes dans la saison des orages. — Adieu, cher papa; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

(Arch. nationales.)

74. — Enghien a Condé, *à Wanstead-House*

Ettenheim, ce dimanche 20 juin [1802].

Je vous demande pardon, cher papa, des expressions qui vous ont choqué dans ma dernière lettre : à coup sûr mon cœur les dément, puisqu'elles vous ont causé quelque peine. Mon unique bonheur eût toujours été de contribuer au vôtre de tout mon pouvoir, si j'avais pu parvenir à en deviner les moyens, et si ceux que vous m'avez parfois indiqués m'eussent été possibles. Je suis honteux que vous ayez pu soupçonner un moment que je recherchais une justification de la manière, plus que sévère, dont il vous a plu quelquefois de me traiter. Vous étiez le maître, et si ma vivacité déplacée m'a entraîné à vous parler avec trop de franchise, daignez encore me pardonner cette faute : je ferai mon possible pour n'y plus retomber. Jeune encore,

1. Ces idées étaient sans doute suggérées à Enghien par l'exemple du père de la princesse Charlotte, rentré en France pour recouvrer ses biens.

j'ai besoin de quelque indulgence : l'indulgence et la tendresse, quelles puissantes armes pour un père !

Je ne reviendrai donc sur aucun des objets de ma dernière lettre ; je ne le pourrais plus sans vous offenser, et Dieu m'est témoin que jamais telle pensée n'entra dans ma tête ni dans mon cœur. Non, ce cœur ne s'est pas trompé ; jamais il ne s'est égaré ; il est bon, sensible, mais il sent vivement, trop peut-être.

Je m'adresse à mon père comme vous me l'ordonnez. S'il vous montre ma lettre, excusez les expressions qui pourraient vous y déplaire et croyez que, si vous le permettez, j'aurai toujours même bonheur à vous renouveler les assurances de ma tendresse et de mon respect.

Les premiers paiements des Anglais m'avaient fait espérer que, tant qu'ils seraient en retard, on donnerait toujours deux mois, chaque mois. S'ils ne recommençaient pas l'année de cette manière, je me trouverais fort attrapé, ayant calculé d'avance sur ce mode, qui paraissait annoncé et juste. Contye me ferait grand plaisir de s'en informer sous main : il est bon de savoir d'avance sur quoi compter. Daignez lui en parler de ma part. Il pourrait en écrire à Jacques, qui lui répond par ce même courrier. L'économie que le nouveau moyen m'a procurée est assez considérable, et j'espère qu'elle sera encore plus grande à l'avenir.

(Arch. de Chantilly.)

75. — Enghien a Frölich

Ettenheim, lundi, 7 h. matin [19 juillet 1802].

J'ai une commission à vous donner, mon cher [1], si vous

1. Frölich (Jean-Jacques), né en Alsace en 1778. Incorporé en 1791 dans la légion de Mirabeau, il avait passé en 1798 dans les dragons d'Enghien et y avait mérité le grade de maréchal des logis.

n'avez rien de mieux à faire ; je compte vous envoyer sur un cheval à moi, à une trentaine de lieues d'ici, pour environ quinze jours. Prenez, en conséquence, un petit portemanteau que vous mettrez sur ce cheval. Peut-être irai-je vous joindre là où je compte vous envoyer, et peut-être, si cela vous convient, vous proposerai-je un second voyage avec moi, d'une quinzaine de jours aussi [1]. Vous voyez donc qu'il faut prendre vos précautions pour être absent de chez vous un mois environ. Si vous aviez des affaires qui vous empêchassent de me donner ce temps-là, vous me le manderez ; si vous n'en avez pas, je vous attends ce soir ou demain au matin de bonne heure, et vous partirez de suite.

Il ne faut pas parler, à votre arrivée ici, de la commission que je compte vous donner ; faites comme si vous veniez pour me voir, et sans aucune autre raison. Comme vous serez peut-être dans le cas de faire beaucoup de chemin à pied, prenez chaussure et habillement commode. Adieu.

(Arch. de Chantilly.)

1. Enghien se disposait à entreprendre une nouvelle tournée en Suisse, dans les montagnes orientales de ce pays. Le 22 juillet, il sortit à cheval d'Ettenheim, avec Jacques et M. de Sully, et rejoignit le lendemain Frölich, qui dut ramener les chevaux. Le voyage eut Constance pour point de départ et se fit à pied. « Ce ne sont plus seulement des sites sauvages et pittoresques que je cherche, écrivait-il alors ; ce sont des leçons prises sur les lieux mêmes, où tant d'obstacles qui s'opposaient à la marche des armées, ont été combattus par l'expérience des meilleurs généraux et surmontés par d'intrépides soldats. »

Son journal, publié par le comte de Choulot (*Mém. et voyages du duc d'Enghien*), ne contient, en effet, que des remarques pittoresques ou militaires. Pourtant, c'est pendant ce voyage que le parti fédéraliste, poussé par Reding, mit à profit la retraite des troupes françaises, et commença à soulever les petits cantons. Lorsque Enghien rentra à Ettenheim, le 20 août, cette révolte, à laquelle du reste il était resté étranger, s'était déjà propagée dans une grande partie de la Suisse.

76. — Enghien a Condé, *à Wanstead-House*

A Ettenheim, ce 24 septembre [1802].

J'ai reçu, cher papa, l'envoi du mois de ma pension ; il m'eût fait grand plaisir, si vous aviez daigné y joindre un mot de bonté pour celui à qui il était adressé. A coup sûr, vous n'avez pas l'intention de la lui retirer à tout jamais ; et il espère trop de la bonté de votre cœur et de votre justice pour avoir un moment cette crainte. Il n'en souffre pas moins du présent, et attend avec grande impatience que vos expressions s'accordent avec les sentiments que vous vous êtes plu si souvent à lui répéter qui étaient dans votre cœur, sentiments dont il a la conviction de ne jamais s'être rendu indigne. Pardonnez-lui des torts de vivacité, et quelques expressions qu'il eût dû à jamais renfermer dans son cœur, et traitez-le en père tendre : c'est le plus cher de ses vœux.

Au moment où tout va prendre, à ce qu'il paraît, une face nouvelle, il a besoin de vos avis, de vos conseils. Ils seront toujours d'un grand poids pour lui. Daignez aussi l'instruire s'il doit conserver l'espérance de vous revoir incessamment sur le continent. Ce bruit est général, et il se plaît à y croire. — Permettez-moi, cher papa, de vous renouveler l'expression de mon respect et de ma tendresse pour vous.

(Arch. nationales.)

77. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 13 octobre [1802.]

Enfin j'ai reçu, cher papa, votre bonne et tendre lettre du 23 du mois dernier [1]. Je ne puis vous dire le plaisir

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

qu'elle m'a fait, ayant été si longtemps privé du bonheur de vous lire, et craignant de vous avoir déplu en quelque chose ; ce dont je ne me consolerais jamais. Je suis heureux de savoir que vous vous amusez dans cette saison. Je craignais que le voisinage de Londres ne vous enlevât toute espèce de ressource pour la chasse. Je profite, de mon côté, de ce plaisir, auquel je prends journellement plus de goût, quoique je n'aie pas grand'chose dans la partie que j'ai louée ; mais, en se donnant de la peine, on parvient quelquefois, pas toujours, à ne pas revenir chou blanc. L'autre jour, je fis un beau coup sur un cerf dix cors, que je tuai à balle franche. Ils sont rares dans ce pays, comme vous savez. Nous sommes à la recherche d'un sanglier à son tiers an, qui roule dans le pays ; mais nous ne pouvons le joindre, vu qu'il passe continuellement chez les voisins. Lièvres et chevreuils, voilà le gibier ordinaire. Aussitôt que les bécasses vont être arrivées, nous leur déclarerons une guerre terrible. Le passage est plus considérable en printemps ; mais elles sont plus grasses et meilleures en automne.

Pour parler de choses plus intéressantes, je vous dirai, cher papa, que les affaires avancent à Ratisbonne [1], et qu'incessamment nous allons voir clair dans le gouffre des indemnités. Nous sommes déjà ici provisoirement occupés [2], mais ne savons pas si l'ancien maître pourra rester

1. Les discussions à la diète de l'Empire sur l'application de l'article 7 du traité de Lunéville, relatif aux indemnités. Cf. p. 82, note.

2. Le Premier Consul, qui voulait agrandir le margrave de Baden, lui avait écrit le 29 août : « L'Autriche, la [Prusse] et la Bavière ayant chacune occupé les possessions qui leur reviennent, il me paraît instant que Votre Altesse Sérénissime occupe les pays qui lui sont échus. S'il se présentait quelque obstacle, je n'oublierais rien pour le lever promptement. » (*Corr. de Nap.*, n° 6282.) Cette lettre fut remise, le 5 septembre, par l'aide de camp Lauriston. Le margrave publia donc, le 16 septembre, des lettres patentes de prise de possession, fit occuper Mannheim, Heidelberg, et, au commen-

particulier chez lui. Il le désire vivement. Tout changement, même en bien, lui ferait peine, et il fait des démarches pour qu'on le laisse où il est. A vous dire la vérité, je ne crois pas qu'il réussisse, et je ne conçois pas qu'il le désire. On parle pour lui de Rastatt, s'il reste évêque du pays. Moi, ma politique s'étend plus loin. Je crois qu'aujourd'hui un nouvel arrangement va avoir lieu, et que la Suisse servira de complément au lot trop mince de plusieurs princes, La pauvre Suisse s'est avisée d'avoir une volonté et une énergie nationale ; elle a voulu son ancien gouvernement ; elle a pris les armes pour parvenir à son but ; sa contre-révolution est faite ; elle a secoué le joug de l'influence française ; elle est libre, heureuse. Bonaparte doit donc la punir d'une manière exemplaire. L'exemple serait trop dangereux ; car si telle maladie prenait en France, la contagion y ferait de rapides progrès. Et quoi de mieux que de la conquérir et la partager? Pauvre Suisse ! Déjà toutes les troupes cantonnées en Alsace sont en marche ; 45,000 hommes se rassemblent sur plusieurs points, et, au nom de la liberté, de la justice, et de la générosité française jointe à la bienveillance du Premier Consul, vont ravager le pays, mettre les villes à contribution, massacrer les pauvres paysans, et soumettre un pays qui vient de se couvrir de gloire et dont la France entière devrait et pourrait suivre l'exemple. Voilà où nous en sommes [1]. Les gazettes vous mettent au fait de

cement d'octobre, les bailliages d'Oberkirch et d'Ettenheim. — « L'ancien maître, » dont parle Enghien, est le cardinal de Rohan.

1. Après avoir hésité quelque temps sur le sens et la portée du mouvement dans les petits cantons, le Premier Consul y reconnut une tentative de contre-révolution, hostile à la France. Aussitôt, il rédigea le 30 septembre une proclamation aux Suisses, et commanda au général Ney de se rendre à Genève pour s'y tenir prêt avec des troupes. Le 15 octobre, il allait lui donner l'ordre d'entrer en Suisse. Ney devait occuper Berne le 22, et, par ce coup de vigueur, comprimer le soulèvement des Fédéralistes.

tout ce que je pourrais vous dire, et plus promptement que par lettres. Je me tairai donc sur la politique.

Seriez-vous assez bon pour vous intéresser, dans vos moments perdus, au succès d'une affaire à la réussite de laquelle je tiendrais beaucoup? Il y a quelque temps que j'ai fait passer par M. Wood une note à M. Gardiner à ce sujet; mais je ne reçois pas de réponse. Je désirerais que la pension anglaise, que M. de Seran avait obtenue au licenciement du corps, et qu'il est forcé d'abandonner puisqu'il rentre en France, passât sur la tête de M. de Grünstein [1], qui est déterminé à ne jamais rentrer et n'a rien du tout pour vivre. C'est un bien petit objet pour le gouvernement anglais, et ce serait faire un heureux. Tâchez, je vous en prie, cher papa, d'obtenir ce revirement : vous me feriez un plaisir extrême.

Je plains le pauvre d[uc] de B[err]y [2]. Si vous le voyez, cher papa, daignez lui faire mon compliment de condoléance. Il n'y a pas de roses sans épines....

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de la tendresse respectueuse de votre enfant.

Nous avons bien ri ici des désastres du prince de Gortchakov. Je pense que mon grand-père s'en sera aussi amusé [3]. Il ne pouvait guère finir autrement.

(Arch. nationales.)

1. De Schwengsfeld, baron de Grünstein (Louis-Auguste), né en 1757 dans le duché de Luxembourg. Il entra au service de France dans Alsace-infanterie en 1768, devint major en 1788 dans Royal-Liégeois, et passa en 1791 à l'armée de Condé. Il y fut nommé colonel en second des hussards de Salm-Kyrbourg, puis colonel de ceux de Baschy. En 1799, il fut choisi comme chef d'escadron des dragons d'Enghien.

2. Le duc de Bourbon, dont le langage était souvent très libre, s'était égayé sur quelque mésaventure de jeunesse du duc de Berry. — Ce prince était revenu en Angleterre au mois de septembre. (Voir la Partie III.)

3. Un des derniers souvenirs que ce général russe avait laissés dans l'esprit de Condé était celui d'une orgie scandaleuse à Linz, au mois de février 1800 (Ecquevilly, II, 407).

78. — Enghien a Bourbon

A Ettenheim, ce 13 novembre [1802].

J'espérais, chaque jour de poste, recevoir de vos nouvelles, cher papa, ou de celles de mon grand-père; mais le temps se prolonge et je ne veux pas être aussi longtemps sans vous écrire. Je vous parlerai d'abord d'un article fort intéressant pour moi, celui de ma pension. J'ai bien de la peine à me figurer que ce soit la volonté du roi, ou celle du gouvernement, qu'une dépense de si peu de conséquence soit payée avec tant de retard et d'inexactitude. Je crois que, si l'on se plaignait directement au ministre, l'agiotage des bureaux de la Trésorerie serait, du moins pour un temps, suspendu. Quant à moi, cher papa, je vous avoue que je ne vois pas sans inquiétude s'accumuler les retards dans les paiements, et je crains que, quelque jour, on ne nous remette au courant en nous frustrant d'un arriéré sur lequel j'ai compté, et qui me gênerait fort si l'on m'en privait. Est-il possible que l'intention du gouvernement soit que, la seconde année de notre traitement, loin de s'être acquitté avec nous, il se trouve bien au contraire en retard de plusieurs mois? Soyez assez bon, cher papa, pour daigner faire quelques représentations sur cela à qui il appartient, en ma faveur. Je pourrais à coup sûr avoir beaucoup d'argent d'avance, si j'avais mis dans ma poche, comme M. de M...., les économies de mon régiment; mais je vous donne ma parole que j'ai tout donné au moment du licenciement, et depuis, déjà près de quatre cents louis de mon propre argent, en gratifications, prêts, dons ou aumônes. Tout le corps de Condé me repasse à présent sur le corps, et il y a des gens si malheureux, qu'il est impossible de [se] refuser à leur donner de faibles secours qui, par la quantité, mis au bout

les uns des autres, forment des sommes considérables. Je serais malheureux de me trouver dans l'obligation de refuser à ces braves serviteurs, les uns estropiés, les autres chargés de famille. Si du moins ma pension m'était payée exactement, que les Anglais me donnassent mon arriéré, je serais content et riche. Sans doute, je le répète, c'est l'intention du roi; mais dans les bureaux on fait travailler notre argent, et l'on se moque de nous faire attendre.

(Papiers de l'abbé Crétineau-Joly.)

79. — Enghien a Condé

Ettenheim, 13 novembre [1802].

...Je vois un homme, qui n'est ni aimé, ni craint, ni respecté dans l'intérieur, être porté aux nues dans les cours étrangères. Je vois son ambition insatiable réduire tout à l'esclavage, et tout le monde flatté de se courber sous son joug. On ne pense seulement pas à faire une représentation, quand il a dit: Je veux. Quel comble d'humiliation! En France, il n'est pas aimé : on le connaît; on le juge; on rougit de ce qu'il n'est pas un Français. Mais son sceptre est de fer pour des égaux, concitoyens. On l'a mis là; mais on ne l'en ôtera que mort. Une guerre ne se ferait plus pour lui avec le même enthousiasme qu'elle s'est faite pour la patrie et la liberté.... Je suis ici assez à même de juger; j'ai vu des gens de toute couleur. Bonaparte mort, que l'on présente le duc d'Angoulême et sa femme : il est reconnu généralement. Vous savez que je n'ai jamais vu en beau : eh bien! aujourd'hui j'espère que tout est changé; mais le continent étranger nous fait plus de tort que tout le reste....

(Crétineau-Joly, I, 273.)

80. — Enghien au margrave de Baden

Ettenheim en Brisgau, ce 28 novembre 1802.

Au moment où Votre Altesse prend possession de la ville d'Ettenheim, je crois devoir solliciter d'elle l'assurance qu'elle daignera accorder sa protection aux Français pensionnés de S. M. le roi d'Angleterre, qui m'y ont suivi. Leur attachement pour moi doit être pour Votre Altesse un sûr garant de leur façon de penser, et de la mesure qu'ils sauront mettre dans leur conduite pour mériter ses bontés.

Pénétrés de la plus vive reconnaissance pour M. le cardinal de Rohan, qui a daigné les accueillir si favorablement dans sa résidence, ces messieurs porteront à Votre Altesse les mêmes sentiments. La bonté de votre cœur m'est trop connue, pour que je puisse douter qu'elle ne reçoive favorablement une demande qui lui fournit l'occasion de confirmer la tranquillité et le bonheur de quelques individus recommandables. Je saisis avec empressement celle qui se présente pour renouveler à Votre Altesse les assurances de la haute considération avec laquelle je suis, de Votre Altesse, le très affectionné serviteur.

(Arch. de Karlsruhe.)

81. — le margrave de Baden a Enghien

A Karls-House, ce 4 décembre 1802.

L'intérêt que Votre Altesse daigne prendre à quelques Français qui ont eu l'honneur de la suivre à Ettenheim, et l'attachement qu'ils lui portent, garantissent suffisamment leur conduite sage et tranquille.

En conséquence, je leur accorde avec d'autant plus d'empressement le séjour ultérieur à Ettenheim, que cette circonstance me procure la satisfaction de prouver à Votre

Altesse les sentiments de la haute considération avec lesquels je suis, de Votre Altesse, le très affectionné serviteur.

(Arch. de Karlsruhe.)

82. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 12 décembre [1802.]

Je m'y prends d'avance, cher papa, pour vous faire mon compliment de bonne année ; mais la grande distance vous portera, à peu près au temps prescrit, les vœux que votre enfant forme pour vous, les trois cent soixante-cinq jours de l'année, et qu'il ne sera bien content que lorsqu'il pourra vous renouveler, pendu à votre cou et vous embrassant de tout son cœur.

Nous venons, comme vous le savez, de changer de souverain. Mon grand-père vous dira ce que je lui mande à ce sujet, dans la lettre ci-jointe, que je vous supplie de vouloir bien lui remettre. Je n'ai pas été fâché de tâter le terrain d'une manière indirecte, et je vois par la réponse que les dispositions sont bonnes [1]. Vous me comprendrez suffisamment ; je ne veux pas m'expliquer davantage par écrit. Le cardinal ne sait encore ni ce qu'il aura, ni s'il restera ici. Le margrave doit, d'un jour à l'autre, faire cet arrangement, tant pour sa pension que pour sa résidence ultérieure.

Quelle opération que toute cette affaire de l'Empire ! Quel comble de despotisme des grands vis-à-vis des petits, des forts sur les plus faibles ! Impossible que cela dure, que de si bizarres opérations puissent être stables. Tout tient à l'existence de la monstrueuse République, de cette force qui comprime aujourd'hui la volonté, les actions et

1. Pièces nos 80 et 81.

presque jusqu'aux pensées de toute l'Europe et d'une partie de l'Amérique [1]. Aujourd'hui notre unique espoir gît dans le mécontentement des troupes et dans l'opinion de l'intérieur. Ces deux objets font de rapides progrès, et je ne serais pas surpris de voir arriver de grands et heureux changements sans secousse aucune. Ce serait le mieux pour tout le monde.

Depuis ma dernière lettre, mon grand-père m'a adressé deux mois de mon traitement. Nous n'en sommes pas moins fort loin d'être au pair, et j'attends avec impatience de savoir si vous n'avez pas quelque inquiétude sur un arriéré qui s'augmente à chaque instant, et si vous avez jugé à propos de faire des réclamations, qui me semblent bien justes.

Les avis et discours, que nous trouvons dans les gazettes, de différents membres du Parlement, me font présumer que cette séance [2] sera d'un grand intérêt. La manière noble et ferme dont quelques membres s'expriment fait voir, avec grand plaisir, qu'il y a une énergie nationale en Angleterre, sans laquelle un gouvernement doit avoir grand'peine à se soutenir en ce moment. Il faudra voir les résultats. Je vous renouvelle ma prière de songer à me faire employer, si l'occasion s'en présentait. Le gouvernement serait au moins certain, avec moi, d'être servi de bonne volonté et de n'être pas volé : ce seraient deux grands points.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de ma respectueuse tendresse.

(Arch. nationales.)

1. Le duc d'Enghien entend parler de l'expédition de Saint-Domingue et des vues du Premier Consul sur la Louisiane.

2. La « séance » signifie ici la « session, » qui s'était ouverte à Londres le 16 novembre 1802. Voir la Partie III.

83. — Enghien a Condé, *à Wanstead-House*

Ettenheim, ce 12 décembre [1802].

Permettez-moi, cher papa, de vous renouveler en ce moment les assurances des vœux bien sincères que je ne cesserai de former pour votre bonheur. Dieu veuille que l'année qui va commencer amène des changements avantageux dans notre ingrate patrie, qui nous permettent d'y rentrer honorablement. Je jouirai cent fois plus pour vous que pour moi de ce changement, en vous voyant couler d'heureux jours, après tous les tracas et les malheurs que vous supportez depuis déjà tant d'années avec tant de patience et de courage. C'est là mon vœu le plus cher, et celui que je ne désespère pas de voir exaucé avant peu; non pas par la force et les secours étrangers, mais par l'opinion, qui fait en France des progrès inouïs.

Nous sommes ici dans l'attente des résultats qu'amèneront les intéressants débats du Parlement anglais. Les Français font des préparatifs immenses pour leur marine [1]. Toute l'attention du Premier Consul est aujourd'hui tournée de ce côté, et l'activité dans les ports est poussée au dernier degré. Maître des terres, il veut le devenir aussi des mers. Ne se réunira-t-on donc jamais pour mettre un frein à une ambition si démesurée ?

Nous sommes ici à présent chez le margrave. Je lui ai écrit pour recommander à ses bontés les Français qui m'ont suivi et se sont établis ici. Il m'a répondu une lettre très obligeante et m'assure que l'attachement qu'ils me portent garantit suffisamment pour eux. Cette phrase a de la grâce.

1. Le Premier Consul avait, en effet, la volonté de restaurer la marine ; mais jusqu'ici ses préparatifs maritimes ne concernaient que des expéditions coloniales.

— Daignez, cher papa, recevoir avec quelque bonté l'hommage de mon profond respect et de ma tendresse.

(Arch. nationales.)

84. — Enghien a Bourbon, *à Wanstead-House*

Ettenheim, ce 25 janvier [1803].

Il y a bien longtemps, cher papa, que je n'ai reçu de lettres de vous. Je suppose que vous avez accompagné mon grand-père à Édimbourg, et que c'est ce voyage prolongé qui me prive du plaisir de recevoir de vos nouvelles. J'attends donc votre retour avec impatience. Quelques personnes ont voulu trouver un but important à cette course, que je n'avais d'abord regardée que comme une simple visite du jour de l'an. Mais les politiques prétendent que, dans les circonstances actuelles, on ne fait pas cent lieues, si l'on n'a pas affaire. Tout ce qui s'est dit au Parlement nous a fait faire effectivement des conjectures : nous ne voyons pas d'union entre des amis rivaux [1], qui l'ont été et le seront toujours ; et nous avons supposé que, pour parler si franchement, il fallait, en bonne politique, être soutenu et que plusieurs têtes se trouvassent tacitement du même avis. Le printemps nous instruira de bien des choses : aussi j'attends une réponse de vous avec impatience. Je désire bien savoir si vous approuvez la direction qui me plairait dans le cas que je suppose [2]; car il faut admettre cet état de choses pour raisonner sur ce qu'il y aurait à faire. Des lettres de négociants [3] nous annoncent que tout n'est pas aussi tranquille

1. La France et l'Angleterre. — La fin de la phrase s'applique à une entente présumée de l'Angleterre avec d'autres Puissances.

2. La reprise de la guerre.

3. Les « négociants » sont des correspondants du duc d'Enghien. — La Puissance qui « se met sur un pied formidable » est l'Angleterre. — « Le chat » est la France. — Le « feu pur » est le royalisme.

qu'il le paraît au premier abord. On se met sur un pied formidable, et, pour ne pas réveiller le chat, on le flatte, quoiqu'il ne fasse assurément pas patte de velours. Il y a du côté de ce chat un grand mécontentement, qui ne fait qu'accroître chaque jour; et il se manifeste assez hautement pour qu'il rejaillisse souvent des étincelles d'un feu pur jusqu'à moi. Vous me comprenez, n'est-ce pas? Ce qu'il y a de certain, c'est que beaucoup d'individus ne seraient pas disposés à recommencer [1], et que, s'ils y étaient forcés, ils disent qu'ils le feraient d'un autre côté. Aussi je conseille très fort à nos correspondants, s'ils se décidaient à une grande entreprise, de s'occuper de l'exportation de denrées indigènes, dont le commerce a le double avantage d'enlever l'usufruit au pays et de se l'approprier. Je ne sais trop, cher papa, si je peux ou dois par écrit m'expliquer avec plus de précision : mandez-moi ce que vous en pensez. On est toujours embarrassé pour écrire : vous êtes plus à même que moi de connaître les inconvénients d'un bavardage.

Je suis jusqu'ici fort content du nouveau maître d'ici; je ne reçois que politesses. Je crois vous avoir rendu compte de la lettre que je lui ai écrite, et de la réponse qu'il m'a faite. Il vient d'ajouter une permission de chasse très étendue, et cela de lui-même : ce qui est de la grâce prévenante. J'attends cependant encore quelques explications pour entrer en jouissance : jamais je n'en aurai eu une plus belle, si c'est ce que je crois. Mais ce qui me manque, c'est un bon chien d'arrêt, bien sage. J'ai une petite-fille de Muscade, bonne, mais trop folle et cou-

1. Il s'agit de la guerre. — La faire « d'un autre côté, » c'est-à-dire pour le Roi, dans des légions de déserteurs. — « Nos correspondants » sont les Anglais. — « L'exportation de denrées indigènes » est l'embauchage de déserteurs français, que le duc d'Enghien souhaitait de commander.

rant le lièvre : cela est insupportable. C'est d'Ollone qui me l'a vendue : il la tenait de Tonoy. Vous voyez que la généalogie est directe.

Picard [1] m'a quitté. Il avait fait un voyage à Paris pendant mon séjour en Suisse, et s'était, je crois, assuré une bonne place. Il a cherché des prétextes de sujet de mécontentement, et a demandé qu'on le laisse aller. Il est amoureux d'une vieille horreur qu'il est allé rejoindre, une Mme Lefœvre, que vous connaissez sans doute. Pelier a fait de même, mais avec plus de formes : sa femme est venue le chercher, et il écrit toujours pour que [je le] [2] reprenne aussitôt que j'aurai besoin de lui. Ces deux retraites m'ont [fait] grand plaisir, ces deux hommes m'étant entièrement inutiles et fort [à charge] ; mais je n'ai aucun sujet de mécontentement contre eux. Je me suis défait, il y a quelques jours, du pauvre vieux Balon : il ne pouvait plus aller. Des négociants de Lahr l'ont acheté. Celui-là a fait son temps ; il n'y a rien à dire.

Adieu, cher papa ; je vous embrasse de tout mon cœur, et vous prie de ne jamais douter de mon respect et de ma tendresse pour vous.

(Arch. nationales.)

85. — Enghien a X***

Ettenheim, le 8 février 1803.

Vous me ferez plaisir, mon cher, de vous charger d'une commission qui, pour être bien faite, demande à être détaillée. Ne vous ennuyez donc point de mon bavardage. Il y a environ deux mois qu'il fut porté une plainte, à Karlsruhe, contre mes chiens, qui avaient passé, chassant,

1. Picard, et plus bas Pelier, paraissent être des serviteurs. — Balon était un cheval du duc.
2. Déchirures dans le texte.

dans les bois d'Ettenheimmünster [1]. En réponse à cette plainte, M. de Schilling [2] reçut de Karlsruhe le décret dont je vous envoie copie. Je fus longtemps sans me douter, ni de la plainte ni de la réponse : le hasard me l'ayant fait apprendre, j'ai envoyé chez M. de Schilling m'instruire de la vérité. Il m'envoya sur-le-champ la copie ci-jointe, me faisant dire que je pouvais dès ce moment user du droit qui m'était donné, mais qu'il ne pouvait donner aucuns ordres aux gardes d'ici, ni à ceux de l'abbaye, puisqu'ils se trouvaient directement sous le baron de Müllenheim [3]; or, celui-ci ne m'a point communiqué les instructions qu'il a pu recevoir à cet égard, et j'ai quelques raisons de supposer qu'il verrait avec peine l'exécution de ce décret, et cherchera peut-être en dessous à en annuler l'effet; car je sais qu'il en a depuis longtemps connaissance.

La bonté, que M. le margrave veut avoir pour moi, de me donner la permission de chasse en commun avec M. le cardinal, ne m'ayant donc point été annoncée officiellement, je n'ai point voulu commencer à chasser avant d'avoir une explication plus positive. M. de Schilling a écrit en conséquence, il y a environ vingt jours; et j'ai joint à sa note une lettre de remerciements, adressée au grand veneur [4] à Karlsruhe, annonçant que je ne commencerais à chasser qu'après avoir reçu réponse.

Voilà où en sont les choses. Je ne veux point m'aven-

1. Ancienne abbaye de Bénédictins, qui fut sécularisée en 1803 et attribuée à l'État de Baden.

2. Karl Ludwig, Freiherr Schilling von Cannstadt, grand maître des eaux et forêts à Ettenheim, né en 1760, mort en 1840.

3. Ludwig Ferdinand, Freiherr von Müllenheim-Rechberg, né en 1742, mort en 1823; capitaine dans le régiment d'Alsace, grand maître de la vénerie épiscopale de Strasbourg, colonel honoraire de l'infanterie de Rohan dans le corps de Condé, grand maître des eaux et forêts à Mahlberg depuis 1802.

4. Karl, Freiherr von Geusau, mort le 13 novembre 1803. Il était grand maître de vénerie depuis 1784.

turer de commencer à chasser avant d'être sûr de mon fait, puisque je suis certain (soit dit entre nous) que cette communauté de bien ne plaira pas beaucoup à l'ancien seigneur du lieu [1]. En attendant, je m'ennuie fort de cette incertitude; je compte donc que vous me ferez l'amitié de vous rendre promptement à Karlsruhe, d'y voir le grand veneur, et de lui dire, de ma part, qu'il me ferait grand plaisir de donner au baron de Müllenheim copie officielle du décret, en lui enjoignant de me le communiquer. Il me ferait aussi plaisir de me donner un mot d'écrit qui me mette en règle vis-à-vis du cardinal; car les paroles ne sont rien en affaires, et vous sentez qu'il serait désagréable pour moi d'avoir à reculer.

Je dois aussi vous instruire qu'avant d'avoir connaissance du décret, j'ai chargé le baron de Türckheim [2] de parler à la princesse héréditaire [3] du désir que j'avais d'avoir la permission de chasse par ici; que cette dernière l'a assuré du désir qu'elle [avait de m'obliger].... [4].

(Arch. nationales.)

86. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce vendredi 18 février 1803.

J'ai appris, par la communication que Chodron [5] m'a

1. Le cardinal de Rohan.

2. Johann, Freiherr von Türckheim, d'Altdorf, né à Strasbourg en 1778, mort en 1847. Il a été ministre des affaires étrangères de Baden, de 1831 à 1835.

3. La princesse Amélie, veuve du prince héréditaire. — Le margrave avait annoncé à Condé la mort de ce jeune prince. « Monsieur, lui écrivait-il le 3 janvier 1802, la divine Providence vient d'appeler à elle M. le prince héréditaire Charles-Louis de Baden, mon très cher et bien-aimé fils aîné. Il est décédé le 16 décembre 1801, à Arboga en Suède, âgé de quarante-sept ans, d'un coup d'apoplexie, suite d'une malheureuse chute de la voiture, qui versa la veille en route. » (Arch. de Chantilly.)

4. Le reste de la pièce manque.

5. Chodron (Joseph), né à Toul en 1744. Il était trésorier de l'armée de Condé en 1801, et avait rejoint le prince en Angleterre.

donnée d'une lettre de Contye, votre heureux retour, cher papa, et je suis heureux de savoir que ce voyage [1] s'est passé sans accident, et que vous êtes chez vous tranquille et bien portant.

Nous avons été ici, tous ces jours, bien agités par de fortes sensations, non pas personnelles, mais relatives à l'être que j'aime. Le cardinal de Rohan vient de succomber à une maladie nerveuse et inflammatoire, en neuf jours de temps [2]. L'étoile du margrave n'a pas même permis qu'il eût la peine d'avoir à décider de son sort à venir. Le cardinal a fait une belle fin ; il a rempli les devoirs d'un bon chrétien, est mort avec toute sa connaissance, et nous a réellement édifiés : vous en serez étonné autant que je l'ai été moi-même. Sa fin a été déchirante pour la princesse Charlotte. Il a été deux jours avec la gangrène dans les poumons, par conséquent sans aucun espoir, et ne se doutant pas de son état, croyant même qu'il était mieux et le disant. Vous jugez de ce qu'a eu à souffrir le cœur sensible de cette malheureuse : elle vous aurait touché, si vous en aviez été témoin. Malade elle-même d'un gros rhume (maladie épidémique qui règne en ce moment), elle n'a voulu quitter son chevet ni jour ni nuit. Le cardinal a dicté ses dernières volontés et les a remises entre les mains de la Justice, cachetées. J'ai su, par l'indiscrétion du secrétaire, qu'elles étaient toutes en faveur de la princesse, et vous pouvez juger de mon bonheur de la voir enfin tirée de la position gênée où elle se trouve depuis si longtemps, et tout à coup dans l'aisance. De plus, son père s'étant décidé, pour assurer un sort à ses enfants, de faire sa soumission, a été rayé tout de

1. Condé s'était rendu à Édimbourg, auprès du comte d'Artois. Cf. pièce n° 84, pr.

2. Le cardinal mourut le 17 février.

suite et va jouir d'une fortune honnête [1]. Il cherchera à réaliser le tiers qui appartient, par les lois de la République, à sa fille, et l'autre tiers, s'il se décide à faire sortir sa seconde fille [2], afin de leur assurer ces deux parts [3] en pays étranger; ce qui fait qu'elles auront à l'avenir une jolie fortune, et, à la mort du père, rentrant dans les bois, elles seront fort riches. Vous comprendrez, cher papa, facilement combien cette certitude me fait de plaisir, moi qui les ai vues si longtemps avec la perspective de mourir de faim d'un jour à l'autre.

La rentrée du Parlement [4] nous intéresse beaucoup par ici, cher papa. Les débats précédents annoncent que l'on y sent vivement la nécessité de mettre un frein à l'ambition démesurée du Premier Consul ; mais quel moyen ont les Anglais? ont-ils des alliés? Voilà le *hic*. Ils en auront sans doute; mais la terreur qu'inspire la France au monde entier retardera peut-être l'exécution des plans qui peuvent être concertés dans le silence des cabinets de l'Europe.

Au reste, le mécontentement est général en France. On n'y parle qu'avec envie de l'homme qui se trouve à la place où chacun se croirait en droit d'être ou de parvenir.

1. Le prince de Rohan-Rochefort s'était retiré dans Seine-et-Oise. Il mourut d'accident, en 1811, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Sa veuve, Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée d'Orléans de Rothelin (née en 1744 et mariée en 1762), bien que divorcée, obtint une pension annuelle de 4,000 fr., par décret du 2 août 1811. Dans une pétition, elle disait alors : « A l'époque de la confiscation de ses biens, et du séquestre injuste des miens (puisque je n'avais pas émigré), nous jouissions, Sire, entre lui et moi, de cent mille écus de rente, en fonds de terre.... »

2. Charlotte-Henriette-Clémentine de Rohan : elle épousa en 1812 le marquis de Quérieu.

3. Le Code civil avait été promulgué récemment ; et l'article 913, comme on sait, stipule que lorsque les enfants sont au nombre de deux, ils sont héritiers à réserve, chacun pour le tiers de la fortune de leurs parents.

4. Le Parlement anglais s'était réuni de nouveau le 3 février 1803, après les vacances de Noël.

De l'envie à la haine, le pas est petit; et nous sommes à la veille d'une explosion, si la diminution des impôts ne vient pas apporter un palliatif momentané.

Est-il vrai que vous avez un jardin, où vous travaillez vous-même, ainsi que tout ce qui est avec vous? C'est une occupation agréable, intéressante même, et, en même temps, je la crois bien saine. Je fais de même de mon côté; sous quinze jours, les travaux vont recommencer et je m'en fais [une fête].

Oserais-je vous prier, cher papa, de dire mille tendresses de ma part à mon père, et d'être toujours convaincu de mon respect et de ma tendresse pour vous?

C'est avec bien de la peine que je vois s'accroître journellement l'arriéré de nos pensions.

(Arch. nationales.)

87. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce 28 février [1803].

Je vous remercie, cher papa, de l'envoi que vous me faites des mois d'août et de septembre de mon traitement. Votre lettre a été très retardée, sans doute par la débâcle des glaces de l'Elbe; car je ne l'ai reçue qu'hier soir. Puisque vous le jugez plus à propos, je vous prie de regarder comme non avenue la demande, que je vous ai faite, de faire quelques représentations sur l'arriéré de mon traitement. L'économie de mon petit intérieur remplacera ce vide, et je me regarde encore comme bien heureux d'avoir l'existence que je dois à la générosité du gouvernement anglais. Dans ce malheureux siècle, il ne faut pas être difficile, quand on est honnête homme; mais la conscience nette récompense bien des privations qu'il faut s'imposer.

Nous attendions par ici impatiemment les débats de la rentrée du Parlement ; mais il n'a pas encore été question du grand objet [1]. Cela viendra peut-être d'un jour à l'autre. La vente de la Sardaigne [2] va peut-être encore être un nouveau sujet de discorde : il n'en manque pas, si l'on veut en trouver.

J'ai été aujourd'hui à un service pour le repos de l'âme du cardinal. Il en a été chanté un très solennel à Strasbourg, auquel a assisté l'évêque nouveau. Le deuil était représenté par des bourgeois de la ville. Toute la cathédrale était tendue de noir, avec des trophées d'armoirie, comme ci-devant. J'ai été surpris que l'on ait osé faire cette cérémonie. On attend toujours les héritiers naturels pour l'ouverture du testament.

Le Brisgau est occupé d'hier par deux compagnies du régiment autrichien de Bender. Il paraît que l'arrangement est définitivement terminé avec le duc de Modène [3]. Les Français en partent après-demain. Ce pauvre pays a terriblement souffert ; il est le seul qui n'a pas encore joui des bienfaits de la paix.

1. Probablement la reprise de la guerre.

2. Le sort du roi de Sardaigne, dépossédé de ses États de terre ferme, était l'objet de pourparlers qui se continuaient assez mollement entre Talleyrand et l'ambassadeur russe, M. de Morkov ; mais il n'était pas question de la vente de l'île de Sardaigne à la France.

3. Le duc de Modène venait enfin d'accepter le Brisgau, après avoir résisté pendant une année, parce que ce territoire lui semblait une indemnité insuffisante. — L'occupation immédiate par des troupes autrichiennes fut consentie par le Premier Consul, qui, le 4 février, fit écrire par Talleyrand à Berthier : « Je dois vous donner avis que le Premier Consul, ayant été informé que l'empereur d'Allemagne envoyait quelques bataillons dans le Brisgau et l'Ortenau, pour en prendre possession au nom de S. A. S. l'ancien duc de Modène, m'a paru dans la disposition de n'y mettre aucun obstacle. D'où il dérive qu'il y aura à cet égard à transmettre au commandant des troupes françaises dans le pays, quelques ordres, sur la teneur desquels vous aurez à demander les intentions du Premier Consul. » (Voir aussi *Corr. de Nap.*, n° 6572) — L'évacuation par les Français ne devait se faire qu'en avril.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon respect et de ma tendresse.

(Arch. nationales.)

88. — Enghien au margrave de Baden

Ettenheim, ce 2 mars [1803].

Je ne puis résister au désir que j'ai de témoigner directement à Votre Altesse ma vive reconnaissance des bontés dont elle ne cesse de me combler. La chasse est à peu près le seul amusement que l'on puisse se procurer ici, et j'en dois la jouissance à la grâce aimable de Votre Altesse. Qu'elle daigne être convaincue de toute ma discrétion à user du plaisir qu'elle me permet de prendre.

J'ai appris avec joie que la santé de Votre Altesse était rétablie. J'espère qu'elle ne doute pas des vœux sincères que je forme pour son bonheur et la conservation de ses jours précieux. C'est dans ces sentiments que je suis, de Votre Altesse, le très affectionné serviteur.

(Arch. de Karlsruhe.)

89. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 17 mars [1803].

Il y a des siècles, cher papa, que je n'ai reçu de vos nouvelles directement. J'ai maudit les glaces de l'Elbe et les paquebots infidèles ; mais aujourd'hui plus d'obstacles ; et j'espère, à chaque poste, un mot de bonté de vous pour votre enfant. J'ai reçu exactement les deux envois, que mon grand-père m'a faits, de lettres de change de ma pension. Il me traite encore bien sévèrement, et ne daigne pas m'ajouter un mot de bonté. Cette retenue lui doit faire presque autant de mal qu'à moi. Suivant vos ordres, j'y mets toute la douceur possible ; je ne me permets aucune plainte, et j'attends du temps qu'il me rende des

bontés desquelles je ne me suis jamais rendu indigne. Je lui ai écrit en détail, deux jours après la mort du cardinal, en lui en rendant compte. Le malheur poursuit une personne qui m'est bien chère : elle vient encore de perdre Mme de Marsan [1], qui l'avait toujours comblée de bontés et qu'elle aimait beaucoup par cette raison. Ces deux pertes coup sur coup, jointes à la grippe épidémique qui règne dans nos contrées, ont donné une cruelle secousse à sa santé. Elle a bien besoin du printemps et de la dissipation que ramènent naturellement les beaux jours, pour se remettre. Ne pouvant s'éloigner d'ici, où les affaires de la succession vont la retenir tout l'été, elle cherchera une campagne dans les environs. Moi, je resterai encore. Le margrave vient de m'accorder à peu près la totalité des anciennes chasses du cardinal, un peu pour me retenir dans ses États, où je crois qu'il n'est pas fâché que je mange mon revenu. Je n'en suis pas moins reconnaissant de son attention pour moi. Cet arrondissement me fait un canton charmant ; je vous y regrette, cher papa. Vous vous plairiez à chasser avec mes chiens. Nous faisons ici de petites chasses à courre en miniature, qui sont charmantes.

Je pense que peut-être vous serez pour quelque chose dans le testament de Mme de Marsan, qu'elle a eu tout le temps de faire très en règle. Vous savez qu'elle venait de rentrer dans tous ses biens de Brabant [2], qu'elle était en train de vendre ; mais elle n'a pas eu le temps d'achever cette louable entreprise, de sorte qu'il est fort à craindre que la grande nation ne vienne à la traverse aujourd'hui,

1. Marie-Louise de Rohan, veuve de M. de Marsan. Elle avait été gouvernante des enfants de Louis XVI, et était morte plus qu'octogénaire.

2. Mme de Marsan, respectée de tous les partis, avait vécu dans sa terre de Ninove, en Belgique, pendant les derniers temps de la Révolution. En juin 1800, la recommandation du consul Lebrun lui avait fait obtenir sans peine « une surveillance » dans le département des Deux-Nèthes.

et n'apporte des lenteurs aux affaires par ses éternelles et insatiables prétentions. Cette mort aura fait bien de la peine au Roi.

Jusqu'ici j'ai eu le bonheur d'échapper à la grippe, quoique j'en sois cerné de toute part. Ces jours-ci il est tombé un demi-pied de neige, qui n'est point encore fondue, et, le 14 et le 15, il a gelé de huit degrés. Ce froid extraordinaire a fait mourir beaucoup de vieillards, et les jeunes jusqu'ici en sont quittes pour la grippe. Nous attendons les beaux jours comme le Messie. Le climat du pays que vous habitez est moins rude, dit-on; mais en revanche, les brouillards n'y ont point de fin. Vous y plaisez-vous toujours, cher papa?

Le mécontentement est général de ce côté contre le gouvernement en France; on crie hautement au despotisme, et d'une manière si hardie qu'elle est embarrassante pour les étrangers qui voyagent et ne veulent se mêler de rien. Pauvre France! Pauvres Français! Qu'ont-ils gagné à s'entre-tuer pendant dix ans? d'obéir à un maître, comme ci-devant. Cela a été, est et sera toujours.

On assure que les affaires de la Méditerranée [1] ne sont pas encore arrangées à Paris. On aura de la peine à tomber d'accord sur certains points importants, où je crains que la médiation russe ne perde son latin. J'observe avec un grand intérêt cette lutte importante. Dans le cas où l'on persisterait à ne pas s'entendre, je compte bien sur vous, cher papa, pour faire offre de ma bonne volonté. Je désire bien qu'elle soit connue des autorités, assez à temps pour que l'on s'en serve.

Adieu, cher papa; j'espère que vous ne doutez pas de

1. Les Anglais tardaient à sortir de l'Égypte et dissimulaient peu l'intention de ne point évacuer Malte. Quant à la médiation russe, il était prématuré d'en parler.

ma tendresse respectueuse pour vous, et que vous pensez quelquefois à votre enfant.

Qui avez-vous donc aujourd'hui, près de vous, qui soit attaché à votre personne ou à celle de mon grand-père? On nous assure ici qu'ils sont tous rentrés.

(Arch. nationales.)

PARTIE III

LE P. CONSUL ET LES BOURBONS PENDANT LA PAIX

Pendant la discussion des préliminaires de paix, le P. Consul réclame vainement au cabinet Addington l'éloignement de Georges, et celui de Dutheil, agent du comte d'Artois, comme instigateurs de la machine infernale.

Au congrès d'Amiens, le projet anglais ayant proposé des cas d'extradition, le P. Consul cherche à s'en servir contre le comte d'Artois, les Chouans, et même contre le pamphlétaire Peltier. — L'article 20 du traité d'Amiens reste peu explicite.

Georges obtient du ministère anglais que ses officiers, traqués en Bretagne, se réfugient dans les îles normandes.

La présence des d'Orléans à un banquet fait renouveler une demande plus étendue d'expulsion. — Elle est regardée comme contraire à l'honneur de l'Angleterre par l'opposition qui se manifeste dans la presse et le Parlement contre le traité, et bientôt par le ministère lui-même, qu'alarme la puissance grandissante de la France. — Insistance hautaine du P. Consul : article du *Moniteur* du 8 août 1802 et note inutile du 16.

En Allemagne, Louis XVIII renonce à ses avances auprès du P. Consul.

Il sollicite du tsar Alexandre des moyens fixes de subsistance. — Circulaire russe de janvier 1802 engageant les Puissances à y contribuer. — M. d'Haugwitz à Berlin, M. de Morkov à Paris en entretiennent le gouvernement français : l'idée d'une abdication de la maison de Bourbon se fait jour.

Louis XVIII, invité par le tsar à revenir en Russie, s'y refuse. — Son établissement à Varsovie ne semble pas contesté par le P. Consul.

Le séjour d'Enghien à Ettenheim reste inaperçu.

Tension croissante des rapports entre la France et l'Angleterre, dès octobre 1802. — Des causes profondes de rivalité s'aigriront encore par des plaintes répétées contre les Bourbons et les Chouans, par des récriminations devenues réciproques sur les journaux. — Arrivée des ambas-

sadeurs Andreossy à Londres, et Whitworth à Paris. — Ouverture du nouveau Parlement le 16 novembre.

Envoi d'observateurs en Angleterre. — Surveillance secrète à Édimbourg et à Varsovie.

Conversations du P. Consul avec Whitworth les 3 janvier et 18 février 1803. — Procès de Peltier. — Le message du roi d'Angleterre du 8 mars annonce des armements. — Le P. Consul relève ce défi, le 13, devant lord Whitworth.

Préoccupé de consolider son pouvoir pour le présent et pour l'avenir, le P. Consul tente d'obtenir que les Bourbons renoncent à leurs droits en échange d'un sort assuré. — Ouvertures à cet égard de Talleyrand à Lucchesini. — Le roi de Prusse se fait l'intermédiaire de cette négociation indirecte à Varsovie. — Refus péremptoire de Louis XVIII, qui fait associer à son manifeste tous les princes de sa maison. — Adhésion du duc d'Enghien.

Ces démarches, rendues publiques par les Princes après la déclaration de guerre, seront désavouées par le P. Consul.

---

90. — LE P. CONSUL A TALLEYRAND

Paris, 22 germinal an IX (12 avril 1801).

Je vous prie, cit. ministre, d'envoyer au cit. Otto la note ci-jointe [1]. Vous lui ferez connaître que je désire qu'après avoir présenté cette note il tâche que l'on fasse

1. Un jugement du tribunal criminel de la Seine, du 6 avril, venait de condamner à mort Carbon et Robinault de Saint-Regent comme auteurs de la machine infernale (jugement qui, confirmé le 19 par le tribunal de cassation, allait être exécuté le 21). — Lorsqu'il rédigeait cette note, le Premier Consul cherchait à atteindre le comte d'Artois et Georges, qu'il accusait d'être les véritables instigateurs du forfait ; il voulait aussi se prémunir contre une nouvelle tentative, qui, d'après divers indices, semblait méditée pour ce moment même.

Les preuves directes manquaient contre le prince ; mais son agent, M. Dutheil, paraissait très compromis. — En s'attachant M. Dutheil, ancien employé à l'intendance de Paris, le comte d'Artois l'avait chargé de correspondre avec son agence de Paris, avant et après le 18 fructidor ; il lui avait également confié la comptabilité des fonds versés successivement par le ministère anglais pour les troubles de l'Ouest. Cette double attribution, et des lettres saisies et publiées récemment dans le recueil de la « Conspiration anglaise, » faisaient soupçonner M. Dutheil d'avoir été au moins le principal intermédiaire qui aurait dirigé et soldé l'attentat de nivôse.

arrêter Dutheil et Georges, et que, si on ne les livre pas au gouvernement français, au moins on les tienne en arrestation pour qu'on les envoie en Amérique.

Le soussigné a reçu l'ordre de son gouvernement de présenter à S. Exc. M. Addington la note suivante :

L'Europe a retenti de l'événement du 3 nivôse. Le crime qui, pour attenter à la vie du Premier Consul, a compromis la population innocente d'une partie de la ville de Paris, a un caractère d'horreur presque sans exemple dans l'histoire moderne.

Le Premier Consul est bien loin de penser que l'ancien, ni le nouveau ministère, soit capable d'avoir ni soldé ni commandé un crime qui serait désavoué parmi les hordes les moins civilisées. Cependant le nommé Dutheil et le nommé Georges, tous les deux en Angleterre et soldés par le gouvernement britannique, sont les ordonnateurs de ce crime et de beaucoup d'autres ayant tous pour résultat de tuer quelques malheureux. Deux journalistes soldés [1] ont publiquement fait, à Londres, l'apologie de ce crime et manifesté des regrets de ce qu'il n'a pas réussi.

L'état de guerre qui existe entre les deux peuples a sans doute brisé une partie des liens qui unissent naturellement les peuples voisins. Mais les Anglais et les Français, pour être en guerre, en sont-ils moins, les uns et les autres, une nation civilisée et européenne? et le droit des gens, qui adoucit les maux de la guerre, ne défend-il pas d'accorder protection à des monstres qui déshonorent la nature humaine?

C'est à Sa Majesté Britannique à agir, dans cette cir-

1. Peltier et Cobbett. Le premier seul était Français, et comme émigré recevait quelques secours du gouvernement anglais. Il rédigeait alors le *Paris*.

constance, selon les sentiments de sa conscience, les lois de sa religion et les principes de sa politique. Quant au Premier Consul, il déclare hautement que, si un pareil crime avait été commis à Londres, il se serait empressé de faire arrêter et livrer aux tribunaux d'Angleterre les auteurs de ce crime; bien plus, si un individu, après avoir attenté à la vie du prince ou d'un de ses principaux ministres, eût cherché son refuge en France, le Premier Consul en eût agi comme Fabricius vis-à-vis du roi d'Épire [1].

(Corr. de Napoléon, n° 5523.)

91. — Otto a Talleyrand

Londres, 26 germinal an IX (16 avril 1801).

J'ai vu lord Hawkesbury pour lui demander, conformément à vos ordres, l'extradition ou du moins le renvoi en Amérique de Dutheil et de Georges. Je ne puis vous rendre l'extrême agitation de ce ministre en relisant votre note, dans laquelle il croit trouver des insinuations très fortes et très offensantes pour le cabinet.

« Il est extrêmement malheureux, m'a-t-il dit, qu'une pareille pièce soit remise précisément dans ce moment-ci [2]. (Ce mot m'a été répété avec l'accent de la plus vive émotion.) Je n'ai jamais vu Dutheil [3]; quant à Georges, il n'est pas dans ce pays-ci [4]. Mais comment a-t-on pu croire, à

1. La note dictée par le Premier Consul fut transmise immédiatement par Talleyrand à M. Otto.

2. Lord Hawkesbury, ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet, parlait évidemment de la proposition de paix faite récemment à la France (Cf. p. 62, note 2).

3. M. Dutheil n'avait pas encore eu l'occasion de voir lord Hawkesbury; mais il avait entretenu des rapports assez fréquents avec l'ancien cabinet, et s'en était même fait bien voir par la raideur, souvent irritante, de sa comptabilité avec les émigrés et les chefs chouans.

4. Précisément quelques jours plus tôt, un émissaire avait reçu du ministère anglais 50 £. pour aller en Bretagne chercher Georges Cadoudal. Cet émissaire était l'infatigable Prigent, qui, par ordre de Monsieur,

Paris, qu'un gouvernement puisse se souiller d'un assassinat aussi horrible? Je n'ai pas encore montré ce papier à mes collègues ; mais je vous préviens qu'il produira le plus mauvais effet. » — J'ai répondu que le Premier Consul déclarait lui-même qu'il ne croyait pas le ministre britannique capable d'une pareille atrocité, et que c'était pour cette raison qu'il lui donnait aujourd'hui l'occasion de manifester l'indignation qu'elle lui avait sans doute inspirée. J'ai profité de cette circonstance, unique depuis mon séjour ici, pour caractériser fortement la conduite d'une classe d'émigrés, qui ne respire que le carnage, qui travaille de toutes ses forces à éloigner le moment de la paix, et se montre par là également ennemie des deux gouvernements. Même les articles de gazettes, dont vous vous plaignez, cit. ministre, ont été rédigés par ces forcenés, que ni la modération du gouvernement français, ni la grande sagesse de son administration, ne pourront jamais ramener. J'ai donc déclaré à lord Hawkesbury que le vrai moyen d'accélérer un rapprochement entre les deux gouvernements, serait de retirer la protection du roi aux hommes désignés dans votre note, et à ceux qui leur ressemblent. — Le ministre m'a dit, d'un ton plus sévère : « Quand on fait une insinuation aussi grave, on

s'était déjà embarqué en janvier pour une mission semblable. Il avait même acheté en France un bateau destiné au transport de Georges ; mais celui-ci « very honourably refused to stir, till he should have time to make certain necessary arrangements and communicate upon the subject of his departure with his officers. » Prigent était donc revenu seul le 14 mars. — M. Windham, en écrivant le 25 mars ces détails à un membre du nouveau cabinet, lui recommandait alors Prigent comme « the most perfect Royalist Post that your imagination can form. He has gone as regularly between the countries, since the beginning of the war, as any of the foreign packets, and has always executed with perfect fidelity whatever business has been intrusted to him, and conducted with safety all who have put themselves under his escort. » — Parti de Londres le 10 avril, Prigent s'était d'abord dirigé sur Jersey, pour y voir le prince de Bouillon, qui restait chargé de la correspondance secrète avec la Bretagne.

doit au moins l'accompagner de quelques pièces probantes. Vous en a-t-on envoyé ? » — Je lui ai dit que non; mais qu'à l'égard de Dutheil il se trouvait, dans sa correspondance interceptée [1], des expressions tendant à faire croire que cet émigré était autorisé à tramer en France les plus horribles complots; que le gouvernement anglais y était désigné sous le nom de « la Bourse. »

Cette entrevue, cit. ministre, a été bien différente de celles qui l'ont précédée : quelque animés que fussent les discours de lord Hawkesbury et mes réponses, ses regards annonçaient un degré d'irritation encore plus fort.

(Arch. des Aff. étrangères.)

92. — Hawkesbury a Otto

Downing street, april 17, 1801.

The undersigned is authorized to express to M. Otto, that His Majesty's government is unwilling to interpret any passage of his note of the 16th, as conveying an insinuation that persons in whom His Majesty ever placed his confidence, could give countenance to the atrocious attempt to which M. Otto's communication refers. If any part of that communication could be so understood, it would, in a disavowal, warrant expressions of the warmest indignation.

The French government has furnished no information whatever, to prove that any persons within these dominions were parties to the above mentioned attempt. But if such information should be afforded, His Majesty will feel that he owes to himself and to the interests of civil

1. Voir dans la « Conspiration anglaise » (Paris; impr. de la Rép., an IX), une lettre de Dutheil, du 25 janvier 1800 (p. 165 if); et une lettre de Hyde de Neuville à Dutheil, du 4 février (p. 101, 105; cf. p. 114). — Sur le nom supposé « la Bourse », voir p. 44 (clef de la correspondance).

society, to take those steps which may be found to be justifiable by the laws and usages of this kingdom, as well as conformable to the sentiments of humanity and justice which have invariably governed His Majesty's conduct.

(Arch. des Aff. étrangères.)

93. — OTTO A TALLEYRAND

Londres, 28 germinal an IX (18 avril 1801).

Je viens de recevoir la réponse de lord Hawkesbury. Craignant que ma traduction ne rende pas avec assez de précision les nuances de cette pièce, j'ai l'honneur de vous l'adresser en original. Vous y verrez que l'on veut traiter juridiquement l'affaire dont il s'agit, et qu'on se réserve d'opposer à votre demande d'extradition, d'abord les lois et les usages du royaume, et ensuite l'humanité du roi, qui, sans doute, ne lui permettra pas de livrer au juste ressentiment de la République des hommes qui n'ont cessé de l'inonder de sang, et de piller ses habitants paisibles.

Je suis persuadé néanmoins que la demande du Premier Consul nuira essentiellement aux relations de certains émigrés avec le gouvernement, et que M. Addington, qui ne les a jamais favorisés, sera pour eux encore moins abordable qu'auparavant [1]. Lord Hawkesbury paraissait être de mon avis, quand je lui ai dit que ces hommes ne s'occupaient que des moyens d'irriter les deux gouvernements et d'éloigner le moment de la paix....

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. « Les émigrés ne sont plus, comme ci-devant, les auxiliaires du gouvernement. Le ministère désavoue toute communication avec eux, et on peut croire à sa sincérité. » (Dép. d'Otto du 1er messidor an IX : 20 juin 1801.)

94. — Hawkesbury a l'évêque d'Arras

Downing street, ce 18 avril 1801.

Lord Hawkesbury, en faisant bien ses compliments à Mgr l'évêque d'Arras, a l'honneur de l'informer que le gouvernement français ayant désigné, par une note officielle, M. Dutheil comme ordonnateur de l'attentat commis à Paris le 24 décembre de l'année passée, le gouvernement de Sa Majesté se trouve dans la nécessité de décliner toute communication avec M. Dutheil [1] jusqu'à ce que les soupçons formés à son égard soient éclaircis. Lord Hawkesbury prie Mgr l'évêque d'Arras de vouloir bien faire part à Monsieur du contenu de ce billet, et de recevoir les assurances de sa haute considération.

L'évêque d'Arras à Hawkesbury.

Londres, le 2 juillet 1801.

S. A. R. Monsieur désire que V. Exc. prenne connaissance du rapport qui lui a été fait par M. de Barentin, ancien garde des sceaux de France et en cette qualité premier magistrat du royaume. Son Altesse Royale l'a chargé de

1. Sans renoncer aux services de M. Dutheil, le comte d'Artois se crut obligé de le remplacer dans ses rapports avec le gouvernement anglais, et, à partir du 21 mai 1801, employa à cet effet le comte de Butler.

« Dutheil n'est plus regardé ici comme ministre du Prétendant : il a été remplacé par un nommé Butler ; mais il dirige toujours les grandes opérations de la clique » (Dép. d'Otto, du 28 prairial : 17 juin). Dans une lettre adressée à M. de Thauvenay, de Londres, le 26 janvier 1802, on disait, en parlant du bureau pour les affaires de Louis XVIII : « Quoique ce soit M. de Butler qui y soit la personne de parade, c'est toujours M. Dut[heil] qui en est l'âme. »

Jean-Pantaléon, comte de Butler, né en 1753, avait fait la guerre d'Amérique et était chef d'escadron de Royal-dragons quand il émigra à Coblenz, en 1791. Il prit part à la campagne de 1792 dans l'état-major de la cavalerie, et depuis 1794 il avait été plusieurs fois chargé de missions secrètes en France.

l'examen de la procédure sur l'attentat commis le 24 décembre 1800, procédure que les usurpateurs de l'autorité souveraine en France ont fait imprimer et publier.

Les deux volumes [1] que je vous envoie, mylord, avec le rapport de M. de Barentin, vous mettront parfaitement en état de reconnaître que les imputations, qui ont été l'objet de la note officielle que le gouvernement français vous a fait présenter à la charge de M. Dutheil, sont évidemment calomnieuses, et conséquemment que les conclusions qui terminent le rapport de M. de Barentin méritent de fixer votre attention et d'intéresser votre justice, afin que les soupçons énoncés dans la note officielle, que vous m'avez adressée le 18 avril dernier, soient entièrement détruits.

Ce sera toujours avec satisfaction que je verrai naître des occasions de renouveler à V. Exc. l'assurance et l'hommage des sentiments de haute considération, etc.

(Arch. de Chantilly.)

95. — Note de Georges pour le Gouvernement anglais

[Londres,] 12 octobre 1801 [2].

Le gouvernement ayant adopté la mesure relative à la sortie des royalistes proscrits de l'intérieur [3], il ne reste

1. « Procès instruit par le tribunal criminel de la Seine contre les nommés Saint-Rejant, Carbon et autres....; » 2 volumes, imprimés en floréal an IX (mai 1801).

2. Georges avait sans doute suivi Prigent, qui était revenu en Angleterre le 23 juin. — « Georges et Bruslart sont ici ; mais le ministre me fait assurer, directement et indirectement, qu'il n'aura jamais aucune relation avec ces monstres ; et je sais, de la manière la plus positive, que tous les hommes actuellement en place abhorrent les principes des émigrés et verraient avec peine de nouvelles convulsions dans la République. Cet aveu est échappé même au duc de Portland, autrefois le principal moteur des dissensions intérieures de la France. L'assassinat du Premier Consul, a-t-il dit confidentiellement à un de mes amis, eût été une calamité pour toute l'Europe. » (Dép. d'Otto, du 21 messidor : 10 juillet.)

3. En même temps que la note du 12 avril (pièce n° 90) était envoyée à

plus à régler, pour aller sauver ces malheureux, que : 1° la manière dont le gouvernement désire que s'opère cette sortie ; 2° le lieu où il veut qu'on les dépose, en attendant leur départ pour des contrées plus éloignées ; 3° leur traitement.

Le premier objet peut être rempli par trois différents moyens : soit en achetant deux ou trois petits bâtiments ; soit en en enlevant aux ennemis ; soit en se servant de ceux de Sa Majesté employés jusqu'ici à la correspondance avec l'intérieur. On prie le gouvernement de faire savoir lequel de ces moyens il préfère.

Pour le second, si le gouvernement n'a pas déjà arrêté le lieu qui doit momentanément leur servir d'asile, on le prierait de leur accorder de préférence Guernsey.

Pour le troisième, les officiers royalistes proscrits étant de grade différent et les traitements devant être en conséquence différents, on demande : une demi-guinée par

M. Otto, les ordres les plus rigoureux étaient partis pour la Bretagne. Trois colonnes d'éclaireurs devaient y poursuivre les Chouans, et être suivies chacune par une commission militaire « pour juger sur-le-champ les brigands pris les armes à la main. » Une circulaire de Fouché, écrite d'après une décision du Premier Consul, du [4] mai (*Corr.*, n° 5557), annonçait que « tout acte de soumission que ces brigands offriraient de faire ne doit pas être accepté : les agents civils ou militaires qui en accepteraient, seraient coupables envers la souveraineté nationale. Les brigands qui sont aujourd'hui les armes à la main dans les départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord, ou dans les départements voisins, doivent périr sur l'échafaud : il n'y a pour eux aucune amnistie à attendre. Il est temps enfin de purger la 13e division militaire de ces misérables, dont l'Angleterre a si longtemps soudoyé les crimes. » L'arrêté et la circulaire, tous deux du 18 floréal (8 mai 1801), étaient insérés au *Moniteur* du lendemain.

Georges avait fait ressortir à Londres ces mesures d'extermination, et le cabinet Addington avait cru de son honneur de ne point laisser périr, en Bretagne, ceux dont le cabinet précédent avait soldé le concours. Mais, tout en consentant à favoriser la fuite des officiers chouans et, par une conséquence inévitable, à pourvoir à leur subsistance, il avait annoncé l'intention de les envoyer au Canada. Il voulait ainsi user de ménagements envers le gouvernement français, avec qui il venait de signer à Londres, le 1er octobre, des préliminaires de paix (Voir le n° 98).

jour pour les adjudants généraux ; 6 shillings pour les chefs de légion ; 4 pour les chefs de bataillon ; 3 pour les capitaines [1].

La sortie de ces officiers devant entraîner nécessairement quelques dépenses, et l'honneur leur faisant une stricte obligation de satisfaire aux dettes qu'ils ont été forcés de contracter pour leur existence depuis la fin du mois d'août (terme où leurs paiements ont absolument cessé), on demande, tant pour faire face à ces dettes, que pour les frais de sortie ainsi que pour leur fournir de quoi se vêtir au lieu où ils seront déposés, la somme de 2,000 £.

S. A. R. Monsieur se trouvant aujourd'hui dans l'impossibilité de fournir au général Georges de quoi exister, il désirerait aussi savoir quel traitement le gouvernement voudra bien lui accorder. Son prédécesseur dans le commandement de la Bretagne [2] n'a jamais eu moins de 60 £. par mois : lui, il en demanderait 40. Depuis 1793 qu'il sert la cause commune, c'est la seule demande qu'il ait faite pour lui : il espère n'être pas refusé [3].

(Record office.)

96. — Condé au comte d'Artois

Londres, le 24 janvier 1802.

Le [baron] de Roll [4] vous rend compte, ainsi que moi,

1. M. Windham, dans sa lettre déjà citée du 25 mars 1801, avait par avance conseillé de donner à Georges 20 shill. par jour, et 5 ou 3 à ses officiers. « There was, ajoutait-il, for a long while an allowance of £. 400 per month, for this and similar services, and which was not often exceeded. »

2. Le comte de Behague. — Il avait reçu son traitement en Angleterre parce qu'il n'avait presque jamais quitté ce pays ; au lieu que Georges, exerçant son commandement en Bretagne même, avait jusqu'ici pris, de ses propres mains, sa solde sur les fonds envoyés pour ses divisions.

3. Cette note a été remise par Georges, le même jour, 12 octobre, au comte de la Chaussée, qui était alors chargé, par Monsieur, de la correspondance pour les affaires militaires.

4. Louis, baron de Roll, né à Soleure en 1751, était entré au régiment

Monsieur, de ce qui s'est passé hier. Un homme, arrivé la veille, à ce qu'il m'a dit, à pied, de Paris à Calais, homme d'un ton fort simple et fort doux, malgré les propositions qu'il venait faire, ayant appris que vous n'étiez pas ici, est venu me trouver sur les onze heures du matin; il m'a proposé tout uniment de nous défaire de l'usurpateur par le moyen le plus court. Je ne lui ai pas donné le temps de m'achever les détails de son projet, et j'ai repoussé cette proposition avec horreur, en l'assurant que, si vous étiez ici, vous feriez de même; que nous serions toujours les ennemis de celui qui s'est arrogé la puissance et le trône de notre Roi, tant qu'il ne le lui rendrait pas; que nous avions combattu cet usurpateur à force ouverte; que nous le combattrions encore si l'occasion s'en présentait; mais que jamais nous n'emploierions de pareils moyens, qui ne pouvaient convenir qu'à des jacobins; et que si, par hasard, ces derniers se portaient à ce crime, certainement nous n'en serions jamais complices. Pour mieux convaincre cet homme que vous pensiez comme moi, j'ai envoyé chercher l'évêque d'Arras; mais il était sorti. Alors j'ai fait venir le baron de Roll, à qui j'ai d'abord exposé le sujet de la mission. Ensuite j'ai fait entrer l'homme: je lui ai dit que ce baron avait toute votre confiance; qu'il connaissait comme moi la grandeur de votre âme, et que j'étais bien aise de répéter devant un témoin aussi sûr tout ce que je venais de lui dire; ce que j'ai fait. Le baron a parlé comme moi. Après cela, j'ai dit à l'homme qui était venu, qu'il n'y avait que l'excès de son zèle qui eût pu le

des Gardes Suisses en 1766. « Il était, disait-il, capitaine de la compagnie générale en 1789, et, depuis le mois de juillet de cette année, il a constamment servi auprès de Monsieur, frère du Roi, qui dans la campagne de 1792 l'a nommé son adjudant général. » (Pétition datée de Blankenburg, le 30 mai 1797.) — On sait que ce baron était un des principaux confidents du comte d'Artois.

porter à venir nous faire une telle proposition ; mais que ce qu'il avait de mieux à faire était de repartir tout de suite, attendu que, s'il était arrêté, je ne le réclamerais pas, et que je ne le pourrais qu'en disant ce qu'il est venu faire. J'espère, Monsieur, que vous approuverez ma conduite, et que vous ne doutez pas du tendre et respectueux attachement dont mon cœur est pénétré pour vous.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 326.)

Le comte d'Artois à Condé.

Édimbourg, 30 janvier 1802.

J'ai reçu ce matin, mon cher cousin, votre lettre du 24 : elle a été plus longtemps en chemin, parce qu'elle est venue par les diligences.

Il est impossible de mieux répondre que vous ne l'avez fait, à la proposition très perfide et très révoltante qui vous a été faite ; et la manière très prononcée dont vous avez éconduit le porteur de paroles, dégoûtera ces messieurs de vous faire de pareilles offres. Je suis convaincu que le petit Corse n'ignorait pas cette démarche, et qu'il était bien aise de voir comment elle serait reçue. J'éprouve toujours une jouissance réelle, quand je reçois une nouvelle preuve de l'uniformité qui a toujours existé depuis treize ans entre votre façon de penser et la mienne, et j'ajouterai, sans aucun compliment, que mon amour-propre en est flatté.

Le moment actuel est sûrement le plus pénible que nous ayons eu à supporter, puisque notre unique rôle, pour l'instant, est de rester passifs et d'attendre les événements. Mais j'ai la ferme conviction que cette triste crise ne durera pas, et que nous sommes encore réservés à servir utilement la noble cause que nous avons entrepris de défendre jusqu'à la mort.

Adieu, mon cher cousin; la tendre et constante amitié que vous m'avez si bien inspirée durera autant que ma vie. Dites, je vous en prie, mille amitiés pour moi à votre fils.

(Arch. de Chantilly.)

97. — d'Hauterive a Otto

[Paris,] 14 nivôse an X (4 janvier 1802).

.... [1] Les bruits qui se répandent à Londres sur ce qui se fait à Paris, se propagent également dans toute l'étendue de la France et du continent [2]. Leur ressemblance indique une source commune, qui ne tardera pas à être complètement dévoilée....

Le Premier Consul a vu avec intérêt l'accueil que vous avez reçu du prince de Galles.... Vous devez lui faire connaître le désir particulier du Premier Consul d'adopter

1. Talleyrand étant parti pour la consulte de Lyon le 23 décembre 1801, le Premier Consul travailla avec d'Hauterive jusqu'à son propre départ pour Lyon, qui eut lieu dans la nuit du 8 au 9 janvier 1802.

2. Depuis plus d'un mois, des nouvelles alarmantes circulaient au dedans et au dehors de la France. On commentait, avec une singulière exagération, deux faits qui étaient vrais dans le fond : d'abord l'opposition des assemblées contre les projets du Premier Consul; ensuite l'attitude frondeuse de plusieurs généraux, parmi lesquels on citait Lannes, Augereau, Saint-Cyr, Masséna, Macdonald, et surtout Moreau.— En Angleterre, quelques-unes de ces correspondances malveillantes étaient reproduites dans le *Paris* de Peltier. « Les papiers, écrivait alors Bourbon à Condé, annoncent un grand mécontentement des généraux et animosité contre le Premier Consul. Cela pourra peut-être amener quelque commotion favorable. En tout, le fameux Bonaparte perd beaucoup dans l'opinion publique. Je m'aperçois de cela tous les jours par les conversations anglaises qui, depuis deux mois, ont pris une tournure toute différente » (lettre du 3 janvier 1802). Le 4 mars 1802, Condé, parlant à Monsieur d'un émissaire qui affectait des allures mystérieuses, écrivait : « Il paraît résulter de sa conversation : 1° qu'il y a du trouble à Paris ; 2° que l'on médite en ce moment quelque coup (c'est son terme, sans qu'il ait jamais voulu dire de quel genre); 3° que Bonaparte ne travaille que pour lui, et point du tout pour le Roi (gardez-vous, a-t-il ajouté, de croire jamais aux bruits contraires) ; 4° que la plus grande partie de l'armée est mécontente ; 5° qu'à Paris on ne croit point à la paix. » (*Mém. de la maison de Condé*, II, 331.)

toutes les mesures qui tendront à consolider les deux gouvernements, à affermir dans les deux pays les bases de l'autorité, et à mettre les deux États à l'abri de l'atteinte des innovations. Dans le projet de lord Cornwallis, il y a un article [1] qui nous a déjà fait connaître à cet égard les dispositions du gouvernement anglais. Elles s'accordent parfaitement sur ce point avec celles du gouvernement de la République, et le cit. Joseph Bonaparte est autorisé à donner son adhésion au principe que cet article énonce. Cependant, si le ministère désire que sur ce point la règle convenue soit plus explicite encore, vous êtes autorisé à vous concerter avec M. Addington et à arrêter la rédaction d'un article, qui sera de suite adopté à Amiens et inséré dans le traité.

Vous ne devez pas perdre de vue, dans le travail concerté de la rédaction de cet article, que le but secret, quant à nous, de la rédaction, doit être d'amener, comme conséquence directe quoique implicite, l'éloignement de l'Angleterre du comte d'Artois, de l'évêque d'Arras, et de tous les individus formant cette espèce de conspiration permanente qui, depuis le commencement de la Révolution, ont cherché à fomenter les troubles intérieurs de la France. Les circonstances à la vérité sont telles, que les efforts de ces conspirateurs ne sont plus faits désormais pour inspirer aucun espoir à leurs partisans, ni la plus légère inquiétude aux amis de l'ordre

1. Ce projet de traité avait été remis le 22 décembre par lord Cornwallis, à Amiens. L'article 1er stipulait la paix et l'amitié « sans donner aucun secours ou protection, directement ou indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à aucune desdites hautes parties contractantes. » L'article 17, que d'Hauterive vise ici, était plus explicite; il établissait l'extradition des « personnes accusées du crime de haute trahison, de meurtre, de falsification et de banqueroute frauduleuse. » (Cf. Du Casse, *Hist. des négoc.*, III, 364.) — Ces dispositions étaient empruntées au traité de 1763.

public en France; mais alors cette mesure sera considérée comme le dernier triomphe de la liberté sur ceux qui ont voulu l'opprimer, et qui, dans leur impuissance, nourrissent encore le projet insensé de lutter contre elle [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

98. — Otto a Talleyrand

(N° 49.) Londres, 20 pluviôse an X (9 février 1802).

Une centaine d'individus, habitants de la Vendée et intimement liés avec l'ancien ministère anglais, se sont adressés à M. Addington pour obtenir la permission de s'établir en Angleterre [2]. Le ministère a jugé que l'admission de ces hommes, justement odieux en France, nuirait au système de réconciliation qui est l'objet favori de ses vœux, et que d'ailleurs il serait difficile de les empêcher d'ourdir de nouvelles trames. Cependant, il ne voudrait pas tout à fait repousser la demande des anciens partisans de l'Angleterre, et il est disposé à les déporter au Canada, si le Premier Consul veut y consentir. En me communiquant ce projet, lord Hawkesbury m'a dit qu'il eût été facile de laisser arriver ces individus en Angleterre, sauf à en disposer, dans la suite, de la manière la plus convenable; mais que, dans une affaire aussi délicate, le ministère ne voulait rien faire sans l'agrément du Premier Consul, et que, dans le cas où nous consentirions à cet arrangement,

1. Dans sa réponse, M. Otto laissa deviner qu'il doutait de réussir : « L'article du projet concernant l'extradition des criminels est un acheminement vers le système favori des hommes qui sont actuellement en place, et, s'ils ne peuvent y donner toute l'extension qu'ils désireraient, il faudra attribuer leur réserve à l'esprit des lois de la Grande-Bretagne. Je provoquerai à ce sujet des explications, qui nous rapprocheront peut-être des vues du Premier Consul. » (Dép. du 20 nivôse : 10 janvier 1802.)

2. Voir la pièce n° 95. — Il s'agissait de Chouans de Bretagne, et non de Vendée. Du reste, alors comme aujourd'hui, le nom de Vendée était souvent étendu à tout l'Ouest insurgé.

la déportation pourrait avoir lieu directement d'un de nos ports par une frégate anglaise. Lord Hawkesbury m'a prié de vous en écrire. Si le projet est agréé, M. Jackson [1] sera chargé de vous faire la demande officiellement [2].

(Arch. des Aff. étrangères.)

99. — Talleyrand a Joseph Bonaparte

Paris, 28 pluviôse an X (17 février 1802).

J'ai reçu vos nos 30 et 31.... [3]. Dans la rédaction du projet de traité, vous pourrez avoir égard aux observations suivantes :

1. M. Fr. Jackson était accrédité à Paris, comme ministre plénipotentiaire, depuis le 5 janvier 1802.

2. Talleyrand répondit le 25 pluviôse an X (14 février 1802) : « Le Premier Consul pense que les individus désignés dans ce n° 49 seraient mieux au Canada qu'en Angleterre, et c'est dans ce sens que vous devez répondre. »

3. Un contre-projet français, rédigé par Joseph Bonaparte d'après d'anciennes instructions et remis par lui le 26 décembre, admettait l'article 1er du projet de lord Cornwallis, mais ne contenait aucune disposition sur l'extradition. « L'article 17 du projet anglais, écrivit Joseph le 19 janvier, a été passé sous silence dans le projet français. Lord Cornwallis paraît attacher beaucoup de prix à cette insertion : je vous prie de me faire savoir si vous croyez convenable d'y adhérer. » — Lorsque cette dépêche parvint à Paris, le Premier Consul était très irrité par les calomnies de Peltier sur le mariage de Louis avec Hortense de Beauharnais (*Paris*, t. XXXIV, p. 443). Talleyrand écrivit donc, le 2 février : « Le Premier Consul ne s'oppose pas à ce qu'on stipule, de part et d'autre, l'extradition. Il désire seulement que l'article soit conçu de façon qu'il puisse être étendu aux libellistes et aux conspirateurs obscurs qui ne travaillent qu'à troubler la paix du pays qui les a vus naître. Et, à cet égard, le Premier Consul, qui a eu connaissance des horreurs que s'est récemment permises le gazetier Peltier, désire que vous fassiez sentir avec quelque chaleur au marquis de Cornwallis, combien on est étonné de voir qu'un gouvernement, qui s'honore d'être avancé dans la civilisation, tolère dans son territoire, et d'aussi dégoûtants libelles, et leurs misérables auteurs. Je charge le cit. Otto d'adresser les mêmes observations au ministère anglais. » — C'est à cette lettre de Talleyrand que Joseph, dans une dépêche n° 31, du 16 février, venait de répondre : « J'ai beaucoup causé avec lord Cornwallis sur les moyens d'atteindre les libellistes dans l'article qui comprend les accusés de falsification, meurtre, banqueroute frauduleuse et haute trahison. Il ne croit pas la chose possible. Si vous concevez l'article conciliable avec les lois des deux pays, veuillez me l'adresser tout rédigé. »

.... 3° Sur ce qui regarde l'extradition réciproque des malfaiteurs d'une espèce désignée, ou des hommes qui conspirent contre la sécurité intérieure de chacun des deux États, l'objet du gouvernement avait été de pouvoir obtenir par cette voie l'extradition de quelques conspirateurs reconnus, et d'arriver même à obtenir que les Princes de la maison de Bourbon fussent tenus de quitter l'Angleterre, d'où ils peuvent, d'un moment à l'autre, donner la main à quelques mécontents de la Vendée. Et puisqu'il paraît que l'article ne serait pas ainsi interprété à Londres, il faut y renoncer absolument, et rester à cet égard dans les termes des Préliminaires [1], laissant à s'entendre ultérieurement sur cette matière, s'il y a lieu....

(Arch. des Aff. étrangères.)

100. — Joseph Bonaparte a Talleyrand

(N° 44.) Amiens, 22 ventôse an X (13 mars 1802).

....L'article dont il a été précédemment question sur les malfaiteurs [2] pourrait être inséré au traité tel qu'il se trouve rédigé ci-dessous. Les Anglais, les Espagnols et les Bataves [3] le désirent également. Il se trouve aussi dans presque tous les traités précédents. La désignation du crime de conspiration contre la sûreté et le régime intérieur de l'État a été adoptée. Je crois qu'il serait convenable de ne pas omettre cet article : comme j'aurais, au reste, le temps de recevoir encore votre détermination à cet égard, je m'y conformerai.

« Art. 20. — Il est convenu que les parties contrac-

1. Les Préliminaires du 1er octobre ne parlaient pas d'extradition.

2. Sans se regarder comme lié par la dépêche de Talleyrand du 17 février (voir la pièce précédente), Joseph avait consenti, dans une conférence du 8 mars, à admettre un article sur l'extradition, qui prit le n° 20.

3. L'Espagne et la Batavie étaient représentées à Amiens, chacune par un plénipotentiaire.

tantes, sur les réquisitions faites par elles respectivement, ou par leurs ministres et officiers dûment autorisés à cet effet, seront tenues de livrer en justice les personnes accusées des crimes de haute trahison, ou de conspiration contre la sûreté et le régime intérieur de l'État, de meurtre, falsification, ou de banqueroute frauduleuse, commis dans la juridiction de la partie requérante, pourvu que cela ne soit fait que lorsque l'évidence du crime sera si bien constatée, que les lois du lieu où l'on découvrira la personne ainsi accusée auraient autorisé sa détention et sa traduction devant la justice, au cas que le crime y eût été commis. Les frais de la prise de corps et de la traduction en justice seront à la charge de ceux qui feront la réquisition. Bien entendu que cet article ne regarde en aucune manière les crimes de haute trahison ou de conspiration contre la sûreté et le régime intérieur de l'État, de meurtre, de falsification ou de banqueroute frauduleuse, commis par des individus antérieurement à la conclusion de ce traité définitif [1]. »

(Arch. des Aff. étrangères.)

101. — Otto a Talleyrand

(N° 89.) Londres, 2 floréal an X (22 avril 1802).

Les fêtes de Pâques ayant suspendu toutes affaires dans ce pays, il ne s'est rien passé depuis ma dernière qui méritât de vous être transmis, si l'on en excepte les honneurs rendus au prince de Galles, qui a été pour la première fois au dîner du Lord Maire. Le peuple l'a reçu avec une distinction toute particulière....

1. Le 14 mars, le Premier Consul fit répondre qu'il approuvait la rédaction proposée. Néanmoins, l'article 20 du traité d'Amiens omit les mots « crimes de haute trahison, ou de conspiration contre la sûreté et le régime intérieur de l'État, » qui, pour le gouvernement français, étaient les plus intéressants.

Invité à la même fête avec plus de 4,000 personnes, j'ai été surpris d'y trouver MM. d'Orléans, décorés du cordon bleu et de l'ordre du Saint-Esprit, et désignés dans les gazettes sous le titre de Princes français. On s'est aperçu de cette maladresse, et le maître de cérémonie a eu soin de les éloigner de la place destinée au corps diplomatique. Au reste, la conduite très sage de MM. d'Orléans dans ce pays-ci leur a attiré la considération particulière du public.... [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

102. — LE COMTE D'ARTOIS A CONDÉ

Edinburgh, ce 1er mai 1802.

Je profite, mon cher cousin, du départ de MM. de Rivière et de Polignac pour répondre à vos lettres des 20, 25 et 27 avril.

Celle du 20 m'a fait un sensible plaisir à recevoir, non seulement pour l'amitié et l'intérêt véritable que vous me témoignez, mais aussi pour tout ce que vous me dites sur les sacrilèges qui viennent de se commettre à Paris par l'autorité d'un Pape bien criminel, et sur tout ce qui concerne notre position [2]. Il est trop vrai que nos malheurs paraissent être à leur comble ; mais mon âme n'est pas plus découragée que la vôtre, et je vois, avec une véritable satisfaction, que nous pensons entièrement de même sur la nature et la moralité des moyens à employer pour nous tirer de l'espèce de gouffre où on veut nous précipiter. Je pense aussi que, dans ce moment encore,

1. « On remarque que les jeunes d'Orléans éprouvent une considération marquée à Londres, et ils ont gagné d'une manière très sensible auprès de l'administration. » (Note de Desmarest pour le Grand Juge, du 8 octobre 1802.)

2. La lettre de Condé du 20 avril est dans les *Mém. de la maison de Condé*, II, 337.

il faut agir avec prudence et circonspection; mais, si les choses ne prennent pas bientôt une autre tournure, il viendra une époque où notre devoir nous prescrira de tout tenter, et où la témérité deviendra prudence, Mais jusque-là il est indispensable de se conduire avec la plus grande circonspection.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai été aussi choqué que vous de l'expression « collective », dont les sots papiers anglais se sont servis, en parlant des Princes français [1]. Les jeunes gens, que j'ai accueillis avec une bonté qui me paraissait d'une bonne politique, ont fait une grande imprudence d'aller à ce dîner, et je n'ai pas manqué de la leur faire sentir.

Je n'ai rien à vous dire sur le monsieur qui est venu faire l'honnête proposition [2], et nous n'avions pas besoin de nous entendre pour la réponse : je parierais que c'est un canard privé.

Je vous ai confié qu'il est question depuis quelque temps que j'aille faire une course à Varsovie. Le Roi et mes enfants le désirent beaucoup : mais il n'y a encore rien de décidé à cet égard, et, si ce voyage avait lieu, je vous en informerais avec empressement [3]. Adieu, mon cher cou-

1. Il est question ici de la présence des d'Orléans au banquet du Lord Maire.

2. Cet « intrigant », nommé Afforty, avait probablement fait ou renouvelé des propositions semblables à celles qui avaient été écartées au mois de janvier (cf. pièce n° 96). Le comte d'Artois, écrivant à cet égard le 19 mai à Condé, le priait de lui « parler en mon nom, et en outre de manière à nous en débarrasser tout à fait, et même à lui faire peur si cela est nécessaire, pour le bien persuader que nous avons repoussé ses offres avec tout le mépris qu'il mérite. » — On peut rapprocher de ces offres, fictives et intéressées, le projet prêté alors à un chouan nommé Bouvette, de faire sauter le palais des Tuileries. M. Otto, à qui ce projet, sans doute imaginaire, avait été dénoncé, commençait sa dépêche en disant : « Je suis peu disposé à ajouter foi aux rapports vagues que l'on répand de temps à autre, touchant de nouveaux complots contre le chef de la République. » (Dép. du 12 mai.)

3. Dans la lettre du 19 mai, que nous venons de citer, le comte d'Artois

sin ; nos malheurs ne me font sentir que plus vivement la tendre et constante amitié qui m'attache depuis longtemps à vous et à votre fils.

(Papiers de l'abbé Crétineau-Joly.)

103. — Talleyrand a Otto

Paris, 14 floréal an X (4 mai 1802).

Le Premier Consul, qui a eu sous ses yeux votre n° 89, a vu avec une véritable surprise que, dans le dîner donné par la Cité de Londres et auquel vous avez été invité, MM. d'Orléans aient été admis, qualifiés de Princes français, et décorés de l'ancien ordre du Saint-Esprit. Le Premier Consul aurait désiré que vous eussiez témoigné davantage combien leur présence était inconvenable en pareille occasion, et que vous vous fussiez retiré plutôt que de vous trouver à dîner avec eux.

Quoi qu'il en soit, l'intention du Premier Consul est que vous partiez de ce fait pour présenter au gouvernement près duquel vous résidez, un office, dans lequel vous demanderez formellement que les ci-devant Princes français soient éloignés des Iles britanniques, en faisant sentir que leur présence en Angleterre est évidemment contraire aux rapports de bon voisinage et de parfaite amitié qui viennent d'être si heureusement rétablis. Le succès de cette démarche de votre part n'est pas douteux, puisqu'on se rappelle que le ministère britannique a paru désirer lui-même que nous prissions quelque initiative à

disait aussi à Condé : « J'ai tardé à répondre à votre lettre du 5 de ce mois, parce que l'époque de mon voyage à Varsovie est encore fort incertaine, et que les instructions que je serais dans le cas de vous donner doivent nécessairement varier suivant les événements. Mais soyez bien sûr que je ne m'éloignerais pas sans vous bien développer, verbalement ou par écrit, tout ce que j'attendrais, pendant mon absence, de votre attachement et de votre amitié. »

cet égard, pour le mettre dans le cas de se débarrasser d'hôtes aussi incommodes.

Vous ferez observer de plus, et en conséquence des mêmes principes, qu'après les arrangements religieux qui viennent d'être pris en France de concert avec le Pape [1], les ci-devant évêques qui se trouvent encore en Angleterre ne peuvent plus y être considérés que comme rebelles à l'autorité, tant politique que religieuse, et qu'ils ne doivent par conséquent trouver ni protection ni secours près d'un gouvernement lié par un traité formel avec celui de la République.

Je n'ai pas besoin de vous recommander, citoyen, de mettre, dans l'office que vous passerez à cet égard [2], toute la circonspection et la mesure qui lui sont nécessaires. Le Premier Consul réclame l'exécution du traité conclu, et demande qu'on s'attache sincèrement à éloigner tout ce qui pourrait devenir l'occasion de la moindre mésintelligence; mais il est dans ses principes (et la conduite de ses agents ne doit jamais cesser d'y être conforme) de porter jusqu'au scrupule, dans ses communications, le respect pour l'indépendance et la délicatesse des pays avec lesquels il se trouve en état de paix ou d'alliance.

P. S. — Pour que votre note ne puisse point effaroucher,

1. Le Concordat avait été promulgué le 18 avril.

2. Ces mesures, réclamées de l'Angleterre, devaient aggraver celles qui venaient d'être prises dans le sénatus-consulte du 6 floréal (26 avril) sur les émigrés. Cet acte exceptait de l'amnistie : « 1° les individus qui ont été chefs de rassemblements armés contre la République; 2° ceux qui ont eu des grades dans les armées ennemies ; 3° ceux qui, depuis la fondation de la République, ont conservé des places dans les maisons des ci-devant princes français ; 4° ceux qui sont connus pour avoir été ou pour être actuellement moteurs ou agents de guerre civile ou étrangère ; 5° les commandants de terre ou de mer, ainsi que les représentants du peuple, qui se sont rendus coupables de trahison envers la République ; 6° les archevêques et évêques qui, méconnaissant l'autorité légitime, ont refusé de donner leur démission » (art. 10).

et pour assurer son succès, vous aurez soin d'en causer d'avance avec M. Addington et avec lord Hawkesbury.

(Arch. des Aff. étrangères.)

104. — Otto a Talleyrand

(N° 98.) Londres, le 25 floréal an X (15 mai 1802).

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 (4 mai) ne m'a été remise que ce matin. Je m'empresse d'y répondre, en attendant les explications que je demanderai au ministre sur son contenu.

La fête du Maire de Londres, et le dîner de l'Académie des arts auquel MM. d'Orléans ont été également invités, sont des réunions très nombreuses, où sont admis tous les étrangers de distinction, où la cour et le ministère anglais n'ont pas la moindre influence, et où des hommes de toutes les nations et de tous les partis se rencontrent, comme dans un spectacle public.

Je n'ai jamais trouvé MM. d'Orléans ni d'autres émigrés, à la cour ni chez les ministres. En montrant de l'humeur chez le Maire ou à l'Académie, j'aurais donné à ces émigrés beaucoup plus d'importance qu'ils ne doivent en avoir. Je vous ai témoigné, cit. ministre, ma surprise, non de les avoir rencontrés, mais de les avoir vus décorés d'un ordre dont le prétendu chef actuel est autant leur ennemi que le nôtre.

Le prince de Galles ayant assisté pour la première fois à ces deux fêtes, les citadins ont sans doute cru l'obliger en invitant MM. d'Orléans, dont le père avait été l'intime ami du prince. Ce dernier a conservé pour eux beaucoup d'affection; il les accueille avec bonté et il en parle avec estime. Ce serait le blesser essentiellement que de demander leur renvoi. Il y a même quelque temps que le comte Moira est venu me sonder de la part du prince, sur les

moyens de faire rentrer MM. d'Orléans en France [1]. J'ai refusé de me mêler de cette affaire, et je ne vous en parle aujourd'hui que pour vous faire connaître l'intérêt que Son Altesse Royale prend à leur sort.

Indépendamment de ces considérations, la demande du renvoi de tous les Bourbons éprouvera ici la plus forte résistance; et ce n'est qu'après avoir sondé, non seulement les dispositions, mais la force du ministère à ce sujet, et après avoir reçu de nouvelles instructions de vous, que je me permettrai une démarche dont le succès me paraît très incertain.

Il est vrai, cit. ministre, qu'on est très fatigué ici des émigrés et surtout des dépenses qu'occasionne leur entretien. Mais la nation se croirait humiliée si, pour des considérations pécuniaires ou autres, le gouvernement refusait le strict nécessaire à des hommes qui ont suivi la bannière anglaise pendant la guerre. Pour les engager à partir, on leur donne avec leur passeport une avance de six mois de pension [2]. Ceux que l'amnistie rappelle en

1. Déjà le prince s'était intéressé, et avec succès, à la rentrée en France de l'ancien ministre, M. de Calonne.

2. Cf. p. 66, note. — Le 26 mai, à la Chambre des communes, des observations ayant été faites sur une demande de crédit pour les émigrés, le chancelier de l'échiquier répondit que l'on se trompait « en supposant que l'intention du gouvernement est d'encourager les émigrés à rester dans ce pays. Ce que l'on donne de plus aux émigrés français, c'est quatre mois de traitement, afin qu'ils aient les moyens de se rendre en France. Un grand nombre ont déjà profité de ces moyens, et beaucoup d'autres réclament journellement la même faveur. »

Le sénatus-consulte du 26 avril obligeait les émigrés qui profitaient de l'amnistie à « renoncer formellement » à toute pension étrangère; néanmoins le Grand Juge crut que le paiement de la pension anglaise se continuait en France. Dans un rapport du 3 brumaire an XI (25 octobre 1802), il disait : « Des renseignements particuliers m'ont appris que, dans le nombre des émigrés que votre générosité a rendus à leur patrie, il en est qui ont continué de toucher leurs traitements ou soldes de l'étranger, ou qui en ont reçu le remboursement au moyen de plusieurs années payées d'avance. J'appelle, cit. consuls, votre sévérité sur cet abus, aussi

France profitent de cette paye pour leurs frais de voyage; les autres restent en Angleterre, et n'ont assez généralement d'autre ressource que la paye, très modique, que le gouvernement leur accorde par jour. Mais cette indulgence ne saurait s'étendre aux personnes prévenues de conspiration contre la République; et je suis bien convaincu que le traité de paix aura à cet égard sa pleine et entière exécution. Mon successeur [1] se fera rendre justice, d'autant plus facilement que l'opinion d'un intérêt commun dans la conservation du gouvernement français, et nommément du Premier Consul, se fortifie de jour en jour, et que l'ordre actuellement établi en France est considéré ici comme la première garantie du repos de l'Europe.

(Arch. des Aff. étrangères.)

105. — Talleyrand a Otto

Paris, 5 prairial an X (25 mai 1802).

On vient de faire circuler dans le Morbihan des papiers contre le concordat, envoyés par Georges et par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon [2], et jetés sur la côte par des chasse-marée anglais. Ce nouveau fait, qui vient à l'appui de ceux du même genre dont le gouvernement français a déjà eu droit de se plaindre, exige que je revienne sur ce que je

opposé à l'honneur qu'à la sûreté générale, et qui, s'il était toléré, tendrait à fixer et à entretenir au milieu de nous les cadres formés précédemment pour la guerre civile. » — C'est sur le soupçon que la pension anglaise n'était pas supprimée, que les ducs de Montmorency-Laval et de Choiseul-Stainville, revenus tous deux d'Angleterre, allaient être éloignés de Paris, en vertu de l'article 13 du sénatus-consulte.

1. On verra plus loin que ce successeur n'était pas encore désigné.

2. Mgr de La Marche. — Nous savons qu'au printemps de 1803 on a répandu en Bretagne une « Traduction de la lettre latine » qu'il avait adressée au pape le 15 mars 1803; mais nous ignorons si une distribution d'écrits anticoncordataires, faite par ses soins ou de son aveu, était commencée en mai 1802.

vous ai mandé, et que je vous fasse connaître l'intention formelle du Premier Consul, qui est que vous demandiez :

1° L'expulsion des Iles britanniques, des anciens évêques de Saint-Pol-de-Léon, d'Arras, et de tous ceux qui, comme eux, sous prétexte de religion, ne cherchent qu'à jeter du trouble dans l'intérieur de la République ;

2° La déportation de Georges au Canada, ainsi qu'il avait été fait des insinuations à cet égard pendant le cours des négociations préliminaires ;

3° Le départ des Princes de la maison de Bourbon, attendu que, puisque c'est à Varsovie que se trouve le chef de la famille, il paraît convenable que les autres Princes se réunissent au même lieu ;

4° La prohibition expresse et formelle des ordres et décorations de l'ancien gouvernement de France.

Pour demander et pour obtenir ces quatre points capitaux, vous n'aurez besoin, citoyen, que d'invoquer le sens et l'esprit du traité d'Amiens, et de rappeler ce que l'Angleterre a désiré et obtenu elle-même dans des circonstances absolument analogues à celles où la République se trouve. Il est impossible [de douter] de la bonne volonté que montrera le gouvernement britannique à se rendre aux vœux du Premier Consul, et à écarter tout ce qui pourrait jeter quelques nuages sur la parfaite harmonie qui règne entre les deux États [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Un arrêté du 9 prairial (29 mai) ayant nommé pour ambassadeur à Londres le général Andreossy, le Premier Consul fit déclarer, le 1er juin, à l'agent anglais, M. Merry, qu'il ne pouvait envoyer le général à Londres s'il l'exposait à « trouver son caractère compromis tous les jours », et il énuméra ses griefs actuels contre le gouvernement anglais (*Corr.*, n° 6108). — Les mêmes griefs se trouvèrent reproduits, le lendemain, dans le *Moniteur* avec une vivacité où se reconnaît l'inspiration directe du Premier Consul.

106. — Otto a Talleyrand

(N° 108 1.) Londres, le 17 prairial an X (6 juin 1802).

J'ai reçu, depuis quelques jours, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 6 (26 mai), et j'ai eu avec lord Hawkesbury plusieurs conversations sur la demande délicate qu'elle renferme.

Ayant pris pour base de ma conduite ici de ne jamais faire une démarche officielle sans être assuré d'avance du succès, et aimant mieux retarder l'exécution des ordres du gouvernement que de compromettre sa dignité par une demande infructueuse, j'ai eu l'honneur de vous exposer, dans ma dépêche n° 98, les motifs qui me paraissaient militer contre celle dont il s'agissait alors : cette circonspection était d'ailleurs conforme à vos instructions et à votre dépêche du 14 floréal (4 mai).

Aujourd'hui il s'agit d'un délit grave à la charge de Georges et de plusieurs évêques réfractaires; et il semblerait que, d'après le sens et l'esprit du traité d'Amiens, le gouvernement anglais ne saurait se dispenser de sévir contre ces agitateurs incorrigibles. J'en ai parlé à lord Hawkesbury, de manière à lui faire sentir la nécessité de mettre enfin un terme à toute inquiétude, en faisant disparaître des hommes aussi justement odieux à la France. Le ministre a paru se pénétrer de cette vérité, et il m'a dit qu'il pourrait même y avoir lieu à une poursuite judiciaire, si je produisais la preuve du délit. Mais quand j'ai

1. Le 3 juin, M. Otto avait écrit : « Ayant témoigné à un ami intime du prince de Galles ma surprise de le voir si souvent accompagné de MM. d'Orléans, on est venu me dire que le prince n'avait pas pensé que ces réunions pussent être remarquées, et que désormais il les éviterait. On m'assure aussi que MM. d'Orléans ne porteront plus l'ordre du Saint-Esprit. Le frère du Prétendant est toujours à Édimbourg, très retiré et très négligé. Quelques personnes de ma connaissance me disent qu'il va partir bientôt pour Varsovie : je tâcherai de vérifier cette nouvelle. »

voulu lier cette demande à celle du renvoi des Princes et de tous les évêques réfractaires, j'ai vu beaucoup d'embarras dans la contenance du ministre ; et il m'a prié de ne pas lui demander ce qu'il n'est pas en son pouvoir de faire, et ce qui blesserait la fierté de la nation et les sentiments personnels du roi et de sa famille. Sans m'arrêter à cette objection, j'ai dit à lord Hawkesbury que je lui remettrai une note sur cet objet.

Dans une seconde entrevue, le ministre, qui avait consulté ses collègues, m'a paru plus inquiet. Il m'a prié instamment de différer encore la remise d'une note, qui produirait le plus mauvais effet sur l'esprit du roi et donnerait aux émigrés les plus marquants une importance qu'ils ont complètement perdue depuis la paix. « Je vous dirai d'avance, a-t-il continué, ce que nous sommes prêts à faire : c'est d'informer les Princes, les évêques et les autres émigrés que, s'ils abusent en aucune manière de l'asile que nous leur avons accordé, ils perdront immédiatement le droit d'hospitalité dont ils jouissent à présent, et qu'ils seront bannis du territoire de la Grande-Bretagne. Évitons, autant qu'il dépend de nous, les demandes qui pourraient humilier l'un ou l'autre gouvernement, et croyons que, dans ces premiers moments, la paix ne peut être consolidée que par les plus grands ménagements. » — J'ai répondu qu'il ne s'agissait pas d'une démarche humiliante, mais plutôt des moyens de confirmer la bonne intelligence, en écartant toutes les personnes qui pourraient y porter atteinte. — Le ministre m'a répété que l'on s'empresserait de rendre justice, dans le sens du traité de paix ; mais que le gouvernement ne pourrait se permettre une mesure, purement politique et générale, qui porterait sur beaucoup d'individus intimement liés avec les adversaires du ministère, et exciterait des réclamations très bruyantes. Il m'a

prié de nouveau de prendre des ordres, avant de remettre une note qu'il serait obligé de communiquer au roi; et, vu les motifs très pressants de ses instances, j'ai pensé qu'un délai de cinq ou six jours ne saurait être préjudiciable à cette démarche, si le Premier Consul la croyait absolument nécessaire.

Il importe d'abord de faire un exemple des grands coupables, tels que Georges et les évêques d'Arras et de Saint-Pol, en demandant une punition éclatante, que, d'après les pièces que vous serez dans le cas de m'adresser, on ne saurait me refuser sans violer ouvertement le traité de paix. Je demanderai cette punition par une note formelle et énergique. Quant au renvoi des autres ecclésiastiques et des Bourbons, je crois qu'on y parviendra plus facilement par des insinuations verbales que par une pièce officielle, qui semblerait porter atteinte à l'indépendance du roi. Je vous prie, cit. ministre, de me donner à ce sujet les ordres définitifs du Premier Consul : ils seront scrupuleusement exécutés.

(Arch. des Aff. étrangères.)

107. — Instructions pour Andreossy

Paris, 12 messidor an X (1er juillet 1802).

....Après avoir ainsi indiqué au général Andreossy les points principaux qui devront l'occuper en ce qui tient aux intérêts politiques et commerciaux de la France et de l'Angleterre, il reste à lui recommander, de la part du Premier Consul : premièrement, de s'appliquer à bien faire connaître au gouvernement britannique, et par suite à la nation anglaise, l'état intérieur de la France ; secondement, de mettre pareillement tout son soin à donner au gouvernement français les notions les plus exactes et les plus détaillées sur l'état intérieur de l'Angleterre.

Sur le premier point, il est entendu que l'ambassadeur de la République saura détruire tous les bruits faux, insidieux ou compromettants, toutes les méfiances, les soupçons et les calomnies qu'une malveillance toujours active cherchera à propager en Angleterre, et qui trop souvent ont obtenu quelque accès auprès du gouvernement, puisqu'on ne voit pas qu'il ait encore repoussé tout à fait ces artisans de troubles, ces ennemis de la paix, qui, s'obstinant à demeurer en guerre contre leur patrie, poursuivent au sein de l'Angleterre leur métier de libelliste ou de conspirateur. Il suffira sans doute au général Andreossy de donner à Sa Majesté Britannique une connaissance exacte et régulière des actes intérieurs du gouvernement français, et de la parfaite harmonie qui règne entre toutes les autorités de la République, pour achever de détruire des opinions fausses, que le bon esprit du ministère actuel a déjà repoussées en grande partie. Et l'on ne pourra manquer de reconnaître cette parfaite rectification dans le jugement qui sera porté sur la France, quand on verra le gouvernement britannique empressé de prévenir les justes réclamations de celui de la République, et d'éloigner spontanément tout ce qui pourrait porter atteinte aux devoirs du bon voisinage.

C'est sous ce rapport que le général Andreossy devra demander, et qu'il ne pourra manquer d'obtenir, que les évêques français qui ont refusé de donner leur démission et qui sont encore en Angleterre soient éloignés de Londres.

De même, l'ancien gouvernement de France ayant été détruit par la volonté du peuple français, et sa destruction ayant été reconnue et consacrée politiquement par la paix générale, toutes les décorations extérieures qui étaient données par les chefs de ce gouvernement ne

doivent plus exister, et le général Andreossy demandera au gouvernement anglais, comme objet de police, que toutes ces décorations soient sévèrement interdites ; ce qui doit être surtout entendu de l'ordre du Saint-Esprit. La cour est le premier lieu où il doit être défendu de s'en montrer décoré ; et, jusqu'à ce qu'une défense positive ait été portée à cet égard, le général Andreossy doit éviter de se trouver en aucun lieu où il rencontrerait ces anciennes décorations françaises. Et si, par cas fortuit, il se trouvait dans une assemblée où il parût quelque cordon bleu, il devrait se retirer à l'instant, en indiquant pourquoi il se retire.

Il y a plus : le bien de la paix, et la destruction si désirable de tous les préjugés qui existaient de nation à nation, demandent que tous les Princes de la maison de Bourbon et les individus qui leur sont personnellement attachés soient éloignés de l'Angleterre, et envoyés en Russie où l'empereur voudra bien les recevoir. Il est surtout indispensable que le gouvernement britannique renvoie immédiatement et ne laisse plus jamais rentrer en Angleterre l'évêque d'Arras, Dutheil et Georges, connus tous trois pour être les ennemis acharnés de la France et du Premier Consul, et les excitateurs de tout ce qui peut rester de mécontents dans le territoire de la République.

Le général Andreossy observera que toutes les demandes qu'il sera dans le cas de faire sur les objets précités doivent être verbales. Il saura y mettre à la fois les ménagements et la force nécessaires pour réclamer sans déplaire, pour obtenir sans irriter, ayant soin d'ailleurs de graduer ses paroles et ses démarches suivant l'importance de ces points, savoir : 1° l'éloignement de Londres des évêques non démissionnaires ; 2° l'interdiction absolue des anciennes décorations françaises (ce qui doit être entendu spéciale-

ment du cordon bleu); 3° l'envoi des Princes de la maison de Bourbon et de leurs adhérents en Russie; 4° enfin, et comme chose capitale, l'expulsion immédiate de l'évêque d'Arras, de Dutheil, de Georges et consorts....

(Arch. des Aff. étrangères.)

108. — GEORGES A GUILLEMOT

[Londres,] 5 août 1802.

Mon cher Valentin [1], vous vous inquiétez mal à propos de l'ordre qui a été donné de vous envoyer à Jersey [2]. Soyez bien sûr qu'il n'entre pas dans la pensée des ministres

1. Un des surnoms de Guillemot, qui était devenu le second de Georges.

2. On a vu (pièce n° 95) que, pendant l'automne 1801, Georges avait obtenu de faire venir sur le sol anglais ses officiers, dont la vie était sans cesse menacée. Secondé par le comte d'Artois, il remit au ministère, au commencement de 1802, un état de ces officiers, et en envoya le double en Bretagne par un chouan très zélé, dont nous aurons à reparler, Hermely, désigné ordinairement par ses prénoms « Jean-Marie. » — « En débarquant dans les Côtes-du-Nord, Hermely fit connaître à M. [La Haye] de Saint-Hilaire, qui avait remplacé M. [Robinault] de Saint-Régent dans le commandement de ce département, les dispositions prises en Angleterre : celui-ci réunit les compromis qui se trouvaient sous ses ordres, bien qu'il n'y en eût que trois ou quatre de portés sur la liste. Ensuite Hermely remplit sa mission auprès du général De Bar pour les officiers du Finistère, et auprès de [Guillemot] pour ceux du Morbihan. » Dans ce dernier département quelques-uns, dont Mathurin Le Sergent, préférèrent rester en se soumettant. Rendez-vous fut donné aux autres par Guillemot, qui, le 22 et le 24 avril, réunit les vingt-deux dont les noms suivent :

Audran.	Lainé.	Martin.
Bachimont.	Le Bourdiec.	Michel.
Cadoudal (Pierre-Jean).	Le Goëble.	Pobeguin.
Dagorne.	Le Lan.	Poulchasse.
Eveno (Grégoire).	Le Louër.	Thomazic.
Eveno (Jacques).	Le Mercier.	de Troussier.
Gambert.	Le Neillon.	
Guyonwarh.	Le Thieis.	

« MM. de Milloch et Morvan de Hennebon vinrent plus tard » (Guillemot, *Lettre à mes neveux*, p. 184 et 185. Nous avons corrigé cette dernière phrase d'après le manuscrit). — Tous ces fugitifs s'embarquèrent le 2 mai, et quelques jours après descendirent à Guernsey. « Vers la fin du mois de juillet, le général Doyle [gouverneur] reçut l'ordre de nous faire partir pour Jersey, où se trouvaient les officiers du Finistère et ceux des Côtes-du-Nord » (*Ibid.*, p. 185).

anglais de nous envoyer au Canada : le Prince a voulu en avoir l'assurance, et il l'a reçue.

Leur hésitation à nous recevoir comme un corps d'officiers et à fixer votre solde, provient sans doute de la crainte qu'ils avaient de contrarier le gouvernement français; mais cet obstacle diminue de jour en jour, et déjà on me demande un état nominatif de tous les officiers, avec indication des grades. Veuillez, mon cher Valentin, en faire dresser un et me l'envoyer le plus tôt possible.

Hector [1] m'écrit aussi pour se plaindre de la position, et il me dit que, si vous retournez, il ira avec vous. Je ne lui réponds pas, pour lui épargner un port de lettre; mais dites-lui, et à tous les autres, que le gouvernement anglais ne nous a pas accordé un lieu de refuge pour nous tendre un piège.

Dans l'état nominatif que je vous demande, je vous prie de faire prendre aux officiers qui sont venus, et qui ne se trouvent pas sur la liste que Jean-Marie vous a portée, les noms de ceux qui sont sur cette liste et ne sont pas venus, pour que votre état soit conforme à celui que j'ai remis au ministre. J'ai fait prendre à votre fils la place de Mathurin Le Sergent. Je ne connais que quelques-uns des officiers du Finistère, et je ne connais pas ceux des Côtes-du-Nord qui n'ont pas servi dans le Morbihan. Enfin entendez-vous, et classez-les de votre mieux.

De quelque manière que les affaires tournent [2], nous

1. Surnom de Jacques Eveno. — La solde anglaise, nécessaire à la subsistance des réfugiés, n'étant pas encore fixée, Guillemot avait déclaré que, si elle tardait encore, il retournerait en Bretagne (*Ibid.*, p. 186).

2. M. Windham, l'ancien ministre de la guerre du cabinet Pitt, qui s'était toujours occupé des soulèvements de l'Ouest et continuait à servir de protecteur pour les Chouans, note dans son journal, à la date du 2 août 1802, qu'il a vu Georges « who called to tell me of the state in which his officers were. Nothing advanced, but 25 £. from sir H[ew] Dalrymple without waiting for authority. — Great good-will, in general,

nous reverrons bientôt. En attendant, je vous prie de me croire toujours votre sincère et constant ami.

(Guillemot, *Lettre à mes neveux*, p. 186.)

109. — Article du « Moniteur »

20 thermidor an X (8 août 1802).

Le *Times*, que l'on dit être sous la surveillance ministérielle, se répand en invectives perpétuelles contre la France. Deux de ses quatre mortelles pages sont tous les jours employées à accréditer de plates calomnies. Tout ce que l'imagination peut se peindre de bas, de vil, de méchant, le misérable l'attribue au gouvernement français. Quel est son but? qui le paie ? sur qui veut-on agir ? — Un journal français, rédigé par de misérables émigrés, le reste le plus impur, vil rebut, sans patrie, sans honneur, souillé de tous les crimes qu'il n'est au pouvoir d'aucune amnistie de laver, enchérit encore sur le *Times*.

Onze évêques, présidés par l'atroce évêque d'Arras, rebelles à la patrie et à l'Église, se réunissent à Londres. Ils impriment des libelles contre les évêques du clergé français ; ils injurient le gouvernement et le pape, parce qu'ils ont rétabli la paix de l'Évangile parmi 40 millions de chrétiens.

L'île de Jersey est pleine de brigands [1] condamnés à

from sir H[ew] ; much the contrary from general Gordon. — Wishes for a sum. Three or four years : does not allow a much longer term for the fate of this country. Evidently has in view some change, which he thinks must take place in France, and for which he wishes his officers to be at liberty » (Windham, *Diary*, p. 439). — Pour comprendre le commencement de ces notes, il faut savoir que sir Hew Dalrymple et le général Gordon étaient gouverneurs militaires, le premier de Guernsey, le second de Jersey.

1. L'arrivée de Chouans assez nombreux dans les îles normandes ne pouvait rester inaperçue : dès le 1er juin, un observateur fut envoyé à Jersey par le préfet d'Ille-et-Vilaine, surtout afin d'examiner si les fugitifs entretenaient des relations avec la France. Un rapport de cet agent ayant été mis le 8 juillet sous les yeux du Premier Consul, celui-ci le renvoya

mort par les tribunaux, pour des crimes commis postérieurement à la paix, pour des assassinats, des viols, des incendies !!! Le traité d'Amiens stipule qu'on livrera respectivement les personnes accusées de crimes, de meurtres. Les assassins qui sont à Jersey, au contraire, sont accueillis ! Ils partent inopinément sur des bateaux pêcheurs, débarquent sur nos côtes, assassinent les plus riches propriétaires et incendient des meules de blé ou des granges. Georges porte ouvertement à Londres son cordon rouge, en récompense de la machine infernale qui a détruit un quartier de Paris, et donné la mort à trente femmes, enfants, ou paisibles citadins. Cette protection spéciale n'autorise-t-elle pas à penser que, s'il eût réussi, on lui eût donné l'ordre de la *Jarretière ?*

Faisons quelques réflexions sur cette étrange conduite de nos voisins.

Quand deux grandes nations font la paix, est-ce pour se susciter réciproquement des troubles? pour gager et solder les crimes ? est-ce pour donner argent et protection à tous les hommes qui veulent troubler l'État ? Et la liberté de la presse, dans un pays, s'étend-elle jusqu'à pouvoir dire d'une nation amie et nouvellement réconciliée, ce que l'on n'oserait pas dire d'un gouvernement contre lequel on aurait une guerre à mort ? Une nation n'est-elle pas responsable à une autre nation, de tous les actes et de toute la conduite de ses citoyens ? Les bills mêmes du Parlement ne défendent-ils pas d'insulter les gouvernements alliés, et même leurs ambassadeurs [1] !!!

à Talleyrand « pour écrire au citoyen Otto de demander l'arrestation et l'éloignement de ces individus. » — Le gouvernement n'avait, sur leurs personnes et sur les causes de leur sortie, que des renseignements vagues et erronés, comme le prouve la nature des accusations portées contre eux dans le *Moniteur*, puis remises par note au ministère anglais.

1. M. Otto, d'après des instructions de Talleyrand et de Fouché des 12 et

On dit que Richelieu, sous Louis XIII, aida la révolution d'Angleterre, et contribua à précipiter Charles Ier sur l'échafaud; M. de Choiseul, et après lui les ministres de Louis XVI, excitèrent sans doute l'insurrection de l'Amérique : l'ancien ministère anglais a bien su s'en venger. Il excita les massacres de septembre, et influa de plus d'une manière sur les mouvements qui firent périr Louis XVI sur l'échafaud, détruire et brûler nos premières villes de manufactures, Lyon, etc. Cette série de mouvements et d'influence, qui a été si funeste aux deux États pendant tant de siècles, veut-on donc encore la prolonger ? Et ne serait-il pas plus raisonnable et plus conforme aux résultats de l'expérience, de s'influencer réciproquement par de bonnes relations commerciales, par une surveillance respective qui protège le commerce, empêche la fabrication de la fausse monnaie, et refuse aux criminels un refuge ?

D'ailleurs, quel résultat peut attendre le gouvernement anglais, en fomentant les troubles de l'Église, en accueillant et revomissant sur notre territoire les brigands des Côtes-du-Nord et du Morbihan, couverts du sang des principaux et des plus riches propriétaires de ces malheureux départements ? en répandant par tous les moyens, bien loin de contenir et de réprimer sévèrement, toutes les calomnies dont sont remplis les écrits anglais ou français imprimés à Londres ? Ne savent-ils pas que le gouvernement français est plus solidement établi aujourd'hui que le gouvernement anglais ? Et croit-on donc que

15 juillet, avait remis le 26 à lord Hawkesbury une note, pour réclamer des mesures contre Peltier et les journaux hostiles au Premier Consul. Le ministre anglais répondit le 29 : il blâmait les diatribes de Peltier ; mais, avant de s'engager dans un procès de presse, qui pouvait échouer, il demandait à consulter le procureur général. — Peltier venait de publier le 15 juin le dernier numéro de son *Paris*, et de le remplacer par un journal satirique, *l'Ambigu*, qui commença à paraître en juillet.

la réciprocité serait difficile pour le gouvernement français? Quel serait l'effet de cet échange d'injures, de cette influence de comités insurrectionnels, de cette protection et de cet encouragement accordés aux différents assassins? Qu'y gagneraient la civilisation, le commerce et le bien-être des deux nations?

Ou le gouvernement anglais autorise et tolère ces crimes publics et privés, et alors on peut lui dire que cette conduite n'est pas digne de la générosité, de la civilisation, de l'honneur britannique. Ou il ne peut les empêcher, et alors on peut lui dire qu'il n'y a pas de gouvernement, partout où il n'y a pas de moyens de réprimer l'assassinat, la calomnie, et de protéger l'ordre social européen [1].

110. — Talleyrand a Otto

Paris, 24 thermidor an X (12 août 1802).

Citoyen, les diatribes indécentes et calomnieuses que l'on n'a cessé de répandre en Angleterre contre le gouvernement français, et les actes qui en sont émanés, ont attiré plusieurs fois l'animadversion du Premier Consul. J'ai été chargé de vous témoigner sa juste indignation, et vous avez dû demander au gouvernement de Sa Majesté Britannique la punition et la répression d'un abus aussi scandaleux de la liberté de la presse. La réponse de lord Hawkesbury à votre office, laissant voir la crainte d'entamer une procédure dont le succès lui paraît incertain, lorsque la cause, qui est celle de tous les gouvernements, de l'ordre public et de la tranquillité générale, semblait ne devoir permettre aucun doute à cet égard ; la nécessité où il croit être de consulter le procureur général de Sa

1. « L'article du *Moniteur* a fait tomber les fonds de près de 3 °/₀ » (Dép. d'Otto, du 16 août).

Majesté et de prendre son avis avant d'entreprendre une action, tout porte ici un caractère de faiblesse, dont le Premier Consul a été d'autant plus frappé, que les insultes des folliculaires anglais n'ont cessé de se porter sur les actes du gouvernement français et sur les personnes qui le composent. On a même remarqué que des feuilles, que l'on sait écrites sous l'influence ministérielle, n'ont pas craint de répéter les mêmes outrages.

....Il est des lois générales dont se compose le droit public de l'Europe, devant qui se taisent les lois particulières des différents États. S'il est de droit particulier, en Angleterre, de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il est de droit public, d'obligation pour le gouvernement, de prévenir, de réprimer et de punir toutes les atteintes qui pourraient être portées par cette voie aux droits, aux intérêts, à l'honneur des nations étrangères. C'est ce que vous devez faire entendre au gouvernement anglais ; et il est impossible qu'il ne trouve les moyens de faire cesser un abus aussi dangereux de la liberté de la presse.

Les rassemblements qui ont encore lieu dans l'île de Jersey, et les trames odieuses qui s'y ourdissent, ont également excité l'attention du Premier Consul [1].

Il ne peut voir non plus que des évêques, rebelles à l'autorité dont ils tiennent leurs pouvoirs, que des gens

1. Par arrêté du 23 thermidor (11 août), Chepy fut nommé « sous-commissaire des relations commerciales aux îles de Jersey, Guernsey et Aurigny. » — « Ce n'est pas seulement l'intérêt du commerce qui appelle cette mesure, disait Talleyrand dans son rapport. Des misérables, souillés de crimes et condamnés par nos tribunaux, lorsqu'ils peuvent échapper des mains de la justice, fuient à Jersey où ils trouvent un asile. D'autres y épient l'instant favorable pour pénétrer en France et venir y exercer des brigandages. L'agent français devra exercer sur ces hommes une constante et active surveillance, épier leurs démarches, faire restituer les uns aux tribunaux, et prévenir les mauvais desseins des autres. »

connus par de grands forfaits et par les intentions les plus perfides, reçoivent encore en Angleterre un asile, dont ils abusent pour entretenir avec la France des correspondances dangereuses, et pour y préparer l'œuvre de leur malveillance.

La paix heureusement rétablie, le désir que partagent les deux gouvernements de la rendre solide et durable, exigent encore l'éloignement des Princes de la maison de Bourbon. Leur séjour semble être fixé à Varsovie, près du chef de la famille.

De ces mêmes dispositions d'amitié et de bienveillance doit découler la défense expresse de porter en Angleterre aucun des ordres ou décorations de l'ancien gouvernement de France.

L'intention du Premier Consul est que vous adressiez à lord Hawkesbury une note, dans laquelle vous reviendrez sur tout ce qui a fait l'objet de ma correspondance en dernier lieu. Vous demanderez donc :

1° Que le gouvernement britannique emploie les moyens les plus efficaces pour arrêter le cours des diatribes dont sont remplis quelques journaux et plusieurs publications anglaises.

2° L'éloignement de Jersey de tous les individus désignés dans ma lettre du 23 messidor (12 juillet).

3° L'expulsion des Iles britanniques des anciens évêques de Saint-Pol-de-Léon et d'Arras, et de tous ceux qui, comme eux, sous prétexte de religion, cherchent à jeter du trouble dans l'intérieur de la France.

4° La déportation de Georges au Canada, ainsi qu'il avait été fait des insinuations à cet égard, lors des négociations préliminaires.

5° Le départ des Princes de la maison de Bourbon.

6° La prohibition expresse et formelle de porter des

ordres et décorations appartenant à l'ancien gouvernement de France.

Ces demandes sont les mêmes que je vous avais chargé de présenter, dans ma lettre du 6 prairial (26 mai [1]) et mes deux lettres du 23 messidor (12 juillet [2]). Les considérations qui vous ont empêché de leur donner un entier effet n'ont point paru assez puissantes au Premier Consul. Il vous charge d'insister [3]. Si sur un seul point l'amour-propre du ministère britannique se croyait blessé, il est facile de répondre par des exemples pris dans l'histoire des deux pays; et d'ailleurs tout ce que vous êtes chargé de demander ne pouvant être considéré que comme l'exécution du traité d'Amiens, il ne m'est pas permis de douter du succès que vous obtiendrez.

Si vous le jugez convenable, vous pourrez diviser en plusieurs notes ces différents objets.

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Pièce n° 105 (cf. p. 194), publiée sous la date du 5 prairial, qui est celle de la minute.

2. L'une de ces lettres avait trait à Peltier (voir p. 204, note 1); l'autre, qui est mentionnée ci-dessus, n'a pas été retrouvée. Elle était probablement dans le même sens qu'une dépêche, écrite quelques jours plus tard, le 28 messidor (17 juillet). Talleyrand y disait : « Le ministre de la police m'informe que plusieurs chefs de Chouans sont réunis dans l'île de Jersey, et que le 22 prairial (11 juin) il y en est arrivé seize dans un bateau parti de la côte de Saint-Brieuc.... De plus, le ministre de la police me mande qu'il existe toujours dans cette île une correspondance avec la France, et que l'Angleterre en fait les frais; que les principaux agents sont : Bertin et Sauveur, de Saint-Malo; Gouyon, ancien lieutenant de vaisseau; Châteaubriand, de Nantes.... Vous sentez, cit., combien il importe d'arrêter le cours de ces machinations, et vous devez sans délai requérir du gouvernement britannique l'arrestation et l'éloignement de cette troupe de conspirateurs qui, soufferts plus longtemps chez une nation qui vient de faire la paix, ne pourraient que compromettre sa loyauté. »

3. Voir *Corr. de Napoléon*, n° 6236.

III. — OTTO A TALLEYRAND

(N° 131.) Londres, 2 fructidor an X (20 août 1802).

La note dont j'ai eu l'honneur de vous adresser la copie [1] a jeté lord Hawkesbury dans le plus grand embarras. Tous ses collègues étant encore à la campagne, il m'a dit qu'il craignait de la leur envoyer, vu le mauvais effet qu'elle pourrait produire.... « Nous ne sommes responsables, a-t-il ajouté, que de la Gazette de la cour.... ; les autres papiers nous sont absolument étrangers, et ceux connus sous le nom de ministériels sont appelés ainsi, non d'après notre influence, mais d'après les opinions qu'ils professent. Nous aurions pu agir contre eux juridiquement ; mais on nous dira qu'il faut aussi demander justice contre le *Moniteur*, qui nous a gravement injuriés.... » Entrant ensuite dans l'examen des six demandes renfermées dans la note, il m'a dit que le Parlement prochain [2] pourra peut-être donner au gouvernement le moyen d'arrêter la licence de la presse sans observer les formes judiciaires, mais que, dans ce moment-ci, il n'avait pas cette faculté ; qu'à l'égard des étrangers la loi donnait, à la vérité, le droit de les faire sortir du royaume, mais que ce droit ne pouvait être exercé que lorsque la présence de ces étrangers compromettait la tranquillité intérieure ; que si je présentais des pièces quelconques à la charge des princes, évêques, et autres émigrés pour constater l'infraction du traité d'Amiens, il n'y avait pas de doute qu'ils ne pussent être exilés du royaume ; que si le ministère se refusait à entre-

1. Cette note, datée du 16 ou du 17 août, reproduisait à la fin les demandes contenues dans la dépêche de Talleyrand du 12.

2. Un message du 28 juin avait dissous le Parlement : on attendait le résultat de nouvelles élections.

prendre ce que les lois ne lui permettaient pas de faire, il n'en serait que plus empressé à user de son autorité pour les mesures qui dépendent de lui ; qu'en conséquence, les ordres avaient déjà été donnés pour faire partir de l'île de Jersey tous les émigrés qui peuvent s'y trouver ; que le nommé Georges et les autres Chouans seront déportés au Canada [1], et que l'on prendrait des mesures pour empêcher les émigrés de se montrer en public avec leurs anciennes décorations. « Ces trois points étant convenus, a-t-il continué, ne vaudrait-il pas mieux retirer votre note, et nous épargner le désagrément d'une discus-

1. Cf. p. 209, note 3. — Déjà le 8 thermidor (27 juillet), M. Otto avait écrit : « Le ministre [Hawkesbury] est convenu avec moi de l'exactitude des détails renfermés dans votre dépêche du 28 messidor (17 juillet) touchant l'arrivée de plusieurs chefs de Chouans dans l'île de Jersey. Il m'a dit que ces hommes sont les mêmes que ceux dont il m'a parlé, il y a très longtemps, comme devant être déportés au Canada ; qu'on les avait laissés provisoirement à Jersey, à cause du bon marché des vivres, jusqu'à ce que les arrangements nécessaires puissent être pris pour leur transport en Amérique. Il m'a assuré que non seulement les ordres les plus positifs avaient été donnés pour empêcher toute communication inconvenante et perfide avec la France, mais qu'immédiatement après la réception de ma note, lord Pelham avait renouvelé ces ordres et pris des mesures pour faire passer en Angleterre les individus dont il s'agit. Pour m'en convaincre, il m'a prié de passer chez lord Pelham pour y recevoir les détails ultérieurs : c'est ce que j'ai fait, et ne trouvant pas lord Pelham chez lui, j'ai recueilli de son principal chef de bureau les assurances les plus positives touchant les intentions du gouvernement à ce sujet. »

On remarquera, dans cette dépêche et dans celle du 20 août, une contradiction évidente entre les assertions de Georges (pièce n° 108) et celles du ministère anglais. Il est probable que l'un et l'autre exagéraient leur pensée, chacun dans un sens opposé. Car, d'une part le ministère, blessé par le ton du Premier Consul et craignant une vive opposition dans l'opinion, était à la veille de renoncer à l'envoi au Canada ; d'autre part, cet envoi avait été admis par le comte d'Artois. Nous lisons, en effet, dans un mémoire rédigé en 1805 par La Haye de Saint-Hilaire et De Bar, qui étaient alors devenus les principaux chefs de la Bretagne : « Le général Georges avait obtenu un traitement modique pour un certain nombre d'officiers ; mais ce traitement ne fut réglé et assuré qu'au moment où le commissaire du Roi donna sa parole que l'on consentait à aller au Canada.... Et cet engagement, que l'on prit gratuitement au nom des royalistes de l'intérieur, non seulement aucun d'eux n'en prit connaissance, mais n'en avait même pas conçu la pensée. »

sion qui ne peut qu'aigrir les esprits sans produire aucun bien ?.... »

Le lendemain, je lui ai dit que les ordres que je venais d'exécuter en remettant la note m'avaient déjà été donnés il y a plus de deux mois, et que lord Hawkesbury m'ayant fait espérer alors que le cabinet prendrait des précautions pour empêcher toute violation du droit des gens de la part des journalistes et des émigrés, j'avais prié mon gouvernement de me permettre de différer l'exécution de ses ordres ; mais que, depuis cette époque, les attaques de toutes espèces, loin de s'affaiblir, avaient pris un caractère beaucoup plus grave et plus insultant; qu'en conséquence, il n'était plus en mon pouvoir de retarder ma démarche officielle; et, quand même il me serait permis de reprendre ma note, je ne croirais pas devoir user de cette faculté, vu que les choses en sont au point d'avoir une explication franche et détaillée....

En attendant la réponse officielle, que lord Hawkesbury désire de retarder jusqu'au moment où le cabinet aura pris un parti décisif, M. Merry sera chargé de vous donner des explications verbales, et surtout de justifier le ministère des reproches renfermés dans le *Moniteur*.

(Arch. des Aff. étrangères)

112. — Hawkesbury a Merry

Downing street, august 28, 1802.

I send you the copy of a letter which I received some days ago from M. Otto, together with a copy of an official note inclosed in it. I have informed M. Otto that you would receive instructions to enter into explanations with the French government on the several points to which it refers. It is impossible not to feel considerable surprise at the circumstances under which it has been

thought proper to present such a note; at the style in which it [1] is drawn up; and at the complaints contained in it. Whatever may be the general dispositions of the French government towards this country, supposing them to be as hostile as they have been at any former period, or even more so, it would appear so contrary to their interest to provoke a war with us at the present moment, that I am inclined to ascribe their conduct, in the whole of this business, more to temper, than to any other motive....

The propositions in M. Otto's official note are six in number ; but may, in fact, be divided under two heads : the first, that which relates to the libels of all descriptions which are alledged to be published against the French government; the last comprehending the five complaints which relate to the emigrants resident in this country. On the first, I am sure you must be aware that his Majesty cannot, and never will, in consequence of any representation or any menace from a foreign Power, make any concession which can be in the smallest degree dangerous to the liberty of the press, as secured by the constitution of this country....

With respect to the complaints in detail, under the second head : — upon the first, you may inform the French government, that the emigrants in Jersey, many of whom had remained there solely on account of the cheapness of subsistence, had actually removed, or were removing,

1. Déjà, à la suite des plaintes adressées directement à M. Merry au commencement de juin (p. 195, note), des instructions lui avaient été envoyées de Londres le 10 de ce mois. Le ministère s'y montrait décidé à n'encourager aucune machination contre le gouvernement français, mais, par contre, à observer les lois de l'hospitalité envers les Princes et leurs partisans, aussi longtemps qu'ils ne s'en montreraient pas indignes. Cette dépêche, dont le sens avait été développé verbalement devant Talleyrand, était écrite avec une modération qui contrastait avec l'irritation dont témoignait la dépêche actuelle.

previous to the representation concerning them in M. Otto's note, and that, before your explanation with M. Talleyrand can take place, there will probably not be an emigrant in the island [1].

To the second complaint, which relates to the bishops of Arras and St Pol de Leon, and others, his Majesty can only reply, that if the facts alledged against them can be substantiated, if it can be proved that they have distributed papers on the coast of France with a view of disturbing the government and of inducing the people to resist the new Church establishment, his Majesty will think himself justified in taking all measures within his power for obliging them to leave the country. But some proof must be adduced of those facts; and such proof must not be that of their having, in a single instance, viz. in reply to the Pope's mandate, published a vindication of their own conduct in refusing to conform to the new establishment [2]; a proceeding in which they would be justifiable on every principle of toleration and justice. But it should shew that they have since availed themselves of their situation in this country, to excite the people of France against the authority of that government, whether civil or ecclesiastical.

1. Les officiers chouans paraissent n'avoir été transportés des îles normandes en Angleterre qu'au mois de décembre. — On a vu (p. 207, note) que le gouvernement français, mal renseigné, représentait les Chouans réfugiés aux îles normandes comme étant pour la plupart des criminels se dérobant à l'action de la justice. M. Windham ayant interrogé Georges sur leurs prétendus méfaits, le 2 septembre, « Georges assured me that there were none of the persons now in question, who were chargeable with any act done since the peace, but one, and that was a person who in coming away had been attacked by two gendarms and had killed one in his own defence. The act that might have been complained of, viz. the putting to death a person who had been seized and kept in custody with a view of obtaining money, had been committed by persons who were actually here before the peace was signed » (*Diary of Windham*, p. 439).

2. « *Mém. des évêques françois résidens à Londres qui n'ont pas donné leur démission* » (Londres, mai 1802).

On the third complaint, which respects the removal of Georges, and those persons supposed to be described as his adherents, M. Otto must have mistaken me, in what he supposes me to have said on the subject [1]. His Majesty is, however, very desirous to obviate any cause of complaint or uneasiness with respect to these persons ; and measures are in contemplation, and will be taken, for the purpose of removing them out of his Majesty's European dominions.

On the fourth complaint, respecting the Princes of the house of Bourbon, I can only refer you to my former answer. His Majesty has no desire that they should continue to reside in this country, if they are disposed or can be induced to quit it; but he feels it to be inconsistent with his honour and his sense of justice, to withdraw from them the rights of hospitality, as long as they conduct themselves peaceably and quietly, and unless some charge can be substantiated of their attempting to disturb the peace which subsists between the two governments.

With respect to the fifth complaint, which relates to the French emigrants wearing in this country the orders of their ancient government, there are few, if any persons of that description in this country who wear such orders. It might be more proper if they all abstained from it; but the French government could not persist in expecting that, even if it were consistent with law, his Majesty could be induced to commit so harsh an act of authority as to send them out of the country on such an account.

.... Upon the general tone and style of M. Otto's note,

1. La 4e réclamation de M. Otto, dans sa note du 16 ou 17 août, était ainsi conçue : « Que le nommé Georges et ses adhérents soient déportés au Canada, ainsi que le soussigné a été chargé d'en transmettre l'intention à son gouvernement sur la demande de mylord Hawkesbury. » C'était contre ces mots « sur la demande » (cf. p. 185) que le ministre protestait.

it is important to observe, that it is far from conciliating; and that the practice of presenting notes of this description, on any motive or suggestion of personal irritation, cannot fail to have the effect of indisposing the two governments towards each other.... The French government must have formed a most erroneous judgment of the disposition of the British nation, and of the character of its government, if they have been taught to expect that any representation of a foreign Power will ever induce them to consent to a violation of those rights, on which the liberties of the people of this country are founded.

(State papers [1].)

113. — Louis XVIII a l'abbé de Montesquiou

Varsovie, 22 mars 1801.

.... Je ne sais pourquoi vous avez tardé si longtemps à m'envoyer [les lettres] qui vous ont été remises pour moi [2]. M'eussent-elles annoncé les plus grands malheurs, vous me connaissez assez pour savoir que je puis les supporter. Mais je ne regarde pas ces lettres comme décidément mauvaises; et, sans faire attention au style, je ne puis que m'applaudir d'avoir proposé au général Buonaparte une union qui seule peut opérer le salut de la France. Buonaparte est aujourd'hui le plus grand des guerriers dont notre patrie s'honore; il en sera le sauveur. Je suis le père des Français; je pouvais faire la première démarche. La manière dont il m'a répondu ne m'empêcherait pas assurément de lui adresser une seconde lettre; mais cette fois je préfère vous adresser une note, et je vous charge de la lui communiquer.

1. Cette dépêche fait partie de la « Correspondence » présentée au Parlement le 18 mai 1803.

2. Voir p. 26, note.

Je l'ai faite concise: il faut peu de mots pour faire entendre de fortes vérités. Mais il m'eût été facile de m'étendre, de prouver que c'est précisément pour éviter l'effusion du sang français ; que la prétendue existence de la République n'a servi qu'à prouver son impossibilité. Dans mon idée, mon cher abbé, s'il y a en France des républicains, ce ne sont plus que de ces hommes qui, livrés aux abstractions métaphysiques, croient qu'on change le caractère d'un grand peuple comme on résout un problème, de ces têtes creuses, qu'on pourrait appeler les alchimistes de la civilisation et dont le nombre mérite à peine d'être compté.

Le général Buonaparte m'exhorte à sacrifier ce qu'il appelle mes intérêts à ce qu'il appelle le bien de mon pays [1]. Ah ! quand je serais assez faible pour écouter un tel conseil, ma désertion, plus que ma mort, éteindrait-elle les droits de ma famille, et tant qu'il resterait un descendant de saint Louis, les royalistes oublieraient-ils ces droits ? Soixante ans s'étaient écoulés depuis que Jacques II fut précipité du trône, et le sang des Anglais coulait encore pour sa cause. Mais c'est trop m'arrêter : ce ne seraient pas mes intérêts que je sacrifierais, ce serait mon honneur.

1. Pour l'intelligence de ce que dit Louis XVIII dans cette lettre et dans la note qui suit, nous remettons sous les yeux des lecteurs la lettre, bien connue, que le P. Consul lui avait adressée le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800) : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre : je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites. Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France : il vous faudrait marcher sur 100,000 cadavres. Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France : l'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille. Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. » L'original de cette lettre, conforme au texte publié dans la *Corr. de Nap.*, n° 5090, a été reproduit en *fac-simile* dans la *Rev. de la Révol.*, XI, p 188. Il est entièrement de la main de Bonaparte. On a conservé une première version de cette pièce, également autographe, et qui a été abandonnée parce que, à la dernière ligne, le P. Consul a effacé ces mots : « J'apprendrai avec plaisir et contribuerai volontiers.... »

L'abdication d'un souverain au faîte du pouvoir peut, si l'on veut, être attribuée à la philosophie : la mienne le serait à la lâcheté. Que si la France pouvait prononcer entre nous, ce serait à Buonaparte qu'elle commanderait le sacrifice de ses intérêts, ou plutôt elle l'inviterait à les mieux connaître. Ces vérités, il est fait pour les entendre [1]....

L'adversité ne peut plus rien sur mon âme; les malheurs de mon peuple sont les seuls qui me touchent. Si je souhaite mon retour en France, c'est pour y mettre un terme. Puis-je me dissimuler les peines qui m'y attendent? Heureusement mon premier devoir est aussi mon premier sentiment; et c'est alors que je mériterais le mépris de mon siècle et le blâme de la postérité, si je me laissais abattre par l'infortune.

Quand je m'adresse à Buonaparte, est-ce donc pour marcher sur des cadavres? Si la gloire l'a choisi pour rétablir la monarchie, que la gloire soit dépositaire de mes engagements. Après ma parole, quelle autre garantie pourrais-je offrir à l'armée? Aux craintes que l'on affecte, j'oppose mon âge, mes réflexions sur l'histoire de tous les temps, mon caractère, mon intérêt, et le dernier vœu de mon malheureux frère. Les pertes que la France a faites dans la robe et dans l'épée, dans la diplomatie, dans l'administration, dans la finance, me rendraient précieux les hommes qui s'y distinguent, quand, par les changements qui ont eu lieu, ces hommes ne me seraient pas devenus

1. Dans une autre lettre, de même date, Louis XVIII ajoutait : « Je vous ai parlé des lettres; j'y reviens encore. Elles ne m'ont ni surpris, ni peiné. Ce que je regardais comme essentiel, c'était que le général Buonaparte et M. Le Brun connussent mes sentiments ; et ce point, grâce à votre zèle, est obtenu.... Continuez donc, mon cher abbé, à me servir avec un zèle et un dévouement que le succès couronnera, n'en doutons pas, ou plutôt que le succès me mettra en état de reconnaître. »

nécessaires. Il est difficile, sans doute, mais il ne m'est pas impossible de concilier les droits et les intérêts de tous. Je dis plus : sans cela il ne peut y avoir en France de gouvernement stable. Les erreurs appartinrent au dernier siècle.

En vous chargeant de transmettre ces réflexions au général Buonaparte, je lui donne une nouvelle preuve de mon estime ; et quand je lui répète, au nom de la France, que je le crois appelé à de plus hautes destinées, quand la reconnaissance, l'effroi des âmes faibles, devient un besoin pour mon cœur qui ne connut jamais la haine, mes serviteurs et mes amis ne doivent pas être soupçonnés d'attenter à ses jours. Les rois sont souvent atteints par un fer parricide ; les rois n'arment jamais le bras des assassins. Cependant si Buonaparte eût succombé, la postérité eût écrit sur sa tombe : « Il pouvait sauver son pays ; il le laissa en proie à toutes les factions [1]. »

(Pap. de l'abbé de Montesquiou [2].)

114. — Louis XVIII a Alexandre Ier

Varsovie, (2[7] septembre) 8 octobre 1801.

Monsieur mon frère, au moment où je me disposais à féliciter Votre Majesté Impériale sur son couronnement et à profiter de cette occasion pour la remercier de ses bienfaits, j'ai reçu sa lettre du 26 août [7 septembre]. Je suis extrêmement sensible à l'amitié que Votre Majesté Impériale me témoigne, et aux démarches qu'elle a bien

1. Cette note ne fut point remise, et bientôt Louis XVIII, désabusé sur les intentions du P. Consul, renonça à lui faire de nouvelles avances. — L'abbé de Montesquiou, après avoir passé encore deux années sans être inquiété, fut compris dans un arrêté du 27 vendém. an XII (20 octobre 1803), rendu sur l'avis du Conseil d'État, qui lui appliqua l'article 13 du sénatus-consulte d'amnistie, en l'éloignant à vingt lieues de Paris. Il était prévenu « d'entretenir des correspondances suspectes » (Cf. *Corr.*, n° 7122).

2. Ces pièces ont été publiées dans la *Rev. de la Révol.*, XI, 217 s.

voulu faire pour moi auprès de la cour de Berlin [1]; mais je n'en invoque cette même amitié qu'avec plus de confiance. Les secours que je viens de recevoir de Votre Majesté Impériale m'ont tiré, il est vrai, pour le moment de la plus cruelle détresse; mais, si elle se borne là, ma situation n'en sera pas améliorée. Il n'en est point, je l'ai dit et je le répète à Votre Majesté Impériale, que je ne pusse supporter, si elle ne tombait que sur moi. Mais mes enfants [2], mais le petit nombre de serviteurs qui me sont toujours restés attachés au milieu de tant d'épreuves, les voir en proie aux horreurs du besoin, c'est plus que je ne puis supporter; et c'est le tourment qu'il me faudra subir, ou, ce qui revient presque au même, craindre sans cesse, tant que je n'aurai pas un revenu fixe. J'ai dû, pendant plus de trois ans, croire que j'en possédais un; et, qu'il me soit permis de m'exprimer ainsi, le réveil est bien pénible après un pareil songe. Mais ma confiance aux vertus, à l'amitié de Votre Majesté Impériale est inébranlable. Je la conjure d'entrer dans ma position et de terminer, aussi promptement que son cœur le lui dictera, la cruelle anxiété où je me trouve. Je prie également Votre Majesté Impériale d'être convaincue des sentiments vifs et sincères avec lesquels je suis, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté Impériale le bon frère et cousin [3].

(Arch. de Moscou.)

1. Le roi de Prusse, qui avait autorisé sans peine Louis XVIII à s'arrêter à Varsovie (cf. p. 84, note), n'avait pas vu d'un œil favorable ce séjour se changer en établissement fixe.

2. Ses neveux, les ducs d'Angoulême et de Berry, qui l'avaient rejoint successivement à Varsovie (cf. p. 53, note 2).

3. A cette lettre étaient jointes deux pièces adressées, croyons-nous, au duc de Serra Capriola, envoyé des Deux-Siciles en Russie : 1° un précis des ressources » de Louis XVIII et de sa famille. L'Espagne fournissait au roi, depuis 1794, 90,000 l., à la reine 120,000 l., à la comtesse d'Artois 120,000 l. L'Angleterre fournissait 144,000 l. au comte d'Artois; les Deux-Siciles, 120,000 l. au duc de Berry. Enfin la duchesse d'Angoulême avait conservé

115. — THAUVENAY A WHITWORTH

[Varsovie], 9 octobre 1801.

.... Pendant son absence [du comte d'Avaray], notre cher maître a daigné permettre que je remplisse près de sa personne les fonctions de secrétaire de confiance [1]. Ces douces et honorables fonctions me présentent, dans tout son jour, le sublime mais déchirant tableau des vertus et des peines d'un descendant de tant de rois, au comble de l'infortune, et plus grand mille fois que ne le fut Louis XIV au faîte de sa puissance.

Il ne m'appartient pas, mylord, de vous parler des grands intérêts de mon maître; je sens mon inhabileté à remettre sous les yeux de lord Whitworth l'influence que les destinées de Louis XVIII doivent avoir sur la balance de l'Europe, sur les destinées du monde. Ma plume serait insuffisante à traiter des objets d'une si haute importance; mais qu'il soit permis à un cœur loyal d'épancher dans le cœur sensible et généreux de lord Whitworth ses déchirantes sollicitudes sur la subsistance de mon infortuné

un revenu de 20,000 florins, provenant de la succession de sa mère, la reine Marie-Antoinette. — 2° Une note du roi. « ....Vous trouverez, écrivait-il, dans les lettres que je vous adresse aujourd'hui, le détail de ma situation et les motifs du peu de confiance que j'ai dans les secours de l'Angleterre. Cela ne m'empêchera pas de les solliciter; mais malgré les bonnes dispositions de lord Saint-Helens, je n'y compte guère. Vous vous rappelez sans doute le langage que lord Whitworth tint en pareille occasion au comte de Saint-Priest. » Le roi repoussait ensuite la pensée de se faire attribuer par le Premier Consul un subside en échange de ses biens allodiaux. « Je n'en ai point, disait-il; tous les biens du Roi de France sont domaines de la couronne; ceux mêmes qu'il possédait patrimonialement avant son avènement acquièrent cet indélébile caractère à l'instant de la mort de son prédécesseur.... Il serait impossible que je ne parusse pas, de près ou de loin, dans un pacte de cette nature, et vous sentez que rien au monde ne peut me faire transiger sur ma couronne. Si les Puissances engageaient celui qui l'a usurpée à leur assurer un subside qu'elles me transmettraient ensuite, le cas serait différent : je puis tout recevoir d'elles, rien de lui. »

1. M. de Thauvenay avait été appelé de Hambourg, où il faisait les affaires du roi.

maître. Le petit-fils de Henri IV et la petite-fille de Marie-Thérèse sont menacés de la misère : ce mot est horrible, mais il n'est que trop vrai.

Je ne vous rappellerai pas, mylord, tout ce que vous savez si bien du dénuement dans lequel mon maître, son auguste famille, et ses plus fidèles serviteurs se sont trouvés en quittant la Courlande. Touchée de cet imposant tableau, votre cour s'occupait d'assurer un sort à ces illustres persécutés, lorsque la nouvelle, aussi prématurée que peu exacte, que l'empereur Alexandre réparait les torts de Paul Ier, est venue suspendre les dons de l'Angleterre. L'empereur Alexandre vient effectivement de faire acquitter à Louis XVIII l'année courante du traitement que Paul Ier lui avait assuré. Mais, sur cette somme de 200,000 livres, il a fallu commencer par rembourser les onéreux emprunts qu'avaient nécessités un déplacement forcé aussi dispendieux, et la subsistance pendant neuf mois de l'auguste famille et de leurs serviteurs privés de toute ressource. Le reste doit fournir pendant quelques mois encore à leur stricte subsistance. Mais ensuite...., hélas !

Depuis longtemps mon maître attendait le résultat des démarches faites pour obtenir que l'empereur Alexandre donnât à ses bienfaits le caractère de fixité sur lequel Paul Ier l'avait autorisé à compter, et qui lui est devenu si nécessaire. Mais, par les réponses arrivées il y a deux jours, le Roi doit renoncer à cet espoir, et reçoit le conseil de négocier auprès de la cour de Londres à l'effet d'en obtenir des subsides, et l'avis qu'il a déjà été fait à cet égard à lord Saint-Helens (qui les a reçues avec intérêt) des ouvertures tendant à appuyer ces négociations [1].

1. Lord Saint-Helens, successeur de lord Whitworth à la cour de Russie (cf. p. 26, note 1), avait probablement reçu ces ouvertures par le duc de Serra Capriola, qui prenait un intérêt tout particulier au sort de Louis XVIII.

A peine le Roi avait-il reçu cet avis, que j'ai reçu hier de Hambourg la notification de la suspension (par suite des embarras où se trouvent les finances de l'Espagne, et pour un temps indéterminé, mais qui ne sera que trop long) du paiement qui, chaque mois, y était effectué sur mes quittances, d'une somme pour le Roi de 7,500 livres tournois par mois. Les mêmes causes ont déterminé en même temps la suspension d'un traitement de 10,000 livres par mois, que la Reine recevait personnellement de la cour d'Espagne, et qui étaient son seul revenu.

Le Roi n'a pu encore que transmettre à son frère, Monsieur, l'exposé rapide de ces alarmants détails. La cruelle position de mon maître, celle de sa famille auguste va être connue des ministres britanniques; le caractère grand et généreux de la nation anglaise doit rassurer les agents de Louis XVIII sur le succès de cette négociation. Mais mon cœur me dit que l'influence de lord Whitworth est seule capable de lui imprimer ce caractère qui convient également à la générosité d'une grande nation et aux malheurs d'un illustre souverain [1]....

(Arch. des Aff. étrangères.)

116. — Circulaire du Gouvernement russe

[Pétersbourg] (décembre 1801) janvier 1802 [2].

La situation à laquelle se trouve réduit M. le comte de

1. La réponse de lord Whitworth, datée de Londres le 26 octobre et reçue à Varsovie le 15 novembre, donnait quelques espérances, qui ne se sont pas réalisées (voir pièce n° 118).

2. Cette circulaire a été adressée, dans la première quinzaine de janvier, au comte Razoumovsky à Vienne, au comte Vorontsov à Londres, au baron de Krüdener à Berlin. Elle a été également notifiée à la cour des Deux-Siciles, et l'a été à celle d'Espagne par l'entremise de M. de Azara, envoyé espagnol en France, les rapports officiels n'étant pas encore rétablis entre l'Espagne et la Russie. — Louis XVIII fut avisé de ces démarches par une lettre du 6 janvier, lui annonçant en même temps l'envoi immédiat de 100,000 roubles.

Lille, à une époque où la tranquillité publique, après tant d'orages, n'a pu être rétablie qu'aux dépens des droits de sa naissance, ne peut être indifférente à tous les souverains de l'Europe. Déchu du milieu d'eux par l'enchaînement des circonstances, il est de leur dignité de ne pas laisser ce prince et toute sa famille dans un abandon qui les expose à éprouver le besoin le plus pressant. Tel serait cependant le sort infailliblement réservé à cette malheureuse famille si, par des mesures de bienveillance, les souverains ne s'empressent de venir à son secours.

Ceux qui lui ont été donnés par feu l'empereur, ceux que lui a fait tenir tout récemment encore Sa Majesté Impériale, ont pu suffire jusqu'ici à ses besoins ; mais, quelque sensible que soit notre auguste maître à la situation de ce prince, quelque porté qu'il soit à l'adoucir, il ne peut supporter la charge trop onéreuse de fournir seul à cette dépense. Il croit que les autres souverains voudront la partager ; et c'est dans le dessein de les engager à assurer à ce prince, par une contribution volontaire, des moyens d'existence qui le mettent hors de l'atteinte du besoin, que l'empereur s'adresse aujourd'hui à quelques cours, plaçant une pleine confiance dans leurs sentiments et leur générosité.

En faisant connaître ce vœu de l'empereur à celle où vous résidez, Monsieur, Sa Majesté Impériale vous prescrit de vous assurer de ses dispositions à concourir à ce plan de bienfaisance, des moyens qu'elle y destine, du mode de paiement qu'elle adoptera, et de l'époque à laquelle elle l'effectuera, afin que, cette résolution généreuse une fois prise, M. le comte de Lille n'éprouve ni retard ni inconvénient dans la rentrée des fonds.

(Arch. de Moscou.)

117. — D'AVARAY A ACTON

Naples, le 15 janvier 1802.

Le Roi, quittant la Courlande sans savoir où il pourrait désormais reposer la tête de son auguste nièce, suivit à la fois le mouvement de son cœur, le conseil de sa raison et le sentiment de sa dignité, en cherchant, à travers même les insurmontables obstacles de cette époque, à fixer son nouvel asile dans les États et sous la protection du roi son cousin [1]. Traversant donc lentement la Prusse avec Madame la duchesse d'Angoulême, et prenant les moyens de pouvoir y prolonger indéfiniment son séjour, il écrivit à Leurs Majestés Siciliennes pour les pressentir sur le vœu qu'il avait formé. Les réponses furent telles que les circonstances et le cœur de ces augustes souverains devaient les dicter; et le Roi, plus que jamais convaincu de leur bienveillante amitié, ne s'occupa plus, pour le moment, qu'à faire tolérer par Sa Majesté Prussienne le séjour du comte de Lille à Varsovie, en attendant l'époque désirée où il pourrait se rendre à Naples.

Maintenant qu'il semble que le congrès d'Amiens et la réunion à Paris des ministres des diverses Puissances peuvent amener quelques déterminations relatives au sort provisoire du Roi et de sa famille, Sa Majesté vient de renouveler, par l'organe du comte de Chastellux [2], ses instantes prières auprès de Sa Majesté Sicilienne, pour obtenir d'elle la seule retraite qu'il puisse vraiment désirer. Il ne se dissimule pas que la détermination du roi son cousin ne peut être le simple résultat du mouvement de son cœur; mais qu'une sorte de négociation deviendra

1. Le roi des Deux-Siciles. Cf. p. 84, note 1.

2. M. de Chastellux représentait Louis XVIII à la cour des Deux-Siciles, où le général Acton était le ministre dirigeant.

sans doute nécessaire pour en assurer l'effet. C'est dans cette opinion que, lors du départ du comte d'Avaray pour l'Italie, s'il n'eût pas été dans un état de santé qui ne lui permettait aucune occupation, et que Sa Majesté eût pu prévoir que S. Exc. M. le général Acton serait à Naples, elle n'eût pas manqué de donner, à un homme de sa confiance, des ordres et instructions précises pour conférer avec Son Excellence sur une affaire au succès de laquelle le Roi attache un si haut prix. C'est ici que le comte d'Avaray doit répéter à M. le général Acton qu'il n'a aucune mission que celle que lui donne l'amour de ses maîtres, et la parfaite connaissance de leurs sentiments, de leur situation et de leurs désirs, en ajoutant que Son Excellence, ayant bien voulu offrir de faire passer des instructions au marquis de Gallo [1] à l'effet d'amener le résultat que Sa Majesté Très Chrétienne désire, il est du devoir du comte d'Avaray, en témoignant à Son Excellence la plus vive sensibilité au nom du Roi son maître, d'exposer ici la gradation des divers points d'intérêt, au sujet desquels la bienveillance de Sa Majesté Sicilienne semble pouvoir éminemment concourir, par l'organe naturel d'un ministre de famille, et par l'accord, facile à établir à cet égard, entre le marquis de Gallo, l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique et celui de l'empereur Alexandre [2].

1° Le Roi espère que les Puissances de l'Europe, mais

1. Le marquis de Gallo, à peine rentré dans Naples, en était reparti au commencement de janvier pour se rendre en France, comme envoyé extraordinaire, et avec la prétention de se faire admettre au congrès d'Amiens. Il venait d'arriver à Rome où il devait s'arrêter plusieurs jours. — M. de Gallo, peu de lignes plus bas, est qualifié de « ministre de famille. »

2. Dans ce système, l'accord devait se négocier à Paris. Il était sous-entendu qu'il se ferait avec l'agrément nécessaire du Premier Consul, que M. d'Avaray élude de nommer, se contentant de désigner plus loin les Consuls par les mots : « soutiens de l'autorité actuelle. » — On a vu (p. 126) que le bruit d'une convention internationale pour régler le sort des Bourbons était arrivé jusqu'au duc d'Enghien.

particulièrement les souverains de la maison de Bourbon, songeront à déterminer la fixation d'un traitement convenable, et fait pour assurer enfin l'existence du Roi et de son auguste famille [1]. Il serait particulièrement agréable au Roi, au cas où son asile se fixerait à Naples, que Sa Majesté Sicilienne devînt le canal de réunion et de transmission de ces divers secours.

2° Le Roi désire vivement que son établissement ultérieur soit marqué sous l'égide de Sa Majesté Sicilienne; accompagné de son auguste épouse, de Mgr et Mme la duchesse d'Angoulême qui veulent à jamais suivre le sort de leur oncle; entouré, non pas d'une cour ni même d'une apparence de représentation, mais de quelques fidèles serviteurs, la plupart attachés au feu roi, et que sa bonté honore du titre d'amis. C'est dans le cœur du roi son cousin, c'est, en France, dans celui de ses fidèles sujets, dans l'intérêt et les calculs des soutiens mêmes de l'autorité actuelle, que le frère de Louis XVI veut mettre en dépôt son titre royal; bien sûr qu'un jour viendra où, pour le bonheur de la France et le rétablissement de l'ordre en Europe, la couronne de saint Louis brillera sur la tête de son légitime héritier.

3° Que si, pour tout prévoir, il arrivait que Sa Majesté Sicilienne rencontrât en ce moment des obstacles insurmontables à la jouissance que son cœur généreux trouverait à accueillir ses parents dans l'infortune, le Roi attend d'elle une entremise active pour faire marquer son asile chez une puissance amie, et qui serait prépondérante dans le nord de l'Italie [2].

1. Dans une lettre du 13 janvier en réponse à un article du *Journal des Débats*, M. d'Avaray protesta que le roi « n'a aucun moyen de subsistance déterminé. »

2. L'Autriche.

4° Enfin, que si l'Italie devait être fermée au Roi, il attendrait encore de l'amitié de Sa Majesté Sicilenne de vouloir en lui en faisant donner avis, négocier comme d'elle-même son admission en Saxe.

Tels sont les objets dont la négociation pourrait être confiée au représentant de Sa Majesté Sicilienne à Paris. Cette note remplirait mal les vues du Roi, si elle ne renfermait une nouvelle expression du vœu ardent qu'il forme de se voir bientôt à Naples, auprès de ses augustes parents.

(Arch. des Aff. étrangères.)

118. — Hawkesbury a Vorontsov

Downing-street, february 13, 1802.

I have the honour to acknowledge the receipt of your Eccellency's letter of the 10th instant, and will lay it before the King. In the meantime, I think it incumbent on me to state that his Majesty has already provided for Monsieur and his two sons, for the three princes of the Orleans branch, for the prince of Condé and for the duke of Bourbon. It seems therefore but reasonable to expect that his Majesty, having contributed so largely and exclusively to the support of the younger branches of that illustrious House, the other Powers of Europe should concur in a suitable arrangement for Louis the eighteenth.

L. Cobenzl à Razoumovsky

Vienne, 16 février 1802.

Il suffirait du vif intérêt que, d'après la note de Son Exc. M. le comte de Razoumovsky, du 13 de ce mois, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies témoigne en faveur de M. le comte de Lille, pour que Sa Majesté Impériale s'empressât à concourir, avec les autres grandes

cours de l'Europe et en parties égales, à la formation d'un revenu stable pour ce prince infortuné et pour son auguste famille. L'Empereur, incliné d'ailleurs à tout ce qui pourrait adoucir son sort, n'hésitera pas à faire, pour cet objet, un sacrifice proportionné à ceux auxquels lesdites cours se détermineront. Le vice-chancelier de cour et d'État attendra donc que Son Exc. M. l'ambassadeur de Russie veuille bien lui communiquer, en son temps, le résultat des démarches faites à ce sujet près desdites cours, et il s'empressera à lui faire connaître ensuite la détermination de Sa Majesté Impériale [1].

(Arch. de Moscou.)

119. — Beurnonville a Talleyrand

(N° 40.) Berlin, 17 pluviôse an X (6 février 1802).

La cour de Russie, fatiguée, à ce qu'il paraît, de fournir seule à l'entretien de la famille des Bourbons réfugiée à Varsovie, cherche à faire partager par les autres Puissances cette charge, dont tout le poids retombe sur elle en ce moment. M. le baron de Krüdener a représenté ici, qu'il serait à propos que tous les souverains s'entendissent pour assurer à cette famille une pension annuelle, capable de la faire exister d'une manière convenable, et il a prié M. le comte d'Haugwitz de sonder à cet égard les intentions du roi. Ce ministre, qui m'a lui-même fait part de cette démarche de l'envoyé russe, m'a dit que les réflexions qu'il a soumises à Sa Majesté n'étaient rien moins que favorables à cette demande. Il a observé que le trésor, dissipé par le dernier roi, outre qu'il avait été épuisé en

1. La cour de Vienne s'engagea à fournir 50,000 florins par an, à partir du 1er juillet 1802. Mais une note, remise le 12 juillet 1804 par l'évêque de Nancy au comte Razoumovsky, nous apprend qu'aucun versement n'avait été fait depuis deux ans.

grande partie par suite de la guerre impolitiquement entreprise contre la République, était grevé d'un paiement de dix-sept cent mille écus (six millions à peu près, monnaie de France), fait en pur don à Monsieur et au comte d'Artois ; que les circonstances ne comportaient plus un emploi aussi peu utile des fonds de l'État ; que, s'il ne s'agissait que d'un simple acte d'humanité, de quelques milliers de louis une fois donnés, on pourrait y consentir sans inconvénient ; mais que les insinuations de la Russie étaient d'une nature qui méritait une attention particulière, et qui devait engager à porter un regard de prévoyance dans l'avenir ; que la disposition proposée pouvait cacher des vues particulières, qui ne doivent nullement être celles du cabinet prussien, dont les désirs ne peuvent tendre aujourd'hui qu'à l'affermissement du gouvernement de la République. Il n'a pas non plus déguisé les sujets de plainte que la Prusse a eus contre les Bourbons, depuis longtemps asservis à l'influence autrichienne, faisant sentir que de fortes probabilités présentaient à ce cabinet des chances plus avantageuses dans le système de la France républicaine, qui, désormais, suivra infailliblement l'impulsion de ses intérêts naturels et bien entendus.

Les raisonnements de M. le comte d'Haugwitz ont été goûtés par le roi, en sorte que, si on se trouve obligé de répondre aux ouvertures de la Russie, on se bornera vraisemblablement à offrir un secours du moment, sans vouloir s'assujettir à des engagements ultérieurs, et à donner à entendre que ce soin regarde les princes des maisons d'Autriche, d'Espagne, de Naples, etc., parents des Bourbons ou leurs alliés.

(Arch. des Aff. étrangères.)

120. — KRUDENER A KOTCHOUBEY

Berlin, le 11 [23] février 1802.

M. le comte d'Haugwitz vient de me donner une réponse sur l'office dont je me suis acquitté au sujet de M. le comte de Lille, conformément aux ordres que Votre Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 1er [13] janvier. Le ministre d'État de Prusse a commencé par me dire que cette réponse avait été retardée, parce qu'il avait dû faire quelques recherches dans les archives, pour présenter à Sa Majesté un relevé des sommes que les rois de Prusse avaient fournies aux Princes français; et qu'il me renvoyait, pour cet objet, à un mémoire remis à notre ministère dans le courant de l'année 1793, et d'après lequel il comptait qu'indépendamment des dépenses énormes que la Prusse avait faites pour relever le trône des Bourbons, feu le roi avait donné aux Princes français, en espèces sonnantes, six millions de livres ; que le roi actuellement régnant, sensible aux malheurs de cette auguste famille et plein d'égards pour les personnes qui la composent, croyait cependant devoir à son peuple de mettre un terme aux libéralités de sa maison, et ne pouvait se charger d'un engagement de fournir à la dépense de M. le comte de Lille ; que Sa Majesté se flattait que Sa Majesté l'empereur approuverait le principe qui lui imposait cette sévère nécessité ; qu'elle pensait qu'il appartenait de préférence aux parents des Bourbons, et nommément au roi d'Espagne et à l'empereur d'Allemagne, de fournir à leur entretien ; enfin que lui, comte d'Haugwitz, avait l'idée, sur quelques propos qui étaient échappés à Beurnonville, quoiqu'il se fût bien gardé de lui parler de cet objet, que la France elle-même ne serait pas éloignée de pourvoir à l'entretien des Princes français, en leur procurant quelque petit établissement.

J'ai répondu à M. le comte d'Haugwitz que la proposition dont j'étais chargé s'adressait uniquement au cœur du roi ; qu'il ne pouvait pas être question d'une charge onéreuse au trésor de l'État, mais d'un concert entre les têtes couronnées pour assurer la subsistance d'un prince déchu du trône ; et que cette contribution deviendrait un objet bien peu sensible par le concours général ; que mes ordres et mes instructions n'allaient pas plus loin ; mais que je pensais, en mon particulier, quant aux propos attribués au général Beurnonville, que ce ministre avait probablement consulté, dans cette occasion, plus son propre cœur que les intentions de son gouvernement ; qu'en supposant même que le Premier Consul serait disposé à écouter des propositions en faveur de la maison de Bourbon, celle-ci répugnerait peut-être d'accepter un établissement qui lui viendrait de la main de ceux qui l'ont dépouillé ; que Bonaparte y mettrait sans doute la condition d'une renonciation formelle, et d'autres auxquelles M. le comte de Lille ne voudrait pas souscrire, et que son refus pourrait servir de prétexte à ses persécutions contre cette famille ; qu'enfin il n'était pas impossible que le gouvernement français feignît d'entrer dans une pareille négociation, uniquement dans le dessein de tenir la maison des Bourbons dans une continuelle sujétion, sans vouloir jamais donner des réalités aux espérances qu'il ferait naître ; tandis qu'une contribution volontaire de la part des souverains de l'Europe pour assurer la subsistance d'un prince malheureux, était une dette pressentie de toutes les têtes couronnées envers l'infortune, et n'excluait aucune autre mesure qu'elles jugeraient convenable de prendre pour l'avenir.

M. le comte d'Haugwitz m'a répliqué qu'il était probable que le Premier Consul demanderait une renonciation ;

mais qu'il pensait que la maison de Bourbon ne devait pas se faire scrupule d'y souscrire, puisque la situation de l'Europe était telle qu'il ne pouvait lui rester aucune espérance, à moins qu'elle ne fût rappelée par la nation française elle-même, auquel cas toute renonciation cesserait d'être obligatoire; que l'Espagne pourrait se charger de la négociation et prêter son nom aux formes; que puisque Bonaparte avait déjà procuré en Italie un établissement et un trône à un prince Bourbon [1], il ne serait pas impossible qu'il se prêtât à faire accorder en Allemagne un établissement quelconque à la branche aînée dans l'infortune; qu'au reste il devait ajouter en confidence que ce qui avait principalement empêché le roi de prendre aucun engagement, c'était l'incertitude jusqu'où cet engagement devait s'étendre, et l'indétermination de la quote-part dont Sa Majesté se chargerait. Dès qu'il saurait à quoi les autres souverains se seront engagés et combien le roi y fournirait pour sa part, lui, le comte d'Haugwitz, n'hésiterait pas de revenir à la charge auprès de son maître, et de remettre la proposition sous ses yeux.

(Arch. de Moscou.)

121. — Morkov a Kotchoubey

(Secrète.) Paris, (22 juin) 4 juillet 1802.

Ayant reçu la dépêche que Votre Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser au sujet du sort que l'empereur destinait à M. le comte de Lille, j'ai fait part de son contenu à l'ambassadeur d'Espagne [2], qui m'a dit qu'il en ferait son rapport à sa cour.

1. Le prince Louis, de la maison espagnole de Parme, qui venait d'être établi dans la Toscane, érigée en royaume d'Étrurie.

2. M. de Azara : il avait reçu à Amiens la circulaire russe, avec une lettre de M. de Morkov écrite vers le 20 février.

J'en ai également entretenu M. de Talleyrand, mais discursivement. J'ai rendu compte à Votre Exc., dans une lettre chiffrée, du langage que ce ministre m'a tenu à ce sujet ; mais j'en ai supprimé quelques détails, en les réservant à une occasion sûre comme celle-ci. J'ai voulu pressentir M. de Talleyrand, si le Premier Consul avait quelque propension à accorder, en général, des secours pécuniaires à cette infortunée famille. — Il me répondit que le Premier Consul n'en était pas éloigné ; et qu'il n'attendait peut-être pour cela que le rassemblement de cette famille dans un endroit éloigné de France ; et qu'il se proposait même de faire des démarches auprès du gouvernement anglais, pour faire sortir des pays de sa domination ce qui y restait encore de la maison de Bourbon, savoir le comte d'Artois, les trois fils du dernier duc d'Orléans, et le prince de Condé. — Faisant semblant d'exciter des doutes que la délicatesse de Louis XVIII, et celle de son frère et de ses neveux, leur permît d'accepter des secours de la France, il me dit de me tranquilliser là-dessus ; qu'on les avait déjà pressentis à cet égard par Rome et par Naples [1], et qu'ils ne se sont nullement montrés difficiles. « Mais peut-être, lui ai-je dit, attacherez-vous à la prestation de ce secours quelques conditions humiliantes et préjudiciables pour eux, comme par exemple une renonciation formelle à leurs titres et à leurs droits. » — Il resta quelque temps à penser, et puis me répliqua : « Les actes de renonciation ne sont pas valides, selon les lois de l'ancienne monarchie ; mais ce qui les rendra tels, c'est l'avilissement

1. Talleyrand avait entre les mains la lettre écrite à Naples par le comte d'Avaray (pièce n° 117), et peut-être quelque rapport secret sur les propos que le comte avait pu tenir à Rome, en traversant cette ville. C'est à ces renseignements que Talleyrand paraît se référer ici, avec une inexactitude peu scrupuleuse.

des individus, qui sera complet de cette manière. » C'est donc à ces motifs que ces Princes devront quelques secours passagers, que le Premier Consul leur accordera, et qu'il fera cesser au moment où il s'apercevra qu'il a suffisamment rempli son objet.

(Arch. de Moscou.)

122. — THAUVENAY AU M[is] DE LAMBERT

Larynski, le 3 juillet 1802.

....La lettre ci-jointe contient, au citron [1], une lettre du Roi [2]. ....Je copie mot à mot :

« Je suis toujours jaloux de me concilier l'opinion publique, non celle du moment, qui la plupart du temps se compose de l'intérêt, de la passion, quelquefois même de la mode, et qu'Horace appelle avec tant de raison *populares auras;* mais la véritable, celle qui se forme lorsque les intérêts n'existent plus, que les passions sont amorties, et que le temps a dévoilé la vérité. Privé de l'asile de tolérance que l'on m'accordait à Blankenburg, refusé par mon plus proche parent, il m'était impossible de ne pas accepter l'offre que Paul I[er] me fit, avec toutes les grâces et l'effusion de l'amitié la plus sincère ; et cependant, malgré cette nécessité, malgré l'avantage de résider chez un souverain qui reconnaissait publiquement mon titre royal et qui par là donnait un si grand relief à ma cause, malgré l'espoir, qui s'est vérifié depuis, de pou-

1. La lettre du roi étant écrite avec du jus de citron, plusieurs passages sont devenus illisibles.

2. Le marquis de Poultier-Lambert, officier général au service de Russie et qui avait toujours montré de l'attachement à la cause des Bourbons, avait écrit au roi le 2 juin, probablement sous l'inspiration du tsar Alexandre. Les insinuations de cette lettre ne nous sont connues que par la réponse de Louis XVIII. Celles qui concernaient son déplacement avaient peut-être été suggérées au tsar par la Prusse.

voir former une union [1] que la bo[nté de la Providence a permise], ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que je me rendis dans un séjour [2] qui m'éloignait de mes fidèles serviteurs. S'il était donc vrai, ce que je ne puis croire, qu'Alexandre Ier mît à sa générosité la condition de mon retour dans ses États, je reconnaîtrais mes véritables amis, mes fidèles serviteurs, au succès de leurs efforts pour rompre un projet qui, outre l'inconvénient ci-dessus, outre ceux que j'ai détaillés dans ma dernière lettre au d[uc] de S[erra] C[apriola], aurait encore celui de donner à mes ennemis le prétexte de publier que j'ai renoncé à mon titre et à mes droits.

« Après ce mot, ai-je besoin d'ajouter que si jamais on me faisait la proposition, qui n'est sans doute présentée, dans la lettre à laquelle je réponds, que comme une hypothèse impossible à [se vérifier], ai-je besoin de dire que la réponse de sainte Clotilde, lorsqu'on lui donna pour ses petits-enfants le choix de [périr] ou [d'abdiquer] [3], sera aussi la mienne? Je plains Jugurtha; je méprise Chilpéric.

« J'espère que mes yeux me trompent, lorsque je lis encore dans cette lettre une espèce d'éloge sur l'éloignement momentané de celui auquel ma raison n'est pas moins attachée que mon cœur, et presque le conseil de le sacrifier à l'inimitié [de] l'usurpateur de mes droits. Mais il me s[uffit d'avoir] cru le lire, pour me sentir le besoin et le devoir d'y répondre. Si j'existe, je le dois à M. d'Avaray : mais ma vie est le moindre de ses bienfaits; je lui dois le bonheur, bien rare dans ma place, d'avoir un ami véri-

1. Le mariage du duc d'Angoulême (cf. p. 113, note 3).
2. A Mitau, en Courlande.
3. *Grégoire de Tours,* l. III, c. 18 (p. 127 de l'édit. des *Monumenta Germaniæ*).

table, un ami qui ne connut jamais les déguisements ni les détours, un ami toujours prêt à compatir aux peines de l'homme et à représenter au roi ses devoirs dans toute leur étendue. Une maladie, non moins cruelle pour moi que pour lui, l'a forcé d'aller chercher un climat plus doux que celui de la Pologne pour y passer l'hiver : mais la belle saison le ramènera près de moi, et je suis bien aise que toute la terre sache que la mort seule peut nous séparer ; que quand la reconnaissance, quand le besoin que je sens de lui, et comme homme et comme roi, ne m'y attacherait pas, l'honneur seul suffirait pour rendre nos liens indissolubles.... L'envie poursuit les amis des rois, dans l'exil comme sur les degrés du trône. Une cabale s'est formée contre le mien : je sais quels en sont les chefs ; je connais leur plan; je suis leur marche. Je les déjouerai; je les démasquerai quand il en sera temps. Mais je dois, en attendant, avertir [M. Lambert] qu'il est, sans le savoir, l'organe et l'écho de ces obscurs conspirateurs.

« Il y a, dans cette même lettre, des articles relatifs à mon intérieur et à ma conduite, sur lesquels je ne me crois nullement obligé de m'expliquer. Mon sort est entre les mains de la Providence. Quel que soit son arrêt, je le recevrai avec respect; mais, s'il m'est contraire, je veux au moins pouvoir dire comme François Ier : « Nous avons tout perdu, fors l'honneur. »

Voilà, Monsieur, les réflexions que le Roi a voulu livrer à votre amour pour lui, et que le défaut d'occasion sûre m'a fait différer d'un jour à l'autre de vous transmettre. J'ai continué à veiller activement sur la cabale; et, quoique l'intrigue connue soit moins dangereuse, et [que] je partageasse bien la confiance entière du Roi dans la loyale et généreuse amitié de l'empereur Alexandre, cependant je

vous avoue que les sollicitudes énoncées dans votre lettre du (20 mai) 2 juin, avaient augmenté les miennes. Mais heureusement l'arrivée ici de Sa Majesté le roi de Prusse, l'assurance qu'il a fait donner au Roi de la tranquillité de son asile, ont dissipé toutes mes craintes; et je m'empresse de m'en réjouir avec vous.

(Arch. nationales.)

123. — Louis XVIII a Alexandre Ier

[Varsovie], le 11 juillet 1802.

Monsieur mon frère et cousin, j'ai reçu la lettre que Votre Majesté Impériale m'a écrite le (18) 30 mai dernier. J'y aurais répondu avec le plus vif empressement, si je n'avais cru plus convenable d'attendre l'époque du retour de Votre Majesté Impériale dans sa capitale, afin de ne la pas importuner au milieu de l'agréable voyage qu'elle vient de faire.

Je me satisfais enfin aujourd'hui, en exprimant à Votre Majesté Impériale ma reconnnaissance du traitement de 75,000 roubles qu'elle veut bien m'assurer [1], et de ses soins pour engager les principales cours à imiter son exemple. Le succès m'en est bien nécessaire; mais je ne douterai jamais de celui d'une chose que Votre Majesté Impériale aura entreprise; et, lorsqu'il aura en cette occasion couronné ses généreux efforts, il me sera bien doux de lui en avoir l'obligation aussi entière que si elle eût tout fait par elle-même.

Je ne suis pas moins sensible à l'asile qu'elle m'offre; mais je croirais manquer à l'amitié, si je ne lui ouvrais à cet égard mon cœur tout entier. Toutes les considérations du monde doivent céder au devoir; et le mien, jusqu'à ce

1. Le paiement de cette somme, divisée en semestres, a dû commencer le 1er octobre 1802.

qu'il plaise à la Providence de terminer les malheurs de la France et les agitations de l'Europe de la manière qui peut seule assurer le repos de l'une et de l'autre, est de me tenir le plus à portée, qu'il m'est possible, de profiter des circonstances qui peuvent amener cet heureux dénouement. J'aurais tenu, si j'eusse vu la possibilité de rester plus près de la France, le même langage à Paul I[er], lorsqu'il m'offrit l'asile de Mitau ; je lui aurais dit : En reconnaissant authentiquement le titre qui m'appartient, en m'appelant sous ce nom dans ses États, Votre Majesté Impériale me donne une marque d'amitié que mon cœur sent bien vivement ; elle sert ma cause par le relief qu'elle donne à mon individu ; mais je dois sacrifier tous ces avantages à mon devoir.

Les circonstances ne me permirent pas alors d'en agir ainsi : aujourd'hui elles sont changées. Le roi de Prusse, plus libre qu'à la fin de 1797 de suivre les mouvements de son cœur, approuve, avec cette grâce que Votre Majesté Impériale vient de connaître en lui, que je demeure dans ses États, et m'y assure la tranquillité qui m'est nécessaire. Ayant ainsi à choisir de deux séjours embellis par l'amitié, il est naturel que je préfère celui dont la position s'accorde le plus avec la mienne. Je connais trop l'âme de Votre Majesté Impériale pour supposer un instant qu'elle me sache mauvais gré de cette préférence, ni de la franchise avec laquelle je viens de lui en exposer les motifs.

(Arch. de Moscou.)

124. — Bignon a Talleyrand

(N° 45) Berlin, 4 thermidor an X (2 août 1802).

....J'ai trouvé occasion de parler du duc de Berry, dont je vous ai mandé le passage en cette ville pour aller en An-

gleterre [1]. M. d'Haugwitz m'a dit que le roi avait vu ce prince à Varsovie (le Prétendant s'était retiré à la campagne) ; que, le duc de Berry passant à Berlin, il a été naturel que Sa Majesté lui fît accueil, et en effet elle l'a invité à dîner à Charlottenburg.

A ce propos, M. d'Haugwitz a fait mention de l'appel fait par l'empereur de Russie à la générosité des diverses cours pour assurer un sort à cette famille ; et il a observé que la maison qui a le plus contribué à sa perte, la maison d'Autriche, est celle qui montre à ce sujet le plus d'indifférence. Il a étendu la même application à l'Angleterre, qui prodigue l'or tant que cette prodigalité peut avoir un but avantageux, mais qui ne se pique pas des mêmes sentiments quand l'utilité directe n'existe plus pour elle....

(Arch. des Aff. étrangères.)

125. — TALLEYRAND A OTTO

Paris, 1er brumaire an XI (23 octobre 1802.)

.... Déjà par l'effet de toutes les notions fausses sur l'état de la France, le ministère britannique se permet des actes qui sont de véritables hostilités. Ce n'est pas assez des journaux que les émigrés font à Londres : ils viennent en faire à Jersey pour inonder les provinces de l'Ouest [2],

1. « Le duc de Berry est depuis quelques jours à Berlin. Il a dîné avant-hier à Charlottenburg. On dit qu'il se rend en Angleterre. Il est accompagné des comtes d'Harcourt et de Nantouillet » (dép. de Bignon du 1er therm., 20 juillet). — Le duc était à Édimbourg le 18 septembre, d'ou il écrivait à Condé : « ....Notre existence est bien cruelle, depuis que nous n'avons plus cette seconde patrie que vous avez soutenue si longtemps, envers et contre tous, et où, au milieu de nos peines, nous trouvions cependant bien des consolations. J'espère pourtant que, quelque jour, vous relèverez l'étendard royal, et j'espère que vous croyez bien que je serai un des premiers à me ranger sous vos ordres. »

2. M. Otto répondit, le 7 brumaire (29 octobre) : « La Gazette de Jersey, jointe à votre dépêche, est littéralement copiée du Courrier de Londres, le papier le plus insidieux qu'on ait encore publié contre nous. Le rédacteur est un créole, nommé Régnier.... » — Plus tard, Chépy annonçait que les

et c'est à cette fin qu'ils continuent à être soldés....

Appliquez-vous à faire ressortir cette fierté qui doit animer tous vos discours.... Laissez entrevoir que le premier coup de canon peut créer subitement l'empire gaulois. Donnez à entendre jusqu'à quel degré une nouvelle guerre peut porter la gloire et la puissance du Premier Consul. Il a trente-trois ans, et il n'a encore détruit que des États de second ordre : qui sait ce qu'il lui faudrait de temps, s'il y était forcé, pour changer de nouveau la face de l'Europe et ressusciter l'empire d'Occident [1] ?....

(Arch. des Aff. étrangères.)

propriétaires de deux gazettes, publiées chaque samedi à Jersey, « ont été traduits à la cour royale, et y ont reçu l'injonction d'être plus circonspects.... Je regarde cela comme d'autant plus important que, ces deux feuilles étant écrites en français, étaient répandues avec profusion en Normandie et en Bretagne.... » (Saint-Hélier, le 18 pluviôse : 7 février 1803).

Nous parlerons plus loin (Partie IV) de l'arrestation du prince de Bouillon, faite à Paris au mois de septembre.

1. Des six réclamations contenues dans la note du 16 août (cf. p. 208), c'était celle concernant les excès de la presse qui s'était continuée jusqu'ici avec le plus d'insistance. Cependant des dissentiments bien autrement graves s'étaient produits et étaient en train de prendre chaque jour plus d'importance. La politique envahissante du Premier Consul en Piémont, en Ligurie, en Hollande, surtout dans la Suisse, occupée de nouveau en ce moment (cf. p. 148, note), ses entreprises commerciales et coloniales qui paraissaient s'étendre jusqu'à l'Égypte, ses velléités d'exclure les Anglais des affaires du continent, étaient dénoncées en Angleterre comme autant d'infractions au traité d'Amiens (cf. *Malmesbury's Diaries*, IV, 80). Le cabinet anglais, las de s'entendre taxer de faiblesse par les siens, froissé et alarmé par les procédés du Premier Consul, commençait à céder à l'opinion qui voulait garder Malte et maintenir des garnisons en Égypte et au Cap. Les instructions qui allaient être envoyées le 14 novembre à lord Whitworth envisageaient déjà l'éventualité de compensations territoriales et même celle de la guerre. D'un autre côté, le *Moniteur* du 29 octobre, après avoir dénoncé sans mesure les récriminations des journaux anglais contre l'ambition extérieure de la France, se terminait en montrant le peuple français « dans cette attitude que les Athéniens ont donnée à Minerve : le casque en tête et la lance en arrêt. On n'obtiendra jamais rien de lui par des procédés menaçants. La crainte est sans pouvoir sur le cœur des braves. »

126. — LE P. CONSUL A TALLEYRAND

Rouen[1], 13 brumaire an XI (4 novembre 1802).

Vous devez, cit. ministre, faire connaître au cit. Otto ainsi qu'au général Andréossy[2]:

.... 6° Que l'esprit d'irritation constante qu'entretiennent les journaux, la protection accordée aux brigands, aux évêques rebelles, aux Bourbons, l'argent qu'on continue à donner aux émigrés, ne peuvent que nous maintenir dans la plus grande méfiance; qu'on ne doit donc s'attendre à aucune confidence, à aucun concert intime, tant que l'on n'aura pas pris un parti qui fasse cesser l'état de disposition hostile du gouvernement anglais contre le gouvernement français.

7° Que, si même notre commerce réciproque se trouve sans concert, on doit encore l'attribuer à la même cause, qui empêche de compter sur rien de stable de la part d'une nation d'où il ne revient que des accents de fureur, des provocations à la mort, des trames, des complots.

8° Que, quant à la Suisse, nous ne souffrirons pas que l'Angleterre s'en mêle[3], parce qu'elle ne s'en occuperait

1. Le Premier Consul était parti le 28 octobre, avec Mme Bonaparte, pour visiter Rouen, Le Havre et Dieppe. Ce voyage dura une quinzaine de jours.: le général en rapporta une impression très satisfaisante sur l'esprit de cette partie de la Normandie, où la Chouannerie, organisée en dernier lieu sous Malet, n'avait recruté qu'un petit nombre d'adhérents.

2. Andréossy, parti le 28 octobre, débarqua le 4 novembre à Douvres, où il reçut un accueil distingué (lettre du secrét. de légation, Portalis fils, adressée à Mengaud, commissaire général de police à Calais). Il atteignit Londres le 5 novembre. — Par réciprocité, lord Whitworth arriva au même moment à Paris. Le langage qu'il lui était prescrit de tenir sur la presse, les Bourbons et les émigrés, devait se modeler sur les instructions adressées le 28 août à M. Merry (pièce n° 112).

3. Parlant, en décembre, à des députés de la Suisse, le Premier Consul se plaignit « qu'un émissaire de Londres, établi à Constance, avait excité votre dernière insurrection » (*Corr. de Nap.*, n° 6483), et il fit insérer dans le *Moniteur* du 1er janvier que « M. Moore paraît sur le continent, environné

que pour y semer le désordre : ce serait un nouveau Jersey, d'où l'on fomenterait des troubles contre la France.

(*Corr. de Napoléon*, n° 6414.)

127. — Talleyrand a Andreossy

Paris, 11 frimaire an XI (2 décembre 1802).

.... [1] Nous ne pouvons voir dans nos rapports actuels avec l'Angleterre qu'une espèce d'armistice; et cette position nous paraîtra équivoque et désagréable, tant que nous verrons les intrigues contre l'état intérieur de la France se former à Londres, tant que nous verrons à Jersey deux cents individus qui, aux termes du traité d'Amiens, devraient en être éloignés, tant qu'on continuera à permettre et peut-être à solder les libelles dirigés contre l'administration actuelle de la France. Il conviendrait sans doute aussi que les Bourbons fussent éloignés du territoire britannique, ou du moins qu'on ne leur permît pas d'y avoir une existence d'apparat et d'y porter des décorations qui offrent un manque perpétuel d'égards envers la République.

Ne sortez donc jamais de ce terrain, et toutes les fois qu'on vous parlera commerce, ou qu'on témoignera le désir de s'entendre sur les affaires du continent, répétez au ministère britannique tout ce que nous sommes en droit d'exiger de lui, et dites-lui que, cela fait, nous serions à notre tour disposés à lui donner toutes les satisfactions de police qu'il pourrait désirer. Une fois que

des agents de Dutheil, misérables souillés de tous les crimes. » En réalité, M. Moore, envoyé par le gouvernement anglais pour surveiller les affaires de Suisse, était arrivé à Constance le 27 octobre, lorsque les troubles étaient déjà comprimés. Il avait dû repartir au commencement de décembre, sa mission étant devenue inutile.

1. Le nouveau Parlement venait de se réunir, et il parut bientôt que les élections n'avaient pas changé le sentiment des députés sur les affaires de France.

les rapports de voisinage seront établis sur le meilleur pied, on pourra même s'entendre sur les affaires du continent, et de manière à ce que l'Angleterre puisse y jouer le rôle des plus grandes Puissances....

(Arch. des Aff. étrangères.)

128. — Chépy a Talleyrand

(N° 10.) Jersey, 19 frimaire an XI (10 décembre 1802 [1]).

.... Je ne cesserai de vous le répéter, il se trame quelque chose. Les anciens chefs des révoltés de l'Ouest se rendent de toutes parts en Angleterre ou ici. Ils sont sûrement mandés par les Princes. Tous ici ont la rage dans le cœur, l'imprécation sur les lèvres ; tous ne respirent que le trou-

1. Chépy (cf. p. 207, note), après s'être arrêté à Rennes pour se concerter avec le préfet, se rendit d'abord à Guernsey et vint le 27 octobre se fixer à Jersey, dans la ville de Saint-Hélier. Il y fut traité comme les autres commissaires des relations commerciales envoyés par le Premier Consul en Angleterre (Coquebert-Montbret à Londres, Fauvelet à Dublin, Bréard à Cork, etc.) : soupçonné comme eux d'une sorte d'espionnage, il ne put obtenir l'*exequatur*, et dut quitter les îles le 14 mars 1803, sur l'injonction des autorités anglaises. Dans l'intervalle, se sentant surveillé, en butte au mauvais vouloir des habitants qui étaient prononcés contre la France, manquant surtout de l'argent nécessaire, il ne put recueillir que des renseignements assez vagues. Ainsi, rien de précis sur le transport des officiers Chouans en Angleterre, qui était cependant annoncé au gouvernement français ; des détails confus sur la correspondance établie entre les îles et la côte française sous la direction du prince de Bouillon ; les noms des principaux affiliés de cette correspondance (Prigent, Bertin, Gouyon de Vaucouleurs, Châteaubriand, chev. de Péronne) mêlés et confondus avec d'autres noms sans intérêt. Néanmoins ses dépêches, au nombre de plus de vingt, et concernant toutes la police, ont été mises sous les yeux du Premier Consul (voir, par exemple, *Corr. de Nap.*, n[os] 6520, 6521, etc.).

Le *Moniteur* du 1[er] janvier 1803 disait : « C'est encore pour exciter ces orages sur le continent, que plus de 100 brigands à Jersey, condamnés par les tribunaux pour crimes de vols, d'assassinats et d'incendies, ont cherché là un refuge, d'où ils s'embarquent sur des bateaux de pêcheurs et viennent sur nos côtes assassiner de malheureuses femmes et de malheureux propriétaires » (cf. *Moniteur* du 9 janvier). Chépy protesta vivement contre ces allégations fausses, dont il fut rendu responsable à Jersey.

Au mois de février 1803, sur le bruit que des conscrits déserteurs du département de la Manche s'étaient enfuis à Jersey, le préfet y envoya un observateur. Il fut reconnu que le bruit était erroné.

ble, la guerre civile, le carnage et l'incendie. Ils comptent les jours du Premier Consul et lui prédisent une fin tragique. Ils m'insultent indirectement dans les rues ; ils m'assassineraient, s'ils avaient assez d'audace. Le gouvernement a eu beau leur accorder un généreux pardon ; ils lui ont voué une haine plus profonde qu'aux démagogues de 1793. Ils paraissent compter sur une nouvelle coalition, et sur une guerre intestine suscitée par les émigrés rentrés, et surtout par les prêtres, sur lesquels ils font plus de fond que sur les nobles eux-mêmes.... J'ai vu dernièrement une lettre de Londres, où on lisait cette phrase remarquable : « A la vérité, nous ne sommes point dans un état actuel de guerre, mais rien ne ressemble moins à la paix que notre situation. »

(Arch. nationales.)

129. — Note du P. Consul

Saint-Cloud, 13 frimaire an XI (4 décembre 1802).

Le cit. Duroc fera connaître au cit. Beauvoisins [1] qu'il m'adresse tout ce qu'il a de l' « Ambigu », ainsi que le pamphlet d'Ivernois [2]. Il lui donnera la commission de faire un numéro sur tout ce qu'il a vu en Angleterre, dans lequel il mettra tout ce qu'il sait sur Pichegru et Willot [3], sur la

1. Calmet de Beauvoisins (Joseph-Eugène) était chef d'escadron lorsqu'il fit partie de l'expédition d'Égypte. Après une mission inutile à Saint-Jean-d'Acre, au mois d'août 1798, il fut renvoyé le 4 novembre en France. Pris le 25 par un corsaire barbaresque, il fut conduit à Constantinople et enfermé aux Sept-Tours, où il resta jusqu'en juillet 1799. Revenu en France à la fin de 1801, il se fit donner une mission par le Premier Consul et arriva à Londres le 20 octobre 1802. Il y écrivit plusieurs lettres à Bourrienne. Le 20 novembre, de retour à Paris, il rédigea un mémoire de ce qu'il avait observé. C'est en tête de ce mémoire que se trouve la note du Premier Consul : elle a été reproduite dans la *Corr.*, n° 6475.

2. « Les cinq promesses. »

3. Dans son mémoire, Beauvoisins disait : « Pichegru et Willot jouissent de quelque crédit et sont les agents intermédiaires avec le prince de Condé,

vie obscure que mènent les Princes qui sont en Angleterre, mon intention étant de faire imprimer le numéro. Il le dirigera contre Pitt, Grenville, Windham et la cour. Il lui fera connaître que, ce numéro fait, il retournera en Angleterre [1], en le chargeant spécialement d'écrire deux fois par semaine un numéro, qu'il adressera au cit. Duroc. Il y mettra la note des Français qu'il aura vus, ce qu'ils y font ; il enverra tous les pamphlets qui s'impriment contre nous, et enfin saisira les différentes occasions de connaître parfaitement l'Angleterre. Il cherchera différents prétextes pour parcourir toute la côte, depuis la Tamise jusqu'au delà de Plymouth, le golfe de Bristol, Edimbourg et les côtes d'Ecosse. Le cit. Duroc conviendra du traitement qu'il sera nécessaire de lui donner. Il aura un traitement fixe, et une gratification extraordinaire toutes les fois qu'il répondra à l'attente qu'on a de son talent et de sa fidélité [2].

(Arch. nationales.)

chez lequel le premier était encore à mon départ de Londres. » Il n'y avait de vrai dans ces allégations que le crédit de Pichegru.

1. Nous croyons que Beauvoisins n'y est pas retourné. Il ne put obtenir un nouvel emploi dans l'armée et paraît avoir mieux réussi auprès de la police. Il est l'auteur d'un « Tableau de la cour ottomane » (Paris, 1809).

2. Beauvoisins avait succédé à Fiévée, qui s'était embarqué à Calais le 24 avril 1802, et revint à Paris dans l'été ou dans l'automne. Fiévée a raconté (*Corr. et rel. avec Bonap.*, p. CLXXIV. Cf. *Corr. de Nap.*, n° 5989 et 5995) dans quelles circonstances il avait été envoyé à Londres. Peltier, dans une « Adresse au public » écrite après sa condamnation, parle d' « un certain M. Fiévée, qui eut l'indiscrétion de me révéler l'objet de la mission particulière qui lui avait été confiée par Fouché et par le Premier Consul lui-même, les instructions qu'il en avait reçues directement, et jusqu'au prix qui avait été mis à sa tournée d'observation » (*The Trial of J. Peltier*, p. 213).

Il ne faut pas confondre les correspondances de Fiévée et de Beauvoisins, provoquées par le Premier Consul en personne, avec les notes secrètes, adressées au ministère de la police. Desmarest, dans un rapport qui paraît être de novembre 1802, nous apprend que pendant plus d'un an, depuis les préliminaires de paix, « la police de Paris recevait, deux fois par mois, le bulletin du séjour de Georges, tant à la campagne que dans sa maison de Londres, New-Bond street, n° 6. » Ces notes sont probablement celles que le Premier Consul avait en vue lorsqu'il parlait, le 10 novembre (*Corr.*, n° 6416), de « renseignements de Londres qui ne m'ont jamais trompé. » —

130. — TALLEYRAND A ANDREOSSY

Paris, 24 frimaire an XI (15 décembre 1802).

L'intention du Premier Consul serait que vous prissiez le soin d'envoyer quelqu'un à Édimbourg, pour y suivre avec adresse les petites intrigues des Princes qui y sont réfugiés. Cet agent, dont le choix est entièrement laissé à votre disposition, vous transmettrait des rapports, et vous me feriez passer ce qu'ils pourraient avoir d'intéressant.

Andreossy à Talleyrand.

Londres, 2 nivôse an XI (23 décembre 1802).

Votre dépêche du 24 frimaire (15 décembre) m'enjoint d'envoyer à Édimbourg un agent pour y suivre avec adresse les petites intrigues des Princes. J'ai trouvé une personne sûre, parfaitement au fait de l'émigration sur laquelle elle se propose d'écrire, et qui m'a déjà été utile depuis mon arrivée dans ce pays-ci. Je crois qu'elle remplira parfaitement votre objet. Je pourrai confronter ses rapports avec les résultats des conversations que j'ai assez fréquemment avec une de mes anciennes connaissances, qui s'abandonne volontiers au plaisir et au besoin de parler [1]; mais je vous réitère, cit. ministre, de me mettre

A la fin de 1802, les moyens d'information n'étaient plus ni aussi fréquents ni aussi sûrs; mais la police puisait encore des détails utiles dans les récits d'émigrés revenus d'Angleterre. — On se tromperait du reste étrangement si on se représentait le Grand Juge et Talleyrand entretenant à Londres de nombreux observateurs : rien n'était plus difficile que de trouver un agent secret, qui fût sérieux et informé.

1. M. de Guilhermy. Magistrat, député à la Constituante, ce royaliste, plus fidèle qu'accommodant, émigra en octobre 1791. En 1801, après l'expulsion de Mitau, il ne fut pas admis à suivre Louis XVIII à Varsovie; il se rendit pendant l'été en Angleterre, et là, par le crédit de M. d'Avaray, fut placé à titre d'auxiliaire auprès du comte d'Escars, qui avait succédé au duc d'Harcourt comme représentant du roi. — Son amitié avec le général An-

à même de pourvoir à ces frais extraordinaires [1]; car il m'est de toute impossibilité de faire des avances sur mon traitement.

(Arch. des Aff. étrangères.)

131. — Instructions pour Galon Boyer

Paris, nivôse an XI (janvier 1803).

Le cit. Galon Boyer [2] se rendra sur-le-champ à Varsovie. Sa mission est toute d'observation, et son attention devra se porter principalement sur les objets qui vont lui être désignés.

Sa position à Varsovie le mettra à même de recueillir des renseignements précieux, qui nous manquent, sur l'état militaire qu'entretiennent, autour du pays qu'il habitera, les trois cours d'Autriche, de Russie et de Prusse....

Arrivé à Varsovie, son premier soin, en se faisant connaître comme homme de lettres, négociant voyageur, ou sous tout autre rapport qui puisse attirer la confiance, sera de se former des connaissances utiles, et de se lier avec les personnes qui, par leur position et leurs rapports,

dreossy était d'enfance. Aussi, dès son arrivée, cet ambassadeur le fit venir et renoua avec lui des relations où chacun s'instruisait, mais sans aller jusqu'à trahir les devoirs d'une confiance réciproque (*Pap. d'un émigré*, p. 102).

1. Ceci semble indiquer que le correspondant d'Édimbourg était homme à recevoir un salaire. Cependant, en 1806, Andreossy écrivait de Vienne à Berthier : « Je n'ai jamais eu d'agent secret à Londres. »

2. Galon-Boyer, originaire des Ardennes, avait été nommé, en octobre 1795, sous-chef du bureau de l'analyse des négociations, établi près de la commission des rel. extérieures. Appelé au mois de novembre 1802 par Talleyrand, il arriva à Varsovie au commencement de février 1803 et en repartit vers le 25 août 1804. Ses lettres, numérotées comme des dépêches, sont au nombre de trente et une. — Galon-Boyer fut choisi à défaut de Camille Perret (natif de la Côte-d'Or), qui suivit Clarke en Italie pendant les campagnes de Bonaparte, puis résida à Leipzig comme agent secret des rel. extérieures. Il était venu à Berlin en mars 1802. C'est à Perret que le Premier Consul, le 30 septembre 1802, voulut confier la mission de Varsovie (*Corr.*, n° 6353) : mais cette désignation resta sans effet.

pourront le plus avantageusement servir au succès de ses observations. C'est ainsi, par exemple, qu'il obtiendra, sur l'intérieur de la maison du comte de Lille, les notions détaillées et étendues qu'il devra transmettre à Paris. Le cit. Galon Boyer nous fera connaître la composition du cortège qui entoure ce Prince. Il rapportera les petites intrigues qui l'agitent, les espérances que l'on y entretient, les projets que l'on y forme, et enfin les inquiétudes qui détruisent ou changent les unes et les autres [1]. Il

1. Voici comment Galon-Boyer décrivit la cour de Varsovie, avant la reprise de la guerre. « ....Le comte de Lille passe l'hiver au faubourg de Cracovie, dans un palais que lui a donné une princesse de Pologne, et l'été à [Larynski], maison de campagne du dernier roi. Il mène la vie la plus retirée, sortant rarement de chez lui, et, lorsque cela arrive, c'est toujours avec l'extérieur le plus simple, sans décoration et presque sans suite. L'on prétend qu'il se dédommage de cette espèce de contrainte dans son intérieur, où il se laisse ou fait traiter en roi. Les deux gardes du corps qu'on dit avoir suivi son frère à Varennes ne le quittent pas : le public leur conserve leur ancien titre, quoiqu'ils soient sans uniforme. M. et Mme d'Angoulême forment sa société la plus intime : cette dernière est très aimée dans la ville, où elle répand d'abondantes aumônes. Quant à l'emploi du temps, on prétend que le comte travaille tous les matins une heure avec ses « ministres » (c'est l'expression générale), et que le reste de la journée est partagé entre les exercices de dévotion, la lecture, et la table, à laquelle il apporte généralement les plus heureuses dispositions (lettre du 21 mars 1803).

« Si le public n'hésite pas pour donner le titre de ministre aux personnes admises au travail du matin, il ne désigne pas avec autant de facilité quels sont les départements ou parties d'administration qui leur sont particulièrement confiés. Aussi les personnes instruites pensent-elles que ceux qui jouissent de la confiance mettent indistinctement la main à la pâte, et que les finances, la politique, peut-être une agence secrète, sont les seules parties suivies. Les finances, bornées à l'administration des secours accordés par les Puissances, sont confiées à M. Thauvenay, homme de mérite, qui a été appelé de Hambourg, il y a environ dix-huit mois, pour remplacer dans cette partie M. [d'Avaray], qui, dit-on, n'y brillait pas. La politique, dans laquelle on prétend qu'il entre toujours quelques souvenirs, paraît être restée exclusivement à M. [d'Avaray], à moins qu'on ne lui associe l'abbé Delamarre qui, comme lui, fait de fréquents voyages. Mais on est incliné à croire cet abbé plus particulièrement chargé de la correspondance secrète, attendu que ses courses sont principalement dirigées vers la France.... De toutes les personnes attachées au comte, MM. de Fleury et de Damas sont celles qui mènent le plus grand

parlera des voyageurs qui pourront y être conduits et de l'accueil qu'ils y recevront.

Sa correspondance sera exacte et suivie. Il devra l'assurer en la faisant passer sous le couvert d'un négociant, dont le nom lui sera donné, et qui d'ailleurs sera chargé de lui faire passer les fonds nécessaires.

(Arch. des Aff. étrangères.)

132. — Whitworth a Hawkesbury

Paris, january 4, 1803.

I reserve for this separate despatch a communication which was made to me yesterday evening by M. Talleyrand [1], in a conference to which I was formally invited by that minister. He began the conversation by giving me the strongest assurances of the sincere desire of the First Consul to cultivate the best understanding with his Majesty, and went over the old ground of the effect which such a good understanding must have on the rest of Europe. He then told me that he was ordered by the First Consul to mention to me a subject on which his Majesty had the means of conferring a particular and personal obligation upon him, and that on a point which he had much at heart. He said that since the conclusion of the peace, different representations had been made to his Ma-

train, et qui en même temps sont le moins occupées d'affaires sérieuses (lettre du 8 avril 1803).

« ....Sa maison est, dit-on, composée, tant en maîtres qu'en valets, d'environ soixante personnes, lesquelles n'ont, pour la majeure partie, d'autre moyen de subsister que des traitements qu'on suppose assez modiques. Ce qui prouverait en faveur de cette présomption, c'est que la dépense, y compris celle particulière au comte, et à sa table qui est de douze couverts, n'est évaluée qu'à 3,000 ducats par mois, ou à la somme annuelle de 414,000 l. de France » (lettre du 28 avril 1803).

1. Dans le sommaire, nous avons attribué, par inadvertance, cette conversation au Premier Consul lui-même.

jesty's government on the subject of the Princes of the house of Bourbon resident in his Majesty's dominions; that the First Consul had been informed that Monsieur (he called him count d'Artois) had assisted, not long ago, at a review in Scotland wearing the insignia of the order of the St Esprit; that he could not but consider such a practice as tending to keep alive the spirit of discord, and as holding out a possibility of a change in the government by which the order might again be restored; that considering it as such, he could not pass it over in silence, and therefore he did request, as a proof of his Majesty's desire to conciliate, that he would discourage it by every means in his power. What he should therefore expect, was that those Princes should withdraw to Warsaw, where they might reside in tranquillity without being near enough to give umbrage; or, if that should be thought too harsh (and I took upon myself to assure him, before he proceeded further, that it never would be complied with), that at least it might be required of them to desist from wearing their orders. I cannot give your Lordship an adequate idea of the earnestness with which M. Talleyrand urged this point, and of the degree of importance which he attached to his Majesty's acquiescence. He told me that he had it in command from the First Consul to assure me, that he should feel himself much obliged to his Majesty for a compliance with his wishes in this respect, and that he should be anxious to have an opportunity of proving his sense of it, by adopting any arrangement or by setting aside any difficulty which might, on his part, stand in the way of a perfect cordiality and good understanding between the two governments. He mentioned this repeatedly, and with a view of giving me to understand that it would in fact be so acceptable

to the First Consul, that we might propose our own terms [1].

I did not, however, seem to understand it in that light, as it appeared to me to be infinitely more agreeable to his Majesty's dignity, should his Majesty be disposed to comply at all with the request, that it should be done without any appearance of a compromise. I am, however, not the less persuaded that it may tend to what he professes, and facilitate a more cordial intercourse with this government. I would not take upon myself to give any hope of such an act of complaisance on the part of his Majesty. All I said was that his Majesty never would or could oblige those individuals to quit his dominions, as long as they continued to comport themselves with that propriety (and I particularised count d'Artois), which had invariably marked their conduct since they had been in Great Britain. With regard to the second point, I could say nothing, but I would not fail to make my report to your Lordship of the purport of M. Talleyrand's communication. Your Lordship will naturally wonder that any act of complaisance should be expected, at the same moment that the official prints of this government are filled with the most virulent invective [2]. Such inconsistencies

1. Cette conversation, dont le sens était indiqué par le Premier Consul (*Corr.*, n° 6313), est contemporaine d'une démarche bien plus significative que Talleyrand allait faire auprès de M. de Lucchesini (pièce n° 138).

2. Allusion à l'article du *Moniteur* du 1er janvier 1803, aussi virulent que celui du 8 août. Le numéro du 9 janvier allait continuer sur ce ton agressif. Parlant des ministres précédents, « ces hommes atroces, disait-il, qui jetèrent à Quiberon l'élite de nos anciens officiers de marine pour les faire égorger, n'ont cessé d'avoir à leurs gages des assassins secrets, toujours prêts à frapper dans l'ombre, comme les assassins du Vieux de la montagne, du temps de saint Louis. Ce sont eux qui ont commandé et payé le 3 nivôse; et Georges, Dutheil, l'ancien évêque d'Arras, qui furent les principaux instruments de cet abominable complot, jouissent d'une protection publique et d'une grosse pension en Angleterre. Ils ont armé les Français contre les Français, sous des prétextes divers, mais ayant pour

are, however, natural to the character of the man; and I make no doubt that the more we are acquainted with it, the less reason we shall have to be surprised.

(Browning, *England and Nap. in 1803*, p. 38.)

133. — Andreossy a Talleyrand

(N° 31) Londres, 25 nivôse an XI (15 janvier 1803).

.... Les articles insérés dans les papiers publics, autres que le *Moniteur*, sont vus sans inquiétude, du moins apparente, par le gouvernement; mais on regarde comme une correction sévère tout ce qui paraît contre l'Angleterre dans le journal officiel.

Je me suis expliqué plusieurs fois, avec les ministres, sur les décorations extérieures qu'on a vu porter par plusieurs émigrés : ils m'ont assuré qu'il n'y avait jamais eu que les fils du duc d'Orléans qui se fussent permis de paraître en public avec des marques distinctives. Ils n'avaient pas été invités à la fête du Lord Maire ; ils y furent amenés par le Prince de Galles : les places ayant été désignées d'avance, on fut obligé de resserrer le couvert. Je n'ai encore remarqué nulle part aucune de ces décorations ; mais, comme j'ai ordre de sortir des endroits où il se trouverait des individus décorés, j'ai déclaré que, n'étant pas disposé à quitter la place, je me flattais que le gouvernement prendrait des mesures pour parer à l'incon-

but de nous anéantir.... Habitants de la Vendée, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Manche, de l'Orne, c'est surtout à vous que ceci s'adresse. La levée des conscrits s'est faite chez vous avec empressement.... Vous avez des injures à punir, et si jamais ces misérables excitent la guerre sur le continent, vous vengerez vos malheurs et vos désastres.... Jetez un coup d'œil sur l'île de Jersey : elle est encore remplie de brigands qui n'en sortent que pour troubler votre tranquillité.... Ils pourront tramer quelques crimes; ils pourront essayer le poignard et le poison, armes des lâches. Ils tiennent toujours en réserve et comblent de bienfaits les agents qui les ont servis dans leurs criminels essais : c'est qu'ils comptent s'en servir encore. »

vénient qui résulterait de la démarche à laquelle je me verrais contraint.

L'éloignement des émigrés qui sont encore en Angleterre me paraîtrait indispensable. Il n'est pas douteux que ceux-ci n'entretiennent la haine et les ressentiments de ceux qui sont rentrés ; que les émigrés de l'intérieur n'emploient toute leur adresse pour tenir au double ordre de choses [1] ; et que les uns et les autres n'aient conservé une morgue et des prétentions incompatibles avec l'existence des hommes qui ont servi dignement leur pays pendant qu'ils leur étaient opposés. Quoique le renvoi des émigrés semble renfermé implicitement dans l'article 1er du traité d'Amiens, néanmoins le gouvernement anglais invoque, contre un acte de cette nature, le danger d'être désapprouvé par la nation, l'autorité de l'histoire, et la crainte d'être repris d'une sévérité extrême, devant ce tribunal des faits et des opinions des hommes en place. Cependant le gouvernement anglais a déclaré qu'il ne tenait en aucune manière au séjour des émigrés dans ce pays ; qu'il ne s'opposerait pas aux mesures qui seraient prises à leur égard ; et qu'il était disposé à leur continuer les secours qu'il leur fait, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent dans une position à n'en plus avoir besoin.

Dociles aux insinuations de l'amour-propre et de la vanité, les Princes paraîtraient désirer qu'on engageât l'Espagne à faire, dans une partie quelconque de ses possessions, une concession au duc d'Angoulême. Là ce Prince pourrait établir sa cour ; là il pourrait jouer à la royauté comme on joue à la chapelle ; et cette cour deviendrait l'asile de ses oncles et du reste des émigrés, que l'on forcerait à s'y réunir. Le Prétendant croirait son honneur intéressé,

1. C'est-à-dire à l'ancien et au nouvel ordre de choses, à la monarchie et au consulat.

s'il abandonnait volontairement la partie ; mais il quitterait l'Europe sans difficulté, si on avait l'air de l'y contraindre. Certainement, dans ce projet, qu'on m'a laissé entrevoir [1] et auquel je n'ai pas eu l'air de faire attention, l'intérêt de l'orgueil est bien ménagé. L'intérêt du gouvernement, la tranquillité de la France, ne se trouveraient-ils pas dans l'éloignement de ceux qui, se regardant comme des victimes du malheur, doivent agir sans cesse pour se relever de leur infortune et se soustraire à la misère ?....

(Arch. des Aff. étrangères.)

134. — Whitworth a Hawkesbury

Paris, february 7, 1803.

.... This conversation [with M. Talleyrand] although touching upon points of great irritation [2], was carried on without any appearance of ill-humour, and concluded with great cordiality by my engaging him to dine with me two days after. The enclosed paper, containing a report of some pretended design on some individual here, was at the same time given to me by M. Talleyrand. I must do him the justice to say that he did it with reluctance, and apologised for troubling me with such a business. I told him that if the First Consul gave himself the trouble to attend to such idle stories, I could not do less than take

1. Ce projet étrange était tout personnel à M. de Guilhermy, qui rêvait de voir le duc d'Angoulême ou le duc de Berry s'établissant dans la Floride avec l'assentiment de l'Espagne, ou opérant une sorte de descente militaire au Mexique. Cette imagination, présentée depuis deux ans à Monsieur, à Louis XVIII, aux d'Orléans, avait été écartée par tous (*Pap. d'un émigré*, p. 86 à 99). L'auteur ne se lassait pas de la reproduire, et jusqu'ici son seul succès avait été de se faire prendre au sérieux par Andreossy, en prêtant, il est vrai, aux Princes les intentions qu'il leur souhaitait. — Voir aussi une dépêche moins précise d'Andreossy, du 9 janvier.

2. L'évacuation de Malte et de l'Égypte, et le rapport du colonel Sébastiani, envoyé dans ce dernier pays par le P. Consul.

upon myself that of transmitting them to your Lordship. I should think, however, that the matter requires no further notice, unless your Lordship should think proper to mention it to general Andreossy.

[1] « Croyez-vous qu'on s'occupe encore d'un projet d'enterrement semblable à celui de Clément de Ris ? Que cet enterrement doit tomber, si l'on peut, sur un fonctionnaire supérieur ? Que, pour se mettre à l'abri des poursuites de la police, on transportera le prisonnier en lieu sûr ? Qu'alors on redemandera la liberté de Bourmont et des autres chefs de Chouans, qu'on dit arrêtés par une violation manifeste des traités faits avec eux, et qu'on ne rendra qu'après leur délivrance l'otage qui aurait été enterré ? Ce complot a été tramé chez Georges, qui réside à cinq milles de Londres afin d'être moins observé, et chez qui se tiennent souvent des conciliabules nombreux. Celui qui a, dit-on, donné cette idée, et à qui les principaux moyens d'exécution seront confiés, est un aventurier qui se fait appeler m[is] de La

1. C'est le premier bulletin que le correspondant secret d'Andreossy, arrivé à Édimbourg le 6 janvier, lui avait adressé le 20 de cette ville. Dans l'extrait remis à lord Whitworth l'ordre des phrases a été quelquefois modifié, plusieurs mots ont été altérés ou omis. Par exemple il n'est pas question d'« enterrement », mais d'« enlèvement. » Le changement le plus intéressant a été fait dans la seconde phrase, qui est ainsi rédigée : « Que cet enlèvement doit tomber, si on peut, sur quelqu'un de la famille du Premier Consul, ou du moins sur un fonctionnaire supérieur. »

Les bulletins d'Édimbourg donnent quelques détails sur la manière de vivre de Monsieur. « En arrivant ici, il a tenu des levers pendant un mois ou cinq semaines, mais ils ont été interrompus.... » Le prince ayant paru au spectacle, « les personnes qui étaient dans les loges se sont levées comme par respect. Le prince a salué d'un air gracieux et les applaudissements ont redoublé.... Cependant ces hommages trouvent quelquefois des censeurs sévères, mais en petit nombre.... Le prince se promène quelquefois sur les trottoirs de la nouvelle ville, mais toujours accompagné d'une douzaine de courtisans, parmi lesquels ne manquent jamais de se trouver un capitaine des gardes, un grand écuyer, etc. On lui a accordé une garde d'honneur au château [de Holyrood] : deux sentinelles sont toujours en faction devant sa porte.... »

Chapelle [1], et qui demeure près de Portman-Square. Les auteurs du complot ont, dans l'île de Jersey, quelques points où ils croient pouvoir descendre en sûreté et cacher leur prisonnier, sans que le gouvernement de l'île en soit instruit, ni que la police de Paris puisse en avoir la moindre connaissance. On assure que c'est là le lieu sûr où ils retiendraient l'otage qu'ils se préparent à enterrer.

« On avait cru, jusqu'à présent, qu'il n'y avait qu'un comité distributeur des secours aux malheureux émigrés : il y en a un second, absolument distinct et n'ayant aucune communication avec le premier, pour les Vendéens. Georges est le chef suprême de celui-ci, accordant des pensions à qui il lui plaît et les fixant à sa volonté. La Chapelle reçoit 2 guinées par jour, indépendamment de 8 shillings pour sa femme et de 3 pour ses enfants.

« Le séjour des Princes à Édimbourg fait l'orgueil de la noblesse [2]. Tous s'intéressent à leur sort, et il n'y a personne qui ne déclame contre le gouvernement français. On voit cependant de mauvais œil que le Prince n'appelle pas auprès de lui son épouse [3], et qu'il a logé sa maîtresse dans une petite maison isolée qui n'est qu'à dix pas de son palais. »

(Browning, *England and Nap. in 1803*, p. 64.)

135. — TALLEYRAND A ANDREOSSY

Paris, 30 pluviôse an XI (19 février 1803).

....Le Premier Consul a eu, dans la soirée, avec M. l'ambassadeur d'Angleterre, une conversation, qui a été l'ex-

1. Nous croyons qu'il s'agit du fils du comte de La Chapelle (cf. p. 50, note 1), qualifié très improprement d'aventurier.
2. La noblesse écossaise.
3. La comtesse d'Artois, sœur de la comtesse de Lille, vivait en Allemagne obscurément, et délaissée en faveur de Mme de Polastron. Elle mourut en 1805.

pression franche, vive et complète, de ses sentiments et de la manière dont il envisage les rapports actuels de la France et de l'Angleterre....

« On parle de la paix conclue ; et elle n'est point exécutée ; et chaque jour apporte quelque nouvelle provocation, faite au sein même de la Grande-Bretagne, contre la France et son gouvernement. Des hommes, désignés pour être les principaux agents des complots dirigés contre la vie du Premier Consul, sont tolérés en Angleterre, y vivent et en sortent librement ; témoin les deux qui viennent d'être arrêtés en Normandie [1] ; témoin ce Georges, qui avait été l'objet d'une discussion particulière dans les conférences d'Amiens, dont on avait promis positivement l'expulsion, et qui jouit en ce moment, dans les environs de Londres, d'une parfaite tranquillité, même d'une sorte de considération.

« .... Il est de notoriété que, de la part de la France, l'exécution du traité d'Amiens a été complète ; que, de la part de l'Angleterre, il y a encore presque tout à faire. C'est ce contraste qui entretient à Paris une irritation, dont la cause est juste et dont les effets ne devront pas surprendre. Ce serait donc à tort qu'on prétendrait à Londres élever des plaintes contre ce qu'il y aura de sensibilité et de chaleur dans l'Exposé de la situation de la République, qui va être fait à la rentrée du Corps législatif [2]. La con-

1. Picot et Lebourgeois (voir la Partie IV).

2. Cet Exposé, lu le 20 février, disait : « ....En Angleterre deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix et paraît décidé de la maintenir ; l'autre a juré à la France une haine implacable : de là.... cette attitude à la fois pacifique et menaçante. Tant que durera cette lutte des partis, il est des mesures que la prudence commande au gouvernement de la République : 500,000 hommes doivent être et seront prêts à la défendre et à la venger.... Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point d'autres peuples dans les ligues nouvelles, et, le gouvernement le dit avec un juste orgueil : seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter

duite du gouvernement britannique, si opposée à l'état de paix, si peu sincère, si offensante, a donné à celui de la République le droit et même l'obligation d'user de représailles. Trop de patience lui eût été imputé à faiblesse ; et il n'y a pas d'ailleurs de modération personnelle qui puisse se promettre de se tenir toujours, contre des attaques aussi virulentes que celles dont on tolère que les gazettes anglaises soient remplies, et contre la certitude acquise que les projets d'assassinats, déjà tentés à diverses reprises, sont encore tramés, suivis en Angleterre, sans avoir rien à y craindre de l'œil de ceux qui gouvernent, et qui paraissent oublier beaucoup trop que la France est aujourd'hui le meilleur appui de l'ordre social en Europe, et que, si cet empire venait à se trouver livré à de nouveaux désordres, l'Europe entière en éprouverait la terrible secousse. »

En écoutant le Premier Consul, lord Whitworth s'est montré personnellement frappé de la justesse de ses raisonnements, de la franchise et de la loyauté des sentiments qu'il exprimait. Il a désiré lui-même que vous fussiez promptement informé de tous les détails de cette conférence, afin que vos communications avec le ministère de Sa Majesté Britannique, se trouvant d'accord avec le rapport qu'il a dû lui transmettre aujourd'hui, l'effet en soit plus sûr et plus immédiat. Vous aurez donc soin, général, d'avoir le plus promptement possible une conversation spéciale avec mylord Hawkesbury, pour l'entretenir des mêmes objets dont le Premier Consul a entretenu lord Whitworth....

Vous demanderez, en conséquence, sans note écrite, mais d'une manière positive :

1° Qu'Alexandrie et Malte soient évacués.

contre la France. » Cette déclaration se terminait par l'espoir que néanmoins la paix serait maintenue.

2° Que Georges et ses adhérents soient expulsés du territoire britannique.

3° Que les gazettes en langue française, qui s'impriment à Londres et qui sont l'ouvrage des émigrés, soient supprimées et punies.

4° Que les gazettes anglaises soient elles-mêmes empêchées de se permettre, contre la France et contre le Premier Consul, les outrages qui répugnent à la décence publique, au droit des nations civilisées et à l'état de paix.

Le Premier Consul a de nouveau réfléchi sur la conversation qu'il a eue hier avec lord Whitworth, et il continue à prévoir que les expressions dont il aura été forcé de se servir dans l'Exposé de la situation de la République seront vivement sensibles au gouvernement britannique. Il n'en regrette pas l'impression à Londres. Cette époque doit être décisive. Cet état mixte, incertain, qui laisse tous les intérêts commerciaux en suspens, tous les esprits en inquiétude, doit cesser. Forcé de se tenir dans un rôle constant de représailles, la France répugne à prolonger ce rôle ; et, d'une autre part, le Premier Consul a trop bien le sentiment du commun intérêt qu'ont la France et l'Angleterre à ne pas recommencer les hostilités, pour craindre une explication. Il faut donc qu'elle soit entière ; et aux quatre points que vous êtes chargé de demander, vous ajouterez celui-ci :

C'est que les Princes de la maison de Bourbon soient tenus de quitter l'Angleterre et de se retirer auprès du chef de leur famille. Tant qu'ils seront dans le voisinage de la France, il en résultera de perpétuelles intrigues ; et il n'y a qu'un grand intervalle qui puisse détruire les effets de leurs manœuvres, et discréditer à tout jamais ce

qui peut leur rester d'influence. Ces raisonnements sont absolument les mêmes dont se servit le gouvernement britannique, vers 1740, lorsqu'il réclama la sortie de France du dernier Stuart [1]. Les circonstances sont pareilles ; et, si le gouvernement britannique a de la bonne foi, il ne peut refuser de faire, sur les demandes de la France, ce que la France fit alors sur celles de l'Angleterre....

(Arch. des Aff. étrangères.)

136. — Whitworth a Hawkesbury

Paris, february 21, 1803.

.... [The First Consul] now enumerated the several provocations which he pretended to have received from England. He placed in the first line our not evacuating Malta and Alexandria, as we were bound to do by the treaty. In this he said that no consideration on earth should make him acquiesce ; and, of the two, he had rather see us in possession of the faubourg St Antoine than Malta [2].

He then adverted to the abuse thrown out against him in the English public prints ; but this, he said, he did not so much regard as that which appeared in the French papers published in London, and particularised one, which he said was paid by lord Pelham. This he considered as much more mischievous, since it was meant to excite this country against him and his government. He complained of the protection given to Georges and others of his description, who, instead of being sent to Canada, as had

1. Le 1er mars, Talleyrand envoya à Andreossy un mémoire sur cette affaire (Cf. *Corr.*, n° 6613). Le rapprochement invoqué entre les Stuart et les Bourbons n'était pas admis par le cabinet anglais. Dans les instructions adressées le 28 août à M. Merry, il était expliqué que le traité d'Utrecht interdisait au prétendant Stuart le séjour de la France, tandis qu'aucune stipulation semblable ne se trouvait dans le traité d'Amiens.

2. On remarquera ici la version vraie d'une phrase célèbre.

been repeatedly promised, were permitted to remain in England, handsomely pensioned, and constantly committing all sorts of crimes on the coasts of France as well as in the interior. In confirmation of this, he told me that two men had, within these few days, been apprehended in Normandy, and were now on their way to Paris, who were hired assassins and employed by the bishop of Arras, by the baron de Roll, by Georges, and by Dutheil, as would be fully proved in a court of justice, and made known to the world.

He acknowledged that the irritation he felt against England increased daily, because every wind (I make use as much as I can of his own ideas and expressions) which blew from England, brought nothing but enmity and hatred against him.... Nothing had been able to conquer the hatred of the British government, and therefore it was now come to the point whether we should have peace or war. To preserve peace, the treaty of Amiens must be fulfilled, the abuse in the public prints, if not totally suppressed, at least kept within bounds and confined to the English papers, and the protection so openly given to his bitterest ennemies (alluding to Georges and suchlike) must be withdrawn....

(Browning, *England and Nap. in 1803*, p. 78.)

137. — Andreossy a Talleyrand

(N° 41.) Londres, 5 ventôse an XI (24 février 1803).

Vos dépêches du 30 pluviôse (19 février) me sont parvenues avant-hier, à quatre heures du soir. J'ai écrit de suite à lord Hawkesbury pour lui demander un rendez-vous : il m'a répondu dans la soirée qu'il me recevrait avec plaisir, hier....

Profitant ensuite de l'avis, qu'on m'avait donné la veille,

qu'un fauteur de l'anarchie très influent était arrivé à Londres pour tâcher de coaliser ce parti avec le parti royaliste, et que cet homme, dont j'ignore le nom [1], s'était même présenté à lui, lord Hawkesbury, je lui ai peint l'anarchie qui, sans la contenance ferme du gouvernement français, serait prête à reprendre son sceptre de fer. J'ai dit que tous les gouvernements devraient faire une ligue pour anéantir ce système désorganisateur qui a ébranlé l'ordre social ; qu'on devait voir, dans la personne du Premier Consul qu'il fallait défendre, le devoir du gouvernement, c'est-à-dire la garantie de la sûreté des personnes et de la propriété. — « A cet égard, a dit lord Hawkesbury, le Premier Consul nous rend autant de services qu'à son pays. » — « Je sais, mylord, ai-je ajouté, que vous avez répondu à l'agent dont je viens de vous parler, qu'aux termes où le gouvernement anglais en était avec la France, vous le remerciez de ses offres de service. » — Lord Hawkesbury n'a pas eu l'air de contester l'anecdote. Il serait cependant bien essentiel, cit. ministre, que le Grand Juge, ou vous, ou le gouvernement, eût ici quelque agent qui pût nous informer de ce que tout le monde sait, excepté nous. Si j'ai obtenu quelques communications, je ne les ai dues qu'au hasard.

« Vous voyez, ai-je continué, que la présence des Princes et des émigrés à Londres est une occasion continuelle d'intrigues. Je pense, mylord, que vous ne voudrez pas que l'histoire vous reproche, comme à M. Windham, d'a-

1. Mehée de la Touche (voir Partie IV). — En recevant cet avis, Talleyrand écrivit le 1er mars : « Je désirerais que vous puissiez me faire connaître le nom du personnage qui avait été à Londres offrir les services de son parti au ministère anglais, et qui paraît en avoir été reçu suivant qu'il convenait. » A quoi Andreossy répondit le 8 mars, que pour savoir le nom « il faut que je me retrouve avec l'individu qui m'avait fait cette communication. »

voir eu pour conseiller intime le chevalier Tinseau [1], et, comme à M. Pitt, d'avoir soumis pendant longtemps ses projets et ses dépêches au prince de Castelcicala [2], au comte d'Artois et à quelques émigrés? C'est en se livrant aveuglément aux instigations des passions haineuses qu'on prend de fausses mesures et qu'on tombe dans des excès sur lesquels on voudrait pouvoir revenir. » Je lui ai parlé du renvoi des Princes, du renvoi de Georges, des journaux. Je n'ai obtenu de lord Hawkesbury que des réponses vagues, les mêmes que je vous ai déjà rapportées. — Il m'a ajouté, cette fois-ci, qu'un gouvernement populaire, tel que celui qui existe en Angleterre, exige des ménagements ; qu'on faisait tout ce qu'il était possible, mais qu'il fallait du temps ; que l'intention y était ; et d'autres propos semblables.

Lord Hawkesbury m'a paru, durant cette conférence, avoir, comme dans toutes les autres, un grand fonds de timidité. L'administration actuelle, ainsi que je vous l'ai mandé, aurait besoin d'appui, de conseil, et surtout du ménagement de la France. Pleins de bonne foi, de droiture, les ministres influents et qui, à raison de certains rapports particuliers, jouissent de la bienveillance du roi, se défient de leurs moyens, de leur crédit dans l'opinion,

1. Tinseau d'Amondans (Charles-Marie-Thérèse-Léon), né en 1749 à Besançon, capitaine à l'école royale du génie à Mézières, émigré à Worms en 1791. Il fut employé en 1793 par les Espagnols à la défense de Toulon, revint à l'armée de Condé en 1795 et en fut détaché plusieurs fois, soit pour un service d'état-major, soit pour des missions militaires que l'Angleterre lui confia en Italie. Ainsi, il accompagna Souvorov pendant la marche des Russes en Suisse. En décembre 1802, il avait fait paraître à Londres une brochure qui fit quelque bruit, sous le titre de « Examen de l'état politique et militaire où la paix continentale mettra l'Europe par rapport à la France, pour servir d'explication et de démonstration aux principales assertions contenues dans l'ouvrage intitulé : l'Empire germanique réduit en départements. »

2. Représentant des Deux-Siciles à Londres.

et tremblent de se voir évincés. Leurs torts paraissent tenir à leur caractère [1]....

Le jugement de Peltier a été désapprouvé par les seuls hommes de parti. Il est faux, comme on l'a imprimé dans une gazette, que j'aie été présent à la discussion [2].

(Arch. des Aff. étrangères.)

138. — Lucchesini a Haugwitz

Paris, 10 janvier 1803.

Je suis chargé d'une ouverture qui n'admet pas d'intermédiaire pour parvenir à V. Exc. Le ministre des relations extérieures me prévint, il y a quelques jours, qu'il avait quelque chose d'important à me communiquer de la part du Premier Consul. Ayant conféré vendredi (7 janvier) avec lui sur les objets détaillés dans ma dépêche d'aujourd'hui, il me pria de retourner le soir tard chez lui, pour

1. Cependant le 8 mars, le ministère, poussé à bout, d'un côté par l'état de l'opinion, de l'autre par l'attitude du Premier Consul, allait faire un pas décisif dans le sens de la guerre. Se fondant sur les préparatifs militaires qui se continuaient dans les ports de France et de Hollande, mais qui n'avaient encore pour but que des expéditions coloniales, il demandait au Parlement « to enable his Majesty to adopt such measures as circumstances may appear to require for supporting the honour of his crown and the essential interests of his people. » Une levée de matelots et l'organisation des milices furent immédiatement commencées.

En recevant ces graves nouvelles, le Premier Consul interpella publiquement lord Whitworth. « On peut, lui dit-il, tuer le peuple français, mais non l'intimider. » En même temps il envoya Colbert et Duroc auprès du tsar et du roi de Prusse, et donna les premiers ordres pour la flottille destinée à une descente en Angleterre (*Corr.*, nos 6624, 6628, 6629, 6630, etc.).

Les discussions, qui se sont prolongées pendant deux mois avant la rupture, étaient désormais trop serrées pour que le sort des Bourbons pût encore y trouver place. D'ailleurs les questions les plus débattues, même celle de Malte, se subordonnaient de plus en plus à ce qui dominait tout, à la rivalité séculaire qui s'était réveillée entre l'Angleterre et la France.

2. Malgré un plaidoyer très remarqué de Mackintosh, Peltier fut déclaré coupable par le jury, le 21 février. Il a lui-même publié son procès (*The Trial of J. Peltier*) et y a ajouté une Adresse au public, qui est plutôt une attaque qu'une apologie. La présence d'Andreossy au procès est démentie dans le *Moniteur* du 3 mars.

recevoir un témoignage éclatant de la confiance du Premier Consul en ma discrétion, et dans l'attachement de Sa Majesté pour lui et pour le gouvernement français. Je me rendis exactement à cette invitation. M. de Talleyrand me fit observer qu'il allait me parler d'une affaire dont le Premier Consul, lui et moi, nous serions les trois personnes qui en auraient pendant longtemps connaissance en France, et dont le général Bonaparte était résolu de ne s'ouvrir qu'au Roi notre maître, qui par sa probité, sa sagesse et sa puissance, lui inspire confiance, estime et considération. Je lui promis un secret inviolable pour moi, et la plus grande discrétion de la part du cabinet de Sa Majesté.

Après un long préambule sur la consolidation interne du gouvernement qui a pris en France la place de celui de la monarchie sous les Bourbons, sur la sanction que les victoires et les traités de paix ont donnée, de la part de toutes les Puissances des deux mondes, à l'éloignement des deux princes de cette maison du trône de France, sur le tort irréparable qu'une conduite, peu digne des successeurs de Henri IV, pendant toute la guerre de la Révolution, leur a fait dans l'esprit d'une nation fière et belliqueuse, et sur la répugnance invincible de la presque unanimité des Français à être désormais gouvernés par un d'eux, il me fit sentir l'avantage qu'il y aurait pour le gouvernement actuel à asseoir ses droits et sa puissance sur des fondements reconnus du droit public des nations policées. Calmer les consciences timorées de plusieurs catholiques inquiets; mettre d'accord ce que quelques émigrés croient devoir encore à leurs serments et à leur honneur avec le désir qu'ont presque tous de revoir et de servir leur patrie ; ôter enfin aux malveillants le prétexte et à la puissance rivale de la France les instruments des troubles

futurs : voilà les buts salutaires et louables que le Premier Consul voudrait atteindre. Un sentiment mêlé de compassion et d'égard pour les malheurs des princes de la maison de Bourbon, réuni à celui de la dignité d'un très grand peuple longtemps gouverné par elle, a inspiré au Premier Consul la noble intention de pourvoir à son entretien. Le motif et la condition de ce bienfait sont, comme vous l'imaginez bien, M[r] le comte, une renonciation libre, entière et absolue à tous droits et prétentions au trône de France, et aux charges, dignités, domaines et apanages des princes de cette maison.

Après avoir conçu un pareil projet, le Premier Consul s'est décidé à ne s'en ouvrir qu'à Sa Majesté, et m'a requis de la prier à vouloir aviser aux moyens d'en donner connaissance au comte de Lille à Varsovie, et de l'engager à mettre le Roi notre maître à même d'entreprendre de conduire à terme une négociation, formelle et décisive, sur ce grand objet. A mesure que V. Exc. me ferait parvenir des nouvelles satisfaisantes sur les premiers essais de cette négociation, on entrerait ici dans tous les détails sur l'étendue, les sûretés et les époques des paiements des différents apanages, qu'il s'agirait de constituer au chef et à tous les individus de la maison de Bourbon. Le Premier Consul voudrait assurer au Roi tout l'honneur et la satisfaction d'un si difficile et si important arrangement. Il aime à lui faire acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance du gouvernement français, et à ses efforts pour la prospérité et la grandeur de la maison de Brandebourg.

Un des principes arrêtés dans son esprit, pour l'arrangement projeté, est que toutes les personnes qui composent les différentes branches françaises de la maison de Bourbon devraient renoncer au rôle humiliant de se laisser aumôner par les Puissances de l'Europe, se réunir

tous en un endroit plus loin que Varsovie, Moscou par exemple, pour y vivre avec la dignité convenable à leur nom. Le choix de leur retraite manifeste le projet d'associer l'intervention de la Russie à celle de la Prusse, pour la solennité des engagements et la sûreté des stipulations. Il me confirme en même temps dans l'opinion que le général Bonaparte n'aimerait pas que le comte de Lille prolongeât son séjour dans les États du Roi, et que l'unique motif de lui épargner la peine et l'embarras d'une démarche discourtoise a suspendu jusqu'à présent des insinuations, dont celle pour le port des ordres [1] n'était que l'avant-coureur.

Tout ce long entretien ne respirait qu'abandon de confiance et d'intimité de la part du Premier Consul, tant envers Sa Majesté qu'envers ceux de ses serviteurs qui, par leur place ici ou à Berlin, sont les dépositaires et peuvent devenir les instruments de cette négociation. Ainsi, quelle qu'en soit l'issue, les liaisons personnelles et politiques entre les chefs des deux gouvernements n'en acquerront pas moins de consistance et d'agréments.

(*Historische Zeitschrift*, 1895; Bd 38; 447.)

139. — Bignon a Talleyrand

(N° 35, en chiffres.) Berlin, 28 nivôse an XI (18 janvier 1803).

.... Par la lettre que m'a remise le cit. Galon-Boyer [2],

1. Le 17 novembre, le Premier Consul (*Corr*., n° 6429) avait prescrit l'envoi de notes et d'instructions pour faire interdire le port des insignes des anciens ordres français, dans les cours de Madrid, de Florence, de Naples, dans les républiques alliées (Ligurie, Hollande, Suisse), dans les principautés allemandes. Talleyrand devait aussi avoir un entretien avec M. de Lucchesini, pour obtenir que le roi de Prusse parût prendre l'initiative d'une semblable interdiction à Varsovie et à Berlin.

2. La lettre de Talleyrand, remise le 14 janvier à M. Bignon, est du 29 brumaire (20 novembre 1802) : cette date montre que le départ de l'émissaire a été retardé pendant plus d'un mois.

vous me chargez de lui procurer les protections et garanties nécessaires pour le mettre à même de remplir ses instructions. Ces protections et garanties ne pouvant venir que du gouvernement prussien, j'ai jugé que par là vous m'autorisiez à dire un mot de sa mission à M. de Haugwitz ; ce que j'ai fait, avec l'attention de parler surtout des observations commerciales que ce citoyen peut être dans le cas de faire, et légèrement du coup d'œil à donner à la cour du comte de Lille. J'ai trouvé dans ce ministre son empressement accoutumé pour tout ce qui peut nous être agréable ; et il m'a promis de me donner, ces jours-ci, une lettre de recommandation pour le général Keller, gouverneur de Varsovie.

A cette occasion, il m'a dit que dernièrement il avait vu, par les rapports du marquis de Lucchesini, qu'à Paris on croyait que les émigrés qui se trouvaient à Varsovie se montraient en public parés des anciennes décorations de la monarchie française ; que tout ce qui intéresse le gouvernement établi en France, intéressant aussi à ses yeux et au plus haut degré Sa Majesté Prussienne, il avait à l'instant fait prendre des informations sur les faits allégués, lesquels avaient été reconnus faux ; que l'origine de ces bruits est sans doute qu'on aura vu des émigrés qui ont servi en Russie recevoir des décorations et particulièrement des croix de Malte, qui, ressemblant assez à la croix de Saint-Louis, ont pu occasionner des méprises.

Ces propos en ayant amené d'autres sur le sort des Bourbons, M. d'Haugwitz mit en avant l'idée, mais en la faisant précéder de beaucoup de ménagements, que peut-être, lorsque cette famille est abandonnée de presque toutes les Puissances, il ne serait pas indigne de la générosité du Premier Consul de veiller à sa subsistance. Il eut soin de protester que cette idée venait de lui seul, et qu'il ne

se permettait de l'énoncer que par suite de la confiance sans réserve qui règne dans nos relations. Il observait que, si le Premier Consul jugeait pouvoir se livrer à ce sentiment d'humanité, il était bien entendu que cette famille, quoique des renonciations de sa part soient bien superflues, ferait une renonciation entière à toutes prétentions en France, ajoutant que, sans cette condition, à la place du Premier Consul il ne donnerait pas une obole. Cette conversation se termina par la citation, que me fit M. le comte d'Haugwitz, d'un passage d'un écrit qui a paru dernièrement, et dans lequel les Bourbons sont jugés sous le rapport du discrédit que leur mérite leur nullité individuelle. Il témoignait que ces sentiments étaient aussi les siens, et approuvait beaucoup le raisonnement que la France, pour qui l'honneur est un besoin, ne peut pas obéir à des hommes oubliés [1]....

(Arch. des Aff. étrangères.)

140. — Instructions au président de Meyer

Berlin, 3 février 1803.

La première proposition du Premier Consul Bonaparte est très générale : il devait d'abord s'assurer de l'accueil que rencontreraient des ouvertures plus précises. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de constater la façon de penser des Princes sur la question même : s'il est des offres qui pourraient obtenir d'eux les sacrifices des espérances qu'ils nourrissent peut-être encore. S'ils ne rejettent pas tout à fait les avantages réels qu'il s'agit de mettre à la place, j'en instruirai sur-le-champ le Premier Consul ; alors, je ne tarderai pas à avoir des données plus précises

1. M. d'Haugwitz avait certainement reçu la dépêche de M. de Lucchesini, qui vient d'être rapportée. On voit qu'il mettait son adresse à découvrir si M. Bignon était initié à ces confidences.

sur les intentions de celui-ci. Je vous les transmettrai successivement ; et vous, à votre tour, vous poursuivrez les pourparlers commencés.

Rendu à Varsovie, vous laisserez passer quelques jours sans voir ni Leurs Altesses Royales ni aucun de leurs entours ; puis, vous vous occuperez de faire parvenir au comte de Lille l'avis important que je vous ai confié. J'abandonne absolument à votre discernement le choix des formes dont vous voudrez vous servir, ou celui de l'organe que vous préférerez choisir. Car, ici encore, on doit aux Princes de justes ménagements : l'infortune est prompte à s'effaroucher et il s'agit d'un objet qui tient à leurs vœux les plus chers. Peut-être vaudra-t-il mieux préparer insensiblement le comte. Vous connaissez ceux qui possèdent sa confiance ; vous jugerez de ce qu'il sera possible d'obtenir par eux. Car, ce que je crains surtout, c'est que les calculs les plus justes, les intérêts les mieux prouvés, n'aient point d'accès dans un cœur que les malheurs ont aigri ; et il importe avant tout que la première réponse ne porte pas un caractère fait pour rendre à jamais ineffaçables les ressentiments, et impossibles les tentatives nouvelles.

Les motifs dont vous pourrez faire usage pour appuyer les offres du Premier Consul sont si évidents et si forts, qu'il semble à peine nécessaire de vous les tracer.

Le premier point de vue, je dois l'abandonner aux Princes : il est un sentiment d'honneur, qui dans toutes les situations conserve son empire, ou qui même s'exalte dans l'adversité. Il sera de tous le plus difficile à vaincre ; mais une réflexion essentielle le combattra. Le gouvernement qui veut traiter avec les Bourbons n'est point celui qui les a dépouillés. Si Bonaparte est l'ouvrage de la Révolution, il en est l'ouvrage nécessaire, et il ne se range point parmi ses auteurs. Loin d'avoir renversé le trône,

il l'a vengé ; et tous les partis qui ont désolé la France ont disparu devant sa fortune. Ses plus grands ennemis, s'ils partent, pour le juger, de l'époque où il a saisi les rênes de l'État, conviendront qu'alors il fut le bienfaiteur de la France. Il y aurait de l'exaltation à n'écouter qu'un ressentiment aveugle quand l'objet n'en existe plus, à vivre dans le passé quand il s'agit de fixer enfin l'avenir. Cet avenir, quel est-il pour les Princes ?

J'honore la fidélité qui ne transige point avec ses devoirs, et, s'il est quelques Français encore qui, dévoués à leurs anciens maîtres, ne voulant pas accepter les événements, se refusent aux calculs de la raison, et préfèrent à une résignation qui les désespère des illusions qui les flattent, je les plains, sans prétendre les juger. Mais les Princes n'ont de devoirs qu'envers eux-mêmes, ou, s'ils s'en croient envers la nation française après que celle-ci a rompu tous les liens avec eux, c'est une raison de plus pour voir les choses telles qu'elles sont. La Révolution qui les a exclus du trône est, dans les calculs humains, consolidée sans retour. Un gouvernement ferme a pris en France la place des factions éphémères entre lesquelles le pouvoir avait flotté. La paix règne dans l'intérieur et règne au dehors. Toutes les classes, fatiguées de dix ans de vacances et instruites des maux qui accompagnent les révolutions, éprouvent un besoin impérieux de repos. Toutes tiennent à l'ordre actuel des choses : les unes par des espérances qui n'étaient autrefois pas les leurs ; les autres par la crainte de perdre ce qui leur reste. Le système entier des [partis], tel qu'il existe aujourd'hui, est le résultat successif des différentes époques de cette période orageuse, et un nouveau bouleversement effraie ceux mêmes qui, dans le secret de leurs cœurs, pourraient former des vœux différents. Une main habile tient les rê-

nes, une force armée immense les maintient. La religion a repris tout son éclat, ou n'ayant du moins subi, dans un appareil extérieur, que des modifications sanctionnées par le Saint-Siège, elle a calmé les consciences alarmées et a ôté aux ennemis du gouvernement le dernier moyen de travailler contre lui.

Si, dans l'intérieur, rien n'annonce aux Bourbons qu'il leur reste un parti et des espérances, la voix des Puissances de l'Europe s'est plus fortement prononcée. Toutes l'ont élevée pour cette famille illustre, tant que l'empire irrésistible des choses ne les a pas ramenées à d'autres devoirs : toutes aujourd'hui ont reconnu la République. Ce ne sont plus des relations passagères dictées par le besoin du moment; ce n'est plus l'espérance ou la crainte qui transige avec l'ambition ou le danger; c'est un système nouveau, lié dans toutes ses parties, fondé sur les traités les plus solennels. Si ces derniers ne sont pas éternellement un jeu, l'honneur des souverains, qui s'armaient il y a dix ans pour la cause des Bourbons, est lui-même engagé contre elle.

Dans cet état de choses, se flatter d'un événement qui les rappellerait sur le trône serait pour eux une funeste illusion. S'ils s'obstinent à la caresser, ils se privent d'avantages précieux dans leur situation actuelle. Qui peut calculer encore jusqu'où cela peut aller? La Providence a mis sur le trône de Russie un homme rare, qui, avec les moyens que donne un empire immense, possède le cœur le plus noble : mais les descendants de Louis trouveront-ils toujours un Alexandre? Est-ce que cette existence précaire ne doit pas effrayer pour eux le chef de leur illustre maison? Aujourd'hui que leurs résolutions sont encore de quelque prix aux yeux du gouvernement français, aujourd'hui que le temps n'a pas encore frappé de prescription les titres de sa famille, il peut obtenir de grands

avantages ; il peut se faire mettre sous des garanties respectables ; il peut laisser à ses enfants un autre héritage que des espérances et des persécutions ; et, si les adhérents qui lui restent en France ont de justes titres dans son cœur, le devoir lui-même ne semble-t-il pas d'accord avec l'intérêt ?

Alors seulement, quand les Bourbons auront prononcé sur les devoirs de ceux des Français qui paient leur fidélité, soit de l'exil s'ils ont émigré, soit d'une existence pénible et dangereuse s'ils sont restés dans leur patrie, le dernier prétexte de trouble aura disparu. Les menées obscures d'un zèle aveugle, toujours nulles dans le résultat, mais nécessairement funestes à tant d'individus, cesseront. Personne ne tourmentera plus sa conscience de scrupules inutiles ; la paix intérieure ne craindra plus ces atteintes vaines ; et, pour prix des longs outrages dont on accable la faiblesse des Bourbons, c'est elle qui aura sacrifié de justes ressentiments à ces respectables motifs, c'est elle qui aura consolidé le repos de sa patrie.

Tels sont en partie les arguments que vous ferez valoir sur l'esprit du comte. J'attendrai avec impatience que vous m'en appreniez l'effet. S'il laisse la porte ouverte aux négociations, vous ne serez plus le seul qui y serez initié. D'un côté, le Premier Consul n'attend sans doute que ce moment-là pour y intéresser l'empereur de Russie ; de l'autre, ce serait au comte de Lille à s'assurer l'adhésion des autres Princes. Je me réserve de vous adresser, dès lors, des instructions plus étendues [1].

(Pap. de l'abbé de Montesquiou.)

1. Ces instructions paraissent avoir été rédigées par M. Lombard, secrét. de Haugwitz. Les pièces mentionnées comme provenant de l'abbé de Montesquiou ont été reproduites dans le t. XI de la *Revue de la Révolution.* Celles qui ont été rendues publiques en 1803, c'est-à-dire la lettre du roi et les adhésions des Princes, présentent quelques variantes avec le texte que nous avons emprunté à cette source, parce qu'elle nous semblait la meilleure.

141. — Frédéric-Guillaume III a Alexandre I[er]

Berlin, 11 février 1803.

Monsieur mon frère, vous me gâtez en vérité, Sire, par les attentions réitérées que Votre Majesté me témoigne jusque dans les moindres circonstances. Si j'ai réussi à vous obliger, c'est à moi de m'en féliciter d'en avoir eu les moyens en mon pouvoir, trop heureux si j'ai pu vous satisfaire par un objet d'aussi peu d'importance. Mais il y en a un autre, de plus de conséquence, dont on vient de me confier l'idée, à laquelle pour le moment on prétendait n'intéresser que moi : mais, d'un côté, elle est de nature à devoir tôt ou tard, Sire, être sanctionnée par vous, et, de l'autre, il m'est impossible d'avoir une pensée dont vous ne soyez pas également dépositaire. Je vais donc vous transmettre le fait ; mais je vous demande en grâce de vouloir bien regarder cette communication comme uniquement personnelle. Envers vous, elle est le devoir ; envers tout autre elle serait un tort.

Vous voyez comme Bonaparte marche à pas de géant vers le but. Aucune des réalités ne lui manque plus, et peu à peu il s'entoure de toutes les formes. Il lui en fallait une encore : il s'occupe de l'obtenir. On s'étonnait que, jaloux de la réputation d'un grand caractère, il ne fît rien pour la branche dépossédée de la famille des Bourbons. Il attendait sans doute que les affaires du continent fussent arrangées sans retour, et que la sanction de la cour de Vienne, la seule qui leur manquait encore, eût ôté le dernier aliment aux espérances de cette Maison malheureuse. Aujourd'hui, il m'invite à sonder les intentions du frère de Louis XVI et des princes qui partagent sa destinée. Il leur offre des moyens d'indépendance et même de splendeur.

Votre Majesté Impériale devine sans peine la condition : ils renonceraient solennellement à toutes leurs prétentions au trône. Pour bien juger ce que les Princes ont à faire, il faut avant toutes choses ne pas se mettre à leur place : il est des situations où la passion juge seule, et des illusions dont il est trop difficile de se défendre. Mais, pour quiconque n'y voit que la chose, deux vérités sont incontestables : l'une, qu'au point où les affaires en sont venues, il faudrait un aveuglement volontaire pour croire à la possibilité d'un changement dans le sort des Princes ; l'autre que, quel qu'ait été le devoir, il y a dix ans, et quelque douloureux que puissent demeurer les souvenirs, l'ami de l'humanité n'a plus aujourd'hui le choix de ses vœux. Nous avons fait, l'un et l'autre, de grands sacrifices au bonheur de l'Europe. Je serai conséquent, du moins ; sûr en cela d'un trait de ressemblance avec mon auguste ami. Je ne puis donc me refuser à l'insinuation qu'on me demande. Si elle avait des suites réelles, celles-ci devraient, avant toute chose, être portées directement à la connaissance de Votre Majesté Impériale et soumises à sa sanction. Mais le Premier Consul ne veut apparemment s'aventurer davantage qu'après avoir appris le résultat d'un premier essai. Dès que je serai plus instruit, je vous en écrirai, Sire. Aujourd'hui je me borne à vous recommander ma prière, et le secret. Jamais je n'en aurai pour vous ; croyez-en le tendre dévouement avec lequel, etc.

Alexandre Ier à Frédéric-Guillaume III

(19 février) 3 mars 1803.

J'ai été extrêmement sensible à la confiance que Votre Majesté m'a témoignée en me participant l'insinuation

qui lui a été faite par Bonaparte à l'égard des Princes français.

Je serais fort embarrassé d'énoncer une opinion sur ce sujet délicat, si vous me la demandiez, attendu qu'il paraît que l'ouverture qui vous a été adressée n'est encore qu'en termes fort généraux, et qu'on se sera gardé d'entrer dans des explications plus précises, même avec vous, avant que d'avoir pressenti vos sentiments à ce sujet et d'être assuré du consentement des Princes. Or, j'avoue qu'il me semble impossible d'asseoir une opinion sur des propositions vagues, auxquelles on pourrait donner ensuite des résultats à volonté. Quant à moi, je désire tout le bien possible aux Princes, et je ne demande pas mieux que de les voir établis aussi convenable[ment] et profitable[ment] pour eux que possible, pourvu toutefois que cet arrangement ne soit pas réuni à des changements inadmissibles et à des inconvénients majeurs, et pourvu que les Princes eux-mêmes y consentent de plein gré; car je croirais qu'il serait extrêmement injuste de les y forcer par quelque moyen que ce puisse être.

L'amitié personnelle qui me lie à Votre Majesté m'a encouragé de porter ces réflexions à sa connaissance. Vous pouvez être sûr que je garderai le secret dont vous voulez bien me rendre le dépositaire, et que je ne désire rien autant que de conserver votre confiance, en y répondant pleinement. C'est une affaire qui me tient trop à cœur pour que j'en charge aucun de mes ministres, et pour que je [ne] me la réserve [pas] entièrement.

(Bailleu, *Corr. inéd. du roi Frédéric-Guillaume III*, p. 28.)

142. — Louis XVIII au président de Meyer

Varsovie, 28 février 1803.

Je suis bien éloigné de vouloir confondre Bonaparte

avec ceux qui l'ont précédé. J'ai la plus grande opinion de sa valeur et de ses talents militaires. Plusieurs actes de son administration m'inspirent même de la reconnaissance ; car tout ce qui tend au bonheur de mon peuple ne cessera d'être cher à mon cœur. Il se trompe pourtant s'il pense pouvoir m'induire à abandonner mes prétentions. Car si elles pouvaient être révoquées en doute, c'est lui-même qui les confirmerait par la démarche qu'il vient de faire.

Je ne saurais approfondir les intentions du Tout-Puissant à mon égard et à l'égard de ma lignée ; mais je ne perdrai jamais de vue les obligations que m'impose le rang dans lequel il a bien voulu me faire naître. Je remplirai ces obligations en chrétien jusqu'à mon dernier soupir. Comme descendant de saint Louis, je tâcherai d'imiter son exemple, en me respectant moi-même jusque dans la captivité et dans les fers ; comme successeur de François Ier, au moins je dirai avec lui : « Nous avons tout perdu, hors l'honneur. »

(Pap. de l'abbé de Montesquiou.)

143. — Enghien a Louis XVIII

Ettenheim, 22 mars 1803.

Sire, la lettre dont vous daignâtes m'honorer en date du 2 de mars me parvint exactement. Votre Majesté connaît trop bien le sang qui coule dans mes veines pour avoir pu entretenir, un seul moment, le moindre doute à l'égard de l'esprit et du fond de la réponse que vous demandiez. Je suis Français, Sire, Français fidèle à son Dieu, à son Roi, et au serment qui engage son honneur. Un jour peut-être il y en aura qui m'envieront ce triple avantage. Votre Majesté daignera me permettre que je joigne ma signature à celle du duc d'Angoulême, qui adhère avec moi, de nom

et d'âme, au contenu de la note de mon souverain [1]. C'est dans ces sentiments, etc.

(Pap. de l'abbé de Montesquiou.)

144. — Nouvelle démarche du président de Meyer

Le 19 mars, le même émissaire, en conséquence de nouveaux ordres qu'il avait reçus, se présenta pour la seconde fois à Sa Majesté. Il ne fut plus question alors du fond de la réponse du Roi : on se bornait à lui suggérer quelques changements à faire aux formes dans lesquelles elle était conçue ; on paraissait laisser entrevoir l'appréhension que la forme n'irritât l'usurpateur, et ne le portât à se servir de son influence pour aggraver le sort de Sa Majesté. Mais le Roi déclara avec fermeté « qu'il ne changerait pas un mot à sa réponse, laquelle était aussi modérée qu'on eût pu l'attendre ; et que Bonaparte aurait tort de s'en plaindre, vu que si Sa Majesté le traitait de rebelle et d'usurpateur, elle ne dirait que la simple vérité. » — Alors l'émissaire laissa entrevoir que le Roi s'exposait par son refus à certains dangers. — « Quels dangers ? répliqua le Roi. Serait-ce peut-être que de certaines personnes exigeront que je quitte l'asile qui m'a été assuré ? Eh bien ! je plaindrais le souverain qui serait forcé à faire une pareille démarche, et je me retirerais. » — « Non, ce n'est pas cela ; mais ne serait-il pas à craindre que Bonaparte ne fasse un point de convention avec d'autres Puissances, de priver le comte de Lille des secours qui viennent de lui être assurés ? » — « Je ne crains pas la pauvreté. Si la nécessité l'exigeait, je mangerais du pain bis avec ma famille et mes fidèles serviteurs. Mais ne craignez pas que je sois jamais réduit

1. Le duc d'Angoulême, se trouvant à Varsovie, avait écrit aussitôt son adhésion, au-dessous de la signature du roi.

à cette extrémité. J'ai une autre ressource sur laquelle je puis compter ; mais je ne crois pas devoir y recourir, aussi longtemps qu'il me reste des amis puissants. Cette ressource est de faire connaître ma situation en France et de tendre la main, non pas à un gouvernement usurpateur, non, jamais, jamais ! mais à mes fidèles sujets ; et comptez que bientôt je serais plus riche que je ne le suis à cette heure. » La conclusion de cette affaire fut que l'émissaire reçut la réponse du Roi telle qu'elle avait été conçue.

(Pap. de l'abbé de Montesquiou.)

145. — Frédéric-Guillaume III a Alexandre Ier

Berlin, 29 mars 1803.

Monsieur mon frère. Les marques touchantes d'amitié dont Votre Majesté Impériale me comble, dans sa lettre du 3, m'ont pénétré de reconnaissance. Oui, Sire, je compterai toujours sur votre cœur, et c'est dans le mien que je puiserai les motifs d'y croire. Avec quels sentiments pourrait-on dans le monde s'assurer de quelque retour, si ceux que je vous ai voués ne me valaient pas cette douce conviction ?

Je ne savais exactement des sentiments du Premier Consul envers les Princes de la maison de Bourbon, que ce que j'ai eu l'honneur d'en écrire à Votre Majesté. Sans doute il n'aurait pas fallu que ses offres fussent en collision avec d'autres intérêts, ni d'un genre à compromettre des considérations plus essentielles : j'aurais pensé comme elle à cet égard. Mais, je l'avais prévu, les choses n'en viendront pas au point de rendre la discussion nécessaire. Les Princes ont tout refusé. Je suis, depuis quinze jours, en possession de leur réponse, et voici pourquoi je ne vous l'ai pas communiquée plus tôt, Sire. Ils l'avaient déposée dans l'écrit ci-joint, qui, plus qu'une réponse de bouche,

devait aigrir à Paris. Or, tous mes soins dans cette affaire ont tendu surtout à ce qu'il n'en résultât pas de nouvelles animosités. J'ai donc essayé d'en faire représenter les suites au comte de Lille, pour qu'il se bornât à transmettre ses résolutions par mon organe. Il ne s'est point rendu à mes instances, et l'incluse vient de partir pour Paris. Je m'empresse actuellement d'instruire Votre Majesté Impériale de l'issue de cette affaire, qui difficilement sera reprise.

(Bailleu, *Corr. inéd. du roi Frédéric-Guillaume III*, p. 28.)

146. — LE COMTE D'ARTOIS A CONDÉ

Edinburgh, 30 mars 1803.

Je compte trop sur votre amitié, mon cher cousin, pour n'être pas sûr que vous partagerez la peine sensible que j'éprouve sur l'état, entièrement désespéré, de la pauvre Mme de Gramont [1], et sur la désolation déchirante de tous ses amis. Mais, malgré ma juste affliction, je ne veux pas tarder à vous confier un événement aussi extraordinaire que marquant [2].

1. La duchesse de Gramont de Guiche.

2. Louis XVIII avait écrit à Monsieur pour lui faire connaître la proposition d'abdication, sa réponse, les adhésions qu'il demandait : Monsieur était chargé exclusivement de la communication à donner aux Princes, et devait pour le moment garder le secret. Néanmoins une autre lettre avertissait directement M. d'Escars, mais à la dérobée et à l'insu de Monsieur. — M. de Thauvenay, en transmettant ces pièces à M. Grémion qui le remplaçait à Hambourg, lui mandait de Varsovie, le 30 mars : « Je joins ici deux lettres très importantes. L'une du Roi à Monsieur (laquelle, je vous le confie, aurait dû partir le courrier dernier, lundi 7, et en porte la date) doit être exactement expédiée par la voie accoutumée. Celle à M. d'Escars, en contenant une du Roi, doit être réexpédiée avec la même exactitude et promptitude, mais par la poste. Je vous confie que cette mesure a pour objet d'empêcher qu'elle ne passe, d'une manière quelconque, par les mains de M. Dutheil. » En effet, si cette seconde lettre avait été connue de M. Dutheil, elle l'aurait été bientôt de Monsieur, par l'évêque d'Arras, avec qui M. Dutheil, resté à Londres, continuait de correspondre.

Le 3 mars, peu de jours avant l'envoi de ces lettres, l'abbé André, dit Delamarre, qui remplissait alors un poste de confiance auprès du roi, était

Je joins ici une copie de la lettre du Roi, et une des pièces qui y étaient jointes. L'insolence de l'usurpateur ne porte qu'au mépris ; mais la noblesse et la modération de la réponse inspirent une véritable satisfaction. J'ai écrit sur-le-champ au Roi, et je l'ai assuré que tout ce qui lui était lié par le sang penserait et sentirait comme lui ; mais j'ai jugé en même temps qu'il fallait que l'adhésion des sept Princes qui se trouvent dans la Grande-Bretagne partît en même temps et fût uniforme. Pour cela il faut un peu de temps, et, dans le fait, rien ne presse beaucoup à cet égard.

Mon fils partira pour Londres le lendemain de Pâques [1] ; et, comme je ne peux pas m'y rendre en même temps, c'est lui que je chargerai de communiquer mes projets et idées aux trois princes d'Orléans, ainsi qu'à vous et à votre fils. Mais j'ai voulu, avant tout, que vous fussiez personnellement instruit de ce qui se passe, et même que vous ayez le temps de me communiquer vos pensées sur la forme et sur le fond de cette affaire, et que je puisse connaître votre avis avant de donner à mon fils mes instructions définitives. Je vous demande donc de me répondre sans perte de temps, et je n'ai pas besoin de vous demander le secret, tant sur l'affaire en elle-même, que sur la communication que je vous en fais. Vous connaissez, mon cher cousin, ma tendre et constante amitié pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

parti pour l'Angleterre. Il demeura à Londres pendant le mois d'avril, repassa par Leipzig le 9 mai et rentra vers le 20 à Varsovie. Il est probable qu'outre l'affaire de l'abdication, il était chargé de recueillir des renseignements, et peut-être aussi de faire entendre que le roi désapprouverait toute entreprise en France.

1. Pâques était le 10 avril.

147. — CONDÉ AU COMTE D'ARTOIS

Wanstead, le 8 avril 1803 [1].

Je n'ai reçu qu'avant-hier au soir la lettre de Monsieur, du 30 mars. Je suis on ne peut pas plus sensible à la confiance qu'il veut bien me témoigner, en me communiquant particulièrement l'incroyable proposition qui a été faite au Roi, la superbe réponse de Sa Majesté, et les ordres qu'elle nous envoie pour y adhérer. Jamais ordre d'un roi à sa famille n'aura été exécuté avec plus de joie, de fidélité, de sentiment et de chaleur que celui-ci. Vous étiez sûrement plus en état que personne de nous dicter la forme de cette adhésion ; mais vous voulez bien me demander mes idées : j'obéis.

Comme le Roi nous dit lui-même que cet acte doit être public un jour (et le plus tôt vaudra le mieux), je pense qu'un écrit signé de la Maison de Bourbon, surtout dans une occasion comme celle-ci, doit être plus précis que détaillé, plus noble qu'éloquent, et plus imprégné du sentiment de l'honneur que de tout autre. Je crois même que ce qui pourrait paraître un peu chevaleresque dans tout autre cas, n'est point hors de saison dans celui où l'on ose proposer à une race antique, aussi connue par l'hérédité de son courage que par celle de ses droits, de consentir elle-même à son propre avilissement. Je me permets donc, Monsieur, de mettre sous vos yeux, comme vous le dési-

1. Une lettre, envoyée de Varsovie le 21 mars, et parvenue au comte d'Escars le soir du 6 avril, faisait connaître la démarche renouvelée inutilement par le président de Meyer le 19 mars. D'autres détails étant arrivés à Londres le 21 avril, M. d'Escars écrivait à Condé le lendemain : « C'est le complément de l'affaire qui va vous occuper, et peut-être la clôture, du moins on paraît l'espérer. Le rôle de Sa Majesté Prussienne, dans toute cette négociation, est bien peu royal, et la manière dont il cherche à l'excuser, même à lui donner l'apparence de l'intérêt et de la bienveillance, prouve bien que lui-même en est honteux. »

rez, un aperçu de ce que je crois qu'on pourrait dire ; car il me semble qu'une adhésion pure et simple sur d'aussi grands intérêts ne fixerait pas assez les yeux de la France et de l'Europe sur le sentiment profond que doivent éprouver des âmes élevées sur une pareille proposition. Loin de nous tout ce qui pourrait paraître injure ou allusion : le respect nous le défend à l'extérieur [1], et la prudence dans l'intérieur. Mais, excepté cela, tout ce qui peut marquer la vigueur la plus persévérante nous est non seulement permis, mais même commandé par notre naissance, notre position, notre attachement au Roi, et notre honneur. Ainsi, Monsieur, je soumets mes idées aux vôtres ; et, dans tout ce qui pourra intéresser le service du Roi ou la grandeur de la Maison de Bourbon, je me rallierai toujours à nos chefs avec autant de confiance que d'empressement.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 354.)

148. — L'ÉVÊQUE D'ARRAS A CONDÉ

(En chiffres.) Edinburgh, mardi 12 avril 1803.

J'ai reçu aujourd'hui l'expédition de Monseigneur du 8 de ce mois. M. le duc de Berry l'a attendue, et n'est parti qu'après l'avoir lue, et après avoir reçu les instructions de Monsieur sur ce qu'il aura à dire de sa part à M. le prince de Condé, ainsi qu'aux trois fils de Mme la duchesse d'Orléans, qui seront appelés dans la résidence de M. le prince de Condé lorsque Monsieur sera arrivé.

Le duc de Berry est chargé de dire à M. le prince de Condé que Monsieur arrivera chez lui le vendredi, 22 de ce mois, accompagné seulement de François d'Escars [2],

1. Il importait de ménager le roi de Prusse.

2. François-Nicolas-René de Perusse d'Escars, appelé habituellement le comte François d'Escars, né en 1756, attaché à la personne de Monsieur. — Il était cousin du comte Jean-François de Perusse d'Escars, né en 1747, qui

pour délibérer en famille sur l'adhésion collective à l'excellente réponse faite par le Roi au commissaire du roi de Prusse et de Bonaparte. Monsieur a été parfaitement satisfait de la lettre que le prince de Condé lui a écrite le 8 du courant, et du projet de déclaration à faire collectivement. Le projet a été reconnu tellement énergique, tellement précis, et tellement judicieux sous tous les rapports, que je crois pouvoir annoncer au prince de Condé que Monsieur l'adoptera entièrement, et le proposera à l'assemblée de famille comme le meilleur à adopter.

Les fils du duc d'Orléans n'en auront connaissance que par Monsieur, et seulement après que Monsieur sera convenu avec le prince de Condé de ce qu'il y aura à observer à leur égard.

Le Roi a informé directement le duc d'Enghien des propositions qui lui ont été faites. Il est présumable que le duc d'Enghien aura répondu sur-le-champ au Roi : il n'en est pas moins expédient que le duc de Bourbon signe, tant pour lui que pour le duc d'Enghien, ainsi que le prince de Condé me marque que c'est l'intention du duc de Bourbon. Ce qui abonde ne vicie pas.

Monsieur a beaucoup insisté pour qu'Arras [1] se rende immédiatement à Londres avec le duc de Sérent [2], qui y arrivera en même temps que Monsieur, et qui en repartira peu après pour aller en Allemagne. Arras a été d'un avis

était alors le représentant de Louis XVIII à Londres, et a été créé duc sous la Restauration. — Pendant l'émigration, la forme constante du nom était d'Escars : elle a été remplacée par celle de Des Cars.

1. Dans sa correspondance chiffrée, l'évêque d'Arras avait l'habitude de parler de lui-même à la troisième personne.

2. Le duc de Serent (Armand-Louis), né à Nantes en décembre 1736. Sa première campagne fut celle de 1751. Colonel de Royal cavalerie en 1758, maréchal de camp en 1780, il fut mis à la tête de l'éducation des fils du comte d'Artois et partit avec eux de Versailles, dans la nuit du 15 au 16 juillet 1789, pour les conduire à la cour du roi de Sardaigne. Il était de l'entourage intime du comte d'Artois.

différent, dans lequel il a persisté. Arras veut rester en Écosse, jusqu'à ce qu'il puisse être utile à Monsieur et qu'il soit par lui appelé, si les gros nuages qui couvrent notre horizon politique s'éclaircissent de manière à donner lieu à des délibérations d'un intérêt majeur. L'opinion d'Arras est que les véhémentes et virulentes discussions actuelles entre Sa Majesté Britannique et Bonaparte cesseront bientôt par un arrangement concerté avec la Russie et la Prusse, et que Monsieur et le duc de Berry seront invités par Sa Majesté Britannique à revenir en Écosse. C'est ce que Monsieur ne veut pas croire.

Rien de nouveau pour M. le duc de Berry, que de se rendre chez M. le prince de Condé pour délibérer en famille sur la proposition du Roi et signer ensemble le résultat de leur déclaration. Un tel voyage ne peut avoir que des avantages et pas un seul inconvénient. Mais il n'en est pas de même du séjour que le duc de Berry prétend faire, pendant plusieurs mois, à Londres, ni des projets de Monsieur de se promener et d'errer çà et là en Angleterre avec son amie.

Arras supplie M. le prince de Condé de ne laisser connaître à personne, et surtout au duc de Berry, rien de ce qu'il vient de lui confier.

(Pap. de l'abbé Crétineau-Joly.)

149. — Adhésion des Princes réunis a Londres

Wanstead-house, 23 avril 1803.

Nous soussignés Princes, frère, neveux et cousins de Sa Majesté Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, pénétrés des sentiments dont notre souverain maître et Roi s'est montré honorablement animé, dans sa réponse à la proposition qui lui avait été faite de renoncer au trône de France, et d'engager tous les Princes de sa maison de re-

noncer également à tous les droits imprescriptibles de succession audit trône, déclarons que notre attachement à nos droits, nos devoirs et notre honneur ne nous permettant pas de renoncer jamais à nos prétentions, nous adhérons de cœur et d'âme à la réponse donnée par notre Roi ; qu'à l'imitation de son exemple, nous ne nous prêterons jamais, en aucune manière, à une mesure ou à une démarche quelconque qui puisse nous faire trouver en défaut envers nous-même, envers nos ancêtres et envers nos descendants.

Nous déclarons finalement qu'étant convaincus que la très grande majorité du peuple français partage en son particulier tous les sentiments qui nous animent, nous renouvelons aussi, tant au nom de nos loyaux compatriotes, qu'en notre propre nom, le serment sacré et solennel que nous avons prêté à notre Roi sur nos épées, de vivre et de mourir fidèles à notre honneur et à notre souverain légitime.

Charles-Philippe de France.
Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry.
Louis d'Orléans, duc d'Orléans.
Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier.
Louis-Charles d'Orléans, duc de Beaujolais.
Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.
Louis-Henry-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon.

(Pap. de l'abbé de Montesquiou.)

150. — Louis XVIII a Condé

A Varsovie, ce 23 mai 1803.

J'ai reçu, mon cher cousin, à fort peu de distance l'une de l'autre, vos deux lettres des 9 février et 24 avril [1]. Vous ne pouvez douter du plaisir que m'ont fait les sentiments

1. La lettre de Condé du 2 [4] avril se trouve dans les *Mém. de la maison de Condé*, II, 358.

et les raisonnements de la première ; mais, vu sa date, je me borne ici à vous en accuser la réception, et je passe bien vite à la seconde. Votre commune adhésion à ma réponse m'a exalté, m'a rendu fier d'être votre aîné. J'ai reçu avec transport le serment qui la termine si noblement : mais, je vous avoue ma faiblesse, mon amour-propre a peut-être encore plus joui de votre lettre particulière. L'approbation d'un parent justement chéri, d'un guerrier blanchi sous les lauriers, d'un connaisseur si délicat en matière d'honneur, est la récompense la plus flatteuse pour celui qui n'a, au fond, d'autre mérite que d'avoir fait son devoir.

J'ai reçu en même temps la réponse de votre petit-fils. Elle est beaucoup plus ancienne ; mais, comme de raison, il a cru devoir, pour me la faire passer, préférer la sûreté à la promptitude. Comme il est possible que, par le même motif, il ne vous en ait pas donné connaissance, j'en joins ici copie, bien sûr qu'elle vous fera plaisir, et qu'ainsi que moi vous y reconnaîtrez le sang des Bourbons.

Au surplus, l'affaire n'est plus secrète. Indépendamment des bruits qui en courent en Angleterre, j'ai appris d'Italie que le roi de Sardaigne auquel, tout mon beau-frère qu'il est, je n'en avais rien dit, est cependant instruit de tout. Cette circonstance, qui rend désormais le mystère impossible, m'a déterminé à dégager du secret tous ceux à qui je l'avais imposé.

Adieu, mon cher cousin, vous connaissez toute mon amitié pour vous.

(Arch. nationales.)

151. — Condé au comte d'Artois

Wanstead, le 17 mai 1803.

Je m'acquitte, Monsieur, de la commission que le duc

de Gloucester [1] vient de me donner pour vous. Il m'a chargé de vous instruire qu'on désirait ici que vous fissiez connaître, plus tôt que plus tard, le résultat de la proposition faite au Roi par Buonaparte ; que vous fissiez imprimer tout ce que vous pouviez en dire, en y mettant aussi notre adhésion, afin de les distribuer à tous les capitaines de vaisseau, avec injonction de les répandre sur les côtes de France. Il me paraît que cela n'a rien de contraire à vos vues, puisque vous m'avez dit que votre intention était de rendre la chose publique, s'il y avait guerre, et l'on ne doute pas qu'il n'y ait des coups de canon de tirés au moment où je vous écris. La chose me paraîtrait fort aisée à arranger, avec tous les ménagements qu'on doit au roi de Prusse.

J'oubliais de vous dire que le duc désirerait un petit préambule, où l'on rappelât l'insolence, ce sont ses termes, de la demande de notre renvoi, faite par Buonaparte au mois de juin [2]. La fermeté de la réponse du gouvernement anglais est la base actuelle de la demande de notre consentement à notre propre honte.

Je désire bien, Monsieur, que vous m'indiquiez un jour où je pourrais vous voir, soit à Londres si vous y venez, soit à Tunbridge [3], pour pouvoir vous entretenir de tout cela, et d'autres choses.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 361.)

1. William-Henry, duke of Gloucester, était frère du roi Georges III.

2. Le duc se référait à une dépêche de M. Merry du 4 juin 1802, à la réponse de lord Hawkesbury du 10 et à une autre dépêche de M. Merry du 17, qui étaient reproduites dans la « Correspondence », présentée au Parlement le 18 mai dernier (cf. pièce n° 106 et p. 213, note. Voir aussi *Malmesbury*, IV, 258).

3. Tunbridge, où logeait alors le comte d'Artois, est au sud et à peu de distance de Londres.

152. — LE COMTE D'ARTOIS A CONDÉ

Tunbridge, 19 mai 1803.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 18. Je serai dimanche à Londres, et mon fils doit vous proposer, ainsi qu'à M. le duc de Bourbon, de venir dîner ce jour-là avec nous.

L'avis de Monsieur de Gloucester me paraît très sage, et vous savez qu'il s'accorde avec mon opinion. Je vous demande, en conséquence, de bien réfléchir d'ici à dimanche à la forme que l'on peut donner à une publication [1], qui devient indispensable si on commence à tirer le canon. Nous causerons ensemble sur les démarches que je serai dans le cas de faire ensuite.

Voici une crise bien importante ; il faut absolument la rendre favorable, ou nous sommes perdus sans ressource.

(Arch. de Chantilly.)

153. — CIRCULAIRE DE TALLEYRAND

Bourbon-l'Archambault, 5 fructidor an XI (23 août 1803 [2]).

Comme il était facile de prévoir, les agents anglais font circuler toutes sortes de pamphlets et de mauvais écrits par lesquels ils cherchent à égarer l'opinion de l'Europe.

1. Il fut probablement décidé que l'on attendrait l'autorisation du roi et l'assentiment des ministres anglais. En tout cas, la publication fut faite seulement le 25 juillet, dans le « Morning Chronicle », et le lendemain dans le « Courrier de Londres. » Elle comprenait : 1° un court exposé de ce qui s'était passé à Varsovie (mais non des démarches faites en juin par le gouvernement français, comme le suggérait le duc de Gloucester); 2° la réponse du roi ; 3° l'adhésion des Princes réunis à Londres ; 4° celle du duc d'Enghien. On ajoutait : « L'adhésion du prince de Conti [alors à Barcelone] n'est point encore parvenue à Monsieur, mais elle n'est pas douteuse. » — Ces pièces ont été reproduites en brochures, qui ont été répandues surtout en Allemagne. Quelques exemplaires, en petit nombre, ont circulé en France, notamment dans la Bretagne.

2. Cette circulaire fut envoyée à Munich, à Dresde, à Hambourg, et peut-être à d'autres postes diplomatiques.

Ce sont des « Dialogues entre l'Elbe et la Seine » ; ce sont des « Publications faites par le comte de Lille » ; ce sont « Les cinq promesses », et tant d'autres rapsodies qui ne méritent pas de vous occuper et que, n'étant pas tenu de lire, vous n'êtes pas tenu de réfuter.

Cependant, je dois vous faire connaître que les allégations contenues dans la pièce intitulée « Publication du comte de Lille » sont de toute fausseté. Le Premier Consul n'a su qu'il existait un comte de Lille à Varsovie [1] que par cette publication, répandue dans les journaux anglais et répétée par ceux d'Allemagne, à l'occasion de la guerre. Cette pièce n'a pas sans doute plus d'importance que tous les autres libelles dont le continent se voit inondé ; mais j'ai cru devoir cependant vous en noter l'extravagante fausseté, afin que, s'il en était question devant vous, vous traitassiez cette rapsodie avec le mépris qu'elle mérite.

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Cette affectation dédaigneuse d'ignorance avait déjà été employée publiquement à l'égard de Peltier. En annonçant la condamnation du journaliste, le *Moniteur* du 3 mars disait : « On ne conçoit pas trop pourquoi le ministère anglais a voulu donner tant d'éclat à tout ceci. Comme les journaux anglais ont publié que c'était sur la demande de la France et que même l'ambassadeur de France était présent au jugement, nous sommes pleinement autorisés à démentir l'une et l'autre de ces nouvelles : le Premier Consul n'a appris l'existence de ces libelles que par la procédure. »

PARTIE IV

LA CONSPIRATION DE GEORGES ET LA GUERRE

Réunion des officiers bretons près de Southampton. Georges est chargé de leur distribuer une solde, ainsi qu'à quelques chouans normands. — Inquiet de voir le Consulat se consolider, il persévère dans son ancien projet d'attaquer et de renverser Bonaparte dans la capitale pour rétablir la royauté.

Deux chouans normands, Picot et Lebourgeois, partent de Londres dans les derniers jours de 1802, proférant dcs menaces : ils sont arrêtés en Normandie.

L'annonce de la guerre excite les espérances des royalistes. — A Varsovie, Louis XVIII désapprouve par avance toute insurrection ou tout attentat. Il voudrait agir sur l'opinion par son programme, et envoie Cléry en France pour l'expliquer. — A Londres, plans militaires de Willot, de Danican, de Botherel, plus tard de Dumouriez. Plan d'une coalition entre royalistes et jacobins fabriqué par Mehée : cet aventurier sans consistance est éconduit par Monsieur, puis par Louis XVIII ; il finit par obtenir des ministres anglais d'aller à Munich comme auxiliaire de leur agent, M. Drake.

Georges, étranger à ces plans, veut agir en personne. Avec les fonds dont il dispose il confie successivement à d'Hozier et à Hermely le soin de préparer, avec l'aide du normand Raoul Gaillard, des gîtes dans Paris, et des étapes depuis la côte normande. — Regardant le renversement de Bonaparte comme un moyen et le relèvement du trône comme le but, il exige que Monsieur assiste à la contre-révolution et la dirige.

Monsieur s'y engage ; toutefois, dans la persuasion que Bonaparte serait d'abord remplacé par Moreau, il veut se servir de Pichegru pour amener ce général mécontent à jouer le rôle de Monk. Déjà Moreau a consenti à se réconcilier avec Pichegru ; mais ses dispositions politiques restant douteuses, un émissaire, Lajolais, est envoyé en mai vers lui pour les sonder.

Pourparlers de Monsieur avec le cabinet anglais, au mois de juillet. Ce

cabinet subordonne toute tentative de soulèvement en France à l'attitude de l'Europe et à l'issue de la descente : néanmoins ses agents, M. Frère à Madrid, et M. Drake à Munich, reçoivent des fonds pour travailler les provinces de l'Est et l'ancienne Vendée. — Recrutements projetés en Allemagne. — Réorganisation des correspondances de Jersey et d'Abbeville.

Le projet de Georges reste dissimulé sous le nom de contre-révolution, pour laquelle Monsieur obtient des ministres, sous sa responsabilité, un subside dont l'emploi n'est pas précisé.

Georges, débarqué le 21 août par la marine anglaise, se cache dans Paris. Il fait partir pour la Bretagne La Haye de Saint-Hilaire, puis de Bar, afin de préparer éventuellement des troubles, de lui recruter quelques hommes de main et de donner le change sur sa présence à Paris. — Pendant quatre mois il demeure dans l'inaction, attendant les ordres de Monsieur.

De son côté, Monsieur attend les réponses de Lajolais, les fait hâter par Rochelle, en reçoit en novembre, et fait embarquer un second détachement de chouans avec un des Polignac. — Enfin en décembre, Lajolais et Rochelle reviennent près de Pichegru. Illusions qu'ils rapportent sur Moreau. Monsieur, comme en 1800, se laisse refuser par les ministres l'autorisation de se rendre en France ; il l'obtient pour Pichegru, qui s'embarque en janvier afin de prendre avec Moreau la direction de l'entreprise. Vingt-cinq officiers de Georges sont mandés de Southampton pour l'exécuter.

Mécompte de Georges en ne voyant pas arriver le prince. Mécompte de Pichegru, à qui Moreau refuse de servir la cause royale. Le complot se trouve désorganisé au moment où il est découvert [1].

---

154. — Andréossy a Talleyrand

(N° 24.) Londres, 11 nivôse an XI (1er janvier 1803).

Je viens de recevoir à l'instant une révélation, très importante dans son objet, et je m'empresse de vous en instruire. J'ignore quel degré de foi on peut y ajouter ; mais tout ce qui touche au plus cher et au plus sacré des intérêts de la France, la conservation du Premier Consul, commande la plus grande attention et le plus sévère examen. Un tailleur, Français d'origine, dont je connais le

1. Pour cette Partie, il a été impossible de présenter les documents dans l'ordre de leurs dates : nous avons dû suivre l'ordre des faits.

nom [1] et dont je sais l'adresse, est venu me rendre compte d'une indiscrétion commise devant lui par quelques malintentionnés. Ces hommes, tous Français, auxquels il avait fait des redingotes, étaient pris de vin et venaient apparemment chez lui pour solder leur compte. Ils se répandirent en propos et en menaces contre la vie du Premier Consul, et laissèrent échapper qu'ils partaient, bien décidés à commettre quelque attentat sur ses jours. Ils sont partis dans la nuit du vendredi au samedi [2], pour la France, au nombre de quatre ou cinq, bien armés et préméditant, en apparence, le plus affreux des crimes. Ces hommes tiennent, dit-on, des émigrés, ou sont émigrés eux-mêmes. Ils auront pris des passeports sous des noms supposés, je ne sais devant quelle autorité.

Celui qui paraît être le meneur de la bande s'appelle Lebourgeois [3]. Il est de Rouen; compris, à ce que l'on croit, dans les affaires des diligences ; il est âgé d'environ trente-quatre ans.... ; sa figure est un peu longue : c'est celle d'un homme qui paraît avoir usé de la vie. L'autre s'appelle Picot [4]; âgé d'à peu près quarante ans.... Un

1. Il se nommait Rouillier (il signe également « Roullier » ou « Rouiller »).

2. Nuit du 31 décembre au 1er janvier, ou peut-être du 24 au 25 décembre.

3. « Lebourgeois (Charles), fauteur et complice des vols de diligences, n'échappa à la condamnation au tribunal de Rouen, en l'an VIII, que par la mort d'un des témoins » (rapp. de Desmarest). Il se retira en Angleterre en l'an X (*Procès de Georges,* I, 91).

4. Picot (Pierre-Louis), né à Rouen, ancien ferblantier, était devenu en l'an VIII un des lieutenants de Frotté, et s'était signalé par sa cruauté, notamment dans l'affaire de Sap (5 janv. 1800). Il se soumit le 11 mai 1800, et se retira à Caen, où il fut dénoncé comme dangereux. Après l'attentat de nivôse, le préfet de la Seine-Inférieure le fit arrêter et l'envoya à Paris. Il y réussit à amuser Fouché par de vaines promesses, s'offrant de faire saisir Bruslart, ou de surprendre les îles Saint-Marcouf. Il obtint ainsi sa liberté; puis, malgré de nouveaux soupçons, se fit donner un passeport pour Bordeaux (fin décembre 1801). Il s'était esquivé de cette ville et s'était rendu en Angleterre, où il recevait la solde de son grade. — Contrairement à ce que dit Andréossy, Lebourgeois était subordonné à Picot.

troisième, beau-frère du précédent; jeune homme de vingt-trois ans....; figure efféminée [1]. Tous les trois ont des redingotes de même drap et couleur noisette. Lebourgeois porte assez souvent une redingote de kalmouk, brun foncé et à longs poils. Tel est le résultat de ma conversation avec le révélateur, et telles sont les indications les plus positives que j'en aie pu tirer. Quoique cette simple déclaration n'ait peut-être point assez de consistance en elle-même pour alarmer sérieusement, rien n'est petit lorsqu'il s'agit d'un aussi grand intérêt; et ma position et mon dévouement me font un devoir d'accueillir tout ce qui peut y avoir quelque rapport.

P.-S. Je préviens le cit. Mengaud [2] de surveiller particulièrement tout individu venant d'Angleterre et auquel pourrait convenir la description, que je lui envoie, des nommés Lebourgeois, Picot, etc. [3].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Chevalier. Il ne doit pas avoir suivi Picot et Lebourgeois, qui paraissent n'avoir eu aucun compagnon de voyage. — Quelques jours plus tard (dép. du 26 janv.), Andréossy se trompait également en donnant avis que Roger et Frotté étaient partis pour la France. Nous parlerons plus loin du départ de Roger dit Loiseau ; quant à Frotté (Charles-Pierre-Antoine-Henri), jeune cousin du chef chouan, il était déjà dans la Seine-Inférieure : il y passait pour paisible, et fut néanmoins arrêté.

2. Mengaud, à Calais, était chargé de la police de toute cette côte.

3. Talleyrand répondit le 8 janvier à Andréossy : « ....Quelle que soit la valeur des rapports de ce genre, il n'en faut négliger aucun ». Il avertit aussitôt le Grand Juge, qui, depuis le 15 septembre 1802, exerçait les attributions de Fouché, dont le ministère était supprimé. Le Grand Juge prescrivit, de son côté, de rechercher Picot et Lebourgeois. — L'avertissement les concernant fut aussi envoyé de Londres par lettre anonyme à M. Breard, qui avait été nommé sous-commissaire des relations commerciales à Cork, et, comme les autres agents français de même nature, n'avait pas été autorisé à exercer ses fonctions (cf. p. 244, note).

155. — BIGNON A TALLEYRAND

Berlin, 23 ventôse an XI (14 mars 1803).

.... L'arrestation du chouan Picot et de ses complices [1] est l'objet principal de l'envoi du courrier prussien. « Le marquis de Lucchesini s'est hâté, m'a dit M. le comte d'Haugwitz, de nous instruire, et avec détail, de l'heureuse circonstance qui a fait manquer encore cette nouvelle trame. Il sait combien le roi met de prix à la conservation des jours du Premier Consul. Aux yeux du roi, le bonheur de la France, celui de l'Europe même, dépend de l'existence de cet homme unique et extraordinaire ; et c'est un de ses premiers devoirs qu'a rempli le marquis de Lucchesini, en s'empressant de nous rassurer contre les inquiétudes qu'aurait pu causer le bruit d'une nouvelle conspiration, si nous n'avions pas su aussitôt qu'elle était prévenue. » M. d'Haugwitz me donna ensuite quelques notions sur le fait, et s'étendit sur la nécessité d'une rigueur salutaire contre les auteurs de ces infâmes complots. Il observa que c'était encore d'Angleterre que venaient les coupables, éloignant toutefois l'idée que le soupçon dût tomber sur le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne....

(Arch. des Aff. étrangères.)

156. — ANDRÉOSSY A HAWKESBURY

Londres, 28 mars 1803.

Des chouans, parmi lesquels se trouvaient les nommés Picot et Lebourgeois, encouragés au crime par des têtes

1. Picot et Lebourgeois, arrivés en France le 9 janvier, ont été arrêtés par la gendarmerie à Pont-Audemer (Eure), le 16 février. Ils étaient tous deux porteurs de pistolets. On trouva sur Picot « un carré de papier blanc, sur lequel sont crayonnées les dimensions d'une machine infernale ; » mais l'instruction ne put établir ce chef d'accusation. Cf. *J. des Débats*, des 24 et 28 février 1803.

ardentes et à système, étaient partis de Londres, dans le dessein de commettre un attentat horrible, l'assassinat du Premier Consul, et avaient eu l'impudeur d'avouer leur projet. Ils ont été arrêtés ; ils sont détenus au Temple, et on instruit leur procès [1].

Une lettre, qui m'a été adressée le 2 mars et dont je joins ici une copie, m'informe d'un projet analogue. Je ne sais s'il se trouve lié au précédent, ou si c'est un projet à part ; mais il résulte des renseignements que j'ai fait prendre, qu'un nommé John Bonstead, procureur assez mal famé, a dit plusieurs fois, en présence de personnes respectables, qu'il était en traité avec le gouvernement pour assassiner Bonaparte [2]. J'ai le nom des personnes ; et elles m'ont fait déclarer qu'elles étaient prêtes à comparaître pour justifier les avis qu'elles m'avaient donnés.

Picot, détenu à Paris, vivait ici avec une femme d'Appui [3].... Une lettre de cette femme, en date du 13 février, trouvée sur Picot, annonce qu'un M. Martel lui avait fait remettre, de la part d'un général, 30 £, et qu'il eût à lui indiquer les moyens de lui faire passer d'autre argent. La femme d'Appui ajoute : « Je crois que c'est son aide de camp qui me les a apportés ». J'ai su depuis peu que cette femme les avait effectivement reçus. Par une lettre

1. Andréossy fut informé de l'arrestation, d'abord par Talleyrand (dép. du 18 février, et dép. du 19 : voir p. 258), puis par le Grand Juge (lettre du 19). Ce dernier demandait que le tailleur Rouillier fût envoyé en France comme témoin. — Rouillier, sa femme, un de ses commis nommé Marchand, et un certain Dujardin qui avait entendu des propos sinistres chez le chouan normand Deville (dit Tamerlan), vinrent en effet de Londres et furent interrogés à Paris, du 1er au 19 juillet. Leurs dépositions ont été reproduites dans le procès de Georges (III, 102 à 122; cf. I, 74, etc.) : à cette occasion, la défense ne manqua pas de les inculper d'avoir été des agents secrets de la police.

2. Cette dénonciation contre Bonstead était probablement sans consistance. Cf. p. 189, note 2.

3. D'Appui était le surnom de Picot, comme Valée celui de Lebourgeois.

qui m'est parvenue hier, le Grand Juge, ministre de la justice, me mande : « Une seconde lettre de la femme Picot, du 25 février, confirme entièrement le soupçon, que j'avais eu, que les 30 £ remises par un M. Martel étaient en effet envoyées par Georges lui-même [1] à Picot en France. »

....Des indications m'apprennent que Picot, détenu au Temple, s'est vanté plusieurs fois, depuis deux ans, d'avoir reçu de l'argent du gouvernement par les mains du secrétaire Windham ; qu'il avait 10 guinées par mois d'appointement ; qu'il avait reçu, en une seule fois, 80 £ ; qu'il pouvait demander autant d'argent qu'il en voulait à un M. Hugues, qui était, à ce qu'on suppose, un des Français employés dans les bureaux de M. Windham. — Le frère de Picot a une pension de 36 £ par an.

J'ai trop de confiance, mylord, dans l'administration actuelle, pour croire qu'elle ne partage pas l'indignation

1. Georges était bien chargé de distribuer aux Chouans réfugiés la solde fixée par le gouvernement anglais ; mais les 30 £ dépassent le chiffre de solde pouvant revenir à Picot pendant six semaines. D'un autre côté, Picot et Lebourgeois, dénués de ressources avant leur voyage, avaient emporté une somme assez ronde et qui, au dire des témoins, était très supérieure à celle d'un arriéré de trois mois de solde qu'ils ont touché alors, probablement aussi sur les fonds de Georges. Ces suppléments d'argent anglais font croire que Georges ne voyait point dans Picot et son compagnon des impatients qui, par une tentative prématurée et sans lendemain, auraient pu empêcher ou contrarier la contre-révolution qu'il méditait dès lors de faire lui-même. Il est plus vraisemblable que ces deux normands lui ont été recommandés par Raoul Gaillard comme propres à le seconder un jour, et en attendant, à travailler autour d'eux pour la cause. Leur propos, qui a été dénoncé, de « f.... à bas le Premier Consul, » ne serait qu'une vantardise, ou que l'annonce anticipée de ce qui devait se faire plus tard et en commun dans la bande de Georges.
Il est vrai que Georges, dans son procès, a désavoué hautement tout rapport avec Picot (V, 79 et 86 ; VI, 345 ; cf. VII, 17). Mais il venait d'apprendre, par l'acte d'accusation (I, 92), que Picot avait fait l'offre d'aller l'assassiner en Angleterre, et semblait prendre au sérieux cette feinte qu'un accusé, habitué à des supercheries de cette espèce, avait imaginée pour échapper à la justice.

que doit inspirer à toute âme honnête et à tout gouvernement policé un projet aussi lâche qu'odieux ; mais ces divers indices prouvent du moins qu'un tas de misérables intrigants déshonorent, par leurs complots, leurs trames et leurs démarches, le sol de l'Angleterre et un gouvernement dont la probité morale ne peut être suspectée [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

157. — Rapport de Desmarest

Paris, 21 thermidor an XI (9 août 1803).

Nouvelles confidences de Lebourgeois.

J'ai rendu compte au Grand Juge de mon entretien avec Lebourgeois, détenu au Temple avec Picot. J'ai dû chercher à pénétrer, si, comme il me le faisait entendre, il avait connaissance d'un plan formel, et des moyens d'exécution qui devaient être employés contre le Premier Consul. Après plusieurs débats entre lui et moi, il a enfin consenti à ne pas attendre son jugement ou sa liberté, pour me communiquer ce plan, tel que le lui a confié Picot ; car c'est par lui seul qu'il sait ce qu'il me communique à ce sujet.

« Georges rejette loin de lui la qualification d'assassin ; il dit qu'il ne veut point être réputé assassin, et cependant il a juré que lui-même frapperait le Premier Consul, ou que sa tête, à lui Georges, roulerait dans les ruisseaux de Paris : ce sont ses propres termes. Son point d'honneur là-dessus est tellement connu, qu'un jour que l'on parlait devant Coster [2] du moyen proposé d'introduire Georges dans les appartements du palais, Coster dit avec viva-

1. La note d'Andréossy, remise à un moment où l'attention était absorbée par la question de paix ou de guerre, ne paraît pas avoir eu de suites.

2. Coster Saint-Victor, compromis dans la machine infernale (voir l'Appendice).

cité : « Non, non ; on n'a pas besoin de cela ; le général ne veut point être un assassin. » Georges a bien pu charger ses officiers d'une semblable tâche [1] ; mais, en agissant de sa personne, il entend que le coup qu'il exécutera soit lié avec un grand résultat politique, et soit le coup de grâce de la Révolution, c'est-à-dire que les Bourbons puissent être immédiatement après rétablis sur le trône.

« Lorsque Picot et Lebourgeois sont partis de Londres, on ne comptait pas absolument sur la guerre. Ainsi les préliminaires du plan étaient seulement de diviser l'opinion, de discréditer les actes du gouvernement, d'opérer des soulèvements partiels et un mécontentement général par des opérations combinées d'exportation de grains, légumes, beurre, et autres objets de première nécessité ; exportations excitées par des primes, et dirigées par un comité qui aurait eu de grands fonds à sa disposition.

« Lorsque les esprits auraient paru suffisamment disposés, et le gouvernement ébranlé, cinq officiers généraux partaient de Londres pour se rendre à Paris, savoir : Georges, Pichegru, Willot, Danican et Viomenil. Cinq princes Bourbons s'y rendaient en même temps de leur côté, savoir : le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Berry et deux d'Orléans. Le troisième frère, ainsi que les ducs de Bourbon et d'Enghien, restaient comme garantie entre les mains des Anglais. Enfin un nombre d'officiers de confiance avaient ordre de se rendre en France à petit bruit, et chacun de leur côté. (On ne dit pas comment on espérait cacher et motiver l'absence et disparition de tant de personnages.)

« C'est dans l'hiver prochain que ce mouvement devait s'opérer. Réunis à Paris, ces hommes s'y tenaient cachés

1. Allusion à la machine infernale.

dans divers quartiers, travaillant par leurs affidés le peuple, la garnison et la garde consulaire. Au jour fixé, Georges plaçait trois pelotons dans une rue où le Premier Consul dût passer : un à chaque extrémité, un autre au milieu, commandé par lui. A la tête de ce peloton, il devait assaillir la voiture du Premier Consul, disperser ou plutôt tuer les gardes à coups d'espingoles et de pistolets, arracher le Premier Consul de sa voiture, et le tuer de sa propre main ; à l'instant même annoncer au peuple la présence des Princes à Paris, sans doute pour contenir le premier élan de la vengeance populaire contre les assassins.

« Des boëtes, disposées convenablement dans la rue, donneront le signal du succès ou du non-succès aux autres conjurés. En cas de succès, ceux-ci paraissent et agissent dans leurs quartiers respectifs ; un certain nombre, pour augmenter la confusion, endossent des uniformes d'officiers de la garde consulaire ; on soulève au nom du Roi tous ces misérables obscurs, auxquels il ne faut que du trouble et du désordre. Sur-le-champ il paraît une proclamation royale, portant : 1° abolition de la conscription ; 2° suppression des barrières, octrois, etc., etc. ; 3° taxation du pain à un bas prix ; 4° établissement de quatre hôtels des Invalides dans les départements, outre celui de Paris, pour y placer les soldats qui ont fait la guerre de la Révolution, et auxquels on témoignera une considération honorable. Ici on mettra en avant le nom du général Pichegru.

« Vous pouvez être assuré, m'ajouta Lebourgeois, que vous ne verrez point d'insurrections ni de guerres dans l'Ouest, ni dans le Midi, ni en aucunes parties de la France. Leur plan est tout entier là où je vous ai dit. L'objet étant de détruire le gouvernement actuel et de rétablir les Bourbons, c'est à Paris directement qu'ils se porteront et feront effort. Pichegru dit qu'il a reçu une

bonne leçon de Bonaparte, qui, arrivé seul, de dix-huit cents lieues, sans armée, a détruit, en se montrant avec audace, les deux Conseils, le Directoire et la constitution; tandis que lui, Pichegru, au 18 fructidor, ayant la majorité des Conseils et une partie du Directoire, 10,000 hommes armés à sa disposition dans Paris, s'est laissé prendre, pour n'avoir pas osé agir. On est donc décidé à oser, et à oser dans Paris même, là où se sont décidées d'un seul coup toutes les querelles de la Révolution.

« On peut encore être très sûr que, dans cette circonstance, les fonds ne manqueront pas. L'Angleterre les fournira abondamment à Georges et à ses complices, dès qu'il s'agira d'exciter une crise grande et forte en France. »

Au surplus Lebourgeois s'offre, après avoir été jugé, s'il est acquitté et chassé de France, à éclairer la marche des conjurés, et même à venir avec eux en France, quand ils y passeront pour exécuter leur complot, et à rendre dans cette occasion au gouvernement tous les services qui dépendront de lui. Il prévient que, dans tous les cas, il faut s'assurer exactement de la personne de Picot [1], qui est un homme fin et atroce, et toujours disposé par son orgueil à agir contre le gouvernement.

Je ne ferai aucune observation sur le fond et les moyens de ce plan, puisque l'on ne peut répondre si Lebourgeois ne l'a pas imaginé pour attirer quelque intérêt sur lui. Quelques-unes des circonstances sont bonnes à noter pour la surveillance. Je crois d'ailleurs qu'une émigration aussi considérable de Londres serait remarquable et remarquée, et j'ai dans cette ville des correspondants qui se

1. Sans faire, comme Lebourgeois, un exposé dont la précision ne fut reconnue que plus tard, Picot se trouva fournir quelques renseignements utiles à Desmarest. Ainsi il avoua ses rapports avec Raoul Gaillard, qui lui avait remis l'adresse d'un logement à Paris. Il parla du rassemblement des officiers bretons à Romsey, etc.

sont chargés de m'instruire du fait matériel de l'absence des hommes en question. Un de ces correspondants, qui était à Paris il y a six semaines [1], est convenu avec moi d'une liste de noms, pour les désigner, sans que cela porte ombrage à la poste de Londres.

(Arch. nationales.)

158. — Guezno de Penanster a Blacas

[Londres, vers 1812.]

.... Dans l'hiver de 180[2], ou commencement de 180[3], le général Georges, accompagné de M. de Bar et d'Assas [2], vint de Londres pour nous voir tous indistinctement à Romsey et à Totten [3], où nous étions depuis notre arrivée en Angleterre (1802). Le général ayant invité quelques-uns d'entre nous à dîner avec lui au *White horse*, [à] Romsey (j'étais du nombre), vers la fin du repas fit naître la conversation sur le gouvernement consulaire. Quelques-uns d'entre nous ayant dit [leur] petite opinion, bien ou mal conçue, sur ce vaste sujet, le général Georges prit alors la parole et nous dit à peu près les paroles suivantes, autant que ma mémoire voudra bien m'en faire souvenir ici. Après quelques préambules sur l'ensemble de nos idées, il

1. Après l'arrestation de Picot et de Lebourgeois, le Grand Juge, voulant recueillir des informations sur leurs menées et sur celles des Français réfugiés en Angleterre, eut recours au moins à deux missions secrètes : 1° celle du jeune La Houssaye, qui passa à Londres le mois de mars 1803 ; 2° celle de Laubeypie, qui s'embarqua en avril sous le prétexte d'une affaire de faux billets de la Banque de France, et resta à Londres jusqu'à la déclaration de guerre. — Nous ignorons le nom du correspondant dont Desmarest parle ici.

2. Joyau dit d'Assas ou Villeneuve (voir l'Appendice). Il était qualifié d'aide de camp du général Georges.

3. Ces deux bourgs sont près de Southampton. — On a dit (p. 214, note) que les officiers bretons n'y avaient probablement été transférés qu'en décembre 1802. La visite que Georges leur a faite à ce moment était sans doute pour observer leur installation, et régler la distribution de la nouvelle solde, qui fut confiée à Guillemot.

nous dit : « Tenez, Messieurs, Bonaparte chassera les deux consuls, les trois corps politiques qui le gênent, mettra à l'écart les anciens généraux, et morfondra leurs soldats ; formera de nouvelles armées auxquelles il donnera des succès et de nouveaux chefs. Les Puissances ne s'entendront pas et ne s'entendront jamais. Il répudiera sa femme, créera une noblesse, épousera la fille de quelque souverain et alliera également sa famille à des maisons souveraines [1] ; fera périr probablement tous ceux qui ont voté la mort du Roi, et fera renfermer tous ceux qui peuvent lui porter ombrage. Il aura peut-être vingt ou vingt-cinq ans de guerre à soutenir et quelques intrigues à déjouer. La famille des Bourbons s'éteindra peu à peu ; et d'ailleurs (ici il s'arrêta un peu), d'ailleurs le temps passe et les choses s'oublient. Rappelez-vous bien ce que je vous dis ici. Bonaparte après tout régnera, et fera bien. » Après quelque moment de repos, il continua ainsi : « Je crois cependant qu'avec une poignée de braves on pourrait encore rendre quelques services à nos malheureux Princes : c'est du moins le seul espoir qui leur reste. Que faut-il ? Du courage et de la résolution. Bonaparte au fond est détesté ; mais Bonaparte à la tête du pouvoir est beaucoup ; mais Bonaparte hors du pouvoir est un homme très ordinaire, et je vous jure que si je tenais Bonaparte entre les mains

1. Il est évident que Georges n'a pu deviner le mariage de Bonaparte avec une archiduchesse autrichienne, la création d'une noblesse impériale, etc. Ce sont des faits vrais que Penanster, sans y prendre garde, a introduits dans ses souvenirs.

Le discours de Georges doit d'ailleurs être dédoublé. La partie où il est parlé de Murat, du camp de Boulogne, du rôle de Moreau, de l'année de solde donnée aux Chouans, etc., ne peut appartenir qu'à des entretiens postérieurs, tenus au moment de l'embarquement de Georges pour la France. Penanster lui-même convient qu'il ne répond pas des dates. Pour démêler les propos qui ont pu être recueillis réellement pendant la visite à Romsey, il faut rapprocher le récit de Penanster et les confidences de Lebourgeois.

après l'avoir déplacé, je lui couperais seulement le petit bout du nez pour le faire remarquer, et je le laisserais paisiblement courir les rues de Paris, pour avoir le plaisir ensuite de voir la canaille de cette ville l'agoniser de sottises, le couvrir de boue et lui cracher aux yeux. Et je vous jure, foi de Georges, si tout ce que nous sommes seulement de royalistes de l'Ouest en Angleterre était aussi bien à Paris, je n'hésiterais pas un instant à tenter l'entreprise, et je ne douterais pas un moment de son succès. » Ici il finit en buvant à la santé de Louis XVIII.

Comme personne de mes camarades ne lui répondait dans le moment, je me permis de lui dire ceci : « Général, tout ce que vous voulez bien nous dire ici est sans doute fort possible, et je n'en doute nullement. Mais cependant, général, si, entre toutes ces entrefaites, vous veniez définitivement à être pris, il vous faudrait, il me semble, figurer sous le tranchant de dame guillotine. » — Tout à coup, haussant les épaules, fronçant modestement les sourcils, les yeux semblant se fixer sur un seul objet, et après ce profond soupir qui interroge l'âme, il me dit : « Eh bien, mon ami, si le destin le veut ainsi, je laisse à la Providence divine ses décrets, et j'attendrai mon sort avec courage et sans murmure. » Un moment après nous nous levâmes de table, et m'appelant alors à une des fenêtres de l'appartement il me dit ce qui suit :

« Mon cher Penanster, quoique nous soyons ici dans un état d'abandon, d'oubli, et je dirais même de mépris, nous sommes cependant encore les seuls qui peuvent rendre quelques services à l'Europe et sauver nos malheureux Princes. Nous sommes sûrs de dix généraux, Pichegru, Moreau, et.... (il me nomma d'autres noms, dont je n'ai ici qu'une idée confuse). Cependant, continua-t-il, plusieurs d'entre eux ne prendront de part active que dans le mo-

ment même. J'enverrai de Bar en Bretagne pour y faire tapage; je placerai également Roger à Rennes pour le même sujet; Le Thieis, avec deux ou trois autres, je les enverrai aussi dans le Morbihan. Je placerai Vossey à propos avec Jean Lemée à Guernsey, à qui je donnerai 80 £ sous le prétexte d'établir une correspondance avec la Bretagne. Tout ceci a pour objet d'attirer d'abord l'attention du gouvernement français sur la Bretagne, et de lui donner le change sur nos projets. Quant à nous, mon ami, nous prendrons une autre route pour nous rendre à Paris, où il y aura à cet effet, ainsi que dans les environs, des maisons louées et prêtes pour nous recevoir et nous cacher à mesure que nous débarquerons. De Bar nous y joindra aussi avec un détachement de cinquante hommes; Le Thieis nous en fournira autant; Roger nous ralliera aussi avec quelques jeunes gens de Rennes. Quand nous serons tous à Paris, avec quelques personnes qui nous joindront alors, deux ou trois cents d'entre nous attaqueront dans la nuit Bonaparte à Saint-Cloud. Un détachement, au même moment, s'emparera de Murat, gouverneur de Paris; d'autres parcourront les rues de Paris aux cris de vive le Roi, et jetteront, à droite et à gauche, de l'argent avec profusion. Dans cet intervalle, le Sénat s'assemblera, où plusieurs généraux se rendront; et là nous proclamerons Louis XVIII, en conservant purement et simplement les choses dans l'état qu'elles sont. Dans la nuit, nous organiserons la garde nationale; deux ou trois généraux partiront à l'instant pour prendre le commandement du camp qui se forme à Boulogne, etc. Maintenant que pensez-vous de ce projet? »

Je lui dis, « général, que très certainement avec de la promptitude et de la célérité, un pareil projet me paraissait presque infaillible. Mais néanmoins, général, si au moment

de la tentative vous étiez repoussé, que feriez-vous? » — « Mon ami, me dit-il, nous nous battrons comme nous pourrons, et chacun de nous gagnera le pays de l'Ouest comme il le pourra. » — « Mais, général, les Princes français seront-ils avec nous; car vous savez que [1].... » — Ici il m'arrêta tout à coup : « Je vous jure, me dit-il, sur ma parole d'honneur la plus sacrée, que vous y verrez S. A. R. Monsieur, S. A. R. le duc d'Angoulême, S. A. R. le duc de Berry, S. A. S. le duc d'Enghien [2], les généraux Pichegru, Moreau, etc., tous, comme vous et moi, le sabre à la main, ou je ne suis pas un honnête homme. Et pour vous en donner une preuve, vous serez un des cinq, avec Guillemot, qui accompagneront les Princes avec le général Pichegru à leur départ d'Angleterre. Je vous en donne ma parole. » — Ici je remerciai le général de cette préférence marquée. « En supposant, lui dis-je ensuite, que l'affaire ait totalement réussi, en prenant les choses telles qu'elles sont, n'est-il pas à craindre, général, que la guerre ne se continue, sous le rapport que la France soit trop puissante? » — « Mon ami, me dit-il, quand on se sauve par ses propres moyens, on n'a d'obligation à personne. Nous proposerons la paix ou nous continuerons la guerre : les Bourbons ne peuvent rien céder. » — « Vous savez, général, lui dis-je, que l'histoire nous apprend que les plus grands services sont rarement récompensés, et que.... » — Tout à coup il m'interrompit de nouveau : « Nous ferons ériger, en face des Tuileries, une pyramide

1. Penanster était sur le point de dire que le comte d'Artois avait toujours éludé, pour lui ou son fils le duc de Berry, l'exécution de la promesse de se mettre à la tête des royalistes de l'Ouest.

2. Ce propos, même reporté à l'été 1803, ne prouverait pas que Georges eût initié ou fait initier le duc d'Enghien à son projet, mais simplement qu'il se serait vanté, d'une manière générale, d'être secondé par tous les Princes, par tous les émigrés et par tous les mécontents de l'intérieur.

sur laquelle tous nos noms seront gravés, et d'ailleurs, ajouta-t-il, Pichegru, Moreau et moi, nous saurons nous donner la main, soyez-en sûr. » — « Permettez-moi maintenant, général, de vous observer une chose qui mérite attention. Si, dans les intervalles que nécessite un plan de cette nature, vous vous trouvez par malheur à être malade, blessé, tué ou pris, etc., le projet ne sera-t-il pas entièrement manqué ? » — « N'importe, me dit-il, que je sois blessé, tué ou pris, et l'affaire se continuera la même chose. Le capitaine Fridainque (ce fut le nom que le général Pichegru portait à Londres) restera seul chargé de nos affaires à Londres. Quand je serai en France, je déposerai entre les mains de.... (ici le général s'arrêta quelque temps, en comptant en lui-même) ; je déposerai entre les mains de deux et peut-être de trois personnes sûres, tout ce qui sera relatif à cette affaire, et la chose ira le même train. » — Le général, voyant que je ne faisais plus d'observation, me dit de nouveau : « Qu'en pensez-vous maintenant ? » Aussitôt il me répondit : « Je vous jure qu'avant mon départ de Londres, tout ce qui sera relatif à cette affaire sera mis entre mes mains. » — Ici il me fit le dénombrement de quelques sommes particulières, de l'achat de fusils, et d'une somme qu'il laisserait à Londres, en cas de malheur. Il continua ainsi : « Des chevaux de relais seront établis depuis la côte jusqu'à Paris, et vingt-quatre heures après que les Princes auront mis pied à terre en France, le coup sera porté. » — Ici le général m'annonça, pour tous les royalistes de l'Ouest, une année d'avance pour s'habiller, s'équiper, comme on le fera connaître dans les temps. Sitôt après il me dit : « Gardez le silence sur ce que je viens de vous dire. » Et ensuite, me prenant la main, il me dit : « Nous ne nous reverrons probablement désormais qu'à Paris. » Ainsi finit notre tête-à-tête.

Ce projet ne fut ici en partie que la reprise d'une idée semblable en 1800, ou au commencement de 1801, que quinze ou dix-huit cents royalistes du pays du général Georges et du pays du général Bourmont devaient exécuter, sous les ordres du général Mercier, dit la Vendée [1]. Quelle perte, que ce général la Vendée! mais ce projet n'eut cependant pas lieu, quoiqu'une partie de nous, en Bretagne, fût déjà en route pour l'exécuter. J'ignore totalement la cause qui l'empêcha de n'avoir pas lieu, si ce n'est de croire que les choses n'étaient pas encore rendues au degré de maturité que demandait un projet de cette nature.

Le général Georges communiqua quelques aperçus de son projet favori à M. le général de Viomenil [2] (je ne sais au vrai à quelle époque), qui en fut d'abord fort enthousiasmé ; mais lorsque l'un et l'autre furent en présence de S. A. R. Monsieur, le général Georges se plaignit après de ce que M. le général de Viomenil n'y montra pas le même enthousiasme qu'il avait fait éclater la veille.

Tout ce que j'ai rapporté dans le courant de cette lettre se trouve sans date. On ne doit point s'en étonner, parce que je n'ai écrit ici que par mémoire sur des faits néan-

1. Mercier dit La Vendée, qui était alors le principal lieutenant de Georges, fut surpris et tué près de Loudéac dans la nuit du 20 au 21 janvier 1801. Il avait été chargé, pendant la campagne de l'armée de réserve, de préparer en Bretagne une reprise d'armes, qui devait se combiner avec « le coup essentiel, » frappé sur Bonaparte à Paris (voir l'Introduction).

2. Du Houx, comte puis marquis de Vioménil (Joseph-Hyacinthe), 1734-1827. Après avoir fait les campagnes de l'armée de Condé jusqu'à la fin de 1797, il passa au service de Russie. En 1800, il fut envoyé à Londres pour prendre le commandement du corps russe qui, battu en Hollande, avait été transféré aux îles normandes, et qui fut rappelé par Paul I[er] peu de temps après. En mars 1801, Vioménil fut nommé maréchal général des armées portugaises; mais à la fin de 1802 il avait dû retourner en Angleterre, où il était resté. — L'opposition que Vioménil aurait faite au plan de Georges serait de l'été 1803.

moins authentiques, d'autant plus authentiques qu'ils sont à la connaissance de plusieurs qui sont encore en vie.

(British Museum [1].)

159. — Rapport secret

(Préfecture de police [2].) Paris, 26 ventôse an XI (17 mars 1803).

La cour des ci-devant Princes est constamment à Édimbourg : c'est là que se tient le conseil, et qu'on appelle les différents chefs pour leur communiquer les plans ou leur donner des ordres.

Ce conseil est composé du comte d'Artois, du duc de Serent, l'évêque d'Arras, le baron de Roll, et Dutheil qui s'y rend fréquemment. Celui-ci rapporte les ordres à Londres et travaille avec M. de La Chaussée [3], ancien of-

1. Nous devons la communication de cet intéressant document à l'obligeance de M. Caudrillier, qui l'a transcrit dans le fonds Puisaye. — On en trouvera un autre fragment sous le n° 201.

2. Outre les observations envoyées d'Angleterre au Premier Consul, au Grand Juge, au ministre des relations extérieures, le hasard des circonstances a mis des renseignements secrets entre les mains de quelques autres autorités, comme le préfet de police, le préfet de la Seine-Inférieure, le général Moncey, commandant la gendarmerie. Ainsi, nous trouvons dans un rapport de ce général, du 28 février 1803, les indications suivantes, fournies par un certain Carpentier dit Lecourt : « Il fréquentait à Londres un grand nombre d'émigrés et d'anciens chefs de brigands réfugiés.... ; il cite entre autres Guérin Bruslart sous le nom de Philippe, les trois Gaillard (l'aîné dit Raoul, le jeune surnommé Édouard), Tamerlan.... Ces brigands ne s'entretiennent que de l'espérance de voir bientôt périr le Premier Consul par un assassinat, et paraissent destinés à concourir, à tour de rôle, à cet exécrable forfait. Quatre d'entre eux se vantent d'être, sous quelques mois, dépêchés en France pour cette horrible mission ; ils comptent débarquer du côté de Boulogne-sur-Mer. Carpentier logeait dans la même maison, un étage au-dessus du nommé Tamerlan, avec lequel il buvait souvent. Il a entendu dire à ce Tamerlan, un matin, en revenant de chez Vaugiraud et en rapportant cinq guinées : « Il m'a promis que cela ne tarderait pas et que nous en serions bientôt défaits (parlant du Premier Consul). » — On remarquera que les propos menaçants prêtés à Deville dit Tamerlan se retrouvent aussi dans des dépositions faites sur l'affaire Picot et Lebourgeois (*Procès*, III, 122). — M. de Vaugiraud était employé à la distribution de la solde que l'Angleterre accordait aux Chouans réfugiés.

3. Le comte de La Chaussée (François-Charles-Nicolas), né dans l'Eure en

ficier d'artillerie, commissaire des ci-devant Princes pour ce qui concerne les royalistes, l'intérieur, la correspondance, etc. Dutheil a, à la tête de son bureau, un nommé Butler, Irlandais, anciennement au service de France. Il est chargé de la correspondance pour Édimbourg. On n'a pas en lui une extrême confiance ; il est même assez mal avec Dutheil, qu'il cherche à supplanter.

Georges Cadoudal est à Londres, et à la tête des opérations. Avant de s'en charger, il a traité avec le gouvernement anglais, qui lui a assuré, pour lui et pour ceux qu'il emploie, un traitement suffisant. Il dirige seul cette espèce d'administration, dont le moindre employé touche 4 à 5 shillings par jour : cela lui a donné beaucoup de partisans. Il travaille aussi très fréquemment avec le conseil pour les opérations futures ; il espère toujours avoir le commandement en chef. Il a pour aide de camp un nommé Villeneuve [1].

Mais Willot [2], qui est revenu à Londres, le contrarie dans ses vues ambitieuses. Il a été parfaitement accueilli du gouvernement, qui lui donne un traitement de 1,000 £ par an, et lui a offert le commandement d'un corps au

1750. Il était capitaine au corps royal d'artillerie lorsqu'il émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, puis servit l'Angleterre depuis 1793 jusqu'en 1797, en Hollande et aux Antilles. Nommé colonel le 11 juin 1798, il était resté à Londres, chargé d'une partie de la correspondance de Monsieur (cf. p. 179, note 3).

1. Un des surnoms de Joyau (cf. p. 304, note 2).

2. Le général Willot (Amédée), né à Belfort en 1755. Déporté au 18 fructidor, il s'échappa de la Guyane, et en 1800 fut chargé d'organiser un soulèvement dans le midi de la France, avec des subsides anglais. Mais l'Autriche lui refusa des troupes, et la bataille de Marengo l'ayant surpris dans Gênes, il se rendit en Sicile, à Minorque, et, à la fin de l'été 1802, débarqua en Angleterre.

Le correspondant secret d'Édimbourg (cf. p. 247) écrivait le 28 février 1803 : « Willot a passé ici quatre ou cinq jours : il a dû repartir ce matin pour Londres.... Tout le temps qu'il a été ici, il l'a passé avec le comte d'Artois, l'évêque d'Arras, et deux ou trois autres confidents du prince. »

service de l'Angleterre. Willot a refusé cette seconde faveur, en protestant qu'il n'avait jamais servi et ne servirait jamais que son maître. C'est sur Willot qu'on fixe les yeux pour le commandement en chef. Il a des aides de camp français, entre autres un officier d'artillerie, nommé Lagrange de Fauchecour.

Pichegru fait moins de bruit; mais il n'en guette pas moins l'occasion de faire sa part. Il est estimé et bien traité par le gouvernement anglais [1]. Les Princes l'ont fait cordon rouge. On croit qu'il aura une grande influence dans les opérations [2]. L'ex-comte de Puisaye, chef de Chouans, retiré depuis trois ans dans une concession que l'Angleterre lui a faite au Canada, est revenu à Londres [3] pour tâcher de rattraper la confiance qu'il a perdue. Il désire être chargé de la direction du parti royaliste pour la partie politique, qu'il entend parfaitement, et il laisserait à d'autres la partie militaire. Il cherche, à cet effet, à se

1. Dans une lettre particulière, adressée au Premier Consul le 1er janvier 1803, Andréossy, rapportant un entretien avec le prince de Galles, disait : « Le prince paraît avoir une haute opinion des talents militaires de Pichegru, et une très petite du caractère de Moreau.... Il prétend n'avoir pas vu Pichegru depuis son retour de Cayenne. »

2. Le jeune La Houssaye, interrogé à la fin de mars sur sa mission (cf. p. 304, note 1), représenta Pichegru comme très changé, vivant à Londres très retiré et ne voyant pas Georges. Cependant Desmarest, dans des notes, devant probablement servir d'instructions pour Laubeypie (cf. p. 304, note 1), écrivait, vers le mois d'avril : « Pichegru plus mesuré [que Willot], mieux vu; voit le prince de Condé; a 12,000 fr. de traitement. On dit qu'il voit Georges, et qu'il a fait, il y a trois mois, une absence de cinq jours de Londres avec lui, pour aller voir le duc de Berry, à ce qu'on a supposé. »

3. Puisaye était, en effet, revenu du Canada avec quelques-uns de ses compagnons, tels que Beaupoil de Saint-Aulaire et Coster Saint-Victor. En marge du passage qui concerne Puisaye, Desmarest a écrit : « Ce serait l'ennemi le plus grand que nous puissions avoir. Il a de grands moyens. Il serait à craindre que Pichegru eût le militaire, et lui, le civil. » Cependant Puisaye ne paraît avoir pris aucune part à la tentative de Georges. Andréossy avertit que cet émigré lui fit dire à l'avance qu'il « était bien aise que je susse qu'il ne trempait point dans tous les projets contre votre personne » (lettre au Premier Consul, du 2 avril 1803).

concerter avec Willot, et il a emmené pour cela, avec lui, un certain d'Allegre, autrefois feudiste ou arpenteur à Toulon, et qui a quitté cette ville quand les Anglais en furent chassés. A cette époque, d'Allegre se réunit aux Chouans du Morbihan sous le nom de « Nulsifrotte [1] ». C'est Puisaye qui l'avait placé auprès de Georges dans la Vendée, et le prit ensuite avec lui, comme homme de confiance, pour aller au Canada. D'Allegre, souple, faux et intrigant, a été autrefois l'ami de Willot ; c'est lui qui ménage la réunion de Puisaye et de Willot. On croit qu'il ne serait pas difficile de gagner ce d'Allegre.

Les ci-devant Princes ont de la peine à se déterminer entre Georges, Willot, Pichegru et Puisaye, qui partagent à peu près leur confiance.

On donne pour certain que tous les chefs qui sont à Londres s'attendent à une expédition, à la tête de laquelle sera un des Princes ; mais on ignore quand, comment, et par où elle se fera.

On envoie de temps en temps en France des personnes chargées de faire connaître notre situation intérieure, et d'apporter des espérances d'un prochain changement [2]....

1. D'Allegre (Jean-Baptiste), né à Marseille, avait été chef de légion.

2. Parmi les noms cités, il faut remarquer celui-ci : « Gaillard dit Raoul, des environs de Rouen, fils d'un cultivateur : est un des agents les plus actifs. Il a dû passer à Rouen dernièrement ; mais il ne s'expose que la nuit.... On attend Gaillard à Londres avec la plus vive impatience. » — Si ce renseignement est exact, si Raoul Gaillard était alors réellement en France, il a dû y rester, ou ne revenir à Londres que pour en repartir presque aussitôt. Les préparatifs éventuels qu'il a été chargé de faire, ainsi que Ch. d'Hozier, pour les gîtes de Georges, étaient ou commencés, ou à la veille de l'être. De tous les auxiliaires que Georges a rencontrés avant et pendant son entreprise, Raoul Gaillard a peut-être été le plus agissant. C'est parce qu'il a été tué avant le procès, en fuyant de Paris, que son rôle est resté peu connu.

Raoul Gaillard était devenu, en fait, le représentant à Londres des Chouans de la Normandie, parce qu'il montrait plus d'initiative que les deux chefs de cette province, réfugiés comme lui en Angleterre. — L'un, dont il avait été l'officier, était Mallet (François), né à Genève en 1763, qui

Le parti royaliste est extrêmement divisé. Depuis les Princes jusqu'aux derniers individus, tous se jalousent, se tourmentent et cherchent à se nuire. Chacun d'eux présente son plan, croit qu'il mérite la préférence et veut le faire adopter.

On ne voit les premiers chefs que très difficilement. Georges ne sort pas et ne reçoit personne depuis quelques jours. Il s'est fait celer [1], même pour ses officiers. Il a été prévenu, dit-il, qu'il y en avait parmi eux qui voulaient le trahir, et attenter à sa vie par ordre des Consuls.

Il y a véritablement un projet de soulever de nouveau les départements de l'Ouest [2]; mais les arrestations de quelques agents du parti, faites en France, ont épouvanté les autres, les ont fait fuir en Angleterre ou se cacher avec soin dans l'intérieur; et le projet est ajourné.

Parmi les ci-devant Princes français qui sont en Angle-

avait reçu le commandement de la rive droite de la Seine en octobre 1796, et l'avait conservé jusqu'au licenciement, ordonné par Monsieur le 1er février 1801. Mallet paraît avoir favorisé les menées de Raoul Gaillard et de Georges, sans qu'il soit possible de rien préciser. L'autre chef, qui avait commandé le reste, c'est-à-dire la plus grande partie du pays normand, était le chevalier Guérin de Bruslart, ami et successeur de Frotté. En décembre 1802, Bruslart avait parcouru la Manche et le Calvados; mais ce voyage d'observation ne se rattachait probablement pas aux projets de Georges, auxquels Bruslart paraît n'avoir pas voulu être mêlé. En effet, à l'occasion de cette tournée, signalée inutilement à la police, le préfet de la Manche écrivait, le 21 janvier 1803, que Bruslart « a parlé à un de ses amis de la proposition qu'on lui avait faite d'assassiner le Premier Consul, et de l'indignation avec laquelle il l'a rejetée.... Il a annoncé, avec une franchise qu'on ne peut guère suspecter parce qu'elle est le fond de son caractère, qu'il ne voulait plus se mêler de manœuvres qui lui paraissaient ne devoir aboutir qu'à former des bandes de voleurs. Il a repassé en Angleterre, avec le dessein de ne revenir en France qu'autant qu'on y porterait des armées, une guerre ouverte, ou qu'il se déciderait enfin à demander l'amnistie.... »

1. Les précautions dont s'entourait Georges sont confirmées par des notes de Laubeypie, des 6 et 7 mai 1803.

2. En marge de ce passage, Desmarest a écrit : « N'y réussiront pas. — On ne leur fera jamais prendre les armes pour la maison de Bourbon : pour la religion, si on les tourmentait, à la bonne heure ! » (Voir la Partie VI.)

terre, il pourrait s'en trouver qui, pressés par les vives sollicitations de quelques chefs royalistes et des femmes qu'on leur présente, se décideraient à entreprendre quelque chose en France ; mais les anciens généraux de cour, les ministres et les ci-devant grands seigneurs s'empressent de leur représenter les dangers auxquels ils exposeraient leurs personnes. Mais ils ont moins en vue la conservation de leurs Princes que la leur ; ils redoutent trop les dangers et les fatigues d'une guerre intestine, dont l'issue leur paraît peut-être plus que douteuse. Les courtisans, là, ont les mêmes vices et pas plus de vertus qu'autrefois. La Révolution ne les a changés en rien : il y a entre eux et les simples gentilshommes français une guerre ouverte.

Les meneurs savent que, parmi les grands seigneurs rentrés en France, et nombre d'émigrés, il en est qui penchent pour le gouvernement et le servent. Cette idée les rend très ombrageux, et ils craignent de mal placer leur confiance, et d'être trompés par leurs correspondants.

Le parti des Princes n'a pas renoncé au plus horrible des attentats. On a prêché cette doctrine devant des gens dont la tête est le plus susceptible d'être montée ; mais on n'a trouvé encore personne qui osât se charger de commettre le crime.

Les ci-devant Princes n'ont point en France d'agents marquants. Ce sont seulement des individus qui ne font qu'aller et venir, qui se succèdent les uns aux autres et reviennent avec des rapports plus ou moins mensongers....

Ils se plaignent beaucoup des Anglais ; ils leur reprochent de ne rien faire pour eux ; ils disent qu'ils craignent la France, que les ministres actuels veulent la paix parce que la nation la désire et qu'ils n'osent lui déplaire. « Voyez, disait le baron de Roll, avec quelle fierté le Con-

sul leur parle, et avec quelle douceur ils l'écoutent! » D'un autre côté, les Anglais sont mécontents des émigrés, qui sont chez eux comme ceux qui sont en France ; ils les accusent de parler d'eux d'une manière insultante, et de dire que, si l'occasion s'en présente, ils prendront les armes contre l'Angleterre pour se venger des humiliations qu'ils prétendent y avoir reçues.

Les Anglais craignent pour leur intérieur. Le nombre des mécontents s'accroît chaque jour et l'on compte sur des mouvements [1].

(Arch. nationales.)

160. — Andréossy au Grand Juge

Londres, 17 germinal an XI (7 avril 1803).

Je réponds à vos lettres du 12 (2 avril), que je viens de recevoir. La personne que vous avez envoyée près de moi [2] et qui se donne les soins les plus particuliers, vous rendra compte des détails que vous réclamez et qui seraient venus à ma connaissance ou à la sienne. Je n'ai pas besoin de vous renouveler les assurances de mon zèle pour tout ce qui peut intéresser votre département; je ne me permettrai pour le moment qu'une réflexion, qu'a fait naître votre observation sur Georges : c'est que l'éloignement ou le retour [3] des hommes influents ou pervers tiendra toujours aux événements qui auront lieu entre la France et l'Angleterre : c'est une hydre à mille têtes, dont on ne peut venir à bout une à une, et qu'il conviendrait d'abattre ou de museler tout d'un coup. Ces effets, vous ne

1. Telle était aussi l'opinion du duc d'Enghien (voir p. 47 if., et plus loin, une lettre du 22 sept. 1803). Malgré le complot du colonel Despard et quelques troubles en Irlande, on peut dire que ces prévisions ne se sont point réalisées.

2. Laubeypie (voir p. 304, note 1).

3. L'éloignement d'Angleterre, ou le retour dans ce pays.

les obtiendrez ni par les soins ni avec de l'argent : ils ne peuvent dépendre que des résultats politiques. c'est-à-dire, sous un ministère faible, du rapprochement, vrai ou feint, et pour un temps limité, entre les deux gouvernements.

(Arch. nationales.)

161. — d'Escars a Condé

Londres, 6 avril 1803.

.... Toutes les têtes des Chouans fermentent en ce moment : l'arrivée de M. le duc de Berry [1] leur fait faire les calculs les plus bizarres, concevoir les espérances les plus folles. J'ai peur que le jeune prince ne s'échauffe aussi à son arrivée, et que toute cette verve hors de saison ne produise des levées de boucliers qui déplairaient fort au gouvernement [2]. Monseigneur pourra calmer cette fougue et rendra, je crois, un grand service.

(Arch. de Chantilly.)

162. — X. a Dutheil

[Londres], ce lundi matin, 28 février [1803].

.... Henri Larivière [3] m'a dit ce matin avoir rencontré

1. On a vu (p. 282 et 286) que l'affaire de l'abdication fit partir successivement d'Édimbourg le duc de Berry et Monsieur. Le jeune duc envoya ses équipages à Londres à la fin de mars, et y arriva vers le 15 avril, avec l'intention d'y séjourner. Monsieur se rendit le 23 à Wanstead, chez le prince de Condé, puis alla habiter Tunbridge.

2. Le gouvernement anglais.

3. H. Larivière, membre de la Législative, de la Convention, des Cinq-Cents. Après avoir professé des idées révolutionnaires, il était devenu royaliste et s'était affilié au parti de Clichy. Son nom avait été inscrit sur les listes de proscription du 18 fructidor. S'étant soustrait aux recherches, il était arrivé en Angleterre depuis environ une année.

« H. Larivière, raconte Mehée, ayant écrit au roi à Varsovie, en reçut une réponse qu'il trouva flatteuse. Le prétendant lui demandait ses idées sur l'état de la France, et les moyens d'y rentrer. Henri lui fit un long travail, dans lequel il prêcha les principes sur lesquels j'avais appuyé les mémoires que j'avais donnés aux ministres anglais. Son plan, auquel il mit

sur les trottoirs de Londres le fameux Mehée [1], qui l'a fort reluqué. Il croyait s'être trompé ; mais Tinseau, qu'il a vu hier soir, l'a d'autant mieux assuré qu'il avait bien vu, que Mehée était déjà venu le voir, avec une lettre de recommandation, qui semblerait annoncer que Mehée n'est venu à Londres qu'avec le projet de réconcilier son parti avec les royalistes, de se coaliser ensemble contre l'ennemi commun et pour le rétablissement du maître légitime. Tinseau, à ce qu'il paraît, lui a répondu par une profession de foi non équivoque. Elle n'a pas déplu à Mehée, qui a cherché à diminuer ses torts, ses erreurs et ses crimes. Tinseau a pressenti Larivière sur l'avantage qu'il y aurait qu'il le vît. Celui-ci a rejeté l'entrevue avec horreur : mais je l'ai radouci ce matin et je lui ai démontré qu'il ne fallait pas être plus difficile que Dieu lui-même, qui se sert souvent des plus mauvais garnements pour l'accomplissement de ses desseins. Je lui ai même témoigné le désir de voir ce Mehée et de causer avec lui. Larivière vient dîner avec moi demain. Nous causerons de cela plus à fond....

(Arch. nationales.)

trois mois, était mieux fait que le mien ; mais il renfermait presque les mêmes idées » (*Alliance*, 65). — Ce renseignement est exact. H. Larivière écrivit en effet le 13 août 1803 à Varsovie : « Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les réflexions qu'elle a daigné me demander sur l'état actuel des choses, par sa lettre du 26 mai dernier, par cette lettre qui fera la gloire et le bonheur de ma vie. » Le roi répondait à des offres de service, que H. Larivière lui avait adressées le 30 mars.

1. Mehée étant resté complètement étranger à la conspiration de Georges, nous ne le faisons figurer ici que comme un de ces faiseurs de plans, qui se sont produits alors en grand nombre à Londres. Si nous lui consacrons un certain développement, c'est uniquement parce que son intrigue (dont on verra la suite au t. II) devait conduire à l'arrestation du duc d'Enghien.

163. — Note de Bertrand de Molleville

[Londres, novembre 1803.]

[1] M[ehée] D[e] L[atouche], fils d'un médecin du Soissonnais, membre du comité secret des Jacobins de Paris dont il a toute la confiance, est un homme plein d'esprit, de talent, d'instruction et d'énergie. Les idées de liberté, de république, de démocratie, que les auteurs classiques avaient fait fermenter dans sa tête, y furent puissamment réveillées par la Révolution, et lui firent adopter avec enthousiasme ses systèmes les plus extravagants.

Il fut bientôt admis au club des Jacobins, et n'a pas cessé depuis d'être un des principaux membres de cette société. Mais il n'a jamais participé à aucun des grands crimes dont elle s'est souillée, et il en a empêché tant qu'il a pu. Le 10 août 1792, il était secrétaire du greffier de la Commune révolutionnaire de Paris, et cette place le mit à portée de sauver beaucoup de proscrits en leur procurant des passeports. Il entretenait en même temps avec le feu comte de Flahaut [2], réfugié à Boulogne, une correspondance secrète sur les moyens de sauver le Roi. Quelques-unes de ses lettres me furent communiquées par M. de Flahaut, à mon passage à Boulogne, et m'intéressèrent beaucoup. Il lui écrivit, le 2 novembre, qu'il avait inutilement travaillé à faire traîner en longueur le procès du Roi ; qu'on était absolument décidé à le juger et à le condamner ; qu'ainsi il ne restait d'autre ressource que celle de le faire évader du Temple. Il annonçait un plan déjà formé à cet effet, évaluait à 8 ou 900,000 l. la dépense de son exécution, et demandait que cette somme lui fût

1. Bertrand de Molleville, ministre de la marine du 2 octobre 1791 au 14 mars 1792, a été la dupe la plus persévérante de Mehée.
2. Cf. *Alliance*, p. 22 et s.

envoyée le plus promptement possible. Instruit du contenu de cette lettre par M. de Flahaut, j'adressai à Monsieur une personne de confiance, pour l'en informer et savoir s'il était en état d'envoyer ou de procurer la somme demandée. Il n'y avait alors que des assignats dans la caisse des Princes. Ceux qui furent versés, par ordre de Monsieur, à la personne qui me porta sa réponse, se trouvèrent faux et devinrent, par l'imprudence de M. de Flahaut, à qui j'en envoyai 10,000 l. pour essai, la cause de la ruine totale de toute ma famille. Je n'en ai pas moins gardé jusqu'à présent le secret de cette fatale tentative ; j'ai laissé dire, et beaucoup de gens croient encore en France, que j'étais à la tête d'une manufacture de faux assignats.

Après la mort du Roi, M[ehée] D[e] L[atouche] entra dans l'armée ; mais bientôt dégoûté du service, il fut employé en chef dans les bureaux du département de la guerre, et ensuite dans celui des affaires étrangères [1] : il a conservé dans l'un et dans l'autre des amis utiles, sans cesser d'être membre du comité secret des Jacobins de Paris, dont il a toute la confiance. C'est à ce dernier titre qu'il a encouru l'animadversion du Premier Consul, qui, ayant en vain essayé de le gagner, l'a fait d'abord enfermer au Temple, après avoir supprimé un journal qu'il rédigeait. A peine était-il sorti du Temple, qu'il publia différents pamphlets contre Bonaparte, qui l'exila d'abord à Dijon, et le fit déporter peu de temps après dans l'île d'Oléron. Il s'évada au bout de quelques mois [2], rentra en

1. Après avoir été inspecteur général des charrois, « en octobre 1795 il fut mis sur les listes d'élection au Directoire, ne fut pas nommé, et obtint en dédommagement, d'abord une place au ministère de la guerre, puis, dès le 1er décembre 1795, la position de chef de la 2e division aux relations extérieures. En avril 1796, poursuivi par l'accusation d'avoir pris part aux massacres [de septembre], il donna sa démission » (Masson, *Le dép. des Aff. étr.*, p. 371).

2. Depuis le 18 brumaire, les articles de Mehée dans le *Journal des*

France, traversa le Poitou, la Bretagne, et arriva à Jersey au mois de septembre 1802.

La protection et les secours du gouvernement anglais étant son unique ressource, il s'attacha à les mériter par des services. Les amis qu'il avait dans les bureaux lui firent parvenir des pièces et des renseignements très importants [1]. Le commandant de Jersey, voulant mettre les ministres plus à portée de tirer parti des moyens d'un homme aussi précieux, le fit partir pour Londres [2].

Le lendemain de son arrivée, il m'écrivit qu'il avait des choses de la plus grande importance à me dire, et qu'il n'attendait, pour se présenter chez moi, que d'être assuré que je n'aurais aucune répugnance à le voir. Je me rendis à son auberge aussitôt que j'eus reçu la lettre, et nous convînmes d'un rendez-vous chez moi pour le même jour. Cette première séance dura près de cinq heures, et nous

hommes libres et dans l'*Antidote*, ses pamphlets politiques, déplurent au Premier Consul, qui le mit sur la liste des jacobins proscrits à l'occasion de la machine infernale, et le fit plusieurs fois éloigner ou arrêter, malgré la protection de Fouché. Interné à Oléron, puis à Ré, il s'échappa de cette île en décembre 1802. — M. Caudrillier, qui a publié sur ce personnage une curieuse étude (*Rev. histor.*, févr. 1902), croit que, pendant sa captivité d'Oléron, Mehée eut connaissance de la société occulte des Philadelphes. Des deux idées qui allaient servir de base à son intrigue, celle d'une réunion des jacobins aux royalistes, et celle d'un soulèvement dans l'Est, il leur aurait emprunté au moins la seconde. Le fait est possible ; mais quant à la première idée, elle avait déjà germé dans plus d'une tête et relevait de la logique ordinaire des coalitions de partis.

1. Cf. *Alliance*, p. 8, 15, etc.

2. Au sortir de Ré, Mehée passa à Paris quelques jours, en janvier 1803. Alors, sans ressources, désespérant de trouver en France des moyens d'existence, il alla s'embarquer, toucha à Jersey, et abordant à Guernsey, écrivit, le 3 février, au gouverneur, le général Doyle, proposant de « faire lever en France, simultanément avec les amis du Roi, un parti républicain, dont les chefs seront secrètement dans les intérêts du Roi, et même de faire admettre dans le comité de direction secrète des hommes indiqués ou par le Roi ou par le ministère anglais.... » (lettre citée par M. Caudrillier). Pourvu par le crédule général des moyens de passer en Angleterre, il arriva à Londres le 12 février. — On remarquera l'erreur de M. B. de Molleville, qui fait arriver Mehée à Jersey dès septembre 1802.

en avons eu plusieurs autres, à peu près aussi longues. J'en avais besoin pour connaître à fond ses sentiments, ses moyens, le parti qu'on pouvait en tirer et le degré de confiance qu'il méritait. Il commença par gagner la mienne par la candeur et la franchise extrême avec lesquelles il me fit l'aveu de toutes ses erreurs et de tous ses torts. « Vous devez juger, me dit-il, que je ne suis pas assez stupide pour que dix ans d'anarchie et de despotisme sous différentes formes ne m'aient pas désabusé de toutes les illusions révolutionnaires, et ne m'aient pas convaincu de la nécessité indispensable de rendre à la France son ancienne monarchie, sauf quelques modifications et sacrifices que les circonstances exigent, et dont il est impossible que les gens raisonnables ne reconnaissent pas la nécessité. Rien n'est plus démontré en France que l'impuissance des royalistes pour faire la contre-révolution. Elle ne sera jamais faite que par les Jacobins; et ils la feront quand on voudra leur en fournir les moyens. Cette conviction seule m'a déterminé à rester parmi eux et à tâcher de gagner de plus en plus leur confiance. Nous aurons besoin des royalistes pour le dénouement ; mais jusque-là leur intérêt et leur sûreté personnelle exigent qu'ils se tiennent tranquilles. Je ne me dissimule pas que de pareilles assurances, données par un membre du comité secret des Jacobins, peuvent paraître suspectes ; mais vous m'avez assez examiné depuis quinze jours pour me connaître et pour pouvoir répondre de moi. D'ailleurs le plan dont nous sommes convenus porte sa garantie avec lui, et la copie que j'en remettrai au gouvernement, écrite de ma main, sera une pièce suffisante pour me faire pendre par Bonaparte ou assassiner par les Jacobins, si je ne remplissais pas fidèlement les engagements que je prendrai. »

Le plan, où toute la tactique des Jacobins est parfaite-

ment développée, embrasse toutes les opérations qu'ils pourraient exécuter dans l'intérieur pour préparer la contre-révolution, et amener l'explosion générale, qui doit la consommer aussitôt que le Roi se montrera à la tête d'un noyau de forces, auquel les royalistes, les conscrits et les mécontents de tous les partis puissent se rallier. Je lui demandai un extrait de ce plan pour le comte d'Escars, à qui je me chargeai de le remettre, et de recommander sa situation. Car il est arrivé sans un sou, sur l'assurance que le commandant de Jersey lui avait donnée qu'il serait défrayé par le gouvernement : mais les ministres n'avaient voulu ni le voir ni lui accorder aucun secours, et lui avaient fait dire que le traité de paix ne leur permettait pas d'accepter ses services [1].

J'allai chez le comte d'Escars, et je lus avec lui l'extrait du mémoire de M[ehée]D[e] L[atouche]. Je ne doutais pas qu'il n'y prît le plus grand intérêt, qu'il ne protégeât, qu'il n'encourageât M[ehée] D[e] L[atouche], et qu'il ne sentît combien les moyens qu'il offrait pouvaient devenir précieux, dans le cas d'une rupture qu'on regardait déjà comme inévitable et très prochaine. Je croyais par conséquent n'avoir plus à me mêler de cette affaire, dont la connaissance et la suite appartenaient de plein droit à l'homme du Roi ; mais je fus complètement trompé dans mon attente. « Ce plan est bien fait, me dit M. d'Escars après l'avoir lu ; on y trouve encore cependant quelques idées républicaines. Cet homme-là a de grands moyens, à ce qu'il paraît; mais êtes-vous bien sûr de lui ? C'est bien délicat. Je ne me fie pas aux Jacobins, moi. *Timeo Danaos et dona ferentes.* » — Je répondis de mon mieux à ces objections, mais sans le ramener à mon opinion. Il m'as-

1. Voir p. 263; et *Alliance*, p. 18 et s.

sura cependant qu'il enverrait au Roi un extrait du mémoire de M[ehée] D[e] L[atouche], et il m'a dit depuis l'avoir envoyé. Mais, comme ce mémoire n'était lui-même qu'un extrait très succinct du plan de M[ehée] D[e] L[atouche], l'extrait qu'en a fait M. d'Escars ne peut qu'en avoir donné au Roi une idée très imparfaite.

Peu de jours après, M[ehée] D[e] L[atouche] alla voir M. d'Escars et eut une grande conversation avec lui, sans en être plus avancé, et sans avoir obtenu ni promesse ni espérance relativement aux secours pécuniaires dont il avait un besoin indispensable. Je devins donc forcément son unique ressource. L'importance extrême de conserver un sujet aussi précieux pour le service du Roi me fit trouver les moyens de fournir à son entretien pendant plus de cinq mois, sa nourriture et son logement non compris, parce que son aubergiste ne lui demandant rien, il supposait que le gouvernement le faisait payer secrètement. Mais il fut cruellement détrompé à cet égard par le compte que lui présenta son aubergiste au bout de quatre mois, et qui montait à 47 louis ou livres sterling. Il le renvoya aux ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, auxquels il écrivit pour leur faire connaître sa situation. L'un et l'autre ayant refusé de payer sa dépense, l'aubergiste obtint un jugement contre lui et le fit mettre en prison. Il écrivit de nouveau aux ministres et au comte d'Escars pour leur faire connaître sa situation, et n'en reçut aucune réponse. Il serait mort dans sa prison, de désespoir encore plus que de misère, si je ne l'en avais pas tiré en payant ses dettes. Ce service, que je n'aurais pas été en état de lui rendre sans le secours de mes amis, l'attacha plus particulièrement à moi et, par conséquent, à la cause de la royauté, parce qu'il vit bien qu'il n'avait pas d'autre moyen de me témoigner sa reconnaissance.

Heureusement la guerre fut déclarée peu de jours après [1]. Je vis les ministres : ils me remercièrent beaucoup de leur avoir conservé M[ehée] D[e] L[atouche]. Ses dettes me furent remboursées, et je lui fis accorder un traitement de 10 guinées par mois jusqu'au moment où il serait employé. Je leur remis son plan. Après qu'ils l'eurent examiné, ils me firent appeler, pour m'annoncer qu'ils l'approuvaient en tout point et qu'ils étaient résolus à le faire exécuter, à condition que je me chargerais de la suite et des détails de cette affaire, et qu'elle resterait absolument secrète entre les ministres, M[ehée] D[e] L[atouche] et moi. Il n'a point vu les ministres : ils m'ont autorisé à lui donner des instructions ostensibles et secrètes, que j'ai seul signées, du nom de « Villers, président du comité de la souscription patriotique [2]. » C'est sous cette qualification qu'il était convenu que je désignerais le gouvernement. Les ministres ont approuvé ces instructions, et M[ehée] D[e] L[atouche] est parti le 15 septembre pour se rendre à Munich, auprès du correspondant des souscripteurs, et de là en France, où il est entré le 23 octobre. Il est reparti depuis peu de jours

1. Andréossy écrivait le 23 avril au Grand Juge : « Méhée, sous le nom de De la Touche, est encore ici. Il était venu intriguer au moyen d'un mémoire qu'il prétendait avoir eu des bureaux de je ne sais quel ministère. Il comptait sur quelque argent, qu'il n'a pas eu » (lettre citée par M. Caudrillier). — En effet, le remuant et besogneux Méhée était aux abois, et, en mai, fut emprisonné pour dettes à la requête de son hôtelier. Il a raconté (*Alliance*, p. 31) comment il parvint alors à se faire libérer, et à faire remettre aux ministres anglais un plan où il proposait le concours d'un prétendu comité de jacobins et d'un général imaginaire pour faire insurger les provinces de l'Est. Selon Bertrand de Molleville, qui servait d'intermédiaire convaincu, ce plan fut adopté avec chaleur ; mais l'exécution demeura en suspens depuis la fin de mai jusqu'en septembre. Ce fut, paraît-il, sur l'initiative de M. Ch. Yorke, qui avait succédé à lord Pelham comme « home secretary, » que Méhée obtint, le 15 septembre, de partir pour Munich. Ses poches étaient enfin bien garnies, et il se flattait de les tenir remplies aux dépens des deux gouvernements, anglais et français.

2. Voir l'analyse de cette double instruction, dans l'*Alliance*, p. 77 et s.

pour Munich, où il doit recevoir ses instructions ultérieures sur la seconde partie du plan. Elles lui seront données par le ministre d'Angleterre, M. Drake, aussitôt qu'il sera instruit de la décision du Roi sur le mémoire, ou note n° 1, qui lui est envoyé. Ainsi ce serait gagner beaucoup de temps que d'en informer directement M. Drake, qui sera autorisé à correspondre désormais avec le Roi, en encre sympathique, et en convenant, à Munich et à Varsovie, d'une adresse sûre et non suspecte.

(Arch. des Aff. étrangères.)

164. — MEHÉE AU DUC DE GRAMONT, *à Varsovie*

Altona, 30 septembre 1803 [1].

M. le duc [2], j'ai l'honneur de vous faire passer une lettre d'un gentilhomme émigré, de qui j'ai reçu, à Londres, des marques de cette bienveillance que les honnêtes gens éprouvent pour tout ce qu'ils croient honnête et bien intentionné. M. de Mervé [3] a gémi avec moi des misérables petits obstacles que l'orgueil et l'intrigue opposent aux grandes affaires, dans lesquelles leur impuissance de bien faire ne leur permet pas d'espérer les premiers rôles.

Je ne me regarde pas comme humilié par les réponses, orgueilleusement niaises [4], avec lesquelles m'ont accueilli

1. Méhée, muni de deux passeports anglais, l'un sous son nom véritable, l'autre sous le nom supposé de Jablonski, avait débarqué à Husum, dans le Holstein (*Alliance*, p. 73, 80 et 268).

2. Le duc de Gramont (Antoine-Louis-Marie), né à Paris en 1755. Capitaine des gardes du corps du Roi en survivance, le 18 juin 1779, colonel des dragons de la reine, il se rendit à Coblenz, et en juin 1791 prit le commandement en chef de la maison militaire. Il fit en cette qualité les campagnes de 1791, de 1792, et rejoignit Louis XVIII à Vérone. Depuis le 6 juillet 1795, il avait repris auprès du prince les fonctions de capitaine des gardes. Venu pour quelque temps à Londres, il était retourné en août à Varsovie.

3. « C'est, dit Méhée, un émigré qui a fait quelque temps le métier de libraire ; il est l'éditeur du poème de Delille sur *La Pitié* » (*Alliance*, p. 63).

4. Les ministres anglais, faisant leur affaire propre du projet de Méhée sur l'Est, lui avaient fait recommander le secret à l'égard de la personne

ceux qui se prétendent attachés au Prince, frère de Sa Majesté. Je ferais encore la démarche que j'ai faite, si elle était à faire, dussent mon zèle et mes offres m'attirer les mêmes rebuts. Mais s'il est décidé que telle classe d'hommes, qui éprouverait le désir d'être utile, doit être jugée sur la réputation que de prétendus amis du Roi leur ont faite dans leurs journaux, et si cette réputation doit être la mesure de la bienveillance qu'ils éprouveraient en échange de leurs démarches, il faudrait bien, M. le duc, continuer à gémir sur la vanité de l'expérience, et abandonner aux « rectilignes » (puisqu'ils sont trente) le plaisir de travailler seuls et à leur aise au rétablissement du trône. Peut-être, en effet, se fera-t-il un miracle ! Peut-être les cinq ou six millions d'hommes qui ont juré haine à la royauté, se croiront-ils bien en sûreté lorsqu'ils auront reçu la bénédiction de l'évêque d'Arras, sincère ami du Prince, et les sobriquets de « l'Ambigu [1] ! » Mais si Sa Majesté désirait que l'on joignît aux efforts des hommes qui sont à Londres, ceux d'autres hommes qui jusqu'ici ont mieux réussi, veuillez, M. le duc, m'indiquer comment je dois m'y prendre pour faire agréer à Sa Majesté mon respectueux dévouement, et les services que je vais essayer de rendre à sa cause ; services qui seraient peut-être plus utiles s'ils étaient combinés avec ses vues, et auxquels il me serait plus doux de me livrer, si, par l'intervention de quelqu'un qui eût sa confiance, ils devenaient le résultat de ses ordres.

et du conseil de Monsieur. Naturellement ce secret ne fut pas gardé, et Willot, dont les anciennes intrigues dans le Midi avaient été reliées au Lyonnais et à l'Est, fut par cette raison chargé de faire expliquer Méhée. Il l'amena chez l'évêque d'Arras, qui l'écouta sans confiance. Ce sont les réponses de l'évêque qui sont qualifiées ici de « orgueilleusement niaises » (*Alliance*, p. 38 à 50, et 59).

1. Peltier avait pris Méhée vivement à partie dans son journal (*Alliance*, p. 27, 69, etc.).

Si vous aviez à cet égard, M. le duc, quelques avis à me faire passer, veuillez bien les adresser à « Mme Dupuis et Cie, négociant, poste restante, à Francfort-sur-le-Mein » : on aura soin de me les faire tenir.

Mervé au duc de Gramont.

Londres, 21 septembre 1803.

Ce que j'avais eu l'honneur de vous marquer, dans ma lettre du 25 août, au sujet de M. Mehée, se réalise enfin. Je vous avoue qu'il m'en eût coûté pour renoncer à la bonne opinion qu'il m'avait inspirée. Il a été républicain, il est vrai; mais, parfaitement guéri de cette erreur, il est revenu de bonne foi aux principes dont l'effervescence de la Révolution l'avait détourné. Il a fait ici quelques démarches qui n'ont pas, je crois, été accueillies comme elles auraient dû l'être ; il a éprouvé de la raideur dans certaines personnes qui approchent Monsieur. Il ne demandait d'autre grâce que celle de pouvoir être utile à l'auguste cause de Sa Majesté. Heureusement, il connaît la bonté de nos Princes et n'en est pas moins déterminé à les servir. Il offre aujourd'hui un gage de sa bonne volonté ! Vous verrez, M. le duc, par la nature de ses propositions, qu'il ne peut avoir en vue d'autre but que le service du Roi.

Le gouvernement britannique, instruit de ses talents et de ses moyens, a accepté un plan qu'il lui a présenté pour opérer la chute de l'ennemi commun. Il part pour y travailler : mais, trop bon Français pour vouloir servir la cause des Anglais tant qu'elle ne se liera pas essentiellement à celle de notre maître, il désirerait que Sa Majesté daignât envoyer près de lui quelqu'un qu'elle honorât de sa confiance et qu'elle chargerait de ses instructions. Cette personne s'entendrait avec M. Mehée, qui lui communi-

querait tous ses plans, et les instructions du cabinet de Saint-James, qu'il ne suivrait qu'autant qu'elles s'accorderaient avec les vues et le service du Roi, auquel cet intermédiaire ne manquerait pas de les faire connaître, etc. Je crois, M. le duc, qu'une proposition semblable, si même elle pouvait encore laisser quelque doute sur la conversion de Mehée, n'en devrait pas moins être acceptée, puisqu'elle ne peut en aucune manière compromettre la cause que nous servons. Mon respectable ami Henri Larivière, que vous connaissez, regrettera, ainsi que moi, son absence, sur laquelle nous avons donné le change : c'est assez vous dire combien nous le croyons sincèrement dévoué au Roi. Mettez-nous à même de servir efficacement Sa Majesté, et ne doutez pas, je vous supplie, de mon zèle et du profond respect, etc. [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

165. — Nantiat a Condé

Londres, 28 mai 1803.

J'ai vu ce matin lord Pelham. Ce ministre m'a dit avoir lu le mémoire et m'a paru n'être pas éloigné d'en adopter

1. La réponse du duc de Gramont, dont l'original est aux Arch. nat., a été publiée exactement par Méhée (*Alliance*, p. 274). Elle est datée de Varsovie, le 15 octobre 1803. Selon la règle de conduite adoptée dans des cas semblables, elle évite à la fois de décourager l'auteur du projet et de compromettre le roi. La défiance d'ailleurs avait déjà pu être éveillée par le comte d'Escars. — Le modèle de cette lettre a été donné au duc de Gramont par le marquis de Bonnay : « Vous voudrez bien, lui écrivait-il, mander en peu de mots à M. de Méhée, que je suis chargé par le Roi et que, par devoir et par inclination, je suis toujours prêt à recevoir toutes les communications qui peuvent m'être faites dans la vue d'être utile à la cause royale ; que je suis même la seule voie à prendre pour les faire parvenir à Sa Majesté; mais que, lorsque ces communications entraînent la confidence de plans et projets qu'il est très important de tenir secrets, il faut : 1° me les mander de manière que la poste ne puisse pas en prendre facilement connaissance ; 2° les corroborer de preuves, qui en attestent la possibilité et qui démontrent que d'autres y ont déjà pris confiance. »

les mesures. Mais il m'a observé qu'il n'était pas possible de prendre une résolution en ce moment, « parce que la crise n'était pas terminée » : ce sont ses propres mots. Lui ayant observé que, si ce que je proposais pouvait être approuvé, on ne saurait trop tôt s'occuper des moyens d'avoir des correspondances pour agir quand il serait jugé convenable, lord Pelham m'a dit qu'il lirait le mémoire à ses collègues et en conférerait avec eux d'ici à mercredi 1er juin, et qu'il me dirait ce que je devais faire.... Si Monseigneur veut avoir la bonté de me faire avertir quand Son Altesse Royale viendra à Londres, j'aurai l'honneur de lui rendre compte en détail de cette conversation [1].

(Arch. de Chantilly.)

Willot à Louis XVIII.

Londres, 1er juin 1803.

Sire, je ne laisserai échapper aucune occasion de renouveler à Votre Majesté l'hommage de mon respectueux dévouement. J'ai profité de l'offre de M. le duc de Gramont, pour mettre sous les yeux du Roi quelques articles tirés de mes correspondances avec l'intérieur de la France, et des notes que j'ai jugées intéresser son service. L'arrivée de M. le duc de Piennes à Varsovie me fait espérer que les pièces, que j'ai pris la liberté d'adresser par lui à Sa Majesté, lui sont parvenues [2]. Je la supplie de vouloir

1. Le baron Martin de Nantiat était « chargé de délivrer aux émigrés le shilling qui leur est accordé par jour » (*Alliance*, p. 73; cf. Puisaye, *Mém.*, V, 225, 229 et s.). — On voit qu'il avait aussi une idée à proposer aux ministres. Nous la citons ici, ainsi que d'autres propositions semblables, pour montrer la variété de projets qui fermentait alors dans les imaginations des émigrés.

2. Willot au roi; Londres, 30 mars 1803 : « Sire, je remets à M. de Piennes la suite du rapport que j'ai adressé à Votre Majesté, et un cahier de notes sur différents objets qui intéressent son service. » Le rapport et les notes concernaient sans doute quelque projet sur le midi de la France

me faire parvenir ses ordres, et, si elle juge à propos de me conserver ses bontés, de me donner ses instructions sur les différents objets que je lui ai soumis.

(Arch. des Aff. étrangères.)

Danican à X...

Londres, 26 août 1803.

Monsieur [1], j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue par la voie de Hambourg.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que M. Hint a eu la bonté de vous écrire en ma faveur et à l'effet de me faire obtenir un traitement. Je crois l'avoir mérité par mes services et mon sincère attachement à l'Angleterre. Je n'ai jamais fait aucune demande, et ce désintéressement m'a placé dans une affreuse position. Car depuis plus de trois ans, je suis sans traitement et sans aucune ressource [2].

Le chevalier de Tinseau, avec lequel je suis lié, m'a dit qu'il vous avait engagé à m'employer. Certes, si un gouvernement pouvait deviner ceux qui lui sont affectionnés, je ne serais pas aujourd'hui dans l'inaction.

Peu de gens connaissent plus exactement que moi le

(voir *Alliance*, p. 54, notes, et 68). Toutefois Willot ne disposait plus de moyens sérieux d'agitation dans cette contrée, et, même s'il en avait eu, aurait-il pu obtenir un second subside des ministres, qui lui reprochaient l'emploi mal justifié du premier ?

1. Probablement M. Hammond.

2. Thevenet, dit Danican (Louis-Michel-Auguste), était né à Paris en 1764. On connaît la part qu'il prit à la journée du 13 vendémiaire. Après s'être associé à Willot en 1800 et s'être séparé de lui le 26 juillet, Danican avait erré en Allemagne : ainsi le 5 février 1802 il était venu à Ettenheim et y avait passé quelques jours auprès du duc d'Enghien, qui devait, du reste, le tenir en médiocre estime. Un an après, il était à Hambourg, y obtint pour l'Angleterre un passeport sollicité depuis longtemps, et arriva à Londres un peu avant la déclaration de guerre. Une pension lui fut alors accordée.

personnel des différents ministres et agents de la République, ainsi que la perfidie de ses projets. Je dois ajouter que j'ai un moyen de servir l'Angleterre très positivement et sans être jamais dans le cas de compromettre qui que ce soit. Veuillez me permettre de vous en convaincre dans un entretien, que je vous prie de m'accorder dans un moment où vous n'aurez pas d'occupation.

(Record Office.)

166. — Botherel a Condé

Londres, 13 juin 1803.

Hier, dimanche, Monsieur m'envoya dire de me rendre chez lui à une heure. Je prévis que c'était pour donner lecture du plan [1] que j'ai communiqué à V. A. S.; je le portai en conséquence avec moi. Monsieur n'avait pas assemblé, pour en prendre connaissance, les personnes que j'eusse le plus désirées : il s'en trouva même une, dont l'âge et les chagrins, en prenant sur le physique, ont pris aussi sensiblement sur le moral, c'était M. le duc de Serent. Il fit plusieurs observations, que M. le comte d'Escars me parut apprécier. Il est fâcheux qu'en matière aussi intéressante on prenne un pareil juge, surtout lorsqu'il n'y en a que quatre. C'étaient Monsieur, MM. les comtes d'Escars et de Vioménil, qui étaient les trois autres. Ils firent des réflexions très justes, précisément les mêmes que m'avait faites Monseigneur. J'y répondis de la même manière, et on me parut satisfait des nouveaux développements que je donnai. Mais j'avais

1. Le comte de Botherel, procureur-syndic des états de Bretagne en 1788, émigra à Jersey et fut des premiers à travailler à l'insurrection de sa province. Depuis qu'il vivait à Londres, sa maison était fréquentée par les réfugiés bretons. Il avait toujours prétendu influer sur les affaires de Bretagne : cette fois, il aurait voulu les diriger en dehors de Georges, avec qui il ne s'entendait pas.

senti que, dans une affaire aussi grave, on ne devait pas prononcer d'après une simple lecture ; mais qu'il fallait, pour se décider, un mûr examen, une discussion approfondie sur tous les objets qui pourraient paraître susceptibles de quelques difficultés ; et, sur la proposition que je fis de faire faire des copies du plan, d'en remettre une à tous ceux que Monsieur jugerait à propos de consulter, afin que chacun pût, à tête réfléchie, faire ses observations, les exposer lors du premier rassemblement, cette mesure fut adoptée. Je trouvai l'occasion, lorsque je lus mon travail, de dire que j'en avais donné connaissance à Monseigneur. Personne alors ne dit rien ; mais, la séance finie, je témoignai au duc de Serent ma surprise que Monseigneur n'y eût pas été appelé. Il me répondit que Monseigneur était à la campagne ; que, s'il eût été en ville, on n'eût pas manqué de lui demander son avis. Voilà comme le tout s'est passé. Monseigneur désirait de le savoir : je m'empresse de lui en rendre compte.

(Arch. de Chantilly.)

167. — Missions de d'Hozier et Hermely

Mémoire de Ch. d'Hozier [1] au roi.

Mai 1826.

....A la pacification de 1800, le chevalier de La Prevalaye me chargea de remettre sa division [2] au général Georges, qui, à son départ pour l'Angleterre, m'ordonna de rester à Rennes pour surveiller le pays. En 1801, un mandat d'arrêt fut lancé contre MM. de Sol, Montdoret, Roger [3]

1. Sur Ch. d'Hozier et Hermely, voir l'Appendice.
2. La division d'Ille-et-Vilaine (*Procès*, II, 284 ; IV, 223).
3. En janvier 1801. — Sur de Sol de Grisolles et Roger dit Loiseau, voir l'Appendice. — M. Pourceau de Montdoret (Jean-Baptiste-René) n'appartient pas à la conspiration de Georges.

et moi ; les deux premiers furent arrêtés. Je me cachai, et au bout de six mois [1], je reçus l'ordre du général de me rendre à Paris, pour y établir des correspondances directes avec la Bretagne et y rechercher des royalistes sûrs, qui pussent tôt ou tard être utiles à la cause.

L'année suivante, il me manda près de lui en Angleterre, d'où il me renvoya à Paris quatre mois après [2], pour y préparer tout ce qui était nécessaire à l'entreprise, qui n'eut lieu qu'à la fin de 1803. En raison de mes instructions et pour me rendre moins suspect, je me mis à la tête d'un manège et d'une [entreprise] de voitures de place ; j'achetai des chevaux, des armes, des munitions ; je préparai de nombreux logements. Lors de l'arrivée des généraux Georges [3] et Pichegru, de MM. de Rivière et de Polignac, ce fut moi qui les introduisis dans Paris....

Mémoire d'Hermely au roi.

Port-Louis, 8 mars 1826.

....En 1803, le sieur Hermely fut envoyé de Londres à Paris par le général Georges, afin d'y choisir les maisons destinées aux opérations projetées, pour établir des correspondances de Paris à la côte de Normandie. Il fit

1. En juillet 1801. C'est aussi la date donnée par d'Hozier dans ses interrogatoires (*Procès*, II, 285, 286 ; IV, 225). — Cette mission à Paris était probablement destinée à continuer ou à reprendre des préparatifs contre la personne du Premier Consul, qui paraissent avoir été ébauchés au printemps de 1801 (cf. p. 170, note 1), et ont provoqué l'arrestation de Pioger (voir le t. II). Le même dessein aurait aussi amené à Paris, vers le même temps, Burban, Raoul Gaillard et Deville dit Tamerlan.

2. D'Hozier demeura une année à Paris, où il commença une entreprise de voitures. Embarqué en 1802 après la paix, il resta à Londres trois ou quatre mois et rentra en France en octobre (*Procès*, II, 286 ; IV, 227). Il n'avoua avoir vu à Londres que Coster Saint-Victor.

3. L'instruction a établi qu'en effet d'Hozier avait introduit Georges dans Paris (*Procès*, I, 170) ; mais ce fait a été constamment nié (*id.*, IV, 238 ; VI, 182 ; VII, 133), parce qu'il prouvait trop clairement la complicité,

ensuite plusieurs autres voyages semblables avec MM. de Polignac, de Rivière, le général Pichegru, le colonel Rusillion et autres. Le général Georges annonça au sieur Hermely, en janvier 1804, qu'il accompagnerait S. A. R. Monsieur, de Londres à Paris, où il serait reçu chevalier de Saint-Louis [1]....

Paris, 15 novembre 1815.

Je soussigné certifie que M. Hermely, Jean-Marie, l'un des plus anciens officiers de l'armée royale de Bretagne, a été nommé en 1800 colonel chef de légion ; qu'en 1803, il fut envoyé par le général auprès de moi, pour concerter les moyens d'établir une ligne de correspondance de Paris à la côte de Normandie ; qu'après avoir rempli cette mission, aussi délicate que périlleuse, avec l'intelligence, le zèle et l'activité dont il avait déjà donné tant de preuves, ce fut lui qui opéra les divers débarquements qui eurent lieu sur cette côte, en 1803 et 1804 ; que son courage et son dévouement ne se sont jamais démentis....

Le colonel D'HOZIER, écuyer de S. A. R. Monsieur.

1. Dans une autre pétition, beaucoup plus rapprochée des événements, puisqu'elle est datée de Londres, le 7 septembre 1805, Hermely dit : « En 1803, le sieur Hermely fut envoyé à Paris par le général Georges, afin d'y voir les maisons destinées pour les opérations projetées, et pour établir des correspondances de Paris à la côte. Le général Georges annonça, au mois de janvier 1804, au sieur Hermely, qu'il accompagnerait Son Altesse Royale de Londres à Paris, où, huit jours après, il recevrait le brevet de chevalier de Saint-Louis, ainsi que celui de son grade. »

Nous reviendrons plus loin sur les incidents de 1804. En nous bornant ici à la première mission d'Hermely en France, nous lisons dans l'acte d'accusation (*Procès*, I, 140) qu'il est « arrivé par Boulogne sur un paquebot dans les premiers jours de prairial, » c'est-à-dire à la fin de mai 1803, quelques jours avant la reprise de la guerre. Cette date nous paraît vraisemblable. — En France, Hermely se concerta avec Ch. d'Hozier pour des logements à Paris, et surtout avec Raoul Gaillard pour des lignes d'étapes depuis la côte, puis retourna à Londres afin de servir de guide à Georges avec qui il allait débarquer.

Londres, 27 juillet 1815.

Je soussigné, S. L. Rusillion, colonel au service de S. M. Louis XVIII, certifie que M. Jean-Marie Hermely dit Lemaire.... accompagna le général Georges à Paris, de Londres, lors de son voyage qui le fit tomber entre les mains du tyran et périr ; qu'il débarqua avec tous ceux qui furent compromis dans cette malheureuse affaire ; que, lorsqu'il me débarqua moi-même avec le général Pichegru, les messieurs de Polignac, le marquis de Rivière, etc., j'arrivai sans difficulté à Paris à la faveur des maisons de correspondance établies par lui depuis Dieppe jusqu'à la capitale [1].

(Arch. de la Guerre.)

1. A ces certificats on peut ajouter celui qui fut donné collectivement en 1822 par le marquis de Rivière, le duc et le prince de Polignac : « Nous soussignés certifions.... que M. Hermely (Jean-Marie), l'un des plus anciens officiers de l'armée royale de Bretagne, a été en 1803 envoyé à Paris pour concerter les moyens d'établir une ligne de correspondance de la capitale à la côte de Normandie; qu'après avoir rempli cette mission, aussi délicate que périlleuse, avec l'intelligence, le zèle et l'activité dont il avait déjà donné tant de preuves, ce fut lui qui opéra les divers débarquements qui eurent lieu sur cette côte en 1803 et 1804, et que son courage et son dévouement ne se sont jamais démentis. »

Ainsi, sans parler de Picot et Lebourgeois, venus en Normandie, probablement parce qu'ils aimaient mieux attendre dans leur pays qu'à Londres le moment d'agir, Raoul Gaillard, Ch. d'Hozier, Hermely, ont été chargés de travailler en commun au « coup essentiel, » resté toujours en projet. S'ils ont eu la part principale dans cette tâche préparatoire, ils n'en ont pas été les seuls ouvriers. Il faut encore mentionner : 1° Bouvet de Lozier, chouan normand (voir l'Appendice), qui paraît n'être pas retourné en Angleterre depuis deux ou trois ans, et qui, d'accord avec Raoul Gaillard, disposa plusieurs stations, notamment à Vauréal (arr. de Pontoise). — 2° De Sol de Grisolles qui, arrêté à Rennes le 18 janvier 1801 et évadé en vendémiaire an X (sept.-octob. 1801), se rendit près de Georges un peu avant la paix d'Amiens. Il repartit pour la Bretagne, et vint se cacher à Paris, probablement en juillet 1803. « Arrêté en 1801, dit-il, dans un état de services, par suite de son dévouement connu à l'auguste famille des Bourbons, il passa quatorze mois (?) dans les prisons de Rennes, d'où étant parvenu à s'échapper, il rejoignit le général Georges en Angleterre. Mais bientôt après, de concert avee ce général et l'autorisation de Son Altesse Royale Monsieur, il repassa encore en France pour le service de la cause

168. — Georges au Gouvernement anglais

27 juin 1803. — 8, Gerard street, Soho sq.

Mylord [1], je prends la liberté d'offrir à V. Exc., dans ces moments critiques, les services des officiers royalistes de l'Ouest de la France, auxquels le gouvernement de Sa Majesté Britannique donne un asile et une existence. Nous sommes une centaine [2], habitués tous aux fatigues et aux dangers, et capables de servir soit à pied, soit à cheval, selon que le gouvernement le jugera le plus utile et le plus avantageux. Il peut compter que les officiers royalistes, reconnaissants de l'asile qu'il leur a accordé, se feront un devoir de le servir de tous leurs moyens dans les crises qui pourront se présenter. Mais j'observerai à S. Exc. que la France offre encore aujourd'hui beaucoup de chances, et que ce serait là que les officiers royalistes pourraient servir le plus avantageusement. Ils ont encore conservé des ressources et quelque influence.

J'ai l'honneur d'être avec respect, de S. Exc. le très humble et très obéissant serviteur.

(Record Office.)

169. — le comte d'Artois a Condé

Londres, 9 juillet 1803.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre billet avec le bulletin

sacrée à laquelle ses premiers serments l'avaient lié. » — Dans une lettre du 22 juillet 1803, le préfet du Morbihan annonçait que « plusieurs chefs de chouans avaient reparu dans le Morbihan, et que de Sol avait été vu à cheval sur la rive droite de la Vilaine. »

1. Cette qualité ne peut s'appliquer qu'à lord Pelham ou à lord Hawkesbury : nous croyons que la lettre était adressée au premier.

2. Les officiers de Bretagne, transférés à Romsey, n'étaient qu'une soixantaine. En y ajoutant quelques chouans bretons et normands venus en Angleterre isolément et à des moments divers, notamment après la machine infernale, le nombre de cent recevant une solde serait plutôt supérieur à la réalité.

de Jersey [1]. Je tremble qu'à force de lenteur et d'indécision, on ne laisse à l'ennemi le temps de faire ce qu'il voudra. Imaginez-vous que j'en suis toujours au même point avec les ministres [2], et que je n'ai pas même de réponse sur l'objet relatif à Varsovie [3] : cela est inouï.

Mme de Polastron est très sensible à votre attention : elle est un peu mieux au fond, mais toujours bien faible et bien souffrante [4]. Vous connaissez, mon cher cousin, ma constante amitié pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

170. — Journal de Malmesbury

July 12, 1803.

Dined with lord Pelham.... After dinner a long conversation.... Explained to me that he had taken great pains to impress the cabinet with the necessity of attending to the continent and interior of France by subsidy; and that having engaged Addington to go certain lengths, viz. to grant £2,000,000 before the next meeting of Parliament, his wish was to find a fit person to execute their plans, and that he, and most of his colleagues had thought of me.

Pelham then entered into details; said Monsieur had proposed to him, after having proposed it to Addington and lord Hawkesbury from whom he got no answers, to collect an army in France to restore the ancient monarchy, if he would allow him £ 400,000; that Addington rejected this as impossible, and talked of £ 50,000; but

1. Voir p. 351, note 3.

2. On lit dans le journal de Malmesbury, sous la date du 4 juillet (p. 283, cf. 279) : « £ 500,000 was asked by Monsieur to raise an army in France under Pichegru, who is now in London. »

3. C'est-à-dire sur la publication des pièces relatives à la demande d'abdication (cf. p. 290, note 1).

4. Elle mourut poitrinaire peu de temps après (voir la Partie V).

Pelham had nearly persuaded him to give the £400,000. Monsieur's idea was, not to bribe or seduce an army (which, he said would desert and run away the moment they got the money), but to be able to maintain and collect those who, in case of a counter-revolution, would look to be restored to their former ranks and fortunes, and that these were innumerable and of every class [1]; and he added, that he supposed when such a corps was collected, composed of old officiers and several of Buonaparte's best generals (Monsieur evidently alluded to Moreau), and that he was at the head of it, he should then consider him like any other Power; till then, he trusted the sum he asked was not beyond the importance of the attempt.

Pelham's ideas remain the same, to induce the three great continental Powers to act, either by large subsidies or by large offers : the Low Countries and even Holland to Prussia ; all Lombardy to Austria ; to Russia whatever she might ask. Addington, he said, had the idea of sending 10,000 men to Portugal ; but il would be to sacrifice them, if he could not secure a diversion on the continent; and that, could we do this, not only Portugal, but we, should be safe from every hostile attack.

I perfectly concurred with him in all he said.... Yet I felt an *invincible répugnance*, and even apprehension, of acting under the direction of Addington, who I was every day more and more convinced was unequal to his situation....

Pelham said that Pichegru was the man Monsieur confided in ; that he, Pelham, thought Moreau might be

1. Le duc d'Enghien, qui cependant ne faisait fond ni sur Moreau ni sur Pichegru, partageait et contribuait à entretenir l'illusion que des défections nombreuses en faveur de la monarchie se produiraient dans l'armée, si l'occasion se présentait (voir, dans la Partie V, les lettres des 21 avril, 20 mai, 2 août).

had [1]. After much conversation.... he said he would call on me to-morrow.

(*Malmesbury's Diaries*, IV, 285 [2].)

171. — Le comte d'Artois a Georges III

Londres, 17 juillet 1803 [3].

Monsieur mon frère et cousin, c'est avec la plus juste sensibilité et les plus vifs sentiments de reconnaissance, que je profite des circonstances actuelles pour prier Votre Majesté, tant en mon nom qu'en celui de mon fils, des princes mes cousins, et de tous les Français résidant dans les États de Votre Majesté, de vouloir bien nous permettre de nous réunir à vos fidèles sujets et de vous offrir nos services contre l'ennemi commun.

Nous sommes Français, Sire, et ni nos malheurs, ni les actes nombreux d'injustice que nous avons éprouvés, n'ont affaibli les liens sacrés qui nous attachent à notre pays ; mais l'homme qui a subjugué la France et qui en fait l'instrument de sa perfide ambition, est véritablement l'ennemi de tout Français, autant qu'il l'est de Votre Majesté et de votre gouvernement paternel.

En faisant cette démarche, nous remplissons donc un double devoir ; et si Votre Majesté daigne accepter nos

1. Ces bruits sur Moreau étaient arrivés aux oreilles des ministres, moins par les propos des émigrés, que par les rapports de M. Jackson (cf. *Diaries of Jackson*, I, 47), de M. Merry, de lord Whitworth, qui, à Paris, avaient eu le tort de ne recueillir que les renseignements de la malveillance.

2. Voir dans Malmesbury les pages suivantes.

3. La lettre du comte d'Artois a été reproduite sans date dans le *Moniteur* du 28 vendémiaire an XII (21 octobre 1803), d'après le « Morning Chronicle, » qui avait déjà été le premier à publier les pièces relatives à la demande d'abdication (voir p. 290, note 1). Le même texte, offrant quelques variantes de style, et la réponse du roi Georges, furent retrouvés plus tard dans les papiers de M. Rumbold.

services, nous rivaliserons avec vos loyaux sujets pour vous prouver toute l'étendue de notre gratitude.

Je prie Votre Majesté d'agréer, avec votre bonté ordinaire, l'hommage aussi sincère que respectueux de tous les sentiments avec lesquels je serai toujours, Monsieur mon frère et cousin, etc.

(*Moniteur* [1].)

Réponse de Georges III.

Windsor, ce 28 juillet 1803.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée en date du 17 de ce mois, et je vous prie d'être assuré de ma sensibilité à l'offre que vous m'y faites de vos services, et de ceux du prince votre fils, des princes vos parents, et de vos braves et loyaux compatriotes, pour contribuer à la défense de mon royaume contre notre ennemi commun. J'ai la conviction la plus intime que c'est le désir le plus sincère d'être utile à moi et à mon peuple dans cette crise importante, qui a dicté cette offre généreuse. Mais les sentiments que je vous ai exprimés, il y a cinq ans, dans une occasion pareille [2], ne me permettent pas de m'en prévaloir. Vous pouvez être persuadé qu'il n'y a pas de secours étranger que j'aurais accepté avec tant de reconnaissance, que celui que vous m'avez offert ; mais je dois à la bravoure et à la loyauté de mon peuple, et au zèle qu'il

1. Cette offre de services à l'Angleterre était ordonnée par Louis XVIII. Elle fut jugée sévèrement en France. On voit dans le bulletin du préfet de police du 22 octobre : « Royalistes et émigrés. — La lettre du ci-devant comte d'Artois au roi d'Angleterre, insérée dans les papiers publics, leur fait tenir beaucoup de propos. Ils disent qu'elle est supposée et que, si elle eût été véritable, on ne lui donnerait pas de publicité. » (Voir un bull. royaliste, daté de Paris, le 29 octobre, dans Remacle, *Rel. secrètes des agents de Louis XVIII*, p. 431.)

2. Pendant l'été 1799, lorsque Monsieur était aussi venu à Londres pour se concerter avec les ministres anglais.

a montré pour ma défense et pour celle de leur patrie, de me confier exclusivement à ses efforts [1], au cas que l'ennemi commun tentât de faire une descente sur mes côtes.

Je suis, avec l'estime et l'amitié la plus sincère, mon frère et cousin, etc.

(Arch. nationales.)

172. — Article du « Courrier de Londres »

Londres, 2 août 1803.

Depuis quelques jours le bruit s'était répandu ici qu'il y avait eu une insurrection à Paris, que le peuple avait redemandé les Bourbons, et que le général Moreau avait arboré l'étendard royal. Les journaux de France sont venus dissiper ces illusions. Il est bien certain que la grande majorité de la nation française forme des vœux pour le rétablissement de la monarchie, pour le retour des Bourbons ; mais il ne l'est pas autant qu'il y ait maintenant en France un général d'un nom distingué, prêt à seconder l'opinion et à faire triompher son vœu. Nous croyons que tous les généraux français qui ont acquis quelque gloire, voient avec peine un étranger, à qui ils disputent la sienne, user d'un pouvoir sans bornes, avilir le caractère national et prétendre aux honneurs souverains. Mais il y a loin de ce mécontentement vague, de ces murmures sourds et comprimés, à une entreprise qui déplacerait l'usurpateur et rendrait à la France ses maîtres légitimes. L'intérêt de l'armée, celui de ses généraux est sans contredit tout entier à cette restauration ; l'honneur même du militaire français y est attaché ; il y trouverait la récompense de ses services et la garantie de ses droits. Ce sont ces idées si naturelles, ces espérances

1. Cf. p. 9, note.

si raisonnables que l'usurpateur cherche à dénaturer, à éloigner par tous les artifices de son infernale politique. Il faut espérer, pour le repos de l'Europe et pour l'honneur de la France, que les préventions qu'il entretient parmi les troupes céderont au sentiment de leur propre dignité, et qu'elles rougiront de voir que leur bravoure et leurs succès ne servent qu'à l'élévation d'un tyran méprisable et d'une famille décriée.

(*Le Courrier de Londres*, n° 10; du 2 août 1803[1].)

173. — Georges a Guillemot, *à Romsey*

Hastings, 9 août 1803.

Mon cher Valentin, je vous écris du point où j'espère m'embarquer au premier moment pour notre malheureux pays : puisse le voyage que j'y ferai y être de quelque utilité !

1. Il serait intéressant de savoir d'où est venue l'inspiration de cet article qui, publié au moment où Monsieur conférait avec le cabinet anglais, mettait en garde contre des illusions très répandues sur les visées de Moreau et des généraux mécontents.

Voici deux autres articles, écrits dans le même sens : « Il n'est pas douteux pour nous, et nous n'avons cessé de le dire, que le sort de Buonaparte sera celui de tous les hommes qui l'ont précédé dans la carrière révolutionnaire. Nous sommes persuadés que la guerre actuelle avancera sa chute ; que les factions, qui spéculent sur la révolution inévitable qui se prépare, songent à placer à la tête d'un nouvel ordre de choses Moreau, dont la réputation militaire leur concilierait l'armée, et dont le caractère laisserait aux principaux acteurs la perspective de gouverner sous son nom. Mais nous ne croyons pas que le moment qui donnera à l'Europe un nouvel exemple de l'instabilité de tout gouvernement né de la révolution, soit encore arrivé.... » (n° 18 ; du 30 août 1803).

«.... Il n'y a que l'armée qui pourrait précipiter ce dénouement, qui pourrait arracher la nation à un étranger qui l'abhorre.... Mais l'armée est loin de sentir, comme nous, combien ce despotisme est cruel et intolérable. Elle se persuade qu'aussi longtemps qu'un général sera à la tête du gouvernement, elle ne verra jamais flétrir sa gloire ni négliger ses intérêts... Si elle ouvre les yeux, la France est sauvée, notre honneur est vengé, et nous pourrons encore être fiers du nom français; mais si son aveuglement se prolonge, il n'y a plus d'espérance que dans l'excès du mal.... » (n° 29, du 7 octobre 1803).

Pressez le départ de ceux qui vont en Bretagne. Qu'ils ne négligent rien pour persuader que j'y suis.

Habituez tous ceux qui ont une tournure et sur la bravoure desquels on peut compter, à monter à cheval. Le Lan [1] a les qualités requises.

Si les fonds que je vous ai laissés pour cet objet ne suffisent plus, je vous autorise à en prendre sur les deux cents livres sterling qui vous resteront; je dis les deux cents livres, parce que sur les deux cent cinquante, je vous prie d'en remettre cinquante à Thomas, qu'il donnera à la famille Le Loutre [2] : vingt-cinq pour elle et vingt-cinq pour Richard.

Qu'ils disent à ces individus que je suis en Bretagne. Enfin, mon cher Valentin, dites à ces messieurs de faire les démarches les plus propres à persuader au gouvernement que je suis en Bretagne.

Encore une fois, mon cher Valentin, faites monter constamment à cheval les hommes propres à notre entreprise; qu'ils galopent vivement; qu'ils sautent les fossés; qu'ils se chargent. Enfin, éduquez-les de manière à ce que, dans un mois, ils puissent lutter contre un homme à cheval. Toutes vos cavalcades doivent, autant que possible, se faire dans le bois entre Romsey et Winchester, afin que cela ne soit nullement public. Bonté est avec moi.

P. S. — De Bar vous adressera des lettres pour moi : vous les garderez.

(*G. Cadoudal et la Chouannerie*, p. 453 [3].)

1. Sur Le Lan, et plus bas sur Gérard-Thomas, Breche dit La Bonté et de Bar, voir l'Appendice.

2. Sur un état de 1814, Le Loutre « père et fils » sont qualifiés de « médecins de l'armée de Cadoudal. » — Le 12 février 1804, un ordre du P. Consul (*Corr.*, n° 7519) fit arrêter Victor Le Loutre, suspect d'avoir eu des relations avec Georges. Sa sœur était déjà emprisonnée.

3. Cette lettre se trouve aussi, avec quelques variantes, dans Guillemot, *Lettre à mes neveux*, p. 188.

174. — Botherel a Condé

Londres, 11 août 1803.

Le marquis de Crenolle [1] et moi désirons avoir l'honneur de faire notre cour à V. A. S., et, si elle le permettait, nous y irions demain. Le cœur navré de douleur à la vue de ce qui se passe, combattu par mon devoir et le respect de l'attachement bien sincère que j'ai pour le sang de mes maîtres, je désire déposer dans le sein de Monseigneur les motifs de mes peines et de mon embarras, et je le prierai de m'accorder un moment d'audience particulière. Je vois dans les mesures adoptées, encore effusion de sang, sans espoir de succès. Je vois que la Bretagne, qui m'a confié la défense de ses droits, de ses intérêts les plus chers, va être encore le théâtre de ces scènes de carnage. Le sang des Français doit couler lorsqu'il peut être utile à son Roi, à la patrie ; mais le faire répandre avec l'assurance qu'ils n'en retireront aucun avantage, c'est, suivant moi, se rendre coupable. Georges a fait adopter son ancienne méthode, à quelques petits changements près. Il ne commandera pas, à la vérité, en chef ; mais il doit commander en second sous les ordres de Pichegru. Monsieur a été trompé, et je mettrais pour caution ma tête que les moyens qu'a proposés Georges, moyens qui ont été adoptés, vont faire dans l'intérieur le plus mauvais effet et nuire à la cause du Roi. Je suis sûr que, d'après ces moyens, on ne trouvera pas dans toute la Bretagne trois mille hommes. Et quels seront ces hommes ?....

(Arch. de Chantilly.)

1. De Quengo, marquis de Crenolle (Anne-Louis), né à Paris en 1734, maréchal de camp en 1780. Il était père du comte de Crenolle, qui avait fait partie en 1800 du comité formé par Monsieur à Paris.

175. — Botherel a Condé

[Londres, vers le 14 août 1803.]

Toutes les craintes que j'ai témoignées à V. A. S. sur la méthode que l'on va suivre pour tenter une contre-révolution, n'étaient que trop fondées : ce sont l'assassinat et le chouannage qui ont prévalu ; ce sont là les moyens que l'on a adoptés. Georges est parti pour aller relever sa prétendue armée, pour aller faire, s'il le peut, assassiner Bonaparte. Je crois que ce sera M. Coster qui jouera le rôle qu'a joué M. de Saint-Régent, le 3 nivôse, lors de l'explosion de la machine infernale. Il part cette semaine pour se rendre en Bretagne. Beaucoup des anciens officiers soi-disant royalistes s'y sont déjà rendus [1] pour coopérer à ces actes qu'ils regardent comme méritoires ; ils partent avec l'or et l'assentiment des ministres britanniques. Je suis sûr de tous ces faits : il n'y a que celui relatif à M. Coster, c'est-à-dire au rôle qu'il doit jouer, dont je n'ai pas encore la certitude. Il me viendra voir avant son départ [2], et je saurai à quoi m'en tenir à cet égard.

J'allai hier, à midi, chez M. le comte d'Escars. Je ne lui parlai point de Monseigneur : il ne m'en parla point. Je lui parlai avec toute la franchise dont je suis capable et avec l'intérêt que je prends à la cause de mes maîtres ; je lui fis les observations que j'avais faites à V. A. S., tant par rapport à la double correspondance qu'on établit [3], que par rapport aux moyens qu'on adopte. Sa ré-

1. C'était Georges lui-même qui faisait répandre parmi les siens qu'il allait débarquer en Bretagne et y renouveler l'agitation (voir la pièce nº 173). Les officiers qu'il envoya à l'avance ont été en petit nombre : nous n'en pouvons nommer qu'un seul, Roger dit Loiseau.

2. Coster Saint-Victor n'a fait partie que du second débarquement, en décembre 1803.

3. La correspondance de Jersey et celle d'Abbeville (voir les pièces suiv.).

ponse fut d'abord un soupir, et ensuite il me dit : « A qui dites-vous cela ? à un converti. Je suis furieux contre le gouvernement, qui fait tout sans m'en parler » ; et, en me parlant des prétendus royalistes, il me dit que c'était des « royalistes à guinées [1] ». Il savait déjà une partie des faits [2] ; il en était d'autres qu'il ne savait pas et dont je l'instruisis. Nous gémîmes sur le tout, l'un et l'autre. Il ne me parla point de Monsieur ; mais je crois être sûr qu'il est trompé, qu'il est mal conseillé, et qu'il a connaissance de tout ce qui se prépare. Ni Georges ni M. de [Vossey] ne fussent partis sans son aveu. Le premier a une ambition démesurée ; il est lieutenant général, cordon rouge ; il les doit à son expédition du 3 nivôse. Pardon, Mgr, si je parle avec cette franchise ; mais nous sommes dans une position à dire la vérité tout entière, et je la dois à V. A. S. Il n'y a qu'à considérer l'époque des brevets qu'a reçus Georges, et on verra qu'ils sont du moment de son départ pour l'expédition : peut-être le bâton de maréchal de France a-t-il été promis ou donné pour la seconde.

Mais, quand on assassinerait Bonaparte, qu'en résulte-

1. Allusion à la solde que l'Angleterre donnait aux chouans réfugiés.

2. Une note de M. de Guilhermy nous apprend que, dès l'année précédente, Georges avait parlé de son projet constant au comte d'Escars, « qui le reçut comme on reçoit le fils d'un meunier, c'est-à-dire comme il ne lui convenait pas d'être reçu » (*Pap. d'un émigré*, p. 119). Le comte a-t-il eu réellement ce tort dans la forme, ou sa raideur a-t-elle été exagérée par M. de Guilhermy, qui lui était très contraire ? Dans tous les cas, M. d'Escars ne pouvait se montrer favorable à un projet que, d'une manière générale et par principe, il savait être désapprouvé par Louis XVIII.

L'improbation royale, renouvelée au printemps de 1803, n'a pu être ignorée de Georges. Tel est peut-être le sens de ce billet de sa main, daté du 25 juillet 1803 : «.... Je renouvelle à M. de Guilhermy l'assurance qu'il ne sera fait de la connaissance acquise en lisant cette pièce, aucun usage capable de produire un fâcheux é[cl]at ; et si par hasard il en était question dans une circonstance quelconque, ie nom de M. de Guilhermy ne sera jamais prononcé » (*id.*, p. 120).

rait-il, n'[y]ayant rien de préparé? Lucien son frère, ou Moreau lui succéderaient sans doute; et peut-être, plus politiques, en établissant un gouvernement plus doux, plus modéré, seraient-ils moins haïs et plus difficiles à déposséder de leur usurpation. Si, à l'époque où j'ai donné mon plan, on eût travaillé à son exécution, l'organisation serait faite aujourd'hui, ou du moins à l'époque où le projet qu'on va tenter sera mis en exécution. Si on croyait la mort de Bonaparte nécessaire, les mesures que j'avais proposées n'en empêchaient point la tentative, qui n'est pas dans mes principes; mais elles mettaient à même d'en tirer un grand parti.

Le temps me presse; je suis obligé de terminer. Je rendrai compte à Monseigneur de tout ce que je pourrais savoir.

Scepeaux [1] est ici : il y a été mandé par le gouvernement. Il n'y a vu ni Monsieur, ni M. le comte d'Escars : il s'est fait admettre au traitement des officiers généraux, sans leur aveu. Les ministres veulent le charger d'une expédition : il échouera parce qu'il est détesté dans son pays.

P.-S. Je prie Monseigneur de ne rien dire de tout ce que je lui confie ; mais il peut être sûr de l'exactitude.

(Arch. de Chantilly [2].)

1. Le vicomte de Scepeaux (Marie-Paul-Alexandre-César), né à Angers en 1768. Ayant refusé de reprendre les armes en 1799, il s'était laissé remplacer par Bourmont. En 1809 il devait accepter du service dans l'armée française.

2. Dans une autre lettre à Condé du 16 août, le comte de Botherel, après avoir annoncé son intention de réunir chez lui les réfugiés bretons avec les princes, pour fêter la Saint-Louis (voir plus loin), ajoutà : « Ce que j'ai eu l'honneur de mander à Monseigneur n'était point connu alors. On sera surpris de la publicité que les faits ont acquise, lorsqu'on saura qu'un des officiers de Georges est allé au café, qu'il y a fait voir une bourse de quatre cents louis qu'il avait reçus du gouvernement, et qu'il a proposé publiquement de les partager avec ceux qui voudraient courir la même chance que lui et s'associer à son entreprise. Je ne crois pas l'objet de l'entreprise connu. »

176. — X... AU CHEVALIER DE CONTYE

[Londres,] 18 août 1803.

.... J'espère que l'exécution du dernier bill sur les étrangers va nous délivrer de bien des Français suspects [1].

.... Je n'ai pu m'empêcher de communiquer, avant-hier, mes réflexions à lord Pelham sur l'envoi secret de Georges et Cie. Il m'a dit qu'on ne lui avait fait part de rien; que les passeports lui ont été demandés par les Affaires étrangères, sans lui expliquer le pourquoi. J'ai été jusqu'à lui dire que les ministres avaient ordonné à leurs envoyés [2] de rassembler des hommes, au nom du gouvernement anglais ou au nom du Roi; que, dans le premier cas, ils n'en trouveraient pas; et que, dans le second, c'était une perfidie de se servir du nom du Roi sans son aveu, dans une affaire qui allait faire crier à l'assassinat par toute l'Europe, etc. Le lord est convenu de tout, et a paru fâché de cette conduite. Il m'a lâché une phrase qui me donne lieu de croire qu'il n'est pas content de ses collègues, et qu'il se retire [3] parce qu'il ne peut adopter leurs principes politiques.

Avant-hier, j'ai eu des nouvelles de France. On me mande qu'on a reçu, le 2 août, mes questions sur les gé-

1. Selon les mœurs du temps, la reprise des hostilités entraîna successivement en Angleterre des mesures rigoureuses contre les étrangers. Après des expulsions individuelles (par exemple celle de Duverne de Presle), on procéda d'une manière générale, et le 31 août il fut enjoint, sous des peines sévères, à tout Français arrivé depuis le 1er octobre 1801 et non muni d'une permission de résidence, de sortir promptement du royaume. Ceux qui demeurèrent furent assujettis à des formalités d'inscription, etc. L'entrée en Angleterre ne put se faire que dans des ports déterminés et d'après une autorisation très difficile à obtenir.

2. Ce mot paraît s'appliquer, non à Georges et ses compagnons, mais à des agents anglais, MM. Frère et Drake, qui ont été chargés de travailler l'ancienne Vendée et les provinces de l'Est.

3. Il a été remplacé par Ch. Yorke (voir p. 326, note 1).

néraux, colonels, demi-brigades, etc., et qu'on va se mettre à même d'y répondre d'une manière satisfaisante.

Un exemplaire de la publication de Monsieur [1] est parvenu à Bruxelles pendant le séjour du Corse [2] : 1,500 exemplaires en ont été imprimés auprès de chez lui, et on se les arrachait autour de lui. On en a tiré 60,000 à Paris, en y ajoutant à la fin : « Vive le Roi! »

Ce matin on m'a communiqué une lettre de Paris, dont je connais l'auteur. J'y ai lu ces propres mots : « Que faites-vous là-bas? Que ne vous montrez-vous? Jamais on n'a été aussi bien disposé ici. » Et moi je dis : quand pourrons-nous donc en profiter? et j'enrage.

(Arch. de Chantilly.)

177. — Ch. Bertin a Condé

Londres, 25 mai [1803].

En conséquence des ordres que V. A. S. a bien voulu me donner [3], j'ai l'honneur de lui annoncer que hier, 24,

1. La publication sur la demande d'abdication (cf. pièce 153). La rareté de cette brochure fait douter qu'elle ait été tirée à un grand nombre d'exemplaires à Bruxelles et surtout à Paris : elle prouverait du moins que la distribution en a été très restreinte.

2. Le voyage en Belgique, annoncé par les journaux dès le commencement de 1803, et retardé par l'approche de la guerre, avait commencé le 25 juin. Le Premier Consul examina d'abord les préparatifs de la descente, entra le 10 juillet en Belgique, séjourna du 21 au 30 à Bruxelles, et revint le 11 août à Saint-Cloud. Il avait eu l'intention de traverser les départements de la rive gauche du Rhin; « mais, écrivait-il le 24 juillet, à la manière dont je voyage, je n'aurais pu voir les Départements Réunis sans m'exposer à ne rentrer à Paris qu'au milieu de septembre. La saison est trop chaude. Je remettrai ce voyage à une autre circonstance » (*Corr.*, n° 6938).

3. Charles Bertin, l'aîné de trois frères, habitait Jersey et y faisait, auprès du prince de Bouillon, l'office d'une sorte de secrétaire-trésorier de la correspondance secrète par la Bretagne et le Cotentin. Arrivé à Londres au moins en avril 1803, il continuait à recevoir de Paris des nouvelles politiques et militaires, qu'il communiquait par un intermédiaire au prince de Condé.

Cet intermédiaire était le comte du Bourblanc (Saturnin-François-

j'ai eu audience de M. Sullivan [1], premier secrétaire de lord Hobart, et qu'il me dit que je ne pouvais rien faire de mieux que de retourner à Jersey; qu'il allait conférer avec lord Hobart et qu'il m'enverrait mes ordres [2]. Quoique je ne sois point certain du jour, j'ai préféré en prévenir Monseigneur, craignant que l'on nous envoie dans les vingt-quatre heures, ce qui m'eût privé de prendre les ordres de V. A. S., que je me ferais un devoir de remplir dans toutes les circonstances. Je désire être à même d'en donner des preuves non équivoques à V. A., ainsi que du dévouement pour la cause de la famille royale, et de l'attachement respectueux, etc.

(Arch. de Chantilly.)

Alexandre), né à Rennes en 1776. Il émigra en 1792, fit la campagne de cette année sous Condé, et celle de 1793 dans un corps d'émigrés rassemblé à Jersey. En 1794, il passa dans le régiment de Du Dresnay, avec lequel il fut blessé à Quiberon. Licencié en 1796, il vivait d'une demi-solde en Angleterre.

En même temps que Ch. Bertin, on avait vu venir à Londres M. Gouyon de Vaucouleurs et probablement M. Armand de Châteaubriand, qui s'employait aussi dans la correspondance. Cf. Drochon, *La Vendée milit.*, V, 373.

1. Lord Hobart était « colonial and war secretary » dans le ministère. Quant à M. Sullivan, il est indiqué dans les *Pap. d'un émigré*, comme « chargé plus spécialement des relations avec les chouans » et comme « s'efforçant, de mille manières et à l'insu peut-être des autres ministres...., d'agiter avant l'heure les populations si éprouvées de l'ouest de la France » (p. 116, cf. 122). On peut se demander si le rôle prêté ici à M. Sullivan n'a pas été grossi et même un peu dénaturé ; mais il faut reconnaître que M. Addington ne savait pas toujours imposer une discipline suffisante aux membres de son cabinet, dont plusieurs maintenaient sur les affaires de France la manière de voir, trop peu scrupuleuse, de l'ancien ministère Pitt.

2. Déjà, le 6 mai, Ch. Bertin avait averti Condé qu'il comptait que « sous peu nous serions renvoyés à nos postes. » Il ajoutait : « Je ne me dissimule pas les difficultés en tous genres qui seront mises à nos communications avec la France. Il en est que peut-être Monseigneur pourrait me faire obtenir les moyens, sinon de les annuler, au moins de les diminuer considérablement. »

178. — BOTHEREL A CONDÉ

Londres, 24 juillet 1803.

J'ai vu hier M. d'Auvergne, se disant prince de Bouillon et reconnu comme tel et sous ce nom en Angleterre [1] où on n'avait aucun intérêt de s'y opposer. Il désirerait, pendant son séjour ici qui sera très court, avoir l'honneur de voir V. A. S. ; il m'a prié de le présenter chez elle un des jours de la semaine prochaine, si cela convenait à Monseigneur. Appelé ici par le gouvernement, il a reçu l'ordre d'y garder l'incognito ; ordre qui n'a eu, ce me semble, pour objet que de l'empêcher de se présenter au Parlement, et chez les membres de ce corps qui avaient demandé que Bonaparte eût fait à cet officier britannique réparation de l'insulte qu'il lui avait faite [2]. Obligé de se présenter tous les jours à l'Amirauté ou chez quelque ministre, il ne peut savoir le jour où il pourrait se rendre chez Monseigneur. Je demanderais donc à V. A. S. la permission de le lui mener, le jour qu'il serait libre. Il peut être très utile à la cause, ayant été chargé jusqu'ici

1. La fortune de Philip Dauvergne tenait du roman. Né à Jersey, devenu officier de la marine anglaise, il fut pris à bord pendant la guerre d'Amérique et conduit en France. Là, une ressemblance de nom, due sans doute au hasard, le fit remarquer par le prince de Bouillon, un La Tour d'Auvergne, qui s'imagina retrouver dans le jeune prisonnier un parent éloigné, et qui eut la fantaisie de l'adopter en 1792, puis de l'instituer son héritier. Le gouvernement anglais s'était prêté à l'adoption. Il avait nommé le capitaine Dauvergne gouverneur des forces de mer à Jersey et à Guernsey.

2. En 1802, le nouveau prince de Bouillon voulut profiter de la paix pour recueillir en France son héritage. Arrivé à Paris à la fin d'août, il y fut arrêté le 7 septembre (cf. p. 241, note). On n'avait à lui reprocher qu'une part trop notoire prise dans les troubles de la Bretagne. Sur la réclamation de M. Merry, il fut relâché le 12 septembre, avec injonction de sortir du territoire. « L'affaire du capitaine d'Auvergne, écrivait Andreossy, a déjà fait beaucoup de bruit au Parlement.... Cette affaire est entre les mains d'un homme, M. Windham, qui abhorre jusqu'au nom français.... » (dép. du 23 décembre 1802. Voir un mémoire du prince dans le *Trial of J. Peltier*, app., nº IV).

de presque tout ce qui intéresse les royalistes de l'ouest de la France. Bertin, qui a accompagné cet officier et qui a sur son esprit infiniment d'influence, désire aussi que je le présente à Monseigneur, et l'aller voir avec M. d'Auvergne dit prince de Bouillon. Je prie Monseigneur de me marquer la conduite que je dois tenir.

....Ce qu'on avait débité ici sur les émigrés qui sont à Jersey est absolument faux. Voici comment les choses se sont passées. Le général Gordon fit publier que tout étranger qui était dans l'île devait sortir, mais qu'il ne considérait pas les émigrés comme étrangers. Ceux-ci allèrent en corps chez ce général, lui témoignèrent leur reconnaissance de ne les avoir pas regardés comme étrangers ; ils lui offrirent leurs services pour la défense de l'île. Le général les remercia de leur zèle, et, sur la demande qu'ils lui firent des corps et de la manière dont il voulait qu'ils servissent, il les laissa absolument les maîtres. Ils écrivirent au colonel des Chasseurs de Condé, régiment arrivé depuis peu d'Égypte [1]. Cet officier reçut avec beaucoup d'honnêteté cette offre. Ils doivent former une compagnie de volontaires dans ce corps.

(Arch. de Chantilly.)

179. — Vossey a Doyle

Guernsey, 15 septembre 1803.

Il y a un mois que, par ordre du gouvernement britannique et du général Georges, j'arrivai [2] sous votre com-

1. Ce sont les « Chasseurs britanniques », formés sous M. de Serocourt avec les débris de l'armée de Condé (cf. p. 74, note 2). Embarqués le 3 mars 1803 à Alexandrie, ils touchèrent le 25 à Malte et arrivèrent à l'île de Wight vers le 20 avril. Le régiment ne fut pas licencié : ainsi, à la fin de 1806, il se trouvait à Messine.

2. De Vossey (Guy-Toussaint-François), entré dans la marine en 1781, émigra en 1791 et servit dans le régiment d'Hector. Il fut blessé à Quiberon.

mandement, pour activer et servir la correspondance de Bretagne établie sous votre protection aux ordres de M. le chev. Thomas Saumarez [1]. J'étais parti de Londres avec l'assurance que vous aviez reçu des instructions relatives à ma mission. Vous avez été témoin, et vous m'avez puissamment aidé à vaincre les grandes difficultés que j'ai éprouvées à mon début. Avec votre protection et celle de M. de Saumarez, j'ai rempli les intentions du gouvernement, et j'ose dire que les officiers venus avec moi ont été conduits à leur destination [2] avec autant de zèle que de bonheur, malgré les difficultés multipliées que le défaut d'ordres m'a fait éprouver. C'est à vous, mon général, que je dois d'avoir vaincu ces obstacles; c'est à vous et de votre justice que j'attends de me faire avoir promptement des instructions qui me mettent à même de satisfaire mes chefs, et de prouver avec zèle que je suis un loyal et fidèle sujet. Je supplie à cet effet que l'on m'accorde :

1° De conserver avec moi Jérôme et Antoine d'Agorne [3];

2° D'être autorisé à prendre partout les guides, pilotes et correspondants bretons ;

3° Que ces braves serviteurs conservent le traitement

En 1800, il s'employa à Jersey aux préparatifs d'un nouveau soulèvement de l'Ouest pendant la campagne de Marengo, porta des munitions à Mercier dit la Vendée, et lorsque ce chef fut tué, le remplaça dans le commandement de la division des Côtes-du-Nord. Il était venu en 1801 en Angleterre, auprès de Georges, qui le fit charger de réorganiser la correspondance des îles normandes avec la Bretagne.

1. Sir Thomas Saumarez, frère cadet de l'amiral, né en 1760. Depuis 1799 il était inspecteur de la milice dans l'île de Guernsey, dont sa famille était originaire.

2. Voir p. 347, note 1.

3. Dans un état, dressé en 1814 par le prince de Bouillon, on lit : « Dagorne (Antoine), guide, demeurant sur la côte de Bretagne; d'une fidélité à toute épreuve. »

qui leur est accordé par le gouvernement britannique et payé par M. le prince de Bouillon ;

4° Qu'il soit fourni deux bons bricks de guerre, munis de bons bateaux, sous la direction et aux ordres de M. le chev. Thomas Saumarez ;

5° Des fonds, entre les mains de M. le chev. Thomas Saumarez, pour les frais de correspondance et pour les besoins des guides, pilotes, correspondants, et pour ceux qui reçoivent les officiers à la côte, et autres qui courent continuellement des dangers pour ce service.

Vous m'avez accoutumé, mon général, à compter sur l'intérêt que vous voulez prendre à ce qui me concerne ; c'est avec cette confiance dans votre justice que je fonde mon espoir d'être bientôt tiré de la position embarrassante où je me trouve. Je ne vous parlerai pas de reconnaissance : elle ne peut être égalée que par le dévouement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

(Record Office.)

180. — Mémoire de Poix

[Londres, vers 1809.]

....Cette correspondance [1] ayant été plusieurs fois suspectée et même découverte par la police française, pendant le long espace de temps qu'elle a duré (ce qui était absolument inévitable), il avait été autant de fois nécessaire d'augmenter plus ou moins le nombre des personnes qui étaient initiées dans ce secret, lorsqu'on s'était occupé de

1. La correspondance dite d'Abbeville. — L'auteur de ce mémoire, Poix (Pierre-Marie) dit Durieux ou Larose, était originaire du Boulonnais. « J'ai, disait-il dans une pétition, consacré vingt ans de ma vie au service de Votre Majesté. Depuis 1792, j'ai bravé tous les dangers et tous les genres d'infortune pour exécuter les ordres qui m'ont été transmis de votre part et suivre la correspondance entre les royalistes retirés en Angleterre et ceux qui étaient restés en France. » En 1803, Poix était devenu le principal associé de l'abbé Leclerc, dont il va être question.

son rétablissement. De là il était résulté que, déjà même au moment de la paix d'Amiens, une foule de gens avaient plus ou moins contribué à en procurer les divers matériaux, ou à la faire passer en Angleterre.

A cette même époque, quelques-uns de ces gens-là, considérant comme totalement renversées les espérances du retour de la monarchie légitime (qui ont toujours été le principal mobile de cette agence), n'hésitèrent pas de se prostituer au gouvernement usurpateur, et de lui faire à ce sujet toutes les révélations qui étaient en leur pouvoir ; tandis que d'autres, qui n'étaient plus restreints par la crainte du péril, se permettaient journellement des indiscrétions qui n'étaient pas moins dangereuses [1]. Les choses en étaient à ce point, lorsque la guerre actuelle fut déclarée. Munie de tous ces renseignements, la police prit aussitôt le parti d'envoyer dans le Boulonnais une nuée d'espions, auxquels une femme, nommée Mme Tiroco, qui était au fait des plus grands secrets, révéla tout ce qu'elle savait, uniquement pour se venger d'une injustice vraiment criante, que M. Lemoine (autrement M. Ratel) lui avait faite. Ces espions firent faire sur-le-champ des visites domiciliaires dans toutes les maisons suspectes, d'où ils firent successivement enlever et emprisonner une douzaine de personnes [2]. M. Leclerc Boivallon [3], qui était le

1. Comme on va le voir, les « révélations » s'appliquent plus particulièrement à Mme Tiroco, et les « indiscrétions » à l'abbé Ratel.

2. Vers le 1er août 1803, le préfet de police reçut une dénonciation d'un certain Bouton et d'Isabelle Brunet, femme Tiroco, qui avait à se plaindre de l'agence. Il se concerta avec le Grand Juge et envoya deux agents à Boulogne, où ils arrivèrent le 6 août. Quelques pêcheurs furent arrêtés (cf. *Corr.*, n°s 7041, 7094) ; mais les principaux affiliés purent se soustraire aux recherches. Il en fut de même, à la fin du mois, lorsque la gendarmerie reçut contre eux dix-sept mandats d'amener. On sut alors que l'abbé Ratel n'était plus en France.

3. L'abbé Leclerc de Boivallon (Julien-René). On trouvera dans la *Biogr. des Contemporains*, III, 220, quelques détails sur ce personnage.

directeur en chef de l'agence, et dont Paris avait été auparavant la résidence ordinaire, était lui-même alors dans cette contrée. Ce ne fut qu'avec une infinité de peines et de précautions, que lui, le soussigné et quelques autres, purent échapper aux recherches et aux poursuites des espions qui, depuis ce moment-là jusqu'à la fatale catastrophe [1], ne cessèrent pas un seul instant d'être sur leurs traces, quoiqu'ils changeassent fréquemment de retraite. Il ne s'écoulait presque pas de semaine, qu'ils ne se transportassent nuitamment, à pied et pendant tout un hiver, à des distances de 70 à 90 milles, faisant ordinairement 25, 30 milles, et quelquefois plus, dans une seule nuit. Les arrestations ci-devant mentionnées eurent lieu deux ou trois jours après le retour du soussigné de Londres, où M. Leclerc l'avait envoyé porter ses premières dépêches, même avant que la guerre eût été formellement déclarée.

Ce fut pendant son séjour en Angleterre que l'amirauté donna l'ordre aux croisières anglaises d'arrêter tous les bateaux pêcheurs français qu'elles rencontreraient en mer [2]. Dans la première capture se trouvèrent compris deux de ceux qui étaient dans l'usage d'apporter la corres-

Voici ce qu'en disait M. Dutheil en 1816 : « Lors de la formation de l'agence des affaires du Roi en France, composée de MM. Brottier, La Villeheurnoys et Duverne, M. Leclerc fut et resta attaché à cette agence jusqu'à sa dissolution. M. de La Barberie, par qui l'abbé Leclerc avait été élevé, à son retour en France de la mission qu'il avait été remplir auprès du Roi, crut devoir choisir M. l'abbé Leclerc pour son coopérateur, afin de l'aider dans l'exécution des ordres de Sa Majesté. M. Leclerc, qui avait été mis en rapport avec le général Pichegru avant la déportation de ce général en 1797, continua à être chargé de la correspondance de l'intérieur jusqu'en 1804. »

1. Voir la Partie VI (t. II).

2. Probablement en vertu d'un ordre général, donné à Londres le 16 mai 1803 (voir *Corr.*, n° 6875, et article du *Moniteur* du 7 juillet). Par représailles, le Premier Consul rendit un arrêté le 2 prairial (22 mai), prescrivant de courir sus aux bâtiments anglais et de garder prisonniers tous les Anglais qui se trouveraient en France. Lord Elgin, lord Yarmouth, etc., furent retenus de cette manière.

pondance secrète dans cette île : l'un des deux était même chargé alors des secondes dépêches de M. Leclerc. Le soussigné fut autorisé d'assurer sur-le-champ, au nom du gouvernement, aux maîtres de ces deux bateaux, que la valeur leur en serait fidèlement remboursée, et qu'on leur permettrait de les ramener de suite en France, si cette faveur ne les exposait pas à de trop grands dangers. La première mesure ayant été reconnue la seule praticable, l'estimation de ces deux bateaux fut faite et portée à £ 509, sous les yeux mêmes du soussigné, et sous la direction de l'infortuné capitaine Wright, que Bonaparte a fait assassiner depuis ce temps-là dans la prison du Temple....

Il est indispensable d'observer ici que M. Dutheil, accrédité auprès du gouvernement britannique par S. M. Très Chrétienne, alors régent du Royaume, avait établi cette correspondance en 1794, pour entretenir entre M. le Régent et les royalistes de l'intérieur de la France des rapports aussi nécessaires qu'utiles ; que c'était à lui en conséquence qu'était adressée cette correspondance, dont il communiquait aux ministres de la Grande-Bretagne, et conformément aux intentions de S. M. Très Chrétienne, tout ce qui pouvait intéresser le gouvernement de S. M. Britannique.

En 1803, lors du renouvellement des hostilités, le ministère britannique, qui avait souvent été à portée de connaître l'utilité de cette correspondance, dont les circonstances avaient forcé de diminuer l'étendue, témoigna le désir qu'elle fût relevée comme elle avait subsisté dans la guerre précédente. Mais alors M. Dutheil, qui lui-même s'était retiré des affaires publiques, ne se trouvant plus dans le cas de communiquer officiellement avec le ministère britannique, proposa à S. A. R. Monsieur de per-

mettre que M. Lemoine fût indiqué à M. Hammond [1], pour recevoir cette correspondance et la transmettre au ministère britannique. M. Dutheil, en proposant cette mesure à S. A. R., trouvait deux avantages : le premier, de ménager les fonds de l'Angleterre, M. Lemoine jouissant d'un traitement considérable qui avait été demandé pour lui [2]. Le second avantage était de ne pas être obligé de mettre une nouvelle personne dans le cas de connaître la correspondance et les agents qui y étaient employés ; ce que M. Lemoine connaissait déjà, ayant lui-même été attaché à la correspondance, d'abord sous les ordres de M. le baron de Coigny et de MM. Crenolle et Hyde pendant quatre mois en l'année 1800 [3], et ensuite sous les ordres de M. Dutheil pendant huit ou dix mois de l'année suivante. M. Lemoine, que M. Dutheil n'avait connu qu'à la fin du mois de novembre 1799 et qui avait été employé de la manière et pendant le temps qui viennent d'être rappelés, se trouvait alors en Angleterre depuis dix-huit mois, et il était venu se réfugier pour se soustraire aux poursuites dont il avait été l'objet en France. M. Dutheil ignorait, à cette époque, que M. Lemoine ne devait qu'aux indiscrétions multipliées qu'il avait commises les persécutions auxquelles il avait été en butte, et qui depuis ont été une des causes de la perte de la correspondance, de la

1. Hammond (Georges) avait été « under secretary at the Foreign office » dans plusieurs cabinets. Il était de ceux qui, pour les affaires de France, perpétuaient la tradition du ministère Pitt.

2. L'abbé Ratel dit Lemoine, étant revenu à Londres à la fin de mai 1802, on sollicita pour lui un traitement, fondé sur les services que la correspondance rendait aux Anglais, et sur la part que l'abbé avait prise autrefois à l'évasion de sir Sidney Smith. Le traitement ne fut accordé qu'au commencement de 1803.

3. Ces trois royalistes, sous les noms supposés de Dubois, Paul, Ferrand, avaient reçu de Monsieur la mission de former à Paris le comité, dont la correspondance saisie a été publiée sous le titre de « Conspiration anglaise » (voir p. 174 et 346, notes).

condamnation à mort de quelques-uns des agents qui y étaient employés, de l'exécution de quelques autres, et de la persécution que tous ont essuyée.

Le nouvel arrangement dont on vient de parler avait eu lieu lors du séjour du soussigné à Londres, dans le voyage dont il a déjà été fait mention. Il fut particulièrement chargé d'en apprendre tous les détails à M. Leclerc, outre que les lettres qu'il lui remit, à son retour, l'en informèrent pleinement....

(Arch. nationales.)

181. — Ratel a Hammond

Londres, ce 19 octobre 1803.

M. Lemoine a l'honneur de joindre à la présente note la copie des signaux convenus entre M. de Saint-Remi [1] et lui pour renouer la correspondance, interrompue par la capture des bâtiments pêcheurs, et qui ne peut être maintenant rétablie que par la coopération des vaisseaux de Sa Majesté Britannique en station dans les parages de Calais et de Boulogne. Ces signaux ont été concertés avec le capitaine Wright, qui les a portés lui-même à Deal [2], pour en faire donner communication à l'amiral qui y commande, par le colonel Smith. M. Lemoine joint ici la réponse de l'amiral au colonel, par laquelle le premier exige de recevoir une communication officielle desdits signaux, avec l'ordre de l'amirauté de les faire exécuter. Comme M. de Saint-Remi, porteur des mêmes signaux à la côte opposée, est arrivé sans aucun accident à Hellevoet Sluis [3] le 9 de ce mois, et qu'il mande de là qu'il croit être

1. M. Lelièvre dit Saint-Remi était un des principaux affidés de l'abbé Ratel dit Lemoine.
2. Port à peu de distance et au nord de Douvres.
3. Port sur la terre de Voorne, en Hollande.

dans les environs de Boulogne vers le 20 suivant, M. Hammond est instamment prié d'obtenir de l'amirauté les ordres nécessaires pour faire exécuter les signaux ci-joints, le plus promptement possible, à l'effet de recevoir de M. de Saint-Remi tous les renseignements accumulés à la côte depuis si longtemps, et de renouer la correspondance d'une manière invariable pour l'avenir.

M. Lemoine a aussi reçu des nouvelles de l'exprès qu'il a envoyé en France, le 16 septembre, avec tous les Français qui ont été renvoyés d'Angleterre à cette époque. Après une traversée de quinze jours, il a débarqué à Morlaix le 1er octobre, d'où il s'est rendu de suite à Paris et à Boulogne. M. Lemoine ne fait plus aucun doute que la correspondance ne soit à présent renouée imperturbablement, si l'amirauté veut expédier les ordres nécessaires pour faire usage des signaux convenus, tant à Boulogne qu'à Waldam près Calais. — Il prie M. Hammond de recevoir l'assurance de son dévouement et de son respect.

(Record Office.)

182. — Jacobi au roi de Prusse

Londres, 12 août 1803.

....Le gouvernement britannique vient d'inviter le général Dumouriez, qui demeure à Altona, de se rendre en Angleterre [1]. C'est pour s'entendre sur les plans formés de son temps en France pour des descentes dans ce pays-ci. Il est certain, avec cela, que, les moyens de défense in-

1. « Ayant été appelé en 1803 en Angleterre par le gouvernement pour un travail sur la défensive des trois royaumes, pendant que j'en étais occupé et depuis que je l'ai achevé, j'ai cru de mon devoir de présenter en toute occasion aux ministres du roi mes opinions sur ce que je croyais intéressant pour assurer nos succès et la ruine de Bonaparte .... » (Dumouriez à Wellington, 17 août 1812; *Supplem. despatches of Wellington* VII, 384. Cf. Castlereagh, VIII, 68, 75, 128, 252, 260.

térieure étant une fois réglés, on ne tardera pas à se porter à l'entreprise offensive contre la France....

(Arch. de Berlin.)

Article du Courrier de Londres.

Londres, mardi 23 août 1803.

.... Le général Dumouriez est ici depuis quelques jours [1]. On a sur-le-champ dit que le gouvernement l'avait fait venir pour lui confier le commandement d'une expédition contre la France. Quelques éditeurs de papiers-nouvelles se sont crus obligés de rassurer le public à cet égard ; d'autres ont dit des injures au général Dumouriez. Il était parfaitement inutile de justifier le gouvernement d'avoir songé à donner à un étranger le commandement d'une armée anglaise : il n'était pas nécessaire de dire des

1. « Le général Dumouriez vient d'arriver ici avec le dernier paquebot anglais de Tönning » (dép. de Jacobi, Londres, 19 août).

Depuis sa course inutile en Russie, en 1800, Dumouriez vivait à Altona, près de Hambourg. Il avait, à plusieurs reprises, tâté le terrain pour une rentrée en France (lettres au Premier Consul du 3 novembre 1800 ; à Hédouville du 10 mai 1802) ; et en même temps il continuait à inventer des plans, avec une fécondité dont il fatiguait les chancelleries. « Vous saurez sûrement déjà, écrivait M. Bignon, que Dumouriez, toujours tourmenté du besoin de conseiller les rois, et occupant contre son pays cette activité qu'il employa jadis pour son service, entretient avec l'archiduc Charles, des ministres autrichiens et d'autres personnages marquants, une correspondance, dont l'objet est de présenter sous un point de vue inquiétant pour l'Europe, les actes du gouvernement français et les grands événements qui chaque jour consolident la puissance de la République » (dép. de Berlin, du 17 avril 1802).

Dans une dépêche envoyée à Czartoryski, de Londres le (17) 29 juin 1804, le comte Vorontsov dit : « C'est [le duc d'Orléans] qui, par adresse (car il en a beaucoup), s'empara du duc d'York et l'engagea à faire venir ici l'intrigant Dumouriez, avec lequel il a toujours conservé une liaison intime » (*Archiv. de Vorontsov*, XV, 224). — Le comte Vorontsov était de ceux, assez nombreux, qui n'avaient aucune estime pour Dumouriez. Dans l'été 1803, s'adressant confidentiellement à lord Hawkesbury : « Permettez-moi, lui écrivait-il, de vous demander en ami s'il est vrai, ce que je viens d'apprendre, que Dumouriez est venu ici. Serait-il possible que vous puissiez vous fier à un coquin comme lui ? »

injures au général Dumouriez. Dans le nombre des conjectures auxquelles son arrivée a donné lieu, il n'y en a qu'une de raisonnable, c'est que ce général, ayant eu part à des plans de descente en Angleterre [1], le gouvernement n'a pas cru devoir négliger de s'informer de tous les moyens qu'on a pu imaginer pour rendre cette entreprise praticable....

(*Le Courrier de Londres*, n° 16; du 23 août 1803.)

183. — Gore a R. King

London, august 30, 1803 [2].

Hammond, whom I saw yesterday.... thinks that Bonaparte is bad with most of his generals, and that his opponents increase upon him. But as you know incredulity on some subjects is not the greatest defect of certain men, you may judge what weight to give to such accounts : they doubtless have their emissaries in all parts of France, and some who are very obnoxious to Bonaparte, even in Paris, and they believe that his efforts to prepare for the invasion are much slackened....

Dumouriez and Pichegru are here [3]; and there is some

1. Ces plans sont antérieurs au moment où Dumouriez a été ministre de la guerre (1792); ils remontent aux années qui ont précédé la Révolution. Etant alors gouverneur de Cherbourg, Dumouriez présenta un long mémoire sur les moyens de s'emparer de Jersey, Guernsey et Wight (*Moniteur* du 21 octobre 1803). — Dans son « Nouveau tableau spéculatif de l'Europe, » publié à l'étranger en 1798, Dumouriez, examinant un projet d'invasion de l'Angleterre, annoncé par le Directoire, disait : « Il faut ici arracher le bandeau de l'illusion et prouver que cette descente est possible » (ch. x); et il donnai à cette thèse un développement qui n'est pas sans intérêt. On remarquera même quelque analogie entre ses idées à cet égard et celles du duc d'Enghien.

2. M. Gore, consul des États-Unis à Londres, y faisait les affaires depuis le départ de l'envoyé, M. Rufus King, qui avait quitté Londres le 18 mai 1803.

3. L'abbé Ledieu, qui a vécu dans l'intimité de Dumouriez, dit que « Dumouriez vit Pichegru et discuta avec lui tous ses plans, qui tous ne pouvaient obtenir son approbation, et ses moyens, qui n'étaient pas à la hau-

reason to believe an attempt will be made to invade France. Dumouriez, I learn, is disgusted with the want of spirit of the administration, and I think whatever may have been their original intention, it would be so unpopular that they will not dare to employ him.

Miranda [1] declines to see Dumouriez....

(*Life and Corresp. of R. King*; IV, 298.)

184. — Alquier a Talleyrand

Naples, 18 vendémiaire an XII (11 octobre 1803).

.... Le chevalier Acton m'a dit qu'il avait appris de M. de Castelcicala [2] que, dans une assemblée des Princes

teur de l'entreprise. Il y avait deux choses que Dumouriez blâmait principalement : l'une, l'indiscrétion avec laquelle on divulguait ce projet; l'autre, le choix des associés de Pichegru. Quant au résultat, il était trop incertain pour qu'il en fût beaucoup question. Pichegru ne voulait que jouer le rôle de Monk, sans s'occuper beaucoup des institutions à donner pour limites et pour appui à la royauté, dans le cas où il réussirait à la faire rétablir.... » (*Le général Du Mouriez et la Révolution française*, p. 459). — Les entretiens entre Dumouriez et Pichegru ont dû être successifs. Le résumé que l'abbé Ledieu prétend en donner ici nous reporterait plutôt au mois de janvier 1804, lorsque le départ de Pichegru pour Paris a été décidé.

1. Le général Miranda, d'origine espagnole, suivit Dumouriez dans les campagnes de l'Argonne et de Belgique, et fut dénoncé et arrêté par lui après la défaite de Neerwinden. Il avait publié contre lui plusieurs écrits.

2. La dépêche du prince de Castelcicala, ministre des Deux-Siciles à Londres, n'a pas été retrouvée aux archives de Naples. — Sous la date de Londres, 26 août, le *Moniteur* du 13 septembre 1803 annonçait que « sept princes français et les généraux Dumouriez et Pichegru ont tenu aujourd'hui une assemblée, qui a eu pour objet le projet d'une descente en France. On dit que le général Dumouriez a prêté serment de fidélité à Louis XVIII. » Cette réunion eut lieu probablement à l'occasion de la Saint-Louis, célébrée le 25 août à Londres par les royalistes. La journée commença par une cérémonie dans la chapelle de King street, où assistèrent le c^te^ d'Artois, les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et le p^ce^ de Condé. Dans l'*Ambigu*, Peltier, feignant de s'adresser à Bonaparte, ajoutait ironiquement : « Il y eut, ce même jour, plusieurs dîners entre émigrés, outre celui que donna le frère du Prétendant. On m'a parlé, entre autres, de celui que se donnèrent les Chouans. Vous savez, ou vous ne savez pas, que la Bretagne est la province dont il reste ici un plus grand nombre d'individus. Ils se rassemblèrent chez le procureur syndic de leurs anciens états.... On y porta, d'une manière scandaleuse, la santé du Roi et celle

convoqués pour examiner un plan de descente rédigé par Pichegru et Dumouriez, le comte d'Artois avait observé qu'avant de proposer l'exécution du projet au ministère anglais, il fallait établir pour base qu'aussitôt après le succès de l'expédition, le gouvernement britannique reconnaîtrait la France comme monarchie, avec la même étendue de territoire que possède aujourd'hui la République française. M. de Castelcicala a joint que cette proposition fut vivement combattue par quelques membres de l'assemblée, notamment par le prince de Condé, et que les débats furent tellement animés qu'on se sépara avec aigreur et sans rien conclure....

(Arch. des Aff. étrangères.)

185. — Jacobi au roi de Prusse

Londres, 30 août 1803.

....Ce qui ne saurait qu'affliger les amis de la paix, c'est qu'on a lieu de soupçonner que le gouvernement britannique revient au système si dangereux d'une contre-révolution en France. Plusieurs données me font croire qu'on s'occupe sérieusement des moyens d'essayer de nouveau la réussite d'un semblable plan. Le succès, plus que complet, de l'armement national défensif paraît avoir fait concevoir au cabinet de Saint-James des plans offensifs de la plus grande étendue ; et la détronisation du Premier Consul en est sans doute le premier objet. Il paraît cependant exister dans le ministère des sentiments très discordants....

(Arch. de Berlin.)

des Princes de son sang ; on y chanta des couplets à leur honneur, et, pour que l'orgie fût complète, trois de ces Princes vinrent visiter la compagnie sur les dix heures du soir. Je ne vous dirai pas ce qui se passa alors ; vous devinerez facilement que le délire dut être à son comble.... En un mot, les Princes, en se trouvant au milieu de ces Bretons, crurent un instant se trouver parmi des hommes sortis des « Trente.... » (*L'Ambigu*, numéro du 30 août 1803.)

186. — Jacobi au roi de Prusse

Londres, 9 septembre 1803.

....Les bruits sourds qui couraient depuis quelque temps ici sur une entreprise contre les côtes de la France, semblent enfin devoir se réaliser [1]. Un embarquement de troupes vient de se faire à Douvres et Hastings; le nombre n'en est cependant pas assez grand pour un but d'une importance considérable. Peut-être voudra-t-on tenter de détruire les ouvrages de Cherbourg. La présence du général Dumouriez, autrefois gouverneur de ce port, paraît prêter à cette conjecture. Jusqu'à présent, rien n'annonce publiquement une entreprise majeure. Le plan du gouvernement britannique paraît tendre à nourrir en France le mécontentement qu'on suppose exister contre l'ambition démesurée du Premier Consul....

(Arch. de Berlin.)

187. — Bourbon a Condé

Londres, ce samedi [22 octobre 1803].

J'ai vu hier Monsieur, qui m'a chargé de vous dire que, comme vous lui aviez demandé s'il irait à la revue mercredi [2], il comptait y aller.

1. Le comte Vorontsov, dont les sentiments avaient toujours été hostiles au gouvernement consulaire, et même jusqu'au point de se mettre quelquefois en opposition avec sa cour, chercha alors l'occasion de faire causer Pichegru. On lit dans un billet du 6 septembre : « Le comte Vorontsov fait bien des compliments à M. Hammond, et le prie de vouloir bien avertir mylord Hawkesbury qu'il accepte son invitation à Coomb Wood pour vendredi prochain (9 septembre), pour rencontrer le général Pichegru. Il envoie par le courrier le billet à ce général, selon le désir de M. Hammond. » Le dîner qui réunit ces personnages fut mentionné dans le *Times*, et ensuite dans le *Moniteur* du 13 octobre. Ce même numéro du *Moniteur* parle aussi du rassemblement de la brigade Moore, qui se fit alors dans les Dunes.

2. Le 26 octobre.

M. le duc de Berry a fait demander ce matin si votre projet était d'y aller, et quel uniforme vous porteriez dans ce cas. J'ai répondu, comme il est vrai, que je n'en savais pas un mot, mais que je vous écrirais à ce sujet, et que si j'étais encore ici, je lui ferais part de votre réponse, ou que vous lui écririez directement. Je vois que cette histoire de revue fait une grande affaire. On fait déjà beaucoup de commentaires sur ce que Monsieur a le projet de mettre l'uniforme suisse, ce pays étant maintenant allié de la République française. M. le duc de Berry ne sait quel uniforme mettre ; ses entours de même. Je ne vois pas la raison de se donner tant d'embarras. Il est très simple, comme j'ai fait ici depuis sept ans, de n'y point aller du tout lorsque l'on ne peut pas y être à sa place. M. le duc d'Orléans a été à la dernière, en chapeau rond et en frac, à côté du Roi : rien de plus ridicule. Cette démarche ne peut avoir aucun but politique ; ainsi, pourquoi changer tout d'un coup de manière d'être et aller étaler sa misère aux yeux de tout Londres ? J'ignore qui a donné cette idée à Monsieur ; mais, dans mon opinion, elle ne peut être d'aucune utilité à notre cause, et je doute que les bons Français de l'intérieur lui en sachent bon gré....

(Arch. de Chantilly.)

Le comte d'Artois à Hawkesbury.

[Londres,] Baker-street, n° 46; 24 octobre 1803.

Le dessein que j'ai de trouver une occasion pour faire ma cour au Roi et pour admirer le noble zèle des habitants de Londres, me détermine à aller après-demain à la grande revue des Volontaires [1]. En vous informant de mon des-

1. Les revues de volontaires eurent lieu dans Hyde Park, les 26 et 28 octobre. Voici comment l'*Ambigu* [numéro du 30 octobre] rend compte de la

sein, je vous prie de juger, mylord, si vous croirez convenable que Sa Majesté en soit prévenue; et, dans ce cas, je vous demande d'être assez aimable pour vous en charger. Je vous renouvelle avec empressement, mylord, l'assurance de tous mes sentiments de haute estime et de considération.

(Record Office.)

188. — Jacobi au roi de Prusse

Londres, 28 octobre 1803.

On a remarqué, mercredi passé, que le roi, à la revue des Volontaires, avait fait appeler le comte d'Artois pour lui parler. Le prince de Condé, les Orléans et les généraux Pichegru et Dumouriez étaient aussi présents; et tous ces étrangers ont été traités avec distinction. Les deux derniers ont reçu une pension du roi de 1,200 £. Toutes ces démonstrations ne sont pas faites pour encourager dans ce moment l'espoir d'un rapprochement prochain. L'animosité contre le gouvernement français paraît en effet gagner de plus en plus....

(Arch. de Berlin.)

première : « Le Roi et la famille royale arrivaient à dix heures précises et étaient reçus au milieu d'acclamations que l'on aurait pu entendre d'un bout de la ligne à l'autre. Ils étaient joints, à leur arrivée, par quatre ou cinq des Princes du sang français, à la tête desquels on remarquait Monsieur, dont le malheur n'a point altéré l'éclat et la tournure élégante. Mgr le prince de Condé, en uniforme de colonel général de l'infanterie française, rappelait par son âge, par ses cheveux blanchis dans les travaux de Mars, par sa longue carrière toute militaire, par sa réputation, par sa valeur éprouvée, les souvenirs de tous les héros de son nom qui l'ont précédé, ainsi que l'œil perçant des royalistes français découvre dans la personne de son fils la suite des générations qui doivent le perpétuer. Plus heureux que leurs cousins de la branche espagnole, aucun Beurnonville, aucun soldat sorti des tripots de Paris, n'avait intimé aux Princes français le décret corse de dépouiller les décorations des ordres des rois leurs aïeux ; aussi c'étaient des rubans et des étoiles qu'on voyait à un mille de distance. »

189. — Jacobi au roi de Prusse

Londres, 1er novembre 1803.

....Ce que je crois savoir de science certaine, c'est qu'un mémoire raisonné a été présenté tout récemment au gouvernement britannique pour discuter la possibilité d'une invasion en France, au moyen d'un corps de troupes d'environ 20,000 hommes, qui seraient commandés par le comte d'Artois en chef, et où tous les autres princes français seraient placés à la tête d'une brigade. Ce corps devrait servir de noyau aux royalistes cachés et aux ennemis actuels du gouvernement en France. On répandrait, dès son débarquement sur le territoire de la République, des proclamations au nom de Louis XVIII : elles contiendraient, d'un côté, l'assurance d'un pardon général, et, de l'autre, l'engagement sacré qu'aucun des propriétaires de terres actuels ne serait troublé dans la possession tranquille de ses acquisitions, Louis XVIII devant se croire dégagé pour jamais de toute obligation envers la noblesse française, dont la majeure partie avait jugé à propos de se soumettre au nouveau régime.

Il n'est pas difficile de deviner les auteurs d'un semblable projet. Jusqu'à présent, il n'y a pas apparence que le cabinet de Saint-James fasse le moindre accueil à ces sortes de plans. Il paraît qu'on a résolu ici, en attendant, d'abandonner toute tentative quelconque d'un projet offensif contre l'intérieur de la France, pour voir quelle sera la manière dont Bonaparte voudra réaliser ses menaces d'une invasion dans ce pays-ci....

(Arch. de Berlin.)

190. — Déclaration d'Even

Rennes, 13 nivôse an XII (4 janvier 1804).

.... Il y a environ trois mois, qu'un mercredi, jour du marché de Callac, je vis arriver chez moi [1] le citoyen L'hostis Khor, maire de Maël-Pestivien [2]. Il m'annonça que de Bar était arrivé chez lui dans la nuit précédente, et il me remit une lettre par laquelle de Bar m'invitait à l'aller trouver [à Kerauffret].

Après m'avoir rappelé nos anciennes liaisons, [de Bar] me déclara qu'il venait dans l'intention de servir derechef la cause du Roi. Il me dit que sa mission actuelle avait deux objets : l'un de sonder l'esprit public du pays et de s'assurer des dispositions des anciens partisans et chefs, à l'effet de savoir si l'on pourrait y relever un parti et quelle en serait la consistance ; l'autre de lever un contingent de trente à quarante jeunes gens courageux, qui se tiendraient prêts à voyager aussitôt qu'ils en recevraient l'ordre, et à contribuer à exécuter, lorsqu'il en serait temps, un coup de main hardi. A ce sujet, il me fit la confidence qu'il y avait un projet de se débarrasser de la personne du Premier Consul en le tuant ; qu'à cette fin plusieurs agents, comme lui, étaient partis d'Angleterre et s'étaient répandus dans les départements pour y lever chacun leur contingent ; que ces divers contingents, dont le total devait être de quinze cents hommes, marcheraient secrètement par des points différents, pour opérer une jonction et agir quand le moment serait venu. Il m'invita à reprendre du service dans une conjoncture si majeure [3].

1. Even (Joseph-Laurent), né à Callac (Côtes-du-Nord) vers 1765, notaire, avait fait la guerre de la Chouannerie et s'était soumis. Il était beau-frère de Guezno de Penanster. — Sur de Bar, voir l'Appendice.

2. Maël-Pestivien est dans le canton de Callac (Côtes-du-Nord). Kerauffret est un château de cette commune.

3. Dans un mémoire de 1807, de Bar expliquait ainsi sa mission

Je lui répliquai d'abord, pour ce qui me concernait personnellement, que la tranquillité dont je jouissais depuis la dernière pacification m'était trop précieuse pour que je voulusse la troquer contre les chances de la guerre civile ; que je regardais son projet comme d'autant plus illusoire, que depuis que les campagnes étaient rentrées dans l'ordre et avaient obtenu ce qu'elles désiraient le plus, le retour des prêtres et la liberté de leur culte, elles paraissaient s'être attachées d'une manière immuable au gouvernement actuel ; que la preuve non équivoque de ces attachements résultait, non pas seulement des discours des habitants, mais encore de leur prompte et volontaire soumission aux lois et aux ordres qu'on leur intimait ; que j'étais persuadé, en conséquence, qu'on ferait de vains efforts pour les porter à l'insurrection ; que les anciens partisans et les chefs soumis, restés en France, me paraissaient également être décidés à se maintenir dans l'état de tranquillité dont ils jouissaient et qui faisait leur bien-être personnel ; que plusieurs des anciens chefs avaient même reçu des grâces du gouvernement, et étaient devenus ses obligés par les liens de la reconnaissance ; que, par ces différents motifs, je croyais qu'il ne réussirait pas à leur faire reprendre les armes ; qu'enfin je pensais qu'il ferait d'inutiles tentatives pour lever le contingent d'élite, dont la destination serait plutôt une cause de blâme que d'approbation auprès des gens mêmes qui n'ont pas d'affection pour le genre actuel de gouvernement, mais qui ont recouvré la liberté et le repos sous l'administration de Bonaparte.

« J'avais été choisi par le général Georges pour coopérer à la dernière et fatale entreprise qui a terminé sa glorieuse carrière ; j'avais été chargé par lui de conduire à Paris, de Bretagne, les secours dont il aurait pu avoir besoin. » De Bar, venu d'Angleterre par Jersey sur un navire anglais, débarqua, dans la nuit du 22 au 23 octobre 1803, sur la côte de Saint-Quay (Côtes-du-Nord).

Ma réplique, prononcée d'un ton ferme et rapidement, parut l'étonner, Il me riposta que les ressources du parti étaient beaucoup plus étendues que je ne semblais le croire, puisque je lui avais donné le titre d'illusoire ; qu'il ne s'agissait plus d'organiser seulement des troubles intérieurs, pour tâcher de porter la France à sa dissolution afin qu'on pût alors s'en emparer ; qu'aujourd'hui l'Angleterre servait de bonne foi la cause des Bourbons, et qu'elle leur fournirait abondamment des secours en hommes et en argent. Il m'apprit que le général Georges était repassé avant lui en France, avec plusieurs officiers qui s'étaient répandus dans le territoire ; qu'au moment où il me parlait, il présumait que Georges devait être ou dans le haut Morbihan [1], ou dans la Vendée. Il se flattait que les choses iraient mieux que je ne le croyais. Il me dit qu'on était persuadé en Angleterre que le Premier Consul tenterait l'expédition dont il la menaçait ; mais qu'on n'y craignait pas la descente, parce que, d'un côté, l'esprit national était très monté contre les Français, et que, de l'autre, tout le pays était dans un état formidable de défense. Il ajouta que, pour renforcer le parti qu'on pourrait se créer dans l'intérieur, le gouvernement anglais avait deux projets : l'un d'opérer un versement en France, pour faire diversion au moment où l'on jugerait que l'expédition serait prête à partir pour cingler vers les côtes de l'Angleterre ; l'autre de faire une descente plus considérable en France, un prince de la maison de Bourbon à la tête, pour rallier tous les partisans. Cette descente se ferait à l'instant même où l'expédition française manquerait son but : à cet effet une escadre anglaise avec des troupes de débar-

1. Voir p. 347, note 1, et les pièces suivantes (n°s 191 à 193), qui prouvent que de Bar lui-même croyait alors Georges dans le Morbihan ou dans la Vendée angevine.

quement fondrait sur la flottille française, l'écraserait, la disperserait, et, après y avoir répandu la consternation, ferait immédiatement voile pour nos côtes, et y exécuterait la descente, avec d'autant plus de facilité que la nouvelle du désastre de la flottille aurait abattu les Républicains et ranimé le parti du Roi.

De Bar insista pour que je ne me tinsse pas dans la neutralité, dont il me reprochait l'idée, et, sans m'écouter davantage, il me chargea de lui chercher des hommes d'élite. Me trouvant dans une position délicate et même dangereuse si je le contrariais davantage, j'eus l'air de me charger de ses ordres, persuadé que sa propre expérience le désabuserait bientôt, et que son départ de France me déchargerait du pénible fardeau de l'y voir.

Il était porteur de quelques journaux anglais, renfermant des diatribes contre le Premier Consul. Il les avait emportés, pour prouver, dit-il, à quel point était monté l'esprit public d'Angleterre contre l'usurpateur. Il avait aussi une certaine quantité de pamphlets de deux espèces : l'un ayant pour titre : « Apologie des émigrés français ou réfutation du libelle intitulé loi d'amnistie [1] » ; l'autre, « Publication faite par Monsieur, frère du Roi de France, relative à la proposition à lui faite de la part de Bonaparte d'abdiquer ses droits à la couronne, etc. » Il me remit deux exemplaires de chacun....

J'ajoute, par réminiscence, à ce que je viens de déclarer de ma conversation avec de Bar, qu'il me dit que, nonobstant mes pronostics sur l'insuccès de sa mission, il voulait essayer s'il serait plus heureux au pays que ne l'avait

1. « Apologie des émigrés français contre la proclamation diffamatoire, rendue sous le nom d'amnistie, le 26 avril 1802, par le nommé Napoleone Buonaparte, *alias* Bonaparte, d'Ajaccio en Corse, s'appelant le gouvernement de France. » (Londres, 1803.) Ce pamphlet a été attribué à Tinseau.

été Prigent, qui l'avait précédé, et qui, après avoir fait de vains efforts pour trouver des partisans, avait quitté le département et s'était rendu en celui de Maine-et-Loire [1]. A cette occasion, je répétai à de Bar qu'il éprouverait le même désagrément que Prigent....

D. Lorsque de Bar vous dit que l'Angleterre projetait une descente en France, à la tête de laquelle serait un prince français, ne vous parla-t-il point de Pichegru et de Dumouriez? — *R.* Il me dit que Pichegru accompagnerait le prince et serait un de ses officiers principaux, parce qu'il jouissait de beaucoup d'estime et de considération; que quant à Dumouriez, il doutait qu'il fût employé dans l'expédition parce qu'il n'inspirait pas de confiance.

D. De Bar ne vous nomma-t-il point quelque personnage de réputation, soit officier général, soit magistrat civil, sur lequel on comptait pour favoriser, soit des troubles, soit un coup de main? Ne vous communiqua-t-il pas le projet de corrompre les troupes, de les exciter à la désertion, de les embaucher? — *R.* Il ne me nomma aucun personnage marquant, soit de l'ordre militaire ou administratif, sur lequel on comptât pour servir les vues du parti royaliste; mais il me dit que, quand l'affaire serait suffisamment mûrie, et avant de faire éclater l'insurrection, on ferait en sorte de corrompre les troupes pour les embaucher, les porter à quelques excès et à la désertion en semant parmi elles des écrits et beaucoup d'argent; qu'alors aussi on tâcherait de gagner autant qu'on pourrait de leurs officiers, notamment de ceux qui auraient, par leur grade et leur autorité, le plus d'influence....

.... Un mois, à peu près, après l'entrevue de Kerauffret,

1. Des renseignements de police ont également signalé la présence de Prigent en Anjou. — Lorsque Prigent fut arrêté, en 1808, il n'avait pas fait moins de cent quatre-vingt-quatre voyages en France.

je reçus une lettre de de Bar par laquelle il me mandait de l'aller trouver.... Il me demanda compte de l'état de mes opérations. Je lui annonçai que toutes mes tentatives avaient été vaines, n'ayant trouvé personne qui voulût prendre parti. De son côté, il m'avoua qu'il n'avait rien fait; qu'il n'avait rencontré dans les uns et les autres qu'égoïsme ou indifférence ; qu'il désespérait de trouver dans ce département un seul homme de bonne volonté. Il s'étonnait du changement qui s'y était opéré en si peu de temps. Quoi qu'il en fût, il m'exhorta à ne point me décourager, et à me raidir, comme lui, contre les obstacles et les difficultés. Il me déclara qu'il comptait, du côté de Lorient, sur trois ou quatre jeunes gens d'élite, mais il n'en était pas encore sûr et ne me les indiqua point. Nous nous quittâmes.

.... J'en reçus, il y a dix-sept jours, une nouvelle lettre dans laquelle 1° il m'annonçait qu'il n'avait pas encore reçu de nouvelles d'Angleterre en réponse aux dépêches renfermées dans le paquet qu'il m'avait adressé [1], et qu'il avait d'autant plus d'inquiétude sur le sort de ce paquet, qu'il avait fait prendre des informations à la côte et avait appris qu'aucun bateau anglais ne s'y était montré; d'où il concluait que le paquet n'avait pas été rendu à sa destination. 2° Qu'eu égard à sa position, et d'après les ordres qu'il venait de recevoir, il était dans l'obligation de se rendre en Angleterre; mais qu'ayant des soupçons sur quelque pratique dans l'ancienne ligne de communication, il avait à s'occuper d'abord des moyens de se frayer une route nouvelle et sûre, soit par les Côtes-du-Nord, soit par quelqu'un des deux autres départements maritimes, selon

1. Ce paquet, contenant les trois lettres qui suivent, fut surpris entre les mains d'Even, vers le 20 novembre, par le capitaine de la gendarmerie des Côtes-du-Nord. Cet officier avait été dirigé par un de ces agents secrets qui s'étaient multipliés en Bretagne pour surveiller et dénoncer les Chouans

qu'il trouverait plus ou moins de facilité. Il me marquait que son absence pourrait être de deux à trois mois. Il ne me marquait pas de qui émanaient les ordres d'aller en Angleterre ; mais comme il m'avait précédemment dit qu'il était subordonné à Georges, je pense que ces ordres peuvent venir de lui seulement, vu que de Bar n'avait point reçu de nouvelles d'Angleterre.

.... Je lui avais objecté, dès notre première entrevue, que ses tentatives réussiraient d'autant moins, qu'il m'avouait n'avoir pas beaucoup d'argent. Il me répliqua que l'argent n'était qu'un mobile pour les âmes basses ; qu'il s'agissait, dans la circonstance, de faire un appel à l'honneur, et que pour les hommes bien nés l'honneur était la monnaie la plus précieuse ; qu'il n'était pas question de faire un ramassis de mercenaires, mais de jeunes gens choisis, dévoués à la bonne cause, celle du Roi, et déterminés à se sacrifier pour la faire triompher ; qu'au reste l'on aurait les fonds nécessaires pour l'entretien de la troupe lorsqu'il serait temps de la faire marcher, et qu'une récompense durable viendrait après l'action. — Je lui avouai que je trouvais extravagante l'idée de réunir quinze cents hommes et d'en dérober la marche à la police, si active en France. — Il me répondit que les jeunes gens d'élite marcheraient isolément, insensiblement, vers les points qui seraient déterminés. De Bar accueille peu les observations. Quoiqu'il ait de l'expérience, il a des idées hyperboliques, provenant de son fanatisme pour la royauté. Il s'imagine devoir trouver partout des enthousiastes comme lui, et je m'aperçus qu'en venant en Bretagne, il y a trois mois, il croyait qu'il n'avait qu'à se montrer pour rallier une foule de partisans. Il commence à se départir de ces idées : cependant il est toujours persuadé qu'un prince de la maison de Bourbon, venant en France, serait aussi-

tôt entouré d'un parti nombreux, même de la majorité de la nation....

(Arch. nationales.)

191. — De Bar a Georges

Le 12 novembre 1803.

Général [1], je travaille sans cesse à voir les individus les plus propres à l'opération dont nous avons parlé ; je les trouve très apathiques, et très alarmés des surveillants, et des recherches que l'on fait sur le compte de chaque voyageur arrivant à P[aris] et dans les environs ; ces comptes que l'on prend sur eux dans la commune dont ils sont partis, etc., etc. — Enfin, votre dernière résolution sur cet objet !

Je ne douterai jamais de former un noyau d'insurrection au moment favorable. Malgré l'indifférence du clergé et de la noblesse, un Prince avec une force imposante enlèvera toujours la nation entière, ce que cent mille royalistes réunis ne pourront faire. Alors, je crois voir déjà que je pourrai, préalablement, fournir un petit contingent.

Quand j'aurai fini ma mission, si je ne reçois de nouveaux ordres de vous, je me rendrai au lieu d'où je suis parti. Les rhumatismes me tracassent grandement : j'irai, jusqu'à tomber sur les dents. Ne doutez jamais de mon zèle et de mon dévouement. Salut et amitié respectueuse.

Gaspard.

P.-S. — J'emploie le plus utilement possible la petite somme que vous m'avez confiée. Je ne la ménage pas : aujourd'hui on ne peut rien faire sans beaucoup d'argent.

(Arch. nationales.)

1. Georges est désigné sous le nom du « Papa » ; M. de Vossey, sous le nom du « Juste » ; de Bar signe « Gaspard. » — Cette pièce et la suivante ont été publiées dans le *Procès* (II, 70 ; III, 329) ; mais ces textes sont souvent incorrects.

192. — De Bar au comte d'Artois

[12 novembre 1803.]

En suivant en basse Bretagne l'objet de la mission qui m'a été confiée par le général G[eorges], je me trouve singulièrement gêné par les demandes qui m'ont été faites de la part des personnes sincèrement attachées à leur souverain légitime. J'ose croire que le général G[eorges] a reçu de Son Altesse les instructions les plus étendues. Je ne sais où le prendre, et je crains bien que, d'ici quelque temps, je ne puisse recevoir de ses nouvelles. Dans cette incertitude, je supplie Votre Altesse Royale de me faire passer, par la voie de M. le chevalier de Vossey à Guernsey, des renseignements sur la conduite que je dois tenir avec les officiers français. Plusieurs occupant des places de première ligne ont montré le désir de servir les intérêts des Princes français. Quelle réponse peut-on leur donner ? Quelle assurance ? Veuillez bien, Monseigneur, me tracer directement, ou par le canal du général G[eorges], la conduite que je dois tenir dans l'occurrence que je viens de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale. Je vous prie de croire que, dans tous les temps, je mettrai tout le zèle et l'activité dont je suis capable, pour me rendre utile à la cause de mon Roi. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et un entier dévouement, etc.

(Arch. nationales.)

193. — De Bar a Vossey, *à Guernsey*

Le 10 novembre 1803.

Nous voici aux derniers jours de la lune. Voilà les renseignements que j'ai pu me procurer jusqu'à cette époque. Les moments ont été courts, et vous sentez qu'ayant un

autre travail à faire, je n'ai pu m'occuper uniquement des instructions [1] que je vous envoie. Pendant que l'objet de ma mission me retiendra dans cette partie, il dépendra de l'a[miral] de Som[arez] d'avoir tout ce qu'il pourra désirer depuis B[rest] jusqu'à Cherbourg ; mais il faudra qu'il m'envoie quelques fonds. Malgré ma bonne volonté pour lui être utile [2], je ne puis détourner quelques louis qui me restent, pour suivre à la piste les projets du Corse contre l'Angleterre.

Vous allez lire, à la lettre, les détails de mes correspondants jusqu'à ce jour :

L'armement général de B[rest] doit être de vingt vaisseaux, dont quatre à 3 ponts, deux de 80 canons, et quatorze de 74 canons, avec environ trente frégates, corvettes et autres bâtiments légers. Il y a maintenant sur la rade de B[rest] huit vaisseaux, dont pas un à 3 ponts, cinq frégates, trois corvettes et deux canonnières. On entend dire à tout le monde que cet armement ne peut pas être achevé avant le mois de mai ; l'opinion générale est que l'armée navale ne doit [pas] sortir de sitôt. Les ordres changent et se contremandent si souvent, qu'il n'est pas possible de savoir trop à quoi s'arrêter sur le lieu où l'on destine l'armée navale. Il y a trois mois, on avait donné l'ordre à tous les vaisseaux de se tenir prêts, pour le 1er vendémiaire (23 septembre), à prendre des troupes à bord, et l'on parlait beaucoup de l'Irlande comme du point où ils

1. C'est-à-dire des renseignements.

2. En 1807, de Bar avertissait le comte de La Châtre qu'il avait fait au gouvernement anglais « une réclamation qui m'est personnelle. Elle est relative à une correspondance et à des renseignements que m'avait demandés M. l'amiral de Saumarez, lorsqu'il fut chargé de me faire débarquer en Bretagne en octobre 1803, sur les armements de Brest et de Lorient, etc. Le mémoire que j'ai adressé à cet effet, avec toutes les pièces justificatives et le certificat de M. l'amiral de Saumarez, sont au bureau du baron général Charles Stuart, sous-secrétaire de lord Castlereagh.... »

devaient descendre. Cette époque est passée : il n'en a été aucunement question depuis. Il y a peu de troupes à Brest et même dans la Bretagne. La croyance générale est qu'elle passera l'hiver en rade.

Au reste, rien ne transpire des projets ultérieurs que peut avoir le Corse. Les bons politiques ne croient pas à la descente, malgré les formidables apprêts qui se font, et la vélocité qu'on met dans la construction des bateaux plats. Le Corse n'a en vue que d'intimider l'Angleterre et lui commander la paix. Cependant elle ne saurait trop être sur ses gardes dans tous les points, et prendre pour certain que les troupes partiront des ports de la Batavie, de Bruges, Ostende, Dunkerque, Calais, Boulogne et Cherbourg, et de B[rest] pour l'Irlande.

Depuis B[rest] jusqu'à Saint-Malo, on a fait une réunion de cent bateaux plats ou environ, avec quelques chaloupes canonnières, et de trois cents bâtiments dont le plus grand nombre ne porte pas huit tonneaux. Ces derniers sont destinés pour les fourrages et les vivres. On assure que cette réunion à Saint-Malo doit se rendre à Cherbourg et à Boulogne. On m'a écrit jusqu'à ce jour qu'[ils] ne resteraient pas à Saint-Malo ; que jusqu'à ce moment il n'était question d'aucun projet d'armement en cette ville. Je ne donne pas ce que l'on me marque de Saint-Malo comme officiel, et j'invite à G[uernsey] et à J[ersey] de se tenir sur la plus stricte défensive. D'ailleurs, en envoyant exactement, au décours et au commencement de chaque lune, au point où j'ai descendu, l'amiral Som[arez] peut croire qu'il sera parfaitement instruit, pour la sûreté de sa station, des points dont il craindra une invasion.

Quant à nos intérêts, mon cher V[ossey], je trouve le peuple le même. La noblesse en général est indifférente : la nullité et l'égoïsme sont désormais son apanage. Parmi

les rentrés, il y en a beaucoup de dangereux. Le haut clergé de ces pays, très partisan de l'usurpateur ; le bas clergé, indifférent; beaucoup d'eux, assez dangereux. Au milieu de ce dédale, je ne cesserai de croire qu'un Prince avec une force imposante enlèvera la nation entière. Il est certain que Buonaparte est perdu dans l'esprit public, qui n'est qu'engourdi. Suivant les propos des émigrés rentrés, les officiers de l'intérieur ne sont pas *not good for nothing*.

Je n'ai aucune nouvelle du Papa : j'ignore s'il vit et où il est. Dans le cas où vous auriez connaissance de lui, ou lorsque vous en aurez, voici un mot de lettre que vous voudrez bien lui faire parvenir.

Tout ce que l'on m'a marqué, c'est que l'on était surpris que vos arrangements ne fussent pas complets, conjointement avec M. l'amiral, pour avoir deux bâtiments et tout ce qui est nécessaire pour votre service sur la cô[te]. Faites en sorte, je vous prie, d'y envoyer exactement au temps opportun : on y trouvera toujours mes dépêches.

La proclamation de Mgr le comte d'Artois [1], et l'anonyme intitulé « L'Apologie des émigrés » ont fait ici la plus grande sensation. Le plus tôt possible, envoyez-moi autant que vous pourrez de nouveaux exemplaires, et cela sans délai.

Voici une lettre très pressée pour Mgr le comte d'Artois : que la réponse me parvienne sans attendre.

Aussitôt que ma mission sera terminée, j'irai vous joindre, si je ne reçois pas de nouveaux ordres. — Tout à vous, avec un sincère attachement.

P.-S. — Les rhumatismes à la main droite me gênent grandement.

1. La publication sur la proposition d'abdication.

Il vient de passer à Morlaix quelques échappés d'Irlande, lesquels se rendent à Paris. Ils sont fêtés par les administrateurs et escortés sur la route. Buonaparte rend des honneurs aux individus qui se soulèvent contre leur souverain légitime et contre leur pays natal.

(Arch. nationales.)

194. — État d'embarquement de Chouans

Londres, ce 18 novembre 1803.

1re classe, à 6 shillings par jour (109 £ 10 par an) :

Desroches [1]. Doizon.

1. Nous n'avons pu identifier ce personnage. Le surnom de « Durocher » a été pris par Crenolle, membre de l'agence de Monsieur à Paris en 1800 ; celui de « Desroches » a été donné à de Sol de Grisolles; celui, assez semblable, de « Deroc » ou « Duroc » a été attribué quelquefois à Deville, dit plutôt Tamerlan ou Tata. Or il ne peut s'agir ici ni de Crenolle, qui est resté étranger à la conspiration de Georges; ni de de Sol, qui était retourné en France depuis près d'un an ; ni de Deville, qui figure sur la présente liste sous son nom véritable. — Il est possible que « Desroches » soit une corruption anglaise du nom de Roger dit Loiseau. Comme Roger avait été nommé en 1801, par Georges, commandant de la cavalerie royaliste, le traitement exceptionnel de six shillings, réservé à quelques officiers supérieurs, peut lui être applicable. Nous avons dit (p. 347, note 1), que Roger avait été conduit directement en Bretagne avant le départ de Georges pour la France.

Les autres officiers chouans sont désignés ici — soit par leurs noms véritables (P.-J. Cadoudal, Coster, Deville, Gérard-Thomas, Guyonvarh, Le Lan, Le Mercier, Le Thieis [et non Le Kiese], Martin, Poulchasse) — soit par des surnoms: « Doizon » est La Haye de Saint-Hilaire; « Jean de Crach » est Le Bourdiec; « Kirch » est Brêche ; « Petit Jean-Jean » est Le Billy ; « Villeneuve » est Joyau. — Sur tous ces Chouans voir l'Appendice.

En laissant à part « Desroches », la liste comprend : — 1° trois des officiers débarqués à Biville avec Georges à la fin d'août (Doison, Kirch, Villeneuve). On en a omis deux autres, L. Picot et Quérelle. On a omis aussi Hermely et Troche, qui servaient de guides; — 2° tous les officiers faisant partie du second débarquement à Biville, qui paraît avoir eu lieu en décembre (P.-J. Cadoudal, Coster, Deville, Le Lan, Le Mercier, Poulchasse). M. Armand de Polignac, qui s'est joint à eux, appartenant à une catégorie qui ne recevait pas la solde des Chouans, est naturellement omis ; — 3° tous les officiers débarqués en Bretagne vers le même temps (Gérard-Thomas, Guyonvarh, Le Billy, Le Bourdiec, Le Thieis, Martin).

2e classe, à 4 shillings par jour (73 £ par an) :

Villeneuve.
Coster.
Deville.
Le Kiese.
Kirch.

3e classe, à 3 shillings par jour (54 £ 15 par an) :

Le Mercier.
Gérard-Thomas.

4e classe, à 2 shillings par jour (36 £ 10 par an) :

Pourchasse.
P. J. Cadoudal.
Jean de Crach.
C. V. Guyonvark.
A. Martin.
Petit Jean-Jean.
Jean Le Lan.

Les seize officiers ci-dessus dénommés sont, ou partis, ou prêts à partir.

Cape FRIEDING.

(Record Office.)

195. — J. REEVES A RUMBOLD

(Traduction.) Alien Office, 3 novembre 1803.

Sa Majesté m'ayant nommé pour, de concert avec les sous-secrétaires du ministère de l'intérieur, faire exécuter le bill sur les étrangers, je vous prie d'avoir la bonté d'accorder un passeport pour se rendre en Angleterre, à deux personnes appelées La Rochelle et Frédéric [1], si elles se présentaient pour le demander.

(Arch. nationales.)

1. Frédéric est le prénom de Lajolais, lui servant de surnom. — La Rochelle est Rochelle de Brécy (voir l'Appendice).

Reinhard à Talleyrand.

Hambourg, 27 frimaire an XII (19 décembre 1803).

....*P.-S.* — La note ci-jointe m'a été remise par le cit. Colleville [1] :

« L'un des hommes de la secte de Georges, de Limoelan [2], que l'Angleterre tient en réserve pour attaquer la France par des crimes, est arrivé de Londres à Hambourg vers la fin de la semaine dernière. Il se nomme Larochel. C'est l'ami d'un nommé Villeneuve, natif de Boulogne, aide de camp de Georges, d'un chouan appelé Roger, celui-là même qui mit le feu à la machine infernale. L'apparition de ce Larochel à Hambourg ne peut être indifférente. Il a dîné samedi [18] frimaire (10 décembre), chez le ministre anglais. Malgré que Larochel ait affecté de dire qu'il retournait à Londres, il y a lieu de croire, d'après des informations prises, qu'il est parti pour la France par la Suisse [3]. D'ailleurs, il n'est pas à présumer

1. Sur Colleville voir le t. II.

2. Limoelan, un des principaux auteurs du complot de la machine infernale, était alors en Amérique.

3. Ces renseignements sur Rochelle sont incomplets et erronés. Rochelle était un émissaire de Pichegru. En effet ce général, qui fondait tous ses projets sur les dispositions de Moreau, ne les connaissait pas avec certitude, et pour s'en assurer, avait envoyé vers lui l'ex-général Lajolais. Comme Lajolais tardait à répondre, Rochelle fut envoyé de Londres, à la fin de juillet, pour hâter cette réponse si importante. Le bruit courut même en Allemagne qu'il aurait été accompagné de Pichegru, arrivé, disait-on, le 2 août à Hildesheim. Quoi qu'il en soit de cette compagnie, qui, si elle était réelle, prouverait avec quelle impatience Pichegru voulait savoir s'il pouvait compter sur Moreau, Rochelle arriva à Paris vers la fin d'août, et remit à Lajolais une lettre, signée Bertolier, qui était de l'ex-député Couchery, ami intime de Pichegru. Puis, en septembre, Rochelle et Lajolais se rendirent en Picardie, peut-être (comme l'a dit l'acte d'accusation) pour chercher à s'y embarquer, retournèrent vers l'Allemagne et s'arrêtèrent à Francfort. Là, ils écrivirent à Pichegru que Moreau désirait le voir. Pichegru répondit en les encourageant à venir auprès de lui, et en même temps leur fit expédier à Hambourg l'autorisation de passeports, citée ci-dessus, et qui ne s'accordait alors que très difficilement.

que ce soit pour des affaires personnelles qu'il était venu passer trois fois vingt-quatre heures à Hambourg, et qu'il ait repris aussi promptement le chemin de Londres. Le signalement de ce Larochel est connu à Paris des autorités qui veillent à la sûreté publique. »

(Arch. des Aff. étrangères.)

196. — Déclaration de Lajolais

Paris, 27 pluviôse an XII (17 février 1804).

....Il y avait très longtemps que je n'avais vu le général Moreau, lorsqu'au mois de juin [1803] je me présentai chez lui à Grosbois, avec une lettre du général Pichegru [1], dont je me rappelle encore le contenu, et qui était conçue, autant que je puis m'en souvenir, en ces termes : « Je croirais commettre, mon cher général, une indiscrétion, si je m'adressais à tout autre qu'à vous dans ma position actuelle, pour réclamer vos bons offices en faveur du présent porteur. Vous savez mieux que personne tout ce qu'il a souffert pour moi [2] ; il est dans la situation la plus fâcheuse, et compte que vous voudrez bien vous employer pour lui faire redonner de l'emploi. » — Le général Moreau me déclara qu'étant fort mal avec le gouvernement, il me serait très peu utile ; me promit cependant de s'employer

1. Cette lettre, destinée à servir de prétexte pour une visite, avait été remise directement par Pichegru. Lajolais, en effet, s'était rendu à Londres vers le mois de mars 1803 et en était reparti en mai. « Si j'avais, avoua-t-il, tardé quatre jours plus tard à revenir d'Angleterre, le passage aurait été fermé à cause de la guerre » (*Procès*, IV, 420; cf. VI, 285). On le retrouve à Paris le 29 mai, et jusqu'au 26 août, dans un hôtel où il s'était endetté. Il vécut d'expédients jusqu'à l'arrivée de Rochelle.

2. Lajolais s'était attaché à Pichegru en l'an III. Il avait été arrêté en l'an V et mis en jugement comme complice de la trahison reprochée à ce général. Du reste, pour Lajolais, officier intrigant et besogneux et mari sans scrupule, cette persécution n'avait pas, disait-on, été le seul moyen de se maintenir dans les bonnes grâces de Pichegru.

pour moi, et, dans cette entrevue, me témoigna combien il était content de s'être enfin réconcilié avec Pichegru [1], combien il était fâché d'avoir été si longtemps brouillé pour un malentendu.

J'ai depuis, et pendant mon séjour, vu le général Moreau, à Paris, trois ou quatre fois : il me parlait du général Pichegru, et du désir qu'il avait d'obtenir de lui une entrevue. A la fin, je lui dis que, s'il tenait à cette entrevue, j'irais la solliciter moi-même. Il parut le désirer beaucoup. Je n'avais rien à faire à Paris ; j'écrivis au général Pichegru, par Francfort [2], que c'était le désir du général Moreau, et la disposition où j'étais de passer en Angleterre pour aller le chercher. Il me répondit, et m'encouragea dans ma résolution. Je me mis en route, et prenant le paquebot de Hambourg, sous le nom de Bourgues, marchand de carton, j'arrivai à Harwich vers le milieu de décembre [1803].

Pichegru, prévenu, comme je l'ai déjà dit, de mon arrivée en Angleterre, et que je ne devais y aborder que par l'un des deux ports de Harwich ou [Gravesend] [3], avait eu soin de faire parvenir à ces deux ports des ordres du gouvernement, de manière qu'on me laissa passer sans difficulté. Je pris la poste, et j'arrivai à Londres, au petit village de [Brompton], chez le général Pichegru.

Je l'y trouvai, n'ayant avec lui que Couchery, l'ex-député, et un domestique. Je lui rappelai que je n'arrivais que pour l'engager à venir voir Moreau l'un des premiers jours.

1. Sur cette réconciliation, voir le t. II.

2. Cette lettre a été envoyée vers le milieu d'octobre.

3. Le texte imprimé porte « Greverro. » Plus loin Brompton devient « Bamepton »; le capitaine Wright devient « Riger, » etc. — De pareilles erreurs sont fréquentes dans les volumes du *Procès :* elles sont imputables tantôt à l'imprimeur, tantôt aux greffiers qui ont recueilli les interrogatoires.

Entrant dans la chambre de Pichegru, j'y trouvai un Français qui causait avec ce général. Ce Français, sachant que j'arrivais de France, m'en demanda des nouvelles, que je lui donnai avec assez de négligence. Couchery, qui entra en ce moment, me dit que je parlais au comte d'Artois. Celui-ci resta peu de temps; mais je me rappelle qu'un moment avant de sortir, et à l'occasion de la France dont je venais de parler, il dit : « Si nos deux généraux peuvent bien s'entendre, je ne tarderai pas à y arriver. » On me demandera, peut-être, quels sont ces deux généraux dont parlait le ci-devant comte d'Artois? c'est sur quoi celui-ci ne s'est point expliqué ; et si l'on me dit que j'aurais dû au moins le demander à Pichegru, je répondrai que je connaissais trop bien Pichegru pour lui faire une pareille question [1]. Tous ceux qui le connaissent savent combien il est peu communicatif: il ne m'eût fait aucune réponse.

Je restai ainsi trois semaines à Londres avec Pichegru; je ne voulus y voir personne. Pichegru m'avertit que nous allions partir incessamment, et, trois ou quatre jours après, nous partîmes en voiture de poste, le général Pichegru, le capitaine [Wright] et moi, pour nous rendre à Déal, où nous arrivâmes à six heures du soir, le 10 janvier, et nous partîmes le 11, à une heure du matin. Nous avons été contraints par les vents, de manière que nous n'avons pu arriver que le 16 janvier, sur les onze heures. La chaloupe nous conduisit, à la marée montante, au pied de la falaise, où nous trouvâmes une corde, au moyen de laquelle nous montâmes. Nous étions six ou sept, savoir : Pichegru sous le nom de Charles; Rusillion sous celui de

1. Les deux généraux étaient, sans aucun doute, Pichegru et Moreau.

Major; Jean Marie; .... [1] sous le nom de Richemont ou de Bray; Armand, et moi [2]....

(*Procès de Georges*, III, 15.)

197. — Journal de Malmesbury

[February] 1804.

About this time, in the beginning of february, the measures concerted by Pichegru, Moreau, etc., were confided to me: they were represented as *immanquables*. The idea was the restoration of the monarchy under a Bourbon prince. Their plans were extensive and, as they thought, well and secretly arranged. Pichegru left England about the middle of january. As soon as anything like a successful step had taken place, and whenever the event became certain and the moment arrived that a more conspicuous character was necessary, lord Hertford [3]

1. Il y a ici une lacune et une incorrection. Il faut ajouter le nom de Rochelle, qui portait alors le surnom de Richemont, et au lieu de « Bray » il faut lire Brécy, puisqu'il s'agissait de Rochelle de Brécy.

2. Sur les personnes composant ce débarquement, qui a été le troisième fait à Biville, voir l'Appendice.

3. Nous croyons que ce nom est une mauvaise lecture de celui de Russell, duc de Bedford. Une dépêche de lord Whitworth, datée de Paris le 4 mai 1803, nous dit: « The duke of Bedford is still here, and conducts himself very properly.... He seems perfectly aware of the character and projects of the First Consul, and of the necessity (althongh he exaggerates the danger to ourselves) of imposing some restraint upon him, if possible. He appears to me to be one of the most moderate party men I can meet with » (Browning, 223). — Dans cette supposition, le caractère et les connaissances du duc, surtout son séjour en France, où il a été retenu prisonnier avec ses compatriotes au moment de la guerre, pouvaient le faire désigner pour la mission dont parle Malmesbury. Le bruit courut même en France d'une mission de ce genre. On lit, en effet, dans un bulletin du préfet de police, du 12 floréal an XII (2 mai 1804): « On parle toujours d'un arrangement avec les Anglais; on répand que le Premier Consul a appelé à Paris lord Bedford [et non Bridport], qui était à Verdun, et qu'après une conférence secrète, celui-ci est parti pour Londres en donnant sa parole d'honneur de revenir se constituer prisonnier dans le cas où les négociations seraient sans succès. »

was to appear in the double character of making peace and restoring the old dynasty. The duc d'Angouleme was to have gone to France, on due notice being given him. The event proved it was a very wide and deep-laid plot, but it also proved that improper persons had been confided, in, or imprudent language held.

(*Diaries*, IV, 293.)

198. — Silfverhjelm a Lagerbjelke

(Traduction du suédois.) Londres, 8 février 1804.

....Monsieur le ci-devant comte d'Artois m'a demandé un entretien particulier, il y a peu de temps, pour me prier de présenter respectueusement à Votre Majesté le désir et la demande du prince d'obtenir un commandement dans l'armée suédoise [1], en cas qu'une guerre par terre éclatât contre la France et que la Suède y prît part. Il ajouta que feu le roi Gustave III lui en avait promis un, à l'occasion de la première coalition.

(Arch. de Stockholm,)

199. — Castelcicala a Acton

Londra, 30 marzo 1804.

....L'affare di Moreau, Pichegru e Georges è stato intentato prematuramente, perchè Monsieur, conte d'Artois, ha assolutamente così voluto. So che mylord Hawkesbury rappresentò vivamente a Sua Altezza Reale il gran rischio che faceva correre ai suddetti individui, e procurò di

1. Le roi de Suède, comme on le verra plus loin, affectait contre Bonaparte un mauvais vouloir qui le portait naturellement vers l'Angleterre et les Princes. — La démarche de Monsieur doit être rapprochée de celle qu'il avait faite autrefois auprès de Georges III (pièce n° 171), et même des projets de descente en France agités à Londres pendant l'automne et l'hiver. Monsieur voulait ainsi paraître obéir aux instructions de Louis XVIII, à qui il dissimulait l'entreprise de Georges.

sconsigliarlo. Ma Monsieur rispose, che se non si correva rischio, non si sarebbe fatto mai niente, ed allora il ministero inglese fornì li bastimenti per comunicarsi, e danari....

(Arch. de Naples.)

200. — Vorontsov a Czartoryski

(N° 225.) Londres (25 mars), 6 avril 1804.

Plus j'obtiens d'informations sur toutes les menées des royalistes français à Paris, et plus je suis en état de confirmer, ce que j'ai eu l'honneur d'écrire déjà à V. Exc., que le ministère britannique n'a, ni eu aucune part au projet qui a été enfanté par Monsieur le comte d'Artois, ni qu'il a été bien informé de tout le contenu du projet de ce prince. La première nouvelle que mylord Hawkesbury a eue qu'on allait tenter de faire un changement dans le gouvernement français pour y replacer la monarchie, fut donnée par Pichegru lui-même, qui est venu lui annoncer, le mois de janvier passé, qu'il allait en France, ne demandant qu'un petit bâtiment pour débarquer, dans l'endroit qu'il indiquerait et qu'il connaissait être sûr. Le secrétaire d'État, qui ne voyait que du danger pour cet homme, si utile à conserver pour des temps plus favorables, étant le seul homme d'un grand caractère, de beaucoup d'habileté dans l'art militaire, de prudence et de discrétion parmi tous ceux qui entourent le comte d'Artois, tâcha de le détourner : mais en vain. Il s'aperçut que c'était le prince français qui instiguait le général à cette périlleuse entreprise. C'est alors qu'il parla au comte d'Artois lui-même, pour le dissuader à risquer de perdre un homme aussi important qu'est Pichegru ; mais il ne parvint pas à persuader ce prince. Il paraît, ou que le plan n'était pas clair et bien organisé, ou que Monsieur le comte d'Artois n'a

pas voulu s'ouvrir en plein envers mylord Hawkesbury ; car celui-ci m'a assuré qu'il savait seulement qu'il y avait de grands projets sur le tapis, mais qu'il a toujours ignoré les détails et l'ensemble.

En attendant, tout en gardant son secret, le comte d'Artois ne laissait pas de tirer de grandes sommes d'argent de M. Addington [1], n'employant à cela d'intermédiaire qu'un certain baron de Roll, son confident unique [2], Suisse de nation mais élevé en France, grand intrigant, sans aucun moyen de servir, n'ayant ni jugement ni connaissances.

Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire est que ce prince n'a confié ses vues ni au prince de Condé, ni au ministre qui a la confiance de Louis XVIII, le comte d'Escars, qui fait ici les affaires de ce malheureux roi ; et que ce dernier même ignorait la chose. Quand j'ai demandé au comte de Vaudreuil [3], qui est auprès du comte d'Artois, d'où il vient que Monsieur a caché au roi, son frère, ce qu'il faisait faire à Paris, il m'a dit que le roi a laissé au comte d'Artois le soin des correspondances avec les provinces du Nord et de l'Ouest de la France ainsi qu'avec Paris, ne se réservant que les provinces méridionales, où il entretient des correspondances. Ayant après demandé au comte d'Escars si tel était l'arrangement

1. Nous citerons, à ce propos, ce curieux passage d'un rapport de Desmarest au Grand Juge : « Voici comment l'administration anglaise agit dans les affaires qui concernent la France. Lorsque Dutheil ou l'évêque d'Arras ont quelque projet de correspondance, espionnage, qui exige des fonds, ils en font part à l'administration, qui les refuse et déclare qu'elle ne doit point s'occuper de cela. Ensuite on passe au Prince quelques fonds, sur un motif plausible et ostensible : les agents en font l'usage qu'ils entendent, et l'administration est en règle » (Rapp. du 16 ventôse an XI : 8 octobre 1802).

2. Cf. p. 179, note 4.

3. De Rigaud, comte de Vaudreuil, s'était établi en Angleterre en 1799. Bien que lié avec Mme de Polignac, dont les deux fils rejoignirent Georges à Paris, il se tint en dehors du complot.

entre les deux frères, il m'assura que la chose était exacte quant aux provinces du Nord et de l'Ouest, mais que Paris était nommément excepté, parce que le roi se réservait à entretenir toutes ces relations avec cette ville [1].

Ce qu'il y a de plus singulier est que, tandis que le comte d'Artois gardait le secret envers tout le monde, excepté l'intrigant baron de Roll, il ne cessait d'envoyer des émigrés français d'ici à Paris, sans regarder à la capacité, à la discrétion et à l'âge, comme entre autres les deux jeunes Polignac. En les envoyant, il leur disait : « Allez à Paris ; vous aurez de l'occupation », et il les adressait à des personnes qui étaient là : de manière que cette quantité de monde qui partait pour Paris, et qui avait l'étourderie de le dire à qui voulait les entendre, était déjà une cause assez suffisante pour mettre aux aguets l'espionnage du soupçonneux Bonaparte qui, ayant beaucoup d'espions ici, même parmi les émigrés français qui se disent gentilshommes et zélés royalistes, a dû être informé que quelque chose se tramait contre lui [2]. Ainsi, bien loin de s'étonner des arrestations qui ont eu lieu en France, on doit s'étonner de ce qu'elles n'ont pas été faites plus tôt [3].

(Arch. de Saint-Pétersbourg.)

1. Le conseil royal, formé secrètement à Paris, et dont un des membres était, comme on l'a vu (p. 26 et 219, notes), l'abbé de Montesquiou, n'était plus alors en exercice. Il est probable que, sans avoir été positivement supprimé, il avait de fait cessé d'entretenir ses correspondances, sous l'influence des événements, surtout de la paix générale.

2. On verra (t. II) qu'en dépit des indiscrétions commises, principalement à l'occasion du départ de Pichegru, la police française n'a été avertie du complot qu'à la fin de janvier, par les révélations d'un complice.

3. Cf. au t. II une dépêche de Jacobi, datée de Londres le 20 mars 1804.

201. — Guezno de Penanster a Blacas

[Londres, vers 1812.]

....(Il se plaint d'encourir la haine du baron de Roll : elle a sans doute pour cause) la crainte qu'un moment de franchise m'eût porté à jeter un rayon de lumière sur le départ inattendu du général Pichegru, dans une circonstance étonnante, et d'autant plus étonnante que le départ était formellement contradictoire, en première instance, à la convention établie entre les chefs principaux au moment de leur séparation. Cette contradiction frappante a produit, dans ses effets, des résultats fâcheux : le premier, de faire échouer l'entreprise et d'y faire sacrifier les premiers acteurs....

Le général Georges étant à Paris, ou dans les environs de Paris, après avoir lu quelques lettres qu'il venait de recevoir de Londres, s'écria tout à coup : « Est-il possible qu'on veuille mettre un baron de Roll entre les Princes français et nous ? » Se retournant ensuite vers Hermely dit Jean-Marie, il lui dit avec feu : « Si ce baron de Roll suit les Princes français, quand tu le verras dans l'échelle (on avait établi, en Picardie, une échelle de corde sur un rocher escarpé, par le moyen de laquelle on assurait les débarquements), coupe la corde, et f....-moi ce gueux-là dans la mer. C'est le plus grand service que tu puisses rendre à ton roi. »

Vers une autre époque, le général Georges se trouvant sur la côte de Picardie, on vint lui annoncer que le bâtiment de la correspondance venait d'arriver avec plusieurs personnes inconnues [1]. Sur ce bruit, le général Georges marcha aussitôt à leur rencontre, et ayant aperçu le géné-

1. Le 16 janvier 1804 (cf. p. 388).

ral Pichegru, il lui demanda aussitôt : « Les Princes sont-ils avec vous ? » — Sur la réponse négative, le général Georges, levant les yeux vers le ciel et tendant précipitamment le bras, dit : « Ah ! nous sommes perdus ! » — Toutes ces paroles m'ont été rapportées par M. de Saint-Hilaire, quand il vint à Guernsey en 1805, accompagné de MM. Kirch (dit La Bonté), Hermely (dit Jean-Marie) : ces deux derniers sont encore en vie [1] ; l'un, je crois, vit à Londres ou dans les environs ; l'autre, je crois, dans le nord de l'Angleterre. MM. Guillemot, de Bar, etc., en eurent également connaissance.

D'après ce que je viens de rapporter, je crois qu'il est assez inutile de faire mention des contre-ordres qu'on reçut dans le temps à Romsey, pour retarder le départ fixé du premier détachement [2] le...., et pour le faire partir ensuite en janvier ou au commencement de février, si ce n'est de dire que cela annonçait déjà une certaine variation dans la marche des affaires. Mais comme ce retard de plusieurs semaines fut entièrement heureux à vingt-trois de mes camarades qui formaient le premier détachement, je n'ai à dire ici qu'après quarante jours de traversée ils débarquèrent enfin à Guernsey en mars....

En supposant qu'on eût cru devoir déroger, à Londres, à la convention première, sous le prétexte apparent de décider le général Moreau par la présence du général Pichegru (j'aime à croire qu'en ceci on fut plutôt dupe que fripon), j'étais loin de croire que cette inconséquence dût un jour s'appesantir sur moi....

(British Museum.)

1. La Haye de Saint-Hilaire, surpris en Bretagne en septembre 1807, avait été exécuté à Vannes le 7 octobre suivant.

2. Sur ce détachement, qui était en effet le premier formé directement à Romsey, voir le t. II.

202. — Récit de Napoléon

Sainte-Hélène, jeudi 9 janvier [1816].

Mme Moreau a causé la perte de son mari, qui était bon, mais faible. Elle poussa l'impertinence, dans le temps où j'étais Premier Consul, jusqu'à marcher effrontément devant Madame Bonaparte, à laquelle Talleyrand offrait la main dans une fête qu'il me donnait. Il lui allongea des coups de pied pour qu'elle se rangeât, et fut obligé de la faire mettre de côté par quelques-uns de ces jeunes gens qui, avec des rubans au bras, faisaient les honneurs de la fête [1]. On ne peut concevoir l'impudence de cette dame. Un jour, elle alla chez l'Impératrice [2], et, comme celle-ci ne pouvait la recevoir de suite, elle s'en alla en fermant les portes avec violence et en criant qu'elle n'était pas faite pour attendre.

Je savais que Moreau tenait de fâcheux propos contre moi ; mais je le laissais bavarder. J'avais beaucoup fait pour lui ; je lui avais confié une armée magnifique, alors que je ne m'étais mis à la tête que de quelques conscrits ; je lui avais fait présent de pistolets superbes ; enfin, je le traitais fort bien en tout. Je savais qu'il avait pris quatre millions [3] ; je n'en parlais jamais. Lui-même m'avouait

1. Cf. le *Mémorial* (édit. de 1823, III, 322).

2. Mme Bonaparte, qui n'était pas encore impératrice.

3. Le rapport du Grand Juge et l'acte d'accusation parlèrent de la « fortune immense » de Moreau (*Procès*, I, ij et 45). Interrogé à cet égard, le général répondit : « J'ai de la fortune ! J'ai une terre et une maison : je pourrais avoir 50 millions ; » et, dans une déclaration lue à l'audience, il ajouta : « Je jouissais d'une fortune qui n'était grande que parce que mes désirs n'étaient pas immenses, et qui ne faisait aucun reproche à ma conscience » (*Id.*, V, 8 ; VII, 380). — Il paraît malheureusement probable que, pendant sa dernière campagne, Moreau, chargé de faire vivre en grande partie son armée avec des contributions levées sur les Allemands, n'avait pas résisté à toutes les tentations. C'est du moins ce qu'affirme Miot de Melito, chargé d'examiner les papiers de Moreau en 1804 (*Mém.*, II, 141).

qu'il ne se sentait pas capable de gouverner, et qu'il était plus heureux en second qu'en chef. Il venait souvent me voir et finissait par trouver que j'avais raison et que lui avait tort : nous dînions ensemble. Je lui avais déjà pardonné deux fois ses bavardages et ceux de Mme Moreau. Enfin, comme il continuait, poussé par sa femme, je dis à Lanjuinais que, s'il ne modifiait pas son attitude, je changerais à son égard, et que la loi était pour tous : « N'est-ce pas, Lanjuinais, la loi ? » — « Oui, Premier Consul; il n'y a rien à répondre. » Enfin, ses actions, ses propos dans les assemblées d'hommes devinrent tels, que je ne l'admis plus dans mon intimité. J'empêchai Joséphine, qui avait peur de sa femme et de sa belle-mère, de les recevoir ; je ne les rencontrai plus que dans les grands cercles, publiquement. Il s'était posé tout à fait en hostilité contre moi. Je le laissai se perdre tout seul ; je me retirai de cette affaire, pensant : « Moreau viendra briser sa tête contre les Tuileries [1]. » Il critiquait tout, et principalement ma garde, et là-dessus il s'attira des querelles avec Bessières. Je laissai les partis se prononcer [2].

Cependant Lajolais, qui l'avait entendu assurer que rien n'était plus facile que de me renverser, de s'emparer du pouvoir, et, dans sa mauvaise humeur, tenir d'autres propos du même genre, en avait fait part à Pichegru et à Georges. On pourrait même dire que c'est Lajolais qui a engagé toute cette conspiration.

Ils vinrent à Paris. Pichegru et Georges eurent une entrevue avec Moreau, le soir, sur la place de la Madeleine : Moreau venait par la rue Royale, et Pichegru fut au-devant

D'après lui, Moreau se serait enrichi, en effet, de quatre millions aux dépens de l'Allemagne.

1. Cf. *Journal de Gourgaud*, I, 192; *Mémorial*, VII, 322.

2. C'est-à-dire s'accentuer.

de lui par le boulevard, l'embrassa et lui annonça qu'il venait dans la capitale pour renverser le Premier Consul. Georges restait à l'écart : Pichegru fut le chercher et le présenta à Moreau. Celui-ci, qui ne s'attendait pas à ce que les propos tenus devant Lajolais fussent pris à la lettre, en était fort embarrassé. — Georges lui demanda sur quoi il pouvait compter. — Moreau lui répondit : « Renversons Bonaparte, et alors tout le monde est pour moi. Je serai nommé Premier Consul, avec Pichegru, et on vous réhabilitera. » — Georges s'écria qu'il ne prétendait pas seulement à cela ; qu'il voulait être troisième Consul. — A ces mots, Moreau lui déclara que si l'on savait seulement que lui, Moreau, était d'intelligence avec un chouan, toute l'armée se lèverait contre lui et le coup manquerait. Il fallait d'abord tuer le Premier Consul, et alors tout le monde se déclarerait pour Moreau. — Georges lui dit de choisir trois hommes décidés parmi ceux qu'il croyait que lui, Moreau, avait à sa disposition. — A quoi Moreau avait répondu : « Bonaparte vivant, je ne puis disposer de personne ; mais une fois qu'il sera mort, j'aurai pour moi la France et l'armée. » — Des reproches furent alors échangés. « Vous nous faites venir et vous ne pouvez rien ! » Georges s'écria même : « Bleu pour bleu, j'aime mieux que Bonaparte règne que vous ! » Là-dessus ils se séparèrent [1].

1. On peut rapprocher de ce passage le récit du *Mémorial* (VII, 323) : « Moreau avait en effet conféré avec Pichegru et Georges ; il avait répondu à leurs propositions : « Dans l'état présent des choses, je ne pourrais rien pour vous autres ; je n'oserais pas vous répondre même de mes aides de camp. Mais défaites-vous du Premier Consul : j'ai des partisans dans le Sénat ; je serai nommé immédiatement à sa place. Vous, Pichegru, vous serez examiné sur ce qu'on vous reproche d'avoir trahi la cause nationale. Ne vous le dissimulez pas, un jugement vous est nécessaire ; mais je réponds du résultat : dès lors vous serez second Consul. Nous choisirons le troisième à notre gré, et nous marcherons tous de concert et sans obstacle. » — Georges présent, que Moreau n'avait jamais

Cependant, Moreau avait dit à Pichegru qu'il le recevrait volontiers chez lui, et lui indiqua même les moyens de pénétrer jusqu'à lui, mais que, quant à Georges, il ne voulait plus le voir. Cependant Moreau reçut plusieurs fois Pichegru chez lui, dans sa bibliothèque [1]. Il chercha à se former une trentaine d'amis décidés et se réconcilia avec Bernadotte, avec qui il était brouillé depuis une vingtaine de jours. J'en fus informé par Désirée [2], qui me raconta que son mari ne dormait plus, rêvait et parlait de Moreau et de conspirations. Ce dernier était venu trois fois la veille : elle craignait que son époux ne se mêlât à de mauvaises affaires. Elle avait consigné Moreau à sa porte et venait m'en prévenir. Il m'était impossible d'avoir un meilleur espion. Enfin, arriva l'aventure de [Querelle], la capture de [Lozier] [3].

(*Journal de Gourgaud*, I, 391.)

connu, réclama vivement cette troisième place. — « Cela ne se peut, lui dit Moreau; vous ne vous doutez pas de l'esprit de la France : vous avez toujours été blanc ; vous voyez que Pichegru aura à se laver d'avoir voulu l'être. » — « Je vous entends, dit Georges en colère ; quel jeu est ceci et pour qui me prenez-vous ? Vous travaillez donc pour vous autres seuls, et nullement pour le Roi ? S'il devait en être ainsi, bleu pour bleu, j'aimerais bien mieux encore celui qui s'y trouve. » Et ils se séparèrent fort mécontents, Moreau priant Pichegru de ne plus lui amener ce brutal, ce taureau dépourvu de bon sens et de toute connaissance.

« Lors du jugement, disait Napoléon, la fermeté des complices, le point d'honneur dont ils ennoblirent leur cause, la dénégation absolue, recommandée par l'avocat, sauvèrent Moreau. Interpellé si les conférences, les entrevues qu'on lui reprochait étaient vraies, il répondit : « Non. » Mais le vainqueur d'Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge : une rougeur soudaine parcourut tous les traits de sa figure. Aucun des spectateurs ne fut dupe. »

1. Moreau nia l'entrevue avec Georges, qui eut lieu à son insu et par surprise le 27 janvier, sur le boulevard de la Madeleine. Il avoua deux visites de Pichegru, l'une vers le 2 février, l'autre le 6 de ce mois (*Procès*, IV, 433 à 460).

2. Désirée Clary. Elle était sœur de Julie, mariée à Joseph Bonaparte, et avait épousé Bernadotte en août 1798.

3. Le texte imprimé, où les noms sont trop souvent reproduits sous une forme incorrecte, parle ici de « Laquerelle » et de « d'Hotier. » — Sur leurs révélations, voir le t. II.

203. — Willot a Ratel

Baltimore, le 30 octobre 1809.

.... J'avouerai que [Moreau] manque de fermeté : cela vient de ce qu'il ne s'est jamais cru capable de jouer un premier rôle. Il m'a avoué que, lorsqu'il a refusé les propositions de Sieyès pour renverser le Directoire et les Conseils, en 1799, il n'a proposé et secondé Bonaparte dans l'opération, que parce qu'il croyait fermement que cet audacieux aventurier serait culbuté six semaines après l'événement.

Dans le commencement de sa carrière militaire, il était jeune et républicain enthousiaste. En 1797, dans l'affaire du 18 fructidor, il avait gardé le secret à Pichegru. Il avait été même le trouver lors de sa nomination au Corps législatif, et avant qu'il quittât Strasbourg pour se rendre à Paris, à l'effet de s'entendre et de se concerter avec lui sur des projets qu'il croyait bien n'être pas abandonnés. Son ami, loin de lui faire la moindre ouverture, resta boutonné de manière à écarter entre eux toute confiance. Il ne lui était resté que l'espoir d'en recevoir des lettres, quand le moment des révélations serait arrivé ; mais Pichegru l'a laissé dans l'ignorance entière de ce qu'il voulait faire. Quand la crise est arrivée, au 18 fructidor, Moreau n'a plus songé qu'à sauver sa tête en livrant la correspondance de Klinglin, qu'on savait depuis longtemps être tombée entre ses mains, et il n'en fut pas moins destitué de son commandement et disgracié.

Je n'ai vu en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre, que des émigrés qui reconnaissaient lui devoir la vie....

Il m'a protesté de n'avoir jamais engagé Pichegru de quitter Londres pour se rendre à Paris en 1804. Étonné

de son apparition, il l'a néanmoins reçu comme un ancien ami, l'a conjuré de se sauver, en lui disant que tout était perdu puisque Georges n'avait rien exécuté. Ses défenseurs ont dit ce qu'ils ont voulu dans le procès qui a suivi cette malheureuse entreprise : il n'avoue que le discours qu'il a fait et prononcé lui-même, que ses amis ont depuis fait imprimer, et dont il m'a remis un exemplaire [1]. Il est plein de dignité et de force....

(British Museum.)

204. — Déclaration de Rolland

Paris, 29 pluviôse an XII (19 février 1804).

.... Je rentrai chez moi vers les dix heures du soir, le jour où Pichegru avait eu avec Moreau la conférence où mon cabriolet l'avait conduit [2]. Pichegru, de retour, me fit alors entendre qu'il avait des projets bien différents de ceux que je lui supposais. Il me dit avoir vu les Princes en Angleterre; être chargé de faire à Moreau des ouvertures à cet égard ; avoir causé de cet objet avec lui ; mais que, n'étant point tombés d'accord, il me priait de le voir le lendemain, de lui demander déterminément s'il voulait conduire un mouvement royaliste, ou, dans le cas contraire, ses gens et lui agissant, s'il voulait s'engager à remettre l'autorité dont il se trouvait revêtu, en des mains légitimes, aussitôt qu'il le pourrait. Je ne sais si Pichegru s'aperçut de l'effet que produisit sur moi cette ouverture.... Le jour parut sans que j'eusse pu prendre une résolution fixe.

1. Ce discours a été lu dans la séance du 16 prairial an XII (5 juin 1804) avant le plaidoyer du défenseur (*Procès*, VII, 374 à 382). Il a été réimprimé à Paris sous ce titre : « Discours prononcé par le général Moreau au tribunal criminel spécial du département de la Seine » (in-8 de 8 p.).
2. Le 6 février.

Dans le jour, cependant, il fallut aller faire à Moreau la fameuse ouverture, à laquelle je n'osais plus me refuser. J'espérais, je ne sais pourquoi, que ce général me tirerait d'embarras. Voici à peu près la réponse qu'il me fit : « Je ne puis me mettre à la tête d'aucuns mouvements pour les Bourbons. Ils se sont tous si mal conduits, qu'un essai semblable ne réussirait pas. Si Pichegru fait agir dans un autre sens (et, en ce cas, je lui ai dit qu'il faudrait que les Consuls et le gouverneur de Paris disparussent [1]), je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir l'autorité. Je m'en servirai aussitôt pour mettre son monde à couvert ; ensuite de quoi l'opinion dictera ce qu'il conviendra de faire ; mais je ne m'engagerai à rien par écrit [2]. » Il me dit en outre, dans la conférence, que

1. Cette phrase a été très discutée dans le *Procès*, les uns l'interprétant comme le simple énoncé d'un fait possible, les autres comme l'acquiescement à un projet d'attentat.

2. Le récit de Moreau, dans un de ses interrogatoires, a été le suivant : « Après avoir entendu Pichegru, qui me parla des ci-devant Princes français et des chances que présentait la descente en Angleterre, et après lui avoir entendu dire que les formes monarchiques rétablies donnaient des espérances auxdits ci-devant Princes, je lui répondis que les ci-devant Princes français n'avaient de partisans en France, ni dans les armées, ni dans les autorités constituées, ni parmi les citoyens, qui étaient presque tous acquéreurs de biens nationaux, et moi le premier, puisque j'étais propriétaire d'une terre qui avait appartenu au Prétendant. J'ajoutai que le gouvernement était tellement consolidé, que vouloir l'attaquer serait de la plus haute folie : telle fut la fin de ma conversation.

« Il est vrai que, le lendemain, Rolland me fut envoyé par Pichegru. Je lui parlai à peu près dans les mêmes termes, Rolland me demanda si je n'avais pas moi-même des prétentions à l'autorité. Ma réponse fut que ce serait encore une autre folie ; que depuis (et) près de trois ans j'avais quitté l'armée ; que ma société se bornait à une douzaine d'amis très paisibles ; que je ne voyais ni sénateurs, ni tribuns, ni conseillers d'État, ni militaires, à l'exception de mes aides de camp, en un mot aucun membre des autorités ; que, pour que j'eusse des prétentions, il faudrait voir disparaître la famille de Bonaparte, les Consuls, le gouverneur de Paris, la garde des Consuls, etc. ; qu'au surplus, si j'ambitionnais jamais du crédit, ce serait pour rendre service à Pichegru et le faire rentrer dans son pays » (*Procès*, III, 88, cf. 99).

depuis la première ouverture de Pichegru, il avait parlé à plusieurs de ses amis [1].

(*Procès de Georges*, II, 482.)

1. Les noms de ces amis n'ont pas été recherchés ostensiblement, sans doute parce qu'il y aurait eu un inconvénient politique à les divulguer. Il paraît qu'outre Bernadotte, Macdonald reçut alors les confidences de Moreau (cf. *Rists Lebenserinnerungen*, p. 266). Un certain Joliclerc est même allé jusqu'à prétendre, à Londres, que Macdonald entraîna Moreau à une adhésion au projet de Pichegru et à une entente pour l'exécuter. Mais comment croire à ce témoignage peu vraisemblable d'un homme qui, après avoir aidé la police française à découvrir Pichegru, s'est présenté en Angleterre comme un partisan des Bourbons ? D'ailleurs, les arrestations marquantes, qui ont commencé dès le 8 février, lendemain de la démarche de Rolland, n'auraient guère encouragé Moreau à démentir tout son passé républicain en se ralliant, par une conversion subite, au complot tout monarchique de Georges.

PARTIE V

LE DUC D'ENGHIEN PENDANT LA GUERRE

Dernières discussions entre la France et l'Angleterre. — Les deux ambassadeurs s'embarquent le 17 mai 1803. — Occupation du Hanovre par les Français. — L'Angleterre paraît d'abord isolée ; mais le sentiment national s'y réveille avec force.

Enghien, prévoyant des désertions nombreuses parmi les soldats français et les Suisses, rêve de se mettre à leur tête. — Ses parents lui conseillent d'attendre et le pressent de s'éloigner de la frontière. — Il pense à se transporter à Fribourg en Brisgau.

Une offre du duc d'aller en Angleterre pour repousser l'invasion demeure sans réponse.

Condé obtient enfin une augmentation de pension pour les Condéens restés hors de France. — Circulaire de Jacques aux pensionnés dans le voisinage d'Ettenheim. — Démarches de M. Drake auprès des Condéens en Allemagne, et lettre du comte de Lanan à Enghien.

Chances croissantes d'une guerre continentale. — Dispositions équivoques de l'Autriche, de la Russie ; humeur du roi de Suède. — Note d'Enghien demandant à s'employer soit en Angleterre, soit sur le continent. — Elle est remise à M. Stuart, agent anglais à Vienne. — Le comte de Co benzl en entretient M. de Champagny.

Affaire de la succession du cardinal de Rohan. — Carnaval de 1804 à Ettenheim.

Nouvelle de l'arrestation de Moreau et de la conspiration de Paris. — Enghien n'en a pas été informé par ses parents. — Son sentiment sur les complots. — Avertissements divers qu'il reçoit pour sa sûreté : il reste néanmoins à Ettenheim.

---

205. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 28 mars [1803].

J'ai reçu avant-hier, cher papa, votre aimable lettre du 7, ainsi que celle de mon grand-père où il m'envoie le mois de décembre de nos pensions [1]. Pour cette fois je ne me plains plus de rien, car voilà cinq mois que l'on nous paie bien promptement, et cela remet les petites affaires très au courant.

Je vous remercie bien, cher papa, de ce que vous me mandez relativement aux flammes susceptibles de se rallumer. Le moment me paraît des plus intéressants pour cet objet, et probablement avant que ma lettre ne vous parvienne, nous aurons la paix ou la guerre déclarée. Soyez donc assez bon, cher papa, dans ce dernier cas, pour rendre compte à qui il appartiendra, de deux ou trois choses dont je vais vous parler bien sommairement.

1° Le mécontentement des troupes voisines d'ici contre le gouvernement actuel est tel que vous ne pouvez vous l'imaginer ; non plus que les bons propos que l'on y tient. Vingt-cinq hommes de la garnison de Schlettstadt sont au cachot, en ce moment, pour avoir publiquement bu à la santé de Louis XVIII [2]. C'est l'ancien régiment de Condé qui est à Fribourg [3], et plusieurs individus ne l'ont pas

1. Ces deux lettres n'ont pas été retrouvées. — La pension d'août et de septembre 1802 avait été reçue par le duc d'Enghien le 28 février (p. 163), et celle d'octobre et de novembre le 17 mars (p. 165).

2. Nous n'avons point trouvé de trace de cet acte d'indiscipline : il faut peut-être le ranger parmi les faux bruits qui parvenaient souvent à Ettenheim. — Si l'on en croit une lettre confidentielle, adressée le 7 février 1803 au Grand Juge par le préfet du Haut-Rhin, ce département jouissait « de la plus profonde tranquillité. » Dans le Bas-Rhin, on signalait seulement un peu de malaise dans la garnison de Strasbourg, qui, réduite par l'envoi de détachements en Suisse, avait à pourvoir à un service plus dur. En résumé, il n'y avait alors en Alsace aucun germe sérieux de désertion ou de troubles.

3. Fribourg en Brisgau. Ce pays ne devait être évacué par les troupes françaises que le mois suivant (p. 164, note 3).

oublié et se feraient gloire de mériter l'estime de leurs anciens chefs. Le 9[e] d'hussards, qui est à Colmar, est composé de jeunes gens de famille, forcés à marcher et détestant la Révolution. Quarante de nos déserteurs de Feistritz y sont entrés (mon grand-père vous expliquera cette désertion de soixante hommes de mon régiment [1]) et m'ont fait dire à plusieurs reprises qu'ils désiraient réparer d'une manière éclatante leur sottise; qu'ils étaient sûrs de m'amener, quand je le voudrais, plus de deux cents hommes, tous montés, de leur régiment.

Les Suisses, surtout ceux des bords du lac de Constance et des montagnes, sont mieux disposés que jamais, et furieux du despotisme qui les opprime. J'ai des liaisons avec d'Erlach, un de leurs chefs le plus estimé, Bachmann, qui a commandé leur armée; et Reding, l'organisateur de leur élan patriotique, a de l'estime pour moi, parce que d'Erlach lui a fait plusieurs fois mon éloge [2]. On me verrait avec plaisir dans ce pays-là, et il pourrait servir d'entrepôt pour les gens de bonne volonté qui y viendraient me joindre; et je crois pouvoir répondre que, si l'on voyait un point d'appui quelque part et la certitude d'une paie, le noyau grossirait à vue d'œil.

En général, la foule de nos soldats engagés dans les troupes de la République a fait un bien incroyable, en

1. Voir p. 23 à 25.

2. Après l'entrée du général Ney à Berne (p. 145, 148, 243, notes), l'acte de médiation, discuté à Paris depuis le mois de décembre et rendu le 19 février 1803, avait préparé un rapprochement entre les partis qui divisaient la Suisse : mais la tranquillité tardait à se rétablir dans ce pays, et n'était encore maintenue que par les troupes françaises. Tout en faisant mettre Reding en liberté, le Premier Consul avait obtenu de l'Autriche que Rodolphe d'Erlach, Bachmann et les autres réfugiés suisses fussent éloignés de Constance. On remarquait de l'agitation dans les régiments helvétiques qui, d'après un ordre, du 24 mars, du nouveau landamman, passèrent au service de France. Le soir du 26, il y eut parmi ces soldats un commencement d'émeute à Berne.

racontant la paie et les bons traitements qu'ils avaient de ce côté, et ont changé l'esprit d'une manière prompte et sûre, puisque ce changement est basé sur l'intérêt. Le gouvernement sert sur les deux toits [1], en ne payant ni n'habillant les troupes, et en augmentant chaque jour, au lieu de diminuer, les impôts. Quelque part qu'elle se dirige, pour avoir du crédit il faut servir l'opinion du moment, dût-elle errer beaucoup. On la dirigera ensuite ; mais il est important de ne la pas heurter dans les commencements, faute que l'on a toujours commise. Il y aurait aussi aujourd'hui de la ressource dans l'artillerie, et il n'y en avait pas jusqu'ici : c'était le corps le plus grangrené. Je suis sûr de cela, par ce que plusieurs officiers de ce corps ont dit eux-mêmes.

Ce 29, au soir.

On nous annonce la paix. Prenez que je n'ai rien dit plus haut. A la joie que les arrivants de Strasbourg disent que la garnison a montrée en apprenant cette nouvelle, je dirai : Il ne faut pas craindre la guerre ; on ne la veut plus. Je dirai davantage : on la craint aujourd'hui, de l'autre côté. Au reste je suppose que ce n'est qu'un retard, s'il existe.

Vous avez reçu nouvelle d'une proposition qui a été faite [2]. Une lettre fort aimable me l'a annoncé : j'ai répondu sur-le-champ, et espère que ma réponse aurait votre approbation. Elle rejette au loin l'insidieuse proposition, comme vous pensez bien, et je me réfère aux mêmes expressions du premier [3] qui a répondu. Le silence

1. Cette locution, empruntée à la paume, signifie ici que le gouvernement fait le jeu de ses adversaires.

2. La proposition d'abdication faite à Louis XVIII. — Le 16 juillet, Louis XVIII allait écrire au duc d'Enghien une lettre qui n'a pas été conservée et qui se rapportait peut-être encore à cette affaire.

3. Le duc d'Angoulême (cf. p. 279, note).

m'est ordonné : j'en suis fâché, car il n'y a rien là dedans qui ne soit fait pour faire honneur et donner bonne espérance. Veuillez, cher papa, communiquer cet article à mon grand-père et m'y répondre.

Je vous embrasse, cher papa, et vous aime de tout mon cœur. Me voici grippé à mon tour [1] : grand mal à la gorge; mal de tête, etc., etc. Tous ces petits maux vont passer avec le beau temps et les travaux de mon petit jardin. Je vous remercie bien des détails que vous me donnez sur votre vie habituelle et vos amusements.

Soyez assez bon pour ne pas oublier de parler de mon désir d'être employé, s'il y a guerre. On dit que c'est lord Hawkesbury qui peut tout pour ces arrangements : au reste, vous le savez mieux que moi.

(Arch. nationales.)

206. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce vendredi 2[2] avril [1803].

Je viens d'être bien malade, cher papa, non de la grippe, mais d'une plénitude d'humeur qui m'a procuré vomissements, débordement de bile, etc., etc. Il faut que chacun paie son tribut à ce printemps. Tout le monde est malade. Heureusement on ne meurt plus comme cet hiver; car je crois que j'y aurais passé aussi. Tout est fini, Dieu merci; et moyennant force pilules et médecines je suis debout, et s'il ne faisait pas de si vilains temps, venteux et pluvieux, j'aurais déjà repris le cours de mes plaisirs habituels, le jardin et la chasse. Mais, en convalescence, il faut de la prudence ; et d'ailleurs le médecin d'ici, homme instruit, prétend m'avoir découvert dans les intestins grêles des *infargues*, espèces d'obstructions

1. Sur cette épidémie de grippe, voir le *J. des Débats* des 1er, 5, 14 février, 7 et 26 mars 1803.

qu'il prétend détruire par un traitement doux de deux ou trois pilules, fortifiantes et fondantes en même temps, qu'il a le projet de me donner par jour pendant au moins un grand mois.

Il est bien vrai que, deux ans à peu près après ma grande maladie à Rastatt, j'ai commencé à souffrir, mais très légèrement, d'une espèce de gêne ou de poids au-dessous du creux de l'estomac, qui, dans aucun temps, ne m'a empêché d'aller, venir et faire tout ce que bon me semblait, mais qui, à la moindre indisposition étrangère que j'attrapais, devenait plus douloureuse. Cette gêne subsiste depuis des années et ne me cause qu'une légère incommodité. Mais, avec cela, elle allait toujours un peu en augmentant, surtout lorsque j'avais la moindre indisposition. Des petites taches mobiles que j'ai dans la surface des yeux, et qui me semblent de petits chaînons de globules d'eau qui se promènent dans l'humidité de la vue, sont, suivant le médecin, de nouveaux indices de l'existence de ces infargues, pour lesquels il faudrait des pilules savonneuses : mais il prétend que, les intestins et l'estomac étant ma partie faible, il ne peut m'en donner, et qu'il faut employer les bains un peu chauds, et des pilules plus fortifiantes et moins indigestes.

Je vous fais tout ce détail, dans l'espérance que vous voudrez bien le communiquer à Philibert, afin qu'il me dise ce qu'il pense, et de mes infargues auxquels j'ai beaucoup de peine à croire, et du traitement que l'on me propose. Au reste, il faut aussi qu'il sache que depuis longtemps je n'avais plus ni appétit ni sommeil, et que c'était particulièrement lorsque j'étais couché, que mon poids ou douleur au-dessous du creux de l'estomac était la plus forte, de manière que j'étais sans cesse obligé de me tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Voilà, j'es-

père, cher papa, une consultation en règle. Comme j'ai conservé confiance entière et reconnaissance pour Philibert, j'ai été bien aise de le consulter sur mes prétendus infargues, oiseaux dont je n'avais jamais entendu parler de ma vie. Au reste, en voilà bien assez sur cet article. Je me porte bien à présent : voilà l'essentiel, et ce qui fera sûrement plaisir à mon bon papa.

J'attends avec la dernière impatience de vos nouvelles. Sans doute, en ce moment de crise, vous avez une opinion sur l'avenir et sur la conduite que je dois tenir, et vous m'avez peut-être déjà envoyé des instructions qui sont en route. Mais, dans le cas contraire, je souhaiterais bien vivement, cher papa, que vous ne tardiez pas plus longtemps à faire l'offre de ma bonne volonté et de mon désir d'être employé, si la rupture a lieu. Il faut prendre les choses sur le temps, et que du moins l'on connaisse mon vœu. La désertion et le mécontentement sont à leur comble par ici, dans l'armée bleue. Si l'on avait un pays et une solde à offrir, on ne tarderait pas d'être complets en nationaux français. La haine pour le gouvernement actuel est générale, et l'on ne se cache pas pour parler. Si l'on était soutenu, on ne demanderait pas mieux que de recommencer en Suisse ; et quel beau noyau l'on aurait là ! Si l'on veut le bien, que l'on ne perde pas de vue ce côté. Je suis certain que j'y serais bien reçu ; et ce serait un point pour recevoir ce qui viendrait, et il viendrait beaucoup. Si l'on veut des preuves de ce que j'avance, on peut m'envoyer quelqu'un de confiance, et j'en montrerai. Veuillez, cher papa, être assez bon pour me dire ce que vous pensez des circonstances actuelles, du but, des résultats, et ne jamais douter de la respectueuse tendresse de votre enfant.

L'empereur des Romains paraît déterminé à garder une

neutralité absolue dans le commencement. Les offres séduisantes de la reddition de la Toscane, du Brisgau, etc., pour l'engager à faire alliance et donner le passage par le Frioul et la Dalmatie, n'ont pas réussi [1]. Passwan Oglou restera sans renforts, car la Russie s'oppose aussi à ce plan destructeur. Bonaparte enrage ; ce qui me fait croire à la vengeance directe, la descente ; mais pas avant l'équinoxe. Si l'on attend jusque-là, gare l'eau ! Je tiens ceci de bonne part. Vous en savez sûrement mieux que moi les longs détails ; ce qui fait que je n'en veux point surcharger ma lettre.

(Arch. nationales.)

207. — Condé a Enghien

Wanstead, le 30 avril 1803.

Votre père, mon cher ami, m'a montré votre lettre du 28 mars. Tous les détails qu'elle contient sont intéressants; mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est de voir qu'enfin vous ne désespérez pas, comme vous faisiez du temps de la guerre, du rétablissement de ce que vous ne devez jamais perdre de vue, non plus que nous, mais vous surtout, jeune comme vous êtes.

Je n'ai jamais douté, comme vous croyez bien, que vous n'eussiez répondu à la communication qui vous a été faite [2], d'une manière aussi prononcée [que] nous.

Vous avez dû voir, par mes précédentes lettres, que nous étions fort loin de vous oublier : ainsi soyez tranquille. Votre position est parfaite ; mais gardez-vous de la gâter par des imprudences, par une précipitation prématurée ; sachez attendre. Je sais bien que ce n'est pas ce

1. Cette diplomatie était supposée et sans fondement.
2. La proposition d'abdication.

qu'il y a de plus aisé, même à mon âge, à plus forte raison au vôtre ; mais songez qu'il ne faut pas faire de victimes (il n'y en a eu que trop). Comptez sur nous pour vous avertir de ce qu'il y aura à faire.

(*Mém. de la maison de Condé,* II, 360.)

208. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce 20 mai 1803.

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 30 avril, cher papa, qui m'a fait le plus grand plaisir, puisque vous m'approuvez en plusieurs choses. Il y a si longtemps que je n'avais reçu un mot, non seulement de bonté, mais même d'intérêt de votre part, que je n'ai pas voulu tarder à vous faire mes remerciements de cette dernière. J'ai exactement reçu les mois de janvier et de février de ma pension, que vous m'avez fait passer. Je n'avais point cru devoir vous mander que j'avais écrit à la personne dont vous me parlez, pour le jour de l'an [1]. Naturellement je devais lui offrir mes services, et je lui demandais, à cette occasion, de quel moyen il fallait se servir pour lui adresser nouvelle de ce qui pouvait arriver d'intéressant. Voilà où s'était réduit la correspondance dont vous me parlez. L'étrange proposition qui nous a été faite est arrivée à la suite : je joins ici copie de ma réponse [2]. Je désirerais bien avoir copie des vôtres : serez-vous assez bon pour me les envoyer?

Je ne doute pas qu'une guerre absolument maritime ne soit à peu près inutile pour nous ; mais les suites du mécontentement général qu'elle occasionnera sont incalculables. Si l'on pouvait avoir un point de rassemblement et

1. Nous n'avons retrouvé ni cette lettre d'Enghien ni la réponse de Louis XVIII, qui était du 12 février.
2. Pièce n° 143.

une solde anglaise du côté de la Suisse, la désertion serait énorme de ce qu'il y a par ici de troupes bleues ; et je crois que les Suisses n'attendent que de l'argent pour recommencer. Mais il serait indispensable d'acheter la neutralité de la République Cisalpine, qui les prend à revers. Si l'on veut le bien, que l'on s'occupe de ce coin du monde, qui peut fournir une diversion solide et commencer la boule de neige, qui se formerait facilement en avalanche formidable, vu la disposition des esprits et le bon germe que font fructifier dans les troupes nos soldats qui, vu la nécessité, y ont pris part. Mais aussi, si l'on veut le bien, il faut nous faire jouer les rôles qui nous reviennent de droit dans cette affaire; car cela seul peut rallier.

Nous ne savons point encore les ambassadeurs partis; mais nous savons qu'ils ont leurs passeports et leurs voitures chargées [1]. Si la rupture a lieu, soyez assez bon pour offrir mes services et parler à qui appartient du désir que j'ai d'être employé contre les Français. C'est toujours soutenir ma cause que de me battre contre leur gouvernement usurpateur. Sans doute par ici serait le meilleur ; mais, les premiers mois, il n'y aura pas de possibilité, je pense ; et il est de devoir de prouver ma reconnaissance au gouvernement anglais. C'est lui qui me fait vivre : il est bien juste que je le serve, et surtout en cette occasion. Je ferai aussi une démarche directe dans ce sens, pour prouver ma bonne volonté. Vous me ferez grand [plaisir], si l'on songeait à m'utiliser, de tâcher de me mettre à même de réunir ce qui s'est déjà offert et ce qui s'y réunirait [2]. J'ai lieu de croire que ce serait considérable ; mais c'est le point qui

1. Les deux ambassadeurs s'embarquèrent le même jour, 17 mai, Andréossy à Douvres et lord Whitworth à Calais. Ce dernier avait quitté Paris le 12.

2. Les déserteurs français et suisses.

est difficile à trouver, car le Hanovre est trop éloigné, et d'ailleurs il sera envahi sur-le-champ.

Il sera sans doute pris une mesure générale à l'égard des pensionnés [1], tant sur le pays qu'ils devront habiter que sur le lieu où ils toucheront leur traitement. Si vous avez quelque donnée là-dessus, vous leur ferez grand plaisir de me le communiquer ; car ils sont inquiets par ici, et croient qu'ils ne pourront pas rester dans ce pays. Ne doutez jamais, je vous en prie, cher papa, de mon profond respect et de ma tendresse pour vous.

Je n'ai osé parler à personne de la proposition [2], puisque l'on me recommandait un entier secret en me la communiquant. Je suis pourtant fâché qu'elle ne soit pas connue ; car elle est faite pour relever l'opinion et les espérances de tout ce qui pense bien, et le refus ne peut que nous faire honneur. Faut-il donc que cette démarche reste ignorée ? Soyez donc assez bon pour m'instruire de ce qu'ont répondu les autres, et particulièrement mes chers et vacillants cousins.

Ce 20 soir, des lettres positives de Paris m'annoncent le départ du lord W[hitworth]. Cependant il reste encore des lueurs d'espérance pour un accommodement, car positivement Bonaparte est désolé de la guerre et ne la veut pas. On assure que les Prussiens s'opposeront à l'occupation du Hanovre. Je l'espère, mais je ne le crois pas. Tout ce que je crains, c'est que les Français n'occupent Hambourg ; ce qui mettrait de grands retards dans notre correspondance, et dans toutes les affaires générales des Anglais avec les Puissances continentales.

N'oubliez pas, je vous en prie, cher papa, si la rupture

1. Les anciens Condéens, restés en Allemagne et pensionnés par l'Angleterre.

2. La proposition d'abdication.

existe à l'arrivée de ma lettre, de parler au gouvernement de mon vif désir d'être activement employé, et des ressources que j'espérerais pouvoir trouver de ce côté-ci, si l'on pouvait me procurer un point de réunion. On pourrait, ce me semble, charger quelqu'un de confiance d'en causer avec moi.

(Pap. de l'abbé Crétineau-Joly.)

209. — Enghien a X.

Ettenheim, [été 1803].

Convaincu comme je le suis, mon cher [1], de votre honnêteté comme de votre attachement pour moi, je vous fais avec confiance la proposition de vous charger d'une affaire, au succès de laquelle je mets un grand prix, puisqu'elle est d'une importance majeure pour les intérêts d'une personne pour laquelle vous connaissez sans doute mon attachement. Je pense que ma proposition ne pourra que vous être agréable, puisqu'elle vous est une preuve non équivoque de ma confiance en vous. J'exige cependant que vous me mandiez franchement s'il vous plaît ou non de vous en charger, et que vous ne vous gêniez pas par déférence : dans le premier cas, soyez assuré d'avance que vous n'aurez pas obligé des ingrats. Voici le fait :

Le cardinal de Rohan défunt, l'archevêque de Cambrai son frère [2], et le prince de Guémené [3] possédaient à Saint-

1. Probablement Chodron (cf. p. 160, note 5).

2. Ferdinand-Marie-Mériadec de Rohan-Guémené avait donné sa démission le 23 novembre 1801. Au mois d'avril 1802, il fit solliciter par le légat Caprara un passeport pour rentrer en France, quitta Ratisbonne le 27 avril, et le 27 mai suivant renouvela sa demande, à Ettenheim, où il s'était arrêté chez son frère, le cardinal. Il se trouvait à Paris en décembre 1802. Il devint premier aumônier de l'impératrice Joséphine.

3. Au moment du partage, le prince de Guémené était Jules-Hercule-Meriadec de Rohan, né en 1726, frère du cardinal et de l'archevêque. —

Domingue une habitation en commun, divisée en trois parts égales. Ce bien, avant la Révolution, était estimé environ 1,500,000 livres de France. Au moment de la subversion totale et des confiscations, il fut fait, d'un commun accord des trois parties intéressées, une vente simulée de l'habitation à MM. Turnbill et Forbeze, banquiers à Londres. Ces messieurs ont fait passer avec une grande exactitude les revenus de ce bien, qu'ils faisaient gérer eux-mêmes par leurs propres agents, jusqu'au moment où Toussaint Louverture s'appropria cette habitation pour sa propre personne; accident qui est devenu un avantage, puisque les établissements par cette raison sont restés intacts jusqu'à sa paix avec l'expédition française. Depuis plusieurs années il n'a donc pas été possible de toucher un sol de l'habitation, et il y a quelques mois encore que l'on conservait un bien faible espoir de récupérer quelque chose d'un aussi beau bien.

A la mort du cardinal, la part qu'il possédait est tombée en propriété à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, son héritière universelle, propriété qui lui est en outre assurée par une donation particulière, faite du vivant de son oncle; mais ceci ne fait rien à la chose. L'archevêque de Cambrai, dans un moment de gêne, a vendu sa part à la maison Mainoné, de Fribourg en Brisgau.

Les trois parties sont d'accord aujourd'hui pour se défaire de l'habitation, aussitôt que la position des affaires permettra d'y mettre un prix raisonnable. MM. Turnbill et Forbeze avaient eu envie de l'acquérir, et dans le temps en avaient offert plus de 800,000 francs; mais les possesseurs ne se sont point accordés pour la céder à un prix si

Dans la suite de cette lettre, ce nom s'applique à son fils, Henri-Louis-Marie de Rohan, appelé le prince de Guémené, né en 1745. — Les deux générations n'ont pas été distinguées ici clairement par le duc d'Enghien.

modique. Depuis, la chance ayant si mal tourné, il n'a plus été possible de suivre une négociation semblable, et il n'a plus été question non seulement de vente, mais même de revenus. Aujourd'hui les malheurs des Français dans cette partie, les succès des nègres et la bonne intelligence qui règne entre ces derniers et les Anglais, donnent espoir que peut-être incessamment il va s'ouvrir quelque chance favorable. Mais il faut être sur les lieux [1], pour saisir les instants et pour discuter les intérêts.

La princesse m'ayant communiqué son embarras et la gêne extrême qu'elle éprouverait pour traiter, d'aussi loin et avec les difficultés de communications que la guerre entraîne, une affaire de si grande importance pour sa petite fortune, l'idée m'est venue de lui parler de vous, comme d'un homme loyal et sûr, duquel je répondais, et qui, par attachement pour moi, se chargerait peut-être d'être en cette occasion son agent de confiance. Lorsqu'il s'agirait de traiter sérieusement, vous seriez chargé des pouvoirs nécessaires pour les Mainoné, qui s'entendent parfaitement avec la princesse Charlotte. Quant au prince de Guémené, il a où vous êtes un agent de confiance, qui probablement serait son fondé de pouvoirs, mais qui aurait instruction de s'entendre avec vous.

Quant à présent, voici ce que vous auriez à faire sur-le-champ : vous présenter chez MM. Turnbill et Forbeze porteur de la lettre ci-jointe, vous nommer à eux et vous annoncer comme l'homme chargé de la confiance de la princesse Charlotte et de [la] maison Mainoné, par conséquent l'intermédiaire et celui avec lequel ils auront à traiter à l'avenir pour les affaires relatives à l'habitation de Saint-Domingue. La lettre dont vous êtes porteur con-

1. En Angleterre.

firme ce que vous dites, et vous met à même d'entrer en matière pour connaître à fond l'état présent de la colonie, les espérances que l'on peut conserver, et les dispositions de ces messieurs relatives à l'achat définitif. Quand il n'y aurait encore rien à faire, comme je le pense bien pour le moment, cette conversation ne vous serait pas moins utile pour vous mettre au fait de la chose ; et il faudrait leur recommander de vous faire chercher chaque fois qu'ils recevraient des nouvelles du pays, ou qu'il y aurait quelque chose de nouveau, afin que vous puissiez toujours me rendre ici un compte détaillé des retards, des espérances et, en général, de la position du moment. Il est donc important de cultiver la connaissance de ces messieurs, quand ce ne serait que pour connaître leurs intentions dans les différents cas. Il est bon de vous prévenir que Turnbill est un homme loyal, franc et courant en affaires, que Forbeze est plus fin, plus réservé : il est donc toujours préférable de vous adresser au premier. L'homme de confiance du prince de Guémené est un nommé Herrenschwan, qui se trouve à présent, je crois, à Paris. Sous le secret, je vous confie qu'il ne serait pas celui des deux autres parties. Le prince de Rohan [1], que vous aurez sûrement vu à Londres, a eu plusieurs conférences avec MM. Turnbill et Forbeze : arrivé il y a quelques mois à Linz [2], où est son père, il lui a rendu compte que ces messieurs étaient toujours dans les mêmes intentions favorables. Mais soit que le prince de Guémené n'a pas voulu le dire, soit que cela ne soit pas en effet, il ne paraît avoir pris aucun arrangement particulier avec eux. S'il arrivait que les Turnbill et Forbeze ne voulussent plus

1. Charles-Alain-Gabriel de Rohan, né en 1764, fils du prince de Guémené actuellement vivant.

2. Linz, sur le Danube, chef-lieu de l'Autriche supérieure.

acquérir l'habitation, ils pourraient vous faciliter les moyens de trouver d'autres acquéreurs : mais ceci n'est que très subséquent.

Que vous vous chargiez ou non de la chose, il faut me garder l'absolu secret du tout. J'exige cela absolument. Vous me répondrez sous le couvert de M. Jacques, demeurant chez le sieur Loeble, négociant à Ettenheim, électorat de Baden, et vous me ferez part avec détail de votre première conversation, de la manière dont on vous aura reçu, du plus ou moins de confiance que l'on vous aura témoigné, enfin du plus ou moins d'espérance que vous aurez de réussir. Ne ménagez pas vos lettres chaque fois qu'il y aura la moindre chose à mander. Pour une chose qui intéresse, on aime mieux recevoir un mot insignifiant où l'on vous marque que l'on n'a rien à vous dire de nouveau, que de laisser la crainte qu'il y ait quelque lettre d'égarée ou perdue.

Songez que je ne dois paraître en rien dans tout cela, et que c'est toujours au nom de la princesse Charlotte, et comme son fondé de pouvoirs, que vous devez paraître. Elle se réserve de vous écrire elle-même, et de vous faire ses remerciements, aussitôt qu'elle saura que vous voulez bien prendre cette peine pour elle. Si je parlais à un autre, je lui dirais que ce ne peut être peine perdue ; mais vous n'avez pas besoin dc cela pour vous engager à faire quelque chose qui me fera plaisir. Adieu, mon cher ; j'espère que vous serez dans tous les cas sensible à la preuve de confiance que je viens de vous donner, et que vous rendrez justice à mes sentiments d'intérêt et d'amitié pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

210. — CONDÉ A ENGHIEN

Wanstead, 16 juin 1803.

On assure ici, depuis plus de six mois, que vous avez été faire un voyage à Paris ; d'autres disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg. Il faut convenir que c'était un peu inutilement risquer votre vie et votre liberté : car, pour vos principes, je suis très tranquille de ce côté-là ; ils sont aussi profondément gravés dans votre cœur que dans les nôtres. Il me semble qu'à présent vous pourriez nous confier le passé, et, si la chose est vraie, ce que vous avez observé dans vos voyages.

A propos de votre santé, qui nous est si chère à tant de titres, je vous ai mandé, il est vrai, que la position où vous êtes pouvait être très utile, à beaucoup d'égards. Mais vous êtes bien près ; prenez garde à vous, et ne négligez aucune précaution pour être averti à temps, et faire votre retraite en sûreté, en cas qu'il passât par la tête du consul de vous faire enlever. N'allez pas croire qu'il y ait du courage à tout braver à cet égard : ce ne serait qu'une imprudence impardonnable aux yeux de tout l'univers, et qui ne pourrait avoir que les suites les plus affreuses. Ainsi, je vous le répète, prenez garde à vous, et rassurez-nous en nous répondant que vous sentez parfaitement ce que je vous demande, et que nous pouvons être tranquilles sur les précautions que vous prenez. Je vous embrasse.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 365.)

211. — ENGHIEN A CONDÉ

Ettenheim, ce 18 juillet 1803.

Assurément, mon cher papa, il faut me connaître bien peu pour avoir pu dire ou chercher à faire croire que j'avais mis le pied sur le territoire républicain, autre-

ment qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a fait naître. Je suis trop fier pour courber bassement ma tête ; et le premier consul pourra peut-être venir à bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de Suisse, comme je l'ai fait l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire ; mais, pour en France, quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous donner ma parole d'honneur la plus sacrée que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera jamais dans la tête. Des méchants ont pu désirer, en vous racontant ces absurdités, me donner un tort de plus à vos yeux. Je suis accoutumé à de pareils services, que l'on s'est toujours empressé de me rendre, et je suis trop heureux qu'ils soient enfin réduits à employer des calomnies aussi absurdes.

Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon profond respect comme de ma tendresse.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 367 [1].)

212. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce 26 août [1803].

Nous sommes dans une parfaite incertitude, cher papa, sur les moyens les plus convenables à prendre pour écrire d'une manière un peu sûre. Comme vous savez, le correspondant ordinaire ne reçoit plus aucune lettre ; d'ailleurs le passage par le Hanovre [2] est soumis à une inspection

1. Cette lettre est reproduite en *fac-simile* dans le même recueil.

2. L'électorat de Hanovre étant une possession du roi d'Angleterre, un ordre du 23 mai avait prescrit au général Mortier de s'emparer de ce pays. Une armée française, déjà rassemblée sur la frontière, avait fait mettre bas les armes aux troupes hanovriennes le 3 juin, et était entrée le 5 dans la ville de Hanovre. — Par représailles, les Anglais avaient notifié le 26 juin le blocus de l'Elbe, et un mois après, celui du Wéser.

sévère pour ce qui regarde les lettres pour l'Angleterre, et l'on assure qu'il en est de même en Prusse. Il faut donc se soumettre à n'écrire que ce que l'on veut bien qui soit lu généralement ; ce qui est assez fâcheux pour des affaires de famille. Vous me manderez, je vous prie, si le moyen que j'ai pris par mon avant-dernière est bon. On m'a assuré qu'il pouvait être long quelquefois, mais toujours sûr. Alors vous auriez la bonté, pour les choses intéressantes, de prendre la même voie. On veut bien se charger de me renvoyer exactement de cette ville de commerce [1] ce qui y arriverait à mon adresse ; sinon, vous m'indiquerez quelque moyen.

Il passe ici journellement une foule de déserteurs que les embarcations [2] inquiètent. Ils arrivent ici avec quelque espoir de trouver où se placer ; mais, à mon grand regret, je suis forcé de les renvoyer, sans pouvoir même leur donner quelque jour à se tirer d'affaire. Ce sont des gens perdus : c'est dommage. N'a-t-on donc aucun moyen d'utiliser les gens de bonne volonté ? Il y en a en foule. Les nationaux [3] seront sans doute excellents ; mais pourtant des gens qui ont vu le loup, parsemés avec les autres, n'y feraient pas mal. Si la constitution empêche que ce ne soit sur le tronc qu'ils se placent, eh bien ! qu'on les mette sur les branches. Elles vont, cet automne, avoir grand besoin d'appui. Je ne parle pas de moi ; mais pourtant je brûle d'impatience, et je n'entends pas plus parler de projet pour moi que si je n'existais pas. Cette nullité m'est insupportable. Si l'on a assez d'officiers, eh ! mon Dieu, qu'on me fasse soldat ! Je ne demande qu'à ne pas être

1. Peut-être Rotterdam.
2. Les embarcations pour la descente en Angleterre.
3. Les « nationaux » sont les Anglais ; les « gens qui ont vu le loup » sont les Français déserteurs; la « constitution » est celle de l'Angleterre (cf. p. 9, note).

nul ; et je vois des occasions de ne pas l'être m'échapper chaque jour.

Ne pense-t-on donc plus à nos voisins des montagnes [1]? Quel bon pied-à-terre pour recevoir les amateurs ; et, je le répète, il y en a quantité.

Nos réponses aux propositions faites au printemps dernier, ainsi que le petit *adjutorium* [2], qui arrive imprimé de chez vous, ont fait le meilleur effet dans tous les partis. Les uns disent : « Nous sommes joués par lui, puisqu'il veut se mettre à leur place ; » les autres : « Voilà ce que c'est de l'avoir mis là. » Tous ajoutent qu'il n'y restera pas longtemps, et regrettent l'ancien temps. Mais on a besoin d'une filière pour arriver au but, et il ne faut pas choquer l'opinion. L'impulsion première sera contre ce qui est, mais non pas pour ce qui devrait être [3]. Il n'y aura réunion que pour la première chose ; la seconde viendra peut-être de soi-même, sans qu'on l'ait calculée. Je crois même prudent de n'en pas parler, car on trouverait beaucoup d'opposants. On y est buté d'une manière singulière, sans pour cela avoir de l'éloignement pour la famille.

Je viens de m'étendre un peu trop, pour ne pas encore profiter de l'intermédiaire dont j'ai profité dans mon avant-dernière. Vous me manderez si je dois continuer.

J'admire chaque jour la sublime énergie du pays où vous êtes, et je n'en regrette que plus amèrement qu'ils m'oublient. Je serais pourtant digne d'être avec eux. Au nom de Dieu, cher papa, quoique ce soit, je le sais, un peu contraire à votre opinion, tâchez de me faire rendre bon à quelque chose. Je me désole ici d'une nullité qui, si la

1. Les Suisses.
2. La brochure relative à la demande d'abdication, faite au nom de Bonaparte.
3. Le rétablissement des Bourbons.

guerre ne prend pas un autre caractère, comme cela est possible, peut durer jusqu'à une nouvelle paix. L'un n'empêche pas l'autre; et si le moment vient que l'on me juge nécessaire d'un côté [1], je suis toujours à même d'y revenir, quand le temps sera venu d'y être bon à quelque chose. Mais, en attendant, que l'on m'utilise d'un autre [2], je vous en conjure.

Soyez assez bon pour embrasser mon papa de ma part, et ne doutez jamais de toute ma respectueuse tendresse pour vous.

Je rouvre ma lettre, déjà fermée, pour accuser la réception d'une lettre de Contye à Jacques, en contenant une de mon père. Je remercie Contye de son aimable soin. Il me fera sans doute le plus grand plaisir, s'il veut se donner la peine de m'écrire souvent avec les mêmes détails intéressants que cette fois. Sa lettre, datée du 26 et du 27, me fait espérer que le détour nécessité par l'occupation de l'Elbe par l'ennemi n'apportera pas, comme je le craignais, un grand retard dans notre correspondance. L'espérance qu'il me donne, par sa lettre, que l'on nous regardera peut-être avant peu comme bons à quelque chose, me fait un bien vif plaisir, la nullité absolue dans laquelle je me trouve m'étant insupportable. Si d'ici au moment de l'embarcation des Français il ne m'avait été fait aucune proposition et que je ne visse jour à être utile d'aucun côté, ne ferais-je pas bien de venir en personne offrir mes services au roi d'Angleterre, lorsque ses côtes seraient menacées d'une invasion prochaine? Soyez assez bon, cher papa, pour me répondre en détail à cet article.

1. Sur le continent.
2. En Angleterre.

La mort de Mme de Pol[astro]n [1], quoiqu'elle affectât vivement et douloureusement son ami, serait peut-être en ce moment un grand bonheur pour lui ; car j'ai entendu dire que cette femme l'a souvent retenu, par la crainte de la faire mourir de douleur s'il lui arrivait de s'exposer à quelque grand danger. Si j'avais une maîtresse pareille, je l'aurais bientôt campée de côté.

J'ai reçu aussi, hier soir, une lettre d'un officier de mon ancien régiment, qui est au service de Russie. Il me mande que les préparatifs que l'on fait par ordre dans le militaire font présumer que l'on aura incessamment la guerre, mais que l'on ne peut deviner ni pour ni contre qui.

Je ne réponds point à mon père aujourd'hui, lui ayant écrit il y a peu de jours. Serez-vous assez bon, cher papa, pour le remercier de ses soins? Jacques ne répond pas à Contye, car il est absent et aux eaux pour sa santé [2]. Il a de fortes obstructions qui le font violemment souffrir. Je prie pourtant Contye de continuer à écrire sous son couvert, et, au lieu de mettre « pensionnaire de S. M. B. », qui peut encore inspirer quelque curiosité d'espionnage, de mettre « chez le sieur Loeble, négociant à Ettenheim. » En général, il vaut mieux lui adresser toutes les lettres qui auraient pour moi quelque intérêt majeur.

Le lord Forthone parle bien [3]; mais en sommes-nous

1. Mme de Polastron ne devait mourir que le 27 mars 1804, à Londres.

2. Le baron de Saint-Jacques, écrivant au *J. des Débats* le 12 novembre 1823, disait : « Je ne quittai le prince qu'une seule fois, ce fut pour aller aux eaux de Petersthal, où je restai un mois. Durant cette courte absence, S. A. S. me fit l'honneur de m'écrire qu'elle venait de recevoir une lettre du prince de Condé, son aïeul. « Il croit, me dit-elle, d'après des bruits qui ont couru, que j'ai été incognito à Paris, ou du moins à Strasbourg. Vous jugez qu'il n'en est pas charmé. Voyez combien il me juge mal et connaît peu ma façon de penser. » (Cf. *Mém. hist. sur la catastrophe du D. d'Enghien*, 294.)

3 Probablement lord Folkestone. — Le Parlement fut prorogé le 12 août, et ne devait se rouvrir que le 22 novembre.

déjà à ce moment si désiré où la vérité sera reconnue, et ne sera-t-il pas bien tard quand l'on recourra à ce seul moyen de diviser les Français ? Je ne comprends pas la petite phrase en marge : « Vous n'avez pas d'idée de tout ce que l'on écrit ici, notamment par le Courrier d'hier [1]. » Si loin les uns des autres, il faudrait s'expliquer et ne rien laisser de sous-entendu ; car je ne comprends pas un mot de ce que cela veut dire.

Je suis bien heureux que vous ayez été content de ma réponse au maître [2]. Croyez, cher papa, que mon cœur est droit, quoi qu'on en puisse dire, et que ses impulsions sont toujours bonnes. J'ai admiré, de mon côté, la réponse en corps que vous avez faite, parlant au nom de la grande majorité de la nation française. Mais ne doutez pas que B[onaparte] n'oubliera et ne pardonnera jamais ce qu'il appelle notre folle insolence, et, s'il arrivait malheur aux Anglais, ce ne serait pas en Europe que nous trouverions le repos et la liberté. Je crois que nous jouons le tout en ce moment ; c'est pourquoi il est important de s'entendre et de bien jouer le jeu. Soyez donc assez bon pour faire mettre à Contye de l'exactitude dans sa correspondance, et pour me faire faire quelque chose le plus promptement que faire se pourra.

J'attends toujours réponse du ministre de la guerre : elle ne peut tarder à présent. Avez-vous approuvé ma lettre [3] ?

(Arch. nationales.)

1. On a vu (p. 290, note 1), que le *Courrier de Londres,* du 26 juillet, contenait les pièces relatives à la demande d'abdication.

2. Pièce n° 143.

3. On verra plus loin (pièce n° 226) que le duc d'Enghien avait écrit vers le mois de juin à lord Hobart, « secretary of state for the colonial and war department, » pour offrir ses services au gouvernement anglais.

213. — Condé a Enghien

Wanstead, le 31 août 1803.

Ni le public, ni moi, n'avons jamais pensé que vous eussiez pu vous avilir, au point d'aller faire votre cour à notre ennemi; mais on a cru que vous pouviez avoir fait la légèreté (car les jeunes princes ne sont pas plus à l'abri de ce soupçon que tous les jeunes gens) d'aller incognito voir les choses de près, pour prendre des moyens plus sûrs contre ceux qui les font. Voilà ce que l'on croyait; et Monsieur m'en ayant parlé plusieurs fois sans la plus petite aigreur, mais ayant l'air de croire à ce bruit, puisqu'il se soutenait autant, quoi que votre père et moi nous pussions faire pour le décréditer, j'ai pris le parti de m'en éclaircir avec vous. Si c'est un tort, je l'accepte de tout mon cœur; et je recommencerais à me conduire de même, s'il s'en présentait une autre occasion. Il n'y a là, mon cher enfant, ni torts ni calomnies. Soyez plus juste une autre fois, ou n'écrivez qu'à votre père : lui et moi nous ne faisons qu'un.

Je ne sais, mon cher ami, ce que vous voulez dire par cette phrase : S'il arrive un malheur où vous êtes [1]. Nous ne prévoyons point de malheur, et nous ne pensons nullement à notre retraite ailleurs. Si c'est de la descente dont vous voulez parler, on la désire plus qu'on ne la craint; et si le consul l'entreprend, il trouvera sur mer plus d'empêchements qu'il ne croit; et sur terre, s'il y arrive, plus de quatre cent mille hommes, armés, exercés, préparés à tout, et prodiguant leur fortune et leur vie pour leur pays. Je n'ai vu de ma vie une énergie, pour le bien, au point où ce peuple-ci la porte en ce moment. Il ne faut

1. Voir p. 427. Enghien disait : « S'il arrivait malheur aux Anglais, etc. »

pas croire qu'on puisse descendre partout en Angleterre, comme vous croyez qu'on en a le projet : les points de débarquement sont connus et la défense prête sur toutes les côtes. Nous persistons, votre père et moi, à penser qu'avec un peu de patience, vous pourriez être mieux employé où vous êtes qu'ici. Mais songez à votre sûreté : je vois avec plaisir que vous ne la croyez pas menacée ; mais ne vous endormez pas là-dessus. Nous partageons, dans ce moment-ci, votre nullité ; mais il faut savoir attendre, surtout dans des affaires de cette importance.

Votre lettre au Roi était parfaite, et vous avez dû voir, par ce que Contye vous a mandé, que je l'avais trouvée si bien, que j'ai demandé et obtenu à notre assemblée qu'elle fût imprimée à la suite de notre déclaration [1], dans l'imprimé qui vous a été envoyé. Personne, mon cher enfant, ne vous rend plus de justice que moi : je m'occupe de votre gloire future, comme je l'ai fait pour votre gloire passée. Je vous embrasse tendrement.

(*Mém. de la maison de Condé*, II, 369.)

214. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce 22 septembre [1803].

Votre lettre du 31 août m'est parvenue avant-hier, cher papa, ainsi que les deux objets qu'elle contenait [2]. La réponse du roi [3] m'a vivement peiné : elle est décourageante, et je vous assure que je me garderai bien de la rendre publique. Le fatal nom que nous portons nous condamne donc à une nullité honteuse. C'est une perfide suite du détestable système dont j'espérais enfin les Anglais reve-

1. Pièce n° 149.
2. L'un de ces objets, et peut-être les deux, devaient être des envois de la pension.
3. La réponse du roi d'Angleterre à la lettre du comte d'Artois (p. 342).

nus ; mais je vois avec douleur que ce système subsiste, et qu'il n'est pas question encore de saper la pierre fondamentale du gouvernement révolutionnaire français. Un traité d'alliance et de paix avec le Roi légitime eût renversé le colosse. Tous les esprits espéraient à chaque instant quelque mesure préparatoire, précurseur de cette reconnaissance. Elle eût réuni tous les partis ; il n'était plus d'armée d'Angleterre ; et je réponds que la chose eût été vite. Du moment où chacun sera sûr de conserver sa place et d'avoir la paix, il n'est plus en France que des sujets fidèles. On peut donc dire qu'aujourd'hui la contre-révolution était entre les mains du gouvernement anglais ; mais Dieu veuille qu'une guerre ordinaire ne les entraîne pas rapidement à leur perte, et qu'en tombant ils n'entraînent pas avec eux l'Europe entière !

Je crois sans doute la chose très difficile ; mais je ne suis pourtant pas aussi rassuré, cher papa, que vous me paraissez l'être, sur les suites d'une descente. Je crains moins les forces des armes républicaines que l'appât du désordre et du bouleversement général pour ceux qui ne possèdent rien. Je crois que si quelques milliers de Français parvenaient à mettre le pied sur les côtes d'Angleterre, il se manifesterait des troubles dans beaucoup d'endroits ; les uns par mauvaise volonté ; d'autres soudoyés et gagnés ; d'autres dans l'espérance de dépouiller le riche et de s'emparer de ses biens ; les deux tiers enfin par peur. Tous ces mouvements partiels occasionneraient un grand désordre, empêcheraient l'ensemble des opérations, donneraient de la défiance dans les résultats. Et certes la partie n'est pas égale : l'Angleterre joue son existence entière contre quelques vaisseaux français et quelques milliers de conscrits. Je ne puis donc comprendre quel peut être son but, si ce n'est de rétablir en France un gouvernement

légitime, stable, modéré, et sur les promesses duquel on puisse se fier. Pardon, cher papa, de cette longue digression politique ; mais le moment présent est d'un si grand intérêt, que je souhaiterais vivement que vous me communiquassiez vos réflexions sur ces objets.

Je m'étonne que, puisque la constitution anglaise ne souffre point que l'on emploie, dans l'île, de troupes étrangères, on n'ait pas du moins accepté les services des émigrés pour l'île de Wight, Jersey ou toute autre destination. J'aurais été bien curieux de connaître la lettre commune qui a été envoyée au roi par Monsieur à ce sujet [1] : faites-moi le plaisir, cher papa, de me l'envoyer.

Quoique ma position soit différente puisque je me trouve sur le continent, et que je n'aie reçu encore aucune réponse à l'offre que j'ai faite de mes services, je pense, d'après ceci, que je n'en recevrai pas, ou qu'elle sera approchant sur le même ton. Au reste, je ne vois pas non plus où et comment on pourrait m'employer utilement, puisqu'il ne se déclare aucun allié, et qu'à coup sûr les Anglais ne trouveront pas de partisans en France. Il faut donc gémir et enrager en silence.

Il existe pourtant un cas où il serait de la plus grande importance que je sache ce que j'ai à faire, et que j'aie la certitude d'être soutenu. C'est celui où, [par] tel événement, accident que ce fût, le Premier Consul vînt à périr. Dans ce cas, qui est à prévoir dans un moment où, tant sur mer que sur vos côtes, il va s'exposer à de grands dangers, dans ce cas, dis-je, un coup hardi pourrait avoir les plus grandes conséquences, et il faudrait prendre la chose sur le temps ; car quelques jours de perdus suffisent pour rasseoir les esprits, rétablir l'ordre et l'apathie. J'ai bien

1. Pièce n° 171.

par ici quelque espoir : c'est ma chimère et je m'y attache. Voilà ce qui me soutient contre le désespoir où je suis de n'être rien à trente ans, avec ma santé et ma bonne volonté. Une fois ayant commencé, j'emploierais bien jusques à mon dernier écu ; mais ma bourse ne suffirait pas peut-être pour le premier coup de collier.

Sans doute, dans ce cas, l'Ouest serait du plus grand intérêt ; mais je crois que l'Alsace, quelques portions des troupes qui s'y trouvent, et le point de réunion que ma personne donnerait, ne sont pas des objets à négliger. Je soumets cette réflexion à votre sagesse. Vous en parlerez, si vous le jugez à propos. Il est peu de mois où je ne reçoive de la Rive gauche des demandes de nos anciens camarades d'armes, officiers et soldats, employés ou non, qui n'attendent qu'un point de réunion et un ordre pour m'arriver et m'amener de leurs amis. On m'en annonce un grand nombre ; mais je suis forcé de répondre que j'attends, espère et ne sais rien.

Je vous remercie, cher papa, de la bonté que vous avez de m'assurer que vous ne regarderiez pas à la dépense d'un courrier pour une chose d'un intérêt majeur. J'en conserve ici aussi un prêt à partir. C'est Schmitt [1], ancien officier de mon régiment, chargé des fourrages. Ce pauvre jeune homme, de Worms, a trouvé tout dilapidé chez lui : ses parents, peu contents du parti qu'il a pris, refusent de partager avec lui le peu qui leur reste. Il est revenu, n'ayant aucune espérance et peu de fonds devant lui. Il lui restait de quoi aller en Angleterre et y était décidé.

1. Schmitt (Henri), né en 1769 à Biblis (à peu de distance et au nord de Worms). Entré au service dans Esterhazy-hussards, il émigra en 1791 et fit dans ce régiment, comme capitaine, les campagnes de 1792 et 1793. Il fit celles de 1794 à 1797 dans les hussards de Baschy, et les suivantes, jusqu'en 1801, dans les dragons d'Enghien.

D'après le refus du roi [1], je le retiens, puisque sa seule ressource était de trouver du service où vous êtes. Il est trop jeune pour espérer d'obtenir la pension. Cependant s'il y avait un moyen de lui assurer un petit revenu fixe, il consacrerait sa vie à notre service. Ne serait-il pas possible, avec votre recommandation, de lui obtenir une place d'officier dans les Chasseurs britanniques que commandait Serocourt [2] et qui sont à Jersey, ou du moins quelque secours momentané? Puis-je espérer, cher papa, que vous daignerez vous occuper de lui? Peut-être pourriez-vous, si vous obtenez l'augmentation des pensions, faire passer sur sa tête la pension de quelque rentré et soumis [3]. Ce jeune homme est intéressant par sa loyale façon de penser et son attachement à la cause générale.

Je crois que vous pourriez me donner une adresse pour mes lettres ; car la vôtre ou celle de Contye peuvent exciter la curiosité, et je n'écris qu'à regret tous ces détails, dans un moment où il est d'un grand intérêt pour moi de rester rapproché des frontières. Car, comme je le disais tout à l'heure, la mort d'un homme peut amener, au point où en sont les choses, un changement total.

Nous avons eu par ici une sécheresse affreuse. On en a beaucoup souffert aussi en France ; cependant il pleut depuis deux jours. Le 5 septembre et le 8, nous avons eu deux gelées à glace : c'est un fait bien rare. Vu la grande sécheresse, elles n'ont fait que peu de tort. Mais pour des légumes, il n'en existe presque point cette année.

Adieu, cher papa. Oserais-je vous prier de présenter à mon père l'hommage de ma tendresse respectueuse? J'es-

1. Le roi d'Angleterre (voir p. 342).
2. Le Roy, baron de Serocourt. Voir p. 354, note 1.
3. C'est-à-dire rentré en France par l'amnistie et ayant fait ainsi sa soumission.

père que vous voudrez bien lui communiquer ma lettre, vous écrivant alternativement à l'un et à l'autre. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Quelques lettres de France m'ont aussi témoigné quelque inquiétude sur mon séjour si rapproché. Vous savez qu'il est difficile de prendre des précautions sûres contre une trahison, et qu'il est facile d'ajuster un coup de carabine [1]. Ainsi ceci m'occupe peu. Quant à un enlèvement, sous prétexte d'aimer beaucoup la chasse, il est rare que je sorte de la ville, sans être deux ou trois, chacun avec un fusil à deux coups. Je ne vais du reste seul nulle part. Je suis trop vieux pour courir les filles. Ainsi vous voyez que les occasions de m'avoir à bon marché doivent être rares; et, si quelqu'un de suspect passait le Rhin en face d'ici, je crois que je serais prévenu.

Il y a ici un ancien dragon de mon régiment, estropié, manquant de tout, qui a été en Égypte, a reçu, au retour à Malte, son congé absolu. C'est un bon sujet; il s'appelle Colin et est Liégeois. S'il était possible de lui faire avoir la pension ou un secours, ce serait une bonne œuvre. Vous ne sauriez croire ce qu'il m'en coûte journellement, pour donner à d'anciens serviteurs du corps qui viennent ici dénués de tout. C'est continuel. Je ne veux point vous ennuyer de toutes leurs demandes, de sorte que je les refuse; mais pour faire passer le refus, il faut bien que l'écu l'accompagne. Ne pourriez-vous pas obtenir, comme a fait le duc d'Angoulême, une petite somme disponible pour des aumônes? Cela a fait un grand bien par ici; mais ces secours ont en général porté sur d'anciens officiers ou cavaliers nobles [2].

(Arch. nationales.)

1. Allusion à l'attentat commis sur Louis XVIII à Dillingen, dans la Forêt Noire, pendant l'été 1796.

2. Le régiment de cavalerie noble était celui que le duc d'Angoulême avait commandé (voir p. 2 et 10, notes).

215. — CONDÉ A ENGHIEN

Wanstead, 13 octobre 1803.

Le mois de juin vient de nous être payé, et vous en trouverez le montant ci-joint.

J'ai reçu, il y a environ huit jours, votre lettre du 26 août. Les copies que je vous ai envoyées de la lettre de Monsieur au roi d'Angleterre en notre nom, et de la réponse de ce dernier [1], ont dû vous prouver qu'on ne voulait point de nos services en Angleterre, et je n'ai rien à ajouter à l'évidence de ce qu'elle contient relativement au moment actuel : mais si l'on se porte jamais à faire une entreprise, vous pouvez être sûr que vous y serez employé de votre côté, et que je serai le premier à demander que vous le soyez en chef ; ce qui ne me paraît pas pouvoir être douteux. Mais il n'y a qu'un grand plan qui puisse vous procurer ce bonheur ; et il ne faut pas vous attendre que vous serez le seul prince dont on s'occupera. Si la chose se détermine, il y aura assez de besogne pour tout le monde : soyez tranquille. Mais, comme de raison, on veut commencer par sauver son pays, et je ne doute pas qu'il ne le soit. Après cela, on verra ce qu'il y a à faire. Tout dépend des circonstances et des événements, qu'il faut savoir attendre ; car l'impatience ne les hâtera pas, et n'est bonne qu'à tourmenter l'individu qui s'y livre.

Votre nom et votre sang ne vous permettent pas d'entrer dans le sens de ceux qui veulent du nouveau, sans vouloir ce qui doit être. La France et l'Europe ne seront jamais tranquilles et heureuses, qu'on n'en vienne où l'on doit en venir ; et l'on y viendra tôt ou tard. Mais tout ce qui prolongera la crise, sans l'abattre, ne peut être que

1. Pièces n° 171.

pernicieux. Au reste, il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher : c'est ce que nous faisons depuis quatorze ans, mais sans nous avilir, ce que nous continuerons jusqu'à la fin de notre vie, s'il le faut, ou des injustices qu'éprouve notre maison.

On attend la descente avec une énergie dont on ne peut pas se faire d'idée, et 800,000 hommes armés [sont] prêts à se porter partiellement et promptement partout où besoin sera.

Ce 14.

Je reçois votre lettre du 22 septembre. Je ne puis que vous répéter ce que je viens de vous dire, et ce que je vous ai dit cent fois : il n'y a pas autre chose à faire que de se tranquilliser et d'attendre. Vous seriez averti de tout, et sûrement employé, s'il y avait quelque chose; mais il n'y a rien. On ne donne point de services ici, dans les troupes anglaises, aux émigrés; et ceux qui y viendraient pour cela dépenseraient très inutilement leur argent à ce voyage. Il ne faut pas vous désespérer pour tout ce que je vous mande, vous surtout qui êtes jeune et qui avez le temps d'attendre. Les temps ont changé ; ils changeront encore. Prudence et patience, c'est tout ce que j'ai à vous recommander.

Arch. de Chantilly.)

216. — La princesse Louise a Condé

[Varsovie], 3 octobre 1803.

.... Je vous dirai que je partage votre contentement de l'énergie dont vous êtes le témoin ; mais cependant il paraît qu'elle n'a d'autre base que l'intérêt propre. Quant à celle que dictent la vertu (premier principe de tout ce qui est bien), l'honneur et le sentiment, celle enfin qui mettrait sa gloire à arrêter la furie du torrent d'injustice

et d'iniquité qui sape, pour ainsi dire, le monde entier jusque dans ses fondements, quant à celle-là, dis-je, en a-t-on vu, en voit-on, en verra-t-on quelques traces? O mon Dieu, écoutez ma prière, et inspirez à tous ceux qui veulent le bien qu'ils se tournent vers vous et disent avec moi : *Emitte spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ!* Permettez-moi de vous dire que vous avez omis la chose la plus essentielle en me parlant de tous ces préparatifs de défense, en ne m'informant pas de ce que feraient, s'il y avait lieu, et tous les émigrés et principalement les Josias [1]. Au surplus, peut-être ne sera-t-il plus question de tout cela, quand vous recevrez cette lettre....

(Pap. de l'abbé Crétineau-Joly.)

La princesse Louise à Bourbon.

[Varsovie], 11 octobre 1803.

(Nouvelle du mariage d'Adèle).... Mais, cher ami, vous ne me parlez jamais de votre fils. Est-ce que vous seriez brouillés [2]? Je le crains tant, que je n'ai encore osé vous en faire la question. Oh non, je vous en prie; que cela ne soit pas! Je l'aime toujours, quoique nous ne nous écrivions pas. Et vous, qui l'aimez tant! Que l'une ne fasse pas tort à l'autre : aimez vos deux enfants....

(Arch. nationales.)

La princesse Louise à Condé [3].

Varsovie, 13 décembre 1803.

Encore une nouvelle année! Toujours les mêmes sou-

1. C'est-à-dire les princes français.
2. Cette supposition était erronée.
3. Condé à la princesse Louise : « .... Nous sommes toujours dans l'attente du Premier Consul en Angleterre : il trouvera, je crois, plus de difficultés à son entreprise qu'il ne l'imagine. Conformément aux désirs du Roi,

haits, toujours les mêmes vœux, et malheureusement toujours inutiles. Quand mon cœur pourra-t-il respirer librement, en vous voyant jouir de quelques moments de bonheur? Je vous avoue que tous ces bruits prolongés et jamais effectués, ces préparatifs de défense, etc., ne me satisfont nullement. Quelque chose dût-elle même se vérifier à cet égard, je ne vois pour nous que de la fumée. Les années se passent pourtant, elles s'écoulent avec rapidité, et toutes choses humaines avec elles....

(Arch. nationales.)

217. — Enghien a Marans, *au Blanc*

Ettenheim, ce 22 novembre (v. st.) [1803].

Votre dernière lettre du 10 novembre m'est parvenue promptement, mon cher; et je ne puis vous donner d'adresse plus sûre que celle dont vous vous servez. Je vois avec plaisir que le séjour que vous habitez ne vous plaît pas, et que vous songez à voyager de nos côtés. J'ai toujours eu trop bonne opinion de vous, pour croire que vous puissiez vous accoutumer à vivre comme vous le faites depuis quelque temps. Cependant je ne vous cacherai pas, qu'aigri par les exemples accumulés d'ingratitude que j'ai eus sous les yeux depuis deux années, je n'ai pu me défendre d'un mouvement d'humeur aussi contre

nous avons offert nos services. Ils ont été jusqu à présent refusés, mais très honnêtement: les moyens de défense sont trop multipliés; les forces qu'on oppose sont immenses, et le *spirit* monté au plus haut degré d'énergie.... » (lettre du 15 octobre).

« Tout est ici dans la même position. Non seulement on attend, mais même on désire l'arrivée du consul. Dans ce pays-ci, plus de 600,000 hommes sont tout prêts à le recevoir comme il le mérite, s'il échappe aux forces de mer qui le surveillent. Je n'ai jamais vu d'énergie pareille. Les dispositions du gouvernement et de la nation sont toutes en faveur de notre cause, et l'on commence à espérer que le continent changera de politique. Vous êtes plus à portée que moi de le savoir.... (lettre du 4 décembre).

vous ; et vous le trouverez naturel quand j'aurai causé quelques instants avec vous. Votre lettre ne m'explique pas vos projets : est-ce un établissement, ou une visite, que vous comptez venir faire par ici ? Dans le premier cas, soyez certain de trouver près de moi tous les agréments que ma petite fortune et mon cœur me mettront à même de vous procurer. Dans le second, je serai sans doute reconnaissant de cette preuve de votre attachement : mais elle est au moins inutile ; car je compte déjà assez sur vous dans l'occasion, pour que j'aie besoin d'en recevoir de vive voix de nouvelles assurances. Ce serait donc une dépense considérable et inutile que vous feriez. Ce sentiment est plus fort que moi, je vous l'avoue avec franchise. Mais dans ma position malheureuse, désespérée peut-être, on recherche avec ardeur des amis ou des partisans, et je n'en connais que dans le nombre de ceux qui n'y [1] ont point été, ou qui n'y retourneront qu'avec moi ou par mes ordres. Je sais que je vous parais exagéré ; je sais que l'air du jour, la mode, l'intérêt, la raison peut-être, parlent contre moi. Mais l'honneur est pour ; et c'est beaucoup. Recueillez donc ce que vous pourrez des débris du naufrage, mettez-y temps et soins, et lorsque vous ne laisserez rien derrière, venez : vous serez reçu à bras ouverts.

Vous me demandez beaucoup de détails qu'il m'est difficile de vous donner ; car je crois à une grande inexactitude ou surveillance dans l'envoi des lettres venant de l'étranger. Vous saurez pourtant que notre position à tous est absolument celle où vous nous avez quittés. Il n'aurait tenu qu'à nous de faire fortune, comme vous le savez ; mais les moyens nous ont déplu et nous avons refusé. Je ne puis trop vous expliquer comment cela s'est passé ;

1. En France.

mais quand nous nous verrons, je vous ferai lire toutes les pièces de cette affaire [1].

L'inaction qui me regarde est la même ; elle est forcée. Nous ne pouvons être utiles qu'en offensive, et la défensive est nécessaire à l'existence, la première année. Je sens moi-même qu'il serait imprudent d'agir autrement. Je fais donc semblant de patienter, et j'enrage au fond de l'âme. Ce n'est assurément ni la première ni la dernière fois de ma vie que je suis destiné à ce genre de supplice. A moins de choses que je ne prévois pas pour le moment, je n'ai donc pas l'espoir de sortir de ces environs : ils me sont agréables sous plus d'un rapport et je n'en sortirai que pour être quelque chose. Je vais, au printemps, quitter l'endroit même ; mais je ne m'éloignerai que de six lieues en remontant [2]. Je réunirai là les agréments de la ville et de la campagne. C'est au reste un projet fort en l'air encore ; ainsi je ne vous le donne pas pour certain.

Vous savez que mon père a marié son Adèle [3], a donné

1. La demande d'abdication. Le duc d'Enghien en parle comme d'un moyen « de faire fortune », puisqu'elle était accompagnée par l'offre d'une subvention annuelle, assurant une large existence à la maison de Bourbon.

2. Le duc pensait déjà à se transporter à Fribourg en Brisgau. Un des émigrés logés dans cette ville, M. H. Collignon, allait écrire à cet égard, à un de ses amis, le 21 décembre : « La colonie de Fribourg est menacée d'un bouleversement par le parti qu'a pris le duc d'Enghien, avec son prince, sa princesse et sa suite d'émigrés, de venir dans deux mois habiter cette ville. La princesse et son père ont loué la maison hors ville où logeait M. de Durcuet. Le duc logera en ville : son quartier n'est pas encore fixé. A ce simple aperçu, vous nous plaindrez, et moi surtout qui avais besoin d'être ignoré. Il n'y a pas de doute que ce concours attirera l'attention du gouvernement, et que le misérable individu vivant ici pour lui-même sera censé former la cour du duc. Aussi suis-je décidé à me retirer avant son arrivée, et à me fixer dans un village des environs, au moins jusqu'au premier moment favorable de m'éloigner : car j'espère toujours qu'un jour nos services seront acceptés, et je regarde une guerre continentale comme certaine.... »

3. Voir p. 136, note. — Le prince de Condé annonça, le 20 septembre 1803, à Louis XVIII ce mariage d'une sœur du duc d'Enghien. « J'ai l'honneur, écrivit-il, de demander à V. M., conjointement avec mon fils, son agrément

à l'époux [1] la première place de commis dans son bureau et s'est en cela assuré le bonheur de ne jamais se séparer de cette enfant chérie. — Peut-être ne me comprendrez-vous pas. Il remplace le vieux général V[ibraye] [2], celui qui menait en Brabant Cl[erfa]yt à grandes guides et qui est mort l'an passé. Connaissez-vous la jeune comtesse de Rully [3]? — Il s'est fait à cette occasion des choses qui m'ont déplu : la plus inconsidérée est la demande faite officiellement d'une pension à nos fournisseurs [4] en faveur du nom qu'elle portait, dit-on, avant son mariage. Il est difficile d'être

au mariage qu'il trouve à faire pour sa fille, et je partage vivement l'intérêt qu'il prend à elle. Je ne la connais que depuis son arrivée ici, et je puis assurer V. M. que cette jeune personne m'a étonné par sa raison et par la fermeté de ses principes. Elle a contribué, dans ce pays-ci, à nous faire supporter nos malheurs, par la douceur de son caractère et l'attachement qu'elle nous marque. J'ose répondre à V. M. que celle-là n'avilira jamais le nom qui lui a été donné, et sous lequel sa naissance (encore inconnue) a été constatée sur les registres de sa paroisse. Tout le public à Londres, où elle n'est connue que sous le nom de M[lle] de Bourbon, lui rend toute justice : elle y est véritablement estimée et même considérée tant par les émigrés que par les Anglais. Le chevalier de Rully, qui a l'honneur d'être connu de V. M., et que mon fils s'attache à la place du comte de Vibraye, mort depuis quelque temps, est un excellent sujet, rempli de l'amour de ses devoirs, et qui préfère l'honneur d'être maintenu [sur la liste de l'émigration] à l'aisance qu'il pourrait recouvrer dans un pays qu'il déteste, tant que V. M. n'y sera pas rétablie, comme elle doit l'être.... »

M[lle] Michelot, mère d'Adèle, n'assista pas au mariage : elle était alors à Paris.

1. Bernard de Montessus, comte de Rully (Patrice-Gabriel), né à Châlons en 1761. Colonel en 1790, aide de camp de Monsieur de 1792 à 1794, il servit l'Angleterre de 1794 à 1797 dans le régiment de Castries, et rejoignit à Londres le duc de Bourbon, dont il devint l'aide de camp.

2. Hurault de Vibraye (Louis), né à Paris en 1733. Mestre de camp en 1759, maréchal de camp en 1780, inspecteur des troupes à cheval en Franche-Comté en 1788, il émigra et fut attaché comme aide de camp au duc de Bourbon. Il n'était rentré à Paris, le 31 décembre 1801, que pour y mourir deux mois après, le 3 mars 1802. Cf. p. 137. — Clerfayt est le général autrichien, bien connu, qui combattit contre la France de 1792 à 1796. Il commanda l'armée de Belgique en 1794.

3. Ce passage, que nous avons séparé par deux traits, est un renvoi, placé à la fin de la lettre.

4. Les Anglais.

entraîné plus loin par l'amour paternel. Je ne sais encore si le résultat aura été heureux.

Au reste, pour le général, nous sommes comme vous dans l'attente du succès de la grande affaire, qui peut si terriblement influer sur un avenir aussi incertain que le nôtre. Je crois les intérêts trop majeurs pour que la lutte soit à outrance, et je m'attends toujours à quelque mauvais palliatif, dont nous souffrirons seuls, puisque véritablement il n'y a plus que nous qui restions en souffrance. Au reste, s'il n'y a pas de palliatif, il serait peut-être possible que des gens écrasés de misère et véritablement malheureux retrouvassent quelque énergie pour le bien. Le moment n'en est pas venu encore ; mais, au train dont cela va, il pourrait arriver; et vous le croirez d'autant plus que vous savez que jusques à ce jour j'ai toujours été du parti des incrédules. On trouvera en moi un chaud compagnon : on le sait ici autour ; mais le sommeil n'est pas fini, et il serait dangereux d'en hâter le moment.

Adieu, vous voilà à peu près au fait : répondez-moi promptement, et croyez à ma sincère estime et constante amitié pour vous.

Levig[nac] [1] n'est-il donc plus en faveur là-bas ? Pourquoi a-t-il quitté ?

Dites-moi si c'est bien comme cela qu'il faut mettre votre adresse.

(Arch. de Beaudiment.)

1. Le comte de Mac Carthy Levignac (Robert-Joseph), né à Londres en 1770, naturalisé Français en septembre 1776. Il émigra en 1790, se rendit à Turin, fit les campagnes de 1792 à 1797 et fut nommé en 1797 colonel de cavalerie. Depuis 1791, il était aide de camp de Condé.

218. — ENGHIEN A BOURBON

Ettenheim, 29 novembre 1803.

....En attendant, cher papa, je viens de rentrer les légumes de mon jardin, de peur qu'ils ne gèlent. Je chasse trois fois par semaine, et, de temps à autre, le brocard ou la bécasse tombe sous mes coups. Le temps se passe tranquillement ; mais je ne perds pas de vue le grand intérêt....

(Crétineau-Joly, I, 258.)

219. — CONDÉ A ENGHIEN

Wanstead, 4 décembre 1803.

Vous trouverez ci-joint ce qui vous est dû pour les mois de juillet et d'août, et qu'on nous a payé hier. Tout est ici dans la même position : plus de 600,000 hommes, bien armés et bien exercés, sont tout prêts à recevoir le consul, s'il lui convient d'entreprendre ; ce qu'on désire fort, mais ce dont on commence à douter [1], sans se relâcher sur aucune des précautions. Ses amis d'Irlande, sur lesquels il compte tant, sont ou pendus ou déjoués si complètement, qu'ils sont hors d'état de nuire [2]. Je suis persuadé, comme bien d'autres, qu'en Angleterre on ne tirera pas un coup de fusil, et que ce sera bien plutôt de votre côté ; car on dit que la Russie et même la Prusse com-

1. Gore à R. King, London, december 7, 1803 : « .... The alarm of invasion seems fast subsiding, though no doubt is entertained of the intention to invade Ireland from Brest, should admiral Cornwallis be blown off. The manner in which this admiral has kept his station does not afford Bonaparte a very good prospect.... » — Le même, december 20 : « .... The expectation of Bonaparte's attempt to invade England daily lessens.... »

2. Des troubles, promptement réprimés, avaient été tentés à Dublin le 23 juillet. Deux des principaux instigateurs, Robert Emmett et Russel furent exécutés en septembre. — Pendant l'automne et l'hiver, le Premier Consul ordonna à Brest et à Rochefort des préparatifs pour une expédition en Irlande, et fit réunir à Lorient des réfugiés irlandais (*Corr.*, nos 7233, 7297, 7475, 7566, etc.).

mencent à se lasser du ton, des menaces et des entreprises du consul. Le rappel de M. de Morkov [1] semblerait annoncer que cette brouillerie si désirable éclatera bientôt, peut-être au printemps. Toutes les nouvelles du continent paraissent confirmer cette conjecture. Dans le cas où vous la jugeriez prête à se réaliser, je vous recommande plus que jamais de commencer par mettre votre personne en sûreté ; après quoi, les circonstances, et peut-être des ordres du Roi, décideront du parti que vous aurez à prendre. Vous auriez sûrement de nos nouvelles alors.

J'ai laissé à mon fils le soin de vous instruire du mariage que nous avons fait ici. Je ne doute pas que vous n'ayez pris part au bonheur que ce petit événement a procuré à votre père : ma tendresse pour lui me l'a fait partager. Je sais que la personne vous a écrit : elle mérite véritablement votre intérêt, ainsi que le nôtre, par les qualités de son cœur, et par son attachement à nous trois. Ma fille lui a écrit, de Varsovie, une lettre charmante.

(Arch. de Chantilly.)

220. — Condé a Louis XVIII

Wanstead, 12 décembre 1803.

Je profite d'une occasion sûre, pour présenter à Votre Majesté mes vœux les plus sincères pour sa précieuse conservation et pour que l'année qui va commencer puisse nous amener enfin le bonheur, tant attendu, de voir Votre Majesté rentrer dans ses droits, et rendre à l'Europe, comme à la France, la tranquillité que cet événe-

1. Depuis longtemps le Premier Consul était mécontent de l'attitude et des relations de M. de Morkov ; il se plaignait que cet ambassadeur « eût l'air d'être accrédité plutôt auprès de Louis XVIII qu'auprès du gouvernement actuel. » M. de Morkov avait déjà reçu ses lettres de récréance, et son rappel était public. Cependant il ne devait quitter Paris que le 18 décembre, laissant M. Oubril comme chargé d'affaires.

ment seul peut leur procurer. Tout paraît s'y disposer et fonder nos espérances. Il n'y a qu'une voix dans ce pays-ci pour le désirer, et le gouvernement paraît penser à cet égard comme la nation [1]. Il me semble même que d'autres Puissances commencent à ouvrir les yeux sur leurs vrais intérêts. Votre Majesté paraîtrait croire à d'heureux changements, à en juger par la dernière phrase de la réponse [2] dont elle m'a honoré relativement au mariage de Mlle de Bourbon. Je supplie Votre Majesté de croire que nous avons senti, comme nous le devions, la marque de bonté qu'elle nous a donnée dans cette occasion, et que nous en conservons la plus respectueuse reconnaissance. La fameuse descente, qui n'arrive point, est beaucoup plus désirée dans ce pays-ci, qu'elle n'y est redoutée. Les délais qu'on apporte à cette entreprise et les lueurs de changements qu'on croit apercevoir dans la politique des cours du continent, commencent même à faire douter que la chose ait lieu. Cependant on ne se relâche point sur les précautions, que l'immensité des forces armées pour la défense paraît rendre sûres. J'espère n'avoir pas besoin de répéter à Votre Majesté qu'elle me trouvera toujours prêt à me porter, de quelque manière que ce soit, où elle jugerait que mes services pourraient encore lui être utiles ou agréables, et j'ose croire que mon entier dévouement lui est aussi connu que l'attachement invariable et le profond respect que je lui ai voués.

(Arch. de Chantilly.)

1. On verra, dans le t. II, que Condé se trompait étrangement sur les dispositions du gouvernement anglais.
2. Cette réponse n'a pas été retrouvée.

221. — Enghien a Condé

Ettenheim, ce 17 décembre [1803].

J'ose espérer, cher papa, que vous daignerez recevoir avec bonté l'hommage de mes vœux au renouvellement de l'année, et que vous rendrez justice au sentiment sincère qui les dicte.

J'ai reçu, il y a trois jours, la lettre de Contye, datée du 17 du mois dernier, dans laquelle en était une de M. de Rully, qui m'écrit à l'occasion de son mariage. Oserais-je vous prier de lui remettre ma réponse, qui ne contient que des politesses. Vous ne m'avez parlé dans aucune de vos lettres de cet objet, qui, vu la tendresse extrême de mon père pour cet enfant, en devient un intéressant pour moi.

Il me semble, cher papa, qu'il y a un mois vous étiez toujours dans la même position. Voilà le temps favorable aux Français pour leur descente passé, et je ne crois pas qu'à moins d'un soulèvement général en Irlande, ils tentent rien de sérieux avant l'été prochain; et, d'ici là, que de changements à prévoir! Le continent me paraît prêt à s'agiter; mais nous n'avons aucune idée arrêtée comment. Ce qu'on peut prévoir, c'est que la France veut occuper une armée, mécontente et mal payée, à quelque prix que ce soit. Sur qui tombera l'orage ? Peu importe au Premier Consul, pourvu qu'il reste en place ; et il chancelle, cela est positif. Nous ne savons point le but d'une marche de trente à quarante mille Autrichiens, qui s'exécute en ce moment vers les frontières de Bavière [1]. On

1. A la fin de novembre 1803, des soldats bavarois étant entrés dans Oberhausen, en Souabe, ce grief, ajouté à des entraves apportées en Franconie aux recruteurs autrichiens et à des prétentions de suzeraineté de la Bavière sur la noblesse immédiate, cliente de l'Empereur, provoqua un rassemblement de troupes autrichiennes près de Salzbourg et dans le haut

donne des prétextes ; mais le vrai, on le cache. La Prusse est menacée, dit-on ; la France et l'Autriche seraient-elles donc de moitié ? L'avenir nous éclaircira les idées. Tout ce qu'il y a de très fâcheux, c'est que je ne vois, pour nous et notre cause, que nullité absolue pour le moment. Aussi j'enrage de tout mon cœur ; d'autant plus qu'une guerre continentale, réunissant tous les partis contre l'ennemi commun, il n'y a plus de réaction à espérer dans l'intérieur, surtout si l'étranger a du succès.

Serez-vous assez bon, cher papa, pour remercier Contye, de ma part, de la peine qu'il se donne de m'écrire. Je le prie bien de continuer ce bulletin intéressant, surtout s'il arrivait quelque chose de nouveau de vos côtés. Nous sommes si trompés par les gazettes et les mensonges extraits des papiers français, que nous sommes toujours des siècles à savoir la vérité.

Avez-vous eu la bonté de penser à Schmitt ?

Nous avons ici une violente épidémie de petite vérole sur les enfants : ils meurent comme mouches. Cela n'est pas dangereux pour nous, qui ne craignons que la sœur aînée. Mais il est triste de ne rencontrer que des gens affligés ou pleurants, et de n'entendre que des cloches d'enterrement.

Le roi de Suède est à Munich pour un mois [1] ; il revient

Palatinat. Un ordre de retraite, donné à ces troupes au milieu de décembre, ne reçut qu'une exécution partielle : les différends entre l'Autriche et la Bavière allaient se prolonger à propos des nobles immédiats de l'Ordre Équestre.

1. Gustave IV, roi de Suède, avait épousé en 1797 une des filles de l'électeur de Baden, et était ainsi beau-frère du tsar et de l'électeur de Bavière. — Accompagné de la reine, il s'était embarqué le 25 juillet 1803. Un voyage assez lent le conduisit par Stralsund, Magdebourg, Francfort, Mannheim, Heidelberg, dans la ville de Karlsruhe, où il était arrivé le 20 septembre. Il y vit à plusieurs reprises l'électeur de Bavière, et partit pour Munich, où il arriva le 3 décembre. Il ne devait être de retour à Karlsruhe que le 2 février 1804.

ensuite à Karlsruhe, où il paraît qu'il restera jusqu'après les couches de sa femme; ce qui le mène à la belle saison. Le beau-grand-père trouve la visite sévère, à ce que je crois. On fait monter à un million de florins ce qu'elle lui aura coûté en fêtes, galas, etc. On ne conçoit pas le but de ce voyage et de ce séjour d'un roi hors de chez lui, dans un moment comme celui-ci. Ce sont de ces énigmes que le temps découvrira.

Pour ne pas faire un trop gros paquet, je n'écrirai pas à mon père aujourd'hui ; mais je compte assez sur vos bontés, pour espérer que vous voudrez bien lui présenter mes vœux et l'hommage de ma respectueuse tendresse. J'espère que vous êtes convaincu, cher papa, de la mienne pour vous.

(Arch. nationales.)

222. — Condé a Enghien

Wanstead, 22 décembre 1803.

A force de sollicitations, réitérées à peu près tous les quinze jours depuis deux ans et demi, je suis enfin parvenu à améliorer le sort de ceux des officiers de mon ancien corps qui sont restés hors de France ; et vous en trouverez le détail ci-joint [1]. Il y avait longtemps que je n'avais éprouvé une sensation aussi agréable pour mon cœur, qui n'a jamais cessé et qui ne cessera jamais de prendre à eux le plus vif intérêt. Vous communiquerez à ceux qui sont à portée de vous, ce qui peut les regarder.

1. Le gouvernement anglais avait jusqu'ici refusé, d'une part, d'ajouter de nouveaux noms à la liste des Condéens pensionnés (cf. p. 109, note 3) ; de l'autre, d'augmenter le chiffre de ces pensions. Les seuls changements apportés à ce qui avait été réglé lors du licenciement concernaient le mode et les conditions du paiement (Ecquévilly, II, 162, 164. Instruct. de Bourcard, à Vienne, le 31 janvier 1802; de Ragay, à Bremen, le 4 décembre 1802, etc.).

On doit beaucoup de reconnaissance au gouvernement anglais de ce qu'il veut bien faire aujourd'hui, au milieu des grandes affaires et des grandes dépenses dans lesquelles il se trouve engagé [1]. Les dispositions me paraissent bonnes pour ce qui nous intéresse le plus [2]; mais on ne fait rien qu'avec le temps nécessaire. On ne croit plus ici à la descente; mais il me paraît que les choses se brouillent en Allemagne, de manière à y allumer une guerre sous peu de temps. De ce côté-ci, on n'entreprendra sûrement rien d'ici à longtemps, si jamais on entreprend [3], ce qu'il faut espérer de plus d'un côté.

J'espère que vous aurez reçu une lettre du 4 de ce mois, avec les mois de juillet et d'août.

Ci-joint une lettre que M. le prince de Conty m'a adressée pour vous faire part, comme à nous, de la mort de Madame la princesse de Conty [4]. Vous répondrez, sans lui parler d'autre chose : il est à Barcelone.

(Arch. de Chantilly.)

1. Condé à Du Chayla, 22 décembre : « ....Vous verrez, par les Décisions, que toutes les grâces nouvelles courent du 1er mars 1803. C'est y mettre d'autant plus d'obligeance, que c'est à peu près en tout une dépense de 14 à 15,000 louis de plus par an pour l'Angleterre, à ajouter à toutes celles qu'elle fait en ce moment, et qui sont énormes.... »

2. Le rétablissement de la monarchie (cf. p. 445, note 1).

3. Il s'agit d'une entreprise offensive contre la France.

4. Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, né en 1734, avait épousé, en 1759, une fille du duc de Modène, Marie-Fortunée d'Este, qui venait de mourir à Venise, le 21 septembre 1803. — Le prince de Conty vivait à Barcelone, près de sa cousine, la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien. Ils recevaient l'un et l'autre une pension du gouvernement français, qui leur avait été accordée par l'article 34 de la loi du 19 fructidor an V (5 sept. 1797), ordonnant leur déportation.

C'est Condé qui fit parvenir à la famille royale la notification de cette mort, comme on le voit par sa lettre à Monsieur, du 18 décembre : « J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur les lettres que M. le prince de Conty me charge de lui remettre, par lesquelles il a l'honneur de lui faire part, ainsi qu'à M. le duc d'Angoulême et à M. le duc de Berry, de la mort de madame la princesse de Conty.... »

223. — Condé a Louis XVIII

Wanstead, 22 décembre 1803.

Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté qu'enfin, après deux ans et demi de sollicitations réitérées, je viens de parvenir à améliorer le sort de ceux de mes anciens compagnons d'armes que leurs principes et leur attachement à Votre Majesté ont décidés à ne point rentrer en France. Elle trouvera ci-joint le détail de cette grâce du gouvernement anglais; et je suis persuadé que le cœur paternel de Votre Majesté éprouvera quelque satisfaction, en apprenant ce petit soulagement aux maux de vos sujets les plus fidèles.

Votre Majesté sait mieux que moi tout ce qui se passe en Europe. Je me bornerai donc à lui renouveler l'hommage de mon inviolable attachement et de mon profond respect.

Louis XVIII à Condé.

Varsovie, 12 janvier 1804.

J'ai reçu, mon cher cousin, votre lettre du 22 décembre avec l'excellent papier qui y était joint : vous avez très bien jugé l'effet qu'il produirait sur mon cœur. Tout ce qui améliorera le sort des restes précieux de ma brave armée me causera toujours la plus vive satisfaction. Il y avait bien longtemps que je n'avais reçu de si bonnes étrennes, et je vous charge d'en remercier M. Addington de ma part. Je ne sais même, mais il me semble qu'une année qui commence sous de tels auspices ne doit pas ressembler à celles qui l'ont précédée. Amen.

Adieu, mon cher cousin : quoiqu'un tel souhait soit le meilleur que je puisse vous faire, j'y ajoute encore

tous ceux qui peuvent contribuer à votre bonheur personnel. Vous connaissez toute mon amitié pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

224. — Circulaire de Jacques aux Pensionnés

Ettenheim, ce 15 janvier 1804.

Je n'ai que le temps, Monsieur, de vous adresser toutes les pièces que Monseigneur a reçues relativement à l'augmentation des pensions et des pensionnés. Vous voudrez bien en faire part à toutes les personnes intéressées, qui ont fixé leur résidence à Rastatt et aux environs, et de leur dire de la part de S. A. S. qu'elle partage bien sincèrement leur joie, et a eu un vrai plaisir de leur faire annoncer cette nouvelle. Monseigneur se charge d'en témoigner leur reconnaissance, au nom de tous, tant à Mgr le prince de Condé qu'au gouvernement britannique.

J'ai l'honneur d'être, etc. [1].

Copie de la lettre circulaire écrite par S. A. R. Mgr le prince de Condé aux principaux officiers qui, à sa connaissance, résident dans les villes d'Hambourg, Vienne, Munich et Graz [2].

1. Cette circulaire a été adressée aux Condéens pensionnaires « qui existaient en janvier 1804 dans l'arrondissement du duc d'Enghien », c'est-à-dire à Ettenheim, Fribourg en Brisgau, Offenbourg, Rastatt, et dans quelques bourgs voisins de ces villes. Ces pensionnaires étaient au nombre de quarante-six. — La question des pensions avait, depuis deux ans, imposé au duc d'Enghien une correspondance qui redoubla naturellement après l'envoi de la circulaire. Comme preuve, nous ne citerons que ce passage d'une lettre de M. Thiébaut à Condé : « Ayant rendu compte à S. A. S. Mgr le duc d'Enghien, à Ettenheim, du contenu de cette dépêche, ce prince m'a fait l'honneur de répondre que, n'ayant pas fait la campagne qui a précédé le licenciement général, il y avait lieu de craindre la perte de nos droits aux pensions de l'Angleterre » (lettre datée d'Heitersheim en Brisgau, le 18 janvier 1804).

2. Les correspondants de Condé pour les affaires de pensions étaient

Wanstead-house, le 22 décembre 1803.

C'est avec un grand plaisir, Monsieur, que je vous adresse l'extrait des décisions des commissaires de la Trésorerie, que je viens de recevoir et qui m'avaient été annoncées dès le mois d'avril de cette année. Je vous prie d'en donner connaissance à ceux qu'elles concernent; et, pour vous en faciliter les moyens relativement aux nouveaux pensionnés, je vous envoie ci-joint la liste de ceux d'entre eux qui, d'après la date de leurs mémoires, peuvent être à portée de vous.

Je suis occupé dans ce moment d'accélérer, autant que possible, l'exécution de ces décisions, qui doivent nous pénétrer d'une reconnaissance bien vive pour le gouvernement bienfaisant qui les a rendues. J'espère qu'enfin tous ceux qui y sont intéressés seront bientôt en jouissance, et, en songeant au bien-être qui en résultera pour eux, j'éprouve une satisfaction qui me dédommage des soins continuels que je n'ai cessé de me donner, depuis mon arrivée en Angleterre, pour amener cette affaire au point où elle se trouve. Je suis fort aise d'avoir une occasion aussi agréable de vous renouveler, Monsieur, l'assurance de ma parfaite estime, et de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous.

Extrait des décisions des lords commissaires du Trésor de Sa Majesté Britannique, sur les différentes demandes que S. A. S. Mgr le Prince de Condé leur avait recommandées.

Leurs Seigneuries ont ordonné qu'à compter du 1er mars 1803 :

MM. Maillard à Hambourg, de Lanan à Munich, l'évêque de Nancy à Vienne.

1° Les officiers généraux, qui n'avaient que 3 shillings par jour, en auront 5; — que les pensions de M. Guillin, qui a perdu une jambe, et de M. de Vigne, qui a perdu un bras, seront portées de 3 shillings par jour à 4 shillings; — que les pensions de 2 shillings, de 1 shilling et demi et de 1 shilling par jour pour ceux qui ont cinquante ans, et d'un demi-shilling pour ceux qui ont moins de cinquante ans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge, où ils jouiront, lorsqu'ils y seront arrivés, de l'augmentation de 1 shilling par jour, et qu'enfin les blessés jouiront, quoiqu'ils n'aient pas l'âge de cinquante ans, de la plus forte pension de leur grade;

2° Leurs Seigneuries ont accordé, à compter de la même époque du 1er mars 1803, les différentes demandes des pensions qui leur ont été faites par d'anciens officiers de l'armée de Condé, et qui leur ont été recommandées par S. A. S. Mgr le prince de Condé. Elles seront réglées de la manière suivante :

1° Les officiers généraux, quelle que soit la date de leur promotion, ont 5 shillings par jour, sur lesquels il en sera retenu 2 jusqu'à ce qu'ils aient compensé ce qu'ils ont reçu à titre de gratification [1], lors du licenciement, à moins qu'ils ne préfèrent de le rapporter.

2° Les colonels, lieutenants-colonels, majors et capitaines ont la pension primitive de 2 shillings par jour, et, de plus, l'augmentation de 1 shilling ou d'un demi-shilling par jour, suivant qu'ils ont plus de cinquante ans ou moins de cinquante ans.

3° Les autres officiers ont la pension primitive de 1 shilling et demi par jour, avec l'augmentation de 1 shilling, ou d'un demi-shilling, aussi suivant leur âge.

1. Cf. p. 51, note 3.

4° Les nobles à pied ou à cheval ont la pension primitive de 1 shilling par jour, avec l'augmentation de 1 shilling ou d'un demi-shilling, aussi suivant leur âge.

5° Il sera exercé sur les pensions des trois dernières classes une retenue égale à l'augmentation qui leur est accordée, de manière qu'ils ne toucheront que sur le pied primitif des pensions, jusqu'à ce qu'ils aient compensé ce qu'ils ont reçu à titre de gratification lors du licenciement, à moins qu'ils ne préfèrent de le rapporter.

6° Ceux des nouveaux pensionnaires des trois précédentes classes qui ont été blessés au service de S. M. Britannique jouiront de la plus forte pension de leur classe, quoiqu'ils n'aient pas l'âge de cinquante ans.

7° M. Bergeret, en considération de ses services, de ses blessures, [aura] 4 shillings par jour, sur lesquels il sera exercé une retenue de 1 shilling, en suivant le motif ci-dessus énoncé.

(Arch. nationales.)

225. — Lanan a Condé

Munich, 18 janvier 1804.

Les gentilshommes et officiers de tous les grades, retirés à Munich, qui ont eu l'avantage de servir sous les ordres de V. A. S., la supplient de vouloir bien agréer l'hommage de leur vive et respectueuse reconnaissance. Les nouvelles grâces que V. A. vient d'obtenir de la bienfaisance de S. M. Britannique, et qui avaient été sollicitées avec tant de persévérance, comblent nos désirs, mais ne peuvent que difficilement ajouter au dévouement sans bornes que nous avions déjà consacré depuis longtemps à V. A. S.; et nous ne pouvons exprimer convenablement les sentiments qui nous animent dans la circonstance présente, qu'en nous permettant de vous rappeler vos autres

bienfaits, et ce qui s'est passé depuis près de quatorze ans. Puisse cette analyse être tout à la fois un monument de notre sensibilité et un exemple pour la postérité!

En effet, Monseigneur, peut-on sans attendrissement considérer et récapituler tout ce que vous avez fait pour nous, depuis la formation de votre armée? Après avoir épuisé dans le principe tous vos moyens, toutes vos ressources particulières pour nous soutenir, V. A. S. stimule la grande âme de l'impératrice Catherine, et en obtient des secours extraordinaires. En 1795, vous nous procurâtes une existence des plus avantageuses au moyen de la solde anglaise. Le traité de Campo-Formio annonce que cette même existence est compromise : V. A. nous cherche aussitôt un protecteur dans le fond du Nord; l'empereur Paul nous donne un asile en 1797, et nous retrouvons, à l'extrémité de l'Europe, tous les avantages que nous pouvions raisonnablement espérer. Nous y renaissons, pour ainsi dire, de nos cendres au bout de deux années, pour reparaître sur le Rhin, accompagnés de 100,000 Russes. Le sort des armes, devenu contraire, nous force de rétrograder en 1799, pour prendre des quartiers d'hiver en Autriche, où nous recevons, quelques mois après, l'ordre d'aller reprendre nos cantonnements en Russie : V. A. S. pense qu'un aussi grand éloignement du théâtre de la guerre pourrait être désavantageux pour le service de notre monarque et pénible pour son armée : vous formâtes alors, Monseigneur, un nouveau plan, qui nous remit, pour notre bonheur, à la solde de S. M. Britannique. Un licenciement définitif est la conséquence fâcheuse du traité de Lunéville; et, dans ce moment critique, V. A. réclame et obtient pour nous des gratifications et des pensions de retraite. Nous nous séparons enfin, avec la plus vive douleur, de notre auguste chef; mais il nous est resté, au delà des mers, un père

tendre, un protecteur zélé, qui ne perd pas une seule occasion d'intéresser le monarque [1], et qui a été assez heureux de trouver dans ses dignes et respectables ministres les dispositions bienfaisantes dont son cœur a été constamment animé, et qui, au milieu des travaux pénibles que nécessitent les circonstances extraordinaires où se trouve la nation, ont si bien saisi les intentions du souverain magnanime qui s'immortalise par sa fermeté et ses bienfaits. Le burin de l'histoire, en rappelant l'époque présente, immortalisera également le roi et son gouvernement.

Tel est, Monseigneur, le tableau qui se présente sans cesse à notre esprit, et qui sera toujours gravé dans nos cœurs. Il ne nous reste plus qu'à prier V. A. de faire parvenir, s'il est possible, jusqu'aux pieds du trône de S. M. Britannique les vœux que nous formons pour la gloire et la prospérité de son règne, et la conservation de sa personne sacrée.

C'est dans ces sentiments, et ceux du plus profond respect que nous sommes, Monseigneur, au nom de tous les gentilshommes et officiers pensionnés, etc. [2].

(Arch. de Chantilly.)

226. — Ch. Stuart a Hawkesbury

Vienna, january 18, 1804.

I have the honour to enclose a memorial I lately received from the duc d'Enghien. As I do not think myself authorised to make any observation upon its contents, I

1. Le roi d'Angleterre.

2. De la réponse de Condé, qui est du 21 février, nous ne citerons que le post-scriptum : « Vous devez savoir à présent que le malheureux état de la santé du roi d'Angleterre ne me permet pas de m'acquitter en ce moment de la commission, que vous me donnez tous, de lui présenter le juste hommage de votre reconnaissance. Mais vous pouvez être sûrs que j'en saisirai la première occasion. »

have merely assured his Royal Highness that the request will be submitted to your Lordship without delay, and an answer punctually transmitted to Ettenheim whenever I shall learn his Majesty's pleasure.

Note du duc d'Enghien.

[Ettenheim], 15 janvier 1804.

M. le duc d'Enghien, pénétré du désir le plus vif de ne point rester inactif dans la continuation d'une guerre qui touche de si près à ses intérêts les plus chers et les plus sacrés, et osant se flatter de la possibilité d'une guerre continentale, prie M. Stuart [1] de vouloir bien faire part, sans délai, à son gouvernement, de l'objet de ses vœux, exposé ci-après.

Le duc d'Enghien, à la fin d'une guerre malheureuse n'étant plus employé militairement, et dans l'incertitude d'un avenir qu'il ne pouvait prévoir ; attendant son existence des bienfaits d'un gouvernement généreux, s'était retiré à Ettenheim sur le Rhin, pour y attendre des événements heureux qui pussent lui donner jour à rentrer dans la carrière militaire, la seule qui puisse satisfaire son inclination et s'adapter d'ailleurs au malheur de sa position.

Au moment du départ de Paris de lord Withworth, le duc d'Enghien ne perdit pas un instant pour adresser au ministre de la guerre de S. M. B. une lettre, dans laquelle le prince le priait de vouloir bien être auprès du roi l'interprète de ses sentiments de respect, d'attachement et de reconnaissance, et lui témoignait le désir le plus vif et le plus sincère d'être employé militairement dans les troupes

1. M. Arthur Paget, successeur de lord Minto à Vienne, ayant obtenu un congé pour se rendre en Angleterre, son secrétaire, M. Charles Stuart, a fait les fonctions de chargé d'affaires, du 16 août 1803 au 19 mars 1804.

anglaises, pendant le cours de la guerre qui probablement allait éclater. Au bout de trois mois, le duc d'Enghien reçut une réponse en anglais, par laquelle on lui mandait que sa lettre avait été remise à lord Hobart. Le duc d'Enghien n'a reçu depuis aucune communication, et avoue qu'il a été affecté de cet oubli, que ne paraissaient pas mériter l'offre qu'il avait faite et le sentiment qui l'avait dictée. La guerre était commencée depuis longtemps; mais étant purement maritime, le duc d'Enghien crut devoir différer de nouvelles sollicitations, jusqu'à l'instant où les côtes d'Angleterre se trouvant menacées d'une invasion, il se préparât à aller offrir en personne ses services pour la défense du pays contre l'ennemi commun. La réponse absolument négative de S. M. B. aux offres de service faites par les princes de la maison de Bourbon, actuellement en Angleterre [1], a dû suspendre la marche du duc d'Enghien.

Aussi longtemps que la guerre restera exclusivement maritime, le duc d'Enghien voit avec douleur qu'il n'a aucun moyen de prouver à S. M. B. son zèle, et sa reconnaissance des généreux bienfaits dont elle ne cesse de le combler. Il doit donc se borner à solliciter des bontés de S. M. la grâce de jeter les yeux sur lui, pour l'employer n'importe comment, où, ni en quel grade, contre ses implacables ennemis, dans le cas où les circonstances amèneraient une guerre continentale :

Soit en permettant au duc d'Enghien et daignant l'aider à obtenir d'être employé dans les armées d'une des Puissances qui s'allieraient à elle ;

Soit en trouvant bon qu'il se réunît de sa personne aux premières troupes anglaises qui débarqueraient sur tel point que ce soit du continent ;

1. Pièce n° 171.

Soit en daignant lui confier le commandement de quelques troupes auxiliaires, dans lesquelles il pût placer quelques anciens officiers fidèles de sa nation, et les déserteurs qui pourraient le venir joindre. Le nombre en serait grand dans ce moment, dans les troubles de la République. Le duc d'Enghien, pendant un séjour de deux années sur les frontières de France, a été à portée de s'en convaincre d'une manière positive.

Enfin le duc d'Enghien prie instamment M. Stuart de faire connaître, à son souverain et à son gouvernement, l'impatience extrême dans laquelle il est de prouver à S. M. B. l'étendue et la sincérité de ses sentiments, de son dévouement et de sa reconnaissance ; la douleur qu'il éprouve de la nullité absolue dans laquelle il se trouve, tandis que la route de l'honneur est ouverte à tant d'autres ; et le bonheur qu'il éprouverait s'il se trouvait enfin placé dans un rang qui le mît à portée d'acquérir l'estime du souverain, son bienfaiteur, et de son énergique et estimable nation.

(Record Office.)

227. — COBENZL A COLLOREDO

Vienne, 25 janvier 1804.

Conformément aux ordres de Votre Exc., j'ai fait connaître hier à M. Stuart que, quelque agréable qu'il pourrait être à Sa Majesté de voir ici le duc d'Enghien, le voyage que ce prince ferait d'Ettenheim à Vienne pour se rendre en Angleterre, ce qui ne serait certainement pas sa route, ne manquerait point de faire naître mille conjectures, qu'il serait bon d'éviter dans le moment actuel. Stuart l'a senti lui-même et m'a promis d'écrire en conséquence.

L'ambassadeur de France s'étant précisément trouvé alors chez moi, dans le salon, je me suis approché de lui,

pour lui faire part de ce que je venais de dire au chargé d'affaires britannique. — Champagny me répondit que le Premier Consul était trop persuadé des sentiments de Sa Majesté à son égard, pour prendre le moindre ombrage de la présence d'un prince français à Vienne ; que le sort des Bourbons était décidé ; et que lui, Champagny, ne pourrait que marquer lui-même des égards à des princes de cette famille qui viendraient à Vienne, et qui étaient intéressants par leurs malheurs. — Je dis à l'ambassadeur que sa façon de penser était trop connue, pour douter qu'il ne se formaliserait point de l'accueil que nous croirions devoir faire ici à celui des princes français qu'un motif naturel y conduirait ; mais que j'étais cependant persuadé qu'il aurait été surpris que le duc d'Enghien allât des bords du Rhin en Angleterre, en passant par Vienne. — Champagny en convînt, en rendant en même temps justice à notre sollicitude d'écarter tout ce qui pourrait altérer l'amitié et la bonne intelligence qui subsistent si heureusement entre l'Autriche et la France.

(Arch. de Vienne.)

Champagny à Talleyrand

(N° 35, en chiffres.) Vienne, 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

.... Le chargé d'affaires d'Angleterre avait annoncé à M. de Cobenzl que le ci-devant duc d'Enghien, se rendant en Angleterre, désirerait passer par la France [1]. M. de Cobenzl m'ayant transmis dans le moment même cette notification, je lui ai répondu, sans paraître mettre beau-

1. Il y a eu évidemment ici, soit dans la mise en chiffres, soit dans le déchiffrement, une erreur qui devait avoir les plus fâcheuses conséquences. Le mot « France » a été substitué au mot « Vienne. » M. de Champagny n'avait pas pu comprendre qu'il s'agissait d'un passage par la France, puisqu'il avait parlé à Cobenzl de l'accueil qu'il ferait au duc d'Enghien passant par Vienne.

coup d'importance à ce voyage, que ce n'était pas le chemin. Il m'a dit que telle était la réponse qu'il venait de faire à M. Stuart.

(Arch. des Aff. étrangères.)

228. — Enghien a Marans, *au Blanc*

Et[tenhei]m, ce 16 janvier [1804].

J'aime les gens qui s'expliquent franchement et qui disent les choses comme elles sont. En conséquence, je crois à tout ce que vous me dites, mon cher, et j'approuve les motifs qui vous font encore retarder votre départ définitif. Je crois à l'espérance que vous me donnez que, lorsque vous aurez recueilli ce que vous attendez du grand âge et de l'infirmité, vous viendrez vous fixer près de moi. Je vous l'ai dit et je vous le répète, quiconque reviendra sans avoir à regarder derrière, est sûr d'être bien reçu, à plus forte raison celui pour lequel on a estime et amitié, et celui que l'on souffre de savoir là. Vous me dites que vous aviez appris que j'avais du monde près de moi; sans doute j'en ai, et quoiqu'assurément j'aie pour eux de l'amitié, je ne les y aurais pas si je ne les y payais; car ce sont gens absolument étrangers à moi, à l'ancienne maison, et ce ne me sont aucuns de ceux qui naturellement y devraient être. Mais ils m'ont témoigné attachement, dévouement. J'avais été laissé seul, et j'ai préféré en prendre la charge. Je dois dire, à leur honneur, que ce n'est pas pour mon argent qu'ils restent. Je crois véritablement qu'il y a reconnaissance et véritable attachement; aussi je m'y attache aussi. Mais ce sont des étrangers, absolument étrangers [1], et je crois qu'ils ont profité de l'ingratitude des anciens pour se faire un mérite. Ils ont

1. MM. de Grünstein et Schmitt. Ils faisaient office d'aides de camp, à la place de MM. de Cheffontaines et de Jonville, rentrés en France. Cf. p. 115.

réussi. Il n'y avait pas de mal; et, quoique le calcul fût adroit, il n'était pas blâmable puisque le motif et l'action étaient bons.

Vous me demandez des détails sur ma réponse aux propositions faites l'an passé [1]. J'ai répondu à cela comme je le devais et comme je pensais. Il n'y a rien eu d'extraordinaire. Je ne pouvais me rendre à ce que l'on souhaitait de moi, et à ce que ni prières ni menaces ne pourraient me faire consentir. J'ai été approuvé des personnes dont je prise l'opinion : c'est tout ce que je souhaitais.

Nous allons accrocher le printemps. Bien des gens y veulent voir des opérations avantageuses. Quant à moi je n'ai connaissance de rien, et tout ce qu'on peut vouloir faire, si l'on ne m'en prévient et si ce n'est au nom du chef, ne sera qu'une pelletée de plus que l'on nous jettera sur la tête. Je dis si l'on ne m'en prévient, parce qu'il est de fait que, lorsque l'on veut le bien d'individus dont on connaît les désirs et qui les ont exprimés en vingt occasions, on leur dit : « Nous ferons cela ; vous ferez, vous, cela ; vous pourrez être bons à cela. » Mais si on commence une grande opération et que l'on nous laisse neutres, c'est tout ce que l'on peut faire de pire, et il est clair que l'on ne veut que faire du mal. Malheureusement nous sommes payés pour croire que toutes les autres maisons de commerce [2], qui nous jalousent, ne veulent qu'empirer notre sort. N'importe pour elles qui dirigera les affaires de la maison, pourvu qu'on lui en fasse faire de mauvaises. Il faudra voir si ce système changera. Jusqu'à présent il n'y a rien d'apparent. On dit que nous allons voir tout cela, et que plus on habitera loin et haut, plus on parlera haut

1. La proposition d'abdication.
2. Les Puissances, qui, pour la plupart, se montraient désireuses de voir amoindrir la France.

aussi. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de là-bas, on a rapproché des individus pour prêter main-forte (ils auront chaud dans ce pays-ci, ceux-là, s'ils y viennent encore une fois [1]).

J'ai écrit pour ma part, et j'ai même chargé quelqu'un de sûr pour pousser à la roue en toute occasion [2]. Je veux à toute force que l'on réfléchisse que, n'étant pas mort et ayant bras et jambes, on peut me donner quelque ouvrage. J'attends sur cela des lettres intéressantes ces jours-ci. Mais je suis bien déterminé à me mettre à la tête de mon petit commerce. On ne fait rien par des tiers ; on est toujours volé ; et puis je ne suis pas sûr de la bonne volonté de mes correspondants de L[ondres], de sorte que je m'adresse par V[ienne] pour le même pays. Vous sentez que j'aurais plaisir, si cela en valait la peine, à vous faire partager la chance.

Je savais bien le sort de Lev[ignac] par Tess[onet] [3] qui habite F[ribourg] en B[risgau] et qui vient de s'y marier. Il est là avec beaucoup de bons anciens [4]. Ici, nous ne sommes pas si nombreux ; mais il y a beaucoup d'union, on vit tranquille, on chasse, on cause, on se promène, on fait bonne chère ; enfin on attend la chance et l'on n'a pas le mauvais esprit de vouloir la hâter, ce qui fait bien du mal et en fera encore, à ce que je crois savoir

1. Les troupes russes, dont on annonçait le rassemblement.

2. Allusion à sa note, remise à M. Stuart par M. d'Ecquevilly.

3. Terrasse de Tessonet (Jacques-Marie), né à Lyon en 1755. Il entra au service en 1770 et devint capitaine au régiment du Maine en 1784. Arrêté à Lyon, il fut transféré dans une prison à Paris en décembre 1790 et y resta jusqu'en septembre 1791. Condé l'appela alors comme aide de camp. En 1795, il fut nommé colonel et commandant pour le roi dans la Franche-Comté. En 1797, il rejoignit Condé et resta près de lui jusqu'au licenciement.

4. D'après un état, dressé le 15 mars 1804, les émigrés réfugiés à Fribourg étaient au nombre de quarante-sept, dont vingt-huit pensionnés par l'Angleterre.

et à ce que je désapprouve fort [1]. Mais il y a des gens incorrigibles, et qui ne veulent pas se mettre dans la tête qu'il ne faut jamais écrire et toujours traiter de vive voix.

En bavardant avec vous, j'ai gagné l'heure de la poste. Adieu, mon cher. Arrangez vos affaires le plus tôt que vous le pourrez ; vous avez encore du temps devant vous pour cela. Profitez-en, mais ne vous endormez pas. Vous connaissez ma sincère amitié pour vous.

(Arch. de Beaudiment.)

229. — Condé a Enghien

Wanstead-house, 30 janvier 1804.

J'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre du 17 décembre ; j'ai attendu, pour y répondre, le paiement du mois de septembre, qui ne pouvait pas tarder : vous le trouverez ci-joint. Je vous remercie de votre compliment de bonne année ; je vous la souhaite bonne et heureuse. Il faut bien espérer qu'à la fin, il s'en trouvera une de ce genre pour nous tous.

J'ai remis votre lettre à M. de Rully, qui a été très reconnaissant de votre réponse. D'après ce que vous me dites, que je ne vous ai jamais parlé de ce mariage, il faut que vous n'eussiez pas encore reçu celle que je vous ai écrite le 4 décembre. Ce mariage réussit très bien ; ils paraissent se convenir fort. Mme de Rully vous a écrit à peu près dans le même temps. Elle n'avait point encore reçu votre réponse, il y a peu de jours ; mais c'est tout simple, vu le temps qu'il a fait sur mer.

1. Au premier abord, on serait tenté d'interpréter cette phrase et la suivante par des rumeurs sur la conspiration qui seraient arrivées aux oreilles du duc d'Enghien. Nous croyons qu'il s'agit simplement des lettres que M. Drake écrivait alors à des Condéens, et peut-être au duc lui-même, pour s'assurer dès à présent de leur concours. Le duc jugeait ces démarches imprudentes et prématurées.

Ni le calme très rare, ni les tempêtes très fréquentes, ne nous ont encore amené les Français. On se tient toujours prêt à les recevoir de la bonne manière ; mais on commence à douter qu'ils arrivent. Je ne vois pas si noir que vous sur tout ce qui se passe dans le continent : croyez que tout ceci finira un jour.

Si Schmitt est officier et hors de France, il doit être dans le cas des nouvelles pensions, suivant son grade et son âge. Je vous ai envoyé tout ce qui a rapport à cela, par ma lettre du 22 décembre. Je ne dois pas tarder à apprendre qu'elle vous est parvenue.

Heureusement que vous n'avez rien à craindre de l'épidémie de la petite vérole ; mais c'est un triste spectacle que vous avez sous les yeux.

Je ne conçois, pas plus que vous, l'énigme du voyage du roi de Suède ; mais tout cela se découvrira peut-être plus tôt qu'on ne pense.

Je me suis acquitté de votre commission pour votre père : il se porte bien, et vous écrira.

(Arch. de Chantilly.)

230. — Lanan a Enghien

Munich, le 11 février 1804.

....Si, comme je le pense, les vues énergiques des gouvernements qui nous protègent si particulièrement, sont reconnues par de grandes Puissances comme le seul moyen de rendre la tranquillité à l'Europe par une paix juste, ces bases seront nécessairement le rétablissement de la monarchie : c'est ce qui me fait désirer vivement que Votre Altesse ait le projet de s'éloigner un peu des rives du Rhin. Monseigneur verra, également que moi, que si l'ennemi a quelques craintes du continent, sa première opération sera de prévenir et d'occuper la rive droite du

Rhin, et de couvrir, par leur droite, la partie essentielle de la Suisse, dont l'alliance peut être regardée par eux comme insolide. C'est un coup de main, qui ne demande, pour son exécution, que l'ordre de marcher; et cette idée m'est pénible. La personne de Votre Altesse nous est trop précieuse, pour n'être pas alarmé des dangers qu'elle pourrait courir.

Je mande à M. de Thumery [1], sous le secret, les démarches que l'ambassadeur [2] nous a autorisés de faire auprès de MM. de Lanjamet et de Rizon [3].

(Desmarest, *Témoignages hist.*, p. 123.)

231. — Guent a Condé

Munich, 13 février 1804.

[4] Le ministre anglais à la cour de Bavière ayant dit à M. le comte de Lanan que ceux qui désireraient être employés par le gouvernement britannique pourraient, dans ce moment, s'adresser à V. A. S.; confiant dans la manière dont j'ai toujours cherché à servir, j'ose la supplier de

1. Il s'était établi à Ettenheim en même temps que le duc d'Enghien. — Jean-Jacques, marquis de Thumery, était né dans la Haute-Marne en 1740. Il fit les campagnes de 1757 à 1759 dans Royal-Champagne et fut blessé à Minden. Mestre de camp dans Bercheny-hussards (1770), maréchal de camp (1788), inspecteur de cavalerie (1789), il émigra en 1792, commanda dans Bercheny-hussards, et devint en 1798 lieutenant-colonel des dragons d'Enghien.

2. M. Drake. Voir la pièce suivante.

3. Ces deux officiers pensionnés habitaient Munich. Ils avaient l'un et l'autre le grade de maréchal de camp.

De Vaucouleurs, commandeur de Lanjamet (Louis-François-Georges), né à Rennes en 1745. Mestre de camp (1782), lieutenant-colonel dans Roy-infanterie (1788), il émigra en 1790 et fit la campagne de 1792 dans l'armée prussienne, en qualité d'aide de camp du prince de Nassau. En février 1796, il entra au corps de Condé comme chasseur noble, fut blessé à Kamlach et nommé capitaine commandant de la 10e compagnie d'infanterie noble.

De Rizon (François-Claude), né en 1739 dans le diocèse d'Autun. Major au corps royal d'artillerie (1787), lieutenant-colonel (1788), il émigra en 1791 et commanda l'artillerie dans l'armée des Princes, puis dans celle de Condé.

4. De Guent était premier lieutenant-colonel dans le régiment de Durand.

daigner me comprendre dans le nombre de ceux qui souhaitent ardemment de donner, sous ses ordres, de nouvelles preuves de zèle et de fidélité à leur Roi....

Condé à Lanan.

Wanstead-house, 28 mars 1804.

J'ai reçu, en même temps que votre lettre du 7 février qui ne m'est arrivée que ces jours derniers, plusieurs autres lettres de Munich, par lesquelles on me mande que le résident d'Angleterre vous a dit que les anciens officiers de l'armée, qui désirent être employés par son gouvernement, pourraient s'adresser à moi. M. Drake peut avoir des connaissances que je n'ai point encore [1]; mais, jusqu'à présent, je n'ai rien appris qui me mette dans le cas d'ajouter à la réponse que je vous ai faite l'année dernière. Vous devez, au surplus, me rendre la justice de croire que votre zèle et votre dévouement pour le service du Roi me sont aussi présents, que les bons exemples en tout genre que je vous ai vu donner pendant toute la durée de la guerre....

(Arch. de Chantilly.)

1. Aussitôt que la décision sur les pensions fut ébruitée, il se répandit que le gouvernement anglais ne faisait pas un acte de bienfaisance gratuite; qu'il voulait acheter plus sûrement le concours prochain des pensionnés en état de porter les armes. Cette intention était vraisemblable, et M. Drake a dû s'en inspirer dans ses pourparlers avec des Condéens. Mais Condé a toujours affirmé qu'aucun marché de ce genre n'avait été conclu avec lui. Ainsi, dès le 22 décembre, il écrivait à ce sujet à M. d'Escars : « Quant à la liaison que vous apercevez de ce petit événement avec ce qu'on vous a dit, je puis vous dire avec vérité que je n'en ai pas la plus petite notion. »

C'est à tort que Desmarest (*Témoignages*, p. 122) a parlé positivement d'un « ordre du Conseil privé, enjoignant à tous les Condéens pensionnés par l'Angleterre de se rendre sur le Rhin, sous peine d'être déchus de leur pension. » Cet ordre, qu'il croit du 13 ou du 14 janvier 1804, n'a jamais existé. L'erreur de Desmarest s'explique probablement par une confusion avec la circulaire de Jacques, de même date (pièce n° 224).

232. — Condé a Louis XVIII

Wanstead, 13 février 1804.

Je me suis acquitté de la commission que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner, en remerciant, de sa part, M. Addington de ce que le gouvernement britannique a bien voulu faire pour le peu d'individus, faibles en nombre mais forts en principes, qui sont restés hors de France après avoir servi Votre Majesté dans l'armée que j'avais l'honneur de commander. L'intérêt que Votre Majesté veut bien leur témoigner par la mission dont elle me charge, leur fera sûrement plus plaisir encore que le petit soulagement qu'ils éprouvent.

Le ministre m'a répondu, dans sa note, « qu'il aurait toujours une satisfaction particulière à témoigner son respect pour l'illustre personnage dont je lui faisais mention dans ma lettre, et sa haute opinion des sentiments et des services honorables de ceux qui se sont dévoués avec tant de fidélité à ses intérêts. » Votre Majesté sait que, dans ce pays-ci, un ministre craint toujours de se compromettre ; mais, en tout, je crois (sans être dans aucun secret) que les dispositions sont bonnes, et meilleures qu'elles n'ont jamais été; ce qui me fait espérer, comme à Votre Majesté, que l'année 1804 ne se passera pas comme les précédentes.

Je suis bien sensible à l'assurance, que Votre Majesté veut bien me donner, de l'intérêt qu'elle daigne prendre à mon bonheur personnel. Le premier de tous sera, pour moi, le rétablissement de Votre Majesté sur son trône. Le vœu de ses sujets, le mécontentement général qu'inspire l'usurpateur, l'intérêt actuel des Puissances et qu'elles paraissent enfin sentir, tout s'accorde pour la première fois à fonder nos espérances. Mais, quoi qu'il puisse arriver, je supplie Votre Majesté d'être fermement persuadée

qu'elle n'aura jamais de sujet plus fidèle que moi, et qui désire plus de lui prouver, jusqu'à la fin de sa vie, son invariable attachement et son profond respect.

(Arch. de Chantilly.)

233. — Louis XVIII a Condé

Varsovie, 23 février 1804.

Vous aurez peut-être été surpris, mon cher cousin, d'attendre si longtemps ma réponse à votre lettre du 12 décembre ; mais votre étonnement cessera, en apprenant qu'elle m'est arrivée hier, en toute diligence, par la poste de Vienne. Je suppose que vous l'aurez remise à un Anglais, nommé M. Gardiner, ce me semble, homme très bien pensant et que je sais en effet arrivé depuis peu à Vienne. Quoi qu'il en soit, vieille ou jeune, la lettre m'a fait grand plaisir. Je reçois et vous rends de tout mon cœur votre compliment de bonne année. Il me parait que le temps est plus que jamais gros de l'avenir. Il serait difficile encore de juger quelle espèce de rôle la Providence nous destine dans cette grande tragédie ; mais, à bon compte, je remercie Dieu de ce qu'ayant passé l'âge de votre trisaïeul, lorsque la France le perdit, vous vous portez mieux qu'il ne faisait, dès le temps de Seneffe [1]. Adieu, mon cher cousin ; vous connaissez toute mon amitié pour vous,

(Arch. de Chantilly.)

234. — Enghien a Ch. Stuart

Ettenheim, 15 février 1804.

M. le général d'Ecquevilly m'ayant rendu compte, Mon-

1. En 1674, lors de la victoire de Seneffe, le grand Condé n'avait que cinquante-trois ans. — La durée de sa vie se trouvait déjà dépassée d'environ deux années, par l'âge du prince actuel de Condé.

sieur, de l'empressement avec lequel vous aviez bien voulu vous charger de faire connaître à votre gouvernement mon désir d'être employé dans le cours de cette guerre, et de l'obligeance particulière que vous lui avez marquée à cette occasion pour ma personne, je me fais un plaisir de vous témoigner toute ma sensibilité à cette marque d'intérêt de votre part, et je n'ai point voulu tarder pour vous en faire mes sincères remerciements.

C'est donc, Monsieur, avec une entière confiance, que je vous répéterai ce que sans doute le général d'Ecquevilly vous a déjà communiqué de ma part. La nullité absolue dans laquelle je végète, tandis que la route de l'honneur se trouve ouverte à tant d'autres, me devient chaque jour plus insupportable. Je ne souhaite que de donner à votre généreux gouvernement des preuves de ma reconnaissance et de mon zèle. J'ose espérer que les Anglais me jugeront digne de combattre avec eux nos implacables ennemis, et me permettront de partager leurs périls et quelque portion de leur gloire.

Absolument dénuée de tout intérêt particulier relatif à ma cause, ma demande n'a pour but qu'un grade dans votre armée ou une commission honorable. Elle diffère trop de celle qui, dans le temps, a été faite par les membres de ma famille résidant en Angleterre, pour que je ne conserve pas l'espoir fondé d'en obtenir un résultat plus heureux. Vous m'obligerez infiniment, Monsieur, d'appuyer fortement sur cette différence. Il est sans doute de devoir sacré pour nous de servir jusqu'à la mort notre cause et notre Roi légitime; mais c'en est un, bien pressant et bien cher à remplir pour moi, que de servir mes bienfaiteurs, et de leur marquer une reconnaissance aussi véritable que désintéressée. Ce désir existe depuis longtemps dans mon cœur et devient chaque jour plus ardent.

Faites-moi donc, je vous prie, Monsieur, le plaisir de m'éclairer confidentiellement sur les moyens que vous pensez devoir être les plus avantageux pour parvenir à mon but; et soyez certain d'avance de toute ma reconnaissance, comme de mon estime particulière et de ma considération distinguée pour vous.

(*L'Ambigu*, annexe au numéro du 20 août 1804 [1].)

235. — Enghien a Bourbon

Ettenheim, ce 17 février [1804].

Je commencerai par m'accuser tout de suite de paresse, cher papa, ne vous ayant pas écrit de tout le carnaval [2]; chose dont je vous demande pardon. Mais vous m'excuserez, quand vous saurez que la chasse, la danse et le repos ont pris les trois quarts et demi de mon temps. Il faut bien laisser l'autre demi-quart pour l'amour : vous voyez qu'il ne restait rien de vide. Le calme ramène l'abstinence des plaisirs bruyants ou secrets; il reste donc du temps pour les plaisirs plus tranquilles et plus solides. J'en profite pour vous parler de ma tendresse. J'espère que vous daignerez en recevoir toujours avec bonté le sincère et constant hommage.

Par les dernières lettres que j'ai reçues de mon grand-père, il paraissait ne point douter d'une rupture prochaine du Nord et du Nord-est [3] avec la grande nation. Je

1. Cette lettre a été reproduite par Peltier, d'après le numéro du 10 août de l'*Abeille du Nord*, journal qui paraissait en français à Altona. En février 1805, notre agent consulaire à Naples en envoya à Talleyrand un texte, provenant d'une double traduction : « M. Ball, écrivait-il, a fait publier à Malte la traduction en langue italienne d'une lettre écrite par le duc d'Enghien au ministre anglais à Vienne. J'ai remis cette lettre en français et j'ai l'honneur de l'envoyer à V. Exc. » — M. Ball résidait à Malte depuis août 1802, comme ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès de l'Ordre.

2. Le carnaval avait pris fin le mardi 14 février.

3. La Suède, la Prusse et la Russie. — Les lettres dont parle Enghien

ne sais quel fondement avait cette nouvelle; mais quoique rien ne l'annonce encore ouvertement, j'y dois croire, d'après la manière dont il me l'a mandé, car il ne paraît pas en douter. J'espère donc, cher papa, que vous voudrez bien vous occuper de moi à cette occasion, et me faire employer à quelque chose dans le cours de l'année. Je ne vis pas, je végète dans cette attente. Vous ne m'avez jamais dit si, à ma prière, vous aviez parlé de moi aux ministres ou au roi, et quelle avait été leur réponse. Daignez, cher papa, me servir de tout votre pouvoir, et ne pas vous contenter de quelques démarches insignifiantes, qui font supposer que l'on croit acquitter une dette en faisant la proposition. Ce sera bien réellement une joie parfaite pour moi que d'apprendre qu'enfin on me juge digne de me charger d'une commission quelconque. On assure qu'il se prépare pour ce printemps des expéditions intéressantes, dirigées contre l'ennemi commun. Ces expéditions n'éloignent pas du but auquel il est de devoir de tendre toujours. Mon vœu serait donc que le gouvernement anglais fût instruit de l'extrême désir, que j'ai, de partager le péril et la gloire que l'on y pourra trouver. Mon impatience devient chaque jour plus extrême : daignez donc, cher papa, vous occuper un peu de cette affaire.

Il paraît positif que, dans tous les cas, Vienne sera neutre tant qu'il pourra; et, si ce n'était ce que mon grand-père m'a si positivement mandé, je croirais que les principes de R[ussie] et de P[russe] reposent sur la même base. En admettant cette dernière supposition, il ne me resterait d'espoir que dans quelque expédition maritime, indirecte à la vérité pour le grand but, mais directe à mes

avaient probablement été écrites par le chevalier de Contye : elles n'ont pas été retrouvées.

désirs et à la reconnaissance dont je suis pénétré. Trop jeune encore pour avoir d'autres idées, j'espère bien, cher papa, que vous ne me désapprouverez pas de vouloir suivre, à toute force, la carrière pour laquelle je sens que je suis né; et, s'il faut renoncer à redevenir ce que j'étais, je crois avantageux de faire l'impossible pour acquérir de la considération, pendant que mon âge et ma santé me le permettent, dans la seule route qui me reste ouverte, celle de l'honneur. Et ce n'est pas à Ettenheim que j'y parviendrai, à moins que vous et mon grand-père vous ne soyez mes avocats pressants auprès de la seule puissance [1] que je puis honorablement servir pour le moment présent. J'attendrai avec une grande impatience votre réponse à cet article de ma lettre.

Le roi de Suède est de retour à Karlsruhe. Ce prince emporte les regrets de tout ce qu'il y a de gens bien pensants à Munich [2]. Il a dit, relativement à la cause et à nous, les choses les plus flatteuses, et a même, en partant, laissé des preuves de sa bienfaisance. Son caractère et sa manière d'être sont assez bizarres, à ce que l'on dit. On ne sait jamais la veille ce qu'il veut faire le lendemain, et l'on ajoute qu'une fois qu'il s'est décidé à quelque chose, sa détermination est irrévocable.

Depuis l'arrivée ici d'un grand veneur de l'Électeur, appelé le baron Schilling, Ettenheim est devenu plus agréable. Il occupe l'ancienne résidence du cardinal, et a une femme jeune encore, bien de figure, et, ce qui est le mieux, qui aime le plaisir ; ce qui nous a procuré l'arran-

1. L'Angleterre.

2. Pendant son séjour à Munich, le roi de Suède, entouré de MM. de Lagerbjelke et d'Armfeldt, avait éludé des propositions d'alliance avec la France. S'exagérant son rôle dans les affaires d'Allemagne, il s'était mis du parti de l'Autriche dans la question de l'Ordre Équestre, ce qui était encore une manière indirecte de déplaire au Premier Consul.

gement de quelques bals et pique-niques pendant ce carnaval. Mais si la femme nous fait danser, le mari nous fait chasser. Il est très complaisant, et pour tout ce qui ne compromet aucun de ses devoirs, auxquels il est strict, il est aussi accommodant et honnête que possible. Encore hier, nous avons été ensemble à la poursuite d'un loup monstrueux que l'on avait blessé dans les forêts voisines. Nous l'avons trouvé aux traces de sang sur la neige : il a été vu, tiré et raté deux fois. Nous l'avons suivi tout le jour ; mais le gaillard avait des forces et a fini par passer dans les chasses de Geroldseck, qui n'appartiennent plus à l'Électeur. Il a fallu l'abandonner, après avoir prévenu les gardes de ce canton, qui me l'enverront s'ils le peuvent avoir. Cette bête est monstrueuse, et, depuis vingt et un ans, il n'en était pas venu un seul dans ce canton, de sorte que cela fait événement.

Je viens d'apprendre par les gazettes qu'enfin Saint-Domingue est rendu [1]. Ceci me fait un bien grand plaisir, car je ne doute pas que les nègres ne soient très accommodants pour les propriétaires anglais; et une personne qui habite Ettenheim, et pour laquelle vous connaissez toute ma tendresse et constante amitié, se trouve propriétaire dative d'une habitation dans cette île, habitation estimée 1,500,000 fr. avant la guerre. Cet heureux événement va, Dieu merci, la tirer enfin, j'espère, de la position cruelle et gênée dans laquelle elle a passé les trois quarts de son émigration. Je serai bien content quand je la verrai ce qui s'appelle au-dessus de ses affaires.

Adieu, cher papa; j'ai été interrompu hier, et la poste

1. Les débris de l'expédition française, sous les ordres du général de Rochambeau, s'étaient renfermés dans la ville du Cap : pressés par des troupes anglaises unies aux nègres de Dessalines, ils avaient capitulé à la fin de novembre 1803.

me presse aujourd'hui. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

Je ne vous parle pas de l'Ordre Équestre [1] : vous en savez autant que moi sur cette pomme de discorde, jetée adroitement en Allemagne.

Je joins à ma lettre un mémoire que je me suis chargé de faire passer à mon grand-père. Serez-vous assez bon pour le lui remettre, et pour lui demander réponse sur les autres personnes que je lui ai recommandées? Je n'ai point encore la liste générale des refusant la pension.

(Arch. nationales.)

236. — Enghien a Condé

Ettenheim, 26 février 1804.

.... Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victimes, et que cette malheureuse histoire [2], comme toutes celles de ce genre passées ou à venir, ne fasse grand tort aux personnes dévouées à la bonne cause ! Jusqu'à présent, il paraît que le gouvernement sortira vainqueur de cette crise, si tant est que c'en soit une, et que tout ceci ne soit pas supposé, chose que je ne sais ni ne veux savoir ; car ces moyens ne sont pas de mon genre....

(*J. des Débats* du 12 novembre 1823 [3].)

237. — Condé a Enghien

Wanstead, ce 27 février 1804.

Ci-joint le paiement d'octobre, que nous venons de rece-

1. Voir p. 446, note 1. Au mois de février, la correspondance de M. Otto, ministre de France à Munich, fut en grande partie consacrée à cette affaire, qui n'était pas sans danger pour la paix de l'Allemagne.

2. La conspiration, qui se trouvait exposée dans un rapport du Grand Juge, inséré au *Moniteur* du 28 pluviôse (18 février 1804).

3. Ce fragment est rapporté dans une lettre adressée par le baron de Saint-Jacques au *J. des Débats*, le 12 novembre 1823. Il a été aussi reproduit dans la *Quotidienne*, du 13. — Cf. la pièce n° 240.

voir. Nous sommes depuis environ quinze jours dans l'inquiétude sur la santé du roi d'Angleterre [1]; nous ne sommes pas encore pleinement rassurés, mais il paraît que cela va mieux. Au reste, quel que soit l'état des choses qui puisse résulter de ce qui se passe ici, la nation anglaise ne perdra rien de cet enthousiasme de résistance dont elle est animée contre son ennemi et le nôtre; et cette fameuse descente, qui se fait attendre, serait reçue ici avec la même vigueur et le même esprit [2]. Il me semble que votre Allemagne est loin d'être tranquille. Ceci aura certainement des suites, et peut-être seront-elles plus heureuses que vous ne paraissez le croire. C'est tout ce que je puis vous dire. Je vous manderai toujours, autant que je le pourrai sans vous compromettre, les nouvelles de ce pays-ci. Faites de même, et instruisez-moi avec la même circonspection de ce qui peut se passer d'intéressant autour de vous. Sur toutes choses, ne négligez jamais votre sûreté.

(Arch. de Chantilly.)

238. — Enghien a Vauborel

Ettenheim, ce 9 mars 1804.

Je connais, mon cher général [3], les mesures qui ont été prises pour espionner les pensionnés anglais et particu-

1. Un nouvel accès du mal qui ébranlait la santé et la raison du roi s'était produit au milieu de janvier. Il devait se prolonger pendant six semaines.

2. Ce mot est employé dans le sens anglais de *spirit*.

3. Le marquis de Vauborel (Louis-Malo-Gabriel), né à Metz en 1743. Colonel aux grenadiers de France (1769); colonel en second du régiment de Limousin (1778); mestre de camp, commandant Royal Roussillon infanterie (1780); maréchal de camp (1788). Il émigra en mai 1791, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé et fut blessé à Berstheim. En 1801 il était premier lieutenant-colonel des grenadiers de Bourbon. — Depuis le licenciement, il habitait Offenburg.

lièrement ma personne. Je suis averti depuis longtemps ; mais je vous avoue que la crainte de rencontrer un gueux soudoyé ne me fera jamais faire un pas de plus ou de moins, et je ne suis pas fâché, si l'on a cru à propos d'ouvrir mes lettres, que l'on y ait reconnu ma façon de voir et de penser, et la désapprobation continuelle que j'ai toujours donnée à des mesures en dessous et indignes de la cause que nous servons ; mesures qui ont déjà fait tant de mal. Au reste, j'espère que les arrestations qui viennent d'avoir lieu en France vont tout naturellement débarrasser la bonne cause d'un tas de demi-convertis [1] qui n'y pouvaient que faire grand tort.

L'absence de l'homme chargé de ce travail des pensions a retardé l'envoi des instructions pour les nouveaux pensionnés. Cet homme est de retour d'une mission et va envoyer tous les éclaircissements nécessaires. A moins d'une mesure particulière que mon grand-père peut obtenir en votre faveur, je crois que ce qui a été annoncé pour les retenues s'exécutera à la rigueur ; mais mon grand-père a obtenu pour d'Ecquevilly qu'il ne rendrait rien, et il en fera sans doute la demande avec un égal plaisir, pour vous.

J'espère que vous recevrez avec quelque plaisir, mon cher, les assurances de ma sincère estime comme de mon amitié pour vous.

Comment va Fumel [2] ?

(Pap. du comte Réal [3].)

1. Allusion à Pichegru, arrêté le 28 février, et peut-être à Moreau, arrêté le 15.

2. Le baron de Fumel (Louis-Matthieu-Benoît), né en Périgord en 1744, mestre de camp d'Artois cavalerie (1770), maréchal de camp (1788).

3. Les papiers de M. de Vauborel, où se trouvait cette lettre, ne sont arrivés à Paris qu'après la mort du duc d'Enghien. — L'original a été remis alors au Premier Consul ; mais une copie avait été prise par M. Réal.

239. — CONDÉ A LA PRINCESSE LOUISE

Wanstead, 26 mars 1804 [1].

Je vous envoie, ma chère fille, le paiement du mois de novembre. Il vient de se passer à Paris une grande entreprise. Je n'étais pas dans le secret ; mais je n'en plains pas moins toutes les malheureuses victimes que cela fait ou va faire. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article. Il me paraît que les cartes se brouillent un peu en Allemagne et dans le Nord : nous verrons à quelle intention, et vous le saurez sûrement des premières, par la position où vous êtes. Votre frère se porte bien, et n'ayant pas autre chose à vous mander, qui vous intéresse, je finis en vous assurant, ma chère fille, de la constance invariable de la tendresse que vous me connaissez pour vous.

(Arch. de Chantilly.)

240. — CONDÉ A ENGHIEN

Wanstead, 26 mars 1804.

Reçu toutes vos lettres jusqu'à celle du 26 février, et ci-joint le paiement de novembre. Je vois bien qu'on n'a nulle idée en Allemagne de la difficulté des affaires dans ce pays-ci. On veut toujours interpréter la décision de la Trésorerie : il faut s'en tenir à la lettre. Tous les officiers et gentilshommes qui étaient au licenciement de 1801 et qui sont encore hors de France dans ce moment, sont compris dans le nouveau bienfait ; tout le reste serait

Elle a été communiquée par ses héritiers au baron Nougarède de Fayet, dans les notes duquel nous l'avons retrouvée. — La citation que Desmarest en a faite de mémoire est peu exacte (*Témoignages*, p. 122 ; cf. Nougarède, II, 15, note).

1. Cette lettre et la suivante sont antérieures de plusieurs jours à la nouvelle de l'enlèvement du duc d'Enghien. Condé, comme on le verra plus loin (t. II), n'a connu cet événement que dans la matinée du 3 avril.

grâce particulière, et ce gouvernement-ci, qui croit avec raison avoir beaucoup fait, déteste les importunités prolongées. Quant à moi, j'ai fait tout ce qu'ai pu de mieux, et je crois avoir été aussi utile qu'il m'a été possible de l'être.

Vraisemblablement, on a jugé que ce qui vient de se passer n'était pas plus dans mon genre que dans le vôtre; car je n'étais, pas plus que vous, dans la confidence du grand projet qui vient d'échouer. Mais quoiqu'on ne m'ait pas mis dans le secret [1], je n'ai nullement à me plaindre des personnes qui l'ont entrepris, conseillé, commandé ou permis. Je n'ai su que par le public le départ des acteurs : l'objet n'en était pas difficile à deviner; mais je ne l'ai appris positivement que par les journaux. Au reste, il ne faut pas mal parler des malheureux qui se sont dévoués pour notre cause. En tout, il faut pénétrer nos âmes de reconnaissance pour les bons, et d'indulgence pour les mauvais ; car on ne se tirera jamais de ceci sans allier les deux sentiments dans ses paroles et dans ses actions, en ne perdant jamais de vue d'en tirer parti pour la cause du Roi. Mais pour les victimes, quelles qu'elles soient, il faut toujours les plaindre de tout notre cœur.

Quoique vous ne soyez pour rien dans tout ce qui vient de se faire, je vous avoue que je suis inquiet, en ce moment, de votre position trop rapprochée de la France. Je désirerais que vous fussiez un peu plus enfoncé dans l'Allemagne : vous seriez de même à portée de tout dans l'occasion, et vous seriez plus en sûreté. Je vois qu'il vous en coûterait de quitter un lieu où vous vous plaisez ; mais songez que nous avons affaire à un homme capable de tout, et que la première des considérations est de ne pas

1. Voir les pièces nos 175 et 176, qu'il faut rapprocher de celle-ci.

devenir sa victime, inutilement et même dangereusement pour la cause. Choisissez, croyez-moi, quelque ville un peu loin, plus habitée et où il y ait garnison, si cela est possible. En attendant qu'on ait besoin de votre courage, je vous exhorte à la prudence, et je dois m'en rapporter à la tendresse que vous nous avez.

(Arch. de Chantilly.)

APPENDICES

I.

OFFICIERS DE GEORGES RÉFUGIÉS EN ANGLETERRE [1]

Audé (Mathurin), né vers 1775 à Moréac (Morbihan). — Volontaire en 1800; lieutenant en 1801 dans la div. de Mohon.

Audran (Jacques), né le 26 juin 1772 au château de Tremour (Morbihan). — Volontaire en 1793; lieutenant de grenadiers en 1794 dans la div. de Silz; pris à Quiberon; de 1797 à 1800, commandant du 3e bataillon de la IIIe légion de Vannes sous Georges (devenue Ire adjudance sous Guillemot).

Bachimont (Jean-Baptiste), né en septembre 1770 à Maninghem-au-Mont (Pas-de-Calais). — Émigré en Allemagne le

1. Cette liste comporte probablement quelques retranchements et quelques additions; elle ne peut donc être regardée comme définitive. — Sur les 67 officiers qui y figurent, et dont les lieux de naissance sont connus, 45 sont nés en Bretagne (dont 33 dans le Morbihan), et 13 dans d'autres provinces. — On remarquera que les renseignements sont rares sur la plupart de ceux qui ont été exécutés en 1804, parce que nous en sommes réduits, pour eux, aux informations insuffisantes de la police.

Ces officiers sont presque uniquement ceux qui ont été autorisés à se réfugier aux îles normandes, et qui ont été ensuite transférés près de Southampton (cf. p. 177, 201, 214, 304, notes). Parmi ceux qui sont venus en Angleterre dans des circonstances différentes, il faut citer : Coster Saint-Victor, Joyau, La Haye de Saint-Hilaire, Roger, poursuivis après l'attentat de nivôse; Ch. d'Hozier et de Sol de Grisolles, qui ont passé peu de temps à Londres et sont rentrés en France avec des instructions de Georges (cf. p. 335, 337, notes).

19 octobre 1793; volontaire dans Loyal Émigrant en décembre 1793; sous-officier de 1795 à 1797 dans la compagnie de ce régiment détachée pour servir dans le Morbihan; adjoint à l'état-major général comme chef de correspondances avec rang de commandant de bataillon, de 1798 à 1801. — En 1814, attaché à l'état-major de de Sol de Grisolles. Maintenu en 1816 au grade de chef de bataillon.

Bécouarn (Guillaume), né vers 1770 à Langonnet (Morbihan). — Sous-lieutenant de 1794 à 1796 dans la div. Du Chelas; capitaine de 1797 à 1801 dans le 2e bataillon de la VIIe légion de Vannes (devenue IIIe adjudance sous de Bar). — Mort dans les îles normandes en 1807 (ou 1810).

Bois-Petit (Jean).

Boué (Jean), né le 2 décembre 1774 à Yzeures (Indre-et-Loire). — Soldat en 1793 dans le 5e bataillon du Calvados; passé à l'armée royale de Bretagne; volontaire en 1795 et 1796 dans la div. Du Chelas; de 1797 à 1801 sous-officier et lieutenant de chasseurs dans le 3e bataillon de la VIIe légion de Vannes (devenue IIIe adjudance sous de Bar); blessé à Lorges en 1799. — Marié à Guernsey en 1806. Chef de bataillon en 1815 sous de Sol de Grisolles. Mort à Paramé en 1845.

Breche (Joseph-Henri-Isidore) dit « Kirch » ou « La Bonté », né en Lorraine. — Canonnier en 1795 dans une demi-brigade d'artillerie de marine à Lorient; commandant l'artillerie des Chouans en Bretagne en 1798; envoyé par Georges dans les Côtes-du-Nord comme chef de légion. — Lieutenant-colonel d'infanterie en mai 1815, maréchal de camp et inspecteur du matériel dans l'artillerie de marine.

Cadoudal (Pierre-Jean), né à Brech (Morbihan).

Carré (Guillaume), né vers 1773 à Gourin (Morbihan). — Volontaire en 1794 dans la div. Du Chelas; de 1795 à 1796 sous-officier, sous-lieutenant, capitaine dans les volontaires de Gourin, adjoints à cette div.; de 1797 à 1801 lieutenant, puis

commandant au 2e bataillon de la VIIe légion (devenue IIIe adjudance).

Collonozet (Jean-Baptiste), né vers 1771 à Cuiseaux (Saône-et-Loire). — Volontaire en 1795 et 1796 dans la div. Du Chelas ; de 1797 à 1801, sous-officier, lieutenant, capitaine dans le 8e bataillon de la VIIe légion (devenue IIIe adjudance).

Coster Saint-Victor, né à Épinal vers 1770. — Sert d'abord dans les Pays-Bas, vient en Bretagne vers 1794, commande dans le pays de Vitré et devient chef de la div. de La Guerche. Condamné à Saint-Brieuc en 1797, il s'évade, se rend en Angleterre, et de là au Canada avec Puisaye. Rappelé à Londres à la fin de 1799, il paraît à Paris lors de l'attentat de nivôse, et se réfugie de nouveau en Angleterre [1].

Dagorne (Augustin), né vers 1771 à Bieuzy (Morbihan). — Volontaire de 1794 à 1796 dans la div. Jean Jan ; prisonnier à Belle-Isle de 1797 à 1800 ; lieutenant en 1801 au 2e bataillon de la VIIIe légion (devenue IIIe adjudance).

Datry (Nicolas), né à Verdun (Meuse) le 22 mai 1769. — Sert dans l'artillerie de marine de 1787 à 1793 ; émigre en Angleterre ; entre dans le régiment de Du Dresnay ; est blessé à Quiberon ; rejoint en Portugal le régiment de Loyal Émigrant. En 1799 il vient dans le Morbihan et sert comme capitaine aide-major sous Georges, puis comme chef de bataillon par intérim.

Delarie (Donan), né vers 1780 à Saint-Donan (Côtes-du-Nord). — Volontaire de 1794 à 1798 dans la div. Dutertre ; en 1799 dans la IIe légion des Côtes-du-Nord sous Courson ; en 1800 et 1801 capitaine dans la IIe légion (devenue IVe adjudance) sous Robinault de Saint-Regent, puis La Haye de Saint-Hilaire.

1. Le 7 septembre 1802, M. Windham note dans son Journal : Saw comte Botherel and M. de Saint-Victor. Did not know the latter till his name was mentioned. Miserable distress : must try to get him something to enable him to go to France » (*Diary*, p. 440).

Droz (Pierre-François-Marie), né vers 1778 à Quimper. — De 1799 à 1801 volontaire, lieutenant de chasseurs, capitaine dans le 4e bataillon de la VIIe légion (devenue IIIe adjudance). — Suit de Bar en 1812 et est tué avec lui.

Dujardin (Félix-Cyrille-Joseph), né le 23 novembre 1772 à Frelinghien (Nord). — Enrôlé en 1792 dans le rég. de Brabant, en 1793 dans les chasseurs tyroliens de l'armée autrichienne, en 1794 dans le rég. de Rohan à la solde anglaise; prisonnier à Quiberon, évadé de Locminé et entré dans la compagnie de Loyal Émigrant laissée en Bretagne; en 1797 et 1798 lieutenant du 1er bataillon de la IVe légion de Vannes sous Saint-Regent; commandant en 1799 du 2e bataillon de cette légion; blessé à Loudéac; en 1800 et 1801 major de la IVe légion (devenue Ire adjudance) sous Guillemot. — En 1815 employé à Mont et servant à la correspondance avec Paris.

Eon (François).

Eveno (Grégoire), né vers 1776 à Belz (Morbihan). — Lieutenant, de 1794 à 1796, dans la 3e compagnie de la div. de Georges; en 1797 dans le 2e bataillon de la IIe légion de Vannes; blessé au Roseau; capitaine de 1798 à 1801 dans le 1er bataillon de la IIe légion de Vannes (devenue Ire adjudance). — Mort dans les île normandes en 1810.

Eveno (Jacques) dit « Hector », né vers 1772 à Belz, frère aîné du précédent. — En 1794 capitaine, en 1795 et 1796 chef de canton dans la div. de Georges; de 1797 à 1801 commandant et major dans le 2e bataillon de la IIe légion de Vannes (devenue Ire adjudance) sous Guillemot; blessé près d'Auray. — Inhumé à Grouville (île de Jersey) le 18 avril 1809.

Gambay. Mort dans les îles normandes en 1808.

Gambert (Guillaume), né le 26 juillet 1770 à Elven (Morbihan). — De 1794 à 1796 capitaine et chef du 2e canton dans la div. Berthelot et Trécusson; commandant, de 1797 à 1801, du 2e bataillon de la IIIe légion de Vannes sous Georges (devenue Ire adjudance sous Guillemot).

Gérard (Thomas).

Grandjean. Mort dans les îles normandes en 1805.

Guezno de Penanster (Claude-Marie-René), né le 25 mars 1773 au château de la Coudraie (Finistère). — De 1788 à 1790 aspirant sur la frégate « La Nymphe »; capitaine dans l'armée du Rhin de 1792 à 1794; rentré en Bretagne en 1795; commandant, en 1797 et 1798, du 4e bataillon de la VIIe légion de Vannes sous de Bar; major, de 1799 à 1801, de cette légion (devenue IIIe adjudance). — En 1814 et 1815, volontaire royal en Bretagne.

Guillemot (Pierre) dit « Le roi de Bignan », ou « Valentin », né vers 1760 à Buléon (Morbihan). — Volontaire en 1793; chef du canton de Bignan en 1794, de la légion de Bignan en 1799; commandant, en 1800 et 1801, de la Ire adjudance, comprenant les légions de Bignan, Auray, Vannes et Mohon. — Débarqué en Bretagne en 1804, arrêté le 14 décembre, et fusillé à Vannes le 4 janvier 1805. — Son fils aîné, Julien, était alors en Angleterre à l'école de l'abbé Carron.

Guillemot (Louis), né vers 1782 à Langonnet (Morbihan), frère du précédent. — En 1800 et 1801 volontaire, puis sous-lieutenant dans la VIIe légion (devenue IIIe adjudance) sous de Bar.

Guyonvarh (Vincent), né à Mendon (Morbihan).

Hellouin de Menibus (Antoine-Louis), né le 12 février 1780 à Dieppe (Seine-Inférieure). — De 1799 à 1801 lieutenant de canton, attaché à l'état-major de Hingant de Saint-Maur, chef des légions de l'Eure. — Sous-lieutenant en juin 1810 dans le régiment d'York; envoyé aux Iles sous le Vent; rentré en France en 1814. (*Nota.* Un état, remis sous la Restauration, présente autrement ses services pendant la chouannerie).

Hermely (Jean-Marie) dit « Jean-Marie » ou « Lemaire », né le 4 octobre 1769 à Locmariaquer (Morbihan). — Volontaire en 1792 et 1793; capitaine en 1795; chef de bataillon sous

Georges en 1797; chargé en 1799 de faire débarquer les munitions et l'argent fournis par l'Angleterre; chef de légion en 1800. — Revenu dans l'Ouest en avril 1814. Lieutenant de roi à Port-Louis en 1816.

D'Hozier (Abraham-Charles-Augustin), né à Paris le 11 décembre 1775. — Page du roi en 1790, il est employé par les chefs vendéens à des missions secrètes de 1793 à 1797, passe quelque temps à Saint-Domingue, revient en Bretagne en 1799 et est nommé par M. de la Prevalaye major de la légion de Vitré, puis colonel en second de la légion de La Guerche. Dans la nouvelle organisation de 1800, il reçoit, avec le grade de colonel, la charge de payer une partie des officiers royalistes en Bretagne.

Hubert (Paul-Michel), né le 22 mars 1768 à Moret (Seine-et-Marne). — Volontaire en 1793 dans Loyal Émigrant, puis dans la compagnie de ce régiment détachée en Bretagne; prisonnier pendant huit mois ; en 1800 et 1801 capitaine du 1er bataillon de la IXe légion (devenue IIIe adjudance) sous de Bar. — Marié à Guernsey. Volontaire en 1815.

Joyau dit « d'Assas », ou « Villeneuve », né à Redon (Ille-et-Vilaine) vers 1771. — Arrêté en l'an VII, il devient ensuite aide de camp de Georges.

La Haye de Saint-Hilaire (Édouard de), né vers 1777 au château de La Haye près Fougères (Ille-et-Vilaine). — Émigré en Angleterre ; débarqué à Quiberon; combat sous de Sol de Grisolles, Du Boisguy et Georges; commande en 1799 le bataillon des « Chasseurs réunis ». — Débarqué en Bretagne en juin 1806; pris le 23 septembre 1807 et fusillé le 7 octobre.

Launay (Noël), né vers 1768 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). — De 1795 à 1797 volontaire et sous-lieutenant dans la div. Guillemot; lieutenant en 1798 dans la légion de Robinault de Saint-Regent, en 1799 dans celle de Troussier ; en 1800 et 1801 dans la 4e légion (devenue Ire adjudance) sous Guillemot.

Le Billy (Jean), né vers 1774 à Berric (Morbihan). — Dé-

barqué en Bretagne en 1803, s'y cache. — Pris avec La Haye de Saint-Hilaire en septembre 1807 et fusillé avec lui.

Le Bourdiec (Jean-Baptiste) dit « Le Crach », né à Crach (Morbihan). — Mort à Crach le 19 mai 1820.

Le Bris (Louis), né vers 1778 à Gourin (Morbihan). — Volontaire de 1798 à 1800; lieutenant en 1801 dans le 2e bataillon de la VIIe légion sous de Bar. — Mort dans les îles normandes en 1808.

Le Gentil (Joseph), né vers 1773 à Lanoé (Côtes-du-Nord). — Capitaine de 1793 à 1796 dans la div. de Troussier; de 1797 à 1801 lieutenant dans la VIe légion (devenue IVe adjudance) sous Robinault de Saint-Regent, puis La Haye de Saint-Hilaire.

Le Goeble (Mathurin), né le 27 octobre 1769 à Pleucadeuc (Morbihan). — Adjudant en 1794; en 1795 et 1796 chef du 1er canton de la div. Guillemot; major de 1797 à 1801 de la 1re légion de Vannes (devenue Ire adjudance) sous Guillemot.

Le Guern (Guillaume), né vers 1771 à Gourin (Morbihan). — De 1793 à 1796 volontaire, et successivement capitaine de grenadiers de la div. Du Chelas; de 1797 à 1801 lieutenant et commandant du 4e bataillon de la VIIe légion (devenue IIIe adjudance) sous de Bar. — Suit de Bar en 1812 et est tué avec lui.

Le Lan (Jean) dit « Brutus », né vers 1777 à Kervignac (Morbihan).

Le Louer (Alexandre-Louis-Marie), né vers 1779 à Baud (Morbihan). — De 1795 à 1798 sergent-fourrier du 2e canton, sergent-major, lieutenant de grenadiers dans la div. Jean Jan; de 1799 à 1801 lieutenant, capitaine de chasseurs du 2e bataillon dans la Ire légion de Vannes sous Guillemot.

Le Mercier (Guillaume), né à Bignan (Morbihan). — Fait partie du conseil royal.

Le Mero (Joseph), né vers 1778 à Locmariaquer (Morbihan).

— Volontaire de 1794 à 1796 dans la div. de Georges; de 1797 à 1801 enseigne dans la IIe légion de Vannes (devenue Ire adjudance) sous Guillemot. — Mort dans les îles normandes en 1810.

Le Milloch (Vincent-François), né le 26 mai 1779 à Hennebont (Morbihan); de bonne famille. — Officier de guides en 1799 et 1800 dans la VIIIe légion de Vannes; en 1801 aide de camp de de Bar.

Le Neillon (Charles), né en 1771 à Pluvigner (Morbihan). — Lieutenant en 1794, capitaine de 1795 à 1799 dans la div. de Georges; en 1800 et 1801 lieutenant du 2e bataillon de la IIe légion de Vannes.

Le Peige (Jean-François) dit « de Bar », né dans l'évêché de Quimper. — Ne peut rejoindre à temps la coalition des gentilshommes de Bourgogne; passe d'Ostende en Espagne en février 1793; y sert dans la légion de Saint-Simon en 1793 et 1794; blessé en sept. 1793 devant Saint-Jean-Pied-de-Port (B.-Pyrénées); rentré en Bretagne en 1795; major, lieutenant-colonel, colonel de la VIIe légion sous Georges; blessé à Saint-Brieuc en 1799; commandant d'une adjudance en juillet 1800. — Tué dans l'île d'Houat le 22 novembre 1812.

Le Thieis (Yves), né le 7 avril 1761 à Bignan (Morbihan). — Prend part au soulèvement de la Bretagne. — En 1817 s'intitule ancien colonel dans les armées royalistes du Morbihan.

Le Vellec (Louis), né vers 1750 à Lanvénégen (Morbihan). — De 1799 à 1801 sergent de grenadiers et sous-lieutenant dans la VIIe légion de Vannes sous de Bar. — Mort en 1810 dans les îles normandes.

Lignaroux.

Mainguy (Jean-Pierre), de Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord).

Martin (François).

Michel (Yves), né vers 1767 à Guégon (Morbihan). — Vo-

lontaire en 1794 et chef du 3e canton en 1795 et 1796 dans la div. Guillemot; de 1797 à 1801 chef du 3e canton, commandant le 4e bataillon de la 1re légion de Vannes (devenue Ire adjudance) sous Guillemot. — Mort dans les îles normandes en 1805.

Morvan (Pierre), né le 12 novembre 1775 à Saint-Caradec (Morbihan). — Volontaire en 1794, lieutenant en 1795, capitaine en 1797; en 1799 capitaine au 2e bataillon de la VIIIe légion de Vannes; en 1800 et 1801 lieutenant du 3e bataillon de la IIe légion (devenue Ire adjudance) sous Guillemot. — Sert sous le duc d'Aumont en 1815; lieutenant de roi à La Hougue en 1821; mort le 15 juin 1853. Il avait épousé en 1809 la fille de M. Gouyon de Vaucouleurs, fusillé en 1808.

Perial (François-Louis) dit « Dudon », né le 22 octobre 1769 à Jaligny (Allier). — Volontaire dans l'armée des Princes en 1792; assiégé dans Maastricht en 1793 et volontaire dans Loyal Émigrant; prisonnier à Quiberon, évadé, et sergent-major dans la compagnie de Loyal Émigrant laissée en Bretagne; de 1797 à 1799 commandant du 2e bataillon de la VIIe légion de Vannes; en 1800 et 1801 lieutenant de la IXe légion (devenue IIIe adjudance) sous de Bar.

Philippeaux. — Marié aux îles normandes.

Picot (Louis), né vers 1776 à Josselin (Morbihan). — Serviteur de Georges [1].

Pobeguin de Kergarnec (Louis-Pierre), né le 26 février 1772 à Elven (Morbihan). — Volontaire en 1792 dans les premiers soulèvements; capitaine en 1794 dans la div. Berthelot; en 1795 et 1796 lieutenant du 2e canton de la IIIe division sous Trécusson; en 1797 et 1798 commandant du 2e bataillon de la IIIe légion de Vannes sous Georges; de 1799 à 1801 commandant du 1er bataillon de la VIIIe légion sous Biget (devenue Ire adjudance sous Guillemot). — Marié à Guernsey en 1811.

1. Louis Picot ne doit pas être confondu avec Pierre-Louis Picot, chouan normand, qui a été le compagnon de Lebourgeois (cf. p. 295, 299, 337, notes) et a été fusillé avec lui le 28 janvier 1804.

Officier dans l'armée de Bretagne en 1815. Mort à Vannes le 11 juin 1823.

Poulchasse (Jean-Louis). — Rentré en Bretagne en 1805; pris en juillet 1806 et échangé contre l'évêque de Vannes; tué lors de la capture de La Haye de Saint-Hilaire, le 23 sept. 1807.

Quérelle (Jean-Pierre), né en 1772 à Vannes. — Sert sur la flotte comme officier de santé.

Roger (Michel) dit « Loiseau », né vers 1771 à Toul (Meurthe). — Appelé en Bretagne en 1799, il fut nommé par Georges, commandant général de la cavalerie.

Robiou de la Tréhonnais (Jean-François-Samson) dit « Saint-Hubert », né le 28 juillet 1775 à Combourg (Ille-et-Vilaine). — Volontaire et lieutenant en 1793; capitaine dans la div. de Fougères de 1794 à 1798; chef de bataillon sous Georges de sept. 1799 à 1801. — En mars 1815 passé en Belgique, sous le duc de Berry.

Sol de Grisolles (Louis-Charles-René, de), né à Guérande en 1761. — Entre dans la marine en 1779; lieutenant de vaisseau en 1786; émigre; fait la campagne de l'armée des Princes; erre en Allemagne et en Angleterre; vient en 1794 en Bretagne, où il sert sous Georges avec les grades de colonel puis de chef de division. — Reconnu maréchal de camp en 1814; commande en mai 1815 l'armée royale de Bretagne.

Thomazic (Julien), né vers 1777 à Plaudren (Morbihan). — Volontaire de 1795 à 1798; sergent en 1799 au 2e bataillon de la IIIe légion sous Guillemot; en 1800 dans le bataillon des Chasseurs Réunis sous La Haye de Saint-Hilaire, et en 1801 dans le 2e bataillon de la Ire adjudance sous Guillemot.

Troussier (Joseph-Urbain; chev. de), né vers 1762 à Guilliers (Morbihan). — Chef de div. dans le Morbihan de 1793 à 1796; chef de la IVe légion de Vannes en 1797, 1798 et 1800; chef de légion, adjoint à l'état-major général en 1799 et 1801. — Tué par un fou, en 1811, aux îles normandes.

Verein (René), né vers 1773 à Touquet, en Artois. — Émigré en 1791; hussard en 1794 dans le régiment de Choiseul; pris parmi les naufragés de Calais; emprisonné de 1795 à 1800; déporté en Prusse d'où il vint en Angleterre, et s'y embarqua avec Georges; volontaire et sous-lieutenant dans la IVe légion (devenue Ire adjudance) sous Guillemot. — Marié aux îles normandes après 1804.

Vivier (Laurent), né vers 1776 à Plédéliac (Côtes-du-Nord). — De 1793 à 1796 capitaine dans la div. de La Barronay (?); de 1797 à 1799 dans le 1er bataillon de la 1re légion des Côtes-du-Nord sous « le Vicomte »; et en 1800 et 1801 dans la IVe adjudance sous Robinault de Saint-Regent, puis La Haye de Saint-Hilaire.

II.

LES DÉBARQUEMENTS

Débarquements en Bretagne.

1° Vers le commencement d'août 1803, plusieurs officiers, dont Roger dit Loiseau.

2° Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1803, Lepeige dit de Bar, débarqué à Saint-Quay (Côtes-du-Nord).

3° A la fin de décembre 1803, six officiers :

Gerard-Thomas.	Le Bourdiec.
Guyonvarh.	Le Thieis.
Le Billy.	Martin (François).

Débarquements à la falaise de Biville.

1° Le 21 août 1803, six conjurés avec deux guides (Hermely et Troche) :

Breche.	La Haye de Saint-Hilaire.
Cadoudal (Georges).	Picot (Louis).
Joyau.	Quérelle.

2° Vers le commencement de décembre 1803, sept conjurés avec un guide (Hermely) :

Cadoudal (Pierre-Jean).
Coster Saint-Victor.
Deville.
Le Lan.
Le Mercier.
De Polignac (Armand).
Poulchasse.

3° Le 16 janvier 1804, sept conjurés avec un guide (Hermely) :

Gaillard (Armand).
Lajolais.
Pichegru.
De Polignac (Jules).
De Rivière.
Rochelle de Brécy.
Rusillion.

4° Le 10 février 1804, vingt-cinq officiers s'embarquent à Portsmouth, avec Hermely pour guide. Avertis, par un signal, du danger de débarquer à Biville, ils abordent à Jersey après quarante jours de navigation.

Audran.
Becouarn.
Boué.
Carré.
Colonozet.
Dagorne.
Droz.
Dujardin.
Eveno (Grégoire).
Eveno (Jacques).
Gambert.
Grandjean.
Hellouin de Menibus.
Hubert.
Lainé.
Le Bris.
Le Gentil.
Le Guern.
Le Neillon.
Le Vellec.
Lignaroux.
Michel.
Morvan.
Perial.
Pobeguin.

III.

PRÉVENUS IMPLIQUÉS DANS LE PROCÈS [1]

I. — *Prévenus débarqués d'Angleterre* [2]

1° Chouans de l'armée de Bretagne.

Cadoudal (Georges).	Le Lan.
Cadoudal (Pierre-Jean).	Le Mercier.
Coster Saint-Victor.	Picot (Louis).
Datry.	*Quérelle.*
D'Hozier (Charles).	Roger.
Joyau.	*De Sol de Grisolles.*

2° Chouans des armées de Normandie.

Bouvet de Lozier.	Gaillard (Armand).
Deville.	*Gaillard (Raoul).*

3° Amis de Pichegru.

Lajolais.	Rochelle de Brécy.
Pichegru.	Rusillion.

1. Ces prévenus ont été au nombre de quarante-sept. Nous y avons ajouté, pour mémoire, quatre complices qui n'ont pas pu figurer dans le procès de la conspiration : Quérelle et de Sol de Grisolles parce qu'ils avaient été jugés précédemment par des commissions militaires, R. Gaillard et Pichegru parce qu'ils étaient morts avant les débats.

2. La liste des trois débarquements faits à Biville, du 21 août 1803 au 16 janvier 1804, ne concorde pas avec celle-ci. En effet, elle contient : 1° trois noms en plus : Breche, La Haye de Saint-Hilaire et Poulchasse, qui n'ont pas été pris parce qu'ils se trouvaient en Bretagne. Les deux premiers s'y étaient rendus directement de Biville; le troisième avait réussi à s'y enfuir; — 2° six noms en moins : Bouvet de Lozier, R. Gaillard, Ch. d'Hozier, Roger, de Sol de Grisolles, qui étaient rentrés en France avant Georges; Datry, qui a été débarqué isolément et sur un point resté inconnu. Il a dit de lui-même : « Il fut employé par le général Pichegru, sous les ordres de Monsieur, pour une mission secrète auprès du général Georges à Paris, où il fut arrêté, après l'arrestation du général, avec deux de ses aides de camp, nommés Joyau et Burban. »

4° Amis du comte d'Artois.

De Polignac (Armand).
De Polignac (Jules).
De Rivière.

II. — *Prévenus restés en France*

1° Chouans de l'armée de Bretagne.

Burban-Malabry.
Even.
Hervé.
Léridant.
Rubin de la Grimaudière.

2° Chouans des armées de Normandie.

Ducorps (Louis).
Ducorps (Noël).
Mérille.

3° Amis de Pichegru.

Couchery (Victor).
David (l'abbé).
Moreau (le général).
Rolland.

III. — *Guides, receleurs, pourvoyeurs*

Caron.
Denand.
Denand (femme).
Dubuisson.
Dubuisson (femme).
Gallais.
Gallais (femme).
Hizay (fille).
Lenoble.
Monnier.
Monnier (femme).
Spin.
Troche (père).
Troche (fils).
Verdet.
Verdet (femme).

IV.

NOTICES SUR LES PRÉVENUS [1]

Chouans de l'armée de Bretagne

Burban-Malabry (le jeune) dit « Barco », né vers 1775 à Questembert (Morbihan). — Sert sous Georges, qui l'emploie comme un de ses hommes d'exécution; en 1799 recrute des chouans à Rennes; au printemps de 1801 est arrêté à Paris avec Pioger et est mis en surveillance; part de Rennes en janvier 1804 pour se joindre à la bande de Georges.

Even (Joseph-Laurent), né vers 1769 à Callac (Côtes-du-Nord). — Notaire, devenu chef de chouans.

Hervé (Michel), né le 18 janvier 1753 à Rennes. — Soldat puis sergent dans Reine-infanterie de 1769 à 1790; déserteur; sergent en 1792 dans Loyal Émigrant; fait prisonnier à Quiberon dans la div. du prince de Léon; adjudant de l'état-major de Georges en 1796; major en 1799 dans la VIIIe légion; blessé à Saint-Brieuc.

Léridant (Louis), né vers 1778 à Vannes. — Soldat dans le 1er bataillon de la légion de l'Ouest; obtient son congé en 1800 et vient à Paris pour s'occuper de commerce; est employé en 1803 et 1804 par Georges à diverses missions. — Meurt en surveillance à Dijon, le 13 mars 1812. — Son frère a été aide de camp de Georges et chef de légion en 1800.

Rubin de la Grimaudière (Yves-Marie-Joseph), né le

1. Nous avons omis dans ces notices : 1° les chouans de l'armée de Bretagne, débarqués d'Angleterre, parce qu'ils figurent déjà dans la liste des « officiers de Georges réfugiés »; 2° les généraux Moreau et Pichegru parce que leur carrière est trop notoire; 3° les guides, receleurs et pourvoyeurs, parce que, en général, leurs personnes sont sans intérêt. On trouvera dans le t. II des renseignements sur le petit nombre de ceux d'entre eux qui méritent d'être connus.

26 mai 1776 à Rennes. — Émigré en 1791, fait, dans une compagnie de gentilshommes bretons, la campagne de 1792, celle de 1793 et 1794 dans les chasseurs nobles; après l'expédition de Quiberon, major en 1795 de la div. de La Bourdonnaye, et en 1796 commandant de la légion des Mordelles; rappelé à Londres; retourné en Bretagne en 1799 comme chef de div. sous La Prévalaye. — Confirmé colonel en 1815. Vivant en 1837.

Chouans des armées de Normandie [1]

Bouvet de Lozier (Athanase-Hyacinthe), né le 20 juillet 1770 à Paris. — Lieutenant au régiment de la Martinique en 1791; émigré; fait la campagne de 1792; passe au service anglais, à Saint-Domingue, comme capitaine de la Légion Britannique en 1794 et lieutenant-colonel des chasseurs du prince de Galles en 1796 et 1797; en 1799 chef de div. dans la haute Normandie et adjudant général en 1801. — Maréchal de camp en 1814; gouverneur de l'île Bourbon en 1815; tué en duel en janvier 1825.

Deville (Victor) dit « Tamerlan », ou « Tata », ou « Duroc », etc., né vers 1774 à Thiberville (Eure). — Soldat au 2e bataillon de Rouen dit de la Montagne, en 1793; puis au 13e bataillon de la Seine-Inférieure, et à celui du Morbihan; déserteur; chargé par Mallet en 1797 d'organiser une partie de la haute Normandie sous Auguste de La Ferrière; compromis dans des attaques de diligences.

Ducorps (Louis) dit « Dauny » ou « Duval », né vers 1758 à Saint-Piat (Eure-et-Loir). — Officier de Mallet en 1796 dans le Sancerrois; condamné à la prison; évadé; en dé-

1. Tous ces chouans ont dû être recrutés pour Georges par Raoul Gaillard. Sauf Mérille, qui est dans une situation indécise et particulière, ils ont tous appartenu à l'armée de haute Normandie, commandée autrefois par Mallet. Cette remarque vient à l'appui de ce que nous avons dit (p. 315, note) de l'abstention du chev. de Bruslart, dernier chef de l'armée de basse Normandie.

cembre 1799 capitaine sous Mallet dans la haute Normandie ; jugé et acquitté.

Ducorps (Noël-Guillaume), né le 8 février 1762 à Saint-Piat (Eure-et-Loir), frère du précédent. — Officier en Berry sous Mallet et Phelyppeaux; lieutenant dans la haute Normandie sous Mallet en décembre 1799. — Chevalier de Saint-Louis en 1823.

Gaillard (Nicolas-Armand), né vers 1775 près de Rouen. — Volontaire en 1792 dans un bataillon de la Seine-Inférieure; affilié à la chouannerie sous Mallet; placé, en Angleterre, dans le dépôt de La Châtre.

Gaillard (Raoul) dit « Houvel », ou « Saint-Vincent », etc., frère du précédent [1]. — Officier de Mallet; compromis dans des attaques de diligences; un des principaux complices de Georges.

Mérille (Jean) dit « Bon Bougre », ou « Beauregard », né le 9 octobre 1775 à Saint-Front (Orne). — Volontaire; passe en 1795 à la chouannerie et commande un canton dans la Mayenne; en 1799 chef d'une légion intermédiaire entre Frotté et Bourmont dont il est censé relever; signalé par sa cruauté.

Amis de Pichegru

Couchery (Victor), né vers 1772 à Besançon; frère du député. — Employé dans les bureaux du général Moncey. — En 1814, un des censeurs des journaux.

David (Pierre), abbé, né en 1749 à Lubersac (Corrèze). — Élève à l'école de Brest; ordonné prêtre en 1772, curé de Pompadour avant la Révolution; administrateur de la Corrèze; réfugié en 1792 à l'armée du Nord, et après le 18 fructidor aux armées de Mayence, du Rhin et d'Helvétie où il

1. Il y a eu un autre frère, Édouard Gaillard, qui a épousé la fille de Cléry, le serviteur de Louis XVI.

devient garde-magasin ; en 1800 secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ; vicaire général à Limoges.

Lajolais (Frédéric-Joseph-François-Michel), né le 1er août 1765 à Wissembourg (Bas-Rhin). — Lieutenant au régiment d'Alsace en 1784; aide de camp de Kellermann en 1791 ; colonel en 1792 ; général de brigade en 1793 ; emprisonné après le 18 fructidor comme complice de Pichegru. — Mort au château d'If le 28 septembre 1808.

Rochelle de Brécy (Étienne-François) dit « Richemont », né le 26 avril 1769 à Versailles. — Cadet en 1788 ; lieutenant au 102e d'infanterie en 1792 ; émigré ; fait les campagnes de 1793 à 1795 dans l'armée anglaise, celles de 1796 et 1797 dans l'armée de Condé ; employé dans l'agence du roi. — En juin 1815, attaché à l'expédition du duc d'Aumont ; chef de bataillon dans la garde royale ; lieutenant de roi à Douai en 1819 ; admis à la retraite en 1830.

Rolland (Henri-Odille-Pierre-Jean), né vers 1759 à Dieppe. — Entrepreneur général des vivres de l'armée.

Rusillion (François-Louis) dit « le Major », né vers 1751 à Iverdun en Suisse. — Cadet gentilhomme dans le régiment suisse de Castella en 1767, passé dans le régiment de d'Erlach en 1773 ; major de dragons dans l'armée bernoise en 1792 ; chargé de missions secrètes avant et depuis le 18 fructidor et attaché particulièrement à Pichegru.

Amis du comte d'Artois

De Polignac (Armand-Jules-Marie-Heraclius), né le 15 janvier 1771 à Paris. — Garde du corps du roi dans la compagnie de Villeroy en 1783 ; capitaine de remplacement au régiment de Reine-cavalerie puis d'Esterhazy-hussards en 1789 ; émigré en 1790 et aide de camp de Monsieur ; colonel des chasseurs de Polignac en 1792 ; fait la campagne de 1794 dans l'armée anglaise ; accompagne Wurmser en 1795.

De Polignac (Auguste-Jules-Armand-Marie), né le 14 mai 1780 à Paris. — Sous-lieutenant au service de Russie en 1796; capitaine au service d'Angleterre et aide de camp de Monsieur en 1801.

De Rivière (Charles-François), né le 17 décembre 1763 au château de La Ferté (Cher). — Élève de l'école militaire en 1776; sous-lieutenant en 1778; enseigne dans les gardes-françaises en 1780; émigré; capitaine dans le régiment de Montmorency en 1794; passe dans la Vendée; aide de camp de Monsieur en 1795; remplit plusieurs missions secrètes; nommé en 1802 colonel au service de Portugal et resté néanmoins auprès de Monsieur.

V.

ARRESTATIONS DES PRÉVENUS IMPLIQUÉS DANS LE PROCÈS

1° Arrestations antérieures à la découverte du complot :

David (l'abbé); à Calais, 15 frimaire XI (6 décembre 1802).

{ *Picot* (Pierre-Louis); à Pont-Audemer (Eure), 27 pluviôse XI (16 février 1803) [1].
{ *Lebourgeois;* *idem.*

Lenoble; à Paris, 6 vendémiaire XII (29 septembre 1803).

Quérelle; à Paris, 19 vendémiaire (12 octobre 1803).

De Sol de Grisolles; à Paris, 1 brumaire (24 octobre 1803).

Even; à Callac (Côtes-du-Nord), 13 nivôse (4 janvier 1804); remis en liberté et arrêté de nouveau le 15 pluviôse (4 février).

1. Nous avons cru utile d'ajouter ici les noms de Picot et Lebourgeois à ceux des quatre complices de Georges (R. Gaillard, Pichegru, Quérelle, de Sol de Grisolles) qui n'ont pas figuré dans le procès et que nous avons mentionnés néanmoins dans la liste des prévenus (p. 493, note 1).

2° Arrestations postérieures à la découverte du complot :

Ducorps (Noël), à Aumale (Seine-Inférieure), 8 pluviôse XII (29 janvier 1804).

Troche fils ; à Eu (Seine-Inférieure), 12 pluviôse (2 février).

Troche père ; à Eu (Seine-Inférieure), 14 pluviôse (4 février).

Monnier, à Aumale (Seine-Inférieure), 16 pluviôse (6 février).
Monnier (femme), *idem.*

Picot (Louis); à Paris, 18 pluviôse (8 février).

Rubin de la Grimaudière ; à Paris, 18 pluviôse (8 février).
Mérille ; *idem.*
Denand ; *idem.*
Denand (femme) ; *idem.*

Bouvet de Lozier ; à Paris, 19 pluviôse (9 février).

Coster Saint-Victor ; à Paris, 19 pluviôse (9 février).
Roger ; *idem.*

Verdet ; à Paris, 20 pluviôse (10 février).
Verdet (femme) ; *idem.*

Moreau (le général) ; sur la route de Grosbois, 25 pluviôse (15 février).

Lajolais (le général) ; à Paris, 25 pluviôse (15 février).

Rolland ; à Paris, 25 pluviôse (15 février).

Pichegru (le général) ; à Paris, 8 ventôse (28 février).

de Polignac (Armand); à Paris, 9 ventôse (29 février).

de Polignac (Jules) ; à Paris, 13 ventôse (4 mars).
de Rivière ; *idem.*

Rochelle de Brécy ; à Paris, 15 ventôse (6 mars).
Rusillion; *idem.*

Hervé ; à Paris ; 27 ventôse (8 mars).

Cadoudal (Georges) ; à Paris, 18 ventôse (9 mars).
Leridant ; *idem.*

Le Mercier ; à Mézières (Ille-et-Vilaine), 26 ventôse (17 mars).
Cadoudal (Pierre-Jean) ; *idem.*

Le Lan ; à Nocher (Ille-et-Vilaine), 27 ventôse (18 mars).

Caron ; à Paris, 3 germinal (24 mars).

Joyau ; à Paris, 4 germinal (25 mars).
Burban ; *idem.*
Datry ; *idem.*
Dubuisson ; *idem.*
Dubuisson (femme) ; *idem.*

Spin ; à Paris, 7 germinal (28 mars).

Couchery (Victor) ; à Paris, 8 germinal (29 mars).

Hizay (fille) ; à Paris, 9 germinal (30 mars).

d'Hozier (Charles) ; à Paris, 10 germinal (31 mars).
Gallais ; *idem.*
Gallais (femme) ; *idem.*

Gaillard (Raoul) ; près de Pontoise (Seine-et-Oise), 9 germinal (30 mars) ; mort de ses blessures le 3 avril.

Gaillard (Armand) ; à Mériel (Seine-et-Oise), 9 germinal (30 mars).

Deville ; à Andilly (Seine-et-Oise), le 13 germinal (3 avril).

Ducorps (Louis) ; à Saint-Piat (Eure-et-Loir), 22 germinal (12 avril).

EXPLICATION DES DOCUMENTS

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Nº 92 (p. 174). — Hawkesbury à Otto ; Londres, 17 avril 1801.

Il se refuse à voir dans la note de M. Otto, du 16, une insinuation que le gouvernement aurait participé à l'attentat de nivôse. Si des preuves de complicité étaient produites contre quelque habitant du royaume, il serait procédé contre lui selon la loi.

Nº 112 (p. 212). — Hawkesbury à Merry ; Londres, 28 août 1802.

Il se plaint vivement de la forme agressive et du fond de la note de M. Otto. Cette note se résume en deux griefs. Le premier concerne la presse : mais le gouvernement est tenu d'en respecter la liberté. Le second se rapporte aux émigrés et se subdivise en réclamations : soit contre les Bretons réfugiés à Jersey : mais ils vont être déplacés ; — soit contre les évêques d'Arras et de Saint-Pol : mais il n'est pas prouvé qu'ils aient envoyé des écrits séditieux ; — soit contre Georges et ses partisans : mais ils seront probablement transférés dans les colonies ; — soit contre les Bourbons : mais l'hospitalité leur est assurée tant qu'ils ne s'en rendront pas indignes ; — soit contre les décorations de l'ancien régime : mais ceux qui les portent ne peuvent être expulsés.

Nº 118 (p. 228). — Hawkesbury à Vorontsov ; Londres, 13 février 1802.

Le gouvernement pourvoit seul à l'entretien des Princes réfugiés en Angleterre ; il ne peut donc contribuer, en plus, à l'entretien de Louis XVIII.

N° 132 (p. 250). — Whitworth à Hawkesbury ; Paris, 4 janvier 1803.

Talleyrand m'a invité hier à une conférence. Il a d'abord protesté du désir qu'avait le Premier Consul de maintenir la bonne intelligence entre les deux gouvernements ; puis il a insisté sur la convenance que les Princes français se retirent à Varsovie, tout au moins qu'ils s'abstiennent de porter les anciens ordres. Le Premier Consul attache un tel prix à cette complaisance de notre part, qu'il serait prêt à l'acheter par des sacrifices. Il est vrai que ces assurances forment contraste avec les invectives du *Moniteur*.

N° 134 (p. 255). — Whitworth à Hawkesbury ; Paris, 7 février 1803.

Après un entretien courtois, bien qu'ayant porté sur des questions irritantes, Talleyrand m'a remis un bulletin secret, révélant des trames ourdies chez Georges. Il a paru embarrassé de s'occuper d'une pareille pauvreté.

N° 136 (p. 261). — Whitworth à Hawkesbury ; Paris, 21 février 1803.

Conversation avec le Premier Consul. Il nous a reproché de n'évacuer ni Malte ni Alexandrie ; puis il a témoigné son mécontentement contre la presse ; contre la protection accordée à Georges, dont deux affidés viennent d'être saisis en Normandie. Tous les vents qui soufflent d'Angleterre n'apportent que la haine. La paix ne peut être maintenue que si le traité d'Amiens est exécuté.

N° 170 (p. 339). — Journal de Malmesbury ; 12 juillet 1803.

Après dîner, lord Pelham « m'expliqua qu'il s'était donné beaucoup de peine pour faire sentir au Cabinet la nécessité de fournir un subside au continent et à l'intérieur de la

France.... Il est entré dans le détail. Monsieur lui avait renouvelé une proposition, qu'il avait déjà faite à Addington et à lord Hawkesbury sans en obtenir de réponse; il avait offert de réunir une armée en France pour restaurer l'ancienne monarchie s'il obtenait 400,000 £. Addington avait rejeté cette somme comme impossible à fournir, et parlé de 50,000 £; mais Pelham avait à peu près persuadé d'accorder les 400,000 £. L'idée de Monsieur était, non d'acheter ou de séduire une armée (qui, disait-il, se hâterait de déserter et de s'enfuir dès qu'elle aurait l'argent), mais de se mettre à même de maintenir et de rassembler ceux qui, en cas d'une contre-révolution, voudraient être rétablis dans leur rang et leur fortune : ceux-là étaient innombrables et de toutes les classes. Quand il aurait fait un pareil rassemblement, avec les anciens officiers et plusieurs des meilleurs généraux de Bonaparte (Monsieur faisait une allusion évidente à Moreau), et quand il se serait mis à la tête de ce corps, il pourrait alors être traité comme toute autre Puissance. En attendant, la somme demandée n'était pas supérieure à l'importance de la tentative.... Pelham a dit que Pichegru était l'homme de confiance de Monsieur; il croyait qu'on pourrait avoir Moreau. »

N° 183 (p. 364). — Gore à R. King; Londres, 30 août 1803.

Hammond « croit que Bonaparte est mal avec la plupart de ses généraux, et que l'opposition contre lui se fortifie; » mais ces renseignements viennent peut-être de la malveillance. « Dumouriez et Pichegru sont ici, et il y a des raisons pour supposer une tentative d'invasion de la France. » Dégoûts de Dumouriez; son impopularité.

N° 197 (p. 389). — Journal de Malmesbury; Londres, février 1804.

« Au commencement de février, les mesures concertées par Pichegru, Moreau, etc., me furent confiées : elles furent représentées comme immanquables. L'idée était la restauration de la monarchie sous un Bourbon. Leurs plans étaient éten-

dus et, pensaient-ils, bien et secrètement disposés. Pichegru quitta l'Angleterre vers le milieu de janvier. Aussitôt que quelque chose comme un pas heureux aurait été fait, et lorsque, le succès devenant certain, le moment serait arrivé où un personnage plus en vue serait devenu nécessaire, lord Hertford (?) devait apparaître avec le double rôle de faire la paix et de rétablir l'ancienne dynastie. Le duc d'Angoulême serait venu en France, sur un avis qu'il aurait reçu. L'événement a prouvé qu'il y avait là un complot très vaste et profondément ourdi; mais il a aussi prouvé que les affidés étaient mal choisis ou qu'il y avait eu des imprudences de langage. »

N° 199 (p. 390). — Castelcicala à Acton; Londres, 30 mars 1804.

Lord Hawkesbury a voulu détourner Monsieur d'exposer Georges et Pichegru, « mais Monsieur a répondu que si on ne courait pas de risque, on ne ferait jamais rien. Alors le cabinet anglais a fourni des bâtiments et de l'argent. »

TABLE DES DOCUMENTS

1. Enghien à Condé; [Trofaiach, 28 décembre 1800] . 2
2. Condé à Enghien; Kapfenberg, 30 décembre 1800 . 3
3. Enghien à Condé; Bruck, 30 [décembre 1800] . . 4
4. Condé à Enghien; Kapfenberg, 30 décembre 1800 . 5
5. Enghien à Condé; Bruck [2 janvier 1801] 5
6. Condé à Enghien; Kapfenberg, 3 janvier 1801 . . 6
7. Enghien à Bourbon; Bruck, 3 janvier 1801 . . . 7
8. Condé à Enghien; Kapfenberg, 5 janvier 1801 . . 9
9. Condé à Louis XVIII; Kapfenberg, 6 janvier 1801 . 11
10. Condé à Enghien; Kapfenberg, 9 janvier 1801 . . 13
11. Condé à Enghien; Kapfenberg, 14 janvier 1801 . . 14
12. Enghien à Condé; Graz [14 janvier 1801] 14
13. Condé à Enghien; Kapfenberg, 14 janvier 1801 . . 15
14. Condé à l'évêque d'Arras; Wildon près Graz, 21 janvier 1801 16
15. Condé au comte d'Artois; Wildon près Graz, 21 janvier 1801 19
16. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 31 janvier 1801 23
17. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 31 janvier 1801 24
18. Enghien à Condé; Graz, 1er février [1801] 24
19. Condé à d'Avaray; Windisch-Feistritz, 1er février 1801 25
20. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 2 février 1801 28

21. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 4 février 1801 29
22. Enghien à Condé; Graz, 5 février [1801] 30
23. Condé à l'évêque d'Arras; Windisch-Feistritz, [15 et 24] février 1801 31
24. Enghien à Condé; Graz, 13 [février 1801] 37
25. Enghien à Condé; Graz, 17 [février 1801] 38
26. Condé à Wickham; Windisch-Feistritz, 22 février 1801 39
27. Condé à Louis XVIII; Windisch-Feistritz, 27 février 1801 40
28. Comte d'Artois à Condé; Londres, 27 février 1801 . 43
29. Bourbon à Condé; Londres, 27 février 1801 . . . 45
30. Condé à Louis XVIII; Windisch-Feistritz, 7 mars 1801 49
31. Enghien à Condé; Graz, 15 mars [1801] 50
32. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 18 mars 1801 52
33. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 22 mars 1801 53
34. Enghien à Bourbon; Graz, 27 mars 1801. 54
35. Enghien à Marans; Graz, 27 mars [1801] 56
36. Enghien à Condé; Graz, 30 mars 1801 61
37. Bourbon à Condé; Londres, 3 avril 1801 62
38. Enghien à Condé; Graz, 8 avril [1801] 64
39. Condé à Enghien; Windisch-Feistritz, 13 avril 1801 65
40. Enghien à Condé; [Graz] 21 avril [1801]. 65
41. Enghien à Bourbon; Graz, 4 mai 1801 67
42. Enghien à Condé; Graz, 7 [mai 1801]. 70
43. Enghien à Condé; Graz, 10 [mai 1801] 71
44. Enghien à Jacques; Marisraust près Graz, 13 mai 1801 72
45. Condé à l'évêque d'Arras; Windisch-Feistritz, 10 et 15 mai 1801 73
46. Enghien à Sanzillon; Graz, 18 mai 1801. 75
47. Enghien à Marans; Graz, 28 [mai 1801]. 76
48. Enghien à Bourbon; Bruck, 3 juin [1801] 81

49. Enghien à Bourbon; Graz, 29 juillet [1801]. . . . 85
50. Condé à Enghien; Londres, 7 août 1801 89
51. Enghien à Bourbon; 30 [août 1801] 90
52. Enghien à Jacques; Innsbruck, 8 septembre 1801 . 93
53. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 29 septembre [1801] 95
54. Enghien à Marans; Ettenheim, 6 [octobre 1801]. . 98
55. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 8 octobre [1801] . 101
56. Enghien à Condé; Ettenheim, 16 octobre [1801]. . 105
57. Enghien à Marans; Ettenheim, 16 octobre [1801] . 106
58. Condé à Enghien; Londres, 20 octobre 1801 . . . 107
59. Enghien à Condé; Ettenheim, 30 octobre [1801]. . 108
60. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 10 novembre 1801. 111
61. Enghien à Condé; Ettenheim, 10 novembre [1801]. 114
62. Enghien à Marans; Ettenheim, 30 novembre [1801]. 117
63. Enghien à Condé; Ettenheim, 1er décembre [1801]. 119
64. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 18 décembre [1801]. 121
65. Enghien à Marans [Ettenheim], 15 janvier [1802] . 123
66. Enghien à Condé; Ettenheim, 18 janvier [1802] . . 125
67. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 2 février 1802 . . 126
68. Condé à Enghien; Wanstead, 28 février 1802. . . 129
69. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 8 avril [1802] . . 129
70. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 21 avril [1802] . . 133
71. Enghien à Marans; [vers le 25 avril 1802] 137
72. Enghien à Condé; Ettenheim, 30 avril 1802 . . . 138
73. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 7 juin [1802]. . . 140
74. Enghien à Condé; Ettenheim, 20 juin [1802] . . . 143
75. Enghien à Frölich; Ettenheim, 19 juillet [1802] . . 144
76. Enghien à Condé; Ettenheim, 24 septembre [1802]. 146
77. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 13 octobre [1802] . 146
78. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 13 novembre [1802] 150
79. Enghien à Condé; Ettenheim, 13 novembre [1802] . 151
80. Enghien au margrave de Baden; Ettenheim, 28 novembre 1802 152

81. Le margrave de Baden à Enghien; Karlsruhe, 4 décembre 1802 152
82. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 12 décembre [1802] 153
83. Enghien à Condé; Ettenheim, 12 décembre [1802] . 155
84. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 25 janvier [1803] . 156
85. Enghien à X***; Ettenheim, 8 février 1803. . . . 158
86. Enghien à Condé; Ettenheim, 18 février 1803. . . 160
87. Enghien à Condé; Ettenheim, 28 février [1803] . . 163
88. Enghien au margrave de Baden; Ettenheim, 2 mars [1803] 165
89. Enghien à Bourbon; Ettenheim, 17 mars [1803] . . 165
90. Le P. Consul à Talleyrand; Paris, 22 germinal an IX (12 avril 1801) 170
91. Otto à Talleyrand; Londres, 26 germinal an IX (16 avril 1801) 172
92. Hawkesbury à Otto; Downing-street, april 17, 1801 174
93. Otto à Talleyrand; Londres, 28 germinal an IX (18 avril 1801) 175
94. Hawkesbury à l'évêque d'Arras; Downing street (18 avril 1801) 176
— L'évêque d'Arras à Hawkesbury; Londres, 2 juillet 1801 176
95. Note de Georges pour le gouvernement anglais; [Londres], 12 octobre 1801 177
96. Condé au comte d'Artois; Londres, 24 janvier 1802 179
— Le comte d'Artois à Condé; Édimbourg, 30 janvier 1802 181
97. D'Hauterive à Otto; Paris, 14 nivôse an X (4 janvier 1802) 182
98. Otto à Talleyrand; Londres, 20 pluviôse an X (9 février 1802). 184
99. Talleyrand à Joseph Bonaparte; Paris, 28 pluviôse an X (17 février 1802) 185
100. Joseph Bonaparte à Talleyrand; Amiens, 22 ventôse an X (13 mars 1802). 186

101. Otto à Talleyrand; Londres, 2 floréal an X (22 avril 1802). 187
102. Le comte d'Artois à Condé; Edinburgh, 1er mai 1802 188
103. Talleyrand à Otto; Paris, 14 floréal an X (4 mai 1802). 190
104. Otto à Talleyrand; Londres, 25 floréal an X (15 mai 1802). 192
105. Talleyrand à Otto; Paris, 5 prairial an X (25 mai 1802). 194
106. Otto à Talleyrand; Londres, 17 prairial an X (6 juin 1802). 196
107. Instructions pour Andreossy; Paris, 12 messidor an X (1er juillet 1802). 198
108. Georges à Guillemot; [Londres], 5 août 1802 . . . 201
109. Article du « Moniteur; » 20 thermidor an X (8 août 1802). 203
110. Talleyrand à Otto; Paris, 24 thermidor an X (12 août 1802). 206
111. Otto à Talleyrand; Londres, 2 fructidor an X (20 août 1802) 210
112. Hawkesbury à Merry; Downing-street, august 28, 1802 212
113. Louis XVIII à l'abbé de Montesquiou; Varsovie, 22 mars 1801. 216
114. Louis XVIII à Alexandre Ier; Varsovie, 8 octobre 1801 219
115. Thauvenay à Whitworth; Varsovie, 9 octobre 1801. 221
116. Circulaire du gouvernement russe; Pétersbourg, janvier 1802 223
117. D'Avaray à Acton; Naples, 15 janvier 1802 . . . 225
118. Hawkesbury à Vorontsov; Downing-street, february 13, 1802 228
— L. Cobenzl à Razoumovsky; Vienne, 16 février 1802. 228
119. Beurnonville à Talleyrand; Berlin, 17 pluviôse an X (6 février 1802). 229

120. Krudener à Kotchoubey; Berlin, 23 février 1802. . 231
121. Morkov à Kotchoubey; Paris, 4 juillet 1802 . . . 233
122. Thauvenay au marquis de Lambert; Larynski, 3 juillet 1802 235
123. Louis XVIII à Alexandre Ier; Varsovie, 11 juillet 1802 238
124. Bignon à Talleyrand; Berlin, 4 thermidor an X (2 août 1802). 239
125. Talleyrand à Otto; Paris, 1er brumaire an XI (23 octobre 1802) 240
126. Le P. Consul à Talleyrand; Rouen, 13 brumaire an XI (4 novembre 1802) 242
127. Talleyrand à Andreossy; Paris, 11 frimaire an XI (2 décembre 1802) 243
128. Chépy à Talleyrand; Jersey, 19 frimaire an XI (10 décembre 1802). 244
129. Note du P. Consul; Saint-Cloud, 13 frimaire an XI (4 décembre 1802) 245
130. Talleyrand à Andreossy; Paris, 24 frimaire an XI (15 décembre 1802) 247
— Andreossy à Talleyrand; Londres, 2 nivôse an XI (23 décembre 1802). 247
131. Instructions pour Galon Boyer; Paris, nivôse an XI (janvier 1803) 248
132. Whitworth à Hawkesbury; Paris, january 4, 1803. 250
133. Andreossy à Talleyrand; Londres, 25 nivôse an XI (15 janvier 1803) 253
134. Whitworth à Hawkesbury; Paris, february 7, 1803. 255
135. Talleyrand à Andreossy; Paris, 30 pluviôse an XI (19 février 1803) 257
136. Whitworth à Hawkesbury; Paris, february 21, 1803. 261
137. Andreossy à Talleyrand; Londres, 5 ventôse an XI (24 février 1803). 262
138. Lucchesini à Haugwitz; Paris, 10 janvier 1803 . . 265

139. Bignon à Talleyrand; Berlin, 28 nivôse an XI (18 janvier 1803) 268
140. Instructions au président de Meyer; Berlin, 3 février 1803 270
141. Frédéric-Guillaume III à Alexandre Ier; Berlin, 11 février 1803 275
— Alexandre Ier à Frédéric-Guillaume III; 3 mars 1803 276
142. Louis XVIII au président de Meyer; Varsovie, 28 février 1803. 277
143. Enghien à Louis XVIII; Ettenheim, 22 mars 1803 . 278
144. Nouvelle démarche du président de Meyer . . . 279
145. Frédéric-Guillaume III à Alexandre Ier; Berlin, 29 mars 1803. 280
146. Le comte d'Artois à Condé; Edinburgh, 30 mars 1803 281
147. Condé au comte d'Artois; Wandstead, 8 avril 1803. 283
148. L'évêque d'Arras à Condé; Edinburgh, 12 avril 1803 284
149. Adhésion des princes réunis à Londres; Wanstead, 23 avril 1803 286
150. Louis XVIII à Condé; Varsovie, 23 mai 1803. . . 287
151. Condé au comte d'Artois; Wanstead, 17 mai 1803. 288
152. Le comte d'Artois à Condé; Tunbridge, 19 mai 1803 290
153. Circulaire de Talleyrand; Bourbon-l'Archambault, 5 fructidor an XI (23 août 1803) 290
154. Andreossy à Talleyrand; Londres, 11 nivôse an XI (1er janvier 1803) 294
155. Bignon à Talleyrand; Berlin, 23 ventôse an XI (14 mars 1803) 297
156. Andreossy à Hawkesbury; Londres, 28 mars 1803. 297
157. Rapport de Desmarest; Paris, 21 thermidor an XI (9 août 1803). 300
158. Guezno de Penanster à Blacas; [Londres, vers 1812]. 304

159. Rapport secret; Paris, 26 ventôse an XI (17 mars 1803). 311
160. Andreossy au Grand Juge; Londres, 17 germinal an XI (7 avril 1803) 317
161. D'Escars à Condé; Londres, 6 avril 1803 318
162. X. à Dutheil; Londres, 28 février 1803 318
163. Note de Bertrand de Molleville; Londres, novembre 1803 320
164. Mehée au duc de Gramont; Altona, 30 septembre 1803. 327
— Mervé au duc de Gramont; Londres, 21 septembre 1803 329
165. Nantiat à Condé; Londres, 28 mai 1803. 330
— Willot à Louis XVIII; Londres, 1er juin 1803. . . 331
— Danican à X.; Londres, 26 août 1803 332
166. Botherel à Condé; Londres, 13 juin 1803 333
167. Missions de d'Hozier et Hermely 334
168. Georges au gouvernement anglais; Londres, 27 juin 1803 338
169. Le comte d'Artois à Condé; Londres, 9 juillet 1803. 338
170. Journal de Malmesbury; july 12, 1803 339
171. Le comte d'Artois à Georges III; Londres, 17 juillet 1803. 341
— Réponse de Georges III; Windsor, 28 juillet 1803 . 342
172. Article du Courrier de Londres; Londres, 2 août 1803. 343
173. Georges à Guillemot; Hastings, 9 août 1803 . . . 344
174. Botherel à Condé; Londres, 11 août 1803 346
175. Botherel à Condé; [Londres, vers le 14 août 1803]. 347
176. X. au chevalier de Contye; Londres, 18 août 1803. 350
177. Ch. Bertin à Condé; Londres, 25 mai [1803] . . . 351
178. Botherel à Condé; Londres, 24 juillet 1803 . . . 353
179. Vossey à Doyle; Guernsey, 15 septembre 1803 . . 354
180. Mémoire de Poix; [Londres, vers 1809]. 356

181. Ratel à Hammond; Londres, 19 octobre 1803. . . 361
182. Jacobi au roi de Prusse; Londres, 12 août 1803. . 362
— Article du courrier de Londres; Londres, 23 août 1803. 363
183. Gore à R. King; London, august 30, 1803 364
184. Alquier à Talleyrand; Naples, 18 vendémiaire an XII (11 octobre 1803). 365
185. Jacobi au roi de Prusse; Londres, 30 août 1803 . . 366
186. Jacobi au roi de Prusse; Londres, 9 septembre 1803. 367
187. Bourbon à Condé; Londres [22 octobre 1803]. . . 367
— Le comte d'Artois à Hawkesbury; Londres, 24 octobre 1803. 368
188. Jacobi au roi de Prusse; Londres, 28 octobre 1803. 369
189. Jacobi au roi de Prusse; Londres, 1er novembre 1803. 370
190. Déclaration d'Éven; Rennes, 13 nivôse an XII (4 janvier 1804). 371
191. De Bar à Georges; 12 novembre 1803 378
192. De Bar au comte d'Artois; [12 novembre 1803] . . 379
193. De Bar à Vossey; 10 novembre 1803. 379
194. État d'embarquement de chouans; Londres, 18 novembre 1803. 383
195. J. Reeves à Rumbold; Londres, 3 novembre 1803 . 384
— Reinhard à Talleyrand; Hambourg, 27 frimaire an XII (19 décembre 1803) 385
196. Déclaration de Lajolais; Paris, 27 pluviôse an XII (17 février 1804). 386
197. Journal de Malmesbury; february 1804. 389
198. Silfverhjelm à Lagerbjelke; Londres, 8 février 1804 390
199. Castelcicala à Acton; Londra, 30 marzo 1804. . . 390
200. Vorontsov à Czartoryski; Londres, 6 avril 1804 . 391
201. Guezno de Penanster à Blacas; [Londres, vers 1812] 394

202. Récit de Napoléon ; Sainte-Hélène, 9 janvier 1816 . 396
203. Willot à Ratel ; Baltimore, 30 octobre 1809 . . . 400
204. Déclaration de Rolland ; Paris, 29 pluviôse an XII (19 février 1804). 401
205. Enghien à Bourbon ; Ettenheim, 28 mars [1803]. . 406
206. Enghien à Bourbon ; Ettenheim, 22 avril [1803] . . 409
207. Condé à Enghien ; Wanstead, 30 avril 1803 . . . 412
208. Enghien à Condé ; Ettenheim, 20 mai 1803 . . . 413
209. Enghien à X. ; Ettenheim [été 1803] 416
210. Condé à Enghien ; Wanstead, 16 juin 1803 . . . 421
211. Enghien à Condé ; Ettenheim, 18 juillet 1803. . . 421
212. Enghien à Condé ; Ettenheim, 26 août [1803]. . . 422
213. Condé à Enghien ; Wanstead, 31 août 1803 . . . 428
214. Enghien à Condé ; Ettenheim, 22 septembre [1803] . 429
215. Condé à Enghien ; Wanstead, 13 octobre 1803 . . 435
216. La princesse Louise à Condé ; Varsovie, 3 octobre 1803 436
— La princesse Louise à Bourbon ; Varsovie, 11 octobre 1803. 437
— La princesse Louise à Condé ; Varsovie, 13 décembre 1803 437
217. Enghien à Marans ; Ettenheim, 22 novembre [1803] 438
218. Enghien à Bourbon ; Ettenheim, 29 novembre 1803. 443
219. Condé à Enghien ; Wanstead, 4 décembre 1803 . . 443
220. Enghien à Louis XVIII ; Wanstead, 12 décembre 1803 444
221. Enghien à Condé ; Ettenheim, 17 décembre [1803] . 446
222. Condé à Enghien ; Wanstead, 22 décembre 1803 . 448
223. Condé à Louis XVIII ; Wanstead, 22 décembre 1803 450
— Louis XVIII à Condé ; Varsovie, 12 janvier 1804. . 450
224. Circulaire de Jacques aux pensionnés ; Ettenheim, 15 janvier 1804 451
— Copie de la circulaire écrite par S. A. R. Mgr le prince de Condé ; Wanstead, 22 décembre 1803 . 451

— Extrait des décisions des lords commissaires du Trésor 452
225. Lanan à Condé ; Munich, 18 janvier 1804 454
226. Ch. Stuart à Hawkesbury ; Vienne, january 18, 1804 456
— Note du duc d'Enghien; Ettenheim, 15 janvier 1804 457
227. Cobenzl à Colloredo ; Vienne, 25 janvier 1804. . . 459
— Champagny à Talleyrand ; Vienne, 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804) 460
228. Enghien à Marans ; Ettenheim, 16 janvier [1804] . 461
229. Condé à Enghien ; Wanstead, 30 janvier 1804 . . 464
230. Lanan à Enghien; Munich, 11 février 1804. . . . 465
231. Guent à Condé; Munich, 13 février 1804 466
— Condé à Lanan ; Wanstead, 28 mars 1804. . . . 467
232. Condé à Louis XVIII ; Wanstead, 13 février 1804 . 468
233. Louis XVIII à Condé ; Varsovie, 23 février 1804. . 469
234. Enghien à Ch. Stuart ; Ettenheim, 15 février 1804 . 469
235. Enghien à Bourbon ; Ettenheim, 17 février [1804] . 471
236. Enghien à Condé ; Ettenheim, 26 février 1804. . . 475
237. Condé à Enghien ; Wanstead, 27 février 1804 . . 475
238. Enghien à Vauborel ; Ettenheim, 9 mars 1804 . . 476
239. Condé à la princesse Louise ; Wanstead, 26 mars 1804 478
240. Condé à Enghien ; Wanstead, 26 mars 1804 . . . 478

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. VII

PARTIE I

LE LICENCIEMENT

L'armistice conclu à Steyer, le 25 décembre 1800, termine la campagne en Allemagne. — Il trouve le corps de Condé en retraite dans la vallée de la Mur. — Composition de ce corps, divisé en régiments nobles et régiments soldés. — La désorganisation de l'armée autrichienne fait regarder la paix comme inévitable. — Les commissaires anglais. — Wickham prescrit la vente des chevaux des Condéens. — Il donne aux nobles le choix entre un licenciement avec prime, et un embarquement dont il ne précise pas la destination. — La machine infernale. — Armistice en Italie. — Enghien rejoint à Graz la princesse Charlotte de Rohan. — Pendant cette absence, désertion parmi ses dragons.

Ordre du jour de Condé, du 9 février 1801, annonçant que l'embarquement se fera probablement pour l'Égypte. — Il refuse de s'y rendre. Enghien refuse de même. — Cet exemple est suivi par la plupart des nobles, qui rentrent clandestinement en France. — Nouvelle que Paul Ier a explusé Louis XVIII de Mitau; qu'il se rapproche de Bonaparte et provoque la Ligue du Nord contre l'Angleterre. — Proposition inutile faite à Enghien de former un régiment au service anglais.

Paix de Lunéville. — En Angleterre, un nouveau cabinet commence à négocier avec la France. — Pouvoirs confiés à Wickham pour le corps de Condé. Il en prononce la dissolution, qui s'exécute le 30 avril. — Les non-licenciés, réduits à un petit nombre, entrent dans les « Chasseurs britanniques. » — Condé, pour soutenir les intérêts des nobles pensionnés, se décide à aller en Angleterre, où se trouve déjà son fils, le duc de Bourbon. — Excursion qu'il fait d'abord à Vienne avec Enghien. — Assassinat de Paul Ier. — Les Anglais maîtrisent la Ligue du Nord. — Leurs succès en Égypte. — Adresse d'Enghien pour conserver son indépen-

dance sans perdre la pension anglaise. Il veut rester sur le continent, pour être éloigné de Condé, avec qui il a des rapports difficiles, et se tenir à portée de servir dans l'armée autrichienne, en cas d'une guerre nouvelle. — Il renonce à Graz et vient, avec la princesse Charlotte, s'établir à Ettenheim, possession du vieux cardinal de Rohan 1

PARTIE II

LE DUC D'ENGHIEN PENDANT LA PAIX

Préliminaires de paix avec l'Angleterre, le 1er octobre 1801. — La paix générale. — La démission est demandée à tous les évêques, d'après le Concordat. — Elle est donnée par le cardinal de Rohan. — La princesse Louise de Condé prend l'habit religieux à Varsovie. — Enghien obtient une pension anglaise. — Il reste en désaccord avec ses parents sur son désir d'entrer à un service étranger. — Sa vie tranquille à Ettenheim. — Il est abandonné par ses aides de camp, et cherche vainement à les remplacer par M. de Marans.

Congrès à Amiens : le traité y est conclu le 25 mars 1802. — Promulgation du Concordat. — Consulat à vie. — Sénatus-consulte d'amnistie pour les émigrés. — Installation à Strasbourg de l'ancien évêque constitutionnel Saurine. — Ettenheim est attribué au margrave de Baden, qui autorise Enghien à y continuer son séjour. — Le Brisgau demeure occupé par les Français. — Voyage d'Enghien en Suisse, au début des troubles de ce pays. — Le cardinal de Rohan meurt le 17 février 1803 : son testament en faveur de la princesse Charlotte. — Enghien suit attentivement les indices, de plus en plus graves, d'une rupture entre la France et l'Angleterre. 95

PARTIE III

LE P. CONSUL ET LES BOURBONS PENDANT LA PAIX

Pendant la discussion des préliminaires de paix, le P. Consul réclame vainement au cabinet Addington l'éloignement de Georges et celui de Dutheil, agent du comte d'Artois, comme instigateurs de la machine infernale. — Au congrès d'Amiens, le projet anglais ayant proposé des cas d'extradition, le P. Consul cherche à s'en servir contre le comte d'Artois, les Chouans, et même contre le pamphlétaire Peltier. — L'article 20 du traité d'Amiens reste peu explicite. — Georges obtient du ministère anglais que ses officiers, traqués en Bretagne, se réfugient dans les îles normandes. — La présence des d'Orléans à un banquet fait renouveler une demande plus étendue d'expulsion. — Elle est regardée comme contraire à l'honneur de l'Angleterre par l'opposition qui se manifeste dans la presse et le Parlement contre le traité, et bientôt par le ministère lui-même, qu'alarme la puissance grandissante de la France. — Insistance hautaine du P. Consul : article du *Moniteur* du 8 août 1802 et note inutile du 16.

En Allemagne, Louis XVIII renonce à ses avances auprès du P. Consul

— Il sollicite du tsar Alexandre des moyens fixes de subsistance. — Circulaire russe de janvier 1802 engageant les Puissances à y contribuer. — M. d'Haugwitz à Berlin, M. de Morkov à Paris en entretiennent le gouvernement français : l'idée d'une abdication de la maison de Bourbon se fait jour. — Louis XVIII, invité par le tsar à revenir en Russie, s'y refuse. — Son établissement à Varsovie ne semble pas contesté par le P. Consul. — Le séjour d'Enghien à Ettenheim reste inaperçu.

Tension croissante des rapports entre la France et l'Angleterre, dès octobre 1802. — Des causes profondes de rivalité s'aigriront encore par des récriminations devenues réciproques sur les journaux. — Arrivée des ambassadeurs Andreossy à Londres, et Whitworth à Paris. — Ouverture du nouveau Parlement le 16 novembre. — Envoi d'observateurs en Angleterre. — Surveillance secrète à Édimbourg et à Varsovie. — Conversations du P. Consul et de Talleyrand avec Whitworth les 3 janvier et 18 février 1803. — Procès de Peltier. — Le message du roi d'Angleterre du 8 mars annonce des armements. — Le P. Consul relève ce défi, le 13, devant lord Whitworth.

Préoccupé de consolider son pouvoir pour le présent et pour l'avenir, le P. Consul tente d'obtenir que les Bourbons renoncent à leurs droits en échange d'un sort assuré. — Ouvertures à cet égard de Talleyrand à Lucchesini. — Le roi de Prusse se fait l'intermédiaire de cette négociation indirecte à Varsovie. — Refus péremptoire de Louis XVIII, qui fait associer à son manifeste tous les princes de sa maison. — Adhésion du duc d'Enghien. — Ces démarches, rendues publiques par les Princes après la déclaration de guerre, seront désavouées par le P. Consul. 169

PARTIE IV

LA CONSPIRATION DE GEORGES ET LA GUERRE

Réunion des officiers bretons près de Southampton. Georges est chargé de leur distribuer une solde, ainsi qu'à quelques chouans normands. — Inquiet de voir le Consulat se consolider, il persévère dans son ancien projet d'attaquer et de renverser Bonaparte dans la capitale pour rétablir la royauté. — Deux chouans normands, Picot et Lebourgeois, partent de Londres dans les derniers jours de 1802, proférant des menaces : ils sont arrêtés en Normandie.

L'annonce de la guerre excite les espérances des royalistes. — A Varsovie, Louis XVIII désapprouve par avance toute insurrection ou tout attentat. Il voudrait agir sur l'opinion par son programme, et envoie Cléry en France pour l'expliquer. — A Londres, plans militaires de Willot, de Danican, de Botherel, plus tard de Dumouriez. Plan d'une coalition entre royalistes et jacobins fabriqué par Mehée : cet aventurier sans consistance est éconduit par Monsieur, puis par Louis XVIII; il finit par obtenir des ministres anglais d'aller à Munich comme auxiliaire de leur agent, M. Drake. — Georges, étranger

à ces plans, veut agir en personne. Avec les fonds dont il dispose il confie successivement à d'Hozier et à Hermely le soin de préparer, avec l'aide du normand Raoul Gaillard, des gîtes dans Paris, et des étapes depuis la côte normande. — Regardant le renversement de Bonaparte comme un moyen et le relèvement du trône comme le but, il exige que Monsieur assiste à la contre-révolution et la dirige. — Monsieur s'y engage; toutefois, dans la persuasion que Bonaparte serait d'abord remplacé par Moreau, il veut se servir de Pichegru pour amener ce général mécontent à jouer le rôle de Monk. Déjà Moreau a consenti à se réconcilier avec Pichegru; mais ses dispositions politiques restant douteuses, un émissaire, Lajolais, est envoyé en mai vers lui pour les sonder.

Pourparlers de Monsieur avec le cabinet anglais, au mois de juillet. Ce cabinet subordonne toute tentative de soulèvement en France à l'attitude de l'Europe et à l'issue de la descente : néanmoins ses agents, M. Frère à Madrid, et M. Drake à Munich, reçoivent des fonds pour travailler les provinces de l'Est et l'ancienne Vendée. — Recrutements projetés en Allemagne. — Réorganisation des correspondances de Jersey et d'Abbeville. — Le projet de Georges reste dissimulé sous le nom de contre-révolution, pour laquelle Monsieur obtient des ministres, sous sa responsabilité, un subside dont l'emploi n'est pas précisé.

Georges, débarqué le 21 août par la marine anglaise, se cache dans Paris. Il fait partir pour la Bretagne La Haye de Saint-Hilaire, puis de Bar, afin de préparer éventuellement des troubles, de lui recruter quelques hommes de main et de donner le change sur sa présence à Paris. — Pendant quatre mois il demeure dans l'inaction, attendant les ordres de Monsieur. — De son côté, Monsieur attend les réponses de Lajolais, les fait hâter par Rochelle, en reçoit en novembre, et fait embarquer un second détachement de chouans avec un des Polignac. — Enfin en décembre, Lajolais et Rochelle reviennent près de Pichegru. Illusions qu'ils rapportent sur Moreau. — Monsieur, comme en 1800, se laisse refuser par les ministres l'autorisation de se rendre en France; il l'obtient pour Pichegru, qui s'embarque en janvier afin de prendre avec Moreau la direction de l'entreprise. Vingt-cinq officiers de Georges sont mandés de Southampton pour l'exécuter. — Mécompte de Georges en ne voyant pas arriver le prince. Mécompte de Pichegru, à qui Moreau refuse de servir la cause royale. Le complot se trouve désorganisé au moment où il est découvert . . 293

PARTIE V

LE DUC D'ENGHIEN PENDANT LA GUERRE

Dernières discussions entre la France et l'Angleterre. — Les deux ambassadeurs s'embarquent le 17 mai 1803. — Occupation du Hanovre par les Français. — L'Angleterre paraît d'abord isolée; mais le sentiment national s'y réveille avec force. — Enghien, prévoyant des désertions nombreuses parmi les soldats français et les Suisses, rêve de se mettre à leur tête. — Ses parents lui conseillent d'attendre et le pressent de s'éloigner de la frontière. — Il pense à se transporter à Fribourg en Brisgau.

— Une offre du duc d'aller en Angleterre pour repousser l'invasion demeure sans réponse.

Condé obtient enfin une augmentation de pension pour les Condéens restés hors de France. — Circulaire de Jacques aux pensionnés dans le voisinage d'Ettenheim. — Démarches de M. Drake auprès des Condéens en Allemagne, et lettre du comte de Lanan à Enghien. — Chances croissantes d'une guerre continentale. — Dispositions équivoques de l'Autriche, de la Russie ; humeur du roi de Suède. — Note d'Enghien demandant à s'employer soit en Angleterre, soit sur le continent. — Elle est remise à M. Stuart, agent anglais à Vienne. — Le comte de Cobenzl en entretient M. de Champagny. — Affaire de la succession du cardinal de Rohan. — Carnaval de 1804 à Ettenheim.

Nouvelle de l'arrestation de Moreau et de la conspiration de Paris. — Enghien n'en a pas été informé par ses parents. — Son sentiment sur les complots. — Avertissements divers qu'il reçoit pour sa sûreté : il reste néanmoins à Ettenheim 405

APPENDICES 481

I. — Officiers de Georges réfugiés en Angleterre. 481

II. — Les débarquements 491

III. — Prévenus impliqués dans le procès 493

IV. — Notices sur les prévenus 495

V. — Les arrestations 499

EXPLICATION DES DOCUMENTS EN LANGUES ÉTRANGÈRES. 502

TABLE DES DOCUMENTS 506

TABLE DES MATIÈRES 517

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

En vente à la librairie A. PICARD ET FILS, rue Bonaparte, 82, au prix de 8 fr. le volume :

Correspondance de M. et Mme de Raigecourt avec M. et Mme de Bombelles, 1790-1800, publiée par M. DE LA ROCHETERIE, 1892. 1 vol. in-8.

Captivité et derniers moments de Louis XVI. Récits originaux et Documents officiels, publiés par le marquis DE BEAUCOURT, 1892. 2 vol. in-8.

Lettres de Marie-Antoinette. Recueil des lettres authentiques publié par MM. DE LA ROCHETERIE et DE BEAUCOURT, 1895-1896. 2 vol. in-8.

Mémoires de Michelot Moulin sur la chouannerie normande, publiés par le vicomte L. RIOULT DE NEUVILLE, 1893. 1 vol. in-8.

Mémoires de famille, de l'abbé Lambert, 1791-1799, publiés par M. GASTON DE BEAUSÉJOUR, 1894 1 vol in-8.

Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers état de Bar-le-Duc, mai 1789-avril 1790, publié par M. R. DE CRÈVECŒUR, 1894. 2 vol. in-8.

L'invasion austro-prussienne (1792-1794). Documents publiés par M. LÉONCE PINGAUD, 1895. 1 vol. in-8 avec héliogravure et carte.

18 fructidor. Documents publiés par M. VICTOR PIERRE, 1893. 1 v. in-8

La déportation ecclésiastique sous le Directoire. Documents inédits publiés par M. VICTOR PIERRE, 1896. 1 vol. in-8.

Mémoires du comte Ferrand (1787-1824), publiés par M. le vicomte DE BROC, 1897. 1 vol. in-8 avec héliogravure.

Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse, 1794-1797. Relation publ. par M. l'abbé JÉRÔME, 1897. 1 v. in 8.

Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, publiés par M. l'abbé J. LOTH et M. Ch. VERGER, 1897-1899. 3 v. in-8 avec héliogravure.

Souvenirs du comte de Semallé, page de Louis XVI, publiés par son petit-fils, 1898. 1 vol. in-8 avec héliogravure. *Epuisé.*

Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand, recueil de documents inédits, publiés par MM. E ROMBERG et ALBERT MALET, 1898-1902. 2 v. in-8

Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés par M. G DE GRANDMAISON et le Cte DE PONTGIBAUD, 1898. 1 v. in-8, 5 héliogravures.

Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées, publié par M. LÉON-G. PÉLISSIER, 1899. 1 vol. in-8 avec héliogravure.

Correspondance de Le Coz, évêque constitutel d'Ille-et-Vilaine, archev. de Besançon, publiée par le P. ROUSSEL, 1900-1903 2 v. in 8 1 héliogr.

Souvenirs politiques du comte de Salaberry (1821-1830), publiés par le comte DE SALABERRY, 1900. 2 vol in-8 avec héliogravure.

Kléber et Menou en Égypte (1799-1801) Documents publiés par M. François ROUSSEAU, 1900. 1 vol. in-8 avec carte.

Lettres de Mme Reinhard à sa mère, traduites de l'allemand et éditées par Mme la Bonne DE WIMPFFEN, 1901. 1 vol. in-8 avec deux héliogravures.

Mémoires de Langeron. Campagnes de 1812, 1813, 1814, publiés par L.-G. F., 1902 1 vol. in-8 avec carte *Epuisé.*

AU PRIX DE 4 FR. LE VOLUME

Les Étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). — Souvenirs du capitaine Desbœufs, publiés par M. Ch DESBŒUFS, 1901, 1 vol. in-8.

P.-Fr. de Rémusat. — Mémoire sur ma détention au Temple, 1797-1799, publié par M. Victor PIERRE, 1903. 1 vol. in-8 avec plan.

Journal de Mme de Cazenove d'Arlens — Paris-Lyon (février-avril 1803), publié par M. DE CAZENOVE, 1903. 1 vol. in 8 avec héliogravure.

La cotisation annuelle est de 20 fr. Pour les nouveaux sociétaires, le prix des volumes à 8 fr. antérieurement parus est de 5 fr. 50 le volume.
Adresser les adhésions *au siège de la Société, rue Saint-Simon, 5, à Paris.*

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.


University of California, Los Angeles
L 005 415 517 1
UNIVERSITY of CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

